This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 38.1.5

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876 Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

REVUE

DU LYONNAIS

REVUE
DU
LYONNAIS

RECUEIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

NOUVELLE SÉRIE)

TOME XXII.

LYON.
CHEZ AIMÉ VINGTRINIER, IMPRIMEUR,
QUAI SAINT-ANTOINE, 35.
PARIS.
CHEZ F. SAVY, LIBRAIRE,
RUE BONAPARTE, 20.
1861.

Fr 38.1.5

HARVARD COLLEGE
JUL 28 1914
LIBRARY.
F. C. LOWELL FUND

NOTES

SUR

PLUSIEURS MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES

Sur une inscription romaine où l'empereur Tacite porte le surnom de Gothique.

A Monsieur Léon Renier, membre de l'Institut.

Le très-court règne de l'empereur Tacite fut marqué par un événement considérable. Des Barbares partis en grand nombre des Palus-Méotides, firent irruption dans les provinces de l'empire par la Colchide et envahirent le Pont, la Cappadoce, la Galatie et la Cilicie. Tacite se débarrassa des uns par la persuasion et des autres par la force. Lui-même et son frère Florien qu'il avait fait préfet du prétoire, les combattirent chacun de leur côté et les obligèrent, après en avoir tué un grand nombre, à se retirer en fuyant. Les historiens Zosime et Zonare appellent ces étrangers des Scythes. Vopiscus ne les désigne pas autrement qu'en disant que c'étaient des Barbares qui arrivaient des Palus-Méotides.

Les Barbares repoussés par Tacite n'étaient autres que les Goths, ces redoutables voisins, venus à travers la Germanie, des régions qui sont aujourd'hui la Suède et le Danemarck, et à qui l'empereur Aurélien venait d'abandonner, ne pouvant plus la défendre contre eux, toute la Dacie au nord du Danube.

En effet, une inscription à Tournon, dans le département de l'Ardèche, donne à Tacite le surnom de *Gothicus Maximus*, et Tillemont cite, d'après Mezzabarba, une médaille du même empereur, où il est parlé d'une victoire sur les Goths. Or, comme il est impossible de supposer que sur des monuments du temps, tels qu'une médaille frappée sans doute précisément à l'occasion de la victoire dont il s'agit, et une colonne milliaire, on se soit mépris sur le nom du peuple vaincu et sur un titre officiel de l'empereur, titre formé suivant l'usage, du nom de ce même peuple, il faut reconnaître une fois de plus, en cette circonstance, toute l'utilité de l'épigraphie, tantôt suppléant au silence de l'histoire, tantôt complétant ou redressant les renseignements qu'elle a transmis.

Ainsi, au lieu de chercher à pénétrer sur le territoire romain, sur le côté trop bien gardé sans doute, dont ils n'en étaient séparés que par le Danube, les Goths, répandus le long de la partie inférieure de ce fleuve et le long de la Mer-Noire jusque vers les Palus-Méotides, avaient imaginé de faire le tour de cette mer et de franchir le Caucase pour surprendre des provinces où l'on était sans méfiance contre leurs attaques. C'est cette étonnante contremarche qui a mis en défaut les historiens Zosime et Zonace, lesquels écrivant fort longtemps après les événements qu'ils racontaient, et consultant peu les monuments, ont naturellement pensé que des envahisseurs qui arrivaient par l'extrémité est de la Mer-Noire ne pouvaient être que des Scythes.

Voici l'inscription : elle est gravée sur un fragment de colonne milliaire de 90 centimètres de hauteur sur 30 centimètres de diamètre, aujourd'hui chez M. Deville, notaire à Tournon, et autrefois au couvent des religieuses de Notre-Dame-du-Chemin de Cornillac. La mauvaise forme des lettres et l'irrégularité de leur espacement dénotent la décadence de l'art. La mention numérale qui devait terminer

l'inscription a disparu avec la partie de la colonne qui manque depuis longtemps.

VERAE . LIBERTATIS
.. VICTOR . IMP . CAES
MARCVS . CLAVDIVS
TACITVS PIVS FELIX
AVG. ONTIFEX MAXIMVS
GHOTYCVS MAXIMVS
TRIBVNICIA P...
TESTAS BIS COS
II P . P . PROCOS

Verae libertatis auctor, imperator Cœsar Marcus, Claudius Tacitus, pius, felix, augustus, pontifex maximus, Ghotycus maximus; tribunicia potestas bis, consul bis, pater patriae, proconsul.

Nous remarquons dans ce texte l'orthographe du mot *Ghotycus* écrit par une H à la première syllabe et par un Y à la seconde, et le titre rare de *Verae libertatis auctor* que nous ne nous rappelons avoir rencontré sur aucun autre monument épigraphique et qui était peut-être une allusion à la rentrée du sénat dans ses anciens priviléges par la liberté qui lui avait été laissée de nommer un empereur. La mention de la deuxième puissance tribunitienne et du deuxième consulat de Tacite, assignent pour date au placement de la colonne milliaire de Tournon les premiers mois de l'an 276 de Jésus-Christ, Tacite n'ayant régné que six mois, du 25 septembre 275 vers la fin de mars ou le commencement d'avril 276.

Cette inscription très-effacée par le temps a déjà été rapportée par Gruter (p. 192 n° 5), d'après les notes de Scaliger, mais corrompue à un tel point qu'Orelli et son savant continuateur, M. Henzen ont dû renoncer, malgré son importance, à l'insérer dans leur recueil. Nous espé-

rons que notre copie que nous croyons exacte, pourra permettre de lui faire prendre place dans le recueil général des inscriptions romaines de la Gaule.

La médaille ci-dessus mentionnée a été décrite par Mezzabarba qui, ne connaissant pas le millaire de Tournon, le regardait comme l'unique témoignage d'une victoire de Tacite sur les Goths qu'il présume vaguement et à tort avoir été remportée en Germanie ou en Illyrie. Elle présente au revers une Victoire debout tenant de la main droite une couronne de laurier et de la gauche une palme, avec la légende : VICTORIA . GOTHI . P lisez : *Victoria Gothica* (*Francisci mediobarbi Biragi numismata. Mediolani ann.* 1683, *p.* 410). Eckel (t. VII, p. 498) rapporte la même médaille et décrit une variante où se lit VICTORIA PO..... ce qui lui paraît signifier indubitablement *Victoria Pontica.* Cela est tout simplement impossible, l'adjectif joint au mot *Victoria* devant rappeler le nom du peuple vaincu et non pas celui de l'une des provinces romaines que l'ennemi avait envahies.

Sur deux inscriptions romaines placées dans une salle de l'établissement thermal de Luxeuil, dans le département de la Haute-Saône.

On fit, en 1755 et en 1781, à Luxeuil, dans le département de la Haute-Saône, la découverte précieuse de deux inscriptions romaines. D'après l'une de ces inscriptions, des thermes existant à Luxeuil dès avant la conquête du pays auraient été réparés par Labiénus sur l'ordre de Jules César.

LIXOVII THRM.

REPAR . LABIENVS.

IVSS . C . IVL . CAES.

IMP.

Lixovii thermas reparavit Labienus jussu Caii Julii Cæsaris, imperatoris.

Suivant l'autre, aurait eu lieu sous le règne d'Auguste et sous le consulat de Tibère et de Pison, c'est-à-dire cinq ans avant Jésus-Christ, la dédicace d'un temple en l'honneur d'une déesse thermale du nom de *Bricia*, qualifiée *de bon secours*.

DIVA AVXI
BRICIA REG
CAE . AVG
COS
TIB ET PIS
DEDICATV
TEMPLVM

Divae auxiliari Briciæ, regnante Cæsare Augusto, consulibus Tiberio et Pisone, dedicatum templum.

« La véritable place de ces monuments, dit l'auteur d'une mo-
« nographie imprimée en 1857 et intitulée *Bains de Luxeuil*,
« devait être aux thermes dont ils attestent la haute anti-
« quité; aussi, d'après ma demande, ont-ils été transportés
« dans une des salles de l'établissement. »

Comme les mânes du malin compère qui au siècle dernier s'est amusé à fabriquer ces deux inscriptions, ont dû sourire dans leur longue barbe, lorsqu'on prit cette détermination! Comme sous leur linceul, elles doivent tressaillir d'aise, chaque fois qu'errant à travers les corridors de l'établissement, elles y sont témoins de la fortune de son ingénieuse supercherie !

Nous nous permettons de parler de la sorte, parce qu'il nous paraît manifeste que les deux inscriptions prétendues romaines auxquelles on a accordé infiniment trop d'honneur en leur donnant une place d'apparat, ont été faites à plaisir, dans le but de rehausser l'importance de Luxeuil par une antiquité plus reculée que celle que lui assignent les témoignages vrais. Nous allons essayer d'établir brièvement

qu'elles ont été faites avec aussi peu de connaissance de l'histoire que des règles épigraphiques.

Est-ce un langage historique et conforme à l'épigraphie que de dire *regnante Caesare Augusto*. Le mot *regnante*, appliqué à un empereur, ne se rencontre, que je m'en souvienne, sur aucune inscription de la période romaine ; et quant à Auguste en particulier, chacun sait qu'il se garda soigneusement de prendre un titre odieux aux Romains. Loin de là, il ne consentit pas à accepter toute la souveraineté pour lui seul ; il la partagea avec le sénat ; et il a affecté de ne vouloir bien se charger de la portion qu'il s'en réserva, qu'à titre provisoire et pour de courts laps de cinq et de dix ans qu'on eut soin de renouveler à chaque expiration. Ses successeurs eux-mêmes continuèrent à imiter ces simulacres de renouvellement par la cérémonie des vœux décennaux.

Mais le fabricateur des inscriptions de Luxeuil n'y a pas regardé de si près. Il n'a pas été s'imaginer qu'il pût y avoir quelque différence entre un empereur romain et un roi de France, et que ce fût un contre sens de parler d'Auguste avec les mêmes expressions qu'en parlant de Henri IV ou de Louis XIV. *Regnante Augusto* n'est pas, selon nous, du latin de l'époque romaine ; c'est du français habillé en latin.

Partout dans ces deux chétives contrefaçons de l'antique, apparaissent manifestement la même maladresse, la même confusion, la même évidence de fausseté.

Comment se fait-il qu'étant, l'une de l'époque d'Auguste, l'autre de quelques années plus tôt, les inscriptions de Luxeuil soient gravées en caractères modernes sans rapport avec les caractères du siècle d'Auguste? Comment se fait-il qu'ayant dû occuper autrefois le fronton d'un temple et d'un palais thermal, elles se présentent sous la forme exiguë de deux petites tablettes mesquines au lieu de nous être parve-

nues gravées en onciales majestueuses sur des blocs provenant de frises monumentales?

Comment se fait-il que Labiénus ne savait pas lui-même son nom ; et que sur un monument épigraphique, le célèbre lieutenant de César ne se soit désigné que par son surnom comme un simple manant ou un esclave?

Pourquoi la mention du consulat de Tibère et de Pison, l'un et l'autre consuls pour la seconde fois, n'indique-t-elle pas cette réitération?

Pourquoi le mot *templum* à la suite du mot *dedicatum*, comme si celui-ci ne suffisait pas à lui seul, et qu'il fût besoin de dire au passant : Ce temple que vous voyez est un temple?

Pourquoi les abréviations sont-elles les unes capricieuses, les autres déraisonnables, toutes irrégulières?

Pourquoi une divinité a-t-elle été prise pour localité? *Lixovii thermas* veut dire les thermes de l'endroit appelé Luxeuil, tandis qu'à l'époque à laquelle nous devons nous reporter, Luxovius était le nom d'un dieu thermal, ainsi que l'atteste cette inscription votive, véritablement romaine, trouvée très-anciennement à Luxeuil et perdue depuis longtemps.

LVXOVIO ET BRIXIAE C. IVL

FIRMAN. IVSSV

V . S . L . M

Luxovio et Brixiae, Caius Julius Firmanus jussu, votum solvit libens merito.

Nous pensons, si toutefois ce texte nous est parvenu fidèlement, que le mot *jussu* exprime un ordre des divinités thermales communiqué au dévot C. Julius Firmanus en songe ou autrement ; et qu'en conséquence il convient de lire, comme nous venons de le faire, *C. Julius Firmanus jussu...* et non *C. Julius Firmani jussu...*

Quoi qu'il en soit, cette inscription interprétée dans le sens que nous désapprouvons, nous paraît avoir fourni au faus-

saire de Luxeuil à peu près tous les éléments de sa falsification. C. Julius élevant un autel pour obéir aux ordres de Firmanus, a suggéré l'idée de C. Julius César donnant l'ordre à Labiénus de réparer des thermes. *Brixia* a été changé en *Bricia ; Luxovius* en *Lixovius* afin de détourner le soupçon. Il n'a pas fallu de grands efforts d'esprit pour imaginer le reste.

De toutes ces remarques nous concluons que les deux inscriptions que vous avez bien voulu me charger d'examiner, sont fausses, qu'elles sont d'une invention maladroite, qu'elles ont été faites au siècle dernier, sans doute très-peu de temps avant leur découverte, et qu'on a eu tort de les prendre au sérieux et de leur accorder une place d'honneur dans l'établissement thermal de Luxeuil où exposées à la vue du public, elles trompent les uns et sont ridicules aux yeux des autres.

Constatons encore qu'en parcourant la monographie intitulée *Bains de Luxeuil*, nous avons observé une autre fraude ayant également pour but de prêter aux bains de cette petite ville une illustration factice dont cependant ils n'ont nullement besoin. La falsification consiste à avoir substitué un T à la lettre L dans la formule *votum solvit libens merito* qui termine deux inscriptions votives, afin de pouvoir interpréter les quatre initiales V. S. T. M par *votum solvit tempore medente* et les traduire ainsi : *A rempli son vœu pendant le temps de son traitement.*

Sans examiner de trop près si en effet *tempore medente* veut dire *au temps de son traitement*, nous ferons remarquer (et ici c'est le plus simple bon sens qui a fait la règle), qu'on n'écrivait en initiales que des formules bien connues, en sorte que si les Romains avaient voulu qu'on pût lire sur des inscriptions les mots *tempore medente*, ils y auraient écrit ces mots en toutes lettres sous peine de n'être pas compris même par les contemporains.

A moins que la faute ne soit du fait de l'imprimeur de la monographie, nous ne croirons pas charger notre conscience d'un jugement bien téméraire en imputant cette nouvelle fraude au compte du faussaire que nous avons déjà pris en faute.

Sur l'inscription d'Albigny.

Puisque l'occasion s'en présente d'elle-même, je vous demanderai la permission, Messieurs, si votre indulgence toutefois ne perd pas entièrement patience à m'écouter si longtemps, de vous dire quelques mots d'une autre inscription non moins fausse que celles de Luxeuil, mais qui a acquis une certaine célébrité pour avoir été défendue par des savants de mérite, et que tout dernièrement encore un antiquaire de notre province s'est efforcé de réhabiliter dans un écrit ayant pour titre : *Dissertation sur un monument de la guerre d'Albin et de Sévère*; je veux parler de l'inscription d'Albigny.

C'est une erreur assez commune de croire qu'il suffit d'avoir la connaissance de la langue latine pour lire parfaitement les inscriptions romaines, sans prendre garde qu'alors on s'expose à toutes les erreurs et à toutes les graves méprises réservées à ceux qui sont assez peu prudents pour s'aventurer sur des matières auxquelles ils sont étrangers. Ainsi le défenseur de l'inscription d'Albigny laisse voir à quel point il est lui-même peu familiarisé avec la vue et l'étude des inscriptions en disant, à la page 32 de sa dissertation, que *Clodius* était l'un des prénoms d'Albin; à la page 23, que les mots *Afro Adrumetino* joints au nom d'Albin signifient *vainqueur des Adrumètes d'Afrique*; enfin en plaidant en faveur de l'antiquité des caractères de l'inscription dont il a, c'est lui-même qui a soin de nous le dire, un estampage très-fidèle entre les mains.

On lit à la première ligne de l'inscription d'Albigny I. O. M (*Jovi Optimo maximo*). Ceci est très-clair; il s'agit d'un autel consacré à *Jupiter très-bon et très-grand*. On lit ensuite : CL. ALBINO (*Clodio Albino*). Ici notre étonnement commence; c'est qu'il y a là un fait bien extraordinaire et sur lequel les historiens ont gardé le silence, à savoir qu'Albin déifié a été adoré de son vivant conjointement avec Jupiter. Mais avant d'admettre une particularité si nouvelle de la vie d'Albin, peut-être ferons-nous prudemment de douter de l'authenticité de l'inscription, et du discernement de celui qui en la faisant, n'a pas pris garde qu'il confondait un autel avec un monument simplement honorifique. Autel à Jupiter, ou piédestal d'une statue d'Albin à cheval, la pierre d'Albigny devrait présenter la forme soit d'un cippe, soit d'un bloc assez considérable pour avoir fait partie d'un massif portant une statue équestre. N'est-il pas surprenant qu'au lieu de cela nous n'ayons sous les yeux qu'une tablette d'assez misérable apparence et de mesquine facture, avec ce fronton triangulaire le plus souvent employé pour les tombeaux.

N'hésitons pas à le reconnaître, c'est que l'auteur de l'épigraphe n'a rien compris à ce qu'il faisait. Il s'est proposé d'illustrer la mémoire d'Albin par une inscription honorifique, il n'a pas fait attention qu'il le déifiait; il avait à dresser un piédestal, par mégarde il élève un autel; et à cet autel il donne, sans le vouloir, la forme d'un sépulcre, fâcheux présage assurément, à la veille d'une bataille où Albin devait périr! De tout cela il n'a rien fait exprès; c'est à la seule complicité du hasard et de l'inadvertance qu'il faut imputer cette perfide malice d'avoir préparé à Albin, sous prétexte de piédestal, le tombeau dont il allait avoir besoin.

Ce n'était guère l'usage, sur les monuments destinés à honorer les empereurs, d'écourter leurs noms et de supprimer leurs titres. Pourquoi alors avoir refusé à Albin ses

titres légitimes d'*imperator* et de *caesar* et son prénom *Decimus?* Pourquoi avoir écrit abréviativement son nom par les deux lettres CL, comme s'il s'agissait d'un prénom? Serait-ce parce que l'artisan de l'inscription de même que le défenseur a commis, lui aussi, la méprise de prendre Clodius pour le prénom et Albinus pour le nom? Les sigles C. FV. C qui suivent les mots Clodio Albino, sont incompréhensibles pour nous. Si nous essayons de traduire régulièrement, C. F. veut dire *Caii filio*; et ce serait là un détail intéressant parce qu'il nous enseignerait le prénom du père d'Albin; mais le titre *viro clarissimo* (V. C.) qui vient ensuite est inapplicable à un empereur. Je sais bien qu'on veut que ces sigles signifient *conjuratorum fugatis copiis;* c'est alors le cas de répéter ce que nous disions tout à l'heure, qu'on n'écrivait en initiales que des formules assez connues pour n'avoir pas besoin d'être rapportées tout au long.

Certainement si les Romains avaient voulu écrire sur la pierre d'Albigny, *conjuratorum fugatis copiis*, ils auraient été dans l'obligation absolue d'y graver ces mots en entier, à moins qu'il ne leur eût convenu de prendre la peine parfaitement inutile, peine puérile et déraisonnable, de tracer des caractères inintelligibles même pour les gens du temps. Outre cela, ils auraient mis ces mots à leur place, c'est-à-dire, après le mot *Augusto* rejeté beaucoup trop loin.

Ne perdons pas notre temps à une recherche oiseuse. Ce que signifient clairement pour nous les sigles C.FV.C et les autres difficultés du texte, c'est que l'inscription est de fabrication moderne et qu'elle est l'œuvre d'une personne peut-être instruite, mais sans expérience en épigraphie.

L'on a déjà relevé le non sens de l'éloge donné à Albin d'avoir été le *vengeur de la liberté des Lyonnais*. Le reproche nous paraît subsister en dépit du plaidoyer de la défense.

Rarement, c'était par un pur dévoûment, par un zèle désintéressé, qu'on élevait des monuments en l'honneur des empereurs ou des grands personnages, qu'on vouait aux dieux des autels pour leur conservation, pour leur santé, pour leur retour, pour le succès de leurs entreprises. On ne faisait en cela que travailler à sa propre fortune; on semait de la flatterie pour récolter de la faveur. Aussi les courtisans, particuliers, corporations ou cités, qui employaient ce moyen, se gardaient-ils bien d'oublier ce qui était le plus essentiel, c'est-à-dire, de consigner dans le texte des inscriptions leurs noms et leurs qualités. Remarquable exemple d'abnégation, l'inscription d'Albigny laisse ignorer quel personnage, quel corps ou quel peuple avait en la faisant, témoigné de son dévoûment au parti d'Albin.

C'est encore un fait certain que dès que quelqu'un était déclaré ennemi public, on ne manquait pas de renverser aussitôt ses statues et de rayer ses noms de tous les monuments publics et particuliers. Séjan sous Tibère, Scribonien sous Claude, Plautien sous Sévère, Eutrope sous Arcadius en sont des exemples. Plusieurs inscriptions, notamment une du Musée de Lyon, où se voient les traces de la radiation dont il s'agit, font foi qu'Albin lui-même n'a pas échappé à ce genre de proscription. Par quel miracle de tolérance inusité, Septime Sévère, si vindicatif après sa victoire, aurait-il laissé subsister un monument à la glorification de son ennemi et personnellement injurieux pour lui-même?

En vérité, l'auteur de la dissertation a dépensé trop d'encre et de recherches pour une mauvaise cause. C'est un peu présomptueusement, selon nous, qu'il s'empresse de s'attribuer le gain de la discussion. Il termine sa brochure en invitant M. Léon Renier et M. de Boissieu, à reconnaître qu'ils se sont trompés et à retracter la condamnation qu'ils ont portée contre la tablette d'Albigny, et il vous prie,

Messieurs, de réclamer pour la ville de Lyon, la propriété de cette pierre.

S'il entre dans vos vues de faire la réclamation qui vous est conseillée et que la Bibliothèque impériale, accédant à votre désir, consente pour vous à la cession de la pierre d'Albigny, je ferai la proposition que cette inscription, avec une ou deux autres également fausses, qui existent sous les portiques de votre Palais-des-Arts, soient réunies en un même endroit de ces portiques et qu'un écriteau très-apparent avertisse le public de leur fausseté ; qu'en outre, un distique latin accompagnant l'écriteau accusateur, exprime toute la sévérité de votre opinion pour les productions de ce genre ; car il ne faudrait pas, pour l'honneur des corps savants de notre ville, que l'étranger, après avoir visité notre Musée lapidaire, pût emporter de Lyon le soupçon que personne n'y sait faire le discernement entre une inscription fausse et une inscription sincère.

Au siècle dernier, Bimard de la Bastie, a eu à soutenir contre Valbonnais et le président Bouhier, pour démontrer la fausseté de l'inscription d'Albigny, une savante discussion insérée tout au long en tête du *Thesaurus inscriptionum* de Muratori. Sa dissertation développée avec l'érudition et toute la pénétration d'esprit qui lui sont habituelles, peut être regardée comme le jugement définitif sur la question, si toutefois l'on peut dire sérieusement qu'il y ait jamais eu là le sujet d'une question. Entrant dans quelques détails sur les motifs qui ont pu, surtout à l'époque de la renaissance des lettres, porter des fauteurs de systèmes, des mauvais plaisants, ou simplement des amateurs de l'antiquité, à des contrefaçons épigraphiques, Bimard cite une épigramme de Sannazar qui, assurément, ne déparera en rien notre humble travail pour lui servir d'épilogue :

Tanquam prisca mihi, saxoque inventa vetusto

Disticha sæpe soles, Rufe, referre tua,
Stultum adeo me, Rufe, putas ? Ego tam mala credam
Carmina romano marmore posse legi ?
Archemoro longos affingis Nestoris annos
Andromaches puerum Laomedonta vocas.
Desine mentiri Pyliam, Phrygiamque senectam ;
Sin vetera hæc aliis, mi nova semper erunt.

ALLMER.

ÉTUDES SUR HIPPOCRATE.

RECHERCHES HISTORIQUES ET CRITIQUES

SUR DEUX OPUSCULES

QUI DOIVENT LUI ÊTRE ATTRIBUÉS,

Lues à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon,

Par J.-E. PÉTREQUIN.

(FIN).

§ 2 DES FISTULES.

§ 1. Le livre des *fistules* n'est point une œuvre isolée dans la collection hippocratique; mais plus d'une fois on s'est mépris sur ses véritables rapports: Foës, dont la sagacité rencontre généralement si juste, nous semble errer quand il en fait un appendice du traité *des plaies*: « Hic libellus *de fistulis* suo quodam jure libro *de ulceribus* annectitur (p. 883). » Nous en dirons autant de Vidus Vidius qui renchérit sur Foës, en n'y voyant qu'un chapitre du même traité: « Sive hic liber comprehendatur sub inscriptione *de ulceribus*, sive propriam invenerit *de fistulis*, fueritque ab auctore sejunctus, nihil interest, etc. (*Chirurgia è græco in latinum conversa*, 1544, p. 47).

Il a d'étroites connexions avec l'opuscule *des hémorroïdes*: c'est la même allure, le même style, la même méthode d'exposition, la même manière de comprendre le traitement; ce sont les mêmes doctrines sur la bile et la pituite (voy. *hémor.* § 1, et *fist.* § 7); l'auteur y revient à plusieurs reprises; il dit expressément, § 11: « Les maladies

du rectum arrivent quand la bile et la pituite se fixent sur cette région. » Il s'attache à prescrire des remèdes qui évacuent la pituite, § 7. — Ce sont évidemment deux opuscules qui se relient, qui se complètent l'un par l'autre, et doivent se suivre. C'est ce qu'ont très-bien compris, *sans s'accorder toutefois sur l'ordre de série*, Mercurialis, Haller, M. Littré, etc. :—Librum hunc conjunctum esse antecedenti *de hæmorrhoïdibus*, etiam in censurâ significavimus (Mercurialis, 3ᵉ class. p. 363).— Cum libro de hœmorrhoïdibus denique continuum librum efficit (Haller, *artis medicæ principes*, t. IV, p. 115). « L'opuscule des *hémorrhoïdes* tient étroitement à celui des *fistules* » (Littré, t. VI, p. 434). C'est à tort que F. Calvus les a séparés dans sa traduction latine d'Hippocrate (*Hæmorr.* fol. 598; *fistul.* fol. 684), et Vander Linden dans son édition gréco-latine (tom. II, *hæm.* p. 347; *fist.* p. 680), et que Vidus Vidius a complètement omis les *hémorrhoïdes* dans sa *Chirurgia è græco in latinum conversa* (in-fol., Paris, 1544), ce qui indigne Foës et le fait s'écrier: « Quo major me admiratio incessit Vidum Vidium hâc in chirurgicâ palæstrâ veteratorem exercitatissimum hunc exiguum libellum in chirurgiæ suæ censum non adscripsisse, cum haud scio an ullus sit hoc nomine in totâ istâ disciplinâ dignior (p. 891). L'anonyme, qui, en 1540, a publié, à Bâle, le texte grec des *hémorrhoïdes* seulement, a commis une faute analogue à celle de Vidus Vidius, mais en sens inverse.

Les autres éditeurs ne sont pas passibles des mêmes reproches: ils s'accordent à donner l'un et l'autre traité; mais dans quel ordre ceux-ci doivent-ils se suivre? Nous ferons voir que ce n'est pas là une chose indifférente. Cornarius, dans l'édition grecque de Froben (Basil. 1538) et dans sa propre traduction latine (édit. de Marinelli, Venise, in-4°, 1619, p. 205), et Foës, après lui, placent les *fistules* avant les *hémorrhoïdes*; Chartier a suivi leur exemple, de même

que Haller dans ses *artis medicæ principes*; Gardeil dans sa traduction française; et Kuhn, dans sa récente édition gréco-latine d'Hippocrate, etc.. Mercurialis au contraire met les hémorrhoïdes avant les fistules; M. Littré en fait autant. Si, pour trancher la question, on a recours aux manuscrits, on reste singulièrement désappointé en constatant que ces deux opuscules manquent dans ceux qui, sous le nom de *collectio Nicetæ*, renferment la chirurgie d'Hippocrate (voy. nos 2247 et 2248; Littré, t. I, p. 534); ajoutons que dans tous ceux collationnés par M. Littré, et ils sont en grand nombre (voy. Littré, t. I, p. 511 et suiv.), l'ordre adopté est celui de Cornarius et de Foës, et de leurs imitateurs; or je crois que toutes les éditions et tous les manuscrits sont dans l'erreur; qu'on veuille bien écouter les motifs que j'ai à déduire.

Erotien, dans son canon Hippocratique, fixe nettement l'ordre sériaire par ce titre même *De hemorrhoïdibus et fistulis*, *περὶ αἱμορροΐδων καὶ συρίγγων*. Galien l'établit non moins formellement dans son glossaire (voy. plus haut *hémorrhoïdes* § 2). Notons aussi que l'auteur des *fistules* renvoie, § 4, aux *hémorrhoïdes*, à propos du pansement, comme en ayant déjà fait connaître les détails, ce qui suppose implicitement que cet opuscule a dû précéder.

Je vais plus loin, et je remarque qu'Erotien n'indique nullement deux traités distincts; Galien est plus explicite encore, il n'en admet positivement qu'un seul: « *in libro* de hœmorrhoïdibus et fistulis, *ἐν τῷ περὶ αἱμορροΐδων καὶ συρρίγγων* » et il le répète à deux reprises (voy. *Gloss.* *πήρινα* et *στρυβλήν*). Ainsi non-seulement les *hémorrhoïdes* et les *fistules* doivent se suivre dans l'ordre que nous avons réussi à déterminer, mais encore elles ne constituent qu'un seul et même traité.

Nous pouvons accumuler à l'appui une foule de preuves:

Érotien, dans son *onomasticum*, explique ainsi *θαμινα*, Densœ (*lisez* Densè) seu frequenter; utitur hâc voce *in libro* de hœmorrhoïdibus » (Mercurialis, p. 27); or cette expression manque dans l'opuscule des hémorrhoïdes; mais cette citation, qui est fausse avec la division actuelle, devient très-exacte avec la réunion telle que je la propose des deux parties en un seul traité; car *θαμινὰ* se trouve dans § 7 des *fistules;* et l'on comprend ainsi qu'Érotien ait pu se borner à citer la moitié du titre, du moment qu'il n'y avait pas de confusion possible, puisqu'il ne s'agissait et ne pouvait s'agir que d'un seul traité; concluons encore que le singulier *ἐν τῷ*, *in libro*, est une preuve de plus à l'appui de notre thèse.

Il n'y a pas jusqu'au titre *περὶ συρίγγων*, *de fistulis*, qui ne témoigne hautement en notre faveur : cette inscription tronquée est inexacte; on s'attend à voir traiter *des fistules en général*, comme l'expriment ces deux mots *de fistulis;* et il n'en est rien; car il n'est question que *des fistules à l'anus*; et pour se tirer de cette difficulté jusqu'ici insoluble, les commentateurs, fort embarrassés, se sont à l'envi livrés à une foule d'arguties : « Et quanquam, dit Mercurialis, prœcipue *de ani fistulis* ab auctore sermo institutus videatur, possunt tamen præcepta hic tradita cunctis aliis accommodari. » (3ᵉ Class. p. 363). Malheureusement c'est là, en fait de clinique, une théorie renversée. Foës fait, de son côté, une remarque qui détruit celle de Mercurialis : « Cum verò fistula..... habeat quædam singulis in locis propria, hîc ex instituto quodam modo fistularum ani curationem aggreditur Hipp.; quod eæ propriam eamque difficillimam animadversionem desiderent » (p. 883). Mais Hippocrate énumère une foule de fistules plus difficiles à guérir (voy. notre *Appendice*); Foës paraît lui-même peu satisfait de son explication, et il ajoute : « Eoque nomine hunc librum quidam *de fis-*

tulis ani inscripserunt » (ibid). Cette assertion paraît peu fondée ; car cette suscription ne se retrouve dans aucun des nombreux manuscrits collationnés par M. Littré. Dans l'hypothèse d'un seul traité en deux chapitres, l'intitulé *de hæmorrhoïdibus et fistulis* satisfait mieux l'esprit; car il réveille des idées de relation, et donne à entendre un mal qui a, avec les hémorrhoïdes, des rapports, sinon toujours de causalité, du moins de voisinage.

Si du titre, je passe au début des deux opuscules, j'y trouve aussi un élément de conviction ; il y a dans la phraséologie une correspondance si saisissante et dans la marche des idées une telle analogie qu'il suffira d'une citation pour que chacun des lecteurs en soit frappé comme nous :

αἱμορροΐδων τὸ μὲν νούσημα ὧδε γίνεται (*hæmorr.* § 1).
σύριγγες δὲ (1) *γίνονται μὲν* (*fist.* § 1).

Nous devons faire observer que le *δέ* qui suit *σύριγγες* indique une liaison et une suite, et suppose par conséquent l'existence d'une première partie qui n'est autre que le chapitre des hémorrhoïdes.

Si je m'attache à pénétrer plus avant dans l'étude même du texte, j'arrive encore à une conclusion analogue : dans l'énumération que l'auteur des *Hémorrhoïdes* fait, dès le 2e paragraphe, des opérations qui se pratiquent sur le rectum, les mots *σήπων* et surtout *ἀναῤῥάπτων* et *δέων putrefaciens, consuens* et *alligans*, n'ont pas leur corrélatif dans cet opuscule où l'on ne trouve ni *ligature*, ni *suture*, ni *corrosif* proprement dit; il faut pour cela recourir à celui des *fistules*; l'énumération précédente, qui n'a guère été comprise et du reste ne pouvait pas l'être, n'est exacte qu'autant qu'elle s'applique aux deux chapitres précités, réunis

(1) *δέ*, Mss : DFGHK. — *δέ* om. vulg. litt. — *δέ* donné par cinq manuscrits, fournit ici une restitution précieuse.

en un seul ouvrage. Dans l'état actuel des choses, le livre des *Hémorrhoïdes* serait tronqué et incomplet; dans mon hypothèse, c'est un tout harmonique, parfaitement enchaîné.

Un examen plus approfondi du contexte m'a inspiré une dernière argumentation qui me paraît décisive; c'est la chirurgie qui vient ici au secours de la linguistique. Le livre des *fistules* se termine par une série de paragraphes qui jusqu'ici ont dû paraître tout à fait déplacés aux yeux du clinicien; ainsi le § IX traite de la *chute du rectum*; mais cet accident se rencontre plus particulièrement dans les hémorrhoïdes; il est commun dans ce cas, et assez rare dans l'autre; et l'auteur est un trop bon observateur pour avoir commis cette faute chirurgicale.

On peut faire la même critique du § VIII consacré à la *strangurie*; les chirurgiens savent que, si elle est commune aux fistules et aux hémorrhoïdes, elle est plus habituelle dans ces dernières.

En résumé, tout ce qui est une disparate avec la division et la transposition actuelles, se relie et se coordonne parfaitement dans l'arrangement primitif, tel que je l'entends :

Titre général : *Des hémorrhoïdes et des fistules.*
§ 1. *Des hémorrhoïdes.*
§ 2. *Des fistules.*
§ 3. *Des complications* des hémorrhoïdes et des fistules.

Ce classement fournit, ce me semble, une lumière inattendue pour l'intelligence du texte; les fautes apparentes disparaissent; rien n'est avancé qui ne trouve plus tard sa confirmation; tout devient logique; la marche de l'auteur nous apparaît très-méthodique. L'histoire des complications est fort naturellement placée après celle des deux maladies principales; elles forment un complément nécessaire pour l'une et l'autre; c'est un troisième chapitre qui complète les

deux premiers; il n'y a plus ni désordre ni hors d'œuvre; chaque chose est réellement à sa place.

L'état de nos manuscrits prouve que le démembrement de cet ouvrage tel qu'ils se le sont transmis et qu'il s'est perpétué dans nos éditions modernes, est déjà très-ancien; mais il est permis d'inférer de la discussion qui précède qu'il n'existait pas du temps d'Erotien ni même de Galien.

§ 2. Je pourrais ici considérer la démonstration que j'ai entreprise comme accomplie; car, dès qu'il est établi que les deux opuscules qui nous occupent ne forment qu'un seul traité et qu'il a été prouvé plus haut que les Hémorrhoïdes sont d'Hippocrate, la même conclusion doit en toute rigueur s'appliquer aussi aux Fistules. Mais dans les thèses historiques de ce genre on ne saurait trop multiplier les éléments de conviction; et je vais produire quelques nouvelles preuves qui regardent spécialement les Fistules, et qui viendront à leur tour corroborer ce que j'ai dit de l'authenticité des Hémorrhoïdes.

L'auteur des Fistules décrit avec détail, § 4, un procédé de ligature à l'aide d'un fil de lin écru quintuple. Paul d'Egine le reproduit, à peu près dans les mêmes termes, et en l'attribuant formellement à Hippocrate : « Si qui timidiusculi chirurgiam fugiant, *Hippocraticâ* uti debent è lino *deligaturâ* : Jubet siquidem Hippocrates linum quintuplex crudum, etc. » (*trad.* de Gauthier d'Andernac, Lyon, 1551, p. 423). — Déjà l'auteur de l'*Isagoge* ou *introduction* seu *medicus*, indiquait expressément que ce procédé de ligature avait été inventé par Hippocrate qui l'avait décrit le premier. (Chart. t. 2, p. 397).

Galien, de son côté, comprend cet opuscule parmi les œuvres authentiques dont il commente les mots difficiles dans son *Exagèse*; nous lisons : στρυβλήν. στρεπτόν τι ἐν τῷ περί αἱμορροΐδων καὶ συρίγγων ; ce que Mercurialis et

Chartier traduisent : *Flexibilem*, *vertibilem*. Or le texte et la traduction sont à corriger ; il y a dans chaque, une faute à faire disparaître. Le mot se rencontre, non dans les *hémorrhoïdes*, mais dans les *fistules*, § 3 ; il faut lire στροβιλήν et non στρυβλήν, et traduire στρεπτόν τι par *aliquid intortum* (et non *flexibilem*, *vertibilem*) ; il s'agit d'une mèche de charpie *roulée* et *tordue* sur elle-même. Le texte, ainsi rectifié, nous fournit un argument de plus en faveur de la légitimité du livre. — Ajoutons qu'Érotien le fait figurer nominativement dans son *Canon hippocratique*, et que de plus il en explique un mot dans son glossaire (θαμινὰ). On voit ainsi que c'était là dans l'antiquité une tradition non interrompue pendant huit siècles.

Enfin nous dirons que Celse a fait pour les *fistules* comme pour les *hémorrhoïdes* ; il s'en inspire, il les traduit et les copie dans les moindres détails : Hippocrate se sert, § 4, « d'un fil de lin écru, plié en cinq et cordé, qu'il resserre chaque jour, et qu'il prend soin de renouveler par intervalle de peur qu'il ne vienne à se pourrir. » On lit dans Celse : « Idque linum esse debet crudum, et duplex triplex ve, sic tortum ut unitas facta sit;..... id linum bis die, salvo nodo, ducendum est;..... neque committendum est ut id linum putrescat; sed tertio quoque die nodus resolvendus est, et ad caput alterum recens linum alligandum (*De re medic.* l. VII, sect. 5, n° 4).

La ligature faite, l'auteur permet à l'opéré d'aller à ses affaires, et recommande, pendant le traitement, de pratiquer d'abondantes affusions d'eau chaude. Celse dit à son tour : « Interim autem licet negotia agere, ambulare, lavari » (ibid).

Notre auteur conseille d'associer les consomptifs à la ligature, en les introduisant dans la fistule. Celse traduit : « Adjicitur celeritati si et linum et id quod ex penicillo est aliquo medicamento illinitur ex his quibus callum exedi. »

(Voyez, pour plus de détails, notre *Aperçu historique* sur la chirurgie des fistules).

Concluons donc que le témoignage de Celse doit être ajouté à ceux d'Érotien, de Galien, de l'auteur de l'Isagogè, et de Paul d'Égine. Voici maintenant des preuves d'un autre ordre (1) ; je les tire de l'étude chirurgicale du contexte, et de ses rapports avec les livres hippocratiques généralement admis comme légitimes : l'auteur des *Fistules* a pour but essentiel de *dessécher la plaie* ; il insiste beaucoup sur les topiques qui ont des vertus dessiccatives ; il revient spécialement, § 11, sur ceux qui ont la propriété d'attirer à eux pour dessécher et atténuer. Or, c'est là le fond de la doctrine à laquelle Hippocrate s'attache de prédilection dans *les plaies de tête*, où il écrit, § 22 : « Il n'est pas bon que les chairs de la plaie soient humides, » et quelques lignes plus loin : « Une fois la plaie mondifiée, il faut la rendre plus sèche ; c'est ainsi qu'elle pourra guérir plus vite, la chair qui donne lieu aux bourgeons charnus n'étant plus humide, mais desséchée. » (Ibid).

Mêmes rapports avec le Traité *des plaies et ulcères*, lequel « est attribué à Hippocrate d'une manière positive par Galien et par Érotien » (Littré, t. 1, p. 352) ; là Hippocrate débute en disant, § 1 : « Ce qui est sec est plus près de l'état sain, et ce qui est humide de l'état malade ; » aussi veut-il qu'on applique « quelque substance siccative qui empêche de suppurer » (Ibid). Ailleurs, § 2, il note comment « les parties deviennent plus sèches et s'atténuent. » Il défend les

(1) J'ai cru devoir multiplier les preuves afin de réfuter victorieusement cette sentence d'un habile critique : « Comme le Traité *des ulcères*, ces deux opuscules (*Des fistules. — Des hémorroïdes*) *ne contiennent rien qui démente ou fortifie l'assertion d'Érotien et de Galien*, et le doute est ce qui convient le mieux ici où les éléments de discussion manquent complètement. » (Littré, *Introd.* aux Œuv. d'Hipp. t. 1, p. 353.)

cataplasmes, § 4, « avant qu'on ait complètement desséché la plaie. » Enfin il y pose comme règle capitale, § 6 : « de conduire les plaies vers une dessication de plus en plus complète. » — Remarquons que dans les *fistules*, comme dans *les plaies et ulcères* (1), la plupart des topiques sont du genre des cathérétiques et des dessiccatifs.

Voici un autre rapprochement non moins significatif : § 8, la strangurie est indiquée comme une suite de l'inflammation du rectum. Hippocrate, dans ses *Aphorismes* (V. 58) le proclame de même : « *Dans l'inflammation du rectum, il survient de la strangurie.* »

Or, il ne peut s'agir en tout ceci de coïncidences purement fortuites ; on est forcé de reconnaître que ce sont là des vues et des préceptes qui forment un ensemble ; en un mot, c'est une doctrine chirurgicale qui domine également dans deux autres livres légitimes. Nous sommes donc autorisé à conclure que le Traité des *fistules* est intrinséquement de la même plume qui a écrit les *plaies de tête*, les *aphorismes*, les *plaies et ulcères*, qu'en conséquence les témoignages des anciens que nous avons réunis en sa faveur sont parfaitement fondés, et qu'aujourd'hui nous sommes rigoureusement en droit de dire avec un savant éditeur d'Hippocrate : « Hanc autem esse germanam Hippocratis coi fæturam satis indicat celebrata illa per linum fistulæ ani curatio, quam Isagoges author et Paulus (l. VI, c. 78) Hippocrati imprimis acceptam ferunt. » (Foës, p. 883).

Lyon, 31 octobre 1859.

(1) Dans l'édition gréco-française que je prépare, de la *Chirurgie d'Hippocrate*, je me suis attaché et crois avoir réussi à démontrer l'authenticité du livre *de ulceribus* par une série de preuves en partie nouvelles.

L'HOTEL DE LUXEMBOURG

DANS LE QUARTIER DE VAISE

ET LES CHEVALIERS TIREURS.

Les souvenirs matériels disparaissent aujourd'hui avec une si grande rapidité, qu'il est bon d'en signaler l'existence, avant leur ruine complète, aux hommes qui estiment encore les choses de l'esprit, qui étudient les monuments historiques, qui regrettent la perte de l'originalité propre à chaque ville, et regardent la monotonie, datée d'hier, comme un progrès décoloré et ennuyeux. Je viens donc signaler à l'attention des amis du vieux Lyon un petit bâtiment, n'ayant pas une grande illustration, mais possédant au moins le rare mérite d'être encore debout. Un de ses derniers propriétaires, que je compte parmi mes plus anciens et meilleurs amis, m'a ouvert la voie, et à l'aide de quelques recherches, j'ai complété la notice suivante, en m'appliquant cette devise : *Parvis parva decent.*

Il existe, à l'entrée du ci-devant faubourg de Vaise, du côté de la ville, et un peu en retrait sur la voie publique, une petite maison remarquable par ses bonnes proportions (1). Elle est

(1) J'entends, par bonnes proportions d'une façade, un état de choses tel que la hauteur et la largeur ne soient pas démesurées, l'une par rapport à l'autre ; que les croisées soient convenablement espacées, et que tout ce qui est moulure, surtout la corniche, présente assez de relief pour que le bâtiment ait un profil bien accentué. Je dirai même que ce relief peut aller jusqu'à la lourdeur. Une construction de ce genre a toujours un certain

aujourd'hui masquée en partie par une construction récente, et a été convertie en brasserie et café. Il y a quelques années, elle conservait encore tous ses agréments : elle était précédée d'une cour, séparée de la route par une barrière. Un vestibule, ouvert ordinairement pendant l'été, laissait apercevoir de beaux ombrages, et dans l'axe de ce vestibule on pouvait distinguer une statue en marbre blanc, copie de l'Amour grec, par Chinard. Le jardin, qui avait une grande profondeur horizontale, montait ensuite, au moyen d'un lacet tracé dans un petit bois, jusqu'au pied du bastion en forme de grosse demi-tour ronde, qui domine encore le quartier. Ce bastion faisait partie des anciennes fortifications de notre ville ; l'almanach de Lyon de 1747, donnant une description des divers quartiers, parle du bastion de *Loyace*, — et non pas Loyasse, comme on écrit maintenant, — situé au-dessus de la porte du Lion, *en Vaize*. Aujourd'hui cette pente ombragée a disparu, et l'industrie l'a convertie en une carrière, dans laquelle on exploite du granit et du gneiss.

caractère de noblesse. A l'appui de mon assertion, je citerai le passage d'un de nos honorables compatriotes, qui, pendant la guerre d'Italie, écrivait d'Alexandrie au *Courrier de Lyon* (24 mai 1859) : « Il y a une parti-« cularité que je ne puis m'empêcher de faire remarquer, à Casale, de « même qu'à Alexandrie et Valenza, comme le cachet caractéristique de ce « pays artiste : c'est la tournure élégante et grandiose d'une foule de « maisons particulières, mêlées aux plus vulgaires constructions. Quoique « ces hôtels, presque ces palais, soient en briques, aussi bien que les « moindres cabanes, les architectes italiens ont eu le secret de relever « singulièrement la pauvreté des matériaux et la médiocrité des dimensions, « *par la justesse des proportions, le style des ornements à forte saillie*, la « noble grandeur des escaliers en rampe douce et des larges vestibules « décorés de pilastres et de colonnes de briques (E. Jouve). » Les qualités qui ont frappé le correspondant du *Courrier de Lyon* sont justement celles qui manquent à nos constructions contemporaines, dont les conditions économiques réclament un grand nombre de fenêtres étroites. En outre, le goût du jour est le reflet de nos mœurs ; la profusion prétentieuse des ornements est le symbole du luxe de bes aloi, et l'absence de tout caractère de grandeur et de solidité représente l'instabilité des fortunes particulières.

Le milieu de la façade de ce petit bâtiment est orné d'un balcon, sur lequel on aperçoit la silhouette d'un bourg, recevant les rayons du soleil. Ce rébus qui signifie *lux in burgum*, *Luxembourg*, était le nom de cet hôtel, dont je vais rappeler les souvenirs, depuis longtemps oubliés. Il avait servi de lieu de réunion et d'exercice à la compagnie des chevaliers tireurs de l'arquebuse, qui prenait le titre de compagnie de Luxembourg. Avant d'entrer dans des détails relatifs audit hôtel et à ses habitants, je vais donner un aperçu général sur l'institution des chevaliers tireurs, et je prie mes lecteurs de me pardonner si je remonte presque au déluge.

L'art de tuer de loin, pour la guerre ou la chasse, date de l'antiquité la plus reculée. La fronde et l'arc sont les premières armes à projectiles que les hommes inventèrent, nous voyons qu'Ismaël, dans le désert, lorsqu'il devint grand, s'arma d'un arc : *Crevit in solitudine factusque est juvenis sagittarius* (Genes., XXI, 20.) La fronde, qui est un moyen de défense et d'attaque beaucoup plus simple, a dû précéder nécessairement l'invention de l'arc, et le fait d'Ismaël prouve que déjà, à son époque, la civilisation avait pénétré dans le désert. Il fallait que son arc eût acquis un assez grand degré de perfection pour le défendre contre les bêtes féroces et lui procurer un moyen de subsistance. De progrès en progrès, nous en sommes arrivés jusqu'aux carabines de précision et aux canons rayés ; mais ce n'est pas le dernier mot de l'art de tuer. On parle de boulets et de bombes qui, par leur explosion, détruisent les murailles, brûlent les maisons, asphyxient et empoisonnent sans distinction les hommes et les bêtes. Tout cela n'est rien, et Dieu sait ce que, dans une cinquantaine d'années, la science aura inventé pour le bonheur de l'humanité et sa destruction en grand ! Ce sera peut-être le moyen d'équilibrer le nombre des naissances et des décès, et par conséquent de résoudre un des plus redoutables problèmes de l'économie politique.

Le mot *arcus* vient, selon Pompeius Festus, du verbe *arcere, id est continere :* en effet les flèches tenaient à distance les ennemis ; et le verbe *arcere* tirait son origine d'une magistrature

grecque, ἀρχή, *in cujus potestate est cogere vel prohibere, qui a le droit de contraindre ou d'empêcher.* L'importance de cette arme était telle que nous voyons le roi David ordonner à ses sujets de s'exercer au tir (Reg. II, 1, 18). D'après Végèce, ce fut assez tard que les Romains sentirent la nécessité d'avoir des archers dans leurs armées, et Scipion l'Africain leur dut sa victoire sur les Numantins, (1, 15).

L'arc fut remplacé par les armes à feu; mais quoiqu'il ne subsistât plus dans les armées, cependant il servit longtemps encore comme instrument d'un exercice agréable. Les deux villes de France où cet amusement se conserva le plus en honneur furent Lyon et Montpellier. A Lyon, les chevaliers de l'arc ont été érigés en compagnie royale par Charles VII, en 1431, et leur société s'est maintenue jusqu'à l'époque de la Révolution. Le nombre des chevaliers était de quarante, et ils avaient pour capitaines perpétuels le prévôt des marchands et les échevins, qui, toutes les années, assistaient en grande cérémonie à leurs exercices et donnaient un prix au vainqueur (Dict. de jurisp. Prost de Royer). Le siége de la réunion était situé sur les remparts d'Ainay, et l'hôtel n'a été démoli qu'en 1859. Le bâtiment, bien proportionné et fortement profilé, avait une certaine distinction, et se faisait remarquer de tous ceux qui préfèrent un aspect robuste à la profusion des petits ornements prétentieux. « L'hôtel des chevaliers « de l'Arc formait l'angle de la rue Saint-Joseph et de celle des « Remparts-d'Ainay. Sa façade ouverte sur un jardin était décorée « d'un trophée d'arcs et de carquois, se rattachant à un mascaron « couronné d'une coiffure de plumes, comme on représentait alors « les peuples sauvages de l'Amérique. On sait que la Société de « l'Arc était la plus ancienne des différentes compagnies de ti- « reurs qui abondaient à Lyon, au XVIIIe siècle. Le bâtiment qui « vient de disparaître avait été construit, en 1726, aux frais de « la compagnie, sur un terrain que la ville lui avait accordé, et « qui se trouvait alors sur les remparts (A. Steyert, *Gaz. de « Lyon*, 13 juillet 1860). » La construction de l'hôtel des tireurs d'arc fut bien postérieure à la cession du terrain, puisque l'ouverture du jeu de l'arc, sur les remparts, eut lieu le 8 mai 1710, et

que le consulat y assista (Morel de Voleine, Chron. lyonn., *Revue du Lyonn.*, n. s., IV. p. 358).

L'arbalète, *arcus balista*, succéda à l'arc. Outre que cette arme devait permettre de mieux viser, elle lançait des balles de plomb et de terre cuite. Charles V encouragea *les jeux d'arc et d'arbalète, avec permission d'y faire des prix et célébrer des fêtes* (*Dict. de jurisp.*, Prost de Royer).

L'arquebuse, qui détrôna les anciennes armes, fut probablement une invention ultramontaine, puisque son nom lui vient de l'italien *arco bugiò*, arc troué, dont on fit *archibugio* et arquebuse. Je ne ferai pas l'histoire de tous les perfectionnements apportés successivement à cette première arme à feu, et qui lui firent changer de nom; mais ce mot continua à subsister pour désigner les institutions spéciales qui dataient de l'invention de cette arme. Ainsi, il y avait à Lyon plusieurs compagnies de chevaliers tireurs de l'arquebuse, et celle des arquebusiers, qu'il ne faut pas confondre avec les susdites. Celle-ci, au nombre de deux cents hommes, était préposée à la garde de la ville : cinquante de ces hommes faisaient un service continuel; les autres, appelés arquebusiers des cent cinquante, fournissaient chaque soir les soldats nécessaires pour renforcer le poste de l'hôtel-de-ville et faire des patrouilles. Ils devaient toujours être prêts à marcher au premier ordre et à compléter la compagnie des arquebusiers. Cette garde de sûreté fut créée à la demande des citoyens, par des lettres patentes du roi Henri II, du 26 mars 1555, et augmentée par d'autres lettres patentes du roi Charles IX, du 18 août 1561. Pour plus de détails, je renverrai à l'excellent travail de M. Rolle, inséré dans le 20e volume de la *Revue du Lyonnais*, n. s.

Il est à présumer que dans le principe ces compagnies de chevaliers tireurs eurent un but d'utilité défensive; mais dans la suite elles devinrent simplement des réunions agréables, et la compagnie des arquebusiers du consulat fit seule un service public. Cependant, au XVIIe siècle, un fait de guerre jeta un reflet glorieux sur leurs annales : Louis XIV, pendant le siége de Dôle, s'apercevant que ses soldats étaient fort in-

commodés par l'adresse des tireurs qui défendaient la place, fit un appel aux chevaliers de l'arquebuse des villes voisines. La compagnie de Lyon envoya plusieurs de ses membres, et ce fut l'un d'eux qui tua un tireur ennemi, embusqué dans un clocher de la ville, et dont les coups assurés avaient fait éprouver de grandes pertes au corps des officiers. Il faut remarquer qu'à cette époque il n'existait officiellement qu'une seule compagnie de chevaliers de l'arquebuse. Elle se perpétua jusqu'à l'époque de la Révolution, et elle avait son siége à l'hôtel de la Butte, au-dessous du fort Saint-Jean. M. Rolle nous apprend que ce fut en 1663 que la compagnie alla occuper, sous les auspices du consulat, l'emplacement susdit.

On trouve des titres de l'année 1669, par lesquels il paraît que la maison de la Butte, située près du boulevard Saint-Jean, territoire de *Pierre-Aigle*, a été bâtie aux frais de la ville, et que le consulat a payé pour sa construction la somme de 29,148 liv. Une ordonnance consulaire du 17 août 1735 porte que la compagnie ne pourra être composée que de quarante personnes, y compris les officiers, *et pour assurer à perpétuité ledit établissement, le consulat accorde à la compagnie la jouissance du terrain joignant les greniers d'abondance* (1), *dans l'ancien emplacement de la Butte, avec la faculté d'y faire telles constructions qu'elle jugera à propos et à ses frais, sans qu'elle puisse être expulsée qu'en la dédommageant.*

Une délibération consulaire du 15 mai 1736 accorde aux chevaliers de l'arquebuse le maintien de la jouissance de l'emplacement sus-désigné, pour y construire un bâtiment destiné à leurs réunions, plus une somme de 300 livres par année, pendant vingt ans. Enfin, le 4 mai 1784, le consulat vendit à la compagnie la propriété de la Butte et dépendances, moyennant 30,000 liv. (*Arch. hist.*, 8, p. 412).

Les chevaliers tireurs de la Butte ayant donc construit un hôtel, furent obligés de faire un emprunt en 1741. En 1750 et

(1) Les greniers d'abondance, caserne actuelle de Serin, furent construits en 1728.

1755, ils fixèrent la cotisation annuelle de chacun des sociétaires à 100 livres, et ensuite à 120 (*Dict. jurisp.*, Prost de Royer). Cette somme, assez forte pour l'époque, devait probablement servir aux frais annuels de l'établissement, au paiement de l'intérêt de l'emprunt et à son amortissement; il paraît que la construction, élevée par le consulat en 1669, ne pouvait plus suffire aux habitudes des chevaliers, qui progressaient dans le luxe et le confortable, et qui achetèrent encore, en 1783, une maison attenant aux greniers d'abondance.

La compagnie prétendait avoir des titres remontant aux années 1498 et 1500, c'est-à-dire au règne de Louis XII; cependant elle n'était plus qu'un souvenir de l'ancienne institution, établie pour faire honneur à la ville et servir à sa défense. Elle lui faisait en effet de temps en temps honneur; mais, fort heureusement, elle n'était plus dans la nécessité de prendre la défense de ses habitants, qui vivaient dans une paix profonde. « Cette association, toute « d'agrément et de plaisir, donnait souvent de très-belles fêtes, « qui réunissaient l'élite de la société de Lyon, et dont les « membres de la compagnie faisaient les honneurs, avec toute la « grâce et la galanterie que comportait leur titre de chevaliers.» On cite celle qui eut lieu le 11 avril 1701. « Les ducs de Bour- « gogne et de Berry, qui passaient à Lyon, voulurent bien y « assister et faire eux-mêmes l'ouverture du prix de la Butte, « qui fut tiré sur la place de Bellecour (*Arch. hist.*, 8, p. 413).

M. Rolle a dernièrement complété cette note de l'abbé Sudan, en communiquant à la *Revue du Lyonnais*, — t. XXI, n. s. — une pièce des plus intéressantes, provenant des archives de la ville, et qui fait la description de la grande fête que les chevaliers de l'arquebuse de Lyon donnèrent, en 1738, en y invitant un grand nombre d'autres compagnies des environs. Cette fête fut célébrée au nom de la compagnie de la Butte qui, jusqu'à la fin de son existence, a exclusivement joui du titre de Société des chevaliers de l'arquebuse de Lyon, ou simplement de l'arquebuse; tandis que les autres compagnies portaient le nom de Villeneuve, de Serin, de Luxembourg, d'Alincourt. (Voir les almanachs de Lyon). Je n'ai pas besoin de dire que le nom d'Hôtel de la Butte provenait du genre d'exercice qui se pratiquait dans

l'établissement. Le portail décoré des armes de la Société nous a été conservé dans une gravure de Bidault, éditée en 1789. On peut le voir aussi, mais sur une plus petite échelle, dans une lithographie de M. Rey, d'après un tableau de M. Duclaux, peint en 1817. La destruction de ce portail, dont je ne pourrais pas donner la date précise, remonte, je crois, aux environs de l'année 1840, et fut nécessitée par l'ouverture du nouveau chemin à lacet, qui tend au fort Saint-Jean et sur le cours des Chartreux. L'enceinte irrégulière à laquelle il donnait entrée est encore tracée sur un plan de Lyon annexé à un guide du voyageur, édité en 1860. Voilà comment on écrit l'histoire et comment on prépare des difficultés aux historiens futurs ! Les bâtiments situés sur la place de la Butte, et qui sont maintenant une dépendance de la caserne de serin, constituaient en grande partie le logis des chevaliers tireurs.

Près de la compagnie de l'arquebuse de Lyon installée à l'Hôtel de la Butte, en dedans de la porte d'Alincourt (1), il existait une autre société, logée en dehors de cette même porte, et qui portait le nom de Compagnie de l'arquebuse de Serin. Elle avait été établie en 1737, et il paraît qu'elle n'eut pas une bien longue vie, car l'almanach de 1763 est le dernier qui en fasse mention.

La compagnie des chevaliers de l'arquebuse de Villeneuve faisait ses exercices au faubourg de la Guillotière. Son établissement date de 1738. Elle commença à fonctionner sous les ordres du gouverneur de Lyon, et ne fut définitivement autorisée par le roi qu'en 1768. Elle se maintint jusqu'à l'époque de la Révolution. Le seul fait intéressant que je puisse récolter dans son histoire, c'est qu'en 1771 elle était commandée par Madame la marquise de Rochebaron, qui prenait le titre de colonelle. Cette marquise devait être ce que nous appellerions une lionne, et, si elle vivait aujourd'hui, elle fumerait certainement le cigare et conduirait elle-même sa voiture.

On peut encore trouver, dans le quartier de la Part-Dieu, des

(1) On trouve *Alincourt* écrit tantôt avec tantôt sans *h*.

traces de l'emplacement qui servait aux exercices des chevaliers de Villeneuve. Le clos de l'arquebuse était situé dans une vaste masse de terrain triangulaire, limitée par la rue de Vaudrey, celle de l'ancien chemin des Charpennes et celle de l'Arquebuse : ces trois rues suivent la direction des vieux chemins. Cette masse a été traversée par l'avenue de Vendôme, parallèle au Rhône, et la rue Mazenod, perpendiculaire au fleuve. La rue de l'Arquebuse est à peine remblayée, et son côté occidental est bordé en partie par un mur qui servait de clôture au local des chevaliers tireurs. On voit encore un angle de mûr isolé et resté debout, à l'entrée du carrefour aboutissant à la rue Mazenod. Cet angle terminait, au nord-est, le clos de l'arquebuse. On peut conjecturer que les bâtiments, occupant l'angle formé par les rues de Vaudrey et de l'Arquebuse, faisaient partie de l'ancien établissement.

La compagnie des chevaliers de l'Arquebuse de Luxembourg subsistait avant 1746 ; mais ce fut seulement cette année qu'elle eut une existence légale. M. le marquis de Rochebaron, commandant, ayant permis aux chevaliers de s'assembler, ils choisirent pour faire leurs exercices, avec l'agrément de M. d'Albon, archidiacre, chanoine de Saint-Jean et comte de Lyon, un fort bel emplacement, hors des portes de Saint-Georges, aux Étroits, le long du Rhône, au-dessus du logis et du moulin de Luxembourg. Il serait assez difficile de déterminer le susdit emplacement qui s'appela Luxembourg, à cause de sa proximité du moulin et logis de ce nom. On remarquera que ce moulin était sur le Rhône, car la jonction des deux rivières avait lieu à peu près à la hauteur d'Ainay, en sorte que le bâtiment de la Quarantaine était baigné par le fleuve. Voici ce qu'on lit dans l'Almanach de Lyon de 1747, qui donne une description des quartiers de la ville : « En continuant par la rue Saint-Georges, on parvient à l'hôpital « des pestiférés appelé la Quarantaine, et de là, le long du Rhône, « à une raze ou ruisseau près de la maison où pend pour enseigne « le petit Luxembourg. De là, tirant à travers champs jusqu'à la « maison Gariot ou de la Table ronde, on parvient à un endroit « où découlait la fontaine de *Siolan* ou *Choulan*, et dès lors on « retourne par un chemin qui aboutit à la porte de Saint-Just. »

Ce moulin et logis du Luxembourg était donc à peu de distance de la Quarantaine, et par conséquent très-près du petit bâtiment dans le style renaissance, communément appelé *maison de Palladio* (1).

(1) J'ai signalé, dans la *Gazette de Lyon* du 6 août 1860, le mauvais goût prétentieux et ignorant qui vient de défigurer cette charmante construction, située à l'entrée des Étroits, et masquée maintenant du côté de la ville par le chemin de fer ; elle est très-connue des artistes, et il n'est pas un paysagiste qui ne l'ait dessinée. Elle avait acquis un ton parfaitement en harmonie avec l'industrie à laquelle son intérieur sert d'ateliers. Rien ne choque plus les regards contemporains que cette patine antique dont le temps seul a le secret. On peut s'apercevoir de cette antipathie de *bon genre* en visitant les maisons de campagne des environs de Lyon. On rencontrera les choses les plus extravagantes, et la matière ne manquerait pas si l'on entreprenait de publier un recueil des naïvetés prétentieuses de notre époque. M. Jourdain est plus vivace que jamais, il fait de la prose sans le savoir, en croyant rêver de poésie.

Le propriétaire de la maison de Palladio, voulant marcher dans la voie du progrès et se mettre à la mode, vient d'opérer la restauration extérieure de son habitation de la manière la plus baroque : le fond représente une surface de briques roses ; l'encadrement des croisées et les angles de la construction sont peints en blanc, et une large bande bleue bordée de blanc, sur laquelle on lit en grandes lettres jaunes : *Peausserie*, *Maroquinerie*, *Mégisserie*, s'étend horizontalement entre le rez-de-chaussée et le premier étage, tout cela est excessivement frais, ou, pour employer l'expression usitée, c'est très-gai.

J'appelle l'attention sur cette dénomination de *maison de Palladio*. Le célèbre architecte, né à Vicence en 1508, mort en 1580, dessina les antiquités de Nismes ; mais je ne saurais dire s'il fit un voyage à Lyon. Des recherches sur ce point de l'histoire locale auraient un grand intérêt. Plusieurs architectes célèbres de la Renaissance ont résidé à Lyon : Philibert Delorme y a marqué son séjour par plusieurs ouvrages. Serlio, de Bologne, élève de Jacques Perruzzi, fut appelé en France par François Ier, et il y vint avec toute sa famille. Les calamités de nos guerres religieuses l'obligèrent à se retirer à Lyon, où il vivait très-pauvrement. Il revint ensuite à Fontainebleau, et il y mourut en 1552. Scamozzi, né à Vicence l'année de la mort de Serlio, fit un voyage en France, où il accompagna les ambassadeurs de Venise ; mais je ne pense pas qu'il ait séjourné à

Pourrait-on conjecturer, sans une trop grande hardiesse, que cette fabrique, naguère encore si pittoresque et d'une si grande pureté de goût, a servi aux chevaliers de l'arquebuse de Luxembourg? Je ne prétends pas dire qu'elle ait été construite par eux, puisqu'elle date du XVIe siècle et qu'ils ne s'établirent dans le quartier qu'en 1746; mais je livre ma conjecture aux érudits qui s'occupent de l'histoire de Lyon. Je ferai remarquer que, parallèlement à la rivière et du côté de la maison en question, il existait un assez vaste terrain horizontal, dépourvu de constructions, et qui aurait pu servir au tir de l'arquebuse.

En 1757, la compagnie de Luxembourg se transporta dans le faubourg de Vaise, où elle s'était fait construire un hôtel. Elle en prit solennellement possession, le 19 septembre de la même année. M. de Rochebaron, commandant, M. Bertin, intendant, et Messieurs du Consulat, assistèrent à la fête. La compagnie, en émigrant d'un bout de la ville à l'extrémité opposée, emporta avec elle son nom de Luxembourg, et en fit, ainsi que je l'ai dit, le sujet d'un rébus qui peut se déchiffrer encore sur le balcon de l'hôtel, aujourd'hui la *Brasserie Mouton*.

Tandis que les almanachs de Lyon, antérieurs à 1764, donnent quelques détails sur l'existence historique de la société, ceux de 1764 à 1767 ne contiennent que la note suivante : « La

Lyon, puisqu'il a laissé une relation de son voyage, et que, pour aller à Paris il passa par Nancy, en venant d'Italie. On était en l'année 1600 : or, à cette époque, le style de la Renaissance avait subi d'importantes modifications et n'aurait plus eu la pureté qui distingue le petit bâtiment attribué à Palladio. Il est vrai de dire, d'après la Biographie universelle, que Scamozzi prit surtout Palladio pour modèle. Au reste, il n'est pas nécessaire de recourir à des étrangers pour chercher à découvrir l'auteur de la maison des Étroits ; car le grand nombre de constructions du quartier de l'ouest, dans le goût de la Renaissance, et l'extrême variété de leurs formes, surtout dans les intérieurs de cours, prouvent qu'à l'époque du XVIe siècle il devait y avoir à Lyon une grande quantité d'excellents architectes.

J'engage les artistes à visiter cette maison en question qui a fait *peau neuve*, et peut-être qu'après avoir vu et observé ils abjureront leurs opinions en matière de couleur, de forme et d'effet.

« compagnie de l'arquebuse de Luxembourg fait ses exercices au « faubourg de Vaise. » Le capitaine-colonel, cette dernière année, était Camille d'Albon, prince d'Yvetot. L'almanach de 1768 dit simplement : « Cette compagnie faisait ses exercices au faubourg « de Vaise. » Cette expression indique que la société ne fonctionnait plus, puisqu'au lieu de faire elle faisait ; et ce qui prouve encore davantage sa dissolution, c'est que l'on ne trouve plus la liste des dignitaires.

L'almanach de 1778 s'exprime ainsi, sans autre explication : « La « compagnie des chevaliers de l'arquebuse d'Alincourt fait ses « exercices au faubourg de Vaise, sous l'autorité et l'agrément du Consulat. »

On a vu qu'il existait une compagnie, en dehors de la porte d'Alincourt, qui se nommait compagnie de Serin. L'almanach de 1764 n'en faisant plus mention, on peut croire à sa dissolution. Ces deux sociétés dissoutes de Luxembourg et de Serin étaient en face l'une de l'autre, sur les deux rives de la Saône. Je suppose donc qu'elles se reconstituèrent en une seule compagnie, avec leurs éléments épars, et, comme le pont d'Alincourt (aujourd'hui de Serin) qui les séparait était leur trait d'union, elles prirent son nom. Je donne cette explication pour ce qu'elle vaut, et si l'on en trouve une meilleure, je l'accepte volontiers (1).

Avant l'inondation de 1840, l'hôtel de Luxembourg conservait encore quelques souvenirs de son ancienne destination. Une vaste salle, divisée alors en deux pièces, existait au premier étage, ornée de deux grandes cheminées en marbre, vis à vis l'une de l'autre, et autour de cette salle régnait une corniche soutenue par de forts modillons. La Saône ayant ravagé le rez-de-chaussée en 1840, on fut obligé d'entreprendre des réparations, et on changea toutes les dispositions intérieures.

Antérieurement à la récente construction du quai de Vaise, il existait, depuis plusieurs siècles, deux fours à chaux dont la fumée incommodait tout le quartier. Dans les derniers temps de

(1) Le pont d'Alincourt, construit en 1774, fut emporté par les glaces en 1789.

leur existence, l'un de ces fours appartenait au propriétaire du susdit hôtel de Luxembourg.

Il peut paraître étonnant que les chevaliers de l'arquebuse de Luxembourg eussent choisi pour leurs exercices et leurs plaisirs un emplacement exposé au désagrément d'un pareil voisinage. Ces fours à chaux fonctionnaient depuis une époque très-reculée, puisqu'un poète du XVIe siècle, Maurice Scève, en parle dans un recueil imprimé en 1544. Il compare son cœur tristement amoureux à la fournaise fuligineuse qui obscurcissait l'air du quartier de Vaise :

Pour être l'air tout offusqué de nues
Ne provient point du temps caligineux ;
Et veoir ici ténèbres continues
N'est procédé d'automne bruymeux.
Mais pour autant que tes yeux ruyneux
Ont démoli le fort de tous mes aises,
Comme au fauxbourg les fumantes fornaises
Rendent obscurs les circonvoisins lieux,
Le feu ardent de mes si grands mésaises
Par mes soupirs obténèbre les cieulx.
En ce fauxbourg cette ardente fornaise
N'eslève point si haut sa forte alaine,
Que mes soupirs respandent à leur aise
Leur grand' fumée en l'air qui se pourmeine.

(*Arch. hist. du Rhône*, t. 9, p. 436).

Maurice Scève, ou Sève, poète des plus illustres de son vivant, et qui faisait école, ami d'Etienne Dolet et de Clément Marot, naquit dans les premières années du XVIe siècle et mourut vers 1560 ou 1564. Les lamentations dont je viens de donner un échantillon me semblent aussi ennuyeuses que les sonnets de Pétrarque en l'honneur de Laure. Au reste, le souvenir de ces deux amants a pu influer sur les compositions de Maurice Scève ; car, se trouvant à Avignon en 1533, il contribua à la découverte d'un tombeau qu'on a cru être celui de Laure, dans la chapelle de Sainte-Croix, au couvent des Cordeliers, en présence de François Ier. Il se créa peut-être une Laure imaginaire, dans la

personne de *Délie, objet de plus haute vertu, poésies amoureuses en 449 dixains*, édition ornée de cinquante emblèmes amoureux (*Lyonnais dignes de mémoire*, par Bréghot et Péricaud aîné). Quand on songe que ce livre eut grand succès dans son temps, on ne peut s'empêcher de comparer cette innocente et fade production avec la littérature épicée de notre époque, et de remarquer combien nous avons fait de progrès. Mademoiselle Rigolboche n'est plus aussi cruelle que la Délie de Maurice Scève, et je présume qu'avec un seul dixain, surtout s'il était doré sur tranche, on triompherait de la vertu de la célèbre contemporaine (1).

Il paraît que plusieurs des propriétaires des fours à chaux ont été des personnages d'une certaine importance, car parmi les tombes que recelait la pittoresque église de l'Observance, on en voyait quelques-unes de maîtres chaudiers, entre autres celle portant l'inscription suivante : *Ci gist honorable sieur Pierre Garrieu, marchand chauldier, habitant de Vaise, lequel décéda le 28 novembre 1657, et honneste Cattan, sa femme. . . . . .* . . . . . Au-dessous était l'image d'un four à chaux, avec la date de 1668, qui peut-être rappelait celle de la pose du monument ou de la reconstruction du four. (*Les Cord. de l'Observance*, par l'abbé Pavy).

L'hôtel de Luxembourg, dont je viens d'esquisser l'histoire, était situé au débouché de la porte *du lion*, qui formait la communication entre la ville et le faubourg. Cette porte faisait partie des fortifications, et avait été établie entre deux bastions : l'un s'appuyait à la rivière, l'autre s'étendait du côté de la colline. On reconnaît encore les traces du second noyé dans des constructions particulières, quand on pénètre le long de la ruelle conduisant à la carrière, ouverte dans les flancs de la montagne, et si l'on jette un regard du haut de la colline, on verra que ce bastion supporte un terre-plein considérable, planté d'un fort joli jardin. Sur l'emplacement de la porte du Lion, on a bâti la maison, dans les murs de laquelle sont encastrés divers fragments byzantins, provenant, dit-on, des ruines de l'abbaye de l'Ile-Barbe. Il suit de

(1) Les mémoires de Rigolboche ont eu déjà un grand nombre d'éditions.

cette position de la dite porte que notre petit hôtel bordait la voie publique. Ce ne fut qu'en 1812 que le propriétaire acquit de la ville le terrain resté libre, par le changement de direction de la route, et y fit poser la barrière existant encore maintenant. Au reste, on peut facilement se rendre compte de l'ancien alignement en examinant celui des vieilles maisons du quai actuel le Vaise.

Si l'on jette les yeux sur le plan de Lyon, levé et gravé par Claude Séraucourt en 1735, vérifié et augmenté en 1740, on comprendra facilement la topographie du quartier. La route venant de Pierre-Scise rencontrait un obstacle dans le bastion du bord de la Saône, lequel la forçait à dévier presque à angle droit, pour chercher la porte du Lion : je crois que l'on peut retrouver la direction de cette déviation, en pénétrant dans l'allée de la maison n° 38, près du pont de Serin. L'almanach de l'an VI, 1797-98, donne un essai historique sur Lyon, dont j'extrais le passage suivant : « Le faubourg de Vaise est séparé de la ville « par ses murailles et ses portes. Celle appelée *du lion* tirait « son nom de la sculpture d'un lion, symbole de la ville, et « soutenant cette inscription : *un Dieu, une loi, un roi*. On vient « de détruire cette inscription. La porte du Lion, ainsi que les « autres, fut longtemps gardée par une colonnelle de 300 Suisses, « à laquelle fut ensuite substituée une partie du régiment lyon- « nais, appelé la Compagnie-Franche. »

Outre les compagnies de chevaliers-tireurs, dont je viens d'esquisser légèrement l'histoire, il en existait encore trois dans chacune des provinces de Forez et de Beaujolais. Jusqu'à cette année 1860, a survécu, à Villefranche, la société pour le tir à l'oiseau de l'ancienne *chevalerie de la Chartonnière*. Une résistance aussi longue à l'effacement des vieilles coutumes est vraiment chose étonnante ; mais bientôt le progrès aura noyé dans l'oubli toutes ces antiques institutions, dont on retrouvera à peine quelques traces dans les travaux des écrivains contemporains.

Il est singulier que ce petit hôtel de Luxembourg soit encore sur pied : en effet, par devant et par derrière, il est entouré de

vastes terrains, qui paraissent devoir être un appât pour la spéculation. On ne peut pas espérer longtemps sa conservation, et ses jardins disparaîtront comme tous ceux de l'intérieur de la ville; le progrès leur a déclaré une guerre impitoyable; il en a fait de pauvres vaincus, et quand je vais voir les restes du Jardin-des-Plantes, cette magnifique promenade, sacrifiée au dieu destructeur de notre époque, j'en reviens avec un véritable chagrin. On aura beau se moquer de mon aveu, je n'en garderai pas moins mes instincts artistiques et conservateurs, et je ne me rangerai jamais sous la bannière de ceux, qui ne comprennent le progrès que dans la destruction, la nouveauté, et l'indifférence pour les choses de l'esprit.

Paul SAINT-OLIVE.

TRAITRE OU HÉROS?

—

L'ILE DE SARDAIGNE.

(FIN).

La nuit venue, Ulloa songea à entrer en possession de sa nouvelle demeure ; Ephisio l'y accompagna et après lui avoir enseigné de nouveau le moyen d'y pénétrer et l'avoir vu s'y installer sans difficulté, il se retira et disparut. Ulloa n'eut garde d'épier la direction que prit le bandit et de paraître le suivre du regard. Il savait que sa curiosité eût certainement été remarquée, et il était trop expérimenté pour se permettre la moindre évolution qui pût être interprétée par la défiance.

Dès le lendemain, au point du jour, Salvador Ulloa, la bêche en main, se mit à préparer un semis de plantes potagères.

Ephisio le rejoignit dans la matinée et parut heureusement impressionné de le trouver à l'ouvrage. Il déposa devant lui un jeune daim récemment abattu et destiné à fêter la bienvenue d'Ulloa.

Brillat-Savarin place la question du rôti au premier rang des questions importantes de la science gastronomique. Le talent du rôtisseur, selon lui, est une *prédestination* et non un art qui se puisse acquérir. Cette prédestination, si prédestination il y a, se fait remarquer au plus haut degré chez le peuple sarde, et l'on pourrait dire de la Sardaigne à l'endroit du rôti ce que le spirituel P. Cetti a dit d'elle à l'occasion de la perdrix rouge qui y abonde et qui selon le révérend écrivain est un des plus favorables aspects sous lesquels se puisse

considérer cette île (1). M. de La Marmora rend ce témoignage aux Sardes, mais principalement aux pâtres, et, en général, à tous les montagnards, qu'ils sont sans rivaux dans l'art de rôtir les viandes à la broche et de les faire cuire sous les cendres chaudes ; et l'illustre observateur relate, avec son exactitude ordinaire, les divers procédés dont ils usent en ces circonstances. Ils valent que je m'y arrête.

Les sauvages d'Amérique, au dire de M. de Chateaubriand, lorsqu'ils ont à faire rôtir une pièce de gibier, *la suspendent devant un chêne embrasé au bout d'une gaule plantée en terre et abandonnent au vent le soin de tourner la proie du chasseur* (2). Les montagnards sardes jugent plus prudent de ne s'en rapporter qu'à eux-mêmes d'un tel soin. Quand il s'agit de rôtir les viandes à la broche, ils se servent d'une longue broche de bois ou de fer qu'ils tournent, accroupis auprès d'un feu très-ardent, avec une patience que Brillat-Savarin eût certainement élevée à la hauteur d'une vertu.

Quand il s'agit au contraire de les faire cuire sous la cendre, ils creusent un trou en terre : après l'avoir bien uni et nettoyé et l'avoir tapissé de branchages et de feuilles, ils y placent la viande et même l'animal entier tel qu'il a été tué, sans être écorché, mais seulement vidé. Ils le recouvrent ensuite d'une légère couche de terre sur laquelle ils allument et entretiennent un très-grand feu pendant plusieurs heures. Ils cuisent de cette manière non seulement des moutons et des cochons entiers, mais encore des veaux et des génisses et rien n'égale, assure-t-on, la succulence de leur chair ainsi préparée. En certaines occasions, les pâtres prennent un cochon de lait, dans ce cochon de lait renferment des grives ou d'au-

(1) *La pernice e l'uno degli aspetti più favorevoli ne quale si possa considerare la Sardegna.* Deux chasseurs amis du R. Père, en avaient abattu cent sept en un jour.

(2) Chateaubriand, les Natchez.

tres menus oiseaux ; ils renferment à son tour ce cochon de lait dans un mouton ou dans un veau et font ensuite cuire le tout de la manière que je viens d'indiquer, opération qui dure une journée entière. Ces différentes viandes cuisent d'une façon égale, s'imprègnent réciproquement de la saveur propre à chacune et acquièrent un goût exquis. Le cerf, le daim, le mouflon et le sanglier dont on fait dans l'île une consommation énorme, sont presque toujours rôtis à la broche et bien souvent sur le lieu même où ils ont été tués.

Revenons maintenant à nos deux amis.

Ephisio remit et laissa à Ulloa le soin de dépouiller et de parer sa chasse, pour me servir de l'expression technique ; ce dont celui-ci s'acquitta avec cette merveilleuse dextérité qui, en semblable circonstance, conduit le couteau du moine sarde tout aussi bien que celui du chasseur et du pâtre.

Le bandit ne se réserva dans la préparation du festin, que la partie de la tâche qui lui permettait de rester armé. Il amassa le bois. Ulloa disposa et alluma le feu.

Ephisio alla ensuite, son fusil en bandoulière, choisir dans la forêt un jeune plant de chêne qu'il coupa et dressa au moyen de son poignard et dont il fit une forte broche. Le daim y fut fixé et on plaça la pièce ainsi parée, devant un feu flambant. L'une des extrémités de la broche reposait sur une pierre disposée à cet effet ; Ulloa accroupi tenait l'autre et faisait tourner le rôti. Les Sardes appellent ce mode de rôtir *arrostire à furia furia*. Il exige une pratique consommée dans la manière de présenter la viande à la flamme, de telle sorte que rapidement surprise par un fort coup de feu, elle se revête d'un épiderme imperméable qui ne puisse laisser échapper le jus.

Il m'est arrivé bien des fois, en Sardaigne, d'assister à de semblables scènes, reflets des mœurs antiques, et je n'y ai jamais assisté sans me rappeler le tableau que nous a conservé

Homère dans ce passage de l'Illiade que l'on me permettra de citer ici, toute prétention académique à part :

« Achille préside au festin hospitalier; il perce les mem-
« bres de l'animal et les divise avec art, tandis que Patrocle
« se fatigue à souffler le feu, dont la flamme éclaire tout
« l'intérieur de la tente. » (*Iliade*, l. IX).

Ainsi les pâtres sardes, en fait de rôti, ne sont rien moins que les continuateurs des demi-dieux d'Homère. Le *furia furia* ne saurait avoir une plus noble origine, et il est bien permis d'y voir, avec les Sardes, une preuve de sa supériorité sur les tourne-broches sans âme de la civilisation moderne, tout brévetés qu'ils puissent être.

Quand le daim fut retiré du feu, Ephisio en examina l'omoplate avec toute l'attention d'un ancien augure penché sur les entrailles des victimes. C'est une croyance générale chez les montagnards sardes, que l'omoplate d'un agneau, d'un faon et de tout animal mâle qui n'a point encore servi à la reproduction, contient des révélations certaines sur l'avenir de celui qui l'interroge et qui sait en lire les signes(1). La découverte de ceux qui apparurent aux yeux d'Ephisio parurent l'inquiéter plus qu'ils ne le satisfirent. Mais le nuage qui passa sur son front fut le trait d'un éclair, et, bien qu'il n'eût point échappé à Ulloa, le prudent observateur se garda de laisser voir qu'il l'eût en rien remarqué. Il tenait trop à ne pas éveiller les soupçons de son hôte, pour laisser transpercer la moindre préoccupation de pénétrer dans la vie cachée du taciturne chasseur,

J'ai parlé au commencement de ce récit de la blancheur et de la qualité exquise du pain en Sardaigne. Mais ce que j'ai dit à ce sujet s'applique particulièrement au pain fabri-

(1) Le comte Pecchio a retrouvé la même superstition dans les montagnes de la Grèce, si bien qu'on y appelle l'omoplate d'un agneau la *Gazette des Pallikares*. Voyez C. Pecchio : *Une visite aux Grecs*.

qué dans les villes et dans les villages du cap inférieur. Ce pain-là n'est que le régal fort rare des montagnards et n'entre qu'exceptionnellement dans leur alimentation. Une partie même des pâtres et de la population qui habite certaines montagnes septentrionales et centrales de l'île, use d'un pain qui, malheureusement, ainsi qu'on va le voir, n'a rien de commun avec celui que j'ai décrit et justement vanté.

Ce pain consiste en une pâte faite de glands bien cuits et réduits en bouillie. On y mêle de l'eau saturée d'une argile onctueuse, provenant de la décomposition des schistes talqueux, que l'on rencontre principalement dans l'Ogliastra (1), et l'on en forme des gâteaux plats et minces, que l'on saupoudre avec un peu de cendre tamisée, pour les rendre moins agglutinatifs. D'ordinaire on relève leur insapidité en les arrosant de lard fondu.

Le P. Madao (2), à qui l'on doit *Le armonie dei Sardi*, tient cet aliment en grande estime et vénère, dans cette pâte élémentaire, son caractère de simplicité primitive; — ce qui permet de croire que c'est là, de sa part, une vénération toute platonique et qu'il n'en a jamais goûté. Le général de La Marmora qui l'a expérimenté, se refuse absolument à partager ce poétique enthousiasme. Quoi qu'il en soit de sa vertu réelle, ce pain de *haute futaie*, si je puis parler ainsi,

(1) On sait que certains peuples d'Asie et d'Amérique se servent également d'une pierre talqueuse pour aliment.

(2) Le P. Madao a écrit sur la langue sarde des ouvrages pleins d'intéressantes recherches. Il a composé, entre autres, plusieurs pièces de poésie dans lesquelles il n'a fait entrer que des mots communs aux langues sarde et latine, de telle sorte qu'elles forment à la fois des poésies latines et des poésies sardes. On peut en juger par ces deux premiers vers du morceau intitulé : *La divina Providenza e la miseria umana*, qui sont en même temps latins et sardes :

Deus qui cum potentia irresistibile,
Nos creas et conservas cum amore, etc.

et dont nos deux convives n'avaient pas, du moins, à remercier *Cérès*, *déesse des blés*, comme les bergers de Théocrite, fut le seul qu'ils eurent à rompre. En compensation, la chair dorée et savoureuse qui fumait devant eux sur un lit de feuilles où venait de la déposer Ulloa, eût pu figurer avec honneur devant un comice gastronomique ; peut-être même n'eût-elle pas été indigne de ces fameux congrès de phalanstérienne mémoire, dans lesquels Fourrier voyait l'avenir du monde et où il se plaisait à convier sur les bords de l'Euphrate toutes les mains et toutes les sensualités du globe, dignes de rivaliser en matière de cuisine.

Ulloa était assis, à demi-couché sur l'herbe ;

Ephisio mangeait debout, complètement armé, comme autrefois les Israëlites dans le désert mangeaient la Pâque, les reins ceints et le bâton de voyageur à la main.

Dès ce moment, le pèlerin commença avec le bandit une vie à deux, dans laquelle l'un et l'autre conservaient une indépendance absolue, mais dont le premier sembla se réserver toute la part laborieuse. Bien que, dans l'intérêt de son rôle, il consacrât chaque jour quelque partie de son temps à la recherche des plantes dans la montagne, il s'occupait avec affection du jardin dont il s'était chargé, et qui eut bientôt changé de face sous sa main intelligente. Il ne négligeait rien pour intéresser Ephisio aux progrès de son travail, pour l'amener à en jouir et à faire auprès de lui des stations plus fréquentes.

Mais Ephisio n'apparaissait qu'à des heures indéterminées, apportant du gibier que préparait Ulloa, ou des glands choisis dont ce dernier préparait le pain dont j'ai parlé plus haut. Hors des repas pour lesquels il ne s'asseyait jamais, le bandit aimait à suivre des yeux le travail de son compagnon, mais s'abstenait d'y prendre la moindre part active. Les conversations se prolongeaient peu et s'éloignaient, comme d'un

accord prémédité, de tout évènement qui eût pu conduire à ceux dans lesquels avait figuré Ephisio. Il semblait que depuis la chanson par laquelle avait débuté Ulloa, il se fût instinctivement formé entre les deux hommes un pacte tacite pour n'aborder aucun souvenir de cette nature. Cependant, le bandit se plaisait à entendre Ulloa jouer de la lyre ; souvent un son mélancolique et doux suffisait à pénétrer ce cœur de bronze; une larme arrêtée dans ses yeux coulait tout à coup, et l'on eût dit qu'en tombant elle cessait de brûler son front. Il trouvait un charme qui ne se lassait pas à répéter avec Ulloa quelques-uns des vieux cantiques qui avaient bercé son enfance ; parfois même il s'oubliait des heures entières à écouter les couplets sans fin de quelque légende populaire que le rapsode avait soin de choisir dans un ordre de faits qui ne pût effaroucher la susceptibilité de son auditeur.

Ephisio faisait quelquefois des absences qui duraient deux ou trois jours.

Il les employait probablement à aller se montrer loin de là, sur des points opposés et dans d'autres montagnes, où ses apparitions avaient pour but de dérouter les recherches de l'autorité, et peut-être aussi à des expéditions dont il gardait le secret.

Deux mois bientôt s'étaient écoulés ainsi, les deux mois formant le congé accordé au chevau-léger, et pendant cet espace de temps, Salvador n'avait pu voir se présenter un seul instant qui vînt favoriser son plan de campagne et rendre possible la réalisation du projet qu'il avait formé ; le bandit ne s'était pas montré une seule fois sans armes, n'avait pas eu un moment d'imprévoyant abandon.

Obligé de justifier la prolongation de son séjour dans la montagne, le faux pèlerin s'étudiait constamment à en faire naître des motifs qui ne pussent être suspectés ; et c'est

ainsi qu'il avait entrepris d'accroître le jardin du proscrit d'une certaine étendue de terrain jusque-là inculte.

Il travaillait un jour à ce défrichement, dès le grand matin, quand vint le rejoindre Ephisio.

Ni l'un ni l'autre n'avait déjeûné.

— « Frère, lui dit en souriant le bandit, vous avez les yeux si fort attachés à la terre que vous ne vous inquiétez plus de ce qui se passe au ciel. »

Ulloa releva la tête. Ephisio lui montra du doigt le soleil déjà fort avancé sur l'horizon.

— « Mon estomac m'avait bien déjà prévenu de l'heure, répondit le pionnier; mais le travail me la faisait oublier, et vous pouvez voir que mon jeûne n'a pas été celui d'un saint Syméon Stylite : vous avez sous les yeux la preuve que je ne suis pas resté debout en contemplation. Il me tarde si fort d'arriver à la fin de mon entreprise, que je me suis juré de ne suspendre mon travail à aucun prix avant d'avoir atteint ce point que vous apercevez là et qui en marque la moitié. »

Ephisio sourit à tant de zèle et chercha à évaluer approximativement le temps qu'exigerait encore la tâche que s'était imposée Salvador. Il trouva ce temps beaucoup trop long pour son appétit et proposa, en conséquence, de le réduire en réduisant la tâche elle-même.

— « Je me tiendrai rigoureusement parole, répliqua Ulloa, et n'en rabattrai rien; mais il dépend de vous, frère, de réduire le temps sans réduire la tâche, et voici comment : si, d'une part, il vous est agréable que nous déjeûnions ensemble, et si, d'autre part, vous tenez à ne pas trop attendre, faites un peu pour votre estomac ce que, jusqu'ici, vous vous êtes abstenu de faire pour moi ; je suis à bout de mes forces, je le confesse, et chaque coup de bêche me coûte trois fois le temps qu'il vaut; allons, frère, à l'œuvre à votre tour, relevez-moi un instant du service que je remplis ici pour

vous, et permettez-moi ainsi de reprendre haleine sans que ma tâche en souffre. »

Ephisio ne répondit en premier lieu à cette supplique que par un simple regard de bienveillance ; puis, il parut se consulter intérieurement et comme s'il se fût répondu à lui-même par un *oui* rassurant, son regard, de complaisant qu'il était d'abord, passa à la confiance la plus entière. Le bandit se levant alors de la pierre où il était assis, y déposa successivement son fusil, son pistolet, son poignard et sa cartouchière. C'était la première fois qu'il se séparait de ses armes. Il sembla même déposer avec elles sa réserve habituelle, se mit à l'aise presque gaîment, s'accommoda en travailleur et alla prendre la bêche des mains d'Ulloa.

Un nuage de feu, à cette vue, passa devant les yeux du chevau-léger qui sentit son cœur battre à briser son enveloppe ; il se voyait enfin maître du moment qu'il avait si longtemps attendu.

Il ne jeta pas un seul coup d'œil sur la pierre où reposaient les armes. Le regard exercé du bandit ne put rien surprendre en lui, au-delà du mouvement spontané, mais tout naturel de satisfaction, que le travailleur fatigué manifestait à la résolution imprévue qui, faisant droit à sa demande, lui accordait le repos momentané dont il venait d'exprimer le besoin.

Mais, tout en tenant les yeux fixés sur Ephisio et tout en s'efforçant, par des observations adroitement multipliées, de concentrer l'attention de son successeur au travail, sur le sol que remuait sa bêche, il recula insensiblement dans la direction de la pierre, diminuant peu à peu la distance qui l'en séparait ; puis, ne sentant plus entre elle et lui qu'une faible distance qu'il mesura de l'œil avec la rapidité de l'éclair, il se retourna, et, par un bond de panthère, se fut emparé des armes avant même qu'Ephisio, tout à son travail, eût eu le temps de s'apercevoir de cette hardie évolution.

Épaulant alors vivement le fusil dont il venait de se saisir et en dirigeant le canon sur le bandit :

—« Ephisio Malipierri, lui cria-t-il d'un accent qui retentit dans la solitude, AU NOM DU ROI, tu es mon prisonnier ! Pas un mouvement, ou tu es mort ! »

Ephisio s'était relevé soudain et restait immobile. Sa figure était devenue livide et ses yeux injectés de sang laissaient échapper ces lueurs phosphorescentes et sinistres que projette l'œil du lion frappé à mort et dont le chasseur le plus intrépide ne peut soutenir l'éclair sans terreur.

— « Respecte le nom du roi, répondit-il d'une voix qu'on eût dit un rugissement étouffé, et ne le souille pas en en couvrant ta trahison ! Quant au tien, lâche, je ne te l'ai pas demandé avant de t'ouvrir ma retraite. Cette retraite qu'aucun de tes pareils n'eût osé me disputer les armes à la main, je te l'ai ouverte, je te l'ai livrée en t'appelant du nom dont Abel appela Caïn, je t'y ai reçu en frère... »

Ulloa tressaillit et voulut parler.

— « Pas un mouvement à ton tour, pas un mot, reprit Ephisio, avant de m'avoir entendu jusqu'au bout !.. Je t'y ai reçu en frère et n'ai pas usé d'un autre nom envers toi. . Que celui qui maudit Caïn et le marqua au front soit ton juge ! je t'abandonne à lui. Mais en violant les devoirs de l'hospitalité tu m'en affranchis moi-même : elle me défendait de demander le nom de mon hôte, tu me donnes le droit d'exiger celui de mon meurtrier. Que je sache donc quel nom tu as à jamais flétri en le portant. Ton nom ! misérable ! ton nom ! que je puisse te le clouer au front couvert de toute sa honte et le vouer au mépris qui s'attachera à lui désormais !

— « Salvador Ulloa, chevau-léger du roi, répondit le soldat avec fermeté, Salvador Ulloa qui n'a jamais versé le sang innocent, mais qui a juré de venger celui que tu as

fait couler et de délivrer son pays de l'oppression du crime en faisant cesser la tienne. Tu n'as jusqu'ici rencontré que des victimes, tu vas par moi, rencontrer des juges ! »

Ephisio ne répondit pas, mais étendit le bras vers le rocher dans lequel était la grotte qu'avait habitée Ulloa.

— « Rocher, s'écria-t-il, avec cette solennité que revêtent si facilement chez les Sardes les actes même de la vie commune; rocher dont il a souillé le sein par la plus noire des trahisons, sois l'indestructible témoin que Salvador Ulloa ayant été mon hôte, s'est fait mon assassin. » Puis, crachant sur la terre qu'Ulloa, le jour même, avait remuée de sa bêche : « Terre, ajouta-t-il, terre qui t'es humectée de la sueur d'un traître, sois à jamais maudite! qu'aucune graine ne germe désormais dans ton sein! que toute plante qui y poussera ses racines, y meure! »

A ce mot de traître, considéré en Sardaigne comme la plus sanglante des injures, un cri de fureur, aussitôt réprimé, sortit de la poitrine d'Ulloa; le sang du Sarde et du soldat s'était soulevé tout entier chez le fier jeune homme. Il fut assez maître de lui-même pour entendre ce mot de la bouche d'un ennemi vaincu, sans en tirer immédiatement une vengeance que ne lui permettait plus l'honneur; mais il eût donné mille vies plutôt que de laisser à cet ennemi le moindre droit de lui appliquer cette odieuse qualification avec une apparente justice.

Parvenu à dominer l'agitation intérieure prête à le transporter et qui lui fit faire un pas en avant, sans qu'Ephisio, toujours ferme et immobile, parût s'en émouvoir, il reprit la parole d'une voix qui trahissait l'état violent de son âme.

— « Qu'Ephisio Malipierri, avant de livrer mon nom au mépris, s'écria-t-il, se souvienne de l'exécration qui s'attache au sien ! Qu'il se souvienne du sang qui crie contre lui, depuis celui d'Antonio Montalva, dont il a inondé le seuil de

la maison de Dieu, jusqu'à celui du juge Caboni, dont il a fait ruisseler les flots sur le front innocent et pur du pauvre enfant de sa victime! Ephisio, je pourrais te frapper sans pitié comme tu as frappé toi-même, et le ciel et la terre sont là pour attester que je te frapperais justement. Mais j'ai mangé ton pain et dormi sur ta couche ; ni ton pain, ni ta couche ne m'accuseront au jour du jugement. » — Promenant alors ses regards du rocher au sol, il continua ainsi :

— « Rocher et terre qu'Ephisio Malipierri a pris à témoins contre moi, soyez aussi les miens : soyez témoins que, maître de sa vie, je la remets avec la mienne entre les mains de Dieu, laissant au maître suprême de l'une et de l'autre, le soin de disposer seul de toutes les deux selon sa justice. »

Il choisit alors une des médailles, groupées au long chapelet qui pendait à son côté gauche, suivant l'usage des pèlerins, et regardant fixement le bandit :

— « Écoute bien, Ephisio, lui dit-il, en appuyant sur chaque mot, écoute bien et comprends-moi : voici une médaille bénie ; sur une de ses faces figure saint Paul armé du glaive, sur l'autre est représentée l'antique prison Mammertine, à Rome, aujourd'hui chapelle des apôtres saint Pierre et saint Paul. Je vais la lancer en l'air. Si, retombée à terre, elle offre la face du saint, tu m'appartiens. Devenu mon prisonnier, tu marcheras où je te conduirai. Tu m'obéiras sans résistance ou tu mourras. Si, au contraire, la médaille présente le revers opposé, c'est moi qui t'appartiens; tu reprends tes armes et tu disposeras de ma vie.

— « J'accepte, répondit Ephisio, fais !

— « Croise alors tes deux pouces comme je vais croiser les miens (1); mettons-nous à genoux et jurons à Dieu

(1) L'usage de jurer sur ses pouces disposés en croix est général et comme sacramentel en Sardaigne, parmi les populations rurales surtout.

sur le salut de nos âmes, que rien ne nous fera manquer eux engagements que nous allons prendre ici devant lui. »

Tous les deux se mirent alors à genoux, en face l'un de l'autre, chacun ayant croisé ses pouces et les tenant ainsi disposés à la hauteur de la poitrine, comme s'il y eût tenu un crucifix.

Ulloa commença :

« Je jure ici devant Dieu et en présence de la très-sainte vierge Marie, de saint Joseph et de tous les vaillants soldats admis au ciel, et parmi lesquels j'espère trouver une place un jour, que si, en retombant sur le sol, la médaille que je vais lancer en l'air amène la face où se trouve représentée la chapelle des apôtres saint Pierre et saint Paul, à Rome, moi, Salvador Ulloa, consens à devenir immédiatement, de ma personne, la propriété d'Ephisio Malipierri ici présent, lequel (mon âme réservée pour n'appartenir qu'à Dieu) restera maître de mon corps et en disposera sans aucune opposition ou défense de ma part. Et puissé-je être à jamais déshérité de la vue de mon Sauveur et ne trouver en lui qu'un juge implacable si j'en agis autrement que je le promets ici sur cette image de sa sainte croix ! »

Et il baisa respectueusement la croix figurée par ses pouces.

Ephisio prit la parole à son tour :

« Je jure ici devant Dieu, sa sainte Mère et tout son saint paradis, (où puisse-t-il m'admettre un jour malgré mes péchés, comme m'ayant racheté au prix de son sang, ma seule espérance,) que si la médaille que va lancer en l'air Salvador Ulloa, amène en tombant l'image du bienheureux saint Paul (puisse ce grand saint me venir en aide !) je livrerai immédiatement ma personne à ce même Ulloa, pour qu'elle lui appartienne de fait et de droit, et que ma vie ici-bas ne soit plus qu'un effet de sa volonté. Je promets marcher où

il me conduira, sans résistance aucune, et régler tous mes mouvements sur son seul bon plaisir. Que je meure de sa main si je cherche à lui échapper, et Dieu perde mon âme si j'invoque son saint nom en vain, en le prenant ici à témoin de mon serment ! »

Cela dit, comme Ulloa il baisa ses pouces.

« — A présent, Salvador Ulloa, continua-t-il, fais, à tout besoin, ta dernière prière et tiens ton âme prête. Au serment que tu viens d'entendre j'ajoute celui-ci, écoute-le bien : Je jure que si le sort te donne à moi je te tue à l'instant.

— « C'est convenu, » répondit Ulloa.

Tous les deux restèrent encore à genoux quelques secondes, recueillis et en silence, puis ils firent le signe de la croix et se levèrent.

Ulloa déposa les armes dont il était porteur sur la pierre où il s'en était saisi. Cela fait, il s'éloigna du dépôt de manière à ce que ce dépôt partageât la distance entre Malipierri et lui, et se plaça en face du bandit.

On était au milieu du jour, à cette heure accablante où tout se tait; autour d'eux régnait la solitude la plus complète, aucun bruit ne troublait le silence de ses profondeurs. Ils n'avaient pour témoins que le désert et le ciel de feu se déroulant au-dessus des grandes cîmes qui formaient l'enceinte de l'étroite et sauvage arène où ils allaient jouer leur vie. Un aigle seul, perdu dans l'espace, y jetait de temps à autre son cri sinistre.

Ulloa prit son chapelet, le porta à ses lèvres, et après en avoir détaché la médaille convenue — « Nos deux vies, dit-il, sont maintenant entre les mains de Dieu; que sa justice prononce et que sa volonté s'accomplisse !

— « Amen, répondit Ephisio ! »

Ulloa lança alors la médaille en l'air.

Elle retomba entre les deux hommes, à peu de distance des armes.

Tous les deux s'en approchèrent, d'un pas égal et sans précipitation ; ils se baissèrent et l'examinèrent ensemble.

Elle présentait l'image de saint Paul.

Le bandit appartenait au chevau-léger.

Ce dernier s'approcha de la pierre, y prit le fusil, se ceignit de la cartouchière par dessous sa robe de pèlerin, y passa le poignard d'un côté et le pistolet de l'autre.

Ephisio, pendant ce temps, était resté impassible comme une statue. Quand il vit Ulloa complètement armé, il alla à lui, les mains rapprochées l'une de l'autre, prêtes à être liées et les lui tendit à cet effet.

— « Je ne te lierai pas, dit Ulloa avec calme, j'ai ta parole. »

Ephisio le regarda en silence.

— « Ulloa, répondit-il, après être resté quelques instants méditatif, le mot que tu viens de prononcer efface tout autre souvenir entre nous et n'y laisse plus de ma part que le pardon et l'oubli. Tu crois à ma parole, et tu y crois au péril de ta vie !... Tu as raison. Mais je ne t'en dis pas moins merci ! Et Dieu puisse t'en bénir et t'absoudre un jour de toute dette envers lui comme je t'absous dès celui-ci de toute dette envers moi. »

La noble nature du pauvre bandit comprenait instinctivement que croire à l'honneur d'un homme qui l'a perdu c'est le lui rendre ; c'est le replacer au niveau de ceux dont il avait cessé d'être le pair, c'est le ressusciter à la vie sociale. Il lui sembla, en un mot, que sa réhabilitation tout entière était dans la phrase bénie que venait de lui adresser Ulloa.

— « Frère, lui dit-il, tu n'as pas voulu lier mes mains, tu as lié mon cœur. Il est à toi comme mon corps ; s'il ne fut

pas compris dans le traité, tu viens de l'y mettre et je l'y maintiendrai. »

Se souvenant ensuite qu'il ne pouvait se mouvoir désormais que sous l'œil du maître qui disposait de sa personne :

— « Notre déjeûner a été bien retardé aujourd'hui, ajouta-t-il avec une tranquillité aussi parfaite que si rien ne se fût passé entre Ulloa et lui ; conduis-moi à la grotte, et j'en rapporterai ce qu'il nous reste de provisions. »

Ils s'y rendirent tous deux. Lorsqu'ils en furent revenus et qu'ils eurent placé sur la pierre qui leur servait habituellement de table, le pain, la viande et l'outre contenant leur boisson, Ephisio prit un morceau de pain, le présenta à Ulloa et le rompit avec lui ; puis, ayant mangé, il remplit de l'espèce d'hydromèle que j'ai déjà décrit une coupe en bois dont il était constamment pourvu, selon l'usage des chasseurs et des pâtres. Il y but légèrement le premier, la présenta à Ulloa qui y but également, et l'ayant reprise des mains de celui-ci, il répandit sur le sol, en forme de croix, ce qui restait du liquide au fond du vase.

Cette libation à la terre de son jardin avait pour objet, conformément aux croyances du pays, de neutraliser les effets de la malédiction qu'il avait prononcée le matin sur elle.

Ulloa lui déclara alors qu'il se proposait de le conduire à Cagliari ; mais qu'il était décidé à lui servir seul d'escorte et à éviter les divers postes de chevau-légers, voulant lui épargner les humiliations que lui préparait indubitablement son passage à travers le pays, sous la conduite de la force armée.

Ephisio ressentit profondément un procédé dont la générosité, si peu conciliable avec la prudence, était par cela même le plus éclatant hommage qui pût honorer son caractère. Il en remercia Ulloa avec toute l'énergie des sentiments dont son cœur surabondait et qui faisaient tout à coup re-

vivre en lui l'homme des jours heureux où il était l'orgueil de sa famille et l'honneur de sa contrée.

— « Je marcherai devant toi, dit-il au chevau-léger, et si tu venais à douter de mes intentions, mon fusil n'a jamais manqué son but ; n'hésite pas à l'éprouver sur le parjure, s'il t'arrivait d'en soupçonner un en moi. »

Ils tinrent alors conseil, et il fut convenu qu'ils effectueraient le trajet par mer, et que pour cela ils descèndraient à Terra-Nova, où ils devaient trouver sans peine quelque bâtiment côtier qui les transporterait à Cagliari.

— « Ephisio, dit Ulloa, vous avez peut-être quelques objets que vous désireriez ne point abandonner dans cette autre retraite où vous vous retiriez la nuit et que vous ne m'avez point fait connaître. Je suis prêt à vous y accompagner.

— « Tu ne la connaîtras pas, répondit le bandit. Je ne puis oublier que tu es l'œil de la justice ; t'enseigner le chemin que tu me demandes, c'est trahir d'avance le malheureux qui aurait à le suivre après moi. Ne reproche pas au proscrit de laisser derrière lui un asile à l'infortune. »

Ulloa n'insista pas.

Ils se munirent alors des provisions qui pouvaient leur être nécessaires, avec la tranquille prévoyance de voyageurs à qui le but du voyage ne fait point oublier les besoins de la route. Les dispositions du départ exigèrent peu de temps. Quand elles furent prises, Ephisio promena silencieusement un suprême regard autour de lui et l'arrêta un instant sur ce jardin fatal devenu sa perte. Il était vert et riant ; quelques fleurs même qu'Ulloa avait su y défendre du climat étaient au moment de s'épanouir. Le désert devait seul hériter de leurs parfums.

Cependant, l'ombre montait peu à peu, et le soleil n'éclairait plus que les hautes cîmes de la montagne, quand les deux voyageurs quittèrent la solitude qui avait si long-

temps caché les misères du proscrit et qu'il ne devait plus revoir. Ils y laissaient le silence de la mort.

Ephisio marchait le premier, guidant à travers les difficiles sentiers de la montagne celui dont il était devenu la chose, comme le vaincu des temps antiques devenait celle de son vainqueur.

Le lendemain au soir, il eurent atteint la plage de Terra-Nova. Ils purent rejoindre de là un *legno* de commerce sur lequel ils trouvèrent à s'embarquer sans avoir à se faire connaître, et, avant la fin de la semaine, ils débarquaient à la péninsule de Sainte-Elie, d'où ils gagnèrent Cagliari à pied.

Les deux mois de congé d'Ulloa étaient expirés de la veille, quand il se présenta au matin chez son colonel, revêtu encore de son habit de pèlerin et suivi de son prisonnier.

Le colonel ne le reconnut point d'abord, et Salvador eut besoin de se nommer.

En entendant son nom, l'officier, plus que surpris, se récria et ne put en croire ses yeux : il ne l'attendait plus.

— « Mon colonel, dit Ulloa, je m'étais engagé à ne me représenter devant vous qu'accompagné d'Ephisio Malipierri.

— « Eh ! bien, interrompit le colonel.

— « Le voici, dit froidement Ephisio.

— « Et où est l'escorte qui a amené le prisonnier ?

— « Il n'en a pas eu d'autre que moi, mon colonel ; seul je l'avais pris, seul je l'ai gardé.

— « Et tu l'as amené libre !... s'écria le colonel, reconnaissant qu'Ephisio n'était chargé d'aucun lien.

— « J'avais sa parole, mon colonel.

— « Et tu l'as tenue, toi ! exclama l'officier, en se retournant vivement du côté du prisonnier.

— « Et si je ne l'avais pas tenue, qu'aurait pensé de moi

ce brave (1)? répondit le bandit ; le premier il m'avait donné la sienne et n'y avait pas manqué. »

Le colonel pleurait d'admiration.

Ce dialogue est textuellement traduit d'un rapport que cet officier supérieur adressa lui-même au roi pour lui signaler la conduite du chevau-léger Salvador Ulloa, et dont j'ai pu lire la copie dans un volumineux recueil des pièces de cette dramatique affaire.

Les personnages qui y figurent ne sont point, il est vrai, de ceux dont s'inquiète l'histoire ; mais il faut reconnaître, on en conviendra, qu'elle prend soin d'enregistrer des scènes où éclate une moins véritable grandeur. Ce *j'avais sa parole* ne me semble nullement au-dessous d'une foule de mots admirés, à moins juste titre peut-être, et je ne sais si beaucoup de héros historiques soutiendraient bien avantageusement la comparaison avec ce pauvre bandit esclave de sa parole au point de préférer une mort certaine, et la mort ignominieuse du gibet, à la pensée de perdre l'estime d'un ennemi dans lequel il admirait un brave.

Ephisio Malipierri fut condamné à mort. Le gouvernement ne crut pas devoir faire fléchir les droits de la justice en cette circonstance, et le coupable fut exécuté.

Salvador Ulloa reçut la médaille qui lui avait été promise et les félicitations du Souverain. Il renonça à la part que lui attribuait le Prégone royal dans la succession du supplicié et employa la prime de 2,000 écus qui lui fut comptée, en fondations de messes et en distributions d'aumônes pour le repos de l'âme d'Ephisio.

Maintenant je reprends le titre de mon récit :

TRAITRE OU HÉROS ?

Lequel des deux fut le chevau-léger Salvador Ulloa ?

(1) Plus textuellement : « ce vaillant homme, *Valentuomo*, » c'est l'expression du rapport officiel.

Je ne puis me dissimuler qu'on n'admettra pas facilement les faits que je viens de raconter et qu'on voudra n'y voir qu'une fiction plus ou moins bien présentée. On m'objectera qu'ils sont trop *héroïques* pour pouvoir les concilier avec l'état de nos mœurs actuelles qui le sont si peu, et, pour appartenir à un siècle où la *foi jurée* n'inspire plus de miracles et ne fait plus de martyrs. Je répondrai que mon histoire peut n'être pas vraisemblable — et je le reconnais ; — mais que pour l'honneur du serment et de la vertu qu'il conserve encore chez quelques peuples attardés, elle n'en est pas moins vraie.

Quelques esprits moins absolus ayant égard au lieu de la scène, diront : « C'est en Sardaigne !... l'histoire n'est pas tout à fait impossible ; » et ils croiront n'avoir signalé par là que le rang peu avancé de cette pauvre île dans la voie du progrès. Ils lui auront rendu, au contraire ,une justice méritée et dont elle ne saurait être trop fière. Mais n'auront-ils pas condamné, en même temps, la prétendue civilisation des temps modernes qui, tout en faisant notre orgueil, ne tend à rien moins qu'à rendre invraisemblable, partout où cette civilisation étend son empire, la vertu désintéresssée, c'est-à-dire la seule vraie vertu ?

Je persiste donc à déclarer qu'il ne s'agit point ici d'une œuvre d'imagination. Je n'ai été que le rédacteur du récit qu'on vient de lire ; j'en dois les faits à un éminent professeur de la Faculté de droit de Cagliari, le vénérable docteur Deidda, dont je compte parmi mes plus précieux souvenirs d'avoir pû admirer de près, dans des relations devenues presque familières, le grand savoir, la gravité de caractère, unie à la plus rare aménité d'esprit, l'amour et la profonde connaissance des choses de son pays. Les particularités m'en ont été confirmées par un honorable négociant prussien établi en Sardaigne, M. Henri Shlickum, avec lequel j'ai eu des

rapports suivis d'intérêts et d'amitié. Il avait assisté au procès et à l'exécution d'Ephisio, et, ancien soldat lui-même, fut très-familièrement lié avec Salvador Ulloa. C'est donc de Salvador Ulloa en personne qu'il tenait les détails dont je lui dois la communication. A la mise à mort d'Ephisio Malipierri, les armes du supplicié furent comprises dans ses dépouilles, et, à ce titre, devinrent, conformément à l'usage, la propriété du bourreau. Le fusil et la cartouchière furent achetés de ce dernier par le consul anglais; le pistolet et le poignard furent acquis du même par M. Slhickum qui les conserva longtemps. Plus tard, il fit présent du poignard à mon frère. Telle est la succession de circonstances par laquelle cette arme se voit aujourd'hui suspendue à un panneau de ma bibliothèque, toute chargée des sombres et dramatiques souvenirs qui s'y rattachent et forment ses sinistres états de service.

Je n'ai point connu personnellement Ulloa.

Lorsque j'arrivai en Sardaigne pour la première fois, je n'y rencontrai plus que sa mémoire. Parvenu au grade de sous-lieutenant, il avait désiré quitter l'île et passer dans la Garde Royale, en Piémont. Mais il en fut empêché par la susceptibilité d'un chef de corps. Il regarda comme blessantes pour son honneur les considérations qui lui furent opposées, donna sa démission en 1825 et alla rejoindre l'illustre et généreux comte de Santa-Rosa, qui combattait en simple volontaire dans l'armée grecque, où il s'était engagé avec l'enthousiasme d'un croisé. Ulloa accompagna le comte au camp de Navarin et trouva comme lui et à ses côtés, une mort glorieuse dans la désastreuse mais héroïque défense de l'île de Sphactérie contre les Turcs, au mois de mai de cette même année.

H. Ferrand.

LETTRE

AU SUJET

DU PAGUS DE CONDATE ET DE LA FONDATION DE LYON.

A M. le Directeur de la *Revue du Lyonnais*.

Monsieur,

Dans le but, très-louable, d'éclaircir une question d'épigraphie relative à l'histoire de Lyon, vous avez eu l'obligeance de m'adresser quelques observations concernant un article au sujet du *Pagus* de Condate, article qui a été imprimé dans le numéro de la *Revue* d'octobre 1860; voici le texte de vos objections, d'après votre lettre elle-même :

« Permettez-moi de vous dire qu'il me semble plus probable « qu'il y avait un bourg ou village du nom de Condate sur l'em- « placement du quai des Augustins, que de penser qu'une pierre « portant une inscription romaine soit venue de Seyssel et ait « été enfouie précisément dans l'endroit où se trouvait *le premier* « confluent du Rhône et de la Saône.

« Il y avait un Condat sur les bords de la rivière d'Ain : Saint- « Claude portait primitivement ce nom ainsi que nombre de lo- « calités situées à l'embouchure de deux rivières ; l'Auvergne en « compte plusieurs. Les Conflans sont dans le même cas. Je pré- « sume que pendant que le vieux Lyon gaulois, le Lyon primitif « s'étendait le long de la colline Saint-Sébastien et surtout le « long de notre célèbre Grand'Côte, grande rue et noyau de « notre cité, un bourg habité par des pêcheurs et des mariniers « bordait la rivière et faisait faubourg, avec un nom particulier « comme aujourd'hui la Croix-Rousse, Perrache, la Guillotière « et les Brotteaux.

« Suivant moi, Lyon gaulois, car permettez-moi, Monsieur, de « ne pas croire, comme quelques savants, que le monde n'a com- « mencé qu'avec les Romains, que la Gaule était inhabitée et dé- « serte avant César et laissez-moi la douce illusion que nous « avons une plus noble, une plus pure, une plus ancienne origine « que l'arrivée des réfugiés de Plancus, suivant moi, Lyon gaulois « était assis à la Grand'Côte avec des faubourgs ou villages indé- « pendants le long des fleuves et c'est plus tard que le pouvoir « militaire, les Romains, les étrangers, le fisc, c'est-à-dire les maî- « tres, les conquérants, se sont établis à Fourvières, d'où un levain « d'opposition perpétuel à la Croix-Rousse contre le pouvoir. »

Comme je n'ai pu émettre que des conjectures au sujet du *Pagus* de Condate, votre système au sujet de ce *Pagus* pourrait être rationnel, tandisque le mien pourrait être erroné. Cependant, Monsieur, veuillez me permettre de vous soumettre quelques observations.

Si on pouvait réduire le *Pagus* de Condate aux modestes proportions que vous indiquez, l'inscription consacrée à Diane par C. Gentius Olillus pourrait peut-être bien s'appliquer à une localité d'aussi minime importance ; mais le mot *Pagus*, du temps des Romains, n'admettait pas plusieurs interprétations ; ce mot désignait, non un bourg, non une ville, mais un *canton*, c'est-à-dire un district ayant un territoire d'une grande étendue ; aussi M. Léon Renier s'est-il cru obligé d'étendre le territoire du Pagus de Condate depuis Ainay jusqu'à Serin, et M. Auguste Bernard depuis Ainay juqu'à Trévoux. Il serait donc assez extraordinaire qu'une localité occupant une position aussi importante et aussi favorablement située pour le commerce, ne nous eût conservé qu'une inscription consacrée à Diane, et pas une seule relative aux nombreuses corporations qui faisaient le commerce sur les deux rivières.

Je ferai encore observer qu'une inscription consacrée à Diane semble indiquer un pays boisé plutôt qu'un *bourg* attenant à une ville aussi commerçante que l'était Lyon du temps des Romains. Je ne sais si parmi les inscriptions assez nombreuses dédiées aux divinités, que nous a conservé l'épigraphie gallo-romaine de Lyon,

il s'en trouve qui soient consacrées à Diane, mais je n'en connais aucune.

Quant au choix que j'ai fait de Seyssel pour indiquer, le lieu primitif où a été élevé le monument consacré à Diane par Gentius Olillus, c'est que Seyssel a été, de tout temps, un lieu d'embarquement sur le haut Rhône pour des matériaux de construction destinés à Lyon ; j'ai donc pu supposer que l'inscription de Gentius Olillus avait pu être embarquée à Seyssel avec des matériaux de construction ; cependant il serait possible que cette inscription, provînt du Condat que vous indiquez comme étant situé sur les bords de la rivière d'Ain.

Votre objection la plus grave est celle qui admet, sur l'emplacement du quai des Augustins, un confluent des deux rivières, dans le voisinage duquel aurait été élevé le monument consacré à Diane par Gentius Olillus ; j'ai la conviction que du temps des Romains, il n'y a jamais eu d'autre confluent que celui d'Ainay ; je ne sais sur quelle autorité se fondent quelques écrivains du Lyonnais pour émettre une assertion contraire. Qu'à l'époque barbare du moyen âge, le sol situé entre les deux rivières ait été envahi par les eaux du Rhône et de la Saône ; qu'il s'y soit formé un ou plusieurs cours d'eau, cela est possible ; (1) mais on ne peutpas appliquer un pareil état de choses à l'époque de la domination romaine, à cette époque, où, comme dit Sénèque, Lyon *contenait des monuments qui auraient suffi à l'embellissement de plusieurs villes*, et puis on a peut-être pris des vestiges de quais d'un canal de jonction des deux fleuves, pour les traces d'un confluent.

Au surplus je n'ai eu d'autre but que de chercher la vérité, et je m'estimerais très-heureux si on pouvait la découvrir en détruisant toutes mes assertions.

Puisque j'ai l'occasion, si agréable pour moi, de correspondre avec vous pendant quelques instants, veuillez me permettre, Monsieur, d'en profiter pour vous adresser quelques observations au sujet de l'inscription d'Albigny. J'ai publié, cette année, une

(1) C'est tout ce que nous prétendons. (*Note du directeur de la Revue.*

dissertation pour soutenir l'authenticité de cette inscription ; or, voici ce que je lis dans un des derniers numéros de la *Revue* et dans le compte rendu des travaux du comité d'Histoire et d'Archéologie.

Séance du 3 août 1860. « M. Allmer s'inscrit en faux contre l'inscription d'Albigny, et saisit cette occasion d'insister sur les caractères auxquels on peut reconnaître les inscriptions fausses et les vraies. »

Il n'est pas si facile que le croit M. Allmer de reconnaître une inscription fausse ; comme il faut un certain degré d'intelligence pour falsifier une inscription, il en résulte qu'une inscription très-authentique peut être irrégulière, tandis qu'une autre fabriquée par un faussaire peut être très-conforme aux règles de l'épigraphie. Ainsi l'inscription très-authentique de *Pompeianus* tribun militaire, connue de tous les épigraphistes lyonnais, et qui est de la même époque que celle d'Albigny, est tellement défectueuse que si on la jugeait à première vue et sans la discuter, on pourrait la croire fausse. Quant au texte de la légende de l'inscription d'Albigny on n'a point de comparaison pour pouvoir la discuter ; on ne peut pas d'ailleurs, appliquer rigoureusement les règles de l'épigraphie à ce monument qui a dû être élevé précipitamment sur le champ de bataille, selon l'usage de Rome, après une victoire remportée par Albin, au milieu d'une lutte sanglante qui n'était pas encore arrivée à son dénouement.

Parmi les arguments que j'ai produits pour soutenir l'authenticité de l'inscription d'Albigny, je pourrais encore ajouter celui-ci :

Dans l'inscription d'Albigny la lettre A affecte une forme particulière ; elle est surmontée d'un trait horizontal terminé par un crochet ; quatre médailles relatives aussi à la victoire d'Albin présentent cette même forme de lettre qu'on voit quelquefois sur d'autres inscriptions, comme l'affirme Menestrier, mais qui était cependant fort peu usitée. Or M. de Boze est le premier qui ait fait mention de ces médailles et les ait décrites en 1705 ; il faudrait donc supposer que le prétendu faussaire qui aurait composé l'inscription d'Albigny aurait eu connaisance de ces médailles ignorées de tout le monde jusqu'en 1705, en supposant même

qu'il les eût connues, n'aurait-il pas plutôt adopté la forme habituelle de la lettre A pour donner plus d'apparence d'authencité à l'inscription ?

M. Allmer est certainement très-compétent dans la question, et cent fois plus savant que moi en matière épigraphique, mais étant juge dans ce débat, il aurait dû émettre seulement un doute sur l'authenticité de l'inscription ; pour *s'inscrire en faux* contre cette inscription, il faut donner des preuves certaines, irréfutables à l'appui de son opinion et M. Allmer ne pourra pas les donner.

Peut-être M. Allmer a-t-il subi l'influence de l'opinion de M. Léon Renier qui jouit, à juste titre, d'une très-grande autorité en matière épigraphique ?

Qu'on me pardonne si j'insiste aussi vivement sur l'authenticité de cette inscription que je regarde comme un monument des plus précieux et des plus importants pour l'histoire de Lyon.

Si le jugement porté en dernier ressort sur cette inscription par le Comité archéologique lyonnais m'est contraire, j'aurai encore pour moi l'opinion du célèbre Lyonnais de Boze et celles des hommes savants qui composaient l'Académie des inscriptions et belles lettres, au commencement du dix-huitième siècle.

Je pourrais encore invoquer le nom d'un des membres les plus savants de votre Académie de Lyon, il a bien voulu approuver mes conclusions.

Une plume plus habile et plus exercée que la mienne aurait fait comprendre toute l'importance du monument d'Albigny ; elle nous aurait montré les Lyonnais, le peuple romain, le sénat, unis dans une même pensée d'hostilité contre Sévère, de dévouement pour Albin, se livrant à des transports prématurés d'enthousiasme après une victoire qui devait être suivie d'une défaite, puis tombant tout ensanglantés sous les griffes du tigre africain !...

Veuillez, Monsieur, agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

ALAIN MARET.

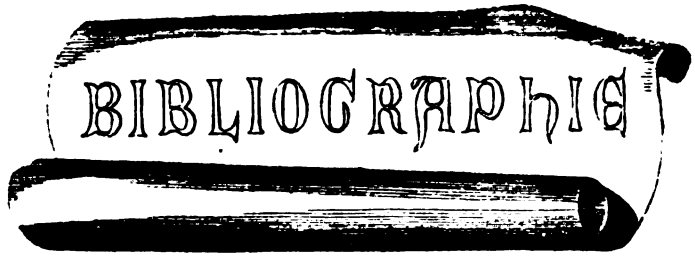

Recherches historiques sur le pèlerinage des rois de France a Notre-Dame d'Embrun précédées d'une Notice sur **Marcellin Fornier**, par Adolphe **Fabre** président du tribunal civil de Chambéry, 1 vol. in-8 , — Grenoble, Maisonville et fils et Jourdan, libraires-éditeurs, 1860.

Nous avons rendu compte dans la Revue du Lyonnais (avril 1860) des *Recherches historiques sur le pèlerinage des rois de France à Notre-Dame d'Embrun* par M. Adolphe Fabre, nous avons rapporté avec quel examen judicieux l'auteur avait traité cette question négligée par la plupart des historiens et par quelles savantes investigations il était parvenu à répandre la lumière sur un sujet resté longtemps obscur. Nous devons aujourd'hui signaler à l'attention du monde littéraire la deuxième édition qui vient de paraître à la librairie Maisonville, à Grenoble. Les nombreuses additions qu'elle a reçues, les pièces justificatives qui l'accompagnent en font une œuvre nouvelle. Mais ce qui rend ce volume plus intéressant et ce qui le recommande plus particulièrement à l'étude des bibliophiles, c'est une Notice très-étendue sur Marcellin Fornier placée en tête de l'ouvrage.

Ce savant Jésuite, né à Tournon en Vivarais sur la fin du XVIe siècle, est l'auteur de deux manuscrits importants qui traitent tous les deux de l'histoire civile et religieuse du diocèse d'Embrun. L'un français, *Histoire générale des Alpes maritimes*, dont l'autographe se trouve à la bibliothèque de Lyon est un énorme volume de 822 pages; l'autre écrit en latin *Annales ecclesiastici* n'est qu'un abrégé du premier ; il en existe une belle copie in folio de 424 feuilles.

à la Bibliothèque impériale. Ces deux ouvrages consultés avec fruit par quelques écrivains n'ont pas joui de la réputation qu'ils méritaient ; ils ont été oubliés par d'autres qui n'ont pas même soupçonné leur existence ; cependant ils contiennent des documents précieux que l'on chercherait vainement ailleurs. L'auteur a dépouillé les cartulaires, les chartes, les bulles, lettres-patentes, arrêts de parlement ; il nous a conservé intacts un grand nombre de titres originaux puisés dans les archives, les registres et les délibérations du Chapitre et des communautés religieuses. S'il sacrifie quelquefois au goût de l'époque, s'il donne place à la fable, à la superstition, aux légendes, il faut reconnaître que ses recherches, auxquelles il consacra cinq ans d'un travail opiniâtre et consécutif, offrent un trésor inestimable de détails curieux à tous ceux qui s'occuperont de l'histoire particulière de cette contrée. Et cependant les erreurs les plus manifestes ont été commises par ceux qui se sont le plus servis de ses écrits. Guy-Allard et Chalvet dans la *Bibliothèque du Dauphiné*, le curé Albert dans son *Histoire du diocèse d'Embrun*, Théod. Gautier dans son *Histoire de la ville de Gap* et même Colomb de Batines dans son *Catalogue des Dauphinois dignes de mémoire* n'ont donné sur le père Fornier que les renseignements les plus incomplets. Les uns ont altéré son nom en l'appelant Fournier, les autres ont méconnu le lieu de sa naissance, d'autres enfin ont confondu ses deux ouvrages.

Il était réservé à M. Fabre de relever ces assertions fausses et inexactes ; par une étude approfondie des manuscrits du savant Jésuite, par les nombreuses recherches auxquelles il s'est livré, il est parvenu à fixer la véritable orthographe de son nom, il a prouvé que le père Fornier était originaire de Tournon et non d'Embrun ou de Ceillac près d'Embrun, il a démontré tout ce que les écrits de ce modeste annaliste contenaient de précieux et d'intéressant pour l'histoire du Dauphiné. En le mettant au rang des chroniqueurs les plus recherchés et les plus célèbres de la province, en le plaçant à côté d'Aymar, du Rivail, de Chories, de Valbonnays, il a réparé l'injustice et même l'ingratitude des anciens écrivains. Les bibliophiles lui sauront gré d'avoir combattu

des opinions depuis longtemps accréditées, et d'avoir apporté dans cette noble tâche un zèle aussi éclairé que consciencieux. Car ce n'est pas seulement un service rendu à l'histoire que de rétablir la vérité des faits ; c'est aussi une œuvre utile que de restituer à un auteur ses ouvrages, à ces ouvrages leur valeur ; cette œuvre était digne de l'auteur des *Études historiques sur les clercs de la Basoche* ; elle était digne de l'éminent magistrat appelé à l'honneur insigne, de présider au rétablissement des lois françaises dans la capitale de la Savoie. Honoré PALLIAS.

VIE DE HUMBOLDT, par BAYARD TAYLOR (en anglais) Londres, New-York, 1859, un vol., compte-rendu de la première partie du volume, par A. TUJA D'OLIVIER.

Il est des hommes dont le nom est la gloire du siècle dans lequel ils vivent. Leur génie embrasse toutes les sciences et dérobe à la nature ses secrets les plus cachés. Occupés de résoudre le grand problème de la vie des êtres et d'étudier les transformations du globe, ils savent encore être les conseillers de leurs princes et servir de guides à ceux qu'inspire leur exemple. Ils apparaissent au genre humain comme des astres bienfaisants, et leur mort jette le deuil dans tous les esprits.

C'est ainsi que Humboldt, après une vie de près d'un siècle de durée, a été regretté des peuples de l'Amérique, comme de ceux de l'Allemagne, sa patrie.

Le plus illustre de nos orateurs lyonnais a rendu naguère un juste tribut d'hommages à sa mémoire, et, en attendant que la Prusse qui l'a vu naître assure sa gloire en complétant ses immenses travaux, un Américain, M. Bayard Taylor vient de retracer sa vie avec une plume élégante et colorée.

L'enfance d'Alexandre de Humboldt, nous dit-il, s'écoula paisiblement au château de Tegel, voisin de Postdam, entre son père, le major Georges de Humboldt, chambellan du grand Frédéric et son frère Guillaume qui, moins illustre qu'Alexandre, se distingua cependant par une profonde connaissance des langues anciennes et modernes. La vue de la forêt à laquelle le château de Tegel se trouvait adossé, l'aspect riant des bords du lac que la Sprée et le Havel forment aux pieds de ce château inspirèrent de bonne heure à Humboldt l'amour de la nature. La lecture de Robinson Crusoë lui donna pour les voyages un goût qui fut augmenté par les récits de Georges Forster qui avait fait le tour du monde et qui était gendre d'un professeur de l'Université de Gœttingue.

Orphelin de bonne heure, Alexandre de Humboldt, après avoir terminé ses études, ne songea plus qu'à réaliser le rêve de son enfance qui devait être le but de sa vie : l'étude de la nature sous toutes ses formes.

Il alla demander à la France une place sur les vaisseaux avec lesquels le capitaine Baudin devait visiter les mers de l'Amérique du Sud. Mais les passions révolutionnaires agitaient alors notre patrie, et Baudin dut différer son expédition. Trompé dans son attente, Humboldt s'embarqua sur le *Pizarre* avec le naturaliste Bonpland qui devait le seconder dans ses recherches. Ils quittent le port de la Corogne à l'insu de la flotte anglaise

qui en surveille l'entrée. Les côtes d'Europe disparaissent à leurs yeux, et bientôt des phénomènes nouveaux leurs apprennent qu'ils voguent sous d'autres cieux.

Ici, Messieurs, nous laisserons Humboldt décrire lui-même les beautés du ciel de l'hémisphère austral :

« Depuis que nous étions entrés dans la zone torride, dit-il, nous ne pouvions nous lasser d'admirer chaque nuit la beauté du ciel méridional qui, à mesure que nous avancions vers le sud, dévoilait à nos yeux de nouvelles constellations. On éprouve un sentiment étrange et inconnu lorsque, en s'avançant vers l'équateur, on voit s'abaisser graduellement et disparaître enfin les étoiles que l'on a appris à connaître dès sa première enfance. Rien ne rappelle plus vivement à un voyageur l'immense éloignement de sa patrie que la vue d'un nouveau ciel. L'accumulation des grandes étoiles, et, des espaces remarquables par une noirceur peu commune donnent au ciel méridional une physionomie particulière. Ce spectacle émeut même l'imagination de ceux qui n'ayant jamais étudié les sciences élevées, contemplent la voûte céleste comme on admire un beau paysage ou un majestueux point de vue. On n'a pas besoin d'être botaniste pour reconnaître la zone torride au seul aspect de la végétation, et sans avoir acquis des connaissances astronomiques, on sent que l'on n'est plus en Europe quand on voit se lever à l'horizon l'immense constellation du Vaisseau ou les nuées phosphorescentes de Magellan. La terre, le ciel, tout dans les régions équinoxiales prend un aspect étranger.

« C'est dans la nuit du 4 au 5 juillet (1779), au seizième degré de latitude, que, pour la première fois, nous vîmes distinctement la Croix du Sud : elle était fortement inclinée et apparaissait de temps à autre entre des nuages dont le centre, sillonné par des éclairs de chaleur, réfléchissait une lumière argentée. Le plaisir que nous éprouvâmes à la découverte de la Croix du Sud fut vivement partagé par les personnes de l'équipage qui avaient habité les colonies. Dans la solitude des mers on salue une étoile comme un ami dont on a été depuis longtemps séparé. »

Arrivé à Cumana dans la Vénézuela, Humboldt obtint du gouverneur de la province une escorte d'Indiens qui devait le conduire avec Bonpland à la découverte des affluents de l'Orénoque au travers de mille dangers. Plaines sablonneuses à traverser au milieu d'épais brouillards, forêts pestilentielles, cataractes à franchir dans de frêles barques, jaguars, crocodiles, rien n'arrête ces intrépides voyageurs. Tandis que les bêtes féroces font entendre leurs cris dans le voisinage, que les moustiques lui font éprouver de douloureuses piqûres, Humboldt aussi tranquille que s'il était encore au château de Tegel, observe avec attention le passage d'une étoile au méridien.

Il entend dire qu'une race depuis longtemps éteinte a laissé ses ossements dans une caverne profonde, entourée de rocs escarpés, à laquelle on ne parvient qu'à travers mille difficultés ; il y pénètre malgré les terreurs des Indiens (Atures) qui n'osent profaner par leur présence le séjour des morts. Humboldt enlève même plusieurs squelettes, qu'il ne parvient à soustraire à la vue perçante des Indiens qu'à force de ruse, et qui lui serviront peut-être un jour à faire connaître une race d'hommes oubliée. Enfin, après avoir fait cinq cents lieues sur cinq grandes rivières parmi lesquelles le Rio-Nogré qui n'a pas moins de 1,300 kilomètres et l'Orénoque qui se déroule sur une étendue de 2,500 et envahit parfois les campagnes jusqu'à 100 kilomètres de ses rives, Humboldt et Bonpland revinrent à Cumana en proie à une fièvre violente qui mit leurs jours en danger et ne céda qu'aux soins affectueux et éclairés des missionnaires capucins.

Rendus à la santé, les voyageurs allèrent demander aux riantes vallées de la Havane un repos qui les préparât aux fatigues de la longue excursion qu'ils se proposaient d'entreprendre dans les Cordillères. Leur séjour dans l'île de Cuba fut de peu de durée. Ils la quittèrent sur un vaisseau espagnol qui, après les avoir débarqués à Carthagène, rapporta en Europe les précieuses collections de plantes qu'ils avaient cueillies sur les bords de l'Orénoque et dans la Vénézuela. De Carthagène où ils débarquèrent, ils remontèrent la rivière de la Magdalena jusqu'à Santa-Fé de Bogota, où commence l'immense chaîne des Cordillères. Fidèles à leur mission, ils négligèrent la route qui aboutit à Quito en traversant les vallées, et s'engagèrent dans les affreux défilés des montagnes. Ils traversèrent les crevasses d'Icononzo sur un pont naturel formé de trois blocs de rochers merveilleusement retenus dans leur chute sur un abîme de 1,500 mètres de profondeur. Au-delà point de route frayée, rien que des sentiers fangeux coupés par des torrents et des précipices. Faute de bêtes de somme, les gens du pays les remplacent, portent les voyageurs sur leur dos et marchent ainsi pendant des journées entières courbés sous leur fardeau. Humboldt ne put se résoudre à accepter de ses semblables un pareil service, et il ne parvint à Quito qu'après une longue suite de marches des plus périlleuses. Enfin, il aperçut le Copotaxi et le Chimborazo dont les cimes inaccessibles devaient tromper ses efforts, mais qui réjouirent sa vue à son arrivée dans la ville péruvienne.

« Le Cotopaxi, dit Humboldt, est l'un des plus redoutés de tous les volcans du royaume de Quito. En 1738, ses flammes s'élevèrent au-dessus du bord du cratère à la hauteur de 900 mètres. En 1744, le mugissement du volcan fut entendu jusqu'à Honda, ville située sur les bords de la rivière de la Magdalena à une distance de deux cents lieues. Le 4 avril 1768, la quantité de cendres vomies par la bouche du Cotopaxi fut si grande que, dans les villes de Hambato et de Cacunga, la nuit se prolongea jusqu'à 3 heures du soir.

« La montagne forme un cône parfait qui, revêtu d'une énorme couche de neige, brille d'un éclat éblouissant au coucher du soleil, et se détache d'une manière pittoresque de la voûte azurée du ciel : aucune pointe de rochers, aucune masse pierreuse ne perce à travers ces glaces éternelles, et n'interrompt la régularité de la figure du cône.

« Au bord de la mer du Sud, après les longues pluies de l'hiver, lorsque la transparence de l'air a augmenté subitement, on voit paraître le Chimborazo comme un nuage à l'horizon : il se détache des cimes voisines, et s'élève sur toute la chaîne des Andes, comme ce dôme majestueux ouvrage du génie de Michel-Ange sur les monuments antiques qui environnent le Capitole. »

Après le Chimborazo, près du sommet duquel Humboldt et Bonpland se virent arrêtés par un gouffre de 130 mètres de profondeur et de 20 mètres de largeur, ils gravirent encore le Cayambé et le Corazon, mesurant avec un soin minutieux toutes les hauteurs et recueillant des plantes qui ne croissent que dans ces latitudes.

Ils traversèrent ensuite, à Pénipé, un pont de corde fait avec les parties fibreuses de la racine de l'agave américain. Dans ce lieu, un Indien prit leurs dépêches pour les porter à la nage au travers du Rio-Méta, de l'Orénoque, du Cassiquiaré et du Rio Négro, jusqu'aux navires qui remontent le fleuve des Amazones. Les voyageurs se trouvaient alors au centre du pays des Incas dont ils admirèrent les palais et les forteresses. Des trônes taillés dans le roc et placés de telle sorte que le monarque pût, pendant la guerre, embrasser d'un seul regard toute son armée, attirèrent leur

attention. Ils visitèrent les ruines de plusieurs villes bâties par les descendants de Manco Capac, et la prison d'Atahmalpa, tristes restes d'un grand empire dont les débris rappellent une des hontes de l'histoire.

La vue de l'océan Pacifique, dont ils côtoyèrent les bords jusqu'à Lima, leur offrit le spectacle de grandeurs moins passagères. Humboldt, après avoir déterminé un des grands courants de cette mer, eut la bonne fortune d'arriver à point pour observer le passage de Mercure sur le disque du soleil, ce qui lui permit de déterminer la longitude de Lima. Il s'embarqua ensuite à Callao, port voisin de Lima, pour Acapulca, d'où il se rendit à Mexico.

Le Mexique, comme le Pérou, est un pays plein de souvenirs. Les noms de Cortez, de Montézuma, ceux des mines d'or et d'argent, qui changèrent les rapports sociaux des peuples d'Europe, firent la grandeur, puis amenèrent la décadence de l'Espagne, rappellent des faits trop connus pour que je m'arrête à les raconter.

Les étroites limites d'un compte-rendu ne me permettent pas de m'étendre sur les beautés du site de Pascuaro, qui, suivant l'illustre naturaliste vaut à lui seul le voyage d'Amérique. Je ne puis que mentionner ici le volcan de Sorulla qui, sorti des entrailles de la terre il y a deux cents ans, à la suite d'une révolution souterraine du globe, métamorphosa une vaste plaine en un volcan de six cents mètres de hauteur entouré d'une multitude de petits cônes toujours couverts de fumée.

Ce pays et ceux qui l'entourent étaient, avant l'arrivée des Européens, habité par des peuples dont les monuments attestent la civilisation avancée. On distinguait parmi eux les Astèques qui réglaient leurs fêtes d'après le mouvement des astres, gravaient les fastes de leur histoire sur des édifices et sur des manuscrits en caractères hiéroglyphiques. Faits qui prouvent qu'ils avaient un degré de culture supérieur à celui que lui avaient assigné jusqu'alors les principaux historiens de l'Amérique.

C'est ce que, aux divers points de vue, géologiques, géographiques et ethnologiques, Alexandre de Humboldt, à son retour en 1804, mit en lumières par d'immenses travaux que pouvait seul accomplir un pareil génie.

Le voyage en Amérique remplit la première période de la vie de Humboldt. Revenu dans sa patrie après une absence de cinq ans, il s'occupa de mettre en ordre les matériaux qu'il avait recueillis. Et ce ne fut que vingt-cinq ans après qu'il alla dans d'autres contrées chercher de nouvelles richesses scientifiques.

« La librairie Lecoffre, à Paris, vient de publier une nouvelle et importante édition des lettres de sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Rabutin Chantal ; elle forme deux volumes in-8°, avec une introduction et une longue notice biographique, et est due à notre collaborateur, M. Edouard de Barthélemy, membre du Conseil d'Etat; l'un de ces volumes contient 540 lettres inédites ; ce détail doit suffire pour donner une idée de l'importance de cette édition. Nous y avons trouvé quelques lettres provenant de la Visitation de Lyon et il y est d'ailleurs fréquemment parlé de notre ville, où la sainte mère de Chantal créa l'une des premières colonies de son ordre et où elle vint plusieurs fois. »

LETTRES A PROPOS DE LA FABLE

LA CIGALE ET LA FOURMI.

L'article que nous avons inséré dans notre livraison de décembre au sujet de la première fable de Lafontaine, nous a valu bon nombre d'adhésions flatteuses, et nous n'avons pas été sans quelque étonnement de voir qu'une explication si naturelle de la pensée de l'auteur eût besoin d'un commentaire. Il a semblé à la plupart de nos correspondants et de nos amis que nous avions fait une trouvaille et que nous révélions le fabuliste. Le célèbre romancier qui a découvert la Méditerranée n'a pas dû être plus satisfait que nous, lorsqu'il recevait les félicitations du monde entier. Nous avions eu d'abord l'intention de publier quelques-unes des lettres qui nous étaient écrites et qui venaient à l'appui de notre opinion, puis nous avons pensé que les compliments qu'on avait la bonté de nous adresser n'auraient peut-être pas pour nos lecteurs le vif intérêt que nous y avons trouvé. Nous nous bornons donc à soumettre à nos lecteurs la réplique de M. Pierre Larousse, tout en lui demandant pardon des expressions dans lesquelles il a vu de la dureté ; nous y joignons notre réponse, et, pour clore ce grave débat, nous détachons de notre correspondance quelques lignes d'un érudit qui nous donne gain de cause. Que M. Larousse ne nous en veuille pas de ce triomphe, il est bien peu de choses à côté des succès que lui valent ses travaux sérieux. Voici d'abord la lettre de notre bienveillant adversaire :

Monsieur,

J'ai lu l'article que vous voulez bien me consacrer dans votre estimable journal ; et je ne veux pas me refuser le plaisir de l'insérer dans l'*École Normale*. Je ne discuterai pas sur le fond de votre critique ; peut-être avez-vous raison de voir dans la pauvre petite cigale, la poésie, cette sublime enchanteresse qui calme nos douleurs, parfume notre vie, et que nous laissons souvent mourir à l'hôpital : elle chante, elle chante, et les Midas du siècle — ce n'est pourtant pas faute d'oreilles — ne l'entendent pas ou l'envoient *danser* quand, souffreteuse et grelottante, elle s'en vient crier famine et mendier un vermisseau. Toutefois, je vous ferai remarquer que je m'adresse à des enfants, dont il vaut mieux faire de prévoyants travailleurs que des poètes faméliques. Mais ce que je ne saurais accepter, c'est la leçon un peu dure que vous prétendez me donner à propos de ces deux vers :

La fourmi n'est pas prêteuse,
C'est là son moindre défaut

que je trouve, le dernier du moins, obscurs et en quelque sorte inintelligibles. Cette remarque, je l'ai faite après tous les commentateurs de Lafontaine, qui ne sont pourtant pas des Zoïles.

Vous voyez là de ma part un manque de respect envers l'immortel fabuliste. Permettez-moi une comparaison : tout le monde admire la Vénus de Milo, le vulgaire aussi bien que les artistes ; elle est même admirée de ceux qui l'attribuent au fameux sculpteur Milo, et je crois que ce sont ceux-là qui l'admirent le plus. Eh ! bien, supposez que ce chef-d'œuvre ait une verrue quelque

part, par exemple à l'épaule, elle n'en sera pas moins la Vénus de Milo, c'est-à-dire le morceau le plus parfait que nous ait légué l'antiquité; mais faudra-t-il pour cela se pâmer devant la verrue? Je ne le pense pas. Voilà précisément la mesure que j'apporte dans mon culte quand je me permets d'analyser les chefs-d'œuvre de Lafontaine. Car, il faut bien l'avouer, ce poète délicieux a aussi ses verrues. En poésie, cela se nomme *chevilles*, et Lafontaine, quand il dormait — *Dormitat Homerus* — s'en permettait de toutes les longueurs :

Mot cheville : Cette leçon vaut bien un fromage *sans doute*;
Vers cheville, *C'est là son moindre défaut*;
Fables chevilles : *Le Rat de ville et le Rat des champs, Le Pot de Fer et le Pot de Terre*, et quelques autres, hélas !

Mais est-ce à dire que je juge cette *peccadille un cas pendable* ? Non certes, je soupçonne même que ces rares imperfections sont des ombres au tableau, c'est-à-dire encore de la perfection. Le bonhomme avait lu Rabelais, et il cachait plus de malice qu'on ne croit sous sa verve gauloise. Ainsi, Monsieur, j'admire Lafontaine tout autant que qui que ce soit : toutefois, mon admiration va jusqu'à la verrue *exclusivement*, la vôtre va jusqu'à la cheville *inclusivement*. Voilà ce en quoi nous différons, et, pour parler en vrai grammairien, nous sommes séparés par deux adverbes en *ment*, qui, quoique très-longs, ne nous empêcheront pas de nous donner la main, et ne m'empêchent pas, quant à moi, de me dire votre très-obligé pour les lignes aussi spirituelles que bienveillantes que vous avez consacrées à mon modeste journal.

P. LAROUSSE.

A cette lettre qui n'ébranlait pas notre opinion, nous nous sommes empressé de répondre :

Monsieur,

Je ne suis point un défenseur fanatique du bon Lafontaine, et, s'il est inimitable, je ne le crois point parfait; seulement, Monsieur, j'ai eu l'honneur de vous dire qu'en louant l'avare et insolente fourmi et en blâmant l'infortunée cigale vous ne vous êtes pas mis au point de vue du fabuliste, vous n'avez pas compris l'auteur. Pauvre, insouciant et poète, Lafontaine a eu besoin des financiers; il en a été repoussé comme s'il eût vécu de nos jours, et il a lancé une épigramme plus mélancolique que mordante aux hommes d'argent qu'il a représentés comme égoïstes et cruels. Il n'est pas le premier qui ait formulé cette accusation, et une voix plus puissante que la sienne avait tonné bien avant lui contre les riches dont le cœur est endurci et qui sont rejetés du sein de Dieu. Voilà tout, Monsieur. *Les accapareurs ne sont pas prêteurs*, cela s'est dit de tout temps : *c'est là leur moindre défaut*, c'est l'avis des philosophes et des sages de toutes les époques et de toutes les religions. Jamais on n'a trouvé, avant vous du moins, Monsieur, que cette phrase eût quelque chose d'obscur. La fable toute personnelle où il a usé de cette petite vengeance a été mise par l'auteur en tête de son recueil comme celle de toutes qui lui tenait le plus au cœur. Le bonhomme n'était pas méchant, cependant il a été bien aise de mettre au pilori ceux qui avaient repoussé sa prière; il leur a donné la place le plus en vue ; il les a cloués là pour l'éternité, et ils y

resteront, la figure voilée, inconnus, car il leur a épargné la honte de les nommer; mais ils y sont, ils y serviront d'exemple, et malheur si un Saumaise de l'avenir vient à arracher le voile qui couvre leur visage, et si le public peut dire un jour : Le financier qui a refusé de secourir Lafontaine était .... un tel.

Dans tous les cas, nous savons déjà que ce n'était pas l'infortuné Fouquet.

Vous me répondez, Monsieur, qu'ayant à élever des enfants vous devez leur enseigner l'ordre et l'économie. Rien de mieux; mais alors prenez vos exemples dans les écrivains qui ont vanté ces deux précieuses qualités et non dans une fable où il n'en est pas question. D'autres moralistes pourront vous aider dans cette tâche; quelques-uns même qui n'avaient pas à se plaindre des gens riches ont présenté la fourmi comme un modèle bon à suivre. Le livre des livres a dit : *Vade, piger, ad formicam.* Ici vous avez raison, la fourmi peut vous servir d'exemple. Mais Lafontaine, lui, la met sur la sellette, et ce n'est que pour la sacrifier qu'il la montre au public. Tout dépend du point de vue où l'on se place. Seulement, quand vous regardez un paysage, veuillez prendre position à côté de celui qui vous fait les honneurs du pays, et tournez les yeux vers le même point, sinon quand il dira : « De cette colline on voit de hautes et pittoresques montagnes, » vous vous exposez à lui répondre : « Mais non, je n'aperçois qu'une vaste plaine qui a le ciel pour horizon. »

Vous citez la Vénus de Milo, Monsieur, et là encore je ne partage pas votre avis. Je la trouve belle, très-belle, et l'artiste en a fait un morceau achevé. Vous, Monsieur, vous lui appliquez quelque part, à l'épaule par exemple, une poignée de plâtre, et vous dites : « Il est malheureux qu'elle ait une épaule plus haute que l'autre, et ces rugosités qui partent du bas du cou sont d'un désagréable effet. » Permettez-moi de vous répondre, Monsieur, que ce malheureux supplément n'est point du fait de l'auteur. L'artiste était un homme de mérite, et il n'aurait pas défiguré ainsi une œuvre qui se trouve parfaite sur tous les autres points. C'est vous, Monsieur, qui y avez ajouté de votre main un appendice que l'auteur se serait empressé d'enlever. Grattons ensemble, et vous verrez bientôt que la Vénus de Milo est un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'antiquité.

Ma réponse est déjà bien longue, Monsieur, et cependant permettez-moi de protester contre la qualification de *cheville* que vous appliquez aux deux derniers mots qui terminent le vers :

Cette leçon vaut bien un fromage...

et qui complètent le sens avec tant de finesse et de goguenarderie railleuse. Si *sans doute* est une cheville, si vous pouvez le remplacer ou le supprimer sans nuire à la pensée de l'auteur, je proclamerai la critique plus grande et plus belle que la poésie, je vous prierai de mettre au même régime que Lafontaine : Hugo, Lamartine, Musset, Laprade, Soulary, Mistral et tous nos chers poètes, tous les écrivains qu'on admire de nos jours, et, cette exécution faite, je vous promets sur l'honneur de me faire grammairien avec vous.

Permettez-moi encore de vous demander pourquoi Lafontaine s'est rendu si coupable en écrivant *Le Rat de ville et le Rat des champs*, *Le Pot de terre et le Pot de fer*, et quelques autres que vous ne nommez pas? Je croyais que l'une vantait la tranquillité de la vie, la médiocrité de la fortune et le calme des champs, et que l'autre conseillait aux petits de ne pas frayer avec les grands. Je suis très-empressé de voir en quoi je me suis trompé; je ne tiens pas à mes préjugés; je suis tout prêt à immoler un homme qu'on me dit mériter le dernier supplice. Si Lafontaine est criminel, nous l'exécuterons ensemble. En attendant, croyez au plus empressé dévoûment, etc.

Aimé VINGTRINIER.

Au milieu de cette mêlée, M. Alain Maret a bien voulu venir à notre aide. Nous le remercions de tout notre cœur de son appui décisif.

Perreux, 16 décembre 1860.

Monsieur,

Permettez-moi de vous féliciter de l'interprétation toute nouvelle que, dans le dernier numéro de la *Revue*, vous donnez à la fable de Lafontaine intitulée *La Cigale et la Fourmi.*

On avait cru jusqu'à présent que Lafontaine avait voulu représenter la fourmi comme une excellente ménagère, comme un modèle d'ordre et d'économie dont on ne saurait trop imiter l'exemple, et la cigale comme une paresseuse insouciante et frivole dont la misère ne devait inspirer aucune pitié.

Mais voilà que vous prouvez que Lafontaine a voulu critiquer dans la fourmi l'avarice sordide, égoïste, impitoyable, qui ne songe qu'à entasser des richesses, et louer dans la cigale le poète insoucieux du lendemain, qui sacrifie son temps et ses veilles à l'agrément du public.

Oui, dans la cigale on reconnaît bien le bon homme qui *mangeait son bien avec son revenu* pour laisser à la postérité un chef-d'œuvre immortel, et qui n'éprouva que des refus de la part des financiers de son temps, lorsque pour lui *la bise fut venue.*

En découvrant le véritable sens de la moralité cachée sous cette fable, vous avez réhabilité notre bon Lafontaine, qu'une fausse interprétation de son œuvre devait faire paraître bien dur pour les malheureux; vous avez consolé, encouragé tous ces nobles cœurs de poètes, d'artistes, d'hommes de lettres qui négligent leurs intérêts pour nous procurer des jouissances intellectuelles que ne sauraient nous donner la *prime* et le *report*.

Veuillez, Monsieur, agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée, Alain MARET.

Dans sa séance du 6 décembre la Société académique d'architecture de Lyon a procédé au renouvellement de son bureau.

M. Chenavard absent ayant autorisé un membre à déclarer en son nom qu'il déclinait toute candidature à la présidence, la Société, sur la proposition immédiate de plusieurs de ses membres a décidé à l'unanimité que M. Chenavard prendrait le titre de président d'honneur à vie de la Société.

Ont été ensuite nommés pour l'exercice 1861-1862 :

Président M. Savoye, — Vice-Président M. Louvier, architecte du département, — Secrétaire M. Echernier, — Secrétaire-Adjoint M. Jaurnoud, — Trésorier M. Bourchani, — Archiviste M. Charnal.

— La Société protectrice des animaux offre une médaille d'or de la valeur de 200 francs à l'auteur de l'ouvrage le plus propre à disposer les enfants aux bons traitements envers les animaux. Ecrire au docteur Fraisse, à Lyon, avant le 1er octobre 1861, terme de rigueur. A. V.

Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

MERLIN MELLOT.

Les vieux recueils des poètes français
Que, de nos jours, l'ont remit en lumière,
Dont tout jongleur, troubadour et trouvère,
Excellent, bon, médiocre ou mauvais
Enfle, grossit, boursoufle la matière,
Ont un défaut, et ce défaut s'entend
D'être placé trop haut sur l'étagère,
Chez le libraire où le livre se vend
Que n'atteint pas Monsieur de Court-d'Argent.

De posséder ce fatras indigeste
A part cela, dans mon réduit modeste,
Soyez en sûr, m'*abellirait* beaucoup,
En choisissant, en ne lisant pas tout.

Contes y sont, dits, fabliaux, nouvelles,
Récits moraux, bref, inventions telles
Que vous touchez, comme du bout des doigts,
Qu'au bon vieux temps les hommes d'autrefois

N'étaient pas mieux que ceux des temps modernes,
Mais plus tranchés, moins effacés, moins ternes,
Et les valaient prix pour prix, poids pour poids.

Des parvenus l'espèce était nombreuse....

De notre temps, mais, des gars parvenus,
C'est bien prouvé, l'espèce curieuse
Même en bocal ne se retrouve plus.

Parlons en donc ; c'est une bête morte,
Et nul vivant n'ira s'imaginer
Que le conteur, homme d'humeur accorte,
A leurs mollets ait voulu s'acharner.

D'ailleurs, j'imite une fable connue,
Le fait est vieux, et cet antique sot
Dont l'aventure est ici contenue
Pour tout potage était Jean Patissot,
Un triste ânier qui maltraitait son âne ;
Crime odieux que tout haut je condamne,
Dont tout mon cœur dans ma chair a frémi,
De tout conteur tout âne étant l'ami.

Je vous le dis, du meilleur de mon âme,
J'aimerais mieux qu'il eût battu sa femme ;
Car toute femme est faite, c'est son lot,
Pour le bâton, la sangle ou le sabot ;
Et tout mari qui n'en use en ménage,
Et très-souvent, à son plus grand pouvoir,
Est un infâme ; il manque à son devoir,
Et cela seul doit rompre un mariage.

Jean Patissot, cet ânier si brutal
S'en allait donc couper au fond d'un val
Quelques rameaux, qu'il assemble et fagotte :

Tant bien que mal sa famille vivote
De ce métier qui lui donne du pain,
Le pain du jour, mais non du lendemain.

A part son âne et malgré sa misère
Chaque voisin en lui trouvait un frère
Pour l'entr'aider de ce qu'il pouvait faire,
Ou tout au moins le plaindre et consoler :
Il suffisait pour ce de l'appeler.

Advint qu'un jour Patissot et son âne
Furent au bois, que l'âne et Patissot
N'avaient mangé pour leur modeste écot
Brise de pain, de choux et de bardane.
Tout bêtement l'âne patientait,
Mais Patissot, l'homme, se lamentait ;
Car le bon Dieu pour embellir son rôle
Lui fit cadeau jadis de la parole,
Outre le don de marcher ferme et droit,
Le front levé, sur ses pieds de derrière :
C'est ce qui rend notre espèce si fière,
Car nulle bête autre n'en a le droit.

Patissot donc se lamentait en diable :
Travail sans fin, existence exécrable,
Et tout cela pour un morceau de pain
Toujours très-dur, et souvent incertain.
— Pour moins que rien, dans la mare prochaine,
Si je l'osais, j'irais finir ma peine :
Disait l'ânier, et ne ferais que bien.

Pour cent raisons l'âne ne disait rien ;
En philosophe et guignant de l'échine,
Tranquillement des dents il ébrêchait

Un chardon sec, qui tout coup écorchait
De ses piquants son énorme babine.

Quand, tout à coup, une puissante voix
Se fit entendre, appelant par trois fois
Jean Patissot. Patissot, qui s'étonne,
Caque de peur car il ne voit personne,
Prêt à s'enfuir et guéri du désir
Qui le tenait de se faire mourir.

— Ne cherche pas, dit la voix inconnue,
Car ce serait une peine perdue;
Il me convient de ne pas être vu :
A tes malheurs cependant j'ai pourvu,
Tu seras riche autant que nul autre homme.
Dans ton jardin, au pied du vieux poirier,
Tu trouveras, en creusant, une somme
Dont je te fais le maître et l'héritier.

Demeure honnête et toujours serviable,
Ne sois pas fier, admets quelque voisin
De temps en temps aux plaisirs de ta table,
Sans oublier, voyant un pauvre diable,
Que tu manquas plus d'une fois de pain.

— Oui, Monseigneur. Mais, Monseigneur, par grâce,
Si je ne puis contempler votre face,
Enseignez-moi votre nom, car enfin
Il faut savoir. — Je me nomme Merlin.
Mais dans un an, tel jour, heure semblable,
Tu reviendras ici, car je t'attends,
Et cela peut t'être encor profitable,
C'est convenu, dans un an; tu m'entends?

— Ah, Monseigneur, j'en jure sur ma vie!

C'est mon devoir, et de plus trop d'honneur,
Votre ordonnance, en tout, sera suivie.

— Dans un an donc. — Au revoir, Monseigneur,
Votre valet. Votre humble serviteur;
Et bien chez vous des choses, je vous prie.

L'âne, en un coin, mis presque en abandon,
Écoutait tout en mangeant son chardon;
Que pensait-il ? Nul ne le saurait dire;
Mais, l'on prétend, connaissant Patissot
Par ses tourments, par son propre martyre,
De ses serments ne croyant pas un mot,
Tout en mangeant qu'il se crevait de rire.

Pour Patissot, dès qu'il fut au logis,
Il creusa tant qu'il trouva dans la terre
Un vieux tupin rempli comble de louis.

Le voilà riche à ne savoir que faire
De tant de biens; mais ses vieilles vertus,
L'intérêt vif qu'il prenait aux misères
De ses voisins par les malheurs battus
S'évapora comme vapeurs légères.
Il devint dur, brocanteur, regrattier,
Fesse-mathieu, harpagon, usurier,
Hautain, plus fier cent fois que Mâche-merde,
Point de vertu que Patissot ne perde;
Mais son pauvre âne a tout cela, dit-on,
N'y perdit pas un seul coup de bâton.

Au bout de l'an, songeant à sa promesse,
Jean Patissot chemina vers la voix,
En espérant, ainsi que l'autre fois,
Nouveaux profits et nouvelle largesse.

Campé sur l'âne, avec les revenus
De gros oignons étaient aussi venus,
Jean Patissot à pied ne marchait plus,
Dans les jarrets ayant une faiblesse.

Il arrivait. — Es-tu là? dit la voix.
— J'y suis, Messire. — As-tu l'âme contente?
Assez de biens? une assez forte rente?
— Hum! pas trop mal. Messire, cette fois,
Je vous dirai, de la ville prochaine
Que le prélat mourut, avant-hier.
Mon fils est clerc, il connaît le métier,
Et ce serait une excellente aubaine
Qu'un Patissot, brillant d'un tel éclat,
Pût arriver au siége du prélat.
— Dans trente jours, dit la voix, en substance,
Ton fils sera, puisque c'est ton désir,
Fait archevêque au lieu de l'Éminence.
— Sire Merlin, vous me faites plaisir.
— A l'an prochain. — A la prochaine année.

Dans trente jours le fils intronisé,
Du bonnet d'or de diamant irrisé
Avait, à point, la tête couronnée;
Mais le pauvre âne, au travers de ces soins,
Battu toujours n'en avait plus ni moins:
Trognons de choux, quelque feuille pourrie,
En petit nombre et traînant dans les coins
Du vieil auvent lui servant d'écurie.

Déjà l'année arrivait à sa fin:
— Si j'allais voir un peu Monsieur Merlin!
Dit Patissot. Et chevauchant son âne
Le nez au vent, ayant en main sa canne,

Il se rendit en sifflant dans le bois
Au rendez-vous que lui donna la voix,
Et cette voix ne se faisant entendre
Incontinent : — Tiens ! vous faites attendre,
Dit-il tout haut : vous n'êtes pas poli.
— Patientez, dit la voix : me voici.
— Je suis, Monsieur, bon père de famille,
Dans le pays l'on me connaît ainsi.
Après mon fils assez bien établi
Il me demeure au logis une fille
Que je voudrais, sans bourse délier,
Monsieur Merlin, richement marier.

De notre duc le fils arrive à l'âge
Où les garçons songent au mariage ;
Or, pour mon gendre il m'irait de l'avoir,
Vous le pouvez, si vous voulez vouloir.
—Dans trente jours, temps court mais terme honnête,
Sois en certain, la chose sera faite.
— Monsieur Merlin, sans le faire à demi,
Vous obligez pleinement en ami,
Et méritez de mains une poignée,
Si ça se fait, un peu chic et soignée.
— A l'an prochain ! articula la voix.
— Ami Merlin, à la prochaine fois.
Si de mes yeux, je vois chose pareille,
Et du meilleur, je vous paîrai bouteille.
— Merci, l'ânier, au séjour de là-bas
L'on pense, parle, agit, mais ne boit pas.
— L'ânier, je crois? la voix est familière.
Je fus ânier, c'est vrai, mais de longtemps,
Et j'ignorais, d'aussi loin en arrière,
Qu'on dût jamais le rappeler aux gens.

En trottinant, tant il avait de hâte,
Battant d'ici, battant de là, pan! pis!
Pauvre baudet, l'un de mes bons amis,
Un animal fait de si bonne pâte,
Jean Patissot rentrait à son logis.

Le fils du duc, à la jeune personne,
Les deux genoux en terre, chapeau bas,
Venait offrir, vaincu par ses appas,
Son cœur, sa main, son nom et sa couronne;
Et la fillette en secret l'observait,
Faisant semblant de refuser la chose,
Hésite, geint, certain air se compose,
Une figure où l'autre ne pouvait
Lire l'envie au fond qu'elle en avait.

Les trente jours se terminaient à peine,
Le jeune duc ayant donné sa foi
Était déjà grugé par la baleine
Et s'y trouvait aussi content qu'un Roi.

L'âne toujours pâtissant de détresse
Se sentait peu que sa jeune maîtresse,
Grâce à Merlin, il ne savait pourquoi,
Ou fût ou non Madame la duchesse.

Les mois marchaient, l'on vint au bout de l'an.

— Irai-je ou non voir Merlin? se dit Jean.
J'ai prou de bien, ma fille est mariée,
Mon fils évêque, et ma race alliée
Aux plus grands noms. Allons-y pour chercher
Quelques lambeaux qu'on lui puisse arracher.
Puis j'ai dans l'âme une pensée intime;
Merlin, sans doute, ayant besoin de moi,

Veut m'élever à quelque point sublime,
Me faire duc, prince ou peut-être roi.
Qui peut savoir? Il dit, sangle sa bête,
Monte dessus et sans que rien l'arrête
En peu de temps arrive au rendez-vous.
— Ohé, la voix! Diantre, où donc êtes-vous?
C'est d'un sans gêne avec ça qui m'étonne,
Lorsque je viens de ne trouver personne.
Puis de crier : — C'est moi! c'est Patissot!
Ohé, Merlin! chose! machin! Mellot!

La voix parla, cette fois courroucée.

— Assez, braillard! je connais ta pensée.
De te parler quand je te fis l'honneur
Le premier jour, tu me dis Monseigneur,
Après Messire, et de chute en cascade,
Tu m'appelas Monsieur, puis mon ami;
Sans te gêner, arrivant aujourd'hui
A me nommer Mellot, en camarade.

Je te connais. Ta nature d'ânier
Eût dû rester dans son premier métier.
A ce métier mais tu vas redescendre,
Gagnant ton pain à faire des fagots,
Comme autrefois; que tout sot puisse apprendre,
En te voyant, ce qu'il advient des sots
Quand leur bonheur arrive à se détendre.
Bonjour, vilain! le bon ami Mellot
Fait ses adieux à l'ânier Patissot.

De son logis quand il toucha la porte,
Jean Patissot trouva sa fille morte;
Le lendemain il sut par son curé

Que le prélat venait d'être enterré.
Le lendemain, des voleurs se glissèrent
Dans sa maison et la dévalisèrent ;
Ce fut la grêle et puis c'était le feu :
Bref, en huit jours il lui restait si peu,
A part son âne et beaucoup de misère,
Sa vieille femme, un bahut, un vieux chien
Une marmite avec sa crémaillère,
Que Patissot ne possédait plus rien.

Il lui fallut, la serpe sur l'épaule,
Dans les taillis aller couper la gaule,
Comme autrefois, et vendre son fagot
S'il voulait mettre un peu de lard au pot.
Quant au baudet, la fortune contraire
Aigrit beaucoup son charmant caractère.
Ce n'était plus cet âne patient,
Sous le bâton toujours insouciant,
Mangeant les choux avec délicatesse,
Ou s'en passant quand il n'en avait pas.
L'Amour l'éprit des séduisants appas,
Qu'il renacla dans une jeune ânesse.
Qui ne le sait? ce dieu là nous perd tous!
En secouant sa charge, avec furie,
Au fond des bois il fut, parmi les houx,
Chercher le soir son Hélène chérie,
Mais au lieu d'elle il rencontra les loups.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LYON

PAR

M. DE LA SAUSSAYE.

III.

MONUMENTS LITTÉRAIRES DU IIIe SIÈCLE (1).

(Lu dans la séance du 27 juillet 1859).

Tandis que, sous l'inspiration du génie de Rome payenne, se faisait à *Lugdunum* cette reproduction affaiblie, mais fidèle, de la grande littérature latine créée par les Cicéron et les Virgile, la littérature grecque, importée de Smyrne, commençait à pousser, sur le sol vierge de la Ségusiavie, des rameaux pleins de sève. Élevée par Auguste au rang de métropole, la colonie de Plancus devenait, dans la Gaule, l'Athènes de la civilisation chrétienne. Et déjà, du vivant même d'Irénée, quelques rayons, émanés de son foyer, allaient se répandre sur les contrées environnantes (2). Le temps, néanmoins, n'était pas éloigné où, déposant son beau vêtement hellénique, elle devait prendre des mains d'Augustin, de Jérôme et d'Ambroise les glorieuses livrées de sa sœur d'Occident.

Avant de montrer comment, à quelle occasion, à quelle époque se fit cette transformation mémorable, il est important de constater les développements et les travaux de l'école créée par l'illustre envoyé de saint Polycarpe. Les historiens

(1) Voir la *Revue du Lyonnais*. 1858, p. 353 et avril 1859, p. 279.

(2) Cf. *Hist. littér. de la France*, de la congrég. de Saint-Maur, t. I, pp. 299 à 303.

qui se sont occupés des origines du christianisme ne nous ont pas fait connaître tous les disciples formés dans ce pieux gymnase Ceux qu'ils signalent, du moins, brillent de la gloire qui s'attache à la mémoire du maître.

Le premier est Caïus, qualifié du titre d'évêque des nations et de docteur de l'Église. Bien qu'il ait écrit en grec, ce qui semble fort naturel de la part d'un disciple de saint Irénée, la plupart des auteurs s'accordent à lui donner la Gaule pour patrie, quelques-uns même Lyon pour berceau (1). Son *prænomen*, Caïus, indiquerait avec certitude une origine romaine, si l'on ne savait avec quel empressement les Gaulois changèrent contre une appellation latine leur vieille dénomination celtique. A Lugdunum même, l'épigraphie nous révèle, à côté de noms gaulois se renouvelant dans le cours de plusieurs générations (2), des familles aborigènes qui se distinguent par des prénoms quirites. Nous avons cité Vrogènes; un Gaulois, du même nom, se fait appeler *Caïus* Vrogènius. Parmi ses contemporains figurent aussi une Caïa Aste, une Caïa Ticherne (3). Ce prénom même de Caïus est devenu si commun dans la cité lyonnaise qu'il remplit, à lui seul, une colonne de la table des inscriptions latines donnée par M. Monfalcon (4). C'est là, assurément, un fait onomatique important dans la question; il suffit, ce me semble, pour autoriser la critique à ranger l'évêque Caïus parmi les enfants de Lugdunum, nés de parents romains ou gallo-romains.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, il est plus certain

(1) *Hist. litt.* p. 356. — Breghot du Lut et Péricaud aîné, *Catalog. des Lyonnais dignes de mémoire*, C, p. 57.

(2) A. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, p. 23.

(3) Monfalcon, *Histoire de Lyon*, Table des noms de personnes, au Recueil des Inscriptions, p. 1304 et 1305, col. II, t. II.

(4) *Ibid.*

que Caïus étudia à Lyon sous l'auteur du *Traité des hérésies* (1). Ses talents, ses vertus, son grand courage le firent élever à la dignité d'*Évêque des nations*. Ce titre, qui rappelle le glorieux surnom de saint Paul, se donnait à des hommes apostoliques ordonnés pour aller prêcher l'évangile dans les pays des Infidèles, sans avoir de peuples ni de diocèses limités (2). Quelque temps auparavant, il avait reçu le sacerdoce à Rome, où, croient quelques historiens, il représentait l'Église et l'évêque de Lyon. Il séjourna dans la capitale du monde sous les pontificats de saint Victor et de saint Zéphyrin, jusqu'à sa mort, arrivée vers l'année 217 (3).

Caïus a beaucoup écrit ; les titres seuls de ses ouvrages sont restés, ainsi que de courts et trop rares fragments disséminés dans les auteurs ecclésiastiques. Celle de ses compositions qui eut le plus de retentissement, à son époque, fut le récit, en forme de dialogue, de la conférence ou dispute (4) qu'il eut à Rome avec Proculus, l'un des chefs de la secte des Montanistes.

Les autres écrits, attribués à Caïus, par les écrivains ecclésiastiques, sont :

1° Un traité contre Cérinthe, partisan de l'opinion des millénaires, vers laquelle penchait, dit-on, le grand Irénée lui-même ;

(1) *Exemplaria hæc ex Irenæi discipuli Polycarpi doctrinâ scripsit Caius, qui conversatus est unà cum Irenæo* (*Acta martyrii S. Polycarpi*).

(2) On les appelait aussi *évangélistes* (Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, t. I, p. 87 et 88). « Ces aventuriers héroïques, prenant leur route au hasard, « allaient catéchiser sur des plages inconnues, du côté où le doigt de Dieu « les poussait. » (Am. Thierry, *Hist. de la Gaule sous l'administration romaine*, t. II, p. 254).

(3) *Hist. littér. de la France*, t. I, p. 357.

(4) Ce dialogue de Caïus porte, dans les auteurs, l'un et l'autre de ces titres.

2° Un autre traité intitulé *Le petit Labyrinthe*, et dirigé contre un certain Trithemus qui osait nier la divinité du Christ ;

3° *Le Labyrinthe*, œuvre dogmatique que Théodoret, cependant, paraît regarder comme ne faisant qu'un avec l'écrit précédent ;

4° Un traité, dogmatique encore, et connu sous ce triple titre : *De l'Univers ; De la cause de l'Univers ; Sur la substance de l'Univers.*

Nous avons dit que Caïus, à l'exemple de son maître, écrivit ses ouvrages en grec. Le talent qu'il y déploie est assez grand pour que, dans le premier âge de l'Église, quelques-uns soient attribués à Origène ; mais, ajoute Théodoret, qui rapporte cette opinion, le style fait assez voir que ce ne peut être (1).

Les fragments de notre auteur existant dans Eusèbe, saint Jérôme, Photius et ce même Théodoret, prouvent que sa diction participe des qualités et des défauts du docteur dont il reçut l'enseignement ; mais il est, comme lui, l'homme de la tradition. L'autorité qu'il invoque est celle des Pères grecs, dont son maître lui avait appris et fait aimer le platonicisme, ce *pressentiment des vérités chrétiennes* (2) ; le but qu'il poursuit est l'affermissement du siége de Rome et l'unité du christianisme sous l'autorité des pontifes, successeurs de saint Pierre. Ce dessein de Caïus est surtout visible dans ce beau passage des actes de sa dispute avec Proculus, qui nous a été conservé par Eusèbe : « Ne voyez-vous pas,

(1) Theodor., *Hæres.*, l. II, c. iij.

(2) « Une philosophie qui a été le dernier mot de la sagesse antique et « un pressentiment des vérités chrétiennes, l'école d'Alexandrie, dite aussi « école néo-platonicienne » (Rapetti, sur la *Traduction des Ennéades de Plotin*, par M. Bouillet, *Moniteur du* 26 novembre 1858).

« dit-il, combien cette Église est auguste et sainte? Je puis « vous y faire toucher du doigt les trophées des apôtres. « Oui, que votre désir vous mène au Vatican, ou qu'il vous « conduise sur le chemin d'Ostie, vous êtes sûr d'y trouver « les glorieux trophées des fondateurs de cette Église (1)! »

Au temps où écrivait Caïus, en effet, le tombeau de saint Pierre se voyait au Vatican, et celui de saint Paul, sur le chemin d'Ostie. J'aurais pu le dire, dans ma traduction, à l'exemple des auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, et de M. Amédée Thierry, dans son bel ouvrage de *La Gaule sous l'administration romaine*; mais je n'ai pas dû perdre de vue que, faisant une histoire purement littéraire, je me trouvais dans l'obligation de donner de mon original une reproduction aussi exacte que possible. Il y a même, dans le texte, une répétition touchante du mot τρόπαια. dont je ne puis me flatter d'avoir rendu complètement l'effet.

Un autre élève de saint Irénée, condisciple sans doute de Caïus, fut saint Hippolyte, que l'Église honore à Lyon le 22 février, et dans le reste du monde catholique le 13 août. On ignore le lieu de sa naissance. Basnage le place en Arabie, mais les raisons qu'il donne de cette assertion n'ont pas paru concluantes à tous les critiques. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il était d'origine grecque, son nom le dénote ; sénateur romain, saint Jérôme nous l'apprend. Ces deux qualités, cependant, ne me semblent pas exclusives de celle de Gaulois que lui attribuent plusieurs historiens. De son temps, un grand nombre de Grecs étaient encore établis dans la Gaule méridionale, et, depuis le règne de Claude, les notabilités de notre patrie pouvaient toutes prétendre à la dignité de sénateur.

La ville où saint Hippolyte fit ses études, le maître dont il suivit les leçons ont donné prise à moins de controverses, car ce saint lui-même nous apprend dans un de ses ouvrages,

(1) Euseb. II, 25.

malheureusement perdu, que le sujet de ce livre n'est qu'une répétition abrégée des instructions orales de l'évêque de Lyon. Une pareille autorité ne saurait être récusée ; aussi est-ce sur elle que je m'appuierai, comme la plupart des historiens de cette ville, pour mettre saint Hippolyte au nombre des célébrités de la littérature lyonnaise.

Le disciple d'Irénée est également qualifié du titre d'évêque, mais jusqu'à ce jour, aucun biographe n'a pu préciser le diocèse dont il eut l'administration. Il est vraisemblable que, revêtu de la dignité épiscopale au même titre que Caïus, il fut envoyé, comme celui-ci, aux nations plongées dans les ténèbres de l'erreur (1).

La date de sa mort est incertaine, de même que la couronne du martyre qui lui est décernée par presque tous les anciens et les modernes. Toutefois, de graves auteurs estiment qu'il ne peut avoir vécu au-delà de l'an 250 après Jésus-Christ.

La meilleure preuve de la longévité de saint Hippolyte est l'immense quantité de ses ouvrages. Celui qui contribua le plus à sa réputation est son fameux *Cycle paschal*, que saint Isidore regardait comme un des premiers qui eût paru dans l'Église. Longtemps perdu, cet unique mais précieux fragment d'un grand ouvrage sur la Pâque, Περὶ τοῦ Πάσχα (2), fut retrouvé dans des fouilles entreprises à Rome, en 1551. Il était gravé des deux côtés de la chaise d'une statue de marbre, et accompagné d'une liste de quelques-uns des ouvrages du célèbre écrivain. Ce monument qui se voit au Vatican figure, avec le catalogue, dans les recueils épigraphiques et dans la plupart des éditions de saint Hippolyte. Je ne m'attacherai point à discuter les diverses interprétations auxquelles il a donné

(1) V. ci-dessus, p. 93.
(2) Euseb., *Hist.*, lib. VI, cap. XXII.

lieu depuis sa découverte; je me contenterai d'en donner une simple analyse.

Pour bien comprendre l'importance attachée alors, par les communautés chrétiennes, à cette œuvre du plus illustre des disciples de saint Irénée, de celui qui s'intitulait *le continuateur de son maître*, il est indispensable de connaître l'histoire de la célébration de la fête de Pâques, à partir de l'an 34 de J.-C. Cette notion préliminaire, d'ailleurs, peut seule donner l'explication de deux événements considérables qui relèvent de l'antiquité littéraire de Lugdunum, et dont j'aurai bientôt à parler : la convocation du premier concile des Gaules et l'hérésie de Blaste, cause principale de cette convocation.

Notre calendrier ne compterait pas de fêtes mobiles si la date de Pâques pouvait être établie d'une manière précise. L'Église primitive n'a jamais su au juste le jour de la mort du Sauveur; seulement, une tradition respectable, venue des Apôtres, plaçait la résurrection après l'équinoxe du printemps, à la suite d'une pleine lune. Cette croyance, que semble élever à l'état de certitude un récent et remarquable travail de M. de Saulcy (1), donnait lieu, par le vague de ses indications, à des dissidences nombreuses parmi les chrétiens, à des irrégularités fréquentes dans la fixation du jour de Pâques et des fêtes d'ordre majeur qui en dépendent, comme l'Ascension et la Pentecôte. Ainsi, tandis que les Églises d'Asie et de presque tout l'Orient solennisaient la résurrection le 14 de la lune, quelque jour de la semaine qu'il arrivât, l'Église de Rome, suivie par le plus grand nombre des Églises du pays latin, la célébrait le dimanche qui vient immédiatement après le 14 (2). L'Occident chrétien

(1) *Athenæum français* des 9 juin et 28 juillet 1855.

(2) *Art de vérifier les dates*, t. I, p. xxxij et xxxiij.

attachait d'autant plus de prix à ce mode de solennisation qu'il remontait, par une chaîne de souvenirs non interrompus, aux fondateurs du Saint-Siége, les apôtres saint Pierre et saint Paul.

On voit quel intérêt avait l'Église à fixer régulièrement, par des périodes calculées, la date du jour de Pâques. Pour obtenir ce résultat si désirable, les chrétiens des premiers siècles inventèrent différents cycles ou canons. Saint Prosper nous apprend que l'an 40 après J.-C., ils commencèrent à se servir d'un cycle de 84 ans (1). A cette période succéda le canon de saint Hippolyte. Formé d'une durée de 16 ans, répétée 7 fois, ce cycle donnait une période de 112 et devait servir de 222 à 333 de l'ère chrétienne (2). Il méritait l'admiration qui l'accueillit dans l'Église ; toutefois, à l'époque de saint Hippolyte, les connaissances astronomiques étaient trop limitées, et d'autre part, les bases posées par le calendrier Julien, trop sujettes à l'erreur, pour qu'il ne donnât pas lieu à de graves perturbations dans la célébration des fêtes mobiles. Après cet essai du saint évêque, quelques autres, plus ou moins heureux, furent tentés jusqu'à la réforme du calendrier opérée par Grégoire XIII, en 1582 (3).

(1) *Art de vérifier les dates*, p. xxxij et xxxiij, *in not.*, t. I.

(2) *Id.*, *ibid.*

(3) La plus célèbre de ces tentatives est la période dite de 532 ans, ou dyonisienne, du nom de son auteur, Denys-le-Petit, savant chronologiste du VIe siècle. Il la forma en multipliant le cycle du soleil, de 28 ans, par le cycle de la lune, de 19. Ce calcul lui donna le cycle de 532 années, à la fin duquel les deux cycles de la lune, les réguliers, les clefs des fêtes mobiles, le cycle du soleil, les concurrents, les lettres dominicales, le terme pascal, la Pâque, les épactes avec les nouvelles lunes, recommencent comme ils étaient 532 années auparavant. Ce cycle pascal de Denys-le-Petit est devenu inutile pour tous ceux qui ont embrassé la réforme du calendrier faite en 1582 (*Art de vérif. les dat.*, t. I, p. xxij et xxiij). Antérieurement au travail de ce chronologiste, en 325, les Pères du concile de Nicée, re-

La plupart avaient pour but de soustraire aux usages de l'Église grecque, dans la fixation de la fête pascale, les populations chrétiennes de l'Orient qui reconnaissaient l'autorité du Pape (1).

La part de saint Hippolyte dans les essais qui eurent pour but de réglementer les fêtes mobiles, cette part, qui ne laisse pas d'être considérable, prouve que le disciple de saint Irénée joignait à l'instruction littéraire une notion scientifique assez étendue. Au IIIe siècle de notre ère, l'invention d'un cycle, les études, les calculs qu'il exige, font supposer, dans son auteur, des connaissances mathématiques relativement très-grandes. Cette circonstance méritait d'être remarquée; elle obligera probablement les historiens à placer notre saint docteur à côté du médecin Abascantus sur la liste des personnages distingués par l'étude des sciences aux premiers siècles de Lugdunum.

L'instruction si variée de saint Hippolyte confirme en quelque sorte le titre d'*évêque des nations* que je lui attribue. Ceux des successeurs des apôtres qui recevaient ou se donnaient la mission spéciale d'évangéliser les populations barbares, s'appliquaient à leur inculquer, avec la foi chrétienne, le goût des sciences, des lettres et des arts, ces semences de la vie civilisée. Dans chaque région sauvage, conquise par leurs prédications à l'Évangile, la culture du sol et le défrichement de l'intelligence allaient toujours de pair avec

connaissant l'impossibilité d'arriver complètement à la solution du problème, s'étaient contentés de formuler cette règle : *Chaque année, la fête de Pâques devra être célébrée le dimanche qui suit le jour de la première lune tombant le 20 mars*. Il résulte, comme conséquence de cette décision, que cette première pleine lune ne peut jamais arriver avant le 21 mars, et la fête de Pâques avant le 22 (Lecouturier, *Les fêtes mobiles en* 1859, dans le *Moniteur* de la même année).

(1) *Art de vérif. les dat.*, t. I, p. xxij et xxiij.

la rédemption de l'âme. Ils amenaient ainsi leurs néophytes à se dépouiller plus rapidement de leur barbarie primitive (1).

Dans un genre différent, les autres ouvrages de saint Hippolyte ne révèlent pas un moindre talent. Parmi ceux que nous possédons encore figure le traité célèbre sur l'Antechrist. L'existence de ce traité avait été signalée à l'attention des savants par saint Jérôme et Photius qui l'avaient lu. Disparu depuis longtemps, il ne fut retrouvé qu'en 1661, dans les bibliothèques de Reims et d'Évreux, par Macquardus Gudius, conseiller du roi de Danemark. Ce savant en donna une édition fort estimée, l'année même de la découverte. Son titre était bien celui qu'avait indiqué Photius : Ἀποδείξις περὶ Χριστου καὶ Ἀντιχριστοῦ, c'est-à-dire *Traité sur le Christ et l'Antechrist.*

L'édition de 1661 a été suivie de plusieurs autres. Il existe aussi des traductions latines du texte grec ; la plus ancienne est celle que le père Combefis inséra dans le XXVIIe volume de la *Bibliotheca maxima Patrum*, et que le docte Fabricius mit, avec l'original, en tête de son édition des œuvres de saint Hippolyte (2).

On imprime assez ordinairement, à la suite du livre sur l'Antechrist, un opuscule relatif à l'histoire de Suzanne, attribué par tous les auteurs au saint dont je parle.

Je n'ai rien à dire du sujet du premier de ces livres. Dans

(1) Le grand saint Boniface, dit M. Ampère, porta son action apostolique sur les nations d'outre-Rhin ; cette action dépasse beaucoup les limites de la Gaule ; mais il faut se souvenir que plusieurs des pays convertis par saint Boniface seront un foyer de culture dans les temps qui suivront Charlemagne. Ainsi, en évangélisant les nations germaniques, il travaillait indirectement à la civilisation de la France (*Histoire littéraire de la France jusqu'au XIIe siècle*, t. II, ch. 17).

(2) Hambourg, 1717, Chret. Liebezeit, et 1718, Liebezeit et Theod. Christoph. Felginer, 2 vol pet. in-fol.

l'opinion de Photius, le syle a le caractère archaïque qu'on remarque dans les écrits du premier siècle de l'Eglise ; les pensées en sont simples. Cependant, on peut reprocher à l'auteur l'emploi trop fréquent de l'apostrophe, l'abus des textes et souvent le manque d'exactitude dans les affirmations et dans les faits. Il est évident qu'il cite quelquefois de mémoire, ce qui peut s'expliquer par la rareté des livres à son époque.

Quant à l'écrit sur Suzanne, c'est moins une histoire qu'une explication mystique du touchant écrit de Daniel. Il est en forme d'homélie. La fin témoigne, en effet, qu'il avait été rédigé pour être prêché au peuple.

On connaît encore de saint Hippolyte, avec certitude, un *Discours sur la Théophanie*, auquel servent d'exorde ces mots empruntés à l'Ecclésiastique : Πάντα μὲν καλὰ, καὶ καλὰ λίαν τὰ τοῦ Θεοῦ,etc. *Toutes les œuvres de Dieu sont souverainement bonnes.* Il fut retrouvé en Angleterre par Wolf (*Wolfius*) et traduit en latin par Fabricius qui le comprit dans son édition.

C'est une homélie, peu étendue, qui se compose d'une suite de citations des Pères et du texte latin, entremêlées de brèves réflexions et coupées de fréquentes apostrophes. On n'y rencontre aucun de ces heureux développements dans lesquels, depuis Bourdaloue et Massillon, se complaît chez nous l'éloquence de la chaire. Le style en est dénué d'ornement, le plan des plus simples, le sujet : *la manifestation de la divinité du Christ lors de son baptême dans les eaux du Jourdain*, et, par une extension naturelle, l'*éloge et la nécessité du sacrement de baptême.* L'exorde, toutefois, est remarquable; puisé dans l'observation des grands phénomènes de la création, cherchant avec enthousiasme la preuve de l'existence de Dieu, dans les causes finales, toujours si bien comprises de la foule, il offre un spécimen

précurseur de ce genre d'éloquence, doux et pénétrant, où s'immortalisa, au XVIIe siècle, l'archevêque de Cambray. Par sa valeur littéraire, ce début de l'un des plus anciens monuments de notre éloquence chrétienne mérite d'être exhumé d'un indigne et trop long oubli ; la traduction qui va suivre le donne dans son intégrité, sinon dans sa beauté :

« Toutes les œuvres du Dieu rédempteur sont bonnes, sou-
« verainement bonnes, en quelque nombre que l'œil les aper-
« çoive, que l'esprit les considère, que l'intelligence les
« explique, que la nature humaine les embrasse. Oui, vous
« chercherez en vain un spectacle plus éclatant que la
« voûte éternellement changeante du ciel, un émail plus
« admirable que le sol fleuri de la terre, un quadrige plus
« prompt que le cours du soleil, plus agréable à la vue que
« l'astre de la lune. De même vous ne trouverez jamais rien
« qui soit merveilleux comme l'indescriptible mosaïque des
« constellations, fécond en produits utiles comme le souffle
« des vents favorables, pur comme le cristal de la lumière
« éthérée, parfait comme l'organisation humaine ; tant sont
« bonnes, souverainement bonnes les œuvres du Dieu
« rédempteur !

« Mais quel bienfait plus grand, plus indispensable que
« l'eau ? N'est-ce pas elle qui, par sa nature, purifie, entre-
« tient, arrose ? Elle qui soutient la terre ? elle qui donne
« naissance à la rosée et fait prospérer la vigne ? elle en-
« core qui hâte la maturité de l'épi, adoucit le raisin,
« attendrit l'olive et donne au fruit du palmier son aimable
« saveur ? N'est-ce pas à l'eau enfin que la rose doit sa
« couleur vermeille, la violette sa floraison odorante, le lis
« la beauté de ses calices splendides ? Que dis-je ! sans l'eau,
« sans son principe, rien dans la création ne subsisterait
« de ce que nous y voyons ; principe bien excellent, en
« effet, car, tandis que les autres éléments ont établi leur

« séjour sous la voûte des cieux, l'eau s'est choisi le sien « sur leur firmament même. *Louez*, s'écrie le prophète, « *louez le Seigneur, vous cieux des cieux, et vous eaux* « *qui résidez au-dessus des cieux* (1). »

Un autre ouvrage conservé de saint Hippolyte est un *Petit traité contre les Juifs*. On n'en connut d'abord qu'une traduction latine due à François Turrieu. Plus tard, Fabricius publia, avec cette traduction, dans le tome II de son édition de saint Hippolyte, le texte grec tiré d'un manuscrit du Vatican par le célèbre Montfaucon. Une particularité s'attache à cet exemplaire grec : le saint n'y est qualifié que de simple évêque et martyr. Au surplus, ce petit traité semble un fragment d'un ouvrage plus considérable. Tout y révèle saint Hippolyte : le genre d'écrire, l'abus de l'apostrophe et l'allégation continuelle des textes. On y remarque aussi que, à l'exemple de saint Irénée, l'auteur cite plusieurs fois le *Livre de la Sagesse*, sous le nom de Salomon.

Le nombre des ouvrages de saint Hippolyte qui sont perdus est si considérable qu'on se demande comment une vie d'homme a pu suffire à les composer. Je regarde comme inutile au but que je me suis proposé d'en donner ici le catalogue ; il existe aussi complet que possible dans l'*Histoire littéraire de la France* des Bénédictins de Saint-Maur et dans les collections patrologiques dues à l'érudition moderne (2). Tous avaient trait à l'Écriture-Sainte et à la polémique religieuse. Les plus importantes sembleraient être, à mon avis, un *Hexameron*, ou *Livre sur l'œuvre des six jours*, dont Scaliger, au moyen de quelques finales grecques, essaya de refaire le titre, et un *Traité contre les hérésies*,

(1) *Laudate Dominum, cœli cœlorum, et aqua suprà cœlos* (Psalm. CXLVIII, 4).

(2) *Hist. litt. de la France*, t. I, part. I, p. 371 et suiv. — Migne, *Patrologiæ cursus completus*, t. X; p. 259 *et seq.*, etc.

ou plutôt, d'après quelques savants, contre toutes les hérésies survenues depuis le grand écrit de saint Irénée contre le gnothicisme, ce que paraît indiquer le titre : Πρὸς ἁπάσας τὰς αἱρήσεις.

Il nous est parvenu de ce dernier traité, intitulé *Sermo*, discours, oraison, des débris assez considérables ; car je regarde, avec Photius, comme des dépendances de cette grande œuvre tous les fragments qui, soit dans les collections patrologiques, soit dans les éditions particulières de saint Hippolyte portent les titres : *Contra Beronem et Helicem, contra Noëtum*, etc. (1). Je cite au surplus ces titres comme les traduisent les interprètes latins.

Dans quelques-uns de ses écrits que nous n'avons plus, notre illustre évêque avait principalement en vue l'intelligence des livres sacrés ; dans d'autres, il s'attachait surtout à donner les preuves de l'immatérialité de Dieu, opposant le dogme de l'essence divine, enseigné par l'Eglise, aux erreurs panthéistiques qui paraissent avoir compté de nombreux sectateurs à son époque (2).

Çà et là, parmi les fragments dont j'ai parlé, saint Hippolyte fait preuve d'une connaissance approfondie de la métaphysique grecque. C'est probablement, outre la similitude du style, cette large intelligence des philosophes profanes qui a fait attribuer, dans la primitive Église, quelques-uns de ses traités à Origène. Rien ne montre cependant qu'il ait voulu, à l'exemple de cet illustre docteur, chercher dans l'étude des systèmes philosophiques d'Athènes et d'Alexandrie des preuves ou des armes à l'appui de la religion chrétienne (3). Ce qu'il demande à ces grandes écoles, ce sont

(1) *Est hoc volumen adversus hæreses duas et triginta, faciens initium à Dositheanis, et in Noeto et Noetianis desinens* (Photius, *Biblioth.*, *cod.* CXXXI).

(2) Voir ci après le second des fragments traduits, p.

(3) Fragm. IX, *cont. Noet.*

les termes, les expressions d'une langue théologique qui lui manque et qu'il lui faut créer, comme saint Irénée, son modèle et son maître. J'excepterai néanmoins la philosophie platonicienne. Le chef illustre de l'Académie, dans ses idées sur le λογος et sur l'immortalité de l'âme, eut comme une sorte d'intuition de la doctrine révélée, qui frappait de respect et d'admiration les docteurs et les Pères de l'Église grecque. Un grand nombre l'étudièrent, de saint Jean à saint Irénée; son influence sur le développement d'une philosophie chrétienne ne laisse pas d'être très-sensible. Saint Hippolyte obéit quelquefois à cet ascendant du disciple de Socrate. Tantôt il le cite comme une autorité : « O Grecs, « s'écrie-t-il, apprenez à ne pas être incrédules, en croyant « l'âme créée et créée immortelle par Dieu, suivant la « doctrine de Platon (1). » Tantôt il lui emprunte, pour les besoins de la polémique dans laquelle il est engagé, sa brillante armure métaphysique. Je citerai surtout deux passages. Dans l'un et l'autre, le pieux écrivain, sans sortir des bornes sévères du dogme, se maintient à une hauteur de pensée et de style que Platon n'eût pas désavouée, et que le seul Bossuet atteignit parmi nous.

Le premier passage offre cette particularité que, d'accord avec la science moderne, il contient une sorte d'intuition du système de l'attraction universelle, cette glorieuse découverte de Newton. Mais laissons parler l'auteur.

« Dieu, par sa volonté, par sa puissance infinie, fait et « maintient toutes choses. Chacune de ces choses subsiste « en vertu d'un principe de durée qu'elle a reçu de ce Dieu « créateur, être souverain, existant par lui-même. Mais, « *tandis qu'elles accomplissent, dans leurs sphères indi-* « *viduelles, les mouvements produits par les lois qui leur*

(1) Πρὸς Ἕλληνας, *seu adversus Græcos*, frag. I.

« *sont propres*, la puissance divine, elle, reste immo-
« bile ; car ce qui est illimité ne peut recevoir d'impulsion
« d'aucune cause, d'aucune modification des choses. Où et
« autour de quoi pourrait se mouvoir l'infini ? La faculté
« d'imprimer le mouvement à lui qui n'en peut recevoir, est
« son mouvement, son mode d'existence (1). »

A cette sublime définition du Dieu suprême, le second passage fait succéder une exposition de la puissance divine manifestée par le Verbe dans la création du monde. Ce fragment, qui a pour but d'expliquer l'Évangile selon saint Jean, se distingue surtout par la constante propriété de l'expression. On s'aperçoit, en le lisant, que l'auteur n'a voulu laisser aucune prise à Noëtus, son adversaire, sur l'essence de la divinité, question qui paraît avoir fait le fond de leur controverse. L'auteur reprenant cette question, qu'il n'a fait qu'aborder dans le fragment qui précède, la développe ici avec une incroyable profondeur. Il montre que rien n'était avant Dieu, que rien n'était hors de lui ; que si, par conséquent, il était tout, c'était comme être existant par lui-même, pouvant donner, mais non subir l'action créatrice. De l'insistance que saint Hippolyte met à préciser cette formule du dogme fondamental de l'existence divine, on doit conjecturer que Noëtus, dans son hérésie, professait ces doctrines d'un Dieu panthée, données comme nouvelles par tous les sophistes modernes.

Quoi qu'il en soit, voici comment il s'exprime : « Alors que,
« existant dans son unité, existant sans coexistence, Dieu
« résolut de créer le monde : au moment même, de son
« idée, de sa résolution, de son verbe, le monde jaillit à
« l'état de perfection, tel qu'il l'avait voulu. Rien, sachons-
« le, rien n'existait simultanément avec Dieu ; rien n'était
« avant lui, l'être de toute éternité, unique, multiple, sou-

(1) *Cont. Beron et Helic.*, fragm. 1.

« verainement doué d'intelligence, de sagesse, de puissance,
« de volonté. Unique, il était tout et tout était en lui. Quand
« et comme il l'a voulu, il a révélé au monde son verbe par
« qui, au temps fixé, il a formé l'universalité des choses.

« Ainsi donc, ce que Dieu veut, il le fait ; à l'instant où
« il conçoit, il achève ; où il parle, il manifeste ; où il forme,
« il accomplit ; car, en tout ce qu'il crée, sa prévoyance
« éclate, sa sagesse brille (1). »

Il est évident qu'Ausone avait sous les yeux, ou du moins présent à la mémoire, ce magnifique passage de saint Hippolyte, lorsqu'il composait ce début de la prière de son Ephemeris :

Omnipotens, solo mentis mihi cognite cultu,
Ignorate malis, et nulli ignote piorum :
Principio, extremoque carens : antiquior ævo,
Quod fuit, aut veniet : cujus formamque modumque
Nec mens complecti poterit, nec lingua profari.
Cernere quem solus, coramque audire jubentem
Fas habet, et patriam propter considere dextram,
Ipse opifex rerum, rebus causa ipse creandis,
Ipse Dei Verbum, Verbum Deus, anticipator
Mundi, quem facturus erat : generatus in illo
Tempore, quo tempus nundum fuit : editus ante
Quam jubar, et rutilus cœlum illustraret Eous :
Quo sine nil actum, per quem facta omnia : cujus
In cœlo solium : cui subdita terra sedenti,
Et mare, et obscuræ Chaos insuperabile noctis :
Irrequies, cuncta ipse movens, vegetator inertum.

L'imitation, dans quelques uns de ces hexamètres est si flagrante qu'ils rencontrent parfois la même expression que le traducteur latin beaucoup plus récent. Souchay (2) les regarde, ce qui est vrai, comme une paraphrase du commencement de l'Évangile de saint Jean ; mais il n'indique pas les emprunts que le poète a pu faire à la paraphrase antérieure de saint Hippolyte. Peut-être Souchay ne l'a-t-il pas connue

(1) *Cont. Noet.* fragm. I.
(2) *In Ephem.*, édit. ad us. Delph.)

Je reprends ma citation : « Puisqu'il était Dieu, il a fait les « choses qu'il a voulues. En même temps, il engendrait son « Verbe pour être l'agent, le régulateur, l'ouvrier de ces cho- « ses. Or, en Dieu contenu, le Verbe ne pouvait être perçu « de la nature créée; mais Dieu le lui rendit perceptible; « émettant sa voix d'abord, puis tirant la lumière de sa lu- « mière, il le fit apparaître, âme et chef à la fois de la création « entière. Alors primitivement visible pour Dieu seul, le « Verbe, par un acte de la volonté divine, cessa d'être invi- « sible au monde, afin que le monde, en le voyant paraître, « pût être préservé.

« Ainsi à Dieu s'adjoignit un autre lui-même, je le répète, « et non pas deux dieux. En effet, de même que dans la « lumière, l'éclat; dans la source, l'eau; dans le soleil, le « rayon; de même, dans le tout, qui est le père, une vertu, « une puissance : le Verbe; le Verbe, son intelligence, son « esprit qui s'est révélé comme fils de Dieu, en se manifes- « tant au monde (1). »

Comme écrivain, saint Hippolyte a exercé, dans les premiers âges ecclésiastiques, une influence presque égale à celle dont jouit l'évêque de Lyon, son maître. Quoique la langue grecque soit celle dont il se serve, on l'admet généralement parmi les Pères de l'Église latine. Cela se conçoit : appartenant à l'école d'Irénée, il a ce dévouement gaulois au pontificat romain, qu'elle tiendra de son fondateur.

Le mérite des nombreux ouvrages du condisciple de Caïus lui a valu les suffrages de toute l'antiquité chrétienne. Les hommes pieux de ces âges reculés en firent leurs délices (2), l'estime que ces ouvrages avaient obtenue était si

(1) *In Ephem.*, édit. ad us. Delph.

(2) Cf. Theodoret, *dialog.* III; — Chrysost., *orat.* XL; — Anast. Coll. Sirmundi, l. III, p. 90; — Photius, *Biblioth.* cod. CXXXI.

grande que, pour en conserver les titres à la postérité, on avait pris la précaution de les graver sur le marbre (1). Si l'auteur a parfois négligé les grâces et l'élégance attique, en revanche, il a l'onction, la gravité qui conviennent à un interprête de l'Ecriture. Il possède aussi, dans les questions abstraites de métaphysique et de philosophie, une clarté de style d'autant plus remarquable que la littérature chrétienne, presque toute à créer, ne lui en offrait aucun modèle. Assez souvent encore, ces qualités qui lui sont particulières se rehaussent des mouvements d'une véritable éloquence. Je suis heureux de me rencontrer, dans cette dernière appréciation, avec saint Jérôme, juge si éclairé des réputations littéraires de son temps (2).

J'ai dû, à propos du cycle pascal de saint Hippolyte, mentionner les dissidences amenées dans le monde chrétien par la célébration de la fête de Pâques et parler du concile de Lugdunum qui mit fin à ces difficultés. Je reviens sur ce double incident dont l'ordre des faits individuels m'avait obligé de suspendre le récit. Cette narration rétrospective eut dû venir au IIe siècle ; elle lui appartenait presque toute ; pourtant elle a sa raison d'être à la place que je lui assigne, à la fin du IIIe, car, à cette date, elle a le mérite de résumer, d'une façon claire et méthodique, l'immense élaboration intellectuelle que l'arrivée du christianisme produisit à Lugdunum et dans tout l'occident de l'empire. En lui-même, le premier concile des Gaules, tenu dans cette ville, est un événement si considérable que je ne pouvais, il me semble, clore plus heureusement la première période de mon histoire.

Depuis quarante ans, le vaisseau du Christ se frayait à pleines voiles une route glorieuse à travers les croyances

(1) *Hist. litt. de la France*, t. I, p. 365. Voy. plus haut, p. 96.

(2) *S. Hippolytus.... vir dissertissimus....* (*Epist. XXVIII, ad Lucian.*).

profanes de l'antique pays des Druides. Les hérésies, les persécutions (1), flots orageux des passions humaines, battaient en vain ce navire qui devait durer au-delà des âges ; il voguait triomphant des vagues et des récifs. Vers l'année 190, la puissante initiation d'Irénée le dégageait à peine des embûches de la gnose que déjà il se trouvait en présence de nouveaux écueils. Ces obstacles ne s'offraient pas sous des apparences redoutables et, cependant, ils renfermaient un double et considérable danger, une hérésie naissante et la menace d'un grand schisme.

En Occident, le prêtre Blaste et d'autres hérésiarques, dans le but secret de ramener la doctrine chrétienne aux pratiques du judaïsme, affectaient de célébrer la résurrection le 16 de la lune, sans avoir égard au dimanche (2). En Asie, il en était de même parmi les Églises dont l'origine remontait à saint Jean, à saint Philippe ou à leurs disciples immédiats, saint Polycarpe et saint Méliton. Mais une différence profonde séparait ces Églises de la secte de Blaste. Loin de chercher, comme celle-ci, à s'annihiler par une fusion avec l'ancienne loi, elles croyaient, en persistant dans leurs pratiques touchant la Pâque, donner un témoignage sincère de leur attachement à la doctrine de Jésus. Elles alléguaient que ces usages leur ayant été transmis par l'apôtre bien-aimé et ses disciples, leurs fondateurs, y renoncer c'était renier la foi de leurs pères.

Tel était leur langage. En fait, les communautés chrétiennes de l'Orient laissaient le dogme intact. On ne pouvait

(1) *Cum autem fides æstuat et Ecclesia exuritur de figurâ rubi, tunc gnostici erumpunt, tunc valentiniani proserpunt.* Tertull. *Scorpiac. I.*

(2) *Cum Blastus latenter judaismum vellet introducere, Pascha enim dicebat non aliter custodiendum esse nisi secundum legem Moysi XIV mensis* (Tertull. *De præscript.*, *cap.* 53). — C'est contre ce même Blaste que saint Irénée dirigea son écrit sur la Pâque, intitulé *Du schisme*. (V. ci-dessus, p. 27)

leur reprocher de fomenter une hérésie. Dans le doute de la tradition sur la date précise des merveilles accomplies au sépulcre du Rédempteur, et devant l'imposante autorité du prophète de Pathmos, il était difficile de les condamner. Toutefois, en relâchant sur un point les liens qui les attachaient à leurs sœurs d'Occident, leur usage avait l'inconvénient de briser l'unité de la discipline, inconvénient grave à une époque où, s'autorisant de leur exemple, un insidieux sectaire s'efforçait de pervertir dans l'ombre la foi commune. Le schisme ne se manifestait ni dans leurs actions, ni dans leurs paroles, mais il était imminent et pouvait éclater, si la discussion, jusque-là fraternelle, dégénérait en lutte passionnée. C'était un orage qui, pour se déchaîner sur l'horizon chrétien, n'attendait qu'une occasion favorable.

Maintes fois les saints pontifes, Anicet, Pie, Hygin, Telesphore et Xiste, successeurs du prince des apôtres, s'étaient efforcés d'établir la conformité dans cette célébration, déjà controversée en leur temps, de Pâques et des fêtes mobiles; mais ils avaient rencontré chez les évêques d'Orient, leurs frères, tant de foi sincère et d'irréprochable orthodoxie qu'ils avaient renoncé, dans l'intérêt de la paix, à les inquiéter sur la seule question qui n'eût pas obtenu le commun assentiment. Entre ces grandes et belles âmes, également abreuvées aux sources d'une religion sainte, une simple différence de pratique ne pouvait amener de discussion sérieuse.

Depuis ces illustres pontifes, les choses, on le voit, avaient bien changé de face. Le pape saint Victor, successeur de saint Eleuthère, effrayé du désordre qui se faisait autour de cette question de la Pâque, menaça d'excommunication les Églises dissidentes. Plusieurs, dans la crainte de paraître judaïser, se soumirent (1); mais celles de l'Asie-Mineure

(1) Am. Thierry, *Hist. de la Gaule sous l'administ. romaine*, t. II, p. 253 de l'édit de 1847.

persistèrent, et Polycrate, évêque d'Éphèse, fut chargé de signifier à Victor leurs résolutions, formulées au sein du concile assemblé dans la célèbre ville de Diane (1). Ce passage de sa lettre (2), si énergiquement rendu par M. Amédée Thierry (3), montre quelles proportions menaçantes acquérait alors en Orient la discussion réveillée à Rome par le prêtre Blaste. « C'est en Asie, s'écrie saint Polycrate, que se « sont endormies au Seigneur les grandes lumières de « l'Église, qui ressusciteront au jour glorieux de son avène- « ment. Tous ces hommes ont célébré la Pâque le 16e jour « de la lune, et moi, Polycrate, le dernier de vous, j'observe « la tradition de mes pères. J'ai eu sept évêques dans ma « famille et je suis le huitième ; ils ont tous célébré le jeûne « et la Pâque dans le temps où les Juifs se purifiaient. Moi « donc, qui ai vécu au Seigneur soixante-cinq ans, qui ai « communiqué avec les frères du monde entier, qui ai lu « toute l'Écriture sainte, je ne suis point troublé de ce qu'on « nous propose pour nous faire peur ; car ceux qui étaient « plus grands que moi ont dit : *Il vaut mieux obéir à Dieu « qu'aux hommes.* »

Dans ces fières paroles du délégué des plus illustres communautés chrétiennes de l'Asie, règne un ton de fermeté absolue qui semble exclure toute idée de transaction ; une menace même s'en exhale, vague encore, il est vrai, mais parfaitement saisissable à travers l'incomparable dignité de l'expression. Néanmoins, dans les conjectures difficiles où se trouvait l'Eglise, il pouvait être d'une bonne politique de ne pas froisser des susceptibilités dont la cause, en soi, n'avait rien que de respectable. Seule, la suite des événe-

(1) Euseb. *Hist. eccles.*, v, 23-24.
(2) Id. ibid., 24.
(3) *Hist. de la Gaule*, etc., *ibid.*, p. 254.

ments le prouva, une grande prudence et d'habiles ménagements rendaient possible la conciliation désirée. Il fallait donc s'abstenir de mesures extrêmes. C'est ce qui n'arriva pas. Dominé par un sentiment de crainte, cédant aussi peut-être à l'impétuosité toute africaine de son caractère, S. Victor répondit par une excommunication à la lettre de l'évêque d'Ephèse.

Cette rigueur exaspéra les chrétiens d'Asie ; elle eut un autre résultat, non moins déplorable, celui de mécontenter un grand nombre d'Eglises parmi celles qui partageaient l'opinion de saint Victor sur la Pâque (1). Heureusement, à côté de ce pape emporté dans ses résolutions, mais courageux et plein de zèle, le ciel avait mis Irénée, le sage et prévoyant évêque de Lugdunum (2).

Irénée avait de puissants motifs de répudier la mesure prise par saint Victor : mille souvenirs le rattachaient à la Grèce asiatique ; il y avait grandi dans l'amour des Églises écloses de l'apostolat de saint Jean. C'était ce même épiscopat, si fatalement exclu de la communion, qui l'avait revêtu du saint sacerdoce ; ce même troupeau, si tristement séparé des fidèles, qui lui avaient ouvert ses rangs aux jours du triomphe ou de l'épreuve. Il ne pouvait oublier aucune de ces chères et mémorables circonstances, mais il ne pouvait non plus perdre de vue que près de lui, sous ses pas, l'hérésie, afin d'anéantir la foi qu'il avait apportée, s'emparait des coutumes suivies par ses frères de l'Asie hellénique. Irénée, le fondateur et le flambeau de l'Église en Occident (3), devait la vouloir partout pacifiée, partout vic-

(1) Eusèb., lib. v, c. 24.

(2) Originaire d'Afrique, saint Victor gouverna l'Église pendant neuf années, au milieu de circonstances très-difficiles, et reçut, l'an 202, la couronne du martyre.

(3) *Regionum occidentalinm illuminator et excultor*, selon l'expression d'un Père. (Cf. J.-J. Ampère, *Hist. litt. de la France*, t. I, p. 192).

torieuse. Telle fut en effet sa volonté, et, dans cette occasion, vouloir aussi fut pouvoir (1).

Il écrit d'abord au successeur de saint Pierre cette lettre véhémente que j'ai citée dans mon premier chapitre (2), et dans laquelle il exhorte ce pontife à user de tolérance envers les *quarto-décimans* de bonne foi (3). Puis il invite les évêques et les docteurs de la Gaule à se réunir à Lugdunum, en concile, pour y délibérer sur la question qui divise la chrétienté.

Cette assemblée, la première de ce genre qu'ait vu la Gaule, fut réunie, d'après des calculs qui paraissent très-admissibles, dans la dixième année du règne de l'empereur Commode, au commencement du pontificat de saint Victor, environ l'an 169 (4). Toutes les Églises du pays celtique s'y firent représenter ; des écrivains ecclésiastiques y comptent même, nombre déjà considérable, jusqu'à treize évêques ou *Frères* (5), la plupart disciples immédiats du second évêque de Lyon (6). Ses actes durent être rédigés en grec, langue des primitives Églises de leur patrie, de même que la lettre synodale des Pères; du moins un fragment précieux de cette dernière pièce, conservé par Eusèbe, est-il écrit dans l'idiome hellénique (7).

Ce même Eusèbe, en jouant sur le nom de saint Irénée,

(1) Così vuole là dove si pote che si vuole
(DANTE, *Infern.*, cant. II).

(2) Voyez ci-dessus, p. 27.

(3) On appelait au IIe siècle *quartodecimans* les chrétiens qui célébraient la fête de Pâques le 14 de la lune.

(4) *Hist. litt. de la France*, t. I, p. 298.

(5) *Hist. litt. de la France*, t. I, p. 269.

(6) Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, t. I, p. 89.

(7) Suivant Eusèbe, cette lettre synodale est l'œuvre de saint Irénée. (*Hist. eccl.*, l. v, c. 24).

a caractérisé d'une manière heureuse le rôle conciliateur du vieil et saint évêque dans cette assemblée. Il y fut, dit-il, un véritable *irénée*, εἰρηναῖος (1). Mais Eusèbe n'était que l'écho du monde chrétien. La conduite d'Irénée au sein du concile, l'impression qu'elle fit sur les Pères, la pacification qu'elle amena avaient tellement frappé les imaginations que les souvenirs en ont été consacrés dans la cérémonie de la *confraction* du rite mozarabe. « Il est difficile, « dit M. Bullioz, de n'y pas voir une tradition renfermant « une pensée d'union entre les Grecs et les Latins... Cette « pensée convenait à ces Gaulois de la Celtique, de l'Italie « et de l'Espagne, liés si étroitement aux Grecs aussi bien « qu'aux Latins. Saint Irénée, rédacteur de la liturgie gréco- « romaine des Gaules, fut, avec les *martyrs* de Lyon, comme « un conciliateur entre les dissensions des Grecs et des « Latins au sujet de la célébration de la Pâque (2). »

A la voix d'Irénée, en effet, les Pères du concile décidèrent, malgré leur communauté d'origine avec les Églises d'Asie, que la résurrection du Seigneur se célébrerait le dimanche, conformément à la tradition apostolique, suivie par l'Église de Rome. Mais, en prenant cette décision, la réunion crut devoir recommander au pape Victor de se montrer indulgent à l'égard des chrétiens d'Asie (3), dont la coutume, en ce qui concernait la célébration du jour de Pâques, ne pouvait affecter le dogme, dès qu'elle se présentait sans offrir aucun des caractères du schisme et de l'hérésie. Elle lui remit respectueusement (4) en mémoire la conduite de ses saints prédécesseurs, Anicet, Pie, Hygin, Telesphore et Xiste, qui n'avaient

(1) Pacificateur, d'εἰρήνη, paix. (Eusèbe, *ibid.*)

(2) Bullioz, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, t. I, p. 617.

(3) Eusèbe, *Hist. eccl.*, lib. v. c. 24).

(4) Προσηχόντος (Eusèbe, ibid.)

cessé de vivre pacifiquement avec les Églises où l'on suivait certaines pratiques différentes de celle du siége de saint Pierre. Relativement à saint Anicet, la synodale, dans le fragment transmis par Eusèbe, ajoutait ces paroles remarquables : « Durant « le séjour que saint Polycarpe fit à Rome, sous le pontificat « d'Anicet, ces deux saints eurent quelque démêlé touchant « certaine observance ; mais ils ne tardèrent pas à se donner « le baiser de paix, cessant bientôt, l'un et l'autre, d'atta- « cher de l'importance à l'objet de leur discussion. Saint « Anicet ne put dissuader saint Polycarpe de suivre une « coutume qu'il avait vu pratiquer à saint Jean, disciple du « Seigneur, et à d'autres apôtres avec qui il avait vécu « familièrement, et, de son côté, saint Polycarpe ne put « amener saint Anicet à se départir d'un usage qu'il décla- « rait tenir de ses prédécesseurs et observer à leur exemple. « Les choses en restèrent-là, et la plus parfaite intelligence « s'établit entre eux. Bien plus, Anicet permit à Polycarpe « de célébrer les saints mystères dans son Église. Tous « deux enfin se séparant en paix, restèrent en communion « avec l'Église universelle, nonobstant quelques différences « dans leurs usages (1). »

Tel fut le premier concile des Gaules. Ses décisions ont une portée immense : émanées de docteurs et d'évêques procédant d'une origine asiatique, elles n'hésitèrent point à reconnaître la suprématie de l'Église formée à Rome par le prince des apôtres (2). Elles sont aussi le plus ancien mo-

(1) Eusèb., *ibid.*

(2) L'Église d'où procédaient les évêques et les docteurs du concile de Lyon, cette Église dont les premiers chefs vinrent de Smyrne, était celle d'Ephèse fondée par S. Jean. Ephèse semble avoir été, au Ier et au IIe siècle, comme la métropole chrétienne de l'Asie. L'influence que cette ville exerçait alors l'avait rendue célèbre dans tout l'Orient. De nos jours, en souvenir de ce passé, les Turcs l'appellent encore *Aia Solouk*, mot à mot, le saint théologien, du grec ἅγιος θεολόγος, surnom de saint Jean.

nument des doctrines gallicanes, car, en même temps qu'elles consacrent le principe d'autorité, elles font connaître, par l'application qu'en fait le concile, sur quelles bases elles prétendent l'asseoir. Ce double caractère d'une Église catholique, à la fois nationale et romaine, *gallicane*, comme nous disons, s'est toujours maintenu sur la terre des Gaules. Il a fait en tout temps sa force, sa popularité, sa gloire. Aussi, tandis que la plupart des Églises périssaient, atteintes de l'hérésie d'Arius, l'Église gallicane, retranchée dans l'inaltérabilité du dogme et dans la sagesse de ses maximes particulières, devenait le plus ferme rempart de la foi catholique. Le Sicambre Clovis la trouvant ainsi constituée, renonça pour elle à ses vieilles divinités germaniques, et sa conversion, devant laquelle se brisèrent successivement toutes les dissidences religieuses de l'ouest européen, fut le point de départ de la nationalité française, cet amalgame robuste et perdurable d'éléments indo-germaniques, vivifié par la plus pure et la plus sainte des croyances.

Trois siècles littéraires d'une cité célèbre du pays des Celtes, nos pères viennent de passer sous nos yeux. Dans ce commencement d'annales intellectuelles, deux faits considérables méritent une attention particulière.

Une double littérature se développe simultanément dans un canton à peu près ignoré de la Ségusiavie. Des éléments dissemblables lui ont donné l'être ; des influences rivales la dirigent, et la patrie commune ne fournit pas la même somme d'existence à leurs destinées parallèles. L'une, s'inspirant des muses profanes de la Grèce et du Latium, n'offre plus, après trois cents ans d'existence, que des calques décolorés des grands modèles, l'éternel honneur des siècles de Périclès et d'Auguste. Un moment, elle jette quelque éclat dans l'éloquence; bientôt, s'épuisant en œuvres stériles,

elle languit, elle s'altère, elle marche vers sa décadence. Mais son agonie sera longue. Elle a reçu des mythologues qui l'ont faite, des poètes qui l'ont chantée, des idiomes qui l'ont transmise, une puissance de séduction si profonde, que, dans les ouvrages inspirés par la foi nouvelle, les esprits les plus austères pourront à peine s'en défendre (1). L'autre, prenant son essor des sommets du Sinaï et des hauteurs du Calvaire, introduit avec autorité, dans l'occident de l'empire, un ordre d'idées qui doit renouveler toutes les sources de la morale et de l'intelligence ; elle ne brille pas d'abord de cette splendeur exquise de la forme et du langage dont s'illuminent les chefs-d'œuvre de Rome et d'Athènes ; mais, de proche en proche, la beauté de ses enseignements, la pureté de ses doctrines, la sublimité de ses livres, lui attirent la sympathie des peuples ; surtout, la foi profonde qui dirige ses apôtres répand sur son début mille germes de vie et de puissance que l'avenir, son domaine éternel, doit féconder, développer et grandir.

Avec cet immense intérêt, au commencement du IVe siècle après J.-C., se présente à Lugdunum le mouvement intellectuel. On peut déjà affirmer que cette ville sera, dans notre Europe, le véritable berceau de la littérature chrétienne. A saint Irénée, aux docteurs, ses disciples, revient la gloire de l'avoir créée, et d'avoir, en la créant, fait prédominer, sur la matière divinisée, l'esprit réhabilité, sur le culte des dieux, enfants du caprice et de la crainte, l'adoration du Dieu unique, rémunérateur et vengeur.

(1) Voyez saint Just, *ap. sanct. Ambros.*, *epist.* VIII.

ANIMISME ET VITALISME

RAPPORT

LU DANS LA SÉANCE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON,

PAR LE Dr R. DE LAPRADE.

M. Jaumes, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, a témoigné le désir d'être admis au nombre de vos correspondants, et vous a envoyé, à l'appui de sa candidature, deux opuscules : l'un intitulé . FRÉDÉRIC BÉRARD ET SON OPPOSITION A BARTHEZ, le second : DE L'AME ET DU PRINCIPE VITAL. Je me bornerai à mentionner le premier de ces deux ouvrages, parce qu'il n'intéresse particulièrement que les médecins, et j'appellerai votre attention sur le second dont le sujet est à la fois du ressort de la médecine et de la philosophie. Le TRAITÉ DE L'AME ET DU PRINCIPE VITAL a été composé à l'occasion d'une dissertation de notre honorable confrère M. Bouillier : *De l'unité de l'âme pensante et du principe vital*. L'apparition de cette brochure a mis en émoi l'École de Montpellier; non qu'elle craignît que les médecins sortis de son sein en fussent ébranlés, mais parce qu'elle tient aussi aux suffrages des philosophes, et que l'ouvrage de M. Bouillier est de nature à produire sur eux une vive impression. Cette dissertation est écrite avec une élégance, une précision, une lucidité où l'on reconnaît l'école du grand maître dont M. Bouillier s'honore d'avoir été le disciple, de M. Cousin, un des écrivains les plus parfaits de

notre époque. Si l'ouvrage de notre confrère est lu avec charme par ceux qui professent la même doctrine, la lecture n'en est pas moins attachante pour ses adversaires qui ne sont pas obligés de le combattre à travers les nuages et de répéter avec Homère :

Grand Dieu ! rends-nous le jour et combats contre nous.

« L'âme est-elle la cause unique de tous les phénomènes qui s'accomplissent dans l'enceinte de l'être humain ; ou bien de ceux-là seulement dont elle a conscience et garde le souvenir ? Y a-t-il en nous deux causes associées, mais irréductibles, l'une pour la pensée et l'autre pour la vie, ou bien la pensée et la vie ne sont-elles que les puissances diverses d'une seule et même cause embrassant l'homme tout entier ? » C'est ainsi que M. Bouillier pose la question, et il se prononce pour l'unité du principe pensant et du principe vital.

L'École de Montpellier pense, au contraire, qu'il y a en nous deux causes associées, mais irréductibles ; que l'étude des phénomènes intellectuels d'une part, et de l'autre celle des phénomènes vitaux ne permet pas de les attribuer tous à une cause unique, et que l'induction amène forcément à reconnaître un principe vital distinct de l'âme intellectuelle.

M. le professeur Jaumes s'est chargé de défendre la doctrine de son école ; nous le suivrons pas à pas dans cette discussion.

Avant d'étudier la question en elle-même, M. Bouillier examine les autorités pour et contre, et reproche à l'École de Montpellier « le défaut de critique dans le nombre et le choix des autorités sacrées ou profanes qu'elle invoque à chaque instant en faveur de son dogme favori. »

Dans une note de l'avant-propos, notre confrère cite

comme inclinant en faveur de cette unité, MM. de Rémusat, Ravaillon et Franck. Nulle part, ajoute-t-il, M. Cousin ne s'est prononcé ni dans un sens ni dans un autre.

Or, M. de Rémusat a dit, à propos de la fameuse définition de saint Thomas d'Aquin : *L'âme est la forme substantielle du corps* : « Nous ne sommes pas grand admirateur de cette définition, » et il conclut en ces termes son article Esprit (du *Dictionnaire des sciences philosophiques*) : « L'Esprit est une substance simple *ayant conscience d'elle-même*. Ces derniers mots, dit M. Jaumes, sont la négation formelle de l'animisme.

Aucun texte de M. Ravaillon n'est cité. Quant à M. Franck : « Je n'apprendrai rien au lecteur en disant que dans l'opinion des philosophes l'âme est une force douée de sentiment, d'intelligence et de liberté. » C'est ainsi qu'il s'exprime dans l'article Ame du *Dictionnaire des sciences philosophiques*. Or, l'intelligence et la liberté n'appartiennent point au principe vital. Et plus loin, dans l'article Psychologie : « La distinction de la physiologie et de la psychologie se montre encore bien plus évidente lorsqu'on quitte le terrain des faits pour remonter aux causes. Quelle est la cause des fonctions de la vie ? D'où viennent aux diverses parties de notre corps et la forme et les propriétés qui les distinguent? Qu'est-ce qui donne aux poumons la force d'absorber l'air nécessaire à la respiration et au renouvellement du sang ; au foie celle de secréter la bile ; à l'estomac celle de transformer les aliments dans la substance de notre organisation ; aux nerfs celle de transmettre les sensations et les mouvements? Nous l'ignorons et nous sommes condamnés à l'ignorer toujours. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la cause de ces phénomènes existe ; qu'elle n'est pas nous, puisqu'elle agit à notre insçu et souvent malgré nous ; qu'elle n'est pas non plus notre corps ou la totalité des atomes dont il est

formé, puisqu'il est reconnu qu'ils renouvellent plusieurs fois dans notre existence et que la force qui les retient ensemble sous des formes invariables est précisément la cause que nous cherchons. Cette cause inconnue, nous la désignons sous le nom de principe vital, comme nous désignons sous celui de gravitation la cause inconnue du mouvement des astres. Nous connaissons parfaitement, au contraire, la cause à laquelle se rapporte le principe dans lequel se produisent les phénomènes physiologiques. »

L'opinion de M. Cousin est encore plus explicite : « Ma conviction est que sous ces organes divers il y a une force qui les fait agir et concourir à la vie ; une force qui, lorsque l'exercice des fonctions a été troublé intervient par des commotions externes ou des affections internes, rétablit plus ou moins l'harmonie des fonctions entre elles, ou même le jeu de chaque fonction ; une force qui a été reconnue de tout temps, bien qu'obscurément et sous des dénominations plus ou moins précises, *âme appéritive* pour Platon, *âme sensitive* pour Aristote, *âme conservatrice* ou *médicatrice* pour certains physiologistes plus modernes ; une force enfin qu'on ne peut nier sans tomber dans ce grossier matérialisme qui ne voit dans le corps que des organes, ou sans se perdre dans le spiritualisme subtil et chimérique qui confond le principe vital avec le principe même de la vie spirituelle. » J'ajoute que M. Cousin m'a dit formellement à moi-même qu'il admettait la dualité professée par l'École de Montpellier.

Voyons, en suivant le même ordre que M. Bouillier, quelle est la valeur des autorités citées par lui en faveur de l'animisme.

« Le premier nom que nous rencontrons est celui d'Hippocrate, dit M. Bouillier ; l'École de Montpellier se place, on le sait, d'une manière toute spéciale, sous son patronage, et prétend tenir directement de lui son dogme fondamental.

Ne semble-t-il pas qu'elle aurait dû depuis longtemps amasser en grand nombre des preuves décisives pour mettre dans tout son jour cette glorieuse filiation et justifier contre tous l'inscription célèbre : *Hippocrates olim Cous nunc Monspelienses.* Cependant, si on parcourt les ouvrages des principaux défenseurs de l'hippocratisme de Montpellier, on n'y trouve que des phrases isolées qui ne prouvent rien, tirées de traductions plus ou moins inexactes et non du texte lui-même ; ou bien le témoignage de quelques historiens de la médecine qui ne peuvent être crus sur parole. Avec plusieurs de ses interprètes, j'incline fort à penser qu'Hippocrate a été tout simplement animiste. Mais, sans prétendre trancher la question, je me borne à dire qu'avant de croire qu'il ait été vitaliste dans un sens aussi abstrait et aussi subtil que Barthez ou M. Lordat, il faut en donner des preuves moins contestables. D'ailleurs ne condamne-t-elle pas elle-même cette prétendue fidélité hippocratique, quand elle se vante comme elle fait d'avoir perfectionné Hippocrate ? N'est-ce pas avouer qu'elle ne l'a pas fidèlement suivi ? De là des reproches sévères, et, à ce qu'il me semble, en partie mérités d'ignorance ou d'infidélité hippocratiques de la part de ses adversaires. Enfin, quoi qu'il en soit de la vraie doctrine hippocratique, nous sommes de l'avis de Platon : il ne suffit pas qu'Hippocrate l'ait dit, il faut encore examiner si Hippocrate l'a dit avec raison. »

Nous verrons d'abord si Hippocrate l'a dit et s'il l'a dit avec raison ; c'est aussi la règle que nous appliquerons à tous les auteurs cités en faveur de l'animisme.

Sans doute, les médecins de Montpellier ont la juste prétention d'avoir conservé fidèlement les dogmes hippocratiques ; mais ce n'est ni pour proclamer leur glorieuse filiation, ni par une attestation vaine qu'ils ont fait placer sur le frontispice de leur école cette inscription que l'on semble

regarder comme fastueuse ; c'est seulement pour célébrer l'inauguration d'un buste antique d'Hippocrate qui leur avait été donné par le premier consul.

Si l'École de Montpellier se vante d'avoir perfectionné Hippocrate, serait-ce donc une preuve d'infidélité, et perfectionner serait-il synonyme d'altérer ? Ne peut-on pas développer, élucider, fortifier une doctrine de nouvelles preuves, sans en dénaturer les principaux dogmes ? Hippocrate lui-même a-t-il cru que la médecine de son temps fût une science *faite ?* Voyons ce qu'il dit dans le livre *De prisca medicina :* « La médecine existe déjà depuis longtemps, *le principe et la marche en sont trouvés* : c'est ainsi qu'elle a acquis beaucoup d'excellentes choses à force de temps ; c'est ainsi qu'elle acquerra ce qui lui manque ; si toutefois un homme capable et parfaitement instruit de l'état actuel de la science continue de procéder sur le même plan. Quiconque, négligeant ou rejetant tout ce qui a été fait avant lui, prétend suivre une autre route, un autre mode d'investigation et se vante d'avoir fait quelque découverte, n'est qu'un trompeur qui s'abuse lui-même en trompant les autres, car cela est impossible. »

Quel est donc *ce plan, ce mode d'investigation,* ce n'est autre chose que la méthode d'induction employée d'abord par Hippocrate et formulée plus tard par Bacon.

Socrate avait dit à l'homme : *connais-toi toi-même* ; Hippocrate dit aux médecins : étudiez l'homme en lui-même. Jusque alors les philosophes avaient expliqué *a priori* la nature humaine d'après leur idée préconçue sur la formation du monde. Hippocrate sépara donc la médecine de la philosophie, et de ses faux systèmes et après avoir opéré cette séparation, il les rapprocha sur le terrain de l'induction en disant : il faut transporter la philosophie dans la médecine et la médecine dans la philosophie. C'est cette sorte d'alliance

que l'Ecole de Montpellier a conservé religieusement dans ses traditions, et c'est par l'induction qu'elle est parvenue à prouver la vérité de ses doctrines, en dehors de toute autorité.

Serait-il vrai qu'on ne trouve, dans les ouvrages des défenseurs de l'Hippocratisme de Montpellier, que des phrases isolées qui ne prouvent rien de la véritable pensée du maître, ou les témoignages de quelques historiens de la médecine? Mais ces historiens s'appuyent sur l'examen de l'ensemble des œuvres d'Hippocrate, d'où ressort évidemment la doctrine du double dynamisme qui en est en quelque sorte la *Summa*. Et quels sont donc les interprètes d'après lesquels M. Bouillier incline à penser qu'Hippocrate a été tout simplement animiste ; il aurait dû en citer quelques-uns.

Voici des textes qui me paraissent propres à lever tous les doutes :

Quæ continent corpora aut intus continentur aut in nobis cum impetu moventur (*τα ενορρωτα*) *sunt contemplando.* — Traduction de Foës. — Et plus brièvement suivant Bossuet: *Continentiâ contenta et impetum facientiâ sunt considerando.*

Continentia ce sont les solides, *contenta* sont les fluides, et les *ενορρωτα impetum facientiâ* ou mieux *intus moventia* sont les principes ou causes de mouvement ou d'action. Remarquez qu'il y a *ενορρωτα* au pluriel et non pas *ενορρων*. Quels sont donc ces principes d'action ? l'âme intellectuelle d'abord *mens* qu'Hippocrate désigne toujours sous le nom de *νους* ou de *γνωμη* ; secondement la nature *φυσις* qui est le principe vital ; d'où le dogme : *Natura morborum medicatrix* dont Hippocrate a peut être abusé. Le mot *ψυχη* est employé quelquefois dans le même sens que *φυσις*, mais jamais dans celui de *γνωμη*.

Poursuivons : *Mens humana* (*γνωμη*) *a natura insita est in sinistro ventriculo, et est domina alterius animæ* (*αλλης*

κσυχης) j'ai sous les yeux trois traductions qui sont semblables. Quoique ce soit là une fort mauvaise physiologie, comme le remarque M. Lordat, peut-on dire plus explicitement qu'il y a en nous deux principes d'action. Que l'âme soit supérieure au principe vital, l'Ecole de Montpellier ne le conteste pas, mais encore faut-il bien déterminer les rapports qui existent entre ces deux principes.

L'aphorisme VI, section 2, est ainsi conçu : *Quicumque, aliquâ corporis parte dolentes, dolorem non sentiunt, eris mens* (γνωμη) *ægrotat.* N'est-ce pas là reconnaître la dualité. Et dans le livre de Naturâ hominis :

Ego autem sic sentio, quod si homo UNUM *esset menti quam doleret ; neque enim esset, quum unum existat a quo doleat* (Trad. de Foës).

Ego autem dico, si UNUM *esset homo numquam sane doleret ; neque enim esset undè doleret* UNUM *existens* (Trad. Cornaro).

Et pour caractériser ce qu'il appelle la nature ou le principe vital :

Juvenit natura sibi semper ipsa vias non ex intellectu, a nullo edocta.

Galien a dit dans le même sens : *Naturæ enim animalium a nullo doctæ sunt.*

Ainsi l'âme a besoin d'apprendre, et le principe vital trouve de lui-même sans éducation les voies qu'il doit suivre.

Après avoir écarté en quelque sorte l'autorité d'Hippocrate, M. Bouillier dit un mot de Platon, dont il ne trouve pas la doctrine, sur ce point, assez explicite, et se range à l'avis de ceux qui considèrent Aristote comme le père de l'*Animisme*. Or, Barthez qui réunissait une immense érudition à sa science médicale, et qui avait parfaitement étudié Aristote, prétend que ce philosophe grec était partisan du double dynamisme ; qu'il a obscurci à dessein la question, pour

ne pas heurter les croyances reçues de son temps sur l'immortalité de l'âme, et que les difficultés de l'interprétation ont porté surtout sur la valeur du mot *Entelechie*. M. Boyer, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, qui s'occupe en ce moment d'un travail sur Arioste, partage l'opinion de Barthez et pense que la distinction de l'âme et du principe vital chez ce philosophe n'est pas seulement une distinction logique comme le prétend M. Bouillier, mais bien une distinction métaphysique.

N'ayant aucun moyen d'éclaircir cette controverse, je passe à saint Thomas d'Aquin qui aurait adopté les idées d'Aristote. Or, que dit saint Thomas : *Necesse est dicere quod intellectus, qui est intelectualis operationis principanis, sit humani corporis forma ;* et ailleurs : *omnia est forma corporis viventis in potentia.* Ayant la vie en puissance, c'est-à-dire la puissance de vivre, c'est-à-dire organisé pour vivre; ce qui peut être traduit ainsi : *doué d'un principe de vie*. Si donc l'âme est la forme du corps, c'est la présence de l'âme qui fait l'homme complet et sans elle l'homme n'existe plus. Je ne dirai rien de cette succession d'âmes *nutritive, sensitive, intellectuelle,* que suppose saint Thomas, j'admets que sa proposition peut-être interprêtée en différentes manières.

Le père Ventura, prédicateur célèbre, homme d'imagination plutôt que de jugement, s'est appuyé de l'autorité de saint Thomas pour accuser l'École de Montpellier d'hétérodoxie, et cite à ce sujet une décision du concile de Vienne, en 1312, et du dernier concile de Latran. Ces conciles ont décidé que l'âme raisonnable est *essentiellement* la forme du corps humain. A quelle occasion le concile de Vienne rendit-il cette décision? Il s'agissait du mystère de l'Incarnation ; un moine appelé Pierre d'Olive, fut condamné pour avoir avancé une proposition dans laquelle il semblait dire que

la nature divine de Jésus-Christ s'était unie à un corps humain; ce qui niait implicitement le dogme des deux natures. Il fallait donc, pour que les deux natures subsistassent, que la nature divine fût unie à une nature humaine; c'est-à-dire non pas à un corps humain, mais à un homme complet, c'est-à-dire à un homme doué d'une âme. C'est en ce sens qu'il fut décidé que l'âme raisonnable est *essentiellement* la forme du corps. Plus tard, Pierre d'Olive fut relevé de la sentence par Sixte IV, parce que ses confrères montrèrent que sa proposition avait été mal interprétée. A cette occasion M. Bouillier reproche à l'École de Montpellier d'avoir permis l'intervention de la théologie dans une question purement scientifique; mais il le fallait bien, puisque le père Ventura avait entraîné sur ce terrain les défenseurs du vitalisme.

Quand à Leibnitz, l'hypothèse de *l'harmonie préétablie* n'est-elle pas la négation formelle de l'animisme? en effet, certains actes du corps humain correspondent parallèlement à certains actes de l'âme, en vertu des lois primordiales, il s'en suit nécessairement que l'âme est privée de toute action même indirecte sur les fonctions vitales.

M. Bouillier cite encore Maine de Biran et Jouffrey, mais il avoue qu'ils ne sont pas favorables à l'animisme.

Nous pourrions établir, avec M. Jaumes, que tous les physiologistes qui ne sont ni animistes, ni matérialistes purs, admettent nécessairement un autre principe d'action que l'âme. Ainsi les mécaniciens, les solidistes, les chimistes, etc.; mais nous avons hâte d'examiner la question en elle-même, laissant de côté les autorités, qui, si quelques-unes sont incontestables, ont été presque toutes contestées.

Les raisonnements de M. Bouillier en faveur de l'animisme sont pour la plupart des raisonnements *a priori*. De ce que l'âme est une force, et que la loi d'une force est l'action

incessante s'en suit-il qu'elle agisse nécessairement sur le corps? Ne lui suffit-il pas pour être une force d'agir sur elle-même. Les anciens ont défini l'âme une chose qui se meut soi-même, *vis sui motrix*; il serait plus exact de dire qui agit d'elle-même, *vis per se agens*, car la faculté locomotive n'appartient pas à l'âme; Aristote, qu'on représente comme le père de l'animisme, la lui refuse formellement. « L'âme, dit-il, ne peut produire ce mouvement parce qu'elle ne peut se mouvoir elle-même; rien ne se meut qui ne soit dans l'espace, qui ne soit étendu et divisible; or l'âme n'a pas d'étendue. »

(Ravaillon, *Essai sur la Métaph. di Aristote*, t. I, p. 421).

Si l'âme ne peut produire le mouvement, elle ne détermine donc pas, directement, les mouvements musculaires, quoiqu'ils soient soumis à la volonté dans une certaine mesure. Elle agit sur le corps par l'intermédiaire du principe vital en vertu de l'alliance qui existe entre ces deux forces; doctrine indiquée par Bacon et si bien établie par M. Lordat. La preuve que l'âme ne produit pas directement la locomotion, c'est que la locomotion est impossible dans les membres paralysés, lors même que l'intelligence existe dans toute sa plénitude et que la volonté n'est point affaiblie. L'âme veut; c'est là que se borne son influence sur la locomotion; le reste appartient à une autre puissance.

L'âme n'est pas seulement une force *per se agens*, elle est aussi *vis sui conscia*, une force qui a conscience d'elle-même, qui se connaît elle-même, qui se sent et s'affirme. En outre de la conscience, elle est douée de raison et de liberté. Qu'ont donc de commun avec la raison et la liberté les fonctions vitales? Si l'âme se connaît directement elle-même, elle ne connaît son corps que par l'observation externe, et ce n'est que par la comparaison attentive des faits observés et par l'induction qu'elle peut arriver à la

cause des phénomènes de la vie. C'est uniquement par l'induction que les vitalistes ont été amenés à admettre un principe vital. J'appelle principe vital, dit Barthez, la cause expérimentale des phénomènes de la vie, c'est-à-dire la cause démontrée par l'expérience en dehors de toute hypothèse.

Si le principe vital est une force *sui motrix*, elle est *sui inscia* ; elle est douée de spontanéité, mais elle n'a ni intelligence ni liberté. Bien que certains animistes cherchent à établir une distinction entre le *moi*, la *conscience* et l'âme, qui ne serait que le sujet de ces facultés et non ces facultés elles-mêmes, il est évident que sans la conscience l'âme n'existerait pas. Je dirais presque, en faisant une autre application de la doctrine de saint Thomas : la conscience est essentiellement la forme de l'âme ; mais, en tout cas, j'exclus résolûment *à priori* du domaine de l'âme tous les faits dont elle n'a pas conscience.

L'homme est une véritable unité. Mais qu'est-ce qui constitue l'unité de l'homme ? C'est le moi, c'est la conscience. Quoique l'âme soit unie à un corps, son unité en est-elle atteinte ? Le serait-elle davantage par l'admission d'un ordre inférieur avec laquelle elle serait alliée et qui serait chargée de la direction des phénomènes vitaux ? L'unité de Dieu est-elle compromise parce qu'on reconnaît dans l'univers des causes secondes ? En pressant un peu le monothéisme de quelques animistes, on en ferait sortir le panthéisme.

Cette dualité pour laquelle M. Bouillier montre tant de répugnance, il est quelquefois obligé malgré lui de la reconnaître. Ainsi, en parlant de l'*homo duplex*, il dit que l'homme n'est double que dans un sens moral et non dans un sens métaphysique ; il est double, non pas qu'il ait deux âmes, *non pas même parce qu'il a une âme et un corps* ; mais parce qu'il a une *sollicitée* en deux sens divers, une

âme qui a deux unions, l'une avec le corps l'autre avec Dieu. Mais le corps *qui n'est rien par lui-même* est cependant assez puissant pour solliciter l'âme, contrebalancer l'influence de Dieu et trop souvent la surmonter. Si le corps agit sur l'âme, il est donc doué d'une force intrinsèque ; il y a donc dans l'homme deux forces, deux principes d'action.

M. Bouillier ne veut pas qu'on multiplie les causes sans nécessité, et il a raison. Il est difficile, dit-il, d'assigner des limites absolues aux phénomènes que peut produire une même cause. » Mais cette limite, on la trouve dans les faits eux-mêmes rigoureusement observés. Newton a dit : *Effectuum generalium ejusdem generis eœdem sunt causæ*, et par conséquent : *Effectuum diversi generis diversæ sunt causæ*. Les forces qui régissent les corps bruts seront peut-être un jour réduites à une seule, parce qu'il n'y a pas incompatibilité, si on me permet cette expression, entre les phénomènes physiques et les phénomènes chimiques ; mais les faits intellectuels et les faits vitaux sont d'une *irréductibilité absolue*.

L'âme a le sentiment d'elle-même, et je puis affirmer cette cause sans avoir recours à l'induction. Les faits vitaux ne peuvent être connus que par l'expérience, et leur cause ne peut être trouvée que par l'induction.

« La vertu de la vie, dit M. Berlot, est de réduire à l'harmonie des éléments nombreux auparavant épars ; elle reçoit, elle exclut ; elle compose, elle décompose ; supprimez le nombre, elle ne peut s'exercer, elle n'est plus. Telle n'est pas la vertu de l'âme ; elle ne combine point, elle ne désagrége point ; il ne lui faut point de toute nécessité un ensemble de molécules qu'elle range en ordre ; son effet propre est la pensée, le sentiment, la volonté immatériels et indivisibles. Supprimez le corps et toute matière, elle peut être, elle peut agir, elle agit encore... L'âme vit en elle-même.

La force vitale est toute en dehors ; ce ne sont pas deux causes pareilles et ce n'est pas une seule et même cause. Qui parle de formes, de couleurs entend qu'il y a dans l'espace des parties voisines, une substance multiple ou un certain nombre de substances. Retranchez ce nombre, et vous retranchez les phénomènes ; ces idées sont donc invinciblement liées ensemble, l'une donne l'autre de toute nécessité. Au contraire, qu'est-ce qu'une pensée, une volonté, un sentiment? Ces phénomènes comportent-ils la notion d'étendue, de nombre? non sans doute. » (Art. MATÉRIALISME. *Dictionnaire des sciences philosophiques*).

« A ces premières différences s'en joignent d'autres non moins frappantes, dit M. Jaumes. Les faits psychiques exigent un certain temps pour pouvoir se produire ; ils commencent par des essais imparfaits et ne se développant que moyennant une longue éducation qui n'a ici-bas aucun terme. Les faits vitaux s'établissent à l'instant même de la conception. Du premier coup ils ont atteint toute leur perfection. Alors s'accomplit le travail merveilleux dont l'organisation est le produit. » *Juvenis natura sibi ipsa vias, a nullo edocta.*

L'âme est perfectible jusqu'à la mort, comme l'a démontré M. Lordat dans son livre célèbre sur l'*Insénescence*. La force vitale parvenue à un certain degré va en décroissant et arrive progressivement à une caducité d'où l'on peut inférer qu'elle doit nécessairement finir. Tandis que la perfectibilité incessante de l'âme est déjà un indice de son immortalité. La diversité de tendance de ces deux principes ne doit-elle donc être comptée pour rien? L'âme aspire à Dieu en qui résident toutes les perfections ; le bien du corps c'est la durée ici-bas aussi longue et aussi heureuse que possible ; et la loi du devoir n'impose-t-elle pas souvent l'oubli et le sacrifice des intérêts de la vie terrestre.

On nous dit qu'il y a dans l'homme des phénomènes dont

l'âme n'a pas conscience, soit par inattention, soit par oubli ; et l'on cite les mouvements musculaires. Il fallait dire : donc l'âme n'a pas *actuellement* conscience ; l'homme qui marche, le musicien qui exécute un morceau avec rapidité, le danseur qui pirouette ne se rendent pas compte de leurs mouvements ; mais qu'ils y portent leur attention, et ils en auront immédiatement conscience. Portez au contraire l'attention la plus soutenue sur les actes de la vie organique, en acquérez-vous la conscience ? Sentirez-vous jamais quand et comment vous digérez ? aurez-vous le sentiment de la sécrétion de la bile par le foie, de l'urine par les reins ? une telle impossibilité peut-elle être raisonnablement attribuée à l'habitude ? Il faut encore noter ici les faits vitaux qui continuent à se manifester lorsque l'âme est irrévocablement séparée du corps.

On demande aux partisans du double dynamisme à quelle époque l'âme s'unit au corps ? Mais que leur importe ? C'est le principe vital qu'ils considèrent comme chargé de l'organisation. Que l'intervention de l'âme soit contemporaine de la conception ou qu'elle ait lieu au quarantième jour comme l'ont voulu quelques théologiens, cela est pour les physiologistes de la plus parfaite indifférence. Et si M. Lordat a dit que pendant la vie fœtale l'âme était *à l'état latent*, faut-il en conclure qu'elle peut être aussi à l'état latent dans l'exercice des fonctions vitales ? Quand une force ne se manifeste par aucun acte extérieur, ne pouvons-nous pas dire qu'elle est par rapport à nous à l'*état latent*.

Après avoir cité les phénomènes de la locomotion comme exemple des actes volontaires dont l'âme peut n'avoir pas *actuellement* conscience, on parle de la respiration que la volonté peut suspendre dans une certaine mesure. Mais la respiration est une de ces fonctions mixtes dont la physiologie rend parfaitement raison,

sans être obligé d'avoir recours à l'action directe de l'âme. Quant à cet homme qui aurait eu la faculté de suspendre à volonté les mouvements du cœur, le fait est parfaitement apocryphe. Si nous ne craignions, en cherchant à en démontrer la possibilité sans recourir à l'intervention de l'âme, de renouveler l'histoire de la *dent d'or*, nous pourrions à toute force en trouver la raison dans une anomalie anatomique.

De tout ce qui précède ne sommes-nous pas autorisé à conclure :

1° Plusieurs des autorités que nous avons passées en revue sont formelles en faveur de la doctrine du double dynamisme dans l'homme, professée par l'Ecole de Montpellier ; les autres sont susceptibles d'une interprétation favorable ;

2° Les arguments *à priori* qui ont été énoncés sont impuissants contre cette doctrine ;

3° La méthode d'induction appliquée à l'étude de tous les phénomènes qui ont lieu dans l'homme démontre invinciblement que les faits vitaux et les faits intellectuels ne peuvent pas être attribués à une seule et unique cause.

Le docteur Richard de Laprade.

DE L'INFLUENCE

DE LA LITURGIE CATHOLIQUE

SUR

L'ARCHITECTURE ET LES ARTS QUI EN DÉPENDENT,

PRINCIPALEMENT DANS LE DIOCÈSE DE LYON (1).

Novitas, mater temeritatis, soror superstitionis, filia levitatis.

SAINT BERNARD, Ep. 174 aux chanoines de Lyon.

Les Églises des Gaules avaient leurs usages particuliers, et saint Grégoire le Grand écrivant à saint Augustin, apôtre d'Angleterre, lui dit : Qu'il n'y a rien à reprendre à la variété de ces usages. Il estimait que cette variété était recommandable dans le culte de Dieu, et que cela marquait son antiquité.

GRIMAUD, liturgie sacrée.

L'essai dont la *Revue* donne aujourd'hui la continuation était composé depuis plusieurs mois, j'ai hâte de le dire, parce qu'il me semble entendre murmurer à mes oreilles un reproche mérité, celui de m'occuper des détails alors que l'édifice lui-même est attaqué. Ces questions d'archéologie, d'art et de cérémonial sont devenues par trop secondaires. Nous qui nous glorifions d'être membre de l'Eglise *catholique, apostolique et romaine* nous ne pouvons en ce moment que protester de notre soumission à son chef visible, N. S. P. le Pape, et que les lecteurs veuillent bien considérer mon article comme ayant une date antérieure d'un siècle à l'année 1860.

III.

DE LA CHAIRE.

Les chaires sont des meubles relativement modernes ; elles

(1) Voir la *Revue* du mois d'octobre 1860.

ne furent pas en usage avant le XIIIe siècle. Auparavant le prédicateur se tenait dans la chaire épiscopale, sur les marches de l'autel ou sur l'ambon. A Saint-Jean il n'y en avait pas, car les prédications se faisaient à Sainte-Croix. La destruction de cette église et de l'église de Saint-Étienne est regrettable au point de vue de l'archéologie et de l'histoire comme au point de vue de l'architecture liturgique. Lors du rétablissement du culte après la révolution, Sainte-Croix n'existant plus, il fallut bien mettre la chaire à Saint-Jean, mais on eut alors l'heureuse inspiration de n'édifier qu'une chaire en bois, sans ornements, d'un aspect tout à fait provisoire, pour rappeler que sa présence était une dérogation aux anciens usages. Elle disait hautement par sa pauvreté et sa mesquinerie que la violence seule avait pu la transporter là.

Ces observations sont spéciales à Saint-Jean; pour d'autres églises elles n'auraient aucun sens, et la chaire rentre dans la catégorie des objets sur lesquels on peut discourir. Les archéologues ont énuméré un certain nombre de chaires plus ou moins célèbres, sans établir le type qui devait être préféré. Il faudrait décider, en premier lieu, si la chaire fait partie de l'ensemble architectural, ou si elle n'est qu'un meuble; j'incline pour cette seconde qualification, d'autant plus que je ne lui vois jamais assigner une grande importance relativement au plan. Cela vient de ce que son usage ne remontant pas à la primitive église, a subi et subit encore des modifications. Placée entre les piliers, comme à Paris, elle prend souvent une extension fâcheuse et une décoration exagérée peu en harmonie avec son but. Accolée à un pilier, comme à Lyon, elle gêne la perspective de la nef. Le mieux peut-être (cette question demanderait un examen attentif) serait de rétablir l'usage des ambons pour les églises d'un style antérieur au XIIe siècle, de reconstruire les jubés dans

celles qui en possédaient et, dans certains cas, de se servir de chaires mobiles. On devrait en tout état de cause s'attacher à leur donner une structure favorable à la voix de l'orateur plutôt que de se préoccuper d'une question d'ornements. La chaire de Saint-Jean était, il y a quelques années, revêtue d'étoffes violettes pendant l'Avant et le Carême. La disparution de cet usage est regrettable.

Quant au style des chaires à construire, le grand écueil à éviter, surtout avec le style gothique, c'est la forme d'éteignoir renversé ou de coquetier. Un autre inconvénient des chaires qui ferait désirer le rétablissement des ambons ou des jubés, c'est que la prédication faite dans le milieu de la nef oblige une partie des fidèles à tourner le dos à l'autel et à opérer au milieu de l'office une conversion, cause infaillible d'un certain désordre ; évitons aussi un usage ridicule qui existe à Paris, celui d'aposter sur les degrés de la chaire un espèce d'appariteur en frac noir avec une chaîne d'acier passée au cou, assimilant l'orateur sacré à un professeur de droit ou de littérature. A Lyon, le suisse mène le prédicateur au pied de la chaire et revient le chercher à la fin du sermon. C'est plus simple et plus digne.

IV.

DES CHAPELLES.

Les chapelles autour de l'abside n'appartiennent pas à la véritable architecture chrétienne. Elles sont ou complètement inutiles ou susceptibles d'amener une foule d'abus. Pour en approcher il faut troubler la majesté du sanctuaire et lui tourner le dos. Dans les églises construites sur un plan semblable, la chapelle qui est dans l'axe de l'abside et de la grande nef est ordinairement consacrée à la Sainte Vierge.

Avec un peu de réflexion on s'apercevra que cette fantaisie d'allonger l'église au-delà de l'autel majeur et du siége épiscopal par des enfilades de chapelles secondaires, ne peut que compromettre la vénération due à l'autel principal. Rien ne doit le dominer, de même que jamais une statue ne doit dominer la croix, soit sur les autels, soit au couronnement de l'édifice. On adore la croix (1), on vénère seulement les images, elles ne sont que les objets de décorations pieuses et ne doivent pas absorber l'attention au détriment de l'objet principal qui est l'eucharistie et le signe du salut.

Employer son talent à orner la maison de Dieu, c'est le plus noble emploi que l'on puisse en faire ; employer pour orner la maison de Dieu le génie et l'inspiration que Dieu a départi aux peintres et aux sculpteurs c'est la voie la plus sûre pour amener l'art sur les confins de ce beau absolu que

(1) Ce mot *d'adoration* appliqué à la croix pourrait donner lieu à des interprétations malveillantes de la part des ennemis du catholicisme, dont la critique s'appuie sur l'ignorance ou la mauvaise foi, il nous importe donc aujourd'hui surtout de préciser le sens que l'Église lui assigne :

« Ce n'est pas la Croix elle-même que nous adorons, mais nous adorons Jésus-Christ qui y a été attaché pour notre salut. »

Catéchisme de Lyon, Ve. part., leç. 12.

« Nous adorons Jésus-Christ et nous honorons les saints que les images représentent. »

Ibid., IIIe part., leç. 3.

Néanmoins, dans le langage ordinaire, le mot d'adoration s'applique souvent à la croix, ainsi que nous l'avons fait, et aucun catholique ne se méprend sur son véritable sens, une des parties de l'office du vendredi-saint est intitulée : *Adoration de la Croix*, et dans l'explication de ce rite il est dit :

« Pendant les oraisons un prêtre va à la sacristie, se revêt de l'aube, du cordon, de l'amict, de l'étole et de la chappe violette, adore et baise la croix, etc.. »

Office de la quinzaine de Pâques, extrait du Bréviaire et du Missel de Lyon. Lyon, Perisse, 1838.

la mort seule donne le droit de contempler dans sa plénitude. En ce sens on a raison de dire que l'art religieux est l'art par excellence ; mais n'appelons pas art religieux toutes les branches de l'art qui ont les choses de la religion pour prétexte. Ici encore l'ordre est nécessaire. Louons les tableaux et les statues représentant les personnes divines ou saintes, lorsque l'exécution en est à la hauteur du sujet et lorsque ces objets sont à leur place véritable et blâmons-les s'ils se traînent dans les sentiers infimes d'une pratique vulgaire ou s'ils usurpent des places qui ne leur sont pas destinées. Ce sont des objets de décoration, des moyens d'enseignement, une espèce de prédication par des images sensibles. Que les porches, que les angles, que les pinacles soient ornés de statues, que la peinture couvre la nudité des murailles, rien de mieux si l'on n'en abuse pas, si l'on ne compromet pas l'ensemble monumental de l'édifice, surtout si la majesté toute mystique de l'autel et du sanctuaire ne disparaît pas sous une multitude d'appareils capricieux capables de fausser le jugement, de braver les lois du bon goût et même de porter une atteinte à la pureté du dogme.

Quand on est engagé dans une mauvaise voie il est difficile d'en sortir. Aussi, une fois que l'on eut adopté l'idée d'entourer le chœur de chapelles, on ne s'arrêta pas là, et à ces chapelles en succédèrent d'autres. De cette manière on allongea indéfiniment l'église du côté où précisément elle ne devait pas l'être. La place du chœur fut changée, le sanctuaire transporté au milieu de la foule, et il devint difficile de déterminer avec précision où commence et où finit chaque partie de l'édifice.

La vraie place des chapelles est dans les nefs latérales et les transepts, là elles doivent être utilisées soit pour les dévotions particulières, soit pour loger les confessionnaux, soit afin de réserver l'autel majeur pour les offices solennels et paroissiaux.

Si l'ensemble d'une église exige l'unité du style, on ne doit pas étendre cette unité avec trop de rigueur aux chapelles qui en sont les appendices et comme la continuation du bâtiment principal. Chacune d'elles peut fort bien appartenir à un style différent, selon le goût des fondateurs ou sa destination. L'unité absolue engendrerait la froideur et la monotonie. D'ailleurs l'unité est d'autant plus forte et plus frappante, qu'elle se compose d'une réunion d'individualités bien caractérisées. L'uniformité n'est qu'une unité de mauvais aloi, produit éphémère d'une pression despotique et non d'une adhésion libre et spontanée. L'unité est le signe de la vie, l'uniformité annonce une prostration morale. Un architecte n'a pas besoin de croyances pour faire le plan d'une église parfaitement uniforme de style dans tous ses détails. Mais ni le talent ni l'argent ne donneront à un édifice ce reflet de la piété et de la foi résultant de la variété même dans les expressions de cette foi et de cette piété. Rien ne me semble plus beau au point de vue chrétien que le désordre architectural de notre église de Fourvières. Il y a un peu de tout, chaque génération y a laissé les traces naïves et touchantes de sa dévotion et fait de l'art à sa manière. Il y a du roman, du gothique, du rococo et même du gothique à la façon du XIXe siècle. Cette incorrection est sublime et si l'on venait à remplacer le vieux sanctuaire et les chapelles groupées autour de lui sans prétentions artistiques par un édifice conçu d'un seul jet, selon les règles de l'école, les artistes applaudiraient, mais les âmes pieuses s'en iraient ailleurs, attristées et cherchant un lieu de pèlerinage où l'on pût accrocher un *ex voto* sans compromettre les lignes savantes et symétriques d'un monument.

C'est une erreur assez répandue aujourd'hui que la croyance a un style religieux et bien déterminé à l'exclusion de tous les autres. Dans l'appréciation d'un style d'architecture, la

mode et l'influence de la littérature sont pour beaucoup. Il y a cent ans, on fulminait contre la barbarie et la grossièreté du moyen âge; de nos jours on l'a exalté comme ayant seul compris la véritable beauté dans les édifices sacrés et l'on a été bien près de traiter de crétins Michel Ange et Bramante. La vérité est au-dessus de ces exagérations. De même que les monuments de l'antiquité, de même que ceux des artistes italiens du XVIe siècle, les monuments de l'art ogival ont leur mérite, mérite transcendant, si l'on veut, au point de vue ecclésiastique; mais il ne faut pas abuser des formules admiratives à leur égard. Faisons une juste part de louanges à toutes les belles choses et laissons-les à leur place. Le *dôme* de Cologne serait absurde à Rome et y ferait tache, tout comme les ordres classiques de l'architecture qui supposent un beau ciel, de beaux matériaux et une décoration harmonieuse seraient déplacés dans le Nord. La flèche est nécessaire à Strasbourg; à Lyon et dans toutes les régions méridionales, dont les lignes sont doucement accidentées, riches de lumière et de couleur, la flèche, comme toutes les formes aiguës, n'est plus qu'une aiguille barbare, qu'un tour de force sans but, qu'une protestation contre l'ordre et les proportions. Je suis ému en pénétrant sous la nef sombre et élevée de la cathédrale de Bourges, je reconnais là une conception pleine de poésie et de grandeur, une beauté réelle parce qu'elle est où elle doit être, et j'éprouve un égal sentiment d'admiration et un recueillement tout aussi pieux dans notre église des *Chartreux*, type du XVIIIe siècle. Ces deux temples sont dans leurs vraies conditions. L'un dominant de sa masse imposante et triste les tristes plaines du Berry, et ressemblant au milieu des tons lourds et gris du paysage à une production toute naturelle du sol; l'autre, d'un mode moins lugubre, se mariant aux douces ondulations des collines, aux reflets dorés des bords de la Saône, aux lignes toutes italiennes des terrasses et des villas qui l'environnent.

Le style religieux consiste donc plutôt dans le plan que dans l'ornementation. Ce plan doit être à peu près invariable parce que le culte catholique l'est aussi et que la diversité des rites n'est pas assez grande pour nécessiter des dispositions architecturales qui présentent des divergences bien marquées. L'ornementation au contraire doit varier selon le climat, le site, les matériaux ou les traditions historiques de l'édifice à construire.

Or, à notre avis, le meilleur plan, parce qu'il est conforme à l'histoire, et au symbolisme du culte catholique et parce qu'il s'adapte à toutes ses exigences, c'est celui de la basilique. On ne doit pas tenir compte des modifications de détails dues aux mêmes causes qui produisent la variété des liturgies et qui ne l'altèrent pas dans son essence. Ainsi le *Pronaos* ou porche n'est plus de la même utilité qu'aux premiers siècles, on peut le remplacer par le parvis extérieur. Les transepts peuvent être allongés, les bas-côtés peuvent être flanqués de chapelles ou d'autres appendices utiles. Mais le sanctuaire doit garder sa forme et son importance primitive; il doit rester à l'abri des investigations et de la circulation du public, bien caractérisé, même au dehors, par un abaissement de la toiture. A l'intérieur, cet abaissement ajoute à l'effet par une prolongation de la perspective en formant au-dessus de l'autel comme une niche séparée du reste de l'édifice et ne mêlant pas ses lignes aux siennes.

V.

DE DIVERS MEUBLES DE L'ÉGLISE.

La table de communion a été introduite moins comme une clôture ornée, que pour aider les fidèles à se présenter avec ordre et décence à la réception du sacrement; elle doit donc

être simple de style et ses dimensions ne doivent pas être gênantes. Le mieux est une balustrade en fer ou en cuivre. La fonte est vulgaire et prohibée dans tous les ouvrages d'art qui exigent une certaine dignité. Les tables en pierre sont trop massives, leur épaisseur est un obstacle pour les communiants; à Saint-Nizier on avait construit une fort belle table de communion en marbre; elle ne sert à rien, et devant on a ajouté une simple rampe en métal dont on peut se servir. A Saint-Jean elle n'est ni belle ni commode, et cela doit être, car elle est comme l'ancienne chaire une protestation permanente contre la destruction de l'église de Sainte-Croix et du jubé.

J'ai vu en d'autres diocèses des églises où il n'y en a pas; le chœur est sans clôture, et au moment de la communion, on apporte une petite barrière de bois garnie de sa nappe. Cet usage n'est bon que dans les paroisses où les communions sont rares; dans une paroisse zélée il aurait de graves inconvénients; cette faible barrière ne pourrait contenir une foule un peu compacte, elle serait renversée ou dérangée.

Que l'on se garde de donner aux confessionnaux des formes nouvelles et prétentieuses. La forme ordinaire est la bonne et son excessive simplicité est loin d'être un défaut. On pourrait choisir néanmoins un meilleur bois que le sapin et le travailler avec un peu plus de recherche qu'on en met à la plus vulgaire boiserie. Il y a à Ainay, dans la chapelle de la Sainte-Vierge, un confessionnal d'un excellent modèle et en rapport, sans apparence d'affectation, avec le style de l'église. Celui de la chapelle particulière de S. E. le Cardinal est d'une grande richesse de travail, et là cette richesse n'est pas déplacée, elle est en harmonie avec le reste de l'ornementation et avec la destination spéciale de l'édicule. Un des plus curieux confessionnaux que l'on puisse voir est dans l'église de Saint-Georges; sur la claire-voie de la porte on

voit un enfant Jésus le corps emmailloté et étendant ses bras. Les confessionnaux de Saint-Jean sont irréprochables par leur décence et leur simplicité.

A Paris on a déployé beaucoup de luxe dans le banc d'œuvre. A Lyon le banc d'œuvre à grand appareil n'existe pas. Nos fabriciens sont plus modestes et se contentent de donner l'exemple de la piété. Au reste, la grande dimension de ces bancs est gênante, et ceux qui y siégent doivent éprouver quelque embarras à poser aussi ostensiblement. A Lyon le banc d'œuvre est moins grand parce qu'il ne sert qu'aux fabriciens et que le clergé ne vient pas s'y installer pour entendre les sermons.

Les distinctions sociales n'existent pas devant Dieu, ou plutôt elles n'existent que pour imposer des devoirs plus rigoureux à ceux qui en sont revêtus; d'après cela, on conçoit que dans une église, les chaises doivent être d'un modèle uniforme, fort simples et d'une structure qui empêche de les confondre avec les chaises de salon. Les chaises sont une tolérance et non un droit. En Italie et en Espagne, il n'y en a point, et l'aspect des églises y gagne. L'abus extrême est de faire une enceinte privilégiée gardée par les loueuses de chaises et de tolérer des *priez-dieu* (1) ornés de toutes les fantaisies de la mode, rembourés, sculptés, armoiriés et garnis même d'une petite bibliothèque dévote. Nos chaises rustiques en nattes tressées suffisent et il n'y a point d'innovation à réclamer dans cette partie.

Rien ne s'oppose au déploiement de toutes les ressources artistiques pour les bénitiers. Néanmoins il ne faut pas perdre de vue que leur partie essentielle est la vasque qui contient l'eau bénite. Son abord doit être facile, à la portée de tous; sans cela on serait obligé, comme à Paris, d'avoir recours

(1) Selon Ménage, on doit prononcer *prié-dieu* et non *prie-dieu*.

aux ridicules donneurs d'eau bénite, dont le bon sens lyonnais ferait promptement justice si l'on venait à les introduire.

Le bon goût et les convenances réclament pour les bénitiers, comme pour les autres meubles, la correction des lignes et l'harmonie des contours plutôt qu'une recherche frivole d'ornementation qu'il faut laisser aux bénitiers de boudoirs. Un des plus beaux que je connaisse est celui de Saint-Jean porté sur un fragment de pilastre antique. Toute la grandeur de notre histoire ecclésiastique se reflète dans cette union d'un rite catholique avec un souvenir de la civilisation romaine (1).

Un autre accessoire de l'ornementation qui a pris une certaine importance et dont on ne peut, à cause de son origine récente, trouver des modèles antérieurs, c'est le *chemin de croix*. Il est à regretter que cette pratique fort louable ait souvent amené dans les églises une imagerie de mauvais goût, une sculpture de pacotille, qui n'est pas de la sculpture mais du moulage mécanique. On se sert le plus souvent de médiocres estampes. En quelques endroits on les a remplacées par des espèces de peintures fabriquées comme le papier peint, ce qui est déplorable. Dans les monuments anciens dont l'architecture doit être respectée, il ne faut que de simples croix pour indiquer les stations ou un calvaire indépendant de l'église.

Un type parfait dans son ensemble, malgré quelques défauts partiels, est celui de Saint-Irénée. Chaque station consiste dans une petite chapelle où un bas-relief indique le sujet. A l'extrémité les grandes et belles croix du calvaire dominent la colline des martyrs. Au delà les regards se per-

(1) Signalons encore aux curieux le bénitier de la petite paroisse de Liergues en Lyonnais.

dent dans l'immensité, les cimes neigeuses des Alpes leur servent d'échelons pour atteindre le ciel. Derrière est la crypte vénérable des apôtres de la Gaule. Elle supporte l'église moderne, à laquelle une heureuse inspiration a donné le plan vraiment religieux de la basilique (1). De nos jours on eût commis l'énorme contre-sens de bâtir une église gothique dans ce lieu imprégné de souvenirs romains. Lorsque, le vendredi-saint, une foule pieuse parcourt l'enceinte en chantant les prières accoutumées, il est impossible de maîtriser l'émotion que fait naître cette scène d'un caractère antique.

En construisant de nouvelles églises, il serait facile de combiner l'établissement de chemins de croix avec l'ensemble du plan, de manière à en tirer un parti avantageux. Les entrecolonnements des nefs latérales ou les chapelles pourraient être disposés à cet effet, les sujets devraient être en pierre ou en bois sculpté, et rendus par des groupes ou des bas-reliefs. Mais surtout qu'on nous délivre du carton-pierre, de la galvanoplastie, des images et de toute la pacotille *industrielle*.

VI.

DES VITRAUX ET DES ARMOIRIES.

Après avoir brisé les verrières des églises et les avoir traitées d'enluminures barbares, on s'est repris d'une belle passion pour elles, on a recherché et rassemblé avec un soin pieux leurs fragments éparpillés par l'incurie ou le mauvais goût ; on a fait plus, on a voulu les fabriquer comme on fa-

(1) Malheureusement l'aspect liturgique de cette église est compromis par un buffet d'orgue. Etrange anomalie dans un temple mis sous le vocable de saint Irénée.

brique des bahuts ou des crédences; les ateliers se sont ouverts, les peintres ont répondu à l'appel et plusieurs ont révélé un talent supérieur. Finalement on a abusé des vitraux comme on abuse de tout, et cela de deux manières; premièrement en mettant des vitraux là où il n'en fallait pas, dans l'église de la Charité, par exemple, de style italien et s'accommodant mal de l'obscurité. Il est vrai que ce ne sont pas des vitraux qui garnissent ses fenêtres, mais des vitres bariolées de couleur. Cela est fort heureux, ces vitres seront, avec le temps, remplacées ou par des verres blancs à petits compartiments, ou par des sujets exécutés convenablement et disposés dans des gammes assez claires pour ne pas intercepter le jour. Le second abus qui s'est introduit dans la peinture sur verre est une révolution complète dans la manière d'envisager son but et de concevoir son effet. Avant tout, le style du vitrail doit être décoratif. En voulant faire concurrence à la peinture véritable, au moyen de cette peinture transparente et sans perspective, on entre dans une voie fausse et dangereuse. Les anciens vitraux étaient largement traités, procédaient par de grandes masses de couleurs vives et de lumières, ou par des détails d'ornementation dont la réunion composait une mosaïque brillante. Bien que ce système tînt un peu à l'insuffisance des procédés, il était raisonnable. Les architectes et les verriers avaient compris que dans un vaste édifice il fallait, avant tout, produire une sensation immédiate et ne pas exiger, par trop de fini, l'attention minutieuse que l'on accorde aux tableaux d'un musée.

En cela les modernes se fourvoient de plus en plus. Ils ont produit quelques ouvrages fort remarquables; un des meilleurs, sans contredit, est le vitrail de la chapelle de Bourbon, à Saint-Jean. Son auteur, M. Maréchal, a malheureusement quitté cette grande manière pour s'amoindrir

jusqu'à des petits effets de clair-obscur dans le vitrail de saint Antoine de Padoue, aux Cordeliers de Saint-Bonaventure. On admire toujours sa grande habileté, son coloris fin et brillant, son dessin correct; mais on gémit de voir tant de qualités employées en pure perte. Ce vitrail est un tableau de genre. D'autres ont fait pis et ont cherché à utiliser la transparence du verre pour obtenir les effets changeants d'un diorama. Tout ceci est un appel aux sens plus qu'à la pensée. Je blâmerai encore cette affectation archéologique, d'imiter dans le dessin l'incorrection des plus anciens vitraux. Il faut prendre du moyen âge ce qu'il a de bon et ne pas copier servilement jusqu'aux imperfections que l'on ne peut nier. Gardons-nous de croire que l'expression et le sentiment religieux soient incompatibles avec la beauté des formes; c'est là un petit travers d'une petite école. On en reviendra et l'on se moquera de ces outrages faits à l'anatomie, comme on rit déjà des beautés frêles et poitrinaires de la littérature romantique.

Les peintures d'armoiries contribuent souvent à la décoration des églises. Rien de mieux que de les rétablir quand elles ont été effacées; c'est rendre un service à l'histoire et payer une dette de reconnaissance à de pieux donateurs. Ces restaurations exigent encore des notions spéciales et ne doivent pas être considérées comme un amalgame insignifiant de couleurs. Un écusson, s'il est peint en dépit des lois héraldiques et s'il ne représente pas réellement une famille ou une corporation, n'est qu'un objet ridicule, une enluminure sans valeur parce qu'elle n'a aucun sens. Nous avons à déplorer plusieurs fautes de ce genre commises à Lyon. L'église de Saint-Nizier était fort riche en images héraldiques; en 1730, le syndic du Chapitre, M. Peysson, en fit détruire un grand nombre. Il y a quelques années, quand on entreprit la restauration de ce monument, sous la direction de M. Pollet,

architecte, on voulut repeindre celles qui étaient restées. M. Pollet, artiste de mérite, n'eut qu'un tort, celui de venir trop tôt et d'avoir tout à créer dans la science des restaurations. Soit ignorance du blason, soit insouciance pour la valeur de ces emblèmes, soit, comme on me l'a assuré, par le désir de jouer un tour aux archéologues futurs, il introduisit sur les arêtes des voûtes une foule d'écussons qui ne devaient pas y figurer. Mais du moins ces écussons se rapportaient à des personnages réels. Plus tard, on en mit d'autres badigeonnés de couleurs arbitraires. Au-dessus du maître-autel et des transepts, sont les armoiries des autorités en charge à cette époque et que M. Pollet a transportées au seizième siècle ; Mgr de Pins, administrateur du diocèse, y figure avec le préfet, M. de Brosses, et le maire, M. Rambaud. Ces armoiries, fort respectables d'ailleurs, constituent un anachronisme. Au premier compartiment de la nef de droite est un écusson : d'or, à la bande de gueules chargée d'un lion du champ et acostée de deux cotices de même. Je crois que ce sont les armes de Mgr Besson, ancien curé de Saint-Nizier, mort évêque de Metz, blasonnées à contresens ; elles doivent être : de gueules à la bande d'argent chargée d'un lion de gueules et acostée de 2 cotices d'or. Il y en a d'autres du même genre dont j'ai parlé, il y a quelques années, plus au long. Au dehors, les armes de l'ancien Chapitre et celles de S. E. le cardinal de Bonald ont été sculptées il y a quelque temps; elles présentent une faute d'une autre espèce, celle d'avoir indiqué les émaux par des hachures et des points. Cet usage, plus récent que la construction de l'église, n'est pas applicable à la sculpture monumentale, il ne convient guère qu'aux armoiries gravées dans un livre, sur un *ex libris* de bibliothèque ou sur un cachet.

A Saint-Bonaventure, il y a plusieurs restaurations maladroites d'armoiries. Celles de la ville de Troyes, qui sont fort

connues et ne sont autres que les armes de Champagne avec le chef de France, ont été mal repeintes. Elles se trouvent à la clef de voûte d'une chapelle qui appartenait à la corporation des bonnetiers de Troyes.

En voici suffisamment sur ce sujet ; une plus longue recherche serait hors de propos.

L. MOREL DE VOLEINE.

(*La suite au prochain numéro*).

LETTRE

AU SUJET DE L'INSCRIPTION D'ALBIGNY (1).

—

Perreux, 15 janvier 1861.

A Monsieur le Directeur de la *Revue du Lyonnais*.

Monsieur,

Le dernier numéro de la *Revue* contient un article de M. Allmer au sujet de l'inscription d'Albigny. Dans cet article, M. Allmer s'exprime en termes assez blessants sur mon compte.

Lorsqu'on se pose en maître de la science épigraphique, on devrait encourager ceux qui sont novices dans cette science, au lieu de chercher à les tourner en ridicule.

M. Allmer m'accuse :

« D'être complètement ignorant en matière d'épigraphie ;

De m'être présomptueusement donné le gain de la discussion ;

D'avoir voulu forcer MM. de Boissieu et Léon Renier à se rétracter et à reconnaître qu'ils s'étaient trompés ;

D'avoir dépensé trop d'encre pour une mauvaise cause. »

Je n'ai jamais eu la prétention de me poser en épigraphiste ; mais je crois que tout homme ayant un peu d'intelligence et ayant étudié une inscription aussi peu compliquée que celle

(1) Nous insérons cette réponse, non sans regretter une discussion dans laquelle M. Alain Maret a, du moins, le bon goût de montrer une grande modestie. Si M. Maret s'est trompé, il faut convenir que c'est en bonne compagnie. Deux hommes éminents, le célèbre président Bouhier et le président de Valbonnais, une des gloires les moins contestées du Dauphiné, ont soutenu son avis. Si l'opinion de Bimard de la Bastie a prévalu, le champ n'en est pas moins encore ouvert aux conjectures, et si ce dernier a fait une vive guerre à ces savants, ça été avec cette politesse exquise qui honore également vainqueurs et vaincus.

A. V.

d'Albigny, a le droit de chercher à en expliquer le sens ; M. Allmer ne prétend pas, sans doute, avoir le monopole des dissertations épigraphiques.

Je ne me suis point attribué le gain de la discussion ; j'ai dit que j'étais convaincu de l'authenticité de l'inscription, ce qui ne peut pas empêcher d'autres personnes d'avoir une conviction contraire.

Je n'ai point voulu obliger MM. de Boissieu et Léon Renier à se rétracter, ce qui eût été fort ridicule de ma part ; j'ai seulement émis le vœu que l'opinion de ces deux savants fût modifiée après lecture de ma dissertation.

Quant à la *dépense d'encre*, c'est une dépense si minime que M. Allmer aurait pu se dispenser de s'apitoyer sur mon sort à ce sujet.

Venons maintenant aux observations plus sérieuses que m'adresse M. Allmer ; il prétend que, dans mon ignorance de l'étude des inscriptions, j'ai mal traduit les mots : *Afro Adrumetido* par *Vainqueur des Adrumètes d'Afrique*. Je soutiens, jusqu'à preuve du contraire, que le nom d'un peuple, uni sur une inscription à celui d'un auguste, indique une victoire remportée sur ce peuple. Lorsque les médailles et les inscriptions dédiées à des empereurs, par exemple à Trajan et à Maximin, portent les noms de germanique, dacique, parthique, personne ne conteste que ces noms indiquent des victoires remportées sur les Germains, les Daces et les Parthes. M. Allmer lui-même, dans le dernier numéro de la *Revue du Lyonnais*, cite une inscription où l'empereur Tacite est surnommé gothique, à cause de ses victoires sur les Goths.

D'ailleurs, l'observation de M. Allmer se rapportant à une addition intercalée que je regarde comme fausse, ne peut détruire l'authenticité de l'inscription d'Albigny. M. Allmer prétend que l'épithète de *vengeur de la liberté des Lyonnais* est un *non sens* ; je crois avoir prouvé le contraire.

Ces observations de M. Allmer ne sont que des délégations qui ne réfutent pas mes arguments.

M. Allmer fait grand bruit de la dissertation de M. Bimard de la Bastie ; j'ai cependant prouvé que ce savant M. Bimard

avait commis une lourde bévue dans son interprétation d'une médaille dédiée à Albin à l'occasion de sa victoire.

M. Allmer ne fait pas mention des médailles que j'ai citées à l'appui de mon opinion. S'il eût agi de bonne foi, il aurait pris mes assertions une à une et les aurait discutées.

Il prétend que, pour être compris du public gallo-romain, les mots *conjuratorum fugatis copiis* auraient dû être écrits en toutes lettres et non en une formule abrégée. En vérité, il semble que M. Allmer ait vécu du temps des Romains pour prétendre connaître si bien leurs usages et leur capacité intellectuelle. Nous connaissons encore si imparfaitement ces usages, tant en épigraphie qu'en toute autre matière, que bon nombre d'inscriptions, tant de la Gaule que du territoire lyonnais, restent encore probablement inexpliquées. Comment M. Allmer pourra-t-il prouver que les sigles C. F. V. C. ne pouvaient pas être compris par les Gallo-Romains du Lyonnais ? Je ferai remarquer aussi que le mot *fugatis* se retrouve dans Hérodien, lorsqu'il raconte la dernière bataille où les troupes d'Albin furent mises en fuite par Sévère.

Selon M. Allmer, la pierre d'Albigny était un autel, de sorte qu'Albin aurait été déifié dans cette inscription ; la forme et la dimension de cette plaque ne permettent pas de croire que ce fût un autel ; les mots : *Jovi optimo maximo* ne représentent, selon moi, qu'une consécration à Jupiter de la victoire d'Albin. Il ne résulte pas de cette consécration qu'Albin ait été déifié. Mais, en admettant même que cette plaque fût un autel, comme le veut M. Allmer, la déification d'Albin ne serait pas un fait extraordinaire pour ceux qui connaissent l'histoire romaine.

Cette plaque était probablement encastrée dans un piédestal destiné à recevoir une statue de Jupiter ou d'Albin. M. Allmer plaisante au sujet de cette plaque qui a, dit-il, la forme d'un sépulcre. Cette plaisanterie me semble un peu déplacée lorsqu'il s'agit d'une infortune aussi grande que celle d'Albin. On peut encore admettre que cette plaque ne faisait qu'un corps avec l'une des faces du piédestal, et qu'elle aura été détachée au moyen d'un sciage, lorsque la population gallo-romaine, dévouée à Albin, a dû faire disparaître ce monument.

Voici les autres objections de M. Allmer :

Pourquoi a-t-on refusé à Albin ses titres légitimes d'*imperator* et de *cæsar* et son prénom *decimus*? pourquoi l'inscription d'Albigny laisse-t-elle ignorer quel personnage, quel peuple avait, en le faisant, témoigné de son dévoûment au parti d'Albin?

Comment Sévère aurait-il laissé subsister un monument à la glorification de son ennemi et personnellement injurieux pour lui-même? M. Allmer a le tort de vouloir rigoureusement appliquer à toutes les inscriptions quelques règles épigraphiques, sans tenir compte des circonstances et des époques. Avec ce système, on pourrait regarder comme fausses un grand nombre d'inscriptions,à commencer par la célèbre inscription gravée sur la table de Claude, dont la forme des lettres ne représente pas certainement le type des caractères de son époque.

Le monument d'Albigny a été érigé au milieu d'une lutte sanglante et lorsque les légions d'Albin venaient de lui décerner le titre d'auguste; est-il donc bien étonnant que les Lyonnais, qui érigèrent ce monument, n'aient qualifié Albin que de ce titre? Les médailles gallo-romaines qui consacrent à Jupiter la victoire d'Albin ne lui en donnent pas d'autre. L'inscription d'Albigny n'est pas un acte officiel qui aurait dû retracer tous les titres d'Albin comme ils le sont sur une médaille qui lui fut décernée par le sénat et le peuple romain après sa victoire; cette inscription est un acte spontané de la population gallo-romaine du Lyonnais qui n'avait pas étudié les formules de M. Allmer et ne tenait qu'à constater deux faits : le titre d'auguste décerné à Albin et sa victoire sur les troupes de Sévère.

Il y a bien une médaille dédiée au génie de Lyon et à Albin, qui mentionne tous les titres de celui-ci; elle fut sans doute frappée après que le sénat eut reconnu officiellement Albin.

L'épithète de *vengeur de la liberté des Lyonnais* donnée à Albin suffit pour indiquer que ce furent les Lyonnais qui élevèrent le monument. Il eût été parfaitement inutile de dire : « *Les Lyonnais à Albin, vengeur de la liberté des Lyonnais.* »

Quant à la conservation de l'inscription, on peut bien supposer qu'elle a été enfouie ou cachée après la mort d'Albin.

Je terminerai là mes observations. Après tout, que m'importe que l'inscription d'Albigny soit vraie ou fausse ? Si j'ai composé une dissertation à ce sujet, ce n'est pas dans mon intérêt particulier, mais pour essayer de restituer un monument important à l'histoire de Lyon. Si j'avais pu prévoir que mon travail serait réfuté en termes si inconvenants, je ne l'aurais certainement pas entrepris.

Veuillez, Monsieur, agréer mes salutations les plus amicales.

Alain MARET.

P. S. M. Allmer prétend que le nom de Clodius devait être écrit en toutes lettres ; j'ai cité dans ma brochure deux inscriptions authentiques de médailles ; sur l'une ce nom est écrit : CL. comme sur l'inscription d'Albigny; sur l'autre il est écrit : CLO.

LE PUY-EN-VELAY.

Nous avons parlé ailleurs de la frappante similitude morale et matérielle existant entre Sion-en-Valais et le Puy-en-Velay : nous n'y reviendrons pas.

Le Puy doit surtout à sa position géographique, à son éloignement des principaux courants d'idées et des grands centres de population, à l'escarpement des routes qui aboutissent à ses murs et rendent leur accessibilité difficile, le rare privilége d'avoir conservé presque vierge sa physionomie propre, dans la forme et dans l'esprit — C'est, en fait de chefs-lieux de département, la cité française la plus originale, la plus significative, la plus pittoresque, la plus curieuse, assurément.—Par instinct, j'adore ces villes représentant encore l'image affaiblie de l'ancienne France : le cœur y tient plus de place dans les actes, dans la vie, au foyer domestique,que dans les lieux incessamment balayés par tous les vents des opinions nouvelles. — C'est ce que j'avais trouvé à Sion, c'est ce que j'ai rencontré au Puy.

Une idée que j'admets difficilement et qui néanmoins a prévalu dans le fait accompli, cette logique du jour, c'est celle d'avoir choisi le rocher de Corneille pour ériger la statue de Notre-Dame-de-France. Pourquoi ne s'être pas borné à y mettre Notre-Dame-du-Puy, dont la statue colossale eût attiré autant de visiteurs et de pèlerins ? Notre-Dame-de-France devait avoir pour siége, ou Bourges, si l'on voulait la poser au centre géographique de l'Empire, ou Paris (le mont Valérien, Montmartre), si l'on préférait le centre politique du pays, ou Lyon, si l'on se préoccupait plus particulièrement du centre religieux, ou la montagne de Notre-Dame-de-la-Garde, à Marseille, si l'on préférait planter sa bannière sur un point culminant, au-dessus du plus grandiose horizon, et élever, sur la frontière, comme une sainte et vigilante sentinelle, la vierge de la patrie. - - Ces réflexions faites, parlons du Puy.

Cette cité offre la juxta-position immédiate de deux villes ab-

solument différentes, et, sous ce rapport, ressemble à celles d'Orient toujours partagées en deux zones distinctes, le quartier *franc*, dans la partie basse, le quartier des maisons neuves, des consulats, des affaires, du commerce, du mouvement, de ce que l'on est convenu d'appeler civilisation; la région *indigène*, dans la partie élevée, celle qui ne participe point aux idées européennes.—La place du *Breuil* et le cours ou boulevard qui l'unit à l'église des Dominicains (Saint-Laurent), compris dans la zone inférieure, c'est exactement la place du *Gouvernement* et ses dépendances, à Alger : la ville haute correspond au quartier maure algérien, s'étageant sur la croupe dont la *Kasbah* occupe le sommet.—Poursuivons l'analogie. A Alger, la place de la cathédrale sert de transition entre la place du Gouvernement et le quartier indigène : au Puy, la place du Martoret ou de l'hôtel-de-ville et ses dépendances, sont le lien entre le *Breuil* et la cité montueuse.

Deux mots de la ville basse.

De l'église de Saint-Laurent à l'extrémité orientale de la place du Breuil, ville toute moderne, toute actuelle, propre, élégante, luxueuse même, aménagements grandioses, mouvement commercial, activité, bruit, promeneurs, oisifs, belles maisons, nombreux cafés, boutiques brillantes, hôtelleries, voitures publiques, idées nouvelles reçues par le courrier de Lyon ou de Paris, mœurs frondeuses, un peu sceptiques, sympathies garibaldiennes peut-être, lecteurs de journaux, libraires, etc.

Autour de la vaste et splendide place du *Breuil*, véritable *forum* du pays, viennent se grouper le gracieux hôtel de la préfecture de la Haute-Loire, que regarde la statue de *Corneille*, la charmante promenade le *fer à cheval* enveloppant le jardin préfectoral, et servant de double avenue au musée, le palais de justice, la fontaine monumentale, réduction et imitation de celle que Pradier a exécutée pour la ville de Nîmes, et occupant le centre de la place. Parallèlement à la préfecture, rangée de blanches demeures, exposées au midi, et animées par le plaisir ou les affaires.—Quant au cours ou boulevard, l'on peut le regarder comme la Chaussée-d'Antin du Puy.

Au-delà de la place du Martoret, commence la ville haute, la

ville du passé, unie à la ville du présent. Ici, rues étroites, tortueuses, rapides, comme dans l'Alger indigène, où l'homme a peine à se régir sur ses jambes, et qui semblent faites pour la circulation des bêtes de somme et des chaises à porteurs, vieilles mœurs traditionnelles, vieux usages, vieux respects, vieilles choses, vieilles et noires maisons, vieux pavé, madones, communautés, recueillement et silence, esprit religieux, calme, cœurs sereins, placidité dans les visages, bienveillance patriarcale dans les relations.—C'est tout un tabernacle d'harmonies touchantes, c'est toute une arche des vertus de la charité, de la famille et de la foi. Que des hommes réputés mauvais viennent dans ce milieu, et, malgré eux, ils y fouilleront dans tous les sanctuaires intimes de leur âme, et y trouveront, j'en suis sûr, un sentiment favorable à Dieu.—Mais certains puissants de la terre, qui n'ont ni entrailles, ni tabernacles intérieurs, ne trouveront rien, parce qu'ils n'ont rien que le génie du mal.

Quel émouvant contraste que celui qui différencie les deux zones citadines du Puy-en-Velay !

Par un incroyable réseau de ruelles coupées presque à pic, l'on arrive à la basilique cathédrale de Notre-Dame, édifice unique dans son genre, type de l'art romano-byzantin avancé, de l'école italique, couronné de sa coupole *angélique* et dominé par un pittoresque clocher, au palais épiscopal, enfin au rocher de Corneille, du haut duquel les regards planent sur la cité sainte du Velay, sur sa campagne si vivement accidentée, sur les imposantes ruines du château de Polignac, sur un des horizons les plus austères et les plus volcaniques de la France provinciale.

L'altitude du rocher de Corneille est de 132 mètres au-dessus de l'aire de la place du Martoret, et de 757 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée. Le piédestal de la statue s'élève de 7 mètres au-dessus du rocher, et la vierge, de 16 mètres au-dessus du piédestal. Au point de son plus large développement, elle mesure 17 mètres de circonférence. Le groupe entier pèse 100,000 kilog. La mère du Christ, œuvre de Bonnassieux, en bronze florentin, portant le divin enfant sur le bras droit, regarde la place du *Breuil*, c'est-à-dire le midi. Bonnassieux, dans

ce chef-d'œuvre d'exécution, de modelé, de volume artistique, a concilié avec bonheur l'expression suave, placide et douce des vierges du moyen âge, à la pose et aux draperies de la renaissance.

Indépendamment des chapelles de maisons hospitalières et de communautés, et de la basilique cathédrale et paroissiale, il existe trois paroisses au Puy : Saint-Laurent (les Jacobins), temple admirable du XVe siècle ; les Carmes, l'église du Collége.

A quelque distance, au nord-ouest de *Corneille*, surgit un autre rocher en pain de sucre, hérissé de vieilles demeures à sa base, c'est celui de Saint-Michel, que surmonte un petit temple byzantin des plus curieux, encore orné de fresques fort maltraitées par les Garibaldiens de 1793.—L'on y arrive par un escalier hardi pratiqué à l'extérieur de ce vaste *men-hir* naturel. Au pied, est un édicule octogone qu'on attribue aux *Romains* et que j'impute aux *romans* ; il a dû servir de baptistère dans les âges primitifs du christianisme.

Parmi les monuments du Puy, il est juste de nommer la maison-de-ville et surtout l'évêché, l'un des plus magnifiques de l'empire.

L'accent méridional est prononcé dans le français du Puy, et le populaire y parle communément patois.

La statue de la Vierge-mère du rocher de Corneille, qui ne sera, espérons-le, jamais pour elle une roche tarpéienne, attire et continuera d'attirer une foule innombrable de visiteurs et de pèlerins dans la ville du Puy-en-Velay, réservoir de tous les pieux sentiments qui vivifient le cœur des populations.

L'on va, l'on ira de plus en plus au Puy pour recueillir les derniers soupirs de l'ancienne France, pour prendre le passé sur le fait, alors qu'il en est temps encore, pour étudier ces mœurs, cette physionomie, ces contrastes, ce caractère exceptionnels, pour oublier l'agitation des grandes cités et vivre un instant dans une oasis de paix et de foi ; et l'on ne se retirera pas sans bénir la ville consacrée, sans honorer le célèbre artiste qui l'a dotée d'un monument immortel.

La plupart de ces pèlerins, de ces observateurs, en passant à Lyon, y salueront la Vierge de Fourvière, protectrice de la seconde capitale de l'empire, de la Rome française. Joseph BARD.

BIENFAISANCE PUBLIQUE.

Providence communale fondée pour les jeunes orphelins de la ville de Lyon, par Anne DENUZIÈRES.

Nous avons sous les yeux une notice, qui vient de paraître, sur ce modeste mais très-utile établissement communal, propriété de la ville de Lyon (1). Le Conseil d'administration a confié le soin de cette publication à l'un de ses membres, M. A. Hodieu, ancien membre du Conseil municipal.

Elle complète et résume une précédente, imprimée en 1852 (2), due à la plume de M. le docteur Fraisse, médecin de l'Œuvre depuis sa fondation, ancien administrateur, actuellement honoraire.

L'histoire de cette institution est bien simple, et cependant elle attache, et pique même la curiosité.

Anne Denuzières, deux fois veuve, n'avait qu'un fils; elle le perd jeune encore. Émue à cette douloureuse pensée « que s'il est cruel de survi-« vre à un fils aimé, il est un malheur plus grand encore peut-être, celui « de mourir sans laisser à ses enfants ni pain ni asile, elle veut que la for-« tune qu'elle n'a pu transmettre à celui qu'elle pleure, devienne le patri-« moine des enfants sans famille (3). »

Son testament est de 1828; elle meurt en 1829.

La Ville est obligée de plaider, de transiger, de partager avec des collatéraux; ce n'est qu'en 1832 que sa part lui est faite, et ce n'est que le 10 janvier 1834 que le Conseil d'administration peut se constituer. Ainsi le bien lui-même éprouve souvent dans son exécution, des difficultés, des lenteurs, des obstacles.

Aux termes du testament, sept personnes composent ce Conseil : trois délégués de Mgr l'Archevêque, qui a constamment choisi parmi MM. les Curés

(1) Imprimerie d'Aimé Vingtrinier, 1861, in-8 de 20 pages.

(2) Imprimerie de Léon Boitel.

(3) Citation de la première notice.

de la ville, et quatre laïques désignés par M. le Maire de Lyon et par le Conseil des hospices.

Une maison rue Saint-Côme, angle de la rue du Plâtre, louée alors à bas prix, fut, dans le principe, la ressource unique de la fondation. Quelques legs ou dons, dont deux assez importants, sont venus beaucoup plus tard apporter des suppléments précieux. La notice les rappelle tous dans leur ordre chronologique.

Le nombre des orphelins recueillis n'était que de 9 en 1834, il est de 37 actuellement. L'Œuvre fut établie dans une maison louée par elle, située montée du Chemin-Neuf, 51, où elle fonctionne encore aujourd'hui.

Un tiers de la journée, dans les jours ouvrables, est consacré à l'enseignement, et les deux autres tiers sont employés en travaux faciles, que les orphelins exécutent pour le compte de fabricants ou commerçants de la ville. Le salaire de cette main-d'œuvre profite à l'Établissement.

Un atelier de métiers pour la fabrication des étoffes de soie avait été organisé ; il fut détruit en février 1848.

Depuis cette époque, les orphelins, arrivés à l'âge d'apprendre un métier, sont placés en dehors, en apprentissage, chez des maitres ou patrons. Chaque enfant est consulté sur sa vocation ; on lui fait enseigner, autant que possible, la profession pour laquelle il se sent le plus de goût, le plus d'aptitude.

Dans un intervalle de 8 ans, se sont consommés pour l'Œuvre des actes de la plus haute importance.

La maison de la rue Saint-Côme a été expropriée pour le prolongement de la rue Centrale (1849); la Ville et le Conseil ont acheté en remploi une maison rue de Bourbon, 13, (acte de 1850, décret de 1852).

La maison du Chemin-Neuf, mise en vente devant le tribunal de Lyon par les propriétaires, a été achetée par la Ville et par le Conseil (1857).

Pour ces opérations successives, le Conseil se félicite de l'appui et du concours qu'il a trouvés, et dans le dernier Maire de Lyon, et dans M. le Sénateur administrateur du Rhône.

Mais ces acquisitions, mais des améliorations faites dans les deux immeubles de l'Œuvre et dans le service interne de la maison, ont absorbé soit les anciens dons en espèces, soit deux souscriptions organisées en 1855 et 1858. — 44 souscripteurs figurent dans celle de 1858. En témoignage de

reconnaissance pour le beau chiffre dont ils ont fait bénéficier l'œuvre (12,850 francs), la notice se termine par la liste de leurs noms.

Les ressources annuelles sont d'environ 13,000 francs; elles comprennent un secours de 500 francs fourni par la Ville, le revenu net de la maison rue de Bourbon, le produit du travail industriel, et les intérêts que paie le Mont-de-Piété sur les sommes qui lui sont déposées.

Ces ressources suffisent à peine à couvrir les dépenses obligées, qui sont principalement : un service religieux pour le repos de l'âme de la fondatrice, le traitement des 4 frères, les frais de nourriture des 37 orphelins et des frères, les frais d'entretien de toute nature, le chauffage, l'éclairage, la distribution de prix aux enfants dans la maison, les frais d'apprentissage au dehors, les récompenses aux apprentis, les menues dépenses de toute nature, les réparations locatives et au mobilier, etc., etc.

Depuis près de deux ans, les demandes d'admission d'orphelins de *père et de mère* affluent, avec une telle abondance que le Conseil se refuse à inscrire les demandes d'orphelins *d'un seul côté*, qui avaient été admises temporairement à d'autres époques. Toutes les places sont occupées, la plupart par de jeunes enfants; l'emplacement manque. Un exhaussement serait possible dans une partie des bâtiments, mais la peine avec laquelle le Conseil parvient à boucler les dépenses ordinaires, ne lui permet pas de songer, au moins jusqu'à de nouveaux dons, à des travaux extraordinaires.

Le Conseil continue, comme par le passé, à mettre énergiquement son espérance dans la Providence, et aussi dans la charité miséricordieuse de ses concitoyens. L'Œuvre qu'il administre n'est pas encore assez connue, suivant lui. Elle a besoin de l'être davantage. Les offrandes lui arriveront plus abondantes quand on les saura bien adressées, bien employées.

Tel est le but de la publication : c'est aussi celui qui nous a engagé à en insérer dans cette *Revue* une sommaire analyse.

A. Vingtrinier.

Péage-de-Roussillon, 8 décembre 1860.

Mon cher VINGTRINIER,

Je vous envoie la lettre ci-jointe, qui est assez curieuse et qui peut convenir à votre *Revue*, puisqu'elle est adressée à un écrivain lyonnais. Il n'est guère probable que lorsque Brossette s'est mis en croupe de Boileau, il ait jamais pensé à lui jouer un aussi mauvais tour ; mais l'avocat dauphinois avait envie de monter sa bibliothèque sans bourse délier, et il savait que les louanges les plus rudes n'écorchent pas. Vous remarquerez que j'ai suivi exactement l'orthographe de l'auteur, qui n'est pas d'ailleurs autrement connu. DE TERREBASSE.

A Monsieur Brossette, advocat en Parlement, rue de la Balaine, à Lyon.

J'ay veu, Monsieur, chez un curieux de cette ville, un exemplaire des œuvres de M. Despréaux, que vous venez de donner au publiq, enrichies de nottes d'or, qui redonnent aux œuvres de ce grand homme les beautés qu'elles avoient dans leur naissance, qu'elles commençoient à perdre, et que sans vous nos neveux n'auroient jamais cognües (1). C'est un nouveau subjet d'estime pour cet autheur d'avoir sçeu choisir un amy si utile à sa gloire. Mais, je l'advoüe, j'ay trouvé à dire que le nom d'un éditeur, qui y faict ses honneurs avec tant de magnificence, y soit suprimé, et mon amy n'a pas esté faché que j'aye mis vostre nom et vostre éloge sur son exemplaire. J'en feray autant à touts les exemplaires qui me tomberont soubs la main. J'en auray un bien tost où il ne manquera que les noms que vous avez cachés

(1) Œuvres de M. Boileau-Despréaux avec des éclaircissements donnés par lui-même, 2 vol. in-4°, Genève, 1716. Première édition des Commentaires de Claude Brossette, qui n'a mis que des astérisques ou des étoiles à la place de son nom.

dans les estoiles. Ils n'y manqueroient pas, si j'osois vous faire resouvenir que vous me les promittes il y a deux ans. Agréé que je vous souhaitte les bonnes festes et que l'année qui les suit et cinquante autres après elle, vous voyent et vous laissent plain de santé, de biens et de gloire. L'honneur du siècle est intéressé à vostre conservation. J'ay l'honneur d'estre avec le plus respectueux et le plus fidelle attachement, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

PÉROUSE.

A Grenoble, où j'ay passé les festes pour éviter d'y revenir aux Rois. Le 24 décembre 1716.

Si vous estes curieux de sçavoir ce que j'ay mis sur l'exemplaire de mon amy, vous en trouverez cy-joint une copie. Vous êtes intéressé à corriger ce morceau, car certainement il sera sur plusieurs exemplaires, et il y va de vostre gloire que les louanges qu'on vous donne soient dignes de vous.

Je suis logé à Grenoble chez Dauphiné, à la place aux Herbes. Je serois trop heureux que vos commissions m'y vinssent trouver.

DIALOGUE

De feu Boileau et de feu Thierry, son ancien imprimeur, au sujet des œuvres de ce poëte, imprimées depuis peu, avec les commentaires de M. Brossette.

Dernièrement, sur les sombres rivages,
Le bon Thierry trouva Boileau pestant.
Qu'avez-vous donc ? dit-il, soyez content,
On n'a jamais tant couru vos ouvrages ;
Convenez-en, un bon commentateur
Sert au débit, et vôtre ami Brossette
Ne gaste rien au texte d'un auteur.
— Ne gaste rien ! répond nôtre poëte,
Outré du mot. Et d'où vient mon courroux,
D'où me vient-il ? Sotte ombre, sçavez vous
Que pis n'a peû mon glossateur me faire !
— Vous faire pis ? mais en quoy lui repart
Thierry tremblant, expliquez ce mystère.
— C'est que je sçais et sçais de bonne part
Qu'on lit mes vers moins que son commentaire.

BIBLIOGRAPHIE.

La Décadence Romaine, scènes historiques, par MM. Armand Pommier et M. ***. — (Un volume in-12, chez Dentu, libraire-éditeur, à Paris, Palais-Royal, 1861.)

La librairie parisienne vient de publier une œuvre dramatique d'un incontestable mérite; nous voulons parler de la *Décadence romaine*, scènes historiques dont MM. Armand Pommier et M. *** (de la Côte-d'Or) sont les auteurs.

Les limites étroites dans lesquelles nous sommes obligé de nous renfermer nous empêchent de donner une analyse détaillée de cette pièce; nous nous contenterons donc de quelques mots sur le sujet et le mérite littéraire de cet ouvrage.

MM. A. Pommier et M. ***, après s'être donné pour mission de prouver que les peuples ne meurent jamais, ont pris le monde romain dans la période la plus infime de sa décadence, dans le temps où Rome avait pour maîtres un débauché nommé Héliogabale et un danseur, Hiéroclès.

Mais en opposition à la servilité du Sénat, ils nous montrent le caractère énergique de Probus; à la bassesse du peuple ils opposent la noble simplicité des premiers chrétiens.

L'intrigue de la pièce est un peu romanesque. Héliogabale s'est épris d'amour pour la belle Martia, la fille de Probus; Martia est chrétienne; pour arriver à ses fins, le sacrilége empereur se couvre d'un vêtement de chevalier, emprunte le nom de Pharès, reçoit le baptême et consent à être uni suivant le rite chrétien! Mais le réveil est terrible : tous les chrétiens dont il a surpris ainsi la retraite sont impitoyablement massacrés, et Martia, abandonnée et lâchement insultée, retourne éperdue chez son père.

Le vieux Probus jure de venger sa fille et de rétablir l'ancienne liberté, et il périt victime de son amour pour sa patrie; mais à sa fille est réservée la vengeance, et c'est Martia elle-même qui frappe le tyran.

Tel est le fond de la pièce qui d'ailleurs est intéressante à la lecture, ce que l'on ne peut dire que d'un nombre bien restreint de drames; le style en est correct et soutenu. On désirerait peut-être un peu plus de tendresse et de sentiment, surtout chez Martia qui oublie trop vite qu'elle est chrétienne et que sa religion, qui défend le suicide, condamne la vengeance; mais en somme l'œuvre est excellente et nous engageons à la lire.

J. Guillemaud.

CHRONIQUE LOCALE.

— Les cours de la Faculté des lettres attirent de plus en plus tous ceux qui, dans notre ville, aiment l'histoire, la littérature et la philosophie. On a peine à trouver place aux cours du soir de M. Heinrich sur Shakespeare et de M. Dareste sur Henri IV. Les leçons de M. de Laprade sur la littérature du siècle de Louis XIV et de M. Bouillier sur la morale ont aussi un grand nombre d'auditeurs. Plus nombreux encore seront les auditeurs de la Faculté des lettres quand elle aura des amphithéâtres plus grands pour les recevoir. Nous nous réjouissons donc d'apprendre que, d'ici à deux ans, nos Facultés auront enfin un local digne d'elles dans le prolongement du Palais Saint-Pierre sur la rue Clermont et la place du Plâtre. Sans doute ce n'est que le commencement d'un projet plus vaste encore, digne couronnement de toutes les grandes choses qui ont été faites à Lyon depuis dix ans. Le Palais Saint-Pierre formera, un jour, bientôt peut-être, un immense et magnifique quadrilatère, comprenant tout l'espace entre les rues Clermont et Saint-Pierre, entre la place des Terreaux et la place du Plâtre, et la ville de Lyon pourra montrer, avec orgueil, son Louvre et sa Sorbonne.

— Un bloc de pierre de Villebois, « *véritable monolithe par ses énormes dimensions*, » dit un journal des environs de Lyon, qui, sans doute, pensait que *monolithe* veut dire *énorme*, a parcouru, ces jours derniers, la rue Impériale ramassant la foule sur son passage.

Ce bloc (monolithe) destiné au revêtement supérieur du mur de soutènement du quai de Retz, mesure 8 mètres 60 centimètres en longueur, 0 m, 80 cent. en hauteur et 0 m. 50 cent. en largeur. Il est à présumer que ce monolithe n'eût pas autant attiré les regards s'il eût été en plusieurs morceaux.

— L'Exposition est ouverte, elle est belle, elle est suivie, et nous nous réjouissons de voir le goût pour les arts se soutenir si dignement parmi nous. Ne pouvant signaler avec détail les belles toiles qui ornent la grande salle du palais Saint-Pierre, nous empruntons au *Moniteur judiciaire* quelques lignes tombées de la plume d'un de nos plus spirituels littérateurs.

Nous espérons que M. Antony Rénal nous pardonnera la liberté que nous prenons. Si nous avons un regret, c'est d'avoir eu si peu à prendre et surtout de voir si peu de noms lyonnais dans la rapide esquisse de notre ami.

« Notre Société des Amis-des-Arts poursuit, cette année, avec bonheur, cette série de pacifiques et utiles succès, qui, résultats de ses persévérants efforts, l'ont placée à la tête des associations artistiques européennes les plus en renom !

« Autant qu'il nous a été possible d'en juger par un premier coup-d'œil jeté au hasard sur les œuvres renfermées dans le nouveau salon, l'exposition de 1861 n'aurait presque rien à envier aux expositions précédentes... et fort peu de choses même à celle si justement célèbre et si suivie de l'année 1860.

« Si le salon nouveau nous a paru moins riche que les salons qui l'ont précédé, par la quantité d'œuvres de genres divers... et hélas ! un peu aussi d'œuvres médiocres, son aspect général, en revanche, a offert à nos yeux un ensemble plus satisfaisant que de coutume d'œuvres sérieuses, d'un mérite réel, et signées, la plupart, de noms illustres !

« Parmi les œuvres d'élite qui ont le privilége de fixer les regards des connaisseurs et des amateurs émérites, nous désignerons ici :

« *Marc-Aurèle mourant*, de M. Eugène Delacroix, toile magistrale donnée par S. M. l'Empereur au Musée de Lyon.

Les chrétiennes au cirque, par M. Eugène Devéria.
La conversion de Thaïs, par M. James Bertrand.
Les quatre heures du jour, par M. Bouguereau.
Le repos des laboureurs, de M. Garcin.
L'heureuse fille, de M. Théodore de Leuven.
La présentation du peintre Nicolas Poussin au roi Louis XIII, par M. Hilmacher.

Gaston de Foix et *un corps de garde de reîtres*, par M. Claudius Jacquand.

Le chemin de la croix dans la chapelle de la Vierge, à Béost (Basses-Pyrénées), par M. Charles Landelle.
La famille du charron, par M. Armand Leleux.
Le triomphe d'Amphytrite, par M. Pérignon.
Les laveuses, de M. Veyrassat.
Le chevreuil pendu, un paysage, par M. Courbet.
Des animaux, avec paysage, savamment reproduits par M. Humbert.
L'homme et ses amis, chien et chat, par Mme Henriette Ronner, la célèbre artiste belge, l'émule de Rosa Bonheur et de Troyon.
Le ravin du Carénage, par M. A. Protais.
Un épisode de la bataille d'Inkermann, de M. Paternostre.
Deux coquettes peintures de Paul Flandrin.
Trois belles marines de Courdouan.
Et enfin de ravissants portraits de femme, de M. Faivre-Duffer.

« Il va sans dire que nos principaux artistes lyonnais contribuent pour leur part largement à l'éclat et aux séductions de la présente exposition.

« Nous dirons donc : *au revoir !* à toutes les merveilles du salon nouveau.. leur souhaitant de nombreux et sympathiques visiteurs, et les regards de convoitise de nos riches et enthousiastes *collectionneurs*, chez qui, malgré l'indifférence du plus grand nombre, revivent encore, Dieu merci ! les plus nobles et les plus généreux penchants. »

Cte A. R.

— C'est M. Aligny, peintre de mérite, mais parisien, qui est nommé directeur de notre École des Beaux-Arts.

— Par arrêté de M. le Préfet de l'Isère, en date du 8 novembre dernier, M. Victor Teste, architecte, a été nommé conservateur du Musée et de la Bibliothèque de Vienne, en remplacement de M. Delorme, décédé.

— Le tome quatrième des Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône vient de paraître, imprimé avec un luxe et un goût tout parisiens, orné de planches élégantes et contenant des travaux curieux sur l'histoire du Châlonnais. Ce beau volume, qui fait honneur aux presses de M. Dejussieu, à Châlon, est un haut témoignage du zèle et du savoir de la Compagnie qui a pris pour devise: *Servare, narrare.*

— La Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Mâcon met au concours le sujet suivant :

Étude sur l'histoire de Mâcon pendant la période comprise entre l'acquisition du comté de Mâcon par Louis IX (1238) *et la réunion du duché de Bourgogne à la France* (1477). Les concurrents devront, autant que possible, reproduire les documents originaux auxquels ils auront eu recours, et indiquer avec soin les sources. Le prix est de 500 fr. Le terme assigné aux concurrents est le 20 août 1862, avant lequel les mémoires devront être adressés *franco* au Secrétaire perpétuel de la Société, qui demeurera propriétaire des manuscrits reçus, et décernera le prix en décembre 1862.

— Le *Progrès* annonçait ainsi, à la date du 11 janvier, le décès d'un écrivain lyonnais dont les opuscules ont eu quelque retentissement :

« Hier ont eu lieu les obsèques de M. Guitton. Sous le nom de Méricl et il a publié plusieurs opuscules relatifs aux Bourses de Paris et de Lyon. Il est, en outre, l'auteur des *Mémoires d'un bourgeois de province* et d'autres publications littéraires.

« L'expérience qu'il avait acquise dans les affaires financières, ses vues honnêtes et impartiales avaient donné beaucoup de poids à ses jugements sur la spéculation moderne. La Revue de la Bourse et les articles de critique qu'il a publiés dans le *Progrès* furent justement remarqués. Son esprit aimable et obligeant, l'étude qu'il avait faite des hommes et des choses de notre époque rendaient sa conversation très-attrayante.

« Dans ses appréciations économiques, dont personne n'a contesté la rigoureuse exactitude, Proudhon a plus d'une fois recouru à son autorité, notamment dans son Manuel du spéculateur à la Bourse.

« Après avoir longtemps vécu dans les affaires, à Paris, M. Guitton est venu mourir dans sa ville natale, où il comptait des parents et des amis nombreux. »

— Une autre perte encore plus inattendue et que rien ne faisait pressentir est venu surprendre nos compatriotes. M. Jean-François-Gabriel Charvet, chef de division à la Préfecture, a succombé le 2 février après une maladie de peu de jours. Né à Serrières (Ardèche) le 9 juin 1797, M. Charvet avait depuis 1823 exercé la profession d'avocat à Tournon. Nommé sous-chef de division à la Préfecture du Rhône, le 11 octobre 1830, et chef de division, le 7 mars 1843, il avait rempli avec zèle et talent pendant plus de trente années de délicates et difficiles fonctions. M. le Sénateur, les Secrétaires généraux et les notabilités administratives ont rendu hommage à ses services et à son caractère en accompagnant son convoi. La *Revue*, reconnaissante de la bienveillance qu'il avait pour elle, lui consacre ces quelques lignes d'adieu, de regrets sincères et de bon souvenir.

A. V.

Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

MATTHIEU GUIGNARD,

LE DIABLE ET LE CURÉ.

Dans sa mansarde, un soir de carnaval,
Matthieu Guignard voulant aller au bal
Comptait sa bourse, et tout son numéraire,
Le fond du fond de son petit trésor,
Balance faite, après mûr inventaire,
Était trois francs, tant en argent qu'en or.

Domino! bal! voiture! bonne chère!
A chaque mot, de sa main chaque fois
L'étudiant soulevait un des doigts:
— Diable! dit-il, trois francs n'y feront guère.

Comme il dit: diable! à sa porte un coup sec
Se fait entendre, il ouvre, et, noir d'aspect,
Entre un Monsieur qui, se mettant à l'aise,
Lui prend sa pipe et s'assied sur sa chaise.

— Nous voudrions, dit-il nous amuser ?
Nous sommes jeune et la jeunesse folle
N'est qu'un instant que chaque instant nous vole.
Quand on la tient il faut donc en user.
Mais... — Mais, après ? C'est par trop abuser,
Mon cher Monsieur. Allez-vous-en au diable.

L'autre, à ce mot, prenant un air aimable :
— Aller ailleurs est chose que ne puis,
Lui répond-il, car c'est moi qui le suis.
Mais... — Vous seriez ? reprit Guignard, surpris.
— Parfaitement. Mais que vaut de le dire ?
Voyez plutôt ma jambe de Satyre.
Et le Monsieur cette jambe indiquait
Que sa culotte au vulgaire masquait
Absolument : pour Guignard il la hausse,
Sort son soulier, de son bas se déchausse,
En lui disant : — Monsieur, vous pouvez voir
Si je prenais une qualité fausse.
— Non ! dit Guignard, devant ce long os noir,
Faisant dresser tous les poils de sa tête.
— Mais... pour aller, cher Monsieur, à la fête,
Fournir aux frais d'un amour exigeant,
Il faut avoir le gousset plein d'argent.
De votre bourse, or, l'eau tire à la baisse,
Car vous n'avez rien que trois francs en caisse ;
J'en sais le compte, et trois francs au besoin,
Par tous pays, ne mènent pas bien loin.
De l'Opéra cette somme peu forte,
Vous suffira pour venir à la porte ;
Quant au costume, entrée et souper fin,
Néant, éclipse, autant que sur sa main.

Mais... de mes mais j'ouvre ici la serrure,

Tous les plaisirs vous les pouvez goûter,
D'autres encor, sans borne, sans mesure,
Si toutefois cela peut vous tenter.
— Si... dit Guignard, Monsieur, ne vous déplaise,
Innocemment je vous ouvre mon cœur,
Pour en avoir je me mettrais voleur,
Et j'en prendrais... fussent-ils dans la braise.
— C'est bien penser. Cela vous fait honneur,
Reprit le diable, et l'on pourra s'entendre
Si mon moyen ne vous fait pas trop peur.
Avant de rien cependant entreprendre,
Tenez-vous bien à votre âme? — Euh! pas trop.
— C'est un hochet, un rien, une formule:
A cette chose absurde et ridicule
De tant tenir qu'on dit l'homme est bien sot,
On ne la voit, et, partant, elle est nulle.

Ce rien sans nom, ce rebut, ce débris,
Je vous l'achète, et j'y mets un beau prix.

De grand papier regardez cette rame
Toute à noircir de billets au porteur;
Ma charge à moi sera d'y faire honneur;
Mais, en échange, il me faut que votre âme
Soit mienne, et ce dès le moment précis
Où vous aurez tous ces feuillets noircis,
Et moi payé la somme aux termes dits.
C'est un marché d'or que je vous propose:
Ne craignez pas d'abuser de la chose;
Tout ce que peut valoir tout ce papier
Est déposé déjà chez mon banquier.

Matthieu Guignard, jeune homme tout physique,
Prend vivement la rame satanique;

Voit des feuillets si le nombre est complet,
Puis dit : — Monsieur, touchez la main. C'est fait.
— C'est fait, dit l'autre. A propos, il vous manque
Quelques louis pour le bal de ce soir.
Obligez-moi d'accepter à valoir
Sur le marché ces deux billets de banque,
Bien du plaisir et surtout au revoir.

Puis il passait au travers de la porte,
Ainsi qu'il est coutumier d'en user,
Sur ses talons laissant une odeur forte
Qui le jeune homme eût dû désabuser
De se servir d'un papier de la sorte ;
Mais chez Guignard la raison était morte :
— Bah ! se dit-il, allons nous amuser !

Depuis ce jour, Guignard tint table ouverte,
Eut des chevaux, des châteaux, des palais,
Et des amours comme on a des relais,
Se souciant du gain ou de la perte
Moins que d'un sou, moi, je ne le ferais.
Les tas d'argent ne manquèrent jamais
Au bon Guignard, tout le temps que la rame
Contre laquelle il engagea son âme
Eut une feuille encor de papier frais ;
Mais à sa plume il donna tant carrière
Qu'il arrivait, enfin, à la dernière.
— Diable ! dit-il, en tâtant son papier,
Plus qu'un feuillet à ce maudit cahier !

A ce moment, d'une façon honnête,
Il entendit heurter : c'est son curé
Qui s'en venait humble, mais assuré,

Solliciter de l'argent pour sa quête.
— Asseyez-vous, Monsieur, lui dit Guignard,
Vous venez bien, quoiqu'il soit un peu tard.

Alors il conte au curé qui se signe
De son marché l'extravagance insigne;
Comme il avait, dépourvu de raison,
Dilapidé cette rame de cloche,
Dont lui restait, strictement, en poche
Un seul feuillet pour faire un dernier bon.

Quand il eut dit son histoire effroyable,
Le bon curé se mit à réfléchir,
Puis s'écria tout à coup. — Quel plaisir!
Si vous voulez, nous tromperons le diable.
— Si je le veux? Monsieur, soyez certain,
S'il le fallait que j'y mettrais ma main.
— C'est bien, mon fils, je vous crois. Mon église
N'est qu'une étable, il faut que je le dise.
Un peu d'argent, et nous n'en avons pas,
Réparerait, Monsieur, bien des dégâts
Que je gémis de voir croître sans cesse.
Cent mille francs donnés au nom de Dieu,
Assurément vous gêneraient bien peu,
Et vous vaudraient aide en votre détresse.
— J'en donne deux, Monsieur, j'en donne trois,
Si vous venez à me tirer des doigts
Du créancier dont la dette m'oppresse.
— Nous l'essaierons. Des trois cent mille francs
Tracez, Monsieur, le billet que j'attends.
C'est au porteur et n'a pas d'échéance.
Bien, mon enfant, avant de recevoir
Nous aurons soin, nous-même, de pourvoir
A vous garer de toute arrière-chance

Que le malin pourrait sur vous avoir :
L'on sait l'attaque, on connaît la défense.
Mais suivez-moi. Dans son grand bénitier
Le bon curé le plongea tout entier,
A part le nez, car il faut qu'on respire,
Mais un enfant de chœur, crainte de pire,
D'un goupillon constamment aspergeait
Ce point saillant du corps qui surnageait :
Un cierge en main et le curé propice,
Étole au cou, récitait tel office
Que le cas grave à cette heure exigeait.
A peine a-t-on payé l'extrême somme
Du dernier bon qu'un bedeau présentait
Au gros banquier qui pour l'autre acquittait,
Le diable accourt se saisir de son homme.

Rapidement passant chaque degré
Et s'exprimant d'un ton peu mesuré :
— Où diable est-il ? dit-il à la portière.
— Il a passé, dit-elle, par derrière,
Donnant le bras à Monsieur le curé.

En quatre pas, trois sauts, sentant la crise,
Monsieur le diable arrivait à l'église,
Voyait son homme au bénitier plongé,
Bleui de froid, mais dûment protégé
Par le curé muni de son clergé,
La croix en tête, outre force eau bénite.

— Diable ! Monsieur, est-ce ainsi qu'on s'acquitte ?
S'écria-t-il. Créancier exigeant,
Au tribunal dès demain je vous cite.

Où trouvez-vous notre pacte illicite?
Gardez votre âme et rendez mon argent.

Mais le curé, personne vénérable,
Prit la parole en ce fatal moment,
Et d'un air fin lui dit honnêtement :
— Patientez un peu, Monsieur le diable!
Monsieur n'est pas chez vous, heureusement.

Ce lieu, Monsieur, est saint; c'est une église,
Et dans ce lieu, que vous le sachiez bien,
Votre fureur ne serait pas de mise :
Retirez-vous; vous ne lui pouvez rien.

Satan restait cloué par la surprise.
Lorsque l'enfant de chœur, gentil mais vif,
Du goupillon aspergeur émérite,
Lui lance un jet en plein corps d'eau bénite.

Pfa! pfa! pfé! pfé! fé! fé! fé! fé! fé! pif!
Le corps du diable éclaira d'étincelles,
Et l'eau sur lui pétilla comme fait
Une eau quelconque, ou, si l'on veut, du lait
Sur un fer rouge en toutes ses parcelles.

— Gredin! dit-il, en roulant ses prunelles,
Tordant la gueule et frémissant des dents :
Je suis perclus de mon corps pour cent ans!

La vérité s'échappait de sa bouche,

Le pauvre diable était estropié,
Ne remuant tête, ni bras, ni pied.
Le bon curé que ce grave cas touche,
Le fit jeter hors par son marguillier,
Loin de chez lui, sur un tas de fumier,
D'où les démons, la nuit, s'ingénièrent
A l'enlever et chez eux l'emportèrent
Pour le guérir: il en avait métier.

Guignard, ainsi, pour la peur en fut quitte,
Heureusement; mais le pauvre Guignard,
Quand il sortit de son bain d'eau bénite,
En fait d'argent n'eût su finer d'un liard.

Ce qu'il devint, cher lecteur, par la suite,
Je n'en sais rien; mais je sais, seulement,
Que le curé, bonhomme et serviable,
Fit son église avec l'argent du diable.
Visitez-la, c'est un beau monument.

J.-B. Hugon.

ÉLOGE

DE C. BONNEFOND

Lu à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts
de Lyon,
Dans la séance du 13 novembre 1860,

PAR

M. MARTIN-DAUSSIGNY.

MESSIEURS,

Trois mois s'étaient à peine écoulés depuis la mort de notre confrère V. Vibert, qu'un bien triste devoir nous réunissait encore autour d'un cercueil.

Ainsi que l'Académie, l'école des Beaux-Arts était frappée de nouveau. Elle perdait,en ce jour, celui qui avait renoncé de bonne heure à une brillante carrière d'artiste pour se consacrer tout entier à ses honorables fonctions de directeur et professeur, et affermir les élèves dans les vrais principes qui conduisent aux grands succès.

En essayant de vous retracer la vie et les travaux de cet artiste aussi recommandable par le talent que par les qualités du cœur et de l'esprit, nous aurons surtout à rappeler les longs et éminents services qu'il a rendus à notre école des Beaux-Arts pendant les trente années qu'il en a été le guide et le soutien.

Vous le savez, Messieurs, c'est aux heureuses réformes et à la force des études habilement dirigées par notre con-

frère, si bien secondé de ses honorables collègues, que l'école de Lyon doit sa principale renommée et les succès de ses élèves dans la capitale; résultat précieux, qui ne fut atteint qu'au prix des plus grands efforts et des plus nobles sacrifices.

Ce zèle qui a duré tant d'années sans se relâcher un instant, ce dévoûment qui n'a pas eu un moment de défaillance, cette surveillance incessante, cette abnégation de lui-même et de son propre avenir font encore plus d'honneur à la mémoire de notre bien regrettable confrère que les brillants et nombreux succès que lui mérita son talent.

Né en 1796 (1), Bonnefond fit ses études artistiques à l'école des beaux-arts de Lyon, où il remporta le premier prix de peinture en 1813. Dans cet ouvrage d'un fini précieux, on voyait déjà le germe de cette puissance de coloris qui a toujours été le caractère distinctif de son talent. En 1817, Bonnefond avait exposé au Louvre ses premiers ouvrages ; depuis cette époque, chaque année avait été marquée par de nouveaux progrès; enfin, son tableau de la *Chambre à louer*, acquis par la ville de Lyon en 1824, avait encore augmenté sa réputation. Malgré tant de succès, Bonnefond se sentait appelé à en obtenir de plus grands encore. Éclairé par les avis de l'illustre Guérin qui lui avait conseillé de se défaire de ce que sa manière avait de trop lyonnais et de prendre un pinceau plus large, il avait compris que le fini ne consiste pas dans le poli du pinceau, mais dans la perfection de la forme, soit comme contour, soit comme modelé. « N'obscurcissez pas autant vos lumières, « lui disait le grand peintre, vous vous attachez trop à « l'extrême rendu des parties, ce qui nuit toujours à

(1) Le 7 germinal, an IV.

« l'harmonie de l'ensemble. Éclairez vos tableaux d'une « manière plus large ; dans votre modelé, voyez autre chose « que la peau et sentez un peu plus ce qui est en dessous ; « surtout ne perdez jamais de vue le grand principe de la « construction. »

Bonnefond resta six mois à Paris, travaillant secrètement à cette réforme. « Partez pour Rome, lui avait dit Guérin, « voyez les grands maîtres et méditez-les. » Le conseil fut suivi. Bonnefond, par amour de son art, et dans le but de s'élever, au lieu de rester à Lyon jouir de la réputation que ses œuvres lui avaient acquise, quitte une position honorable, une école lucrative, part pour Rome et va, sous les yeux de Guérin qui venait d'être nommé directeur de l'Académie, recommencer ses études. Rare courage qu'on ne peut se lasser d'admirer.

Les nouveaux efforts de Bonnefond furent récompensés par des succès brillants. En 1828, il apporta en France son *Jeune homme endormi*, son *Chevrier*, son *Grec mourant* et son magnifique tableau de la *Pèlerine secourue par des moines*. Cet ouvrage, un des plus beaux de l'auteur, fut acheté par le duc d'Orléans et placé dans sa riche collection dont il était un des principaux ornements (1).

De retour à Rome, Bonnefond reprit ses études. Il y trouva Vibert qui, couronné à Paris comme premier grand prix de gravure et devenu pensionnaire de l'Académie, réformait aussi sa manière sous l'influence de notre compatriote Orsel. Leur liaison date de cette époque.

En 1830, la place de professeur de peinture à l'école de Lyon étant devenue vacante par la retraite de Révoil, l'unanimité des suffrages fut chercher Bonnefond à Rome, et, en

(1) Ce tableau a péri en 1848 avec tous les autres objets d'art de la collection particulière du Roi.

1831 (1), il vint prendre les rênes de cet établissement en qualité de directeur et de professeur. Il apportait alors plusieurs ouvrages parmi lesquels on distinguait son beau tableau de l'*Eau sainte* et celui du *Lépreux de la cité d'Aoste*.

Instruit par sa propre expérience, Bonnefond savait combien le mode d'enseignement usité alors à l'école de Lyon, pour l'étude de la figure, était peu en harmonie avec celui des grands artistes de la capitale. Révoil, son maître et le nôtre, s'en était plaint souvent devant nous ; mais, entravé par les règlements, n'étant pas lui-même directeur de l'école et ne pouvant obtenir pour ses élèves les moyens d'instruction nécessaires, quoiqu'il les réclamât en vain, il avait fini par en prendre son parti et se soumettre à la position qu'on lui avait faite. Révoil, fondateur de notre école (2), aussi distingué par l'élévation des sentiments que par son remarquable talent, était un grand dessinateur. Élève du célèbre David, et insistant particulièrement sur cette base fondamentale de l'art, il avait suppléé par son zèle et son talent au peu de moyens qu'on laissait à sa disposition, et avait su former nombre de dessinateurs remarquables, et cette pléïade d'artistes distingués dont plusieurs sont devenus d'habiles professeurs dans l'établissement où ils ont été élevés.

Bonnefond, plus jeune et plus entreprenant, résolut de renverser les obstacles qui avaient entravé son maître, tout en comprenant parfaitement qu'une réforme aussi importante et aussi radicale ne pouvait être l'affaire d'un jour.

Jusque-là, on avait regardé l'école de Lyon comme un établissement complet dans lequel on enseignait toutes les branches de l'art. Bonnefond ne tarda pas à y découvrir une lacune, et obtint de M. le docteur Prunelle, alors maire

(1) Sa nomination date du 4 avril 1831.

(2) Révoil fut nommé à la formation de l'école en 1807.

de Lyon, la formation d'une classe de gravure, à laquelle on adjoignit plus tard l'étude de la lithographie.

La nomination de Vibert à ce poste honorable fut pour l'école des beaux-arts un événement heureux, qui vint puissamment en aide au directeur dans ses projets de réforme. Bonnefond puisait beaucoup de force dans les entretiens qu'il avait avec Vibert sur les moyens de donner à l'école une impulsion nouvelle et la doter d'un enseignement supérieur. Ils avaient compris tous deux que l'instruction artistique de notre école, pour les classes de la figure, différait totalement de celle que l'on recevait dans les ateliers des artistes de Paris, de sorte que les élèves formés à Lyon et qui voulaient achever de développer leur talent dans la capitale, étaient obligés d'y modifier leur éducation.

Suivant les règlements alors en usage, l'élève était contraint de passer deux ans dans les classes dites de principes. Son travail consistait à copier des gravures ou des dessins. Induit en erreur par l'obligation de rendre exactement son modèle, il contractait l'habitude d'imiter servilement les tailles, les points ou les lozanges qu'avait figurés l'outil capricieux de l'artiste. Après deux ans, l'élève passait dans la classe dite de la bosse étudier d'après l'antique. Celui dont l'intelligence n'avait jamais été éclairée, étonné d'avoir devant les yeux une tête en relief dont l'aspect variait au moindre mouvement se trouvait fort embarrassé. Ce temps si long passé à reproduire les tailles d'une gravure ne lui avait rien appris; tout était à recommencer. Lorsqu'enfin il était parvenu à prendre un peu d'habitude, il reconnaissait lui-même l'inutilité de ce maniement de crayon auquel on lui avait laissé attacher tant d'importance au lieu de lui apprendre de suite à rendre des formes. Rarement l'élève ne passait qu'un an dans cette classe; le plus souvent deux ans étaient exigés avant de l'admettre à l'étude de la nature, dont la mo-

bilité le déconcertait à tel point, qu'un nouvel apprentissage devenait nécessaire. Toutes ces épreuves auraient été beaucoup abrégées, si, dès le principe, on avait fait appel à l'intelligence de l'élève en lui apprenant à comprendre et à raisonner la forme qu'il avait à retracer.

Cet état de choses ne pouvait durer plus longtemps. Déjà l'un des deux professeurs de principes, M. Rey, sentant le besoin d'une réforme, avait, de son propre mouvement, supprimé la copie des gravures, et, ne permettant que celle de quelques dessins choisis, avait commencé à forcer les élèves à se rendre compte de la forme des objets en leur faisant comprendre le jeu de la lumière et des ombres sur le relief(1). Bonnefond, aidé et soutenu par Vibert, résolut de débarrasser tout à fait l'enseignement de ces entraves si fatales au développement des études. La copie des gravures dut être exclue ; celle de quelques dessins choisis fut admise exceptionnellement, mais le professeur dut s'attacher à faire comprendre aux élèves la théorie des ombres servant à imiter le relief; il dut aussi leur enseigner la construction de la figure humaine. La salle des études fut pourvue de tout ce qui était nécessaire à cette démonstration. Un cours d'anatomie appliquée aux arts fut institué.

De plus, aucune limite ne fut fixée pour la durée du temps passé dans chaque classe de la figure ; de sorte que si un élève avait assez d'aptitude et d'intelligence, il pouvait, en prenant le crayon pour la première fois au commencement de l'année scolaire, arriver à la première section du dessin de la figure à la fin de la même année. Ce fait qui paraîtra presque impossible se renouvelait particulièrement dans la

(1) Voir : *Exposé succinct d'une méthode, etc... pour l'enseignement du dessin*, par E. Rey, professeur à l'École des Beaux-Arts de Lyon. 1834.

classe de Vibert. Comme membre du jury, nous avons été à même très-souvent de le constater (1).

Les réformes de Bonnefond ne se bornèrent pas là. Jugeant que les moyens d'instruction étaient insuffisants, il voulut que l'école de Lyon n'eût rien à envier sous ce rapport aux ateliers des maîtres de la capitale. Avant lui, les élèves de la première classe de la figure employaient les séances du matin à l'étude de la tête d'après nature. Chaque élève devait prêter la sienne une semaine. Le modèle nu était pour les séances du soir de deux heures chaque pendant six mois. Le concours de peinture se composait d'une tête peinte d'après nature.

Bonnefond eut l'heureuse idée d'introduire l'étude du modèle nu de jour pour la classe de peinture, sans préjudice de celle faite le soir à la lumière pendant l'hiver. Outre cela, des études de tête et de demi-figures de grandeur naturelle se renouvelaient chaque semaine. Cet enseignement se complétait par le cours d'anatomie appliquée aux arts, et professé par M. le docteur Jourdan.

Une autre réforme importante de Bonnefond fut l'augmentation du temps donné aux études par la suppression de la vacance du jeudi et l'annulation de l'article du règlement qui interdisait aux professeurs d'assister les élèves de leurs conseils pendant les trois mois de la durée du concours, défense qui n'était nullement favorable aux élèves. Ces deux réformes furent établies du plein consentement de MM. les professeurs, dont le zèle et le bon vouloir furent, en cette circonstance comme dans toutes, on ne peut plus honorables, et leur fit accueillir avec empressement la proposition du directeur à la première communication qui leur en fut faite.

La formation d'une classe de composition d'histoire fut

(1) Voir l'éloge de Vibert.

aussi une de ses heureuses innovations et un nouveau service rendu aux élèves pour les préparer au concours du prix de Rome.

Enfin, dans l'intérêt de l'industrie lyonnaise et de nos fabriques, il désirait qu'une classe spéciale d'ornement, c'est-à-dire d'art appliqué à toutes les branches de l'industrie, fût créée. Ce vœu fut exaucé. L'Administration, toujours prête à saisir les occasions de contribuer au bien-être public et à la prospérité de nos fabriques, lui en donna les moyens, et la classe d'ornement fut établie (1).

Par une direction aussi zélée et aussi intelligente, l'unité s'établit dans l'enseignement. Avant Bonnefond chaque professeur de principes, maître de pousser ses élèves dans le sens qu'il avait adopté, n'agissait point d'accord avec ses collègues; de sorte que souvent, lorsqu'un élève passait d'une classe dans une autre, il lui fallait aussi changer de manière de voir. Bonnefond établit une direction unique, et l'enseignement fut conduit dans le même sens par tous les professeurs. Il en résulta que l'élève allait continuer dans les hautes classes ce qu'il avait commencé dans les principes. Ainsi, l'enseignement ne fut plus en désaccord avec celui de la capitale. Les élèves qui, en sortant de l'école de Lyon, allaient à Paris se préparer au concours pour le prix de Rome, n'avaient qu'à persévérer dans la voie qui leur avait été tracée.

Comprenant toute l'importance que la classe de gravure était appelée à prendre sous un professeur tel que Vibert, Bonnefond autorisa cet artiste à former lui-même ses élèves *a principio*. C'est à cette sage mesure que cette classe a dû ses succès étonnants dans la capitale. La précision et la

(1) La manière distinguée dont est dirigée cette partie des études est généralement appréciée.

science dans le dessin sont deux qualités des plus essentielles chez un graveur. Les élèves qui veulent s'adonner à cette branche de l'art ont besoin d'une éducation artistique des plus sérieuses et de fortes études. Ce n'est pas que nous voulions dire qu'il y a deux manières de bien dessiner ; non, tant s'en faut, mais nous reconnaissons que, dans la peinture, le charme de la couleur et une certaine habileté de pinceau font passer quelquefois sur des incorrections que rien ne peut dissimuler dans la gravure. Bonnefond le sentait, et quoique ce double enseignement pût établir une concurrence avec la classe qu'il dirigeait lui-même, il ne balança pas à l'établir dans l'intérêt des élèves.

Les réformes que Bonnefond avait opérées et dont une partie avait été inspirée par Vibert, ne furent pas longtemps à porter leurs fruits. L'école de Lyon qui jusque-là n'avait jamais été représentée dans le concours du grand prix de Rome, ne tarda pas à y briller, et sa réputation à Paris date de cette intelligente réorganisation. Loin de nous la pensée de critiquer les honorables professeurs qui lui donnèrent leurs soins avant cette époque. Nous conserverons toujours un profond respect pour ceux qui ont été nos maîtres ; mais, en historien impartial, nous sommes obligé de reconnaître un fait qui n'a pas besoin de commentaire. Les dix-sept lauréats couronnés par l'Institut pour le grand prix de Rome, prouvent plus que tout ce que nous pourrions ajouter (1).

(1) Ce fut l'honorable M. H. Flandrin, de l'Institut, qui le premier de l'école de Lyon ouvrit cette brillante série. Il n'avait pas étudié sous Bonnefond, mais sous Révoil. Couronné à Lyon en 1827 pour le premier prix de peinture, ce ne fut qu'en 1832 qu'il remporta le grand prix de Rome. Voici la liste des lauréats : 1832, M. Flandrin, premier prix de peinture; 1836, M. Bonnassieux, premier prix de sculpture; 1837, M. Chambard, premier prix de sculpture; 1840, M. Saint-Eve, premier prix de

En 1833, Bonnefond fut reçu membre de l'Académie de Lyon. Nommé chevalier de la Légion-d'honneur en 1834, il reçut le titre de membre correspondant de l'Académie d'Anvers en 1837; enfin, il devint correspondant de l'Institut en 1853. Ces distinctions bien méritées furent pour notre confrère un haut et honorable encouragement à ne rien négliger pour soutenir cette brillante réputation.

Les soins incessants de Bonnefond pour ses élèves ne lui permettant plus de penser à de grands ouvrages, les préoccupations causées par ses fonctions de directeur et de professeur le détournèrent insensiblement de ses travaux. Trop consciencieux pour négliger ses devoirs et sentant quelle responsabilité pesait sur lui, voulant d'ailleurs demeurer à la hauteur de la mission honorable dont il était chargé et se montrer digne de la confiance de l'Administration, il dut se résigner à renoncer peu à peu à sa carrière d'artiste, pour se consacrer tout entier à l'enseignement. Le sacrifice fut grand sans doute; l'art eut à regretter de beaux ouvrages, mais l'école y gagna en prospérité ce que le peintre y perdit en succès nouveaux.

Cependant, depuis 1831, Bonnefond exécuta : le *Christ* de la salle des assises au Palais-de-Justice; le *Vœu à la madone*; le *Patriarche grec*; *la Pèlerine blessée;* la *Visite du duc d'Aumale à un atelier de la Croix-Rousse*, et un nombre considérable de fort beaux portraits.

gravure; 1846, M. Lehmann, deuxième prix de gravure; 1847, M. Perraud, premier prix de sculpture; 1848, M. Bonnet, deuxième prix de sculpture; 1850, M. Danguin, deuxième prix de gravure; 1851, M. Bonnardel, deuxième prix de sculpture; 1854, M. Bernard, premier prix de peinture; 1854, M. Soumy, premier prix de gravure; 1856, M. Dubouchet, deuxième prix de gravure; 1856, M. Clément, premier prix de peinture; 1858, M. Miciol, deuxième prix de gravure; 1860, M. Lagrange, premier prix de gravure pierre fine; 1860, M. Dubouchet, premier prix de gravure; 1860, M. Miciol, deuxième premier prix de gravure.

Bonnefond s'était marié, et avait eu de cette union une fille qu'il chérissait. Le bonheur domestique dont il jouissait était pour lui plein d'attraits. Il ne trouvait pas de félicité plus grande que d'être chez lui près de sa jeune épouse et de sa fille bien-aimée. Bonnefond savait animer ces douces réunions de famille, où Vibert et quelques amis avaient leur place, par l'agrément d'un esprit naturel et des saillies heureuses. Il avait rapporté de ses voyages et surtout de son séjour à Rome une foule d'anecdotes qu'il redisait avec un charme inappréciable. Il savait amuser tout ce qui l'entourait et récréer tout un salon par son inaltérable gaîté.

Hélas ! le bonheur dont jouissait cette aimable famille ne devait pas être de longue durée. Déjà la santé de Bonnefond avait éprouvé quelques atteintes. Les soins touchants et la vigilance de sa jeune épouse avaient plus d'une fois conjuré le mal, mais le docteur avait fait pressentir le danger. Les choses étaient ainsi, lorsque son ami, son autre lui-même, Vibert, menacé aussi depuis longtemps, tomba dangereusement malade. Bonnefond accourut avec sa famille. Les soins les plus intelligents et les plus empressés entourèrent celui qu'on aimait tant. On ne quitta plus sa chambre. Les moments que Bonnefond ne donnait pas à l'école des beaux-arts étaient employés à soigner son ami. Ce furent deux mois d'affreuses appréhensions et d'un redoublement d'occupations, car Bonnefond s'était de suite chargé de la classe de Vibert.

Tant de soins, de fatigues et de peine furent impuissants; Bonnefond dut se résigner à perdre son meilleur ami. L'impression qu'il éprouva de ce triste événement fut terrible et ineffaçable : dès lors il se sentit seul. Cette triste préoccupation ne le quitta plus. Au sein de sa famille, dans le monde, à l'école des Beaux-Arts, à l'Académie, partout enfin il éprouvait le même isolement.

Sa douleur ne lui fit point oublier les intérêts de l'école objet de sa vive sollicitude. Désirant donner à ce bel établissement un successeur capable de guider les élèves dans la route tracée par Vibert, il sollicita de l'autorité la formation d'une commission pour examiner les titres des candidats à ce poste honorable. La commission présenta M. Danguin, deuxième grand prix de Rome et ancien élève de Vibert ; l'Administration, en l'acceptant, réalisa le vœu de l'honorable professeur défunt (1).

Les soins de cette nomination furent le dernier acte de la vie de Bonnefond. Il touchait lui-même au moment où il allait rejoindre Vibert. Mais autant la maladie de celui-ci fut longue, autant celle qui emporta Bonnefond fut prompte. Le 25 juin, il fut atteint d'un léger malaise ; le jour suivant, se sentant indisposé de nouveau, le docteur fut appelé et put constater les signes avant-coureurs d'une congestion sanguine. Les remèdes amenèrent du calme et même le sommeil, mais rien ne put arrêter l'épanchement du sang. Dans la nuit, l'agitation recommença, et le malade perdit connaissance. Enfin, le 27 juin, à deux heures du matin, il expira dans les bras de son épouse, qui avait lutté contre le mal avec toute l'énergie du désespoir...

Cette triste nouvelle fut foudroyante pour tous... le samedi à 5 heures du soir il avait quitté le Palais-des-Arts, et le mardi matin il n'était plus.... La mort de Bonnefond était un coup terrible pour l'école des Beaux-Arts, pour ses amis, pour la ville qui perdait en même temps un fonctionnaire zélé, intelligent et qui avait fait ses preuves, un professeur habile et un directeur expérimenté. On ne remplace pas facilement un homme aussi bien organisé que l'était Bonnefond, qui avait

(1) Vibert nous disait souvent : « Si je venais à mourir, M. Danguin serait très-capable de continuer mon enseignement. »

puisé dans la fréquentation de Guérin, Orsel et Vibert, les préceptes capables de régénérer et conduire à bien un établissement aussi considérable que celui de Lyon.

Les funérailles de Bonnefond furent célébrées le 29 au matin. On y vit accourir tout ce qu'il y a d'hommes distingués dans notre ville, venant rendre hommage au talent de l'artiste et à la bonne administration du directeur. Sur sa tombe furent prononcés plusieurs discours. M. Chenavard, son collègue et doyen des professeurs fit, d'une voix émue, l'éloge du défunt. Il rappela ses succès comme artiste, ses soins pour l'école des Beaux-Arts, et exprima dignement la douleur de ses collègues. M. Fraisse, secrétaire de l'Académie parla ensuite au nom de ce corps savant dont il peignit avec éloquence la douleur et les regrets. Les élèves de chaque classe firent à leur tour leurs adieux à celui qui les avait si habilement guidés pendant trente ans. A ces discours touchants, nous ajoutâmes quelques paroles au nom de l'amitié.

Les funérailles de Bonnefond, ainsi que celles de Vibert, furent remarquables par le deuil qui les distingua. On n'y vit pas un visage indifférent, et, pendant les discours qui exprimaient la douleur générale, bien des larmes ont été versées !...

Après avoir raconté cette vie si active, cette existence si pleine de nobles efforts, après avoir essayé de retracer les preuves de zèle et de dévoûment du directeur et du professeur, nous allons jeter un coup-d'œil sur les œuvres de l'artiste.

Le caractère distinctif du talent de Bonnefond, c'est l'énergie et en même temps l'harmonie du coloris. Peu d'artistes ont connu aussi bien que lui la puissance de leur palette. Bonnefond possédait à un degré éminent la science du clair-obscur, ses fonds étaient toujours merveilleusement conçus

pour faire valoir les objets qu'ils étaient destinés à entourer, ciel ou intérieur, paysage ou teinte plate, c'est une qualité qu'on est forcé de lui reconnaître.

Mais ce goût naturel, cet amour pour la couleur n'excluait pas la recherche du dessin. Peu de ses ouvrages laissent voir des négligences dans la forme, et encore sont-elles légères. Ses compositions toujours spirituelles et émouvantes sont bien senties, ses expressions, simples, vraies, et prises sur la nature, n'en sont que plus attrayantes. Si, dans son tableau de la *Chambre à louer*, la jeune fille laisse quelque chose à désirer et se pose d'une manière un peu théâtrale, combien l'attitude des autres personnages est juste ce qu'il faut qu'elle soit ; l'abattement du vieillard, les supplications de la mère ; l'indignation du témoin de cette scène, et l'avide dureté du propriétaire.

Que de grâces touchantes dans la jeune fille conduisant l'aveugle, que d'énergie dans l'expression du soldat français qui découvre des traces de sang sur la margelle du puits où son camarade a été précipité ! Quelle noble résignation dans le jeune officier grec mourant pour la délivrance de son pays ; quel empressement dans tous les personnages de son beau tableau de la *Pèlerine secourue par des moines* ; quelle douleur dans les traits de la mère qui voit mourir son enfant ! Nous pourrions encore citer pour la convenance de l'expression le tableau de *la Pèlerine*, au musée de Lyon, dire combien la modestie du jeune capucin et l'abattement de la pèlerine sont bien rendus, comme le dessin en est fin, le coloris chaud et harmonieux. Ce tableau attache ; on ne peut se lasser de l'admirer.

Quelle splendeur et quelle richesse de coloris dans le tableau de l'*Eau sainte*, comme le pinceau de l'artiste a su exprimer avec vérité la majesté de cette cérémonie religieuse. D'un côté la variété des costumes, la naïveté des at-

titudes et la sollicitude des enfants pour ce vieux père ; de l'autre le calme, la dignité du prélat ; d'un côté la simplicité des vêtements, de l'autre la richesse et la magnificence des étoffes rendues avec autant d'éclat que de vérité. On remarque dans les tableaux de Bonnefond plus d'un point de ressemblance avec ceux de Léopold Robert. S'ils ne sont pas tous empreints de cette expression de mélancolie qui fait le charme des Pêcheurs de l'Adriatique, ils rendent bien, comme ceux de cet artiste, le caractère du peuple italien. Sa *Pèlerine évanouie aux portes de Rome* est, dans un autre genre, égale en mérite aux *Moissonneurs* (1).

Bonnefond n'a fait que très-peu de tableaux de grande dimension : son *Grec mourant* qui causa tant de sensation ici et qu'il a donné au Musée de Lyon, son *Patriarche grec* (exposition de reliques), son *Vœu à la Madone* et son *Christ* au Palais-de-Justice. Ce dernier est d'un effet saisissant pour la couleur ; mais il manque un peu de sévérité. Quant au *Vœu à la Madone*, c'est la chose la plus puissante qu'on puisse imaginer comme couleur. L'effet du soleil passant à travers les vitraux de la chapelle inonde cette scène de ses feux, tandis que le fond éclairé par un jour doux et bien ménagé, laisse dans le vague de cette lumière pâle et indécise les personnages qu'on voit dans le lointain. Cet effet est rendu avec la plus grande vérité. Malgré la distraction de la jeune fille placée derrière sa mère et quelques légères incorrections de dessin, ce tableau est une des œuvres capitales de l'auteur.

Bonnefond a laissé un certain nombre d'esquisses peintes, de tableaux projetés que les soins à donner à l'École l'ont empêché d'exécuter. Parmi eux nous citerons surtout

(1) Ce beau tableau a été détruit avec tous ceux de la galerie particulière du Roi, lors de l'établissement de la république en 1848. Celui de Bonnefond était un de ceux que le Roi estimait le plus.

le *Rachat des prisonniers à Alger, par les Pères de la Merci*, composition pleine de sentiment, d'expression et de vie. Il est à regretter que ce tableau n'ait pu être exécuté (1). Les portefeuilles de Bonnefond contiennent en outre une grande quantité de croquis et d'études peintes en Italie, souvenirs précieux par l'originalité, la hardiesse, la sûreté d'exécution et la richesse du coloris.

Ainsi que plusieurs artistes de mérite, Bonnefond eut deux manières d'exécuter. La première, créée pour ainsi dire par Révoil, est le mélange du dessin de l'école de David avec l'exécution fine et précieuse des Hollandais. Il est assez naturel à un élève d'imiter son maître, aussi presque tous les travaux de l'école de Révoil eurent primitivement ce caractère. Jacomin fut peut-être le seul qui ne l'adopta pas et prit dès le commencement plus de largeur dans l'exécution. Nous pourrions aussi excepter Orsel que l'étendue de ses connaissances appelait à la peinture d'histoire dont il prit bientôt le style et la grandeur (2).

La seconde manière de Bonnefond peut être regardée comme le résultat des avis de Guérin et de la contemplation des œuvres des grands maîtres de l'Italie ; disons aussi que la fréquentation d'Orsel à Rome n'y fut pas étrangère (3). Dans la première on reconnaît ce coloris un peu sombre et particulier à l'école de Révoil, dans la seconde les lumières sont plus larges, le rendu des parties est subordonné à l'harmonie de l'ensemble, et la couleur devient

(1) Cette esquisse appartient aujourd'hui à M. A. Faré, maître des requêtes au conseil d'État.

(2) Il existe dans l'atelier de Bonnefond un portrait d'Orsel peint par lui-même et tout à fait dans cette manière de l'école de Révoil. Nous avons vu aussi dernièrement une étude de vieillard de la même exécution.

(3) Les artistes français, alors à Rome, se réunissaient souvent chez Orsel, dont le savoir et l'affabilité les attiraient. On y parlait art et Orsel y révélait toujours la science profonde qu'il devait à ses savantes méditations.

tout à fait italienne. Dans la première le coloris assombri par l'exagération des demi-teintes tend un peu au noir. Dans la seconde, au contraire, la lumière du soleil chaude, vigoureuse, inonde la scène. Dans la première Bonnefond ne représente que des intérieurs; dans la seconde, il prend ses fonds dans la campagne de Rome avec ses lignes simples et sévères, sa verdure sombre et ses montagnes bleues.

Dans la première manière, le pinceau est précieux, la touche fine, légère, accuse une habileté d'exécution peu commune et une grande adresse de main. Dans la seconde, le faire plus large ne perd rien de l'habileté d'exécution qu'on remarque dans la première ; mais le pinceau a plus de hardiesse, il y a plus de savoir et moins de cette timidité qu'on remarque parfois dans ses premiers tableaux. Dans la seconde enfin, l'artiste a grandi et marche d'un pas plus assuré. On voit qu'il a la conscience de ses progrès.

Une autre différence qui ne sert pas peu à caractériser les deux manières de Bonnefond, c'est la différence des moyens d'expression. Dans ses tableaux, exécutés à Lyon, on voit qu'il n'avait pas encore compris l'expression intérieure, mais plutôt la contraction extérieure.

C'est à Rome que se fit cette longue et difficile étude. Les avis d'Orsel, les conseils de Guérin, les observations que Bonnefond put faire lui-même journellement sur les expressions plus simples et plus profondes chez un peuple naturellement grave comme celui de Rome, opérèrent cette transformation. Bonnefond comprit que dans quelque circonstance de la vie que ce soit ce que l'homme ressent à l'intérieur se manifeste plus souvent dans les traits de son visage que par ses gestes, et que la moindre exagération de ceux-ci donne un air théâtral à une composition. C'est l'étude des expressions sur la nature qui fait les grands peintres comme c'est elle qui fait les grands comédiens.

La *Chambre à louer* est le plus curieux modèle de la première manière de Bonnefond et le dernier ouvrage qu'il ait fait dans ce genre avant de partir pour Rome. Il est intéressant pour le Musée de notre ville d'avoir à côté l'un de l'autre le tableau qui lui fit reconnaître la nécessité d'études plus sérieuses en Italie et celui qui est le plus beau résultat de ces mêmes études; c'est en effet dans l'*Eau sainte* que le peintre a montré toute l'étendue de son mérite, et où l'on peut admirer à la fois la majesté de la scène, la vérité solide de l'expression et le charme de la couleur.

Outre les tableaux dont nous avons parlé et dont nous donnons la liste ci-jointe, Bonnefond a exécuté à Lyon près de soixante portraits dans sa dernière manière et dont plusieurs sont des œuvres d'une véritable importance. Un certain nombre d'entre eux ont été exposés, leur ressemblance jointe à la richesse du coloris et à une brillante exécution, doit les classer parmi les œuvres qui concourent à la gloire artistique de leur auteur.

Bonnefond a joui durant sa vie de toute la considération que donne le talent. Ses œuvres furent acquises par les princes, les rois et les plus hauts personnages. Recherché dans le monde à cause de son esprit naturel et de son mérite personnel, il y était reçu avec distinction. Homme de cœur et d'énergie, bon époux, excellent père, plein de reconnaissance pour un service rendu, il est sincèrement regretté de tous ceux qui l'ont connu. La franchise de son caractère lui avait fait beaucoup d'amis qui conserveront toujours de lui un affectueux souvenir.

Bonnefond était exempt de cette rivalité mesquine que les succès engendrent trop souvent; estimant le talent des autres il leur rendait parfaitement et publiquement justice. Il honorait la science et conservait avec un religieux souvenir

ce qui pouvait avoir appartenu à ces hommes d'élite. Il avait pour la mémoire de notre grand peintre de fleurs, Antoine Berjon, toute l'estime et la considération dues à ce talent si supérieur. Il faisait remarquer à ses élèves ce qui constituait le haut mérite de cet artiste renommé, la science dans le dessin. Il avait acquis la boîte à peinture de ce maître et s'en servait habituellement, la rendant ainsi doublement précieuse puisqu'aujourd'hui elle rappellera le souvenir de deux grands talents.

Ainsi qu'Antoine Berjon, ainsi que Vibert, Bonnefond laisse un nom qui ne périra pas. Sa mémoire sera toujours en honneur, à Lyon surtout. Notre École des Beaux-Arts n'oubliera jamais, nous l'espérons, qu'elle lui doit son plus brillant succès dans la capitale. C'est à lui qu'elle est redevable d'avoir eu, pendant vingt-sept ans, l'enseignement de Vibert, avantage inappréciable dont les résultats glorieux seront toujours vivement sentis.

Bientôt un monument s'élèvera à la mémoire de notre confrère, il rappellera en même temps le talent du peintre, le zèle et l'habileté du professeur, et surtout les immenses services que le directeur a rendus à l'École de Lyon. Élevé par les artistes, par ses amis, par ses élèves, ce ne sera point un monument d'une vaine ostentation, mais bien un témoignage d'une vive et sincère affection.

L'École des Beaux-Arts de Lyon conservera religieusement la mémoire de Vibert et de Bonnefond. Elle se souviendra toujours qu'elle leur doit cette réorganisation qui lui a assuré le rang qu'elle occupe aujourd'hui, et, se rappelant avec quels soins, quelle sollicitude ils ont veillé à ses plus chers intérêts, elle inscrira dans ses Annales avec autant de reconnaissance que d'orgueil ces deux noms désormais inséparables, et les unira au fond de son cœur dans un même sentiment d'affection.

L'Académie, Messieurs, toujours fière des hommes éminents qui lui ont appartenu, s'associera à ces honorables sentiments. Nous osons espérer qu'elle voudra bien émettre le vœu qu'un jour les bustes de Vibert et de Bonnefond, placés aux côtés de celui d'Orsel, rappelleront dans la salle des Lyonnais célèbres, l'influence heureuse que les savantes doctrines de ces trois artistes ont eue sur notre École des Béaux-Arts, et la prospérité dont elle leur fut redevable.

TABLEAUX EXÉCUTÉS PAR C. BONNEFOND, D'APRÈS LA LISTE ÉCRITE PAR LUI-MÊME EN 1855.

La chambre à coucher des petits Savoyards.	Acquis par M. le duc de Berry.
Un vieillard aveugle conduit par sa fille.	
Un marchand de volailles (Bressan).	
Un maréchal-ferrant.	A M. D***
Le triste retour des petits Savoyards.	A Mme la duchesse de Raguse.
La chambre à louer.	Musée de Lyon.
Une scène tirée des campagnes d'Espagne sous le premier empire.	
Une esquisse peinte du maréchal-ferrant.	A M. M***
Allégorie sur la mort.	A M. D***

OUVRAGES EXÉCUTÉS A ROME.

Un chevrier et son fils pleurant leur chèvre mourante.	Musée de Lyon.
Une scène de brigands.	S. M. la reine Hortense.
Arrivée des pèlerins au jubilé de Rome.	M. *** à Naples.
Un officier grec blessé sous les murs de Missolonghi.	Musée de Lyon.
Moines secourant des malades.	Ville de Moulins.
Une pèlerine secourue par des moines, près d'un couvent.	S. M. le roi Louis-Philippe.

Jeunes filles et le berger endormi.	A M. G***
Scine tirée du Lépreux de la cité d'Aoste.	A M. *** en Belgique.
Une sorcière faisant un jeu de cartes à une jeune fille.	S. M. le roi Louis-Philippe
Intérieur d'un couvent.	A M. *** en Angleterre.
Intérieur d'une maison romaine.	A M. *** de Lyon.
Jeune berger caressant un chevreau.	M. C. L***
Jeune fille mourante sur les genoux de sa mère.	M. le docteur G***
Cérémonie de l'eau sainte à Rome, église grecque.	Musée de Lyon.

OUVRAGES EXÉCUTÉS DEPUIS SON RETOUR A LYON.

Vœu à la madone.	
Présentation des reliques par un patriarche grec.	M. H. D***
Portrait de Jacquard commandé par la ville de Lyon.	Musée de Lyon.
Pèlerine blessée soutenue par un jeune moine.	Musée de Lyon.
L'attente, scène du mois d'octobre à Rome.	A M. *** de Lyon.
Une glaneuse romaine.	A M. *** de Lyon.
Répétition du même.	S. des A.-des-Arts de Lyon.
Un Christ en croix.	Palais-de-Justice de Lyon, salle des Assises.
Jeune bergère jouant avec son chevreau.	M. le duc d'Orléans.
Trois têtes de moines, effet de jour et de nuit.	S. des A.-des-Arts de Lyon.
Le voile de sainte Véronique.	
Visite du duc d'Aumale à un des ateliers de tisseurs de la Croix-Rousse.	A M. A. R*** de Lyon.

Les portraits de Bonnefond exécutés à Lyon sont au nombre de soixante environ.

ESSAI

D'UN

GLOSSAIRE DES PATOIS

DE LYONNAIS, FOREZ ET BEAUJOLAIS.

—

INTRODUCTION

Lue dans la séance de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, le 22 janvier 1861,

Par M. ONOFRIO.

Un écrivain qui a su donner aux études philologiques l'attrait qu'il répandait sur tous ses ouvrages, Ch. Nodier, en 1829, faisait un pressant appel à des travaux assez dédaignés jusqu'à lui. « Il est bien démontré maintenant, « disait-il, que de bons glossaires des patois provinciaux « seroient un excellent acheminement à l'histoire définitive « des richesses de notre langue, et il faudroit être tout à fait « étranger aux vrais besoins de la littérature pour ne pas « apprécier l'utilité d'un tel travail (1). »

Cet appel souvent répété a été entendu au nord comme au midi de notre France. La Provence, le Languedoc, la Gascogne, et avec elles le Berry, la Normandie, la Picardie, la Champagne et la Bourgogne (2) se sont mis à faire l'in-

(1) *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, par Ch. Nodier. Paris, 1829, p. 160.

(2) *Dictionnaire provençal-français*, par S.-J. Honnorat. Digne, 1846, in-4. — *Dictionnaire languedocien-français*, par l'abbé Des Sauvages,

ventaire des restes de leurs anciens langages. Les précédents travaux, parmi lesquels il en était d'excellents, ont été complétés; de nouveaux sont venus s'y joindre, et il est aujourd'hui dans notre pays peu de localités qui n'aient vu un de leurs enfants se consacrer à l'étude de ces débris vénérables des mœurs et de la vie provinciales.

Les premières publications du *Dictionnaire historique de la langue française*, par l'Académie, ont donné à ces travaux une nouvelle impulsion.

La langue française s'est formée au centre politique et administratif du pays. Mais chaque province lui a apporté son contingent comme elle l'apporte à la population de la capitale. L'histoire de la langue française ne peut pas être l'histoire du dialecte de l'Ile-de-France ou de la Picardie ; elle doit étudier et connaître la source de tous les ruisseaux qui ont formé ce grand fleuve du beau langage de la France. Si les glossaires provinciaux n'apportent pas de chaque coin du pays leur modeste tribut au *Dictionnaire historique de la langue française*, bien des origines resteront ignorées, de fausses classifications de temps ou de lieux pourront être tenues pour vraies, des faits généraux garderont un caractère spécial qui ne leur appartient pas. Réunir de tous côtés les matériaux indispensables à l'édification de ce grand œuvre, c'est la part que peuvent y ambitionner les académies

2e édition, 1785.— éd. augmentée par M. d'Hombres-Firmas, 1820, in-8.— *Glossaire du centre de la France*, par le comte Jaubert. Paris, 1856, in 8. — *Dictionnaire du patois normand*, par MM. Edelestand et Duméril. Caen, 1849, in-8. — *Glossaire du patois normand*, par Louis Dubois, augmenté et publié par Julien Travers. Caen, 1856, in-8. — *Glossaire du patois picard ancien et moderne*, par l'abbé Corblet. Paris, 1851, in-8. — *Recherches sur l'histoire du langage et des patois de la Champagne*, par Prosper Tarbé. Reims, 1851, in-8. — *Histoire de l'idiome bourguignon*, par Mignard. Dijon, 1856.

de province, et tous les hommes qui ont étudié les formes du langage spécial au pays où ils ont passé leur vie.

Cette étude, j'ai voulu la tenter pour le territoire de notre ancienne province de Lyonnais Forez et Beaujolais. On pourrait croire que de tels travaux sont ingrats, mais, comme tout ce qui tient au domaine enchanté des belles-lettres, je puis assurer qu'ils sont pleins de charme pour celui qui s'y dévoue. Il y a quelques années encore, on les aurait regardés comme futiles, mais ils ont aujourd'hui pour eux de grandes autorités et de grands exemples. Je veux pourtant, et c'est là le but de cette introduction, dire à quel point de vue m'est apparue l'utilité de l'étude des dialectes provinciaux. J'essaierai ensuite de caractériser les patois de nos provinces, et d'indiquer la place qu'ils doivent occuper dans le tableau des anciens idiomes de la France.

I.

L'unité politique de la France est un fait comparativement très-récent dans son histoire. Un territoire aussi vaste ne pouvait pas avoir une langue unique, tant qu'il n'était pas occupé par un État un dans son administration, dans ses mœurs, dans cet ensemble d'idées et d'actions qui constitue la vie sociale.

L'unité de langage n'a jamais existé sur le sol de la France; elle n'y est pas encore accomplie.

Quand les Romains mirent le pied en Gaule, ils y trouvèrent des peuples divers. César en compte trois, les Belges, les Aquitains, ceux qu'il appelle du double nom de Celtes et de Gaulois. Ils différaient entr'eux, dit-il, par les lois, par les coutumes, par le langage (1). Que cette

(1) Hi omnes lingua, institutis, legibus, inter se differunt. Cæsar. *De bello Gallico*, lib. I.

division de la Gaule en trois parties soit exacte ou défectueuse, qu'il faille l'étendre ou la resserrer, que les langues parlées par ces peuples fussent de même famille ou très-éloignées l'une de l'autre, cela importe peu à ce qu'il s'agit d'établir en ce moment. Il suffit de retenir qu'au témoignage de César, comme de tous ceux qui ont étudié la Gaule avant l'arrivée des Romains, elle contenait plusieurs peuples parlant des langues sensiblement différentes.

Les Romains conquirent successivement toutes les parties du pays et y firent adopter le latin.

Pour arriver à ce résultat, il n'avaient pas eu besoin d'employer la contrainte. On vit alors se réaliser sur le sol de la Gaule cette belle loi historique que Fauriel a proclamée (1). Si le peuple conquérant a une civilisation plus développée que le peuple soumis, il lui impose bientôt même sans violence ses coutumes, son organisation, son état social, et en même temps la langue qui est l'expression de cette civilisation. Le contraire ne se voit que lorsque le conquérant est encore barbare par rapport au vaincu : c'est celui-ci alors qui fait prendre à son vainqueur et ses coutumes et ses arts et sa langue. Les Romains qui, au sortir de leur barbarie, avaient trouvé dans la Grèce vaincue une civilisation exquise, qui ne purent jamais faire parler le latin sur le sol hellénique, et qui eux-mêmes voulurent parler le grec (2), les Romains étaient arrivés dans la Gaule avec un état social supérieur à celui de nos pères. Les Gaulois avaient adopté cette nouvelle civilisation et le langage qui l'exprimait.

On peut dire avec quelque certitude que, vers la fin de

(1) Dante et les origines de la langue italienne, par Fauriel. 1854, t. I, p. 26. Voyez aussi son *Histoire de la poésie provençale*.

(2) Græcia capta ferum victorem cepit et artes
Intulit agresti Latio
HORACE, épit. 1 du liv, 2, v. 156.

l'empire romain, dans toute la Gaule, une grande partie de la population parlait assez bien le latin pour se faire comprendre dans cette langue.

Mais sur cette vaste étendue de territoire, les anciens langages avaient-ils absolumement cessé de se faire entendre? D'autre part, tous ceux qui parlaient le latin le parlaient-ils de même?

Les peuples d'origine et de langues diverses que les Romains avaient trouvés en Gaule reçurent le latin successivement. Chacun d'eux le reçut avec les habitudes de la langue qu'il parlait au moment de la conquête.

Or, un Espagnol qui apprend le français ne le parle pas comme un Anglais ou comme un Allemand. A ces hommes qui ont des habitudes de langage diverses, il faut des efforts persévérants et une bien longue pratique pour que leur français ressemble à celui des indigènes. En France même, le français est parlé d'une manière notablement différente par le peuple des provinces.

De ce que le latin ne fut adopté que lentement et successivement sur les divers point de notre territoire, il résulta d'abord que les anciennes langues ne furent pas absolument détruites; elles subsistèrent à des degrés différents. Une multitude de faits rapportés par les historiens ne laissent à cet égard aucun doute. Il suffit d'ailleurs pour s'en convaincre d'observer l'extrême difficulté avec laquelle les idiomes se perdent lorsqu'ils sont parlés par un peuple nombreux sur un territoire de quelque étendue. La langue des Celtes, celle des Aquitains et le grec de Marseille étaient certainement parlés dans plusieurs parties de la Gaule, concurremment avec le latin, même lorsqu'il était à son apogée dans notre pays.

Il est certain de plus qu'à côté du latin littéraire et officiel parlé par les Romains d'origine et par toute la classe

polie qui se façonnait à la civilisation importée d'Italie, il s'était formé un latin, ou mieux plusieurs latins populaires, parlés par les classes moins lettrées. Chaque province avait mêlé au latin quelque reste de son ancien langage. Chacune surtout prononçait le latin à sa façon, avec les habitudes de son dialecte antérieur. De là autant de latins vulgaires que de provinces.

Lorsque l'empire romain succomba aux secousses répétées des invasions barbares, le latin littéraire ne tarda pas à s'effacer en Gaule, comme s'effaçait l'organisation romaine. Il subsista bien comme langue de l'Église qui parlait latin dans une grande partie de l'Europe. Il eut encore une longue existence officielle dans les actes de l'administration. Mais ce latin lui-même se corrompait et s'éloignait de plus en plus de l'ancienne langue littéraire. D'ailleurs, ce n'était plus le langage parlé. En même temps que le territoire se morcelait, les idiomes locaux surgissaient à la surface. Le latin de Rome eut bientôt pour successeur sur chaque point de notre pays un de ces latins incorrects, un de ces latins prononcés à la gauloise, qui étaient nés à ses côtés et qui survivaient à sa chute.

Les conquérants germaniques ajoutèrent un nouvel élément à cette confusion. Ils étaient eux plus barbares que les vaincus : ils ne leur donnaient pas leur langage, ils prenaient celui des pays où ils s'établissaient ; mais ils le parlaient et surtout ils le prononçaient à leur manière. Ils y mêlaient des expressions de leur langue et ils y mettaient leur accent.

Les nouveaux idiomes qui se formèrent dans ce mélange des vainqueurs et des vaincus s'éloignèrent encore plus que leurs devanciers du latin littéraire, sans perdre absolument le type primitif. On peut en dire comme de ceux qui leur ont succédé sur notre sol, à part un très-petit nombre d'excep-

tions, que leur substance est du latin, parlé d'abord par des Gaulois, puis par des Gallo-Romains et des Germains vivant ensemble.

L'époque qui succéda aux invasions barbares ne pouvait pas réaliser l'unité de langage inconnue jusqu'alors. Lorsque l'usage de la langue latine disparaissait ainsi de notre pays pour faire place aux idiomes qu'on a appelés *romans* et *néo-latins*, la diversité ancienne des populations de la Gaule s'était compliquée par l'établissement des nouveaux conquérants fort différents aussi entre eux. Sous les rois mérovingiens, les morcellements successifs du territoire ne purent que rendre toujours plus profonde la division du langage.

Les efforts de Charlemagne pour constituer un grand Etat échouèrent sous ses successeurs. La féodalité vint prendre la place du vaste empire qu'avait rêvé le génie du grand monarque germain.

La féodalité fut la consécration et l'organisation de ces nombreuses divisions du territoire que la force des choses avait produites. Dans les temps féodaux, l'unité avait été placée aux sommets de la société. La tendance constante du moyen âge fut de réaliser cette unité dans les dogmes, dans les croyances, dans l'ordre tout entier de la spiritualité. Au contraire, dans l'ordre des choses matérielles, la féodalité consacrait, favorisait même les divisions. Les grands fiefs se partageaient en provinces; les provinces se subdivisaient en territoires de moindre étendue. La commune se formait à côté du château avec son organisation spéciale ; les quartiers d'une même ville se groupaient sous des bannières diverses. Les gens d'une même profession formaient des corporations. Des associations de toute espèce vivaient dans l'Etat avec des règles et d'une vie propres.

A de telles divisions dans l'ordre social, devaient répondre d'infinies divisions dans le langage.

Une grande ligne de démarcation existait entre le nord et le midi de la France. Au midi, les populations avaient gardé une vive empreinte de la civilisation romaine. Au nord, cette empreinte n'avait jamais été aussi profonde; elle s'était altérée sous une action plus énergique des conquérants germains. Cette grande division du territoire a pour corollaire une première division dans le langage, division qui peut être signalée dès la chute de l'empire romain, et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Le roman du midi et le roman du nord, en d'autres termes la langue d'*oc* et la langue d'*oil* ont eu au moyen âge une vie distincte, manifestée pour chacune d'elles par une littérature riche, variée, intéressante, la poésie des troubadours et celle des trouvères.

Il ne faut pas s'y tromper toutefois. Ces dénominations de langue d'*oc* et de langue d'*oil*, ainsi que toutes celles qui ont été employées pour distinguer le langage du nord et celui du midi de la France, ne désignent pas deux langues proprement dites. Elles représentent deux groupes contenant chacun un grand nombre de dialectes et sous dialectes très-différents entre eux par les détails. Il est bien vrai que chacun de ces groupes a dans tous les dialectes qui le composent des caractères généraux qui le séparent de l'autre. Dans l'un et l'autre groupe, cela est vrai encore, il y avait tous les éléments et même les tendances d'une langue nationale que les événements politiques ont faite pour l'un d'eux, sans en permettre l'accomplissement pour l'autre. Mais ce n'étaient là que les parties encore peu cohérentes d'un tout qui n'était pas réalisé. Il n'y avait pas une langue d'oc sur une rive de la Loire et une langue d'oil sur l'autre, pour le langage courant et usuel.

Le langage usuel différait de province à province, de ville à ville, de village à village, souvent même d'un quartier d'une ville à l'autre.

C'est là un premier état des idiomes provinciaux parlés encore aujourd'hui en France. Il n'y avait point alors de français officiel. Le latin, un latin dégénéré, mais affectant de suivre les formes de la langue de Rome, était encore la langue de l'Église, des tribunaux et de plusieurs parties de l'administration. Au dessous il y avait les langues vulgaires seules parlées par la grande majorité de la nation. Quelques unes avaient un commencement de littérature et un état grammatical assez perfectionné.

Cependant l'unité tendait à s'accomplir dans l'État ; l'unité du langage la suivait pas à pas. On sait combien la marche de l'une et de l'autre a été lente.

Au XVIe siècle la langue française est faite. C'est la langue de Paris et de la Cour. Éclose dans un pays de langue d'oil, elle a pris aux dialectes de cette région ses principaux éléments ; mais toute la nation y a coopéré dans des proportions diverses. Dès ce moment il y a un français littéraire dans lequel écrivent, au midi comme au nord, tous ceux qui veulent être entendus du pays tout entier. D'autre part, des édits de nos rois dont la série commence à 1490 pour finir seulement en 1629, proscrivent l'usage du latin dans les actes publics. Il y a un français officiel.

Dès lors ces variétés qui diffèrent du *bon français*, tous ces langages si divers répandus sur la surface du royaume ne sont pas détruits, mais ils ne peuvent plus prétendre à devenir la langue de la France. Ils sont réduits au rang secondaire de dialectes provinciaux.

C'est dans ce dernier état qu'on leur a donné un peu dédaigneusement le nom de PATOIS.

Trois cents ans d'existence à côté du français officiel, à côté du français littéraire tel que l'ont fait les grands écrivains des siècles derniers, attestent la vitalité des dialectes populaires et particulièrement de ceux de notre pays. Les

révolutions politiques et les triomphes des lettres françaises ont passé sur les patois sans les anéantir.

En l'an II de la République, l'abbé Grégoire prononçait à la Convention en style du temps un long réquisitoire dans lequel ces charmants langages de nos pères étaient voués à l'abomination sous le nom *d'idiomes féodaux*. Plusieurs passages de son rapport sont bons à citer pour les faits qu'ils constatent.

« Il n'y a qu'environ quinze départements de l'intérieur « où la langue française soit exclusivement parlée. Encore « y éprouve-t-elle des altérations sensibles, soit dans la pro- « nonciation, soit par l'emploi de termes impropres et su- « rannés .. Nous n'avons plus de provinces et nous avons « encore environ trente patois qui en rappellent les noms...

« Plusieurs de ces dialectes à la vérité sont génériquement les mêmes ; ils ont un fond de physionomie ressemblante, et seulement quelques traits métis tellement nuancés que des villages voisins, que les divers faubourgs d'une « même commune, telle que Salins et *Commune affranchie* « (*Lyon*) offrent des variantes...

« On peut assurer sans exagération qu'au moins six millions de Français ; surtout dans les campagnes, ignorent « la langue nationale ; qu'un nombre égal est à peu près incapable de soutenir une conversation suivie ; qu'en dernier « résultat le nombre de ceux qui la parlent purement n'excède pas trois millions et probablement le nombre de ceux « qui l'écrivent correctement est encore moindre.

Ainsi avec trente patois différents nous sommes encore « pour le langage à la Tour de Babel, tandis que pour la liberté nous formons l'avant-garde des nations (1). »

(1) Rapport par Grégoire sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois, et d'universaliser l'usage de la langue française. Séance de la Convention du 16 prairial, an 2. — *Moniteur* du 18 prairial, n° 258.

Arrivé aux voies et aux moyens pour exterminer les patois, l'abbé Grégoire est beaucoup moins précis. Ses propositions se bornent à faire enseigner le français aux habitants de nos campagnes et à *révolutionner notre langue* pour lui donner le *caractère qui convient à la langue de la liberté.*

Les patois ont résisté à cette furieuse attaque et à toutes celles qu'on a depuis dirigées contre eux. Ils ont même trouvé d'ardents défenseurs. On se rappelle quelle verte et spirituelle semonce s'attira, en 1835, de la part de Ch. Nodier le comité d'arrondissement de Cahors qui avait lancé sur les patois, en un langage administrativement littéraire, les considérants redoublés d'une délibération solennelle (1).

Aujourd'hui encore ils vivent. Malgré la diffusion du français, malgré la multiplicité des écoles, malgré la rapidité des communications, les idiomes provinciaux n'ont pas cédé le territoire tout entier à leur brillant rival devenu leur maître. On les parle aux portes de nos grandes villes ; il est des villes où tout le monde les parle. Il est encore en France quelques hommes qui entendent à peine le français ; et il en est un certain nombre qui ne le parlent pas du tout. « Les langues meurent à leur jour, » a dit Ch. Nodier : les décrets du pouvoir et les anathèmes académiques n'y peuvent rien.

Pendant ces trois siècles, non seulement les patois ont vécu dans le langage du peuple, mais ils ont eu une littérature, littérature modeste, littérature secondaire, et qui n'est pas toutefois sans intérêt.

Bornées dans leur action à la province où elles naissaient, ces productions devaient rester en dehors du mouvement lettré ou scientifique de la nation : leur objet est nécessairement très-limité. La poésie y est pourtant représentée dans toutes ses grandes divisions.

(1) Comment les patois furent détruits en France, art. de Ch. Nodier au *Bulletin du Bibliophile* de 1835, t. I, n° 14.

Des cantiques, des noëls, des complaintes ou des chansons satiriques sur les événements locaux; voilà la part de la muse lyrique. La comédie devait trouver dans les patois un langage bien approprié à ses railleries; elle forme une des richesses de la littérature provinciale. On y voit aussi en bon nombre et en bonne qualité de petits poèmes sur les travaux de la campagne, sur les fêtes publiques, sur les catastrophes locales, telles que les inondations, les soulèvements populaires, les invasions des étrangers sur nos frontières. Il faut joindre à tout cela plusieurs traductions des classiques latins et français, et tout le menu bagage des madrigaux, des épigrammes, des apologues et des petits contes.

Les auteurs de ces productions appartiennent à peu près tous à la même classe. On y compte quelques artisans lettrés; mais ce sont pour la plupart des bourgeois de province, des ecclésiastiques, des magistrats, des avocats, des médecins qui, voués au bon français par position, s'en dédommageaient entre amis en faisant un peu de littérature dans leur langage de tous les jours.

Ces œuvres, trop souvent médiocres ou sans valeur au point de vue purement littéraire, ne sont pourtant pas toutes, même sous ce rapport, à dédaigner.

Les noëls bourguignons de la Monnoye ont seuls une sorte de célébrité, à laquelle, en dehors de la Bourgogne, on s'en rapporte sans les lire. Mais les patois ont encore bien d'autres petits chefs-d'œuvre dans lesquels à la verve et à la bonne raillerie s'adjoignent souvent la grâce sérieuse et la sensibilité.

De nos jours les Muses patoises ont pris un nouvel essor. La critique parisienne a laissé tomber sur elles un regard. Jasmin a fait entendre par toute la France la langue de sa Gascogne chérie; il l'a mise au service de la charité et du

peuple, dont il dit les misères avec un sentiment profond et les accents d'un vrai poète. Le poème de *Mireio* a donné à la Provence son épopée, en réunissant dans un cadre harmonieux la peinture de ses travaux, de ses habitants, de sa terre et de son ciel, avec le récit de ses traditions religieuses et des époques héroïques de son histoire.

L'étude des patois serait donc intéressante même pour la littérature. Mais c'est surtout pour l'archéologie et l'histoire nationale qu'elle a son importance.

Je ne parle pas seulement des secours qu'elle peut donner pour l'intelligence des monuments écrits du moyen âge. L'abbé Grégoire lui-même lui reconnaissait cette utilité. Ma pensée est plus générale.

« Une langue, c'est la forme apparente et visible de « l'esprit d'un peuple, » dit la préface du Dictionnaire de l'Académie française (1).

Cette parole d'un grand écrivain, *le style c'est l'homme*, vraie des individus, est vraie aussi des peuples et des siècles.

De tous les caractères des nationalités il en est peu d'aussi significatifs que la langue. De plus, chaque époque d'une même nation a son style, sa langue appropriée à son état de civilisation. Il ne serait pas difficile de faire cette démonstration pour notre pays. La langue vive, aggressive, railleuse du XVIe siècle n'est-elle pas la langue propre des jours de la Réforme? La langue correcte, à la fois claire et ferme du XVIIe, ne caractérise-t-elle pas l'époque de l'apogée de la monarchie française telle que les siècles l'avaient constituée? Cette langue n'est déjà plus la nôtre; les écrivains du grand siècle ne peuvent plus se lire sans un commentaire: et que de points de comparaison, hélas! entre la

(1) Edition de 1835, p. 18.

langue de nos journaux, de nos romans, de nos pièces de théâtre et l'état que nous ont fait nos discordes !

Sans pousser ces rapprochements jusqu'à des détails qui les feraient entrer dans le domaine de l'imagination, on peut dire que l'étude des progrès de la langue d'un peuple suit pas à pas celle des progrès de son état social, que leurs phases diverses s'éclairent mutuellement et que la recherche des antiquités de la langue est une branche importante de l'archéologie nationale.

De bons esprits ont fait comprendre dans toute l'Europe cette importance. Depuis qu'en France les antiquités du pays disputent à Rome et à la Grèce la place qu'elles tenaient jadis dans les études archéologiques, le vieux langage de nos pères a appelé l'attention de ceux qui vont encore demander au passé les enseignements de l'avenir. On a voulu savoir comment on parlait en France, même en deçà de Montaigne et d'Amyot. On s'est demandé par quelles révolutions successives la terre sur laquelle avait résonné la langue des Druides, puis la langue de Cicéron et de Virgile, était arrivée à entendre celle de Racine et de Bossuet.

Or, dans cette longue histoire, les patois ont leur place. Ils sont le seul reste vivant de ces anciens langages des provinces qui ont pris part à la formation de la langue française. Destinés à s'éteindre ou à se transformer encore sous l'action puissante de l'unité nationale, ils seront bientôt réduits à l'état de ces vieilles médailles effacées, devenues muettes sur les événements dont elles étaient destinées à perpétuer le souvenir. Il faut se hâter de les interroger pendant qu'ils peuvent encore nous révéler quelques-uns des secrets de notre histoire.

II.

C'est à l'état de *patois* que je me suis proposé d'étudier

les dialectes de Lyonnais Forez et Beaujolais, c'est-à-dire, à cette époque commençant vers le XVIe siècle où la langue française formée, et adoptée comme langue générale du royaume, relègue tous les autres dialectes du pays en un rang secondaire.

L'étude spéciale des dialectes de notre province dans les temps antérieurs, avec de grandes difficultés, ne nous donnerait pas les résultats que nous cherchons.

En effet, c'est vers le milieu du XVIe siècle seulement que commence dans toute la France, et particulièrement dans nos pays, cette littérature provinciale dont le but avoué est de se faire une petite place en dehors de la poésie et de l'éloquence françaises.

Les temps antérieurs offrent de rares monuments des dialectes de notre province. On en trouve des traces dans les chartes de communes, dans les actes des administrations municipales, dans quelques actes privés. Ceux même qui sont rédigés en latin laissent échapper quelques lueurs sur le langage parlé. Il est enfin de vieux chants, de vieux noëls que nous trouvons sous une forme comparativement moderne et qui ont la saveur d'une plus vénérable antiquité. Mais ce sont là de si minces débris qu'il n'est pas possible d'en faire l'objet d'une étude spéciale.

Ils peuvent fournir des matériaux aux travaux qui embrassent les grandes divisions du langage de la France. Mais l'observation la plus assidue ne peut les constituer en un tout qui ait un caractère suffisant de certitude.

Ils offrent d'ailleurs un danger qui exige une attention spéciale dans leur examen. Les monuments écrits de ces temps anciens, loin de s'attacher, comme on l'a fait plus tard en écrivant en patois, à la forme provinciale, ne retenaient de cette forme que ce qui était absolument nécessaire pour les rendre intelligibles; ils tendaient presque toujours

à se rapprocher d'un type plus général que celui de la province. Plus anciens que les patois, ils nous en disent souvent moins sur nos antiquités, car ils s'efforçaient de se déguiser à la française ou à la provençale, tandis que leurs successeurs ont affecté de garder les allures du village.

La nécessité comme la prudence limitent donc aux patois proprement dits les recherches sur les idiomes d'une localité restreinte.

Il est à peine besoin de dire, au commencement de cette étude, que même en ce dernier état dans lequel nous nous proposons de les examiner, les patois ont gardé assez de caractères de leur vie antérieure pour qu'il soit possible de les classer dans ces grandes divisions du langage de la France que le moyen âge avait constatées.

A laquelle de ces divisions appartiennent les dialectes de Lyonnais Forez et Beaujolais? Faut-il les ranger dans les variétés de la langue d'oc ou de la langue d'oil? dans la famille des idiomes du midi ou du nord? C'est la première question qui se présente à nos recherches.

Dans un excellent travail sur la *Géographie de la langue française* publié vers 1831 (1), M. Coquebert-Montbret a posé cette question, mais il a déclaré manquer de renseignements suffisants pour la résoudre.

M. Mignard, dans son *Histoire de l'idiome bourguignon* (2), rattache le dialecte lyonnais à cet idiome auquel il semble attribuer un caractère distinct et de la langue d'oc et de la langue d'oil.

M. de Baecker, *Grammaire comparée des langues de la France* (3), range tous nos dialectes parmi ceux du midi.

(1) Dans les *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France* et dans les *Mélanges sur les langues, dialectes et patois*. Paris, 1831, in-8.

(2) Dijon, 1856, in-8.

(3) Paris, 1860, in-8.

Ce qui a été dit de plus sage et de plus précis sur ce point se lit dans le *Dictionnaire languedocien* publié au siècle dernier par l'abbé Des Sauvages (1). Il faut transcrire ici ce passage trop peu remarqué, résumé lucide des observations les plus fines et les mieux dirigées qui aient été faites sur les patois de la France.

« On peut rapporter tous les idiomes des différentes pro-
« vinces du royaume, le basque et le bas-breton exceptés,
« à deux langues principales, le françois et le gascon (2),
« qui sont également langues vulgaires et langues du peu-
« ple, l'une dans les provinces du nord, l'autre dans les
« provinces méridionales.

« Les différents idiomes gascons, on peut en dire autant
« des patois ou idiomes françois, ont chacun entre eux non
« seulement un même fond, et pour ainsi dire une même
« consanguinité de langage, mais un accent et un ton de
« prononciation qui font d'abord reconnaître ce qu'on ap-
« pelle un Gascon de quelque province qu'il soit en deçà
« de la Loire, et le distinguer de ce que nous appelons un
« franchiman, ou un habitant des provinces françoises qui
« sont au-delà.

« Il est aisé d'assigner à peu près les limites des deux
« pays : ils aboutissent à une espèce de zone ou bande
« qui se dirige de l'est à l'ouest de la France, et qui passe
« par le Dauphiné, le *Lyonnois*, l'Auvergne, le Limousin,
« le Périgord et la Saintonge.

« C'est à cette bande limitrophe ou frontière pour ainsi
« dire du gascon et du françois que ces deux langues vien-
« nent se confondre ; et il résulte de leur mélange dans le

(1) *Dictionnaire languedocien français*, édit de 1775, t, 1, vo *franchiman*.

(2) C'est sous cette dénomination que l'auteur désigne tous les dialectes de la langue d'oc.

« langage du peuple un jargon informe et dur qui n'a rien « de bien décidé ni pour le françois ni pour le gascon. On « ne peut les distinguer qu'en s'écartant de la bande, et « allant vers le Nord ou vers le Midi : car le passage de « l'une à l'autre langue n'est point brusque, il se fait par « des nuances qu'un voyageur attentif peut apercevoir. »

L'auteur explique ensuite qu'un voyageur qui va de Paris à Antibes ou à Perpignan voit le français s'altérer de plus en plus, à mesure qu'il s'éloigne de la capitale : c'est pourtant encore du français. La limite des deux langues passée, le ton change, le français disparaît; le gascon se développe, il devient insensiblement plus pur, jusqu'à ce qu'il s'altère de nouveau par nuances sous d'autres influences en approchant des frontières du royaume.

« Mais, ajoute l'abbé Des Sauvages, si au lieu de tra- « verser dans ce sens le royaume, on va du levant au cou- « chant, en cotoyant pour ainsi dire les limites des deux « langues, on trouvera que les nuances du gascon vont « par des bandes parallèles à ces limites : en sorte que « le bas peuple ou les habitants d'une même bande qui tra- « versent en ce sens le royaume parlent à peu près le même « langage ou sont du même dialecte et s'entendent mieux « entre eux qu'avec ceux de la bande voisine : mais plus « éloignée de la frontière .....; la division par bandes dont « nous parlons étant fondée pour ainsi dire dans la nature...

« On observera en même temps que ce que nous avons « dit à ce sujet n'est pas vérifié dans un assez grand détail « pour être pris à la rigueur et pour qu'il n'y ait des « exceptions à faire. »

Ces explications, dans l'exposé desquelles la bonne foi du savant apparaît égale à sa perspicacité, attribuent aux patois de notre province un caractère dont avec un peu d'observation on reconnaît bientôt la justesse.

C'est à la zone intermédiaire des deux langues que nos patois appartiennent. Leur étude a l'intérêt particulier à toutes les transitions. Deux langues viennent s'y fusionner avec leurs formes, avec leurs allures propres. On peut les y étudier toutes deux dans les transformations qu'elles opèrent l'une sur l'autre.

Ce caractère des dialectes de notre province leur est commun avec ceux de la Savoie, de la Bresse et du Bugey et d'une partie du Dauphiné.

Toutefois, dans ces bandes qui vont du levant au couchant, *en cotoyant pour ainsi dire les limites des deux langues*, il est difficile qu'il existe entre elles deux un équilibre absolu. L'une d'elles est certainement dominante. Est-ce la langue du midi ou celle du nord qui l'emporte dans nos patois?

Une comparaison attentive de leurs éléments nous a convaincu que leurs principales attaches sont du côté des dialectes du midi. Ils en ont les formes distinctives. Aux mots qu'ils ont emprunté de la langue du nord ils ont donné les terminaisons méridionales. Plus on remonte dans leur passé, plus cette parenté avec le midi est manifeste.

L'histoire du Lyonnais Forez et Beaujolais suffirait à expliquer ce caractère de notre langage populaire. Dans toutes les divisions du territoire de la France, Lyon a entraîné dans sa condition politique une partie des provinces du midi ou s'est rattachée à la leur.

Ce caractère méridional de nos dialectes avait frappé Racine, au XVIIe siècle. On lit dans une lettre qu'il écrivait d'Uzès à La Fontaine en 1661.

« J'avais commencé de *Lyon* à ne plus guère entendre le « langage du pays et à n'être plus intelligible moi-même. « Ce malheur s'accrut à Valence, et Dieu voulut qu'ayant de- « mandé à une servante un pot de chambre, elle mit un

« réchaud sous mon lit... Mais c'est encore bien pis en ce « pays; je vous jure que j'ai autant besoin d'interprète qu'un « Moscovite en aurait besoin dans Paris. Néanmoins je « commence à m'apercevoir que c'est un langage mêlé « d'espagnol et d'italien, et comme j'entends assez bien ces « deux langues, j'y ai quelquefois recours pour entendre les « autres et pour me faire entendre. Mais il arrive souvent « que je perds toutes mes mesures (1). »

C'est là une observation précieuse, et par celui qui l'a faite, et par la justesse de tous ses détails. Racine, né à la Ferté-Milon, élevé à Beauvais et à Paris, n'avait jamais entendu résonner que les accents des pays de langue d'oil. Jusqu'à Lyon, il avait compris le langage des parties de la France qu'il traversait. A Lyon, d'autres accents frappent son oreille; il commence à ne plus comprendre et à n'être plus intelligible. Cette discordance de langage s'aggrave à mesure qu'il s'avance en pays de langue d'oc; et il a bientôt reconnu que cette langue harmonieuse, fille du latin comme le français du nord, s'est beaucoup moins éloignée de son origine et qu'elle en a gardé des traits presque aussi ressemblants que ceux de ses deux sœurs la langue italienne et l'espagnole.

De nos jours cette limite, où la langue du midi devient tout à fait reconnaissable dans le langage du peuple, s'est reculée sous l'action toujours plus énergique du français. Il faut aller jusqu'à Valence pour la trouver. Il y a cependant encore à cet égard une grande différence entre le peuple des villes et celui des campagnes. Un Picard ou un Normand qui parlerait dans nos villages le patois de son pays y serait certainement inintelligible. Un Languedocien et un Provençal y seraient mieux compris.

(1) Lettres de Racine. Prem. lettre à la Fontaine.

Cette parenté ne peut devenir manifeste que par la comparaison du vocabulaire, par celle surtout du système grammatical. Notre glossaire donnera en partie ces preuves : nous essaierons de les compléter par des indications sur les formes grammaticales de nos patois.

Deux remarques, l'une relative aux mots, l'autre à la grammaire, suffiront ici à expliquer notre pensée.

Nos patois donnent à leurs mots les terminaisons sonores des dialectes du midi. C'est en *a* et en *o* que leurs noms et leurs verbes se terminent ; ils évitent la terminaison en *e* muet caractéristique des dialectes du nord de la France.

En second lieu, la conjugaison y est toute provençale. Elle a, comme dans tous les dialectes de la langue d'oc, les désinences de la conjugaison italienne, formée directement sur la latine, et bien plus rapprochée que la française de leur source commune.

Nous ne pouvons, pour ces raisons, adopter l'opinion d'un savant linguiste de nos jours qui a classé nos dialectes dans les variétés de l'idiome bourguignon. C'est à la langue d'oil qu'appartient ce dernier idiome. Gustave Fallot (1) et M. Leroux de Lincy (2) ont établi cette proposition d'une manière incontestable. Or M. Mignard a constaté lui-même (3) dans le patois lyonnais et dans ses adhérents la trace profonde de l'influence méridionale. La différence des formes générales des mots et de la conjugaison de nos dialectes, comparées à celles des dialectes bourguignons proprement dits, n'a point échappé à son observation, mais il ne leur a pas attribué une importance décisive. A nos yeux elles éloi-

(1) *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIIIe siècle*, par Gustave Fallot. 1839, p. 14, 19, etc.

(2) *Les quatre livres des Rois*, traduits en français du XIIe siècle, publiés par M. Le Roux de Lincy. Introduction, p. LIX et suiv.

(3) *Histoire de l'idiome bourguignon*, p. 212.

gnent notablement nos patois de ceux de la Bourgogne pour les porter vers les provinces du midi.

Nous ne pouvons pas nous ranger non plus à une autre opinion qui confond une partie de nos dialectes avec ceux de l'Auvergne (1). Bien qu'une grande analogie existe entre le langage du Forez et celui des parties de l'Auvergne qui l'avoisinent, nous pensons qu'il y a là encore une différence notable, et que la forme des dialectes méridionaux très-marquée dans l'auvergnat l'est à un degré moindre dans le patois de nos pays.

Transition entre le langage des provinces du nord et du midi, mais avec un penchant décidé vers ces dernières, tel est le caractère que nous avons reconnu à nos dialectes et que le glossaire rendra, nous le croyons, très-saisissable.

En cherchant la solution de cette seconde question, nous en avons touché une troisième plus facile, mais également intéressante.

L'ancienne province de Lyonnais Forez et Beaujolais a-t-elle un patois unique? Ou, pour aller plus vite à la solution, les langages de cette ancienne province ont-ils entre eux assez de ressemblance pour qu'on les range dans une même classe et qu'on en puisse faire sans confusion l'objet d'une même étude?

A cette question posée sous cette double face, il faut d'abord faire la réponse qui convient à tous les patois.

Les dialectes de notre province présentent des variétés tellement nombreuses qu'on ne peut les signaler, les énumérer même, sans se perdre dans les minuties.

Le patois du Lyonnais n'est pas le même que celui du Forez. En Forez, celui de Rive-de-Gier diffère de celui de

(1) *Grammaire comparée des idiomes de la France*, par Louis de Baecker, p. 52.

Saint-Chamond ; celui de Saint-Chamond n'est pas parlé à Saint-Étienne, et celui de cette dernière ville sonne étrangement aux oreilles des habitants de Montbrison ou de Roanne.

On sait combien jadis étaient marquées ces différences que l'usage du français diminue et rend moins sensibles chaque jour. Elles se notaient dans le langage même des villes. Les variantes qu'offraient les patois des faubourgs de Lyon, à la fin du siècle dernier, sont signalées dans le rapport à la Convention que nous avons cité. Plusieurs professions même affectaient un langage particulier. Celui de nos canuts avait un cachet spécial tout à fait distinct du langage de la ville. On remarque en outre dans un opuscule du commencement du XVIIIe siècle, le *Lyon en vers burlesques*, que les gens de certaines corporations, et notamment les bouchers, y parlent un patois différent de celui des autres personnages.

De nos jours, ces différences existent encore et à l'infini dans nos campagnes. A un peu de distance des villes, il serait difficile de trouver deux villages dont les habitants ne se reconnaissent pas entre eux à quelque variété dans le langage.

C'est surtout dans la prononciation que ces différences sont frappantes. Elles sont si nombreuses, si variées qu'elles déroutent toutes les observations.

Certaines localités adoucissent les voyelles graves et aiguës, et évitent toutes les consonnes fortes. Pour elles l'*a*, l'*o*, l'*é* se change en *ai*, en *ou*, en *eu* : l'*i* se substitue ou s'ajoute aux autres voyelles pour les rendre plus douces : le *d* se change en *dz*, le *t* et le *ch* en *ts* : les nasales disparaissent pour laisser sonner la voyelle et la consonne dont elles sont composées. On dit dans ces patois *maudzit* pour maudit, *tsamin* pour chemin.

A côté de ces villages d'autres affectent les voyelles graves

ou aiguës, ne joignent les consonnes ensemble que pour en augmenter la force et prononcent les nasales encore plus sourdement qu'en français. Le *d*, le *t*, le *ch* y ont le même son qu'en français ou se changent en *dj*, *tch* : le *djardin*, le *tchamin*. D'autres aspirent plusieurs consonnes ou leur donnent un son guttural assez dur.

Ces variations se mêlent et se croisent tellement qu'il est impossible de les grouper en les expliquant par la nature du sol ou des occupations des habitants. Deux villages de montagne comme deux villages de plaine offrent entre eux ces différences.

L'histoire particulière de chacune de nos communes, si elle était possible, donnerait peut-être en partie la raison de cette variété. La présence d'une colonie romaine dirait peut-être pourquoi la prononciation de ce village a tant de ressemblance avec celle de l'un des dialectes populaires de l'Italie (1). L'établissement d'un corps de Visigoths, de Burgondes ou de Francs a peut-être donné au langage de ce bourg l'apparence du latin prononcé par un Allemand. Enfin ce village reculé qui n'a jamais vu s'établir dans ses chaumières ni Romain civilisé, ni Germain barbare, nous montre peut-être ce que nos vieux ancêtres les Celtes avaient fait du latin quand ils s'étaient résignés à le substituer à la langue des Druides. Bien des causes analogues peuvent encore avoir influé en sens divers sur le langage.

En l'état de nos connaissances sur les détails de notre histoire provinciale, il faut se borner à constater ces variations. Il est impossible de les expliquer et même de les classer avec quelque certitude.

Elles ne sont pas, nous l'avons dit, une condition particu-

(1) Dans quelques-uns de nos villages on zézaie comme à Bergame et à Venise.

lière aux dialectes de notre province. L'infinie variété du langage est un fait que toute la terre proclame. Pour les patois de la France, elle est une conséquence directe de leur histoire.

Toutefois en Lyonnais Forez et Beaujolais, ces variations ne sont pas tellement caractéristiques qu'on puisse y voir plusieurs dialectes essentiellement distincts et qu'on ne puisse les réunir dans une même étude.

L'ancien lyonnais a les terminaisons en *a* du provençal. Celles du stéphanois des Chapelon se rapprochent plus de l'auvergnat et du languedocien. Nous aurons soin de noter ces variantes dans le glossaire : nous en donnerons des exemples sous le même mot toutes les fois qu'il nous sera possible de le faire. Mais dès à présent nous nous croyons autorisé à dire que tous ces sous dialectes ont un caractère commun, qu'ils se rattachent tous à la zone intermédiaire entre la langue d'oil et la langue d'oc, et qu'ils penchent tous vers cette dernière.

Parmi les dialectes voisins, il en est même quelques-uns qui ont avec les nôtres des analogies très-marquées et dont on aurait pu sans confusion rendre l'étude commune avec celle que nous essayons. Nous avons eu la pensée de le faire, notamment pour les dialectes de Bresse et de Bugey et pour celui du Mâconnais. Mais nous n'avons pas cédé à cette velléité, d'une part, parce que l'étude des textes aurait pris par cette adjonction une extension trop grande; d'autre part, parce que ces dialectes ont déjà été l'objet de travaux trop bien commencés pour qu'un nouveau venu y fasse invasion (1).

(1) Les *Noëls bressans*, traduits et annotés par Philib. Leduc. Bourg en Bresse, 1845.

Les *Noëls bourguignons*, suivis des *Noëls mâconnais*, du P. Lhuillier, traduits par Fertiault. Paris, 1858.

Ces préliminaires devraient être complétés par une appréciation des ouvrages écrits dans nos dialectes de Lyonnais Forez et Beaujolais. Mais la littérature patoise, quand littérature il y a, se prête peu à une analyse. Une nomenclature bibliographique suffit le plus souvent à ses modestes produits. Nous donnerons celle de notre province avec le glossaire. Qu'on nous pardonne de nous borner ici à quelques indications générales.

Les opuscules écrits en dialecte lyonnais sont en très-petit nombre.

Le XVIIe siècle nous a laissé une comédie, *la Bernarda buyandiri*, Bernarde la blanchisseuse, dans laquelle plusieurs personnages parlent patois. Elle n'a d'autre mérite que de reproduire le plus ancien échantillon connu du patois de Lyon. M. Gustave Brunet en a donné, en 1840, une réimpression partielle.

Un petit livret du XVIIIe siècle, *La ville de Lyon en vers burlesques*, n'a pas plus de valeur littéraire ; mais il est des plus intéressants pour notre étude. Plusieurs de ses interlocuteurs, les bouchers, les batelières, les marchandes de poissons, les lavandières, les crieurs y parlent patois, et nous avons déjà dit que l'auteur attribue à quelques-unes de ces professions un langage spécial.

De notre temps Cochard a donné une traduction de la parabole de l'Enfant Prodigue en patois du canton de Saint-Symphorien-le-Château et une autre en patois du canton de Condrieu. Elles font partie des notices qu'il a publiées sur les cantons du département du Rhône.

Une *Hymna à la Concorda*, en patois de Mornant, par M. Condamin fils, a paru en 1846.

Le surplus des débris du patois lyonnais que le temps a épargnés se compose de chansons et de noëls épars dans divers recueils : nous en donnerons la liste aussi complète

que nous pourrons le faire. Les chansons de Revérony, composées à la fin du siècle dernier, méritent une mention spéciale. L'une d'elles qui célèbre l'ascension en ballon de Pilastre et de Montgolfier à Lyon, en 1784, se chantait encore dans nos rues il y a quelques années.

Enfin une suite d'observations intéressantes sur le même dialecte se rencontre : 1° dans l'ouvrage d'Etienne Molard qui a eu pour dernier titre *Le mauvais langage corrigé*, 2° dans les *Mélanges* et les *Nouveaux mélanges biographiques et littéraires* de M. Breghot du Lut.

Le Beaujolais n'a laissé que des fragments.

Le Forez, au contraire, a de notables richesses.

Dans les premières années du XVIIe siècle, l'auteur de la *Gazzette françoise*, Marcellin Allard, forésien, écrivait dans le dialecte de son pays une sorte de parodie des pastorales que l'imitation du *Pastor fido* et de l'*Aminta* avait mises fort à la mode en France. C'est le *Ballet en langage foresien de trois bergers et bergères se gaussant des amoureux qui nomment leurs maistresses, leur doux souvenir, leur belle pensée, leur lis, leur rose*, etc. La *Gazzette françoise*, bien qu'écrite en français, contient aussi bon nombre de dictons et proverbes patois.

La fin du XVIe siècle et le XVIIe ont donné à Saint-Étienne trois poètes dans la même famille, l'aïeul, le père et le fils : Jacques, Antoine et Jean Chapelon. Ce sont les plus connus parmi les écrivains de nos dialectes. Ils ont été étudiés et cités déjà bien souvent ; ils reviendront presqu'à chaque mot dans le Glossaire. L'un d'eux, Antoine, était un vrai poète : à la beauté de la forme du vers et à la justesse de l'expression il joint une vigueur de coloris qui lui gagnerait l'enthousiasme de l'école réaliste la plus hardie.

Les noëls de l'abbé Thiollière appartiennent au XVIIIe siècle et à Saint-Étienne.

Une chanson en patois de Montbrison, faite au commencement de la Révolution sur la garde nationale du lieu, par Vial de Chandieu, a été rapportée par M. Aug. Bernard dans son Histoire du Forez.

Un petit poème sur les suites du 9 thermidor à Saint-Étienne, par l'abbé Baudin, est resté inédit. Il en existe plusieurs copies manuscrites.

La littérature contemporaine n'a pas réduit au silence le patois forésien.

En 1827, M. Descreux, secrétaire de la mairie de Saint-Étienne, publiait les chansons d'un graveur, Jean Boyron, mort à la fin du siècle dernier.

Deux recueils de chansons dans le même dialecte de Saint-Étienne, par P. Philipon, ont paru, l'un en 1842, l'autre en 1853.

Un Stéphanois, Fr. Linossier, a composé et fait jouer dans ces dernières années plusieurs pièces de théâtre en patois. Une seule, *Rémon et Baroueni, ou lou peintre et lou fargœu*, a été imprimée.

Le patois de Saint-Chamond a produit, en 1837, un petit poème, *le Mariage de Jean et de Tuainon*, par J.-A. Savel.

Mais le laurier de la poésie forésienne, dans ce siècle, appartient à Rive-de-Gier. C'est la muse populaire qui en a couronné un de ses enfants. Parmi les poèmes trop nombreux de Guillaume Roquille, ferblantier à Rive-de-Gier (1), il en est quelques-uns que lui envieraient bien des poètes du beau langage. Nous citerons particulièrement *lo Pereyoux* (les mineurs), récit fort amusant d'une de ces grèves d'ouvriers mineurs si fréquentes de 1830 à 1848, qui finissaient quelquefois tragiquement, mais dont les personnages n'avaient

(1) Le Catalogue de la bibliothèque lyonnaise de M. Coste, indique le nom de Guillaume Roquille comme un pseudonyme, et donne à l'auteur de ces poésies le nom de Targe. C'est une erreur. Guillaume Roquille, l'auteur de *lo Pereyoux*, de *Breyou*, etc., a été en effet ferblantier à Rive-de Gier et n'a jamais porté d'autre nom.

certainement rien de tragique. Roquille a conduit sa muse plus souvent au cabaret que sur l'Hélicon, mais il a fait là de telles trouvailles que ceux même dont il caricaturait les traits pardonnaient à sa verve et à sa bonne humeur.

Enfin il existe en dialecte du Forez des chansons éparses et quelques morceaux de prose oubliés dans les colonnes des journaux de la localité.

Au moment de publier ces recherches, que je dédie à mon pays natal et où je m'efforce de croire qu'il peut y avoir quelque utilité pour mes concitoyens, je voulais demander grâce pour toutes les erreurs que contient infailliblement un travail de cette nature. Mais j'ai vu que tous ceux qui avant moi se sont jetés au travers de ces landes de la lexicologie ont cru nécessaire de fléchir la sévérité du lecteur en avouant leur impuissance à faire une œuvre irréprochable. L'éloquent auteur de la Préface du Dictionnaire de l'Académie française (1) répète, après Johnson, qu'il est impossible qu'un ouvrage semblable ne renferme pas « quelques fautes graves « et quelques choquantes méprises dont il serait aisé de « rire. » Ducange lui-même, en tête de son *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, a son *erratorum confessio*, et il en dit ingénument toutes les causes (2). Il m'a semblé qu'il y aurait encore de la vanité à placer ma petite modestie à côté de celle de ces savants et glorieux travailleurs. Je prie seulement ceux qui jetteront les yeux sur cet essai, de me tenir compte de l'amour de mon pays qui me l'a fait entreprendre et des loisirs que j'y ai consacrés.

ONOFRIO.

Le commencement du Glossaire à la prochaine livraison.

(1) Edition de 1835, p. XXXII.

(2) Veniam facile mihi a benigno lectore impetrandam persuadeo, cum scriptis ipse meis tantum abest ut indulgeam, quin me primum illorum ac forte severiorem cœteris censorem exhibeam. — Préface, § LXXV.

DE L'INFLUENCE

DE LA LITURGIE CATHOLIQUE

SUR

L'ARCHITECTURE ET LES ARTS QUI EN DÉPENDENT,

PRINCIPALEMENT DANS LE DIOCÈSE DE LYON (1).

Novitas, mater temeritatis, soror superstitionis, filia levitatis
SAINT BERNARD, Ep. 174 aux chanoines de Lyon.

Les Églises des Gaules avaient leurs usages particuliers, et saint Grégoire le Grand écrivant à saint Augustin, apôtre d'Angleterre, lui dit : Qu'il n'y a rien à reprendre à la variété de ces usages. Il estimait que cette variété était recommandable dans le culte de Dieu, et que cela marquait son antiquité.
GRIMAUD, liturgie sacrée

VII.

DES CLOCHERS.

Les clochers sont indispensables, mais les flèches qui les surmontent ne sont qu'un objet de décoration, ordinairement inutile. La flèche dans un sens absolu est une forme barbare et sans harmonie. En certaines circonstances, néanmoins, elle emprunte une beauté relative à sa position ou à son entourage ; dans les plaines du nord, par exemple, elle rompt la monotonie des lignes ; en s'élevant vers un ciel brumeux elle semble vouloir en déchirer les voiles pour chercher le soleil, elle complète le système des toitures aiguës, tristes nécessités des climats où la pierre est rare, où la neige est abondante ; mais dans les régions tempérées où les collines ondulent doucement, elles font tache, comme l'ardoise, elles n'ont pas le

(1) Voir la *Revue* du mois d'octobre 1860.

mérite de se détacher avec hardiesse, libres et dégagées sur l'horison, étant embarrassées de hauteurs qui les contrarient; elles sont d'ailleurs un contre-sens avec les lignes horizontales ou arrondies des faîtages.

Dans la région lyonnaise, le vrai type du clocher est le clocher carré, médiocrement haut, dont la toiture est un peu surbaissée ou surmontée d'un dôme à l'italienne ou d'une pointe peu aiguë. Tous nos anciens clochers étaient ainsi, c'étaient des transitions, d'un excellent effet, entre l'architecture massive de la décadence romaine et l'exagération de légèreté du moyen âge.

Le campanile italien de la Charité offre des lignes heureuses, sans dureté et qui ne déparent pas l'ensemble monumental de la place ; on trouverait difficilement de meilleures combinaisons pour former un site favorable à la peinture, que l'arrangement, peut-être dû au hasard ou à cet instinct naturel des harmonies du paysage plus général à mesure que l'on se rapproche de l'Italie, que l'arrangement et les dispositions des clochers des *Carmes Déchaux*, des Antiquailles, et des deux grosses tours de Saint-Jean. Celles-ci ont un caractère de sévérité convenable à la métropole des Gaules, et une physionomie *sui generis* qu'elles doivent à l'aplatissement de leurs toitures ; une terminaison aiguë les rendrait ridicules, il ne manquerait plus qu'une toiture en ardoise sur la nef pour enlever tout le cachet original, toute la couleur du monument et en faire une triste parodie des cathédrales auxquelles Saint-Jean ne ressemble pas et ne doit pas ressembler.

Les premières basiliques n'avaient pas de cloches ; leur usage ne s'introduisit généralement qu'au VIIe siècle (1) ; en

(1) Saint Paulin évêque de *Nole* en *Campanie*, fut à ce que l'on croit le premier qui introduisit l'usage des cloches, de là vinrent leurs deux noms latins *Nola* et *Campana*. Leur usage devint général sous le pape Sabinien,

Italie, pour ne pas altérer le plan primitif des églises, on a conservé l'habitude de mettre les cloches dans un édifice isolé, placé en dehors et qui a pris le nom de *Campanile*.

Dans les autres églises de l'occident, on réunit les clochers aux constructions principales, on les doubla pour plus de symétrie et plus tard même on en multiplia le nombre.

Il y a fort peu de cathédrales dont les clochers soient pareils ; sur ce fait on a imaginé une foule de conjectures ingénieuses pour en expliquer l'irrégularité. Les théories n'ont fait qu'embrouiller la question qui était fort simple. Lorsque l'on trouve dans une même église deux clochers en regard et d'un modèle différent, il faut en chercher la cause dans les variations du goût aux époques où ils furent construits, dans l'amour propre des architectes qui veulent quelquefois faire autrement que leurs prédécesseurs et renchérir sur leurs idées, et non dans le symbolisme imaginaire d'un ordre hiérarchique démenti par l'examen des églises auxquelles s'appliquent ces irrégularités. A Saint-Sulpice, église toute moderne, les deux tours ne se ressemblent pas malgré l'ordonnance régulière de la façade. Les vicissitudes de la construction de ces tours sont connues et peuvent servir à donner la raison de tous les faits du même genre ; dans le plan de *Servandoni* elles étaient pareilles, jamais un architecte n'aurait eu l'idée saugrenue de commettre une dissonnance aussi choquante, et on ne la trouve jamais dans les édifices élevés d'un seul jet. Le plan du *dôme de Cologne* type le plus complet de l'art ogival dans le nord, présente deux clochers surmontés de flèches et exactement pareils ; une revue des plus importantes églises du monde prouverait surabondamment que l'on ne doit rattacher aucune idée symbolique au défaut de symétrie des tours ; à Lyon, métropole et Primatiale, celles de la façade sont semblables,

en 605. *Cloche* vient de *Cloca* ,mot gaulois employé dans les capitulaires de Charlemagne.

à Notre-Dame de Paris également, bien que Notre-Dame ne fût que la cathédrale d'un simple Évêché. Laissons là les citations et les exemples que chacun peut examiner en particulier et concluons de ceci que cette anomalie respectable quand elle a reçu la consécration du temps et des souvenirs, deviendrait choquante, commise de parti pris et avec la prétention de se conformer à une règle qui n'a jamais existé.

VIII.

DES COSTUMES.

Dom Guéranger, dans ses Institutions liturgiques, a fait une critique aussi spirituelle que juste des chasubles modernes et de leurs formes étriquées si différentes de l'ampleur et de la majesté des anciennes ; qu'aurait-il dit, s'il eût vu les chasubles en usage dans quelques églises de Lyon ? Les marchands d'ornements ne se sont pas contentés d'enfreindre les prescriptions du *cérémonial*, qui veulent que la croix soit une véritable croix et non de ces croix de fantaisie prohibées sous le nom de *Croix Parisiennes* ; ils ont violé encore les règles du sens commun et du bon goût en les surchargeant d'ornements lourds, quand ils ne sont pas grotesques et même de lignes architecturales simulant la pierre par leurs dispositions et leurs reliefs sur une étoffe, dont le caractère doit être la légèreté et la souplesse ; le centre de la croix est devenu le refuge de leurs imaginations ; c'est ainsi que sur la chasuble des morts d'une paroisse importante, on voit un tombeau entouré de cyprès, comme on en mettait autrefois en tête des lettres de part ; sur une autre, le fabriquant a eu l'idée non moins réjouissante de mettre au bas de la croix une femme agenouillée, avec l'expression de la plus grande douleur ; dans la paroisse que je viens de citer une autre chasuble, dont la

couleur n'est pas admise par le rituel, présente en outre dans le milieu de la croix, une sainte vierge en relief ! A la Primatiale et à Fourvières on ne tombe pas dans ces écarts ; mais ailleurs la fantaisie vagabonde est restée maîtresse du terrain.

Les mêmes abus se remarquent dans les autres ornements, dans les chappes, dans les dais ; tous devraient avoir l'apparence d'une étoffe et n'ont que celle d'un corps solide ; on met des croix où elles ne devraient pas être, comme sur le voile du calice ; ces croix prennent l'apparence la plus fantastique comme si l'on avait peur de paraître vulgaire en faisant la vraie forme de la croix ; ce sont des croix ancrées, pattées, fleuronnées, des croix héraldiques, et non la croix du Sauveur ; les dais sont devenus des espèces de monuments tellement lourds que les fabriciens ne pourront plus les porter aux processions ; on aura recours aux chevaux comme pour les corbillards ; on a fait aussi des ostensoirs de telle dimension que l'on ne peut plus donner la bénédiction avec eux. A Saint-Jean même, on avait, il y a quelques années, imaginé une espèce de cric pour hisser le Saint-Sacrement dans sa niche ; cet appareil, fort heureusement, a disparu.

A la suite de ces observations, il est juste de constater que Lyon, sous le rapport des costumes, conserve une supériorité sur les autres diocèses. Celui des chanoines est digne avec beaucoup de simplicité, celui des prêtres est aussi éloigné de la négligence de certains pays que de l'afféterie parisienne ; la soutane noire et le surplis flottant des enfants de chœur ont un aspect grave et ecclésiastique fort différent des habillements de poupée des autres métropoles. On peut faire les mêmes remarques sur l'uniforme et les allures du suisse, du massier, des bedeaux, des thuriféraires et des acolytes ; pour tous ces détails on consultera avec fruit les nombreux écrits de M. J. Bard. Cet écrivain a le mérite, selon moi, d'avoir

saisi et apprécié, l'un des premiers, dans ses plus minimes parties, la physionomie si remarquable, si bien coordonnée du cérémonial lyonnais ; on a traité ses recherches de minuties ridicules ; je ne suis pas de cet avis ; ces minuties ont plus d'importance qu'on ne croirait au premier abord ; le jour où elles auront disparu pour faire place à un genre plus à la mode, l'Église de Lyon sera sur la pente d'une décadence rapide, les innovations feront oublier les règles et la discipline, cet oubli amènera l'indifférence et la frivolité dans les choses du culte et par contre-coup l'affaiblissement de la piété.

IX.

DES REPOSOIRS.

L'usage à Lyon est de porter, le jeudi-saint, le Saint-Sacrement dans un *reposoir* orné et éclairé par un grand nombre de bougies ; là, il n'est pas caché, mais voilé seulement par une gaze. Dans quelques chapelles de Communautés, on suit l'usage étranger au diocèse de le porter dans un *tombeau*, c'est-à-dire, d'exposer le calice surmonté de la patène et environné des autres vases sacrés, sans lumière ni appareil décoratif ; les reposoirs frappent davantage l'imagination ; le peuple dans son langage sensé les nomme des paradis, et pourquoi un tombeau, image matérielle et funèbre, pour célébrer le triomphe de la vie sur la mort? Le tombeau c'est le reste de l'église vide et dépouillée, le reposoir c'est la représentation mystique du ciel où la mort n'a plus aucun droit.

X.

DES HORLOGES.

Que les clochers nous avertissent des heures par un timbre

ou par un cadran, cela est fort utile ; mais il est inutile, singulier et fort mal à propos que les horloges soient établies dans l'intérieur même de l'église, comme à Paris. L'aspect d'un énorme cadran placé d'ordinaire à la montre du grand orgue choque les regards et n'a rien de religieux ; le bruit périodique du marteau interrompt désagréablement le chant des offices, la voix du prédicateur ou le silence de la prière. Cet abus n'existe pas à Lyon, il faut espérer que l'engouement pour les nouveautés n'ira pas jusqu'à les introduire.

XI.

DE L'ÉCLAIRAGE.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans de grands développements à ce sujet, toute personne ayant, à défaut de la connaissance des principes qui règlent le cérémonial ecclésiastique, quelques idées d'art et quelque sentiment des convenances religieuses sera suffisamment fixée à cet égard ; le seul mode admissible d'éclairage dans les églises est celui qui résulte de l'emploi de la cire et de l'huile , les bougies et les lampes. L'introduction du gaz est une monstruosité égale à l'emploi de la fonte, du carton pierre ou du bitume dans la construction. Il y quelques années, S. E le cardinal de Bonald le proscrivit formellement dans une circulaire, ses prescriptions marquées au sceau de la raison, du goût et du bon sens n'ont malheureusement pas été suivies et chaque jour on voit s'accroître le nombre des églises de son diocèse, éclairées au gaz, au moyen d'appareils semblables à ceux des cafés.

Morel de Voleine.

(*La suite au prochain n°*).

NOTICE SUR JEAN-BAPTISTE HUGON.

Un jour que la tranquille et paisible ville de Bourg secouait son repos accoutumé pour fêter une des grandes victoires du premier Empire, on eût pu voir s'éloigner du Lycée impérial un enfant maigre et maladif qui, le cœur gros et les yeux rougis par les larmes, se dirigeait vers le bureau des voitures de Lyon. Son modeste bagage fut sans grand peine hissé sur l'impériale de la Messagerie, et quand les chevaux ébranlèrent la lourde machine, les regards attristés de l'enfant ne rencontrèrent dans la foule qui couvrait la Place d'Armes que des regards indifférents.

Il y a des gens pour qui la vie est bien amère. Le jeune lycéen auquel nous cherchons à vous intéresser et dont la figure intelligente charmait à travers ses larmes, avait déjà fait une rude épreuve des douleurs les plus cruelles. L'année auparavant, il avait perdu son père, honnête avoué près la Cour d'appel de Lyon, homme probe, estimé et sans fortune. La famille réunie en conseil avait envoyé le jeune orphelin au Lycée impérial de Bourg, et le pauvre exilé avait eu le cœur brisé en se voyant au milieu de tant de visages inconnus. Au bout de quelques mois, la pension n'étant pas exactement payée, on renvoyait le frêle enfant à ses parents.

C'est ainsi que le jeune Jean-Baptiste Hugon quitta les bancs de l'école après avoir appris tout ce qu'on peut enseigner, en six mois, à un enfant de onze ans. Sa science n'était pas grande, mais il y avait de l'intelligence dans ce jeune front largement accentué ; une volonté ferme dans ce petit corps débile ; et, chose précieuse, un jugement droit et un cœur aimant dans la collection de ses bonnes qualités. Ainsi doué, l'enfant devait réussir. Que de réflexions ne fit-il pas en traversant cette triste et mélancolique plaine de la Dombes ! comme la campagne était à l'unisson de sa tristesse ! Était-ce une raison de s'abandonner au désespoir ? Si l'horizon était noir aujourd'hui, n'avait-on pas confiance dans le soleil du lendemain ? L'écolier se promit à lui-même de lutter contre l'adversité, de triompher de tous les obstacles et de se faire une position par sa persévérance et son courage ; quand il entra dans Lyon, son plan de conduite était tracé.

Il n'avait pas de fortune, on ne put lui continuer les bienfaits de l'éducation. Son goût l'entraînait vers les arts, et son imagination souriait à la pensée d'ajouter un nom à celui des grands peintres que Lyon a produits, mais sa raison et les conseils de sa famille l'emportèrent. Les personnes qui s'intéressaient à lui le firent entrer dans une maison de commerce. Une fois dans cette carrière, il ne jeta plus qu'à la dérobée un regard vers la route où son goût l'aurait porté.

Son amour-propre dut souffrir autant que son intelligence dans cette prosaïque occupation du magasin qui l'obligeait, lui, enfant de famille, élevé avec soin et tendresse, à s'occuper de chiffres et de marchandises ; artiste et penseur, à n'avoir pour compagnons et camarades que de joyeux et bruyants commis au propos léger, à la conduite plus légère encore. Que de fois il eut de mauvais exemples et de mauvais conseils ! Tout autre aurait succombé à ce contact, tout autre se serait perdu dans ce milieu ; Hugon ne se laissa pas détourner de ses bonnes résolutions. Actif et soumis, intelligent et régulier, il se fit bientôt estimer de ses chefs, respecter de ceux qui l'entouraient, aimer de tous et, dans une position infime qui devait bientôt s'améliorer, il montra tout ce que vaut une âme noble, ferme et vaillamment trempée.

Ses études s'étaient arrêtées à la frontière du latin. Comme tous les enfants, il avait largement dédaigné les aridités de la grammaire, de l'histoire et des autres sciences classiques. Orphelin et maître de lui-même, il apprécia le savoir, étudia seul, apprit non seulement la difficile langue française, mais le latin, l'italien, se perfectionna dans les sciences et dans les arts, surtout dans le dessin, et finit par montrer à ses amis étonnés des eaux-fortes aussi remarquables par la perfection de l'exécution que par la distinction et le grandiose de la composition et de la pensée.

Le burin n'était pas la seule distraction du jeune et timide travailleur. Craintif, fuyant le bruit et les folles conversations des jeunes gens de son

âge, Hugon aimait à vivre dans le silence de sa retraite ; là, seul, devant sa petite table de travail, il s'exerçait à imiter les vieux conteurs italiens et français dont ils chérissait la gaîté un peu libre et dont il imitait avec un rare bonheur les allures naïves, assaisonnées d'une fine pointe de malice et de raillerie. Par un caprice qui peint la bonhomie de son caractère, il signait toutes ses productions et surtout ses contes du nom burlesque de *Cigognibus* et lorsque dans un cercle restreint on le priait de lire quelque nouvelle composition, le morceau applaudi ne portait jamais la signature du grave et mélancolique négociant, c'était invariablement M. Cigognibus qui avait tous les honneurs de la soirée.

En appelant M. Hugon un grave négociant, nous avons, par un privilége d'écrivain, franchi d'un coup de plume bien des années. Nous aurions dû peut-être nous appesantir sur les difficultés de sa jeunesse ; le montrer tour à tour employé, commis, associé, chef de commerce, mais cette existence n'a pas été assez orageuse pour que ses péripéties aient beaucoup d'intérêt. Hugon, comme la plupart des Lyonnais, avait la suite dans les idées, la persévérance et la fermeté du négociant ; sans se rebuter des difficultés de la vie, sans se plaindre comme Gilbert, sans se suicider comme Escousse et Chatterton, il travailla pendant quarante ans à réaliser la fortune qui devait donner la paix à ses vieux jours. Marié à une femme charmante qui le comprenait et qui faisait le bonheur de sa vie, entouré d'amis qui le chérissaient, simple dans ses goûts, s'éloignant du monde autant que sa position le permettait, il n'avait pas de plus grand plaisir que de vivre dans son intérieur, de rimer pour quelques intimes, d'augmenter sa belle collection d'eaux fortes et de gravures et d'enrichir son esprit par la lecture des bons auteurs, simples et doux délassements des longues heures laborieusement passées derrière la grille d'un comptoir.

Dans un de ses plus jolis contes que la *Revue du Lyonnais* donnera prochainement, *Le Fou d'Athènes*, Hugon rappelle, avec une bonne grâce charmante, les tribulations qu'il éprouvait dans un bureau humide et sombre, tandis que son imagination frileuse s'envolait pour se réchauffer sous le beau ciel de l'Orient.

De cette vie active, Hugon, trop modeste pour courir après la gloire, a recueilli une masse considérable de manuscrits tous inédits. C'est avec stupéfaction qu'on fouille dans ce riche bagage littéraire et qu'on découvre la traduction complète en vers français du *Roland furieux* de l'Arioste et de la *Divine Comédie* du Dante, vastes travaux devant lesquels plus d'un poète a reculé, des traductions et des imitations d'Horace, des tragédies, des poèmes comiques, des épîtres, enfin plus de trois cents contes, soit imités, soit originaux ; combien d'auteurs se sont fait un nom, qui n'avaient pas la dixième partie de ses richesses ; singulière modestie d'un homme de mérite dans un temps où la médiocrité est si avide de se montrer au public.

Hugon est mort sans être connu que dans un cercle d'amis dévoués. Né le 27 janvier 1797, il s'est éteint le 24 juillet 1860, avant d'avoir touché à la vieillesse. Nul ne fut meilleur mari, meilleur frère, ami plus sûr, plus dévoué. Sa vie est pleine de traits charmants qui peignent la noblesse de son caractère et la beauté de son âme. Ceux qui connaissent la sévérité de ses mœurs s'étonnent de trouver dans quelques-uns de ses plus jolis contes une liberté d'expression qui rappelle Lafontaine. On a recueilli une trentaine de ces contes qui formeront un joli volume à la veille de paraître ; les *Trente contes de Cigognibus, publiés et recueillis par Jean-Baptiste Hugon*, Lyon, 1861, in-12, auront certainement le succès que méritent les œuvres spirituelles et légères, que la gaîté a fait éclore et que le bon goût couvre de son approbation.

La *Revue* du mois dernier et celle de ce jour donnent deux contes de notre auteur; si on les a lus avec plaisir, notre publication sera fière d'avoir fait connaître la première un poète si modeste, que comme l'immortel fabuliste, il avait la bonhomie de croire qu'il ne faisait rien quand il marchait à la postérité.

A. V.

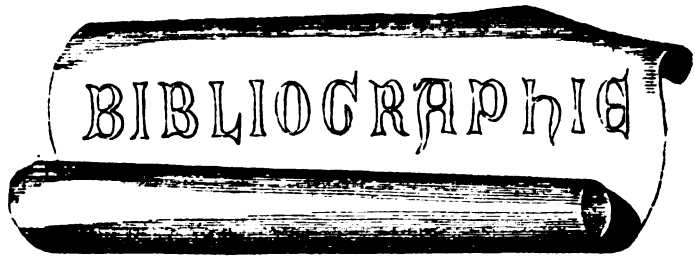

RAPPORT de M. le marquis de BAUSSET-ROQUEFORT à la Société d'Éducation de Lyon (séance du 8 novembre 1860), sur l'ÉTUDE STATISTIQUE DE LA DOMBES, par M. VALENTIN-SMITH.

Messieurs,

Vous m'avez chargé de vous faire un rapport sur l'*Étude statistique de la Dombes* que vient de publier notre honorable collègue M. Valentin Smith. Le nom de cet économiste éminent indique, d'avance, que le travail dont je dois vous entretenir est important, consciencieux, savant et utile. L'auteur s'est proposé de démontrer que l'insalubrité de la Dombes provient des étangs et que le seul remède est dans le dessèchement de ces foyers pestilentiels.

La salubrité ou l'insalubrité d'un pays ont toujours une influence directe sur la constitution physique, la durée de la vie, l'éducation, les habitudes, la force morale, le bien-être, les souffrances de ses habitants, sur les progrès ou la décadence de l'agriculture etc. A tous ces points de vue, l'étude statistique de M. Valentin Smith, offre un grand intérêt à la Société d'éducation dont le but est l'amélioration matérielle et morale de l'homme, c'est-à-dire l'accomplissement de sa double fin : la vie du corps et celle de l'âme. Dans l'harmonie de la création, tous les faits sociaux concourent solidairement à la destinée humaine, les préceptes de morale sont aussi des lois d'hygiène et réciproquement.

Quelques indications très-sommaires sur la nature du sol de la Dombes, sur les vicissitudes qui l'ont appauvrie et dépeuplée,

sur la formation de ses étangs, permettront de mieux apprécier la valeur des arguments produits pour la conservation ou le dessèchement des étangs. Parmi les documents qui m'ont paru les plus dignes de confiance je dois citer l'excellente Statistique de l'Ain publiée en 1808 par M. Bossi, et le savant Essai sur la dépopulation de la Dombes, publié en 1857, par M. C. Guigue, ancien élève de l'école des Chartes.

On appelle Dombes un plateau situé dans l'arrondissement de Trévoux, département de l'Ain, entre les rivières de l'Ain et de la Saône, à quelques kilomètres de Lyon. Une couche argileuse très-profonde constitue son sol; l'épaisseur de la couche végétale varie de 3 à 35 centimètres; les étangs se trouvent, généralement, dans la partie où l'humus a le moins d'épaisseur; sur quelques points, l'argile est presque à découvert; le sous-sol argileux résiste à la bèche, à la charrue, aux racines les plus vivaces et retient les eaux. La plaine est partagée par des champs de seigle, des bois taillis, des terrains vagues et des étangs de tous côtés; aucune montagne ni colline prolongée ne dirige les eaux pluviales; la pente du sol est faible, accidentée par des bas-fonds où des marais ont dû se former à mesure que les guerres continues ont enlevé les bras à l'agriculture. Quelques-uns des étangs pourraient avoir une issue dans l'Ain, dans le Rhône, ou dans la Saône.

Sur d'autres points du même département, les bords du Rhône à l'est et au sud, les rives de l'Ain dans l'intérieur, offrent des sites pittoresques, des cascades, des grottes, des scissures formées par l'effort des eaux. Au pied des montagnes du Bugey, les vallons sont fertilisés par les éboulements des terrains supérieurs. Le long de la Saône les positions ravissantes et la bonne qualité des terres consolent de la tristesse de la plaine où les cours d'eau torrentiels ont accumulé, dans les siècles passés, des débris pierreux des Alpes, du Jura et des Vosges. La vue des habitants au teint livide disséminés sur ce plateau est aussi affligeante que la langueur de l'agriculture.

Après la domination romaine, les Bourguignons se rendirent maîtres de la Bresse, du Bugey, de la Savoie; dans le partage

des fils de Lothaire, la Bresse, le Bugey et la Dombes furent annexés au royaume d'Arles, puis réunis à l'Empire par donation du dernier roi de Bourgogne et d'Arles; alors, les seigneurs qui essayaient depuis longtemps de se rendre indépendants s'emparèrent des provinces qu'ils gouvernaient. La Dombes appartint aux sires de Villars et de Thoire-Villars, depuis le commencement du XIe siècle jusqu'au XVe; elle fut vendue en 1402 partie à Louis II de Bourbon, partie à Amé VIII, comte de Savoie, avec d'autres terres de la Bresse et du Bugey. Depuis près d'un siècle, la prétention des Comtes de Savoie à la suzeraineté des terres de la Dombes qui avaient appartenu à la maison de Beaujeu était une cause de guerres qui ruinaient et dépeuplaient le pays.

La Dombes fut érigée en principauté par Louis de Bourbon au commencement du XVe siècle. Trévoux devint la siége d'un parlement en 1696; la principauté de Dombes fut réunie à la France en 1762.

Jusqu'au XIIIe siècle, on ne trouve aucun document sur l'existence des étangs; la jurisprudence des étangs ne commence qu'à cette époque; la plus ancienne mention est de 1247; on prétend que la Dombes fut couverte de forêts, de villas, de mas, qu'elle était sillonnée de nombreux chemins et bien cultivée. D'après un manuscrit rédigé par ordre du Duc de Maine, en 1704, la Dombes se trouvait alors cinq fois moins peuplée qu'en 1500, et dix fois moins que dans les temps plus reculés.

S'il y eut des étangs avant le XIIIe siècle, leur nombre dut en être très-restreint; les livres terriers qui fourniraient des renseignements certains ont été détruits en 1793. Toutefois, les documents incomplets qui ont été conservés et les travaux exécutés sur divers points, ne permettent pas de douter que plusieurs étangs n'occupent la place où furent des champs fertiles, des maisons, des hameaux, des villages et des routes. Les anciens chefs-lieux de châtellenie ne sont plus que de pauvres villages. Les étangs se sont multipliés en raison de la dépopulation qu'ils ont encore augmentée par leur insalubrité.

Des intérêts privés soutiennent l'utilité et la fécondité des

étangs, tandis qu'au nom de l'humanité on accuse leur malfaisante impunité, et que, dans l'intérêt de l'agriculture, on réclame leur dessèchement.

On a dit en faveur des étangs qu'ils obviaient à l'insalubrité des marais, en atténuant l'infection des eaux stagnantes ; que pendant longtemps ils furent considérés comme un progrès pour l'agriculture ; que leur revenu, plus considérable que celui des autres surfaces de la même contrée, justifiait la protection que leur accordèrent les statuts de la Bresse ; que l'insalubrité disparaîtrait en leur donnant plus de profondeur ; que l'existence de marais intérieurs, foyer d'une infection permanente rendrait la contagion plus dangereuse après le dessèchement. On est allé jusqu'à soutenir que la durée de la vie moyenne n'était pas plus courte dans la Dombes, et que l'accroissement de la population y était plus prononcé que dans les autres parties de la France.

M. Maissiat, député de l'Ain, en 1851, expliquait ainsi, devant le Corps législatif, les intérêts privés opposés au dessèchement des étangs :

« La terre de ce pays, exploitée alternativement en culture « sur terrain sec et en étangs , produit plus qu'en un état « de culture : l'étang donne d'abord du poisson sans travail de « l'homme ; puis, une bonne culture succède au poisson sans « qu'il soit besoin de fumier. Le fumier peut être ainsi plus « abondamment employé là où l'eau n'atteint pas ; on a plus de « produit, à moins de frais, et moins de travail. »

Les propriétaires des chaussées peuvent inonder les fonds voisins pendant deux ans ; le propriétaire de l'assec n'a qu'un an de jouissance sur trois, s'il ne possède pas les chaussées ; viennent ensuite les droits d'évolage, de brouille, etc.

Deux princes de Savoie convertirent en prairie l'étang des Echets , ancien lac couvrant une surface de 1,000 hectares. L'entretien du canal qui déversait les eaux dans la Saône ayant été négligé, la prairie redevint marais. Dans le dernier siècle, l'opposition des intérêts privés empêcha le ministre d'Argenson de reprendre le dessèchement, de former des prairies et de fonder un haras qui eût été le plus grand bienfait pour le pays.

Vers le commencement du siècle actuel on reprit les travaux de dessèchement de l'étang des Échets ; ces travaux sont restés inachevés.

En 1790, plusieurs communes de la Dombes réclamaient le dessèchement des étangs ; un décret du 11 septembre 1792 autorisait les Conseils généraux à les détruire ; le 4 décembre 1793, la Convention ordonnait leur dessèchement sous peine de confiscation. La loi du 21 juillet 1856 simplifie les formalités de la licitation des étangs à dessécher. Depuis 1814 il a été desséché 3,145 hectares d'étangs, il en existe encore 17,500 hectares.

M. Valentin Smith fait ressortir les résultats des dessèchements effectués, également satisfaisants pour la salubrité et pour la production agricole, la plaine qu'arrose la rivière de la Reyssouse (arrondissement de Bourg) est devenue, par les dessèchements, la plus riche, la plus fertile, la plus peuplée de la Bresse, tandis qu'à la même époque, la multiplication des étangs dans le marquisat de Villars n'y a produit que l'appauvrissement et la dépopulation. M. Smith cite la propriété de Montribloux qui, par le dessèchement de ses étangs, a reçu une augmentation de revenu de 40 fr. par hectare ; il ajoute que les opérations de la péréquation fixent le revenu réel par hectare, dans les parties du canton de Trévoux qui ont peu d'étangs, à 47 fr. 80 c. dans les cantons qui ont le plus d'étangs à 20 et même 10 fr. seulement par hectare.

La valeur des terres est de 4 à 6,000 fr. l'hectare dans les vallées du Rhône et de la Saône faisant partie de l'arrondissement de Trévoux ; de 2 à 3,000 fr. sur les points de la Dombes non inondés, et seulement de 500 fr. à 1,000 fr. dans les parties couvertes d'étangs.

La France renferme, en moyenne 67, habitants par kilomètre carré, on n'en compte que 29 en Dombes ; la densité de la population dans chaque localité y est en sens inverse de la surface inondée. La recrutement trouve les conscrits des cantons qui ont des étangs dans un tel état d'infériorité que, de 1852 à 1857, le nombre des réformés dans ces cantons a été de 60 à 65 °/°, lorsque

ceux des cantons voisins ne l'ont été que dans la proportion de 40 p. °/₀.

M. Fodéré dit de la Dombes que l'homme, les animaux, les plantes y sont également faibles, rabougris, rachitiques, peu vivaces; que toutes les denrées telles que céréales, légumes, fruits, la chair même des animaux sont aqueuses, insipides, peu nourrissantes. Ainsi, dit M. Smith, une même loi associe, dans un même déclin, la terre, la plante et l'homme.

Voici comment on est arrivé à la conclusion que l'accroissement de la population en Dombes est plus considérable que dans la France entière :

La population initiale de la Dombes était, en 1802, de	13,669 habitants.
Sa population finale en 1852, de. .	21,010
Accroissement. .	7,341, soit 53 p. °/₀.

L'accroissement moyen, en France, n'a été, durant la même période, que de 30,83 pr °/₀.

En distinguant avec M. Smith les éléments de l'accroissement, on reconnaît que la prétendue fécondité de la population en Dombes provient, non de l'excès des naissances sur les décès, mais de l'immigration continue qui est le fait dominant dans cette contrée; en effet : sur l'accroissement de 7,341 habitants, l'immigration en a fourni 5,171 et l'excès des naissances seulement 2,170, ce qui réduit la fécondité locale à 15 pr °/₀ de la population primitive et à 10 pr °/₀ de la population finale en y comprenant les immigrants. La fécondité humaine de la Dombes n'a donc été que le tiers de celle de la France, au lieu d'être double. En France l'immigration ne contribue à l'accroissement que pour 1/10e, en Dombes elle dépasse les deux tiers. Cela prouve que *l'immigrant soumis aux influences paludéennes ne pourra jamais régénérer le pays.*

M. Valentin Smith, poursuivant son étude statistique dans les détails du mouvement des mariages, des naissances et des décès, déduit des observations très intéressantes de la comparaison de leur progression dans les pays malsains et dans les contrées

salubres, il y trouve la confirmation de l'opinion de Malthus, de Necker, de Sadler, de Quetelet et d'autres économistes renommés *que les mariages et les naissances sont plus nombreux dans les lieux où la mortalité est plus accélérée ; que la mort est le plus grand encouragement au mariage et que la cause finale y porte d'autant plus que la mortalité est plus grande.* Je dirai tout à l'heure ce qui me paraît erroné dans ces opinions ; car, de ce que la proportion relative des mariages, des naissances et des décès est plus considérable dans la Dombes que dans la France, il ne s'ensuit pas que l'insalubrité porte aux mariages et augmente leur fécondité.

Le nombre des mariages dans la Dombes est fixé par M. Smith en moyenne, à 1 sur 89,57 habitants ; d'autres le portent à 1 sur 93,77 habitants :

Il est en France, savoir :

A Paris de 1 mariage sur	106 habitants
Dans les autres villes de 1	122
Dans les communes rurales de 1	137
Et dans la France entière de 1	127

Il ressort de ces chiffres que si, d'une part, les mariages sont plus nombreux dans la Dombes insalubre, ils sont aussi plus nombreux, quoique dans une portion moindre, dans les villes et notamment à Paris que dans les campagnes, ce qui a lieu par des causes absolument opposées ; puisque dans les grandes agglomérations, c'est le rapprochement des sexes qui détermine plus de mariages et dans les pays insalubres c'est l'isolement que reproduit la mortalité.

D'après M. Smith, il y aurait en Dombes 3.38 naissances par mariage, en France 3.77, ce qui indiquerait une fécondité moindre dans la Dombes, bien moindre encore si l'on y distinguait les naissances hors mariage.

Les proportions moyennes, en France, sont :

A Paris, 2.15 naissances légitimes par mariage contracté la même année ;

Dans les autres villes, 2.91 ;

Dans la population rurale, 3.30 ;

Comparativement aux couples de tout âge, 1 naissance sur 8 couples.

Le rapport des naissances à la population est :

En Dombes, 1 naissance sur 27 habitants ;

A Paris, une naissance légitime sur 40 habitants, et 1 naissance légitime ou illégitime sur 32 habitants ;

Dans les autres villes, 1 naissance légitime sur 30.35 habitants, et 1 naissance légitime ou illégitime sur 35 habitants ;

Dans la population rurale, 1 naissance légitime sur 41 habitants, et 1 naissance légitime ou illégitime sur 41 habitants ;

Moyenne en France, 1 naissance sur 39 habitants.

Dans la population rurale, le rapport des naissances à la population paraît inférieur parce que les mariages y sont beaucoup moins nombreux ; la fécondité y est en réalité bien plus grande, puisqu'elle produit plus de naissances par mariage.

C'est principalement par la proportion effrayante de la mortalité que M. Smith fait ressortir l'insalubrité des étangs. Les décès sont, en Dombes, de 1 sur 27 ou 28 habitants ; un tiers de plus que dans la France entière, où la moyenne de 50 ans ne donne que 1 décès sur 41 habitants, quoique, dans la Dombes, l'immigration amène, chaque année, une population virile qui a payé le large tribut du premier âge à la mortalité sans avoir atteint l'âge de la caducité, ce qui atténue nécessairement la proportion des décès totaux.

Les mort-nés , s'ils étaient comptés, apporteraient un contingent au chiffre des décès. M. Smith n'évalue leur nombre qu'à 1 sur 24 ou 25 naissances, il doit y en avoir davantage : la proportion pour la France entière a été, en 1857, de 1 mort-né sur 22 naissances.

L'insalubrité de la Dombes fiévreuse est incontestablement la cause de la grande mortalité ; mais on ne saurait admettre comme principe, avec Malthus, Neker, Salder, Quetelet, etc., que *la mort soit le plus grand encouragement au mariage* ; que *la cause finale y porte d'autant plus que la mortalité est plus grande* ; que *les naissances soient plus nombreuses dans les lieux où la mortalité est plus accélérée.*

Si les mariages sont plus nombreux dans la Dombes, cela tient : 1° à l'immigration continue d'une population adulte ; 2° à la dissolution plus fréquente des unions dont le survivant est encore jeune ; souvent à la nécessité de remplacer le père ou la mère. En Dombes, plus du quart des mariages sont contractés par des veufs ou veuves jusqu'aux cinquièmes et sixièmes noces ; en France, il n'y a que 1/8 des veufs et 1/15 des veuves qui convolent à de nouvelles unions.

Les cinq mille immigrants arrivant en Dombes à l'âge où l'on contracte mariage, représentent une population de tout âge, triple, double au moins, c'est-à-dire douze ou quinze mille âmes qui, avec la population primitive, feraient environ de 30 à 35 mille âmes ; sur cette base, la proportion des mariages en Dombes serait bien inférieure à celle qui existe dans tous les autres pays de la France.

M. Smith reconnaît lui-même que les mariages sont moins féconds en Dombes ; si les naissances y sont plus nombreuses par rapport à la population, c'est par suite du plus grand nombre de mariages résultant de l'immigration et de la dissolution plus fréquente des unions par la mort de l'un des époux ; mais, ni les mariages, ni les naissances ne sont la conséquence physique directe de l'insalubrité activant la cause finale de la reproduction.

M. Smith a démontré jusqu'à l'évidence que la durée moyenne de la vie, dans la Dombes, n'est que de 20 ans 1 1 mois 11 jours pour les habitants originaires ; de 41 ans 4 mois 23 jours pour les émigrants, et de 23 ans 8 mois 22 jours pour les deux catégories réunies. Les calculs de M. Smith sont basés sur la seule méthode infaillible, qui consiste à diviser, par le nombre des morts, la somme des années vécues par tous les décédés. La méthode adoptée par le bureau des longitudes donne des résultats inexacts. Elle accrédite l'erreur que la durée moyenne de la vie, en France, s'est accrue de 7 ou 9 ans depuis 30 ans, tandis qu'en réalité elle n'est que de 31 ans environ, comme l'avait calculée Buffon il y a un siècle.

M. Smith fait suivre son étude statistique sur la Dombes des notes de M. Clément Désormes sur les méthodes mathématiques

employées pour déterminer la durée de la vie moyenne. M. Désormes a voulu réfuter les calculs de M. Marion, auteur d'une brochure publiée sur le même sujet, dans laquelle il dit, avec raison, qu'une immigration considérable augmente les mariages, les naissances et les décès; mais il s'éloigne de la vérité en soutenant que l'immigration abaisse la durée moyenne de la vie. L'adjonction d'une population virile ne saurait abaisser la vie moyenne. La méthode de M. Marion est défectueuse; M. Clément Désormes a l'avantage d'avoir adopté celle dont les résultats sont seuls exacts. Dans ce débat, de part et d'autre, on se prête trop à la supposition d'une population stationnaire qui n'existe nulle part, dont les conditions ne seraient pas même réalisées par l'égalité constante du chiffre des naissances, des décès et de la population; on ne réfléchit pas que, ni le nombre des naissances, ni celui des décès, ni celui de la population ne peuvent faire connaître la vie moyenne des décédés, ou l'âge moyen des vivants; la somme des années vécues par ceux qui ont cessé de vivre, divisée par le nombre des décédés, peut seule indiquer pour quotient la durée moyenne de la vie; de même, la somme des âges des vivants donne pour quotient l'âge moyen de la population. Il peut arriver que l'âge des vivants soit plus élevé que la durée moyenne de la vie des morts, si la proportion des décès du premier âge est plus forte dans l'ensemble des décès que celle des survivants du même âge dans la population totale. Une mortalité double qui atteint les âges virils détermine une vie moyenne plus longue; la mortalité moitié moindre qui frappe le premier âge assigne une vie moyenne plus courte. En 1849, année de choléra, le nombre des décès était presque double à Paris, et la vie moyenne des décédés était plus longue de plusieurs années parce que le choléra avait frappé principalement les âges virils, et que les décès du premier âge n'avaient pas augmenté.

Ces questions si importantes exigeraient des développements qui ne sauraient trouver place dans un rapport déjà trop long et trop hérissé de calculs.

Je terminerai par l'analyse succincte d'une lettre de M. Guille-

beau, maire de l'une des communes de la Dombes ; cette lettre adressée à M. Smith, est placée, comme pièce justificative, à la suite de l'ouvrage dont je viens de vous rendre compte. On y trouve l'exposition saisissante de la situation physique, morale et agricole des pays d'étangs.

Sur une population de 455 habitants, M. Guillebeau comptait en 1859 268 fiévreux, les décès, de 1850 à 1859, dépassaient les naissances de 10 à 11 pour °/o ; la durée moyenne de la vie des habitants n'est que de 24 à 25 ans ; six familles seulement remontent plus haut que 1830 ; les mariages sont peu féconds ; il n'y a pas de familles nombreuses ; la population, divisée par famille, ne donne pas, en moyenne, deux enfants ou ascendants par ménage ; sur 100 mariages, 26 sont contractés en deuxièmes et jusqu'aux cinquièmes et sixièmes noces : il en résulte la plus grande confusion dans les intérêts successifs des enfants de lits différents, des ventes fréquentes de mobilier, la misère, la négligence de l'éducation des enfants des précédents mariages, leur placement dès l'âge de 8 ans, leur ignorance absolue, etc. Une fille-mère n'est pas déshonorée ; si elle est servante, elle ne perd pas sa place ; elle se marie aussi facilement que celle restée vertueuse.

Quant aux intérêts agricoles, il serait trop long d'énumérer les mauvaises chances des étangs ; à la vérité, ils enrichissent par leur évolage, récolte obtenue sans travail et sans frais ; mais 15,000 hectares d'étangs imposent leurs inconvénients à 100,000 hectares de terrains. Les pâturages y sont mauvais, le bétail chétif, le revenu médiocre en veaux et en lait L'infériorité du sol provient du manque d'engrais et du produit non interrompu des jachères ; l'étang absorbe les meilleurs fonds et les prises d'eau ; il empêche l'établissement de bonnes prairies, et, par suite, la production des engrais.

Le dessèchement n'a plus d'adversaires apparents, on discute sur les moyens, l'intervention gouvernementale dominera seule l'inintelligence des intérêts privés.

La Statistique prouve, par des faits irrécusables, que la mortalité est vraiment effrayante dans les parties inondées de la

Dombes ; que l'insalubrité et les inconvénients des étangs, associent dans un même déclin la terre, les plantes, les animaux et l'homme ; que le dessèchement des étangs rendra la Dombes salubre, féconde, peuplée et riche comme tous les points de la même contrée où le dessèchement est déjà effectué.

Les études de M. Smith sont appréciées même dans l'étranger (1). Son nouveau travail sur la Dombes, l'un des plus importants dans la controverse engagée depuis 70 ans, ne peut manquer d'être d'un grand poids dans les conseils de la haute administration qui s'occupe avec une sollicitude constante des intérêts matériels du pays.

La Société d'éducation voudra féliciter M. Smith de ses généreuses inspirations en faveur de l'humanité, d'avoir mis en évidence les véritables intérêts de l'agriculture, d'avoir fait une œuvre utile à la régénération de la Dombes.

Le marquis de BAUSSET-ROQUEFORT.

(1) M. le marquis de Bausset fait allusion ici à la notice de M. Valentin-Smith sur la *Dépopulation des campagnes* qui a été insérée dans la *Revue* et reproduite dans plusieurs publications anglaises, ainsi qu'au travail du même auteur sur la *Philosophie de la Statistique* que la Gouvernement belge a fait imprimer dans les documents qu'il a publiés sur la statistique. Dans cette étude curieuse, M. Valentin-Smith fait ressortir, d'une manière claire et saillante, la puissance de la science statistique qui, appliquée à de longues périodes, fournit des lois certaines dans l'ordre des faits matériels et moraux, et, par cette révélation, montre où et comment il faut diriger le progrès social.

La Russie qui, jusqu'à présent du moins, s'était peu préoccupée de statistique, vient d'entrer largement dans la voie de la France, de l'Angleterre et des États-Unis, en formant, au ministère de l'Intérieur, un Comité central de statistique, composé des plus hautes notabilités scientifiques et administratives. Ce Comité a une double mission, d'abord la mission pratique de fonder une statistique officielle, ensuite de vulgariser en Russie la connaissance et l'utilité de cette science.

Nous avons appris avec un vif plaisir que, parmi les publications patronées par le Gouvernement russe, se trouve le travail de M. Valentin-Smith sur la *Philosophie de la Statistique*, dont la traduction sera faite par M. Grigarieff, l'un des membres du Comité central et, à tous les titres, l'un des hommes les plus éminents de la Russie.

Il y a une profonde satisfaction pour nous à voir les travaux de nos collaborateurs bien accueillis à l'étranger, et la *Revue* ne peut s'empêcher de s'enorgueillir quand elle apprend les succès des écrivains qui la soutiennent et la protégent. A. V.

CHRONIQUE LOCALE.

On raconte qu'un jeune prince voyant une foule immense massée dans le jardin des Tuileries, s'écria dans la simplicité de son âme : Il faut que le roi soit bien bon pour nourrir tout ce monde-là.

Les uns ont ri de cette naïveté ; d'autres en ont déduit que les princes recevaient parfois une assez mauvaise éducation. Hélas ! les princes ne sont pas seuls à refléter les idées fausses que des flatteurs leur donnent, et nous trouvons souvent dans les journaux de Paris des joyeusetés qui donnent ample matière aux provinciaux d'éclater de rire ou de se pincer les lèvres suivant le plus ou moins de sang gaulois qui coule dans leurs veines.

Nous ne voulons pas parler de l'*Artiste*, qui espérait bien apprendre que la venue du nouveau directeur de notre École donnerait enfin aux Lyonnais le goût dans les arts et l'amour du beau, qui manquent si complètement à la patrie des Boissieu, des Lemot et des Saint-Jean, ni de M. Mérimée, qui, dans la séance du Sénat du 4 mars, c'était hier, proclamait la province bien heureuse d'être éclairée dans sa *barbarie* (!) par les civilisateurs parisiens. Il est question d'une autre idée poussée dernièrement dans le cerveau d'un écrivain connu, et recueillie par une des Revues les plus répandues de la presse parisienne. — Croiriez-vous, Monsieur, c'est notre auteur qui parle, que je viens de faire un voyage en province, et que dans les plus petites villes j'ai trouvé un musée, et parfois un conservateur ! Chose ridicule, il y a un musée à Saint-Germain-en-Laye, il y en a un à Carpentras et un à Bruyère, gros bourg perdu dans les forêts des Vosges ! Il est vrai que ces musées se composent, en général, de quelques pétrifications, d'une caisse de coquillages et d'un crocodile empaillé ; mais ce qu'il y a de triste, c'est qu'on y trouve fréquemment des toiles, de bonnes toiles venues là de quelque pillage de couvent ou de legs faits par quelque riche enfant de la cité tout glorieux de laisser un souvenir à sa ville natale. N'est-ce pas un abus auquel il faut mettre fin ? Car de quel droit des œuvres de prix seraient-elles ainsi enfouies loin du Louvre, de Versailles ou du Luxembourg ? Peut-on faire le voyage exprès pour visiter un tableau égaré loin de Paris ? et tout à fait sans profit pour personne, Paris recevant, hébergeant nourrissant tous les provinciaux qui ont la moindre vocation pour les arts.

Ainsi, un écrivain sérieux propose d'enlever les bons tableaux inutilement perdus dans le fond de la province. Un autre proposera sans doute la même opération pour les bibliothèques, tout à fait sans usage et sans but hors de Paris, les hommes de lettres n'ayant pas la coutume de rester en province pour chanter dans le nid paternel quand les ailes leur ont poussé.

En attendant et sans beaucoup se préoccuper de ces projets, nos écrivains se jettent avec ardeur dans toutes les voies de la littérature, et l'on dirait que c'est par une espèce de protestation contre l'absorption de la capitale, que dans ce moment M. Onofrio fait l'histoire du patois lyonnais, que M. Pierre Gras publie un Dictionnaire du patois forézien, et que le Père Froment édite un charmant volume de Fables en patois bugésien.

A qui visite les belles toiles de notre Exposition, à qui assistait l'autre jour au concert de George Hainl, à qui suit les travaux de nos écrivains, il est bien permis de rire de ceux qui pensent que le monde civilisé commence à Montmartre et finit à Vaugirard. A. V.

Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

DEUX ..... ET TROIS.

Jean était forgeron ; Lise était couturière.
Ils avaient, quand l'Hymen les unit tous les deux,
Lise, une aiguille neuve, une âme simple et fière,
Jean, sa forge, un cœur droit et deux bras vigoureux.

La noce est faite à peine ; auprès de leur chaumière
Pauvreté passe, elle entre, et va s'asseoir entre eux.
Elle plaignait souvent..... mais, la journée entière,
Rires, refrains, baisers charmaient nos amoureux.

Quand Pauvreté geignait plus fort que de coutume,
Jean à coups plus pressés faisait sonner l'enclume,
Lise cousait plus vite en chantant sa chanson.

Un jour, Jean vend sa montre, il achète à la place
Un berceau.... Pauvreté prit alors sa besace
Et s'enfuit chez un riche, avare et vieux garçon.

Pierre Barbier

DÉCOUVERTE

DE

COLONNES ET DE TOMBEAUX ANTIQUES

DANS L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE A VIENNE

Lecture faite à l'Académie, dans la séance du 29 janvier 1861,

PAR

M. A. ALLMER.

—

On exécute en ce moment dans l'ancienne église abbatiale de Saint-Pierre à Vienne, nouvellement convertie en musée, des travaux de restauration et de recherches archéologiques d'un grand intérêt.

Déjà le clocher débarrassé des cloisons qui *aveuglaient* ses baies, des cheminées de forge qui, depuis vingt ans, l'enveloppaient des flots noirs de leurs fumées immondes, traversé maintenant dans tous les sens par l'air et la lumière et découpant sur le bleu du ciel les fûts minces de ses colonnettes et le feston de ses arcatures trilobées, a retrouvé toute l'élégante pureté de sa physionomie primitive. Le soubassement du clocher que nous sommes habitués à voir si informe et si délabré, n'attend lui-même pour apparaître à nos yeux surpris, tout aussi élégant, tout aussi léger et aussi aéré que les étages qu'ils supporte, que d'être dégagé des additions de divers genres qui le défigurent. Une fois que la façade dont on l'a enlaidi vers le XIIe siècle, aura disparu, que ses arcs débouchés s'ouvriront sur les quatre faces, que ses cha-

piteaux cachés dans l'épaisseur des murs auront été démasqués, que ses fresques, que ses incrustations céramiques se seront dépouillées du badigeon qui le recouvre, un des plus beaux spécimens d'architecture romane, dont la construction peut remonter à neuf cents ans, aura complété sa renovation.

A l'intérieur de l'église, à un demi-mètre sous le dallage, le sol ancien a été retrouvé avec les bases des piliers qui séparaient autrefois de même qu'aujourd'hui la grande nef des nefs latérales. Mais celles-ci n'offraient certainement pas dans le principe la choquante disproportion de hauteur et de resserrement dont nos regards s'étonnent. Elles n'avaient sans doute que la moitié environ de la hauteur actuelle et étaient surmontées d'une galerie, division que semble indiquer une retraite profonde des murs latéraux, un peu au-dessous des fenêtres dont ils sont percés.

Chorier faisant la description de l'église de Saint-Pierre, « dit que ses murailles sont faites en arcs appuyés d'un dou- « ble rang de colonnes. Et en ceci » ajoute t-il, « elle a beau- « coup de rapport à la symétrie observée dans la structure « des anciens temples » (1). Les murs latéraux de l'église de Saint-Pierre sont en effet décorés à l'intérieur d'une série continue d'arcs en application, mais ces arcs s'appuient sur de larges trumeaux en maçonnerie lisse et non sur des colonnes. On se demande si Chorier, quelquefois sujet à des distractions étranges, n'aurait vu par hasard que dans son imagination ce qu'il raconte, ou bien ce que ces colonnes peuvent être devenues.

Au siècle dernier, lorsque les chanoines de Saint-Chef et de Saint-André-le-Bas furent réunis au Chapitre de Saint-

(1) *Les recherches du sieur Chorier sur les antiquités de la ville de Vienne*, L. III, chap. XVII.

Pierre, l'église ne parut pas, à ses nouveaux hôtes, en rapport avec le progrès et le bon goût de l'époque. Elle n'était pas en rapport surtout avec les habitudes de bien-être et d'ostentation d'un aristocratique clergé dont les membres revêtus du titre peu évangélique de comtes de Saint-Chef, étaient astreints à faire preuve de noblesse de père et de mère à plusieurs degrés. On résolut de la restaurer, et ce fut alors qu'elle subit les embellissements en plâtre qu'on y voit aujourd'hui. Rien ne trouva grâce devant la mondaine délicatesse des chanoines. Les pieuses et anciennes peintures rehaussées d'or et d'argent firent place à des amours coquets mal déguisés en anges; les épitaphes des saints évêques, les tombeaux vénérés, les inscriptions nombreuses, toutes ces vieilleries de la dévotion et du respect des siècles passés furent sans plus de façon détruites, jetées au rebut ou masquées sous le plâtrage d'une décoration prétentieuse au goût du jour et d'un caractère presque irréligieux.

Uniquement à cause de la difficulté et du danger de les arracher de leur place, les colonnes dont parle Chorier furent sauvées de la destruction qu'elles méritaient à double titre, comme étant là depuis infiniment longtemps et comme provenant sans doute de quelque somptueux édifice romain. Elles furent simplement enveloppées de maçonnerie et cachées à tous les regards. Ces colonnes viennent d'être retrouvées sous la couche de plâtre et de moellons qui les recouvre depuis plus d'un siècle. Elles sont en vert cipolin, et antiques. Les chapitaux qui les couronnent appartiennent au style roman, et peuvent remonter au Xe siècle. Elles sont accouplées deux à deux, en sorte que chacun des trumeaux sur lesquels s'appuient les arcs des murs latéraux, renfermait deux colonnes réunies sous un tailloir commun. La même ordonnance règne à la hauteur des fenêtres, et répétait, autrefois, dans la galerie ou gynécée dont il a été parlé, la décoration des basses

nefs, en tout, tant au rez-de-chaussée qu'aux fenêtres, environ quatre-vingt colonnes de marbre. On peut à peine revenir de surprise que l'aveuglement de la mode ait pu faire préférer de lourds trumeaux lisses en plâtre à l'élégante et somptueuse décoration de cette double colonnade en marbre antique.

L'œuvre de prétendue restauration a été accomplie de la manière la plus brutale. Les saillies des chapitaux et leur tailloir ont été abattus ; les fûts de plusieurs colonnes ont été si maltraités qu'il sera nécessaire de les retourner.

Une reconnaissance des murs par le piquage de l'enduit qui les recouvre a fait rencontrer de chaque côté du chœur un arceau à plein cintre qu'un remplissage en maçonnerie dérobait à la vue. L'un de ces deux arceaux, celui de gauche, abritait autrefois le tombeau de saint Léonien qu'on voit actuellement en entrant dans l'église cathédrale de Saint-Maurice ; une crédence pratiquée sur un côté de ce renfoncement et délicatement ouvragée dans le style du XVe siècle est sans doute le dernier reste aujourd'hui des embellissements apportés par la dévotion de Louis XI à la tombe du saint fondateur du Monastère de Saint-Pierre (1).

Sous l'arceau opposé a été découvert un tombeau qu'une épitaphe fixée au mur désignait être celui de saint Mamert

(1) Un extrait de lettres patentes de Louis XI, données à Lyon en 1476, qui se trouve dans l'inventaire des titres de la chambre des comtes de Grenoble, rappelle que « pour la singulière dévotion que ce prince avait aux » glorieux corps de saint Agnan et de saint Léonien qui reposaient dans la » dite église, il avoit fait construire et édiffier une chapelle d'ouvrage som- » ptueux et magnifique, et en icelle fait faire une chasse d'argent où il avoit « fait mettre le corps dudit saint Léonien et fondé, outre ce, une messe » journalière, et qu'au devant de la dite chapelle il y auroit une lampe ar- « dente perpétuellement. »

Notice historique et critique sur le tombeau et l'épitaphe de saint Léonien par Alfred de Terrebasse, 1858.

évêque de Vienne et l'instituteur de la fête des Rogations, mort le 11 mai en 475 ou 476.

MOLE SVB HAC LAPIDVM S*anctissima*
MEMBRA TEGVNTUR HVIUS PO*ntificis*
URBIS SACRIQVE MAM *erti*

HIC TRIDVANVM CVM SOLLEMPNIBVS LETANIIS
INDIXIT IEIVNIVM ANTE DIEM QVA CELE
BRAMVS DOMINI ASCENSVM

« Sous l'abri de ces pierres, reposent les très-saints mem-
« bres de saint Mamert, évêque de cette ville.

« Il a institué un jeûne de trois jours, avec des litanies
« solennelles, avant le jour où nous célébrons l'Ascension de
« Notre Seigneur. »

Cette épitaphe est évidemment d'un temps moins ancien que celui de saint Mamert. Les indices fournis par la forme des lettres qui la composent comme par le style de sa rédaction ne la reportent pas au delà du Xe siècle. Entre les deux hexamètres, qui en font la première partie et les trois lignes de prose qui la terminent, existe une ouverture carrée de 50 centimètres qui ne paraît pas avoir pu servir à autre chose qu'à l'enchassement d'un reliquaire contenant peut-être le chef du Saint.

Déjà depuis longtemps, à l'époque où Chorier écrivait ses *Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne*, c'est-à-dire vers le milieu du XVIIe siècle, les choses étaient en l'état qui vient d'être constaté. L'ouverture ou *loculus* propre à loger un reliquaire était vide, le tombeau avait disparu, et le souvenir même s'en était si complètement perdu que l'historien de Vienne ne se doutant guère en lisant l'épitaphe, que le tombeau caché dans l'épaisseur du mur, était précisément devant lui et en quelque sorte sous ses yeux, s'étonne que saint Mamert n'ait pas « eu un tombeau relevé comme le sont tant

« d'autres en cette mesme église (1), » et affirme qu'il n'y était plus.

Le tombeau de saint Mamert est en effet, comme le présumait Chorier, un tombeau « relevé, » un long sarcophage quadrangulaire fermé par un couvercle prismatique dont chaque versant est encadré dans un double cordon très-simplement taillé. Le dessous de ce couvercle qu'on aperçoit par une brèche assez large pratiquée sur le devant de l'auge, est concave et une croix en relief à extrémités *pattées*, en occupe toute la longueur. Ces ornements ne rappellent en aucune manière les formules caractérisques de l'art au Ve ou au VIe siècle ; et le couvercle qu'ils décorent, doit comme l'épitaphe dont il était question toute à l'heure avoir été fait seulement au Xe, c'est-à-dire à l'époque où l'église de Saint-Pierre ruinée par les Sarrazins, venant d'être reconstruite, on jugea à propos pour les honorer plus spécialement, de placer à l'entrée du chœur, les tombeaux de saint Léonien fondateur du Monastère, et de Saint-Mamert instituteur d'une solennité promptement adoptée par toute la chrétienté d'Occident. Le couvercle du tombeau de saint Léonien ne présentant pas d'épitaphe, on y en grava une, en effaçant des ornements qui en tenaient la place, mais qui ne disparurent pas si complètement que l'œil ne puisse encore sous les lettres qui les recouvrent, en suivre et en reconstituer la figure. Comme beaucoup de ceux qui viennent d'être découverts, peut-être le tombeau de saint Mamert n'avait il qu'un couvercle trop simple pour être dignement offert aux regards dévots du public. On y pourvut par un couvercle neuf ou refait.

Je vais laisser à M. Alfred de Terrebasse, auteur d'une notice en ce moment sous presse (2), le soin intéressant d'ex-

(1) *Les recherches du sieur Chorier sur les antiquités de la ville de Vienne.* Livre III ; ch. XIX.

(2) *Notice sur le tombeau de saint Mamert, instituteur des Rogations qui,*

pliquer que l'entaille dont il a été parlé, n'a pu être faite que pour une extraction frauduleuse des reliques que contenait le tombeau.

..... « En continuant, dit M. de Terrebasse, à dégager la « partie inférieure du sarcophage, cachée par l'exhausse- « ment du sol du chœur, on aperçut sur le devant de l'auge, « à peu près vers le milieu, mais se rapprochant de la tête, « une brèche, un trou pratiqué à coups de marteau et qui « paraissait grossièrement bouché avec des pierres et du « mortier. Après avoir retiré soigneusement ces matériaux « et ces pierres, il devint facile de reconnaître que la tombe « avait été violée, et qu'il ne restait plus du corps qu'elle « avait renfermé, que le petit nombre d'ossements que la « main du ravisseur, en passant par le trou, n'avait pu at- « teindre et ramasser. »

..... « On attendit que le couvercle du sarcophage eût « été soulevé pour constater plus commodément et plus « exactement la place où se trouvaient ces ossements, et « pour faire en même temps reconnaître par des gens de « l'art à quelles parties du corps ils appartenaient. »

..... « Il a été reconnu de prime-abord qu'il ne restait, « au milieu du sarcophage et vis à vis de la brèche, que la « terre et les gravois qu'on avait été obligé d'y introduire « pour retenir les pierres destinées à la fermer. Tous les « grands ossements, y compris la tête, avaient disparu, et « les menus ossements que l'on apercevait encore étaient, « pour ainsi dire, isolés aux deux extrémités de l'auge. Ces « ossements appartiennent exclusivement à la partie supé- « rieure et à la partie inférieure du corps, et l'on y retrouve « les lames et les apophyses épineuses de presque toutes

vient d'être découvert dans l'ancienne église de Saint-Pierre, à Vienne, par Alfred de Terrebasse, 1861.

« les vertèbres cervicales, ainsi que la plupart des os des « deux pieds. Le corps du Saint étant, après six ou sept « siècles, dans un état de dissolution complète, il n'est pas « étonnant que ces menues parties, préservées par leur « ténuité même, aient échappé au pillage de la tombe. « Elles ont été soigneusement recueillies et remises entre « les mains de M. le curé de Saint-Maurice, qui en a fait « dresser un inventaire détaillé dont nous venons de repro- « duire en peu de mots la substance. »

D'un autre côté la tradition et l'histoire s'accordent à affirmer que les reliques de saint Mamert ont été transférées à Orléans, dans l'église de Sainte-Croix. « Un inventaire des « reliques de cette église, dressé en 1562, quelque temps « avant qu'elles fussent brûlées avec l'église elle-même par « les calvinistes, constate l'existence d'une châsse incrustée « en partie d'argent où se trouvait le corps de saint Mamert « et d'un buste d'argent doré renfermant son chef. Saint « Mamert était le second patron de cette cathédrale où il « avait un autel desservi par deux chanoines prébendiers « qui portaient le nom de chanoines Mamertins. Saint « Mamert, enfin, était l'objet d'un culte particulier dans le « diocèse d'Orléans, où l'on célébrait trois fêtes en son « honneur : la première, au jour de sa mort, le 11 mai ; la « seconde, au jour de la translation de son corps, le 13 oc- « tobre ; la troisième, au jour de la translation de son chef, « le 14 novembre.

« Ces diverses fêtes et translations paraissent assez dif- « ficiles à expliquer, et le savant et exact Le Nain de Tille- « mont s'en est justement préoccupé. *On fait*, dit-il, *à « Orléans une feste double de sa translation, le* 13 *octobre ; « on en fait encore mémoire le* 14 *novembre, de quoy le « nouveau Bréviaire d'Orléans ne marque point la raison. » Il paroist par ce Breviaire qu'on n'y sçait la translation*

« *de saint Mamert que par la tradition ancienne, sans en*
« *avoir aucune histoire ni aucun acte. Tout ce qu'on en dit*
« *de plus ancien, c'est qu'elle est marquée dans un missel*
« *manuscrit de* 400 *ans.*

« Le nouveau bréviaire d'Orléans dont parle Tillemont,
« ayant été mis au jour, en 1693, par les soins de l'évêque
« du Camboust de Coislin, il en résulte que la tradition
« orléanaise ne remonte pas au-delà de la fin du XIIIe siècle.
« Comme elle ne repose sur *aucune histoire ni aucun acte,*
« nous sommes en droit de soutenir que les reliques de
« saint Mamert ne sont arrivées à Orléans que par suite
« d'un ou de plusieurs de ces pieux larcins dont l'histoire
« ecclésiastique du moyen âge n'offre que tant d'exemples. »

Pour ce qui est d'une prétendue cession qu'*à leur grand regret et désolation* les Viennois auraient faite des reliques de saint Mamert, aux Orléanais, à la prière du roi Gontran et du pape Jean III, il convient sans doute de ne voir là qu'une sorte d'euphémisme pieux appliqué par nécessité à un fait dont le nom véritable avait besoin d'adoucissement. Les Viennois avaient si peu fait cadeau à l'église d'Orléans des reliques de leur glorieux évêque, au VIe siècle, qu'au Xe ils décernaient à ces mêmes reliques une place d'honneur dans e chœur de l'église de Saint-Pierre, nouvellement reconstruite, et faisaient graver une épitaphe pour désigner le tombeau qui les contenait Plus tard, dans le courant du XIe siècle, les précieux restes étaient encore à leur place.
« Un ancien hagiologe de l'église de Vienne, rédigé sous le
« pontificat de l'archevêque Léger, qui mourut en 1070, dit
« en termes exprès que saint Mamert reposait dans l'église
« des Apôtres ou de Saint-Pierre, hors de l'enceinte de la
« ville, à droite de l'autel. *Jacet hic pontifex, in ecclesia*
« *Apostolorum foris murum civitatis in dextera parte*
« *altaris.* C'est la place où se trouvait, du temps de Chorier,

« l'épitaphe de saint Mamert ; c'est la place où son épitaphe « et son tombeau ont été retrouvés ces jours derniers.

Moins de cent ans après, la soustraction des reliques de saint Mamert était un fait accompli. « Il n'en est plus ques- « tion déjà dans la bulle du pape Innocent IV, qui commit, « en 1251, deux cardinaux de l'Eglise romaine pour assister « et présider à l'élévation des corps de plusieurs saints « évêques et abbés que l'église du monastère de Saint-Pierre « s'honorait de posséder. Il y est fait mention des saints « évêques Naamat, Pautagathe, Georges, Eutherius ; de « saint Léonien, de saint Marculphe et de quelques autres « saints inconnus ou oubliés dans les fastes de l'église de « Vienne ; mais le nom de saint Mamert n'y est pas même « prononcé.

« Du rapprochement de tous les faits, de toutes les cir- « constances qui précèdent, continue M. de Terrebasse, en « terminant son travail, il résulte, ce nous semble, que le « sarcophage découvert dans le chœur de l'église de Saint- « Pierre, à droite de l'autel, au-dessous d'une épitaphe « indicative, ne peut être que celui où avaient été déposés, « au Xe siècle, les restes de saint Mamert conservés dans « cette église depuis le jour de son inhumation. Il n'y a « pas lieu de soupçonner qu'un autre mort, ou même un « autre évêque, ait usurpé cette place, que toutes les tra- « ditions lui attribuent. Le corps saint a été, dans l'inter- « valle du XIe au XIIIe siècle, l'objet d'un de ces pieux « larcins dont l'histoire ecclésiastique révèle de si fréquents « exémples. On s'y serait même pris à deux fois avant de « réunir la tête et le corps. Enfin, le vol était si bien con- « sommé en 1251, que les religieux de Saint-Pierre, renonçant « à toutes prétentions sur les reliques de saint Mamert, « n'eurent plus à s'inquiéter d'un tombeau vide. Sa mémoire « s'en était effacée à un tel point, que Chorier, en 1658, le

« cherchait ailleurs que là où il était. Les menus ossements « retrouvés aux deux extrémités du sarcophage sont, à n'en « pas douter, les débris du corps saint échappés depuis des « siècles à la main du ravisseur. Il n'y en a pas assez pour « que l'on craigne une sustitution, il y en a juste ce qu'il « faut pour témoigner d'un vol. Ces reliques, oubliées plu- « tôt que respectées du temps et des révolutions, sont « aujourd'hui tout ce qui reste à la pauvre église de Vienne, « des trésors sacrés de Vienne-la-Sainte. C'est à l'autorité « ecclésiastique qu'il appartient d'en décider souveraine- « ment. Mais pour ce qui nous concerne, nous ne saurions, « au double point de vue de l'histoire et de l'archéologie, « tirer une autre conséquence de ce que nous avons rap- « porté et de ce que nous avons vu. »

Ma plume, moins brillante que celle de M. de Terrebasse, continue le récit des découvertes faites à Saint-Pierre.

En entrant dans la grande nef, on aperçoit, enclavée dans le mur, à gauche, une épitaphe payenne ; c'est une des nombreuses inscriptions disparues à la suite des restaurations, ou, pour mieux dire, du travestissement de l'église, ordonné par les comtes de Saint-Chef.

QVIETI. ET. D. M
VCCII
EVCARPVS . ET
POLYCARPVS
VIVI . FECERVNT

« Au repos éternel, aux dieux Mânes.

« Uccius Eucarpus et Uccius Polycarpus se sont fait faire « ce tombeau de leur vivant. »

Je me garderai bien de remarquer avec M. Cochard que

(1) Bosio, p. 438. Edmond Leblant ; *Inscr. chrét. de la Gaule*, p. 149.

« la famille Polycarpus était d'origine grecque, et que le « saint archevêque de Lyon en était issu. » (1) Autant vaudrait-il faire des remarques sur *les familles* des Jean, des Pierre ou des Antoine. Eucarpus et Polycarpus n'étaient pas des noms de famille, mais de simples surnoms, le plus souvent portés, comme la plupart des surnoms grecs, par des esclaves, sans même que ceux-ci fussent grecs de nation. C'est ainsi qu'une épitaphe du recueil de Bosio, consacrée au souvenir de Remus et d'Arcontia, prévient le passant de ne pas prendre la tombe de deux jeunes Gaulois pour celle d'un Romain et d'une Grecque (2).

La fantaisie seule était chargée de donner des noms aux esclaves. En les empruntant le plus ordinairement à la langue de l'Attique, elle satisfaisait tout à la fois à un engoûment attesté par les auteurs anciens, et à la convenance de ne pas confondre par les mêmes surnoms des esclaves avec des ingénus, les surnoms de ceux-ci étant ordinairement d'origine latine.

Le dessous de l'église paraît être occupé dans toute son étendue par un cimetière d'une époque fort ancienne. L'enlèvement du dallage dans la partie de la grande nef et des deux nefs latérales qui avoisine le chœur, a mis au jour plus de soixante tombes ; et ce qui ajoute surtout à l'intérêt comme à la singularité de cette découverte, c'est que presque toutes sont d'anciens sarcophages romains, pris sans doute le long des deux voies qui passaient là autrefois et que remplacent aujourd'hui le chemin de Vimaine, dont le nom est dérivé de *via-magna*, et la route de Marseille.

L'église de Saint-Pierre remonte à l'origine du christianisme dans les Gaules. L'historien des *antiquités de Vienne*

(1) *Les Recherches du sieur Chorier*, l. III, ch. XV.

(2) *Ins. chrét.*, de la Gaule p. 149

l'appelle « une des plus saintes et des plus vénérables de la « chrétienté, soit que l'on fasse réflexion à la gloire des « Saints, dont elle est le sacré tombeau, ou à leur nom- « bre. » Les premiers évêques de Vienne, tous mis au rang des bienheureux, y ont été enterrés. Dans l'espérance d'avoir ces élus de Dieu pour intercesseurs au ciel, la plupart des anciens princes qui ont régné sur le pays ont ambitionné avec ardeur, et souvent au prix d'abondantes largesses, le privilége d'avoir leur sépulture auprès de leurs reliques. Nul doute que presque tous les tombeaux du curieux polyandre qui vient d'être rendu à la lumière n'aient contenu les restes de personnages du plus haut rang et de la plus grande illustration. Malheureusement, tout indice propre à les faire reconnaître ayant complètement disparu, leurs tombeaux muets à leur égard et dépouillés de caractère historique, ne nous offrent plus d'intérêt qu'à raison des ornements ou des épitaphes antiques qu'on y a laissé subsister.

Différentes de mesures et de niveaux, les unes ouvertes et vides, les autres encore pourvues de leurs couvercles arrondis, plats ou prismatiques, les unes nues, les autres décorées d'inscriptions ou de sculptures, toutes ces auges massives, pressées les unes contre les autres, superposées, en plusieurs endroits, les unes aux autres, offrent un coup d'œil des plus étranges qui rappelle celui des Aliscamps d'Arles et celui du cimetière, non moins intéressant, mais moins connu de Saint-Gervais à Vienne. Tantôt pour les approprier à des sépultures chrétiennes, on en a effacé les inscriptions, moins quelquefois les initiales D et M (*Diis Manibus*); tantôt la dépouille chrétienne a pris place dans la *demeure éternelle* du païen, sans qu'on se soit inquiété de l'épitaphe de l'ancien destinataire; ou bien le sarcophage païen a été retourné, et l'on a pu, dans l'épaisseur très-considérable du fonds, creuser une nouvelle auge.

Voici deux tombes qui ont été taillées dans des blocs ayant appartenu à un entablement. On y remarque les trois bandes de l'architrave et la frise avec cette portion d'inscription gravée en caractères de plus de 10 centimètres de hauteur :

T. SAMMONIS FLAM.MAR

Je suppose que l'édifice dont proviennent ces pierres, était un tombeau de proportions monumentales affectant la forme d'un temple et que le fragment d'inscription qu'elles portent est la fin d'une épitaphe qu'on peut rétablir ainsi :

« *Aux dieux manes de..... fils de..... de la tribu Voltinia, surnommé Sammo, flamine de Mars.*

Le flamine de Mars est le même que plusieurs inscriptions, longtemps mal comprises, désignent sous le titre de flamine de la jeunesse, *flamen juventutis*. C'est ce qu'a permis de reconnaître le rapprochement de deux inscriptions relatives à un même personnage qualifié sur l'une des deux, autrefois à Genève (1), de flamine de Mars, tandis que sur l'autre qui est au musée de Vienne (2), il est appelé flamine de la jeu-

(1) D. IVL. D.F. VOLT
CAPITON
AVGVRI IIVIRO AERAR
FLAMINIMARTIS
TR. MILIT.....
(Orelli, n° 257).

(2) D. IVL. D. F. V*olt*
CAPITON*i*
FLAM. IVENT. III V*iro. loc*
*pu*BLIC. PERSEQ. II Viro. *aer*
*au*GVRI. PRAEF. FA*br. trib*
*m*ILIT· LEG. II. ADiut...
(Léon Rénier, *Mél. d'épigr.*, p. 70.

nesse. Il s'agit alors, non pas ainsi qu'on le croyait, de la déesse Jeunesse, toujours nommée *Juventas*, mais de la jeunesse, *juventus*, arrivée à l'âge du service militaire, service que les Romains acquittaient sous la dénomination de *juniores*, depuis vingt jusqu'à quarante ans. Il est tout simple que l'armée fût sous la protection du dieu de la guerre et que le flamine de Mars ait pu être appelé quelquefois flamine de l'armée.

Toutes les tombes exhumées du polyandre de Saint-Pierre, ne méritent pas une mention spéciale. Vous voudrez bien, Messieurs, me permettre de n'avoir pas à vous entretenir de celles que ne recommande à votre attention, ni une inscription, ni quelque ornement. A en juger par le caractère des sculptures qui les décorent, par la forme des lettres des inscriptions qu'elle présentent ordinairement dans un encadrement à queue d'aronde, toutes les tombes dont je vais parler, paraissent être du premier ou du second siècle de l'ère chrétienne.

Celle-ci est un magnifique *bisomus*. Deux alvéoles à côté l'une de l'autre, indiquent la place de la tête de chacun des deux corps qu'il a dû contenir. Une épitaphe répétée sur les deux faces, nous enseigne qu'il a été fait pour des époux.

D SOLLIAE. FIDAE. T. CAFATIUS
COSMUS. IIIIIVIR. AVGCONIVG M
CARISS. ET.SIBI.VIVVS.POSVIT

« Aux dieux mânes :

« A Sollia Fida. Titus, Cafatius, Cosmus, sévir augustal,
« a fait faire ce tombeau de son vivant, pour sa femme chérie
« et pour lui-même. »

Cet excellent mari épris de sa femme jusque outre tombe, me rappelle les jolis vers de l'Anthologie latine :

Hæc est sancta fides, hæc sunt felicia vota
Amplexus vitæ reddere post obitum.
Fortunati ambo, si qua est ea gloria mortis
Quos jungit tumulus junxerat et thalamus (1).

Cafatius paraît être un nom arabe ; on trouve dans Gruter CAFATIVS SVRVS, *Cafatius le Syrien.*

Celle-là décorée à chaque bout d'une guirlande de fruits sur laquelle est posée une colombe, a contenu les restes d'un enfant.

P. CASSI IVLIANI
DEFUNCTI. ANN. II. DIER. XXXVI
D P. FA.... NIVS. IVLIANVS. ET M
..... CASSIA. PARENTES
FILIO DVLCISSIMO

« Aux dieux mânes de Publius Cassius Julianus, mort à « l'âge de deux ans et trente-six jours. Ses parents Publius « Fa..... Julianus et..... Cassia, ont fait faire ce tombeau « pour leur fils chéri. »

Il est digne d'observation que l'enfant porte le nom de sa mère et que, contrairement à l'usage, le surnom de celle-ci était placé avant le nom.

Cette autre est celle d'un jeune homme, sans doute un esclave ou un enfant trouvé, ravi trop tôt à l'affection et aux tendres soins d'une bienfaitrice généreuse. « Elle l'avait « élevé et fait instruire comme s'il eût été son fils. Mais, « fatalité de l'astre funeste qui avait présidé à sa naissance, « il ne lui fut pas donné de jouir de lui-même, ni de l'avenir « qui lui était préparé. Une femme bien malheureuse de « sa perte, a fait faire ce tombeau pour y être réunie avec « lui et l'a dédié sous l'ascia. »

(1) *Burmann*, t. II. p. 158.

QVEM.VICE.FILI.EDVCAVIT.ET.STVDIIS.LIBERALIBVS
PRODVXIT.SED INIQVA.STELLA.ET.GENESIS.MALA
QVI SE NON EST.FRVNITVS. NEC.QUOD.ILLI DESTI
NATVM. ERAT SED.QVOD.POTVIT.MVLIER.INFELIX
ET.SIBI.VIVA.CVM.EO.POSVIT.ET.SVB.ASCIA.DEDIC

Frunitus est un de ces mots de la vieille latinité qui, bannis de bonne heure de la littérature, se sont perpétués dans le langage familier et reparaissent quelquefois sur les inscriptions, les seuls monuments de la langue vulgaire qui soient venus jusqu'à nous (1). Le verbe *fruniscor*, dont Caton aimait à se servir, était déjà tombé en désuétude au temps de Cicéron.

Il manque au moins la moitié de cette intéressante inscription.

On lit sur une autre tombe l'épitaphe d'une femme surnommée, par sobriquet, *Amantia*, encore un vieux mot employé par Plaute et réfugié dans le style populaire.

VALERIAE ATTICAE
SIGNO.AMANTIAE
D L.TERTINIVS.SEXTVS .M
CONIVGI.ET.S.A.D

« Aux dieux mânes. A Valeria Attica, dite *Amantia*. Lucius « Tertinius, Sextus, a fait faire ce tombeau pour sa femme et « l'a dédié sous l'ascia. »

Le Tertinius Sextus a été marié deux fois. Par une inscription de Vienne que Chorier a rapportée et dont une partie est depuis longtemps au musée de la ville et une autre portion sous le dallage d'une des chapelles de l'église de Saint-

(1) Muratori, p. 1570, 11 ; 1956, 9 ; et Edmont Leblant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, p. 336.

Maurice, nous lui connaissions déjà une autre femme. La comparaison des épitaphes des deux femmes qu'il a mises en terre, est assez curieuse ; elle va nous faire connaître son histoire et nous initier aux secrets de ses deux ménages. Il est aisé de discerner, tout d'abord, laquelle des deux épouses a été la mieux aimée et la plus méritante. Tandis que sur l'épitaphe de l'*Amantia*, on s'étonne de ne rencontrer aucune expression affectueuse, pas même une des épithètes ordinaires de *carissimae* ou de *pientissimae*, tellement banales, que leur absence constitue presque une restriction, Tertinius se plaît à rendre hommage aux belles qualités de son autre compagne. *Commia Severina*, c'était son nom, était chaste, était bonne, était remplie de prévenances pour son mari : *Obsequentissimae ac pudicissimae feminae*. Le choix des termes de ces éloges forme, avec le sobriquet de l'autre femme, un contraste singulier, une antithèse intentionnelle, à ce qu'il semble. Le mot *Amantia*, synonyme trivial d'*amor*, porte avec lui je ne sais quelle suspecte odeur de galanterie qui insinue à la pensée le soupçon que celle à qui l'on avait donné ce surnom de mauvais genre ne fut peut-être pas une seconde Pénélope ni une autre Lucrèce. Aussi lorsque la Parque cruelle vint à toucher le fil de ses jours, son mari eut le bon esprit de n'en pas mourir de chagrin. Il préféra se remarier avec une autre meilleure, épouse accomplie, modèle de pudeur et de la plus aimable bonté qui, sans doute, le rendit aussi heureux qu'il l'avait été peu, puisque ayant eu le malheur de la perdre, il veut lorsqu'il mourra lui-même n'avoir pas d'autre tombeau que le sien.

COMINIAE SEVERIMAE
OBSEQVENTISSIMAEACPVDI
CISSIMAE FEMINA E L. TERTINI
VS SEXTVS MARITVSETSIBIVIVS
ET SVB ASC DEDIC

Plusieurs tombeaux étaient recouverts par d'épaisses dalles plates. On s'est aperçu en les soulevant que quelques-unes portaient des inscriptions sur la face tournée vers l'intérieur des auges auxquelles elles servaient de couvercles.

D GAINIAE.VALERIANAE M
DEFUNCTAE. ANNOR. XXI
C.GIAMILLIVS.MEROPS.ET
CAMVLIA.MARCELLA
FILIAE.DVLCISSIMAE

« Aux dieux mânes et à Gainia Valeriana, morte à l'âge « de 21 ans. C. Giamillius Merops et Camulia Marcella, « ont fait faire ce tombeau pour leur fille tendrement aimée. »

La fille ne portant pas le nom de son père, ni celui de sa mère, il est présumable que celle-ci avait eu cette enfant d'un premier mariage.

Gainia et Giamillius sont des noms nouveaux à inscrire à l'onomasticon romain.

SECVRITATI. PERPETVAE
IVLIAE.BRVNDESINAE
IVLIA.INGENVA MATRI.PIISS
ET L. IVLIVS.GLAPHYR
CONIVGI.IMCOMPARABILI

« Au perpétuel repos de Julia Brindesienne. Julia Ingenua « à son excellente mère, et Lucius Julius Glaphyrus à son « épouse incomparable. »

Une couronne de laurier est gravée en creux de chaque côté de cette épitaphe, à la place qu'occupent ordinairement, dans un cadre en forme de queue d'aronde, les initiales D et M (Diis Manibus).

Brundesinae au lieu de *Brundusinae* ou *Brundisinae*, de Brindes, confirme l'orthographe de la célèbre édition des

Pandectes florentines de Laurent Torrentino, où le nom de cette ville est écrit *Brundesium* (1). Il n'est guère possible de prononcer le nom de Brindes sans penser au voyage qu'y fit Horace en compagnie de Mécènes et de Virgile,

> ..... *Animae quales neque candidiores*
> *Terra tulit*.....

voyage dont il raconte, dans sa cinquième satire, les étapes et les risibles incidents.

DIIS
MANIBVS
LVCRETIAE
CRATISTES
L.LVCRETIVS
ALCIMVS
PRATER

« Aux dieux mânes de Lucretia Cratiste, Lucius Lucretius, « Alcimus, son frère. »

Des voyelles longues, A dans *manibus* et dans *frater*, E dans *Lucrétiae*, *Lucrétius*, *Cratistés*, sont distinguées par des accents.

D'assez nombreux exemples font connaître qu'anciennement des voyelles longues étaient quelquefois exprimées par deux voyelles, tantôt par le redoublement de la même voyelle : *Vaarus*, *scedes*, *mariinus*, *domuus*, pour *Varus*, *sedes*, *marinus*, *domus* ; tantôt par deux voyelles différentes : *leibertus*, *coeravit*, *Fourius*, *oitile*, pour *libertus*, *curavit*, *Furius*, *utile*. La raison des accents aurait été, dans le principe, de marquer la suppression de l'une de ces voyelles ; mais par la suite on posa des accents non seulement sur des longues qui ne renfermaient pas une contraction, mais même sur des brèves. Dans une courte inscription d'Arles, trois accents sur cinq qu'elle contient sont placés sur des voyelles brèves.

(1) *Dig.* 14, 1, 1 ; et 19, 1, 3 Florentiæ, 1553.

L'épitaphe de Lucretia Cratiste est surmontée d'un cintre dans le champ duquel est gravé en relief un croissant entre deux patères. D'après un système d'astronomie, personnel sans doute au lapicide chargé de l'exécution du monument, le croissant de la lune pend par un fil au sommet du cintre, qui peut être considéré en cette circonstance comme représentant la voûte des cieux.

Le fragment suivant est peut-être le commencement d'une épitaphe :

D M
TIB. IVLIVS
DIADOCHVS
DENDROPHO
RVS
MVNIFICVS
. . . . . .
. . . . . .

« Aux dieux mânes. Tiberius Julius Diadochus, dendrophore, éditeur d'un combat de gladiateurs.... »

La partie qui manque au texte de cette inscription nous eût sans doute fait connaître ce qu'il faut entendre par le titre de *munificus*, que, d'après l'opinion de M. Léon Renier, si profondément initié à toutes les particularités épigraphiques et à tous les détails de l'organisation romaine, j'ai traduit comme l'équivalent de *munerarius*, éditeur d'un combat de gladiateurs.

On sait que les dendrophores étaient les commerçants qui se livraient à l'exploitation des forêts, et que nous appelons des marchands de bois en grume. Ils formaient des corporations à la fois civiles et religieuses, et étaient, en même temps qu'artisans, les prêtres de la Mère des dieux. Il se pourrait même que notre inscription ne soit pas une épitaphe et que les initiales D M qui sont en tête signifient, non pas *Diis Manibus*, mais *Deum Matri*. On devra remarquer toutefois que dans presque toutes les inscriptions où Cybèle est

appelée la Mère des dieux, le mot *mater* est placé avant le mot *deum*, et qu'alors il faudrait supposer ici sans une raison suffisante une inversion contraire à la pratique ordinaire.

Deux tombeaux méritent encore d'être signalés, l'un est orné de strigilles et présente un cartouche propre à recevoir un titulus qui n'y a jamais été gravé ou a été effacé; l'autre a été taillé dans un bloc provenant d'un imposte qu'enrichissaient les monumentales feuilles d'acanthe d'un chapiteau corinthien. Une partie des tombeaux qui viennent d'être découverts étaient fermés par des couvercles offrant la forme d'un prisme obtus. Tous ces couvercles sont romains, et l'on aperçoit sur plusieurs la trace très-distinctement apparente des six antéfixes qui leur servaient de décoration et qui ont été rasées. Mais en voici un sur lequel a été sculpté après coup un bas-relief chrétien. Ce couvercle est de forme prismatique, et l'une de ses faces est ornée de sept compartiments carrés, alignés en un registre. Le bon pasteur portant la brebis sur ses épaules occupe le tableau du milieu; il est entièrement nu, indice d'une grande ancienneté. Dans les autres compartiments sont contenus alternativement un losange et deux demi-disques superposés.

Sur le couvercle d'une autre tombe, reposait à plat et de niveau avec le sol primitif de l'église une épaisse dalle de pierre, au milieu de laquelle est enchâssée une tablette de marbre portant une épitaphe du VIe siècle :

VNDIQ DIVINIS EXORNANS CVLTIBVS A*evum*
CASTO DVM NVTRIT HONORE ET VIGI*li prece servat*
PVGN*à* DIS*cedens* PALMAM..... *refert*
QVOD MERVIT LACRYMIS QVOD VOTIS FIDA PO*poscit*
ID TRIBVENTE DEO IAM LONGA IN GAVDIA *rapta est*
COETIBVS ADMIXTA FVTVRA IN SÆCV*la sanctis*
QVAE VIXIT ANNOS XLVII OBIIT IN XPO IIII ID NOV MIIPC B *asilii vcc.*

Le nom et la date ont disparu à moins qu'on ne veuille reconnaître dans les vestiges qui terminent la dernière ligne le second post-consulat de Basile, et le nom dans le mot FIDA du 4e vers. Celui-ci ne se trouvait-il pas plutôt dans le dernier hémistiche du 3e vers, qui seul entre les autres est un pentamètre. La pieuse chrétienne pour qui l'épitaphe a été faite, serait morte en 542 de J.-C. On remarquera que le deuxième et le dernier hexamètres pèchent contre la prosodie.

Une table de cipolin chargée d'une longue inscription métrique et une magnifique plaque de marbre blanc, cintrée par en haut, ornée dans le milieu du monogramme du Christ, et probablement arrachée au tympan d'une archivolte ou au rétable d'un autel, servaient à couvrir une autre tombe ; et pour les adapter à cet emploi, l'on a abattu aux dépens du texte de l'une et des emblêmes sacrés de l'autre tout ce qui dépassait la largeur du tombeau. Le monogramme de près de cinquante centimètres de hauteur est remarquablement bien gravé. Le cercle représentant la couronne étincelante d'or et de pierreries vue en songe par Constantin, est décorée d'une tresse ; le X et le P étaient rehaussés de gemmes dont il ne reste plus que les creux dans lesquels elles étaient serties. Un alpha et un oméga pendent par une chaînette aux branches du X. Une moulure bien faite, accompagnée d'un rinceau de lierre sortant d'un vase, et dont les feuilles et les baies en creux ont dû contenir des incrustations, faisait le tour du marbre. C'est un monogramme semblable à celui-ci qu'on voyait à Sainte-Thècle de Milan, avec ces vers gravés au-dessous (1) :

CIRCVLVS HIC SVMMI COMPRENDIT NOMINA REGIS
QVEM SINE PRINCIPIO ET SINE FINE VIDES
PRINCIPIVM CVM FINE SIMVLTIBI DENOTAT A ω
X ET P CHRISTI NOMINA SANCTA TENENT

(1) Leblant. *Inscr. chrét. de la Gaule*, p. 105.

Quant à l'inscription métrique, les nombreuses lacunes qu'elle présente la rendent inintelligible, à quelques lambeaux près. C'était l'épitaphe d'un personnage mort à cinquante et un an, le 3 des ides d'octobre, et loué, entre autres vertus, d'avoir su vaincre l'amour de l'argent, vainqueur de toutes choses :

VICIT AVARITIAM QUAE VINCERE CVNTA SO*lebat*

Virgile avait su trouver de plus beaux vers en parlant de l'*auri sacra fames* et de sa toute-puissance sur les cœurs des mortels.

Un certain nombre de fragments d'inscriptions presque toutes du VIe siècle et en vers ont été recueillis dans les décombres du cimetière de l'église de Saint-Pierre , mais si incomplets pour la plupart, qu'il faut à peu près désespérer d'en tirer quelque parti.

On lit sur un morceau de cipolin dérobé à une colonne :

IN PACAE ANNVS
PLVS M NVS
TRIG NTA ET
HOCTO VS
DIPOSISIO TE
VI. IDVS IV IAS
INDICTIONAE IIII
ETERVM PCS
PAV.IVNIOREVCC

C'est la fin de l'épitaphe d'un chrétien mort à 38 ans. Son corps a été déposé dans le tombeau le 8 juin, deux ans après le consulat de Paulinus Junior, indiction quatorzième, c'est-à-dire en 536 de notre ère.

Flavius Theodorus Paulinus Junior ayant été le dernier

consul d'Occident, l'on trouve souvent des monuments datés de ses post-consulats, bien qu'il y ait eu pendant quelques années encore des consuls d'Orient. Mais les guerres dont l'Italie, plusieurs fois prise et reprise par les Goths et par les Romains, était le théâtre, laissaient difficilement parvenir jusqu'à la Gaule les noms de ces consuls.

Un autre des fragments en question est un monument très-intéressant quoique extrêmement incomplet. M. Edmond Leblant y a reconnu une partie du dernier vers de l'épitaphe de Silvia, mère du patrice Celsus, qui commanda les armées de Gontran, épitaphe qui nous est parvenue par une copie de Duchesne prise sur un manuscrit d'Alexandre Petau. Mais l'importance de ce débris ne consiste pas seulement à nous remettre en possession d'une minime portion d'un original précieux qu'on croyait perdu en entier; il supplée à une lacune de l'histoire. On ignorait où avait été enterrée la mère du patrice Celsus. « Il m'a été impossible, écrit M. Edmond Leblant dans son recueil des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, p. 321, de retrouver aucune « donnée sur le lieu où fut ensevelie Silvia. C'est pour réunir « les monuments épigraphiques relatifs à la Bourgogne, que « j'enregistre ici (parmi les inscriptions d'Orléans) cette épi- « taphe. » Le fragment trouvé dans l'église de Saint-Pierre lève toute incertitude à cet égard. Ce n'est pas à Orléans, c'est à Vienne que Silvia a eu sa sépulture.

Voici son épitaphe d'après Duchesne :

QVISQVIS LVCIFERO SORTITVR MVNERE SECLVM
OCCASPOTIVS PRODITVR ILLE SVO
CVNCTAQVE MVNDANO CVRRENTIA TEMPORE GESTA
VEL BONA VEL PROBRA OMNIA MORTE CADVNT
PHOEBVS NEMPE NITENS MERITO PRODVCITVR ORTV
SI PRONVS CLARO CLAVSERIT ORBE DIEM

CONSVLIBVS ATAVIS POLLENS HIC SILVIA CORPVS
TERRENVM LIQVIT COELICA REGNA PETENS
INSIGNIS GEMINO VITAE QVAE SIDERE FVLSIT
CVLMINIBVS SECLO RELIGIONE DEO
NATORVM SPLENDORE POTENS SVBFVLTA VIGORE
GAVDEBAT PARTV SE REPARASSE PATRES
VNDE SACERDOTII CLARO DOTATVS HONORE
ET CELSVM MERVIT CERNERE PATRICIVM
TERQVINVM RAPIDA VERGEBANT TEMPORA LVSTRVM
ET SVPER ADIECTVS TERTIVS ANNVS ERAT
MARTIVS AVRATI REDIMITVS SIDERE VERIS
NONO SOLE MICANS PRAEMIA TANTA TVLIT
HAEC SVPREMA DIES COELESTI IN LIMINE PRIMA
QVAM RAPVIT SECLO HANC DEDIT IPSA POLO
PIGNORA DESISTANT LACRYMIS PLANCTVQVE GRAVARI
NON PLACEAT GEMERE QVOD CELEBRARE DECET

Je ne sais pas si l'on possède sur la mère du patrice Celsus d'autres renseignements que ceux fournis par cette épitaphe où nous la voyons louée de l'illustration de ses aïeux, de l'éclat de son rang, de sa dévotion, de l'honneur reflété sur elle par l'élévation de ses fils, l'un revêtu d'une haute dignité ecclésiastique, l'autre devenu patrice. Elle avait 78 ans lorsqu'elle mourut, le 9 mars ; mais en quelle année ? le texte ci-dessus ne le dit pas. Le fragment qui contient, dans une mention en prose non conservée dans la copie, la date de sa mort, nous fait connaître que c'est le 9 mars de la neuvième année après le consulat de Basile, indiction douzième :

..... *p*LACEAT GEMIRE QVOD CELEBRARE....
*d*EPOSITIO EST VII IDVS MARSIAS
NOVIES PC BASILI VCC IND XII

En prenant pour la douzième indiction celle qui a commencé à courir du 24 septembre 549, le neuvième post-consulat de Basile répond à l'an 550 de l'ère chrétienne. Mais comme il est certain que Celsus n'a pas été patrice avant 561, et que cependant on lit au 7e distique de la pièce de vers ci-dessus rapportée que sa mère l'a vu patrice :

ET CELSVM MERVIT CERNERE PATRICIVM

ce qui serait impossible si elle était morte en 550, il faut admettre que la date inscrite sur le marbre n'est pas complète ; la fracture qui a emporté le mot *non* avant *placeat* à la première ligne, le mot *cujus* avant *depositio* à la seconde, a fait aussi disparaître à la troisième ligne un nombre avant le mot *novies*. *Decies* ne présentant pas un laps de temps suffisant, le nombre absent ne peut être que *vicies*. Le 29e post-consulat de Basile reporte la mort de Silvia à 570, l'année même où, suivant la Chronique de Marius, son fils mourut (1).

Grégoire de Tours parle en plusieurs endroits du patrice Celsus (2). « Le roi Gontran ayant obtenu, comme ses frères, « sa portion du royaume, destitua Agrecula le patrice, et « donna sa dignité à Celsus. C'était un homme de haute « taille, aux larges épaules, aux bras vigoureux, fier dans « son langage, prompt à la réplique, habile dans la connais- « sance du droit. Par la suite, son avidité pour s'enrichir « fut telle qu'il enlevait souvent les biens des églises pour « ajouter à ses possessions. Un jour, entendant lire à l'église « une leçon d'Isaïe où ce prophète s'exprimait ainsi : *Mal- « heur à ceux qui ajoutent maison à maison et joignent*

(1) D'après la Chronique de Marius, Celsus mourut sous le IVe consulat de Justin-le-Jeune, indiction IIIe, ce qui revient à l'an du Christ 570.

(2) *Hist. Franç.*, l. IV, 24, 30 et 42.

« *une terre à une terre jusqu'à ce que l'espace leur* « *manque*, il s'écria, dit-on : C'est inconvenant ! mal- « heur à moi et à mes fils ! Du reste il laissa un fils qui « mourut sans enfants et légua la plus grande partie de « ses biens aux églises que son père avait dépouillées »

L'acte le plus important du patriciat de Celsus fut la reprise d'Arles, dont Sigebert, frère de Gontran et roi d'Austrasie venait de se rendre maître. Envoyé à la tête d'une armée, il s'empara chemin faisant d'Avignon, et battit sous les murs d'Arles l'armée de Sigebert sous la conduite d'Audovaire et les Arvernes commandés par le comte Firmin. Une grande partie de ces derniers se noyèrent dans le Rhône en voulant le traverser à la nage ou sur leurs boucliers en manière de nacelles.

La fouille qui a produit les découvertes dont je viens de vous entretenir comprend à peine le tiers de l'étendue de l'église. A l'endroit où s'arrête la tranchée on aperçoit les extrémités de plusieurs tombeaux encore engagés sous le sol, qui semblent promettre que la partie non explorée ne sera pas moins féconde que celle qui vient de l'être et d'où sont sortis plus de soixante sarcophages, quatorze inscriptions dont plusieurs sont des titres historiques importants, un bas-relief chrétien des plus curieux, un magnifique marbre au monogramme du Christ, et quantité de fragments d'inscriptions et de sculptures. Il m'a paru que rarement une aussi bonne fortune vient récompenser les recherches de l'archéologie.

N'oublions pas de mentionner, en terminant cette note, la présence d'une tombe relativement moderne au milieu des antiques sarcophages du cimetière de Saint-Pierre ; le squelette qu'elle renfermait avait à la main une monnaie de Louis XIII.

A. Allmer.

ESSAI

D'UN

GLOSSAIRE DES PATOIS

DE LYONNAIS, FOREZ ET BEAUJOLAIS.

(SUITE).

—

La publication de ce spécimen a pour objet de faire connaître la méthode employée dans la rédaction du Glossaire et de la soumettre aux observations des philologues qui s'occupent de l'étude des dialectes provinciaux.

Les règles que je me suis imposées peuvent se résumer dans les propositions suivantes :

1° Les mots que j'ai recueillis sont, à un petit nombre d'exceptions près, extraits des textes qui ont passé sous mes yeux, et j'ai accompagné chaque mot d'une citation.

J'ai donné, par exception et avec une indication particulière, quelques mots recueillis dans la bouche des gens du peuple des villes ou des campagnes, ou qui m'ont été fournis.

2° Lorsque j'ai mis plusieurs citations sous un même mot, j'ai eu pour but d'en faire connaître les différents sens, les différentes formes, ou l'emploi à des époques et dans des localités diverses.

3° J'ai indiqué, toutes les fois que j'ai pu le faire, les mots correspondants dans les patois des provinces voisines, notamment dans ceux de Dauphiné, de Bresse et de Bugey, de Savoie, de Bourgogne, d'Auvergne et de Provence.

4° J'ai indiqué les mots correspondants dans les anciens dialectes de la langue d'oc, et dans l'ancien français, quelquefois aussi dans les autres langues néo-latines.

5° Je n'ai jamais voulu donner une étymologie proprement dite. C'est une entreprise toujours dangereuse, et une prétention déplacée dans un Glossaire de dialecte provincial. Mais j'ai indiqué parfois la parenté latine, même la parenté grecque, celtique ou germanique, quand elle m'a paru bien établie.

La lettre L désigne les mots cités d'après des textes lyonnais, la lettre F les mots cités d'après des textes forésiens.

A.

ABADA, *adj.* F. Libertin, qui n'a aucune règle, écervelé.

Car j'ai fat pis qu'un *abada*.

Jac. CHAPELON. *Contrition d'un fénéant*, p. 269.

ABADA (a l'), a la bada. Librement, sans règle, à l'abandon.

Et queloz agnimaux sont toujours *a la bada*.

ROQUILLI. *La Ménagerie*, p. 12.

— Patois Dauphinois.

Abada lo tropè : Donner la clé des champs aux troupeaux.

CHAMPOLLION-FIGEAC. *Recherch. sur les patois*, p. 165.

Quand lui commandari d'*abada* notre boi.
U s'en va plu joyoù qu'un uzel qui s'*abade*.
Si jamais je te trovo endormia *à l'abada*.

Pastor. de JANIN. Acte III, sc. 1. Acte V, sc. 3. Acte I, sc. 1.

— Patois Bressan.

A Noyé san marçando
E fau s'*abado*.

(A Noel sans marchander — Il faut s'élancer librement).

Noëls Bressans, p. 11.

Abada est un composé du roman *badar*, ouvrir ; et par extension, lâcher, mettre en liberté ; être oisif ; bâiller. (Raynouard).

Le catalan *badar* et l'italien *badare* ont encore ces différents sens. Italien, *stare a bada*, lanterner, attendre, ne rien faire.

La préposition *à* a d'abord été construite avec *badar* et *bada*, puis a été incorporée dans le mot lui-même

comme il est arrivé en français, pour abandon, alarme, alerte, primitivement, à bandon, à l'arme, à l'erte.

Il y a du reste un grand air de famille entre notre mot et le français, abandon. On dit en français, à l'abandon, comme en patois, *à l'abada*. On dit aussi en français, c'est un abandonné, pour un homme perdu de libertinage et de débauche.—V. *Dict. de l'Acad. franç.* 1835 et *Dict. histor. de la langue franç.* v. abandon, abandonner.

ABERA, *v. a.* L. Abreuver.

Et yet d'excellent vin nouviau
Per *abera* notron isiau.

(C'est d'excellent vin nouveau — Pour abreuver notre oiseau).
Lyon en vers burlesques, 2e journ. p. 10.

— Patois Dauphinois.

J'en preno per temoin lo Cié qui tout *abbère*.
Pastor. de Janin. Acte IV, sc. 4.

Abeurar, roman (Raynouard); *abeourar* et *abeurar*, provençal (Honnorat).

En zounzounant la cantadisso
Dou vici Valabregan *abeuravon* li miou.

(En fredonnant la chanson — Du vieux de Valabrègue ils abreuvaient les mulets). Mireio, ch. I, p. 26.

Abeurar, catalan; *abrevar*, espagnol; *abbeverare*, italien.

L'ancien français disait, abeurer, abeuvrer, abuvrer. (*Dict. hist. de la langue franç.* et Gloss. de Roquefort).

Abero, *s. m.* F. Abreuvoir; auget pour un oiseau.

Un *abero* d'usai.
(Un auget d'oiseau).
Chapelon. *Testam. de Bellemine*, p. 178.

ABIORAGEOU, *s. m.* F. Breuvage; potion médicale.

O n'y a chassi que de vio chin,
N'*abiorageou* que de vio vin.

(Il n'y a chasse que de vieux chien — Et breuvage que de vieux vin).
Ballet forésien, p. 21.

Parque tant de sagnie et tant de lavamens,
D'*abiorageou* et d'enfecimens?
(Pourquoi tant de saignées et de lavemens — De breuvages et d'infections)? CHAPELON. *Chans.* p. 161.

Abeuratge, roman (Raynouard); *abeouragi*, provençal (Honnorat); *beveraggio*, italien.

Aven begu l'aigre *abeurage*.
(Nous avons bu le breuvage amer).
MIREIO. Ch. X, p. 418.

Abeuragium, potus quivis; basse latinité (Ducange).

ABIATA, *v. a.* F. Adoucir, amadouer.

Ey creiant bion de l'*abiata*
Avouai lio vin de countrabanda.
(Ils croyaient bien de l'amadouer — Avec leur vin de contrebande).
Chans. de BOYRON. p. 26.

Abiada, *amiada*, languedocien (Des Sauvages); *amiadar*, provençal (Honnorat).

ABOUCHER, *v. a.* L. Faire tomber, renverser; et plus spécialement faire tomber sur la bouche, sur la face.

ABOUCHER (s'). L. S'abouchie, abocher, F. *v. int.* Tomber sur la face, tomber; se pencher en avant; se coucher sur la face.

Molard, *Le mauvais langage corrigé*, 1810, cite *aboucher* et *s'aboucher* avec ces différents sens comme du langage populaire de Lyon.

On dit aussi, pour exprimer le même fait : *tomber à bouchon*, *se coucher à bouchon*.

Le Dictionnaire gaga-français de Linossier cite *s'abouchie* comme usité à Saint-Étienne. *Abocher* est employé avec le sens intransitif, dans le vers suivant de Roquille :

Rifort cin se levant *aboche* su lo no.
Lo Deputo manquo, p. 26.

Langued. et provenç. : *aboucar*, *abouchon* (Des Sauvages et Honnorat).

Touti sus lou bardat s'*aboucon* en quilant.
(Tous sur les dalles se prosternent en criant).
MIREIO. Ch. XII.

Espagnol : *abocar*; italien : *abbocare*.

Ce mot, dont le radical paraît être bouche, *bucca* était employé en ancien français.

Le roy tout esperdu sur son arçon s'*abouche*.

GÉRARD DE ROUSSILLON.

Le *Dict. hist. de la lang. franç.* en cite plusieurs exemples tirés de l'Astrée.—V. aussi Roquefort, v°. abucher.

On disait, en anc. franç. et en roman, dans le même sens, *a*denter et mettre adent, pour, renverser, coucher sur les dents; et cette expression, qui a une grande analogie avec aboucher, s'est conservée dans plusieurs patois V. Raynouard, v°. *adens*. Ducange, v°. *indentare*, et le Vocab. du Haut-Maine.

Aboucher n'est plus usité aujourd'hui en français que dans le sens de, faire trouver plusieurs personnes dans un même lieu. Cependant le *Dict. de l'Acad.* 1835, conserve encore l'expression suivante : deux tubes *abouchés* l'un à l'autre; pour, appliqués l'un à l'autre.

A la même famille paraît appartenir :

ABOZO. F. Abouser ; L. *v. a.* renverser, abattre; et *v. int.* tomber, se coucher sur la face.

J'*abozio* sus lo coup et me cruro pano.
(Je tombai sur le coup et je me crus perdu).

ROQUILLE. *Ballon d'essai*, p. 7.

Lo pou qu'o l'aye bu juint a quela chalou
Lo forci d'*abozo* par ronfo comm'in lou.

(Le peu qu'il avait bu joint à cette chaleur — Le força de se coucher pour ronfler comme un loup). Id. Id. p. 17.

Le Glossaire de Ducange, v°. *abosatio* et *aboso*, dit qu'*abouser* est employé par les paysans de la Dombes pour abattre, renverser. Il cite des lettres remiss. de 1441, où on lit : Lesquels gens de guerre avoient *abousé* ou rompu et comblé ung puis.

Roquefort cite aussi en anc. franç. abouser, abouster, qu'il fait venir sans aucune vraisemblance d'*advastare*.

Langued. : *abaousa*, *abaouzous* (Des Sauvages).

Ai pou que ma pauro cabano—S'*abousonne*.

Noël de L. Roumieux. Nîmes, 1859.

Provenç. *s'esbousounar*, *abousonat* (Honnorat); Roman, *abauzar* (Raynouard).

ACLA, *s. f.* F. Bûche, morceau de bois.

La paurassi déjà me seche comme un *acla*.
(La peur déjà me rend sec comme un morceau de bois).

Chans. de Prudhomme, 1853, p. 65.

Roman : *ascla*, éclat de bois ; *asclar*, fendre (Raynouard).

Languedocien : *ascla*, fendre ; fendu ; au figuré, *un ascla*, une tête fêlée ; un *asclaire*, un fendeur de bois (Des Sauvages).

Provençal : *ascla*, bûche, gros morceau de bois (Honnorat); Catalan : *ascla*.

Le Glossaire de Ducange cite aussi : *asclare* ; rescindere ; gallicè, refendre : *ascla*, *assula* ; id quod cadit de ligno cùm dolatur.

ADONC, adon, adoun, *adv.* F. Alors.

De tous lous jeux d'*adonc* j'era lou bai parmey.
(De tous les jeux d'alors j'étais le beau premier).

Jac. Chapelon. *Eduo. dos effants*, p. 265.

Lou négociant d'*adonc* ere à la bonna fey.
(Les négociants d'alors étaient à la bonne foi).

Chapelon. *La Misèra*, p. 191.

Adonc fut jour et lo cayon chantet.
(Alors le jour parut et le cochon chanta).

Ce vers par lequel se termine la Gazzette Françoise de Marcellin Allard, est une sorte de parodie de la formule : « Alors il fit jour et le coq chanta, » qui terminait jadis les contes de fée ou de sorcière, parce que dans les récits du moyen-âge sur le sabbat, l'assemblée, présidée par le démon, finit toujours subite-

ment au premier chant du coq. L'abbé Des Sauvages, v°. *gal*, cite cette formule en languedocien : *Lou gal canté, e foughé jour*, comme la conclusion de toutes les sornettes. C'est aussi, dit-il, ce qu'on ajoute par plaisanterie après un récit qu'on entend, pour témoigner qu'on le croit fabuleux.

La pièce dauphinoïse de Laurent de Briançon, *le Banquet de le faye*, finit de même :

Adonque et fut jour et lo polet chantit.

Adonc, alors, est encore employé aujourd'hui en patois forésien avec des diversités d'orthographe.

Lous bons de l'assemblea *adoun* se redresseront,
Et par puni lou crimou a la fin se montreront.

(Les bons de l'assemblée à la fin se relevèrent, — Et pour, etc.)
Poème sur le 9 Termidor.

Il est écrit *adon* dans Roquille : La Ménagerie, p. 6, 11, 16. et Les Ganduaises, p. 3, 8.

Aidon, en patois bourguignon. V. le Glossaire des Noels de la Monnoye et celui du Virgille Virai.

Adonc, usité en roman et en ancien français, appartenait aux dialectes du nord comme à ceux du midi. Il n'est resté que dans les patois.

Des *adoncx* en lay.
(Des alors en là).
Livre de Sydrac cité par Raynouard.

Quand may t'aura monstra sa fin,
Adon gardo ou sauvo ton vin.
La Bugado prouensalo.

Mangeant le poure peuple selon la coustume d'*adonc*.
Monstrelet, t. I, f° 72, 92.

Raynouard le fait dériver du latin *ad tunc*. *Dunc*, *donc* en roman et en ancien français ont le même sens qu'*adonc*.

AFAN, afen, *s. m.* F. Peine, fatigue, travail, douleur.

J'ai pena de trouva mon pen,
Et je crevou de mal *afen*.

(J'ai peine à trouver mon pain, — Et je crève de souffrance).
Jacq. Chapelon. *Contrition*, p. 270.

Afan était usité en roman dans le même sens. Il se retrouve sous des formes peu différentes dans presque toutes les langues néo-latines : *afany*, catalan; *affanno*, italien, etc.; et dans les patois de langue d'oc.

Ahan, *enhan*, anc. franç. a la même signification.

Car il a souffert grand *ahan*
Tant comme il a été au monde.

La vie du mauvais riche. Anc. Théât. Franç. T. III, p. 280.

Et dedans un coffret qui s'ouvre avec *enhan*
Je trouve des tisons du feu de la Saint-Jean.

Regnier. *Sat.* XI, v. 195.

Le Dictionnaire de l'Académie, 1835, cite encore *ahan*, peine de corps, comme populaire et ne s'employant plus que dans cette phrase, *suer d'ahan*.

M. Raynouard donne à ce mot une origine arabe.

Affana, *v. a.* f. Travailler; se fatiguer en travaillant; gagner par son travail.

Bere souvent sen se tant *affana*.
(Boire souvent sans tant s'exténuer).

Ant. Chapelon. *Bobrun*. p, 252.

Toute voutre seurventes
Que n'ant ren que lours puns par *affana* lour rentes.
(Toutes vos servantes — Qui n'ont rien que leurs poings pour gagner leurs rentes). Chapelon. *Avis*, p. 209.

Lou pon que s'*affanne*
N'a jamais de grougniou.

(Le pain que l'on gagne — N'a jamais de morceaux trop durs).

Prudhomme. *Chansons*, 1853, p. 23.

L'un armo d'in tranche, l'autro d'ina goyeta,
Qu'is tochant d'*afano* l'argeint d'ina foyeta.
(L'un armé d'un tranchet, l'autre d'une serpette, — Qu'ils tâchent de gagner l'argent d'une feuillette de vin).

Roquille. *La Gorlanchia*, p. 40.

Afanar, roman (Raynouard), se retrouve dans tous les dialectes du midi de la France et sous des formes diverses dans les autres langues néo-latines.

— Patois dauphinois.

Sen couri plu après ce qu'on *affune*.

Pastorale de Janin. Acte III, sc. 2.

Le Glossaire de Ducange donne *affanare*, manibus operari, et *ahanare*, agrum colere, laborare.

Affaner, *ahaner*, étaient aussi usités en ancien français (Glossaire de Roquefort).

Le Dictionnaire de l'Académie, 1835, cite encore *ahaner*, avoir bien de la peine, comme populaire et rarement employé.

AFFANEUR. L. Ouvrier, journalier.

Ménage, Diction. étymol., dit que les Lyonnais désignent par ce mot les journaliers employés aux travaux de la campagne.

On trouve au Glossaire de Ducange des citations de pièces relatives à nos pays où il est employé.

Comme pour les provisions de la feste et noces de Alips de Beaujeu... eust requis Lorens de Contères *affanour*, que il pour compètent salaire, voulist mener desdites provisions. — Lett. de 1389.

Guischart Traffoy, gaignent et *affaneur* de bras..... S'en alla en ung champ. — 1460.

Enfin Molard, *Le mauvais langage corrigé*, 1810, cite *affaneur* comme employé à Lyon dans le sens de journalier, homme de peine, portefaix.

Afaineur, *afanous*, *ahanier*, sont cités dans le Glossaire de Roquefort. On les retrouve dans plusieurs patois de langue d'oc et de langue d'oil.

Dans le Livre de Job, édité par M. Leroux de Lincy, le passage de la Genèse, ch. XXV, v. 27 :

Esau vir gnarus venandi et homo AGRICOLA,

est traduit ainsi, p. 473 :

Esau devint hom sages de veneir et hom *ahanères*.

AFFANAGEOU, *s. m.* F. Gain d'un ouvrier; biens, avoir.

Joueir de bon courageou,
Lou pen de lours effans et tout lour *affanageou*.

(Jouer sans s'en tourmenter — Le pain de leurs enfants et tout leur avoir). CHAPELON. *La Misera*, p. 194.

Limousin : *afanage*, gain, produit du travail (Honnorat).

Affanagium, merces operariis debita (Gloss. de Ducange).

AGACIN, *s. m.* L. Cor aux pieds.

> Un jour ayant rendu ma pièce au magasin,
> Je m'arrête aux Terreaux souffrant d'un *agacin*.
>
> *Visite à l'exposition* 1860, p. 1.

Agacin, *agassi*, languedocien (Des Sauvages) et provençal (Honnorat). *A un agacin sur l'esquina ;* il a un agacin sur l'échine, il est bossu : Dicton provençal.

Agacin est cité dans le Glossaire de la langue romane de Roquefort, mais rien n'y indique qu'il appartienne aux dialectes du nord comme à ceux du midi.

Cité par Molard, *Le mauvais langage corrigé*, 1810, comme appartenant au vieux langage et au langage du peuple de Lyon.

Cité aussi comme populaire par le supplément au Diction. de l'Acad. de Raymond et par d'autres dictionnaires français.

ONOFRIO.

(*La suite au prochain n°*).

DE L'INFLUENCE

DE LA LITURGIE CATHOLIQUE

SUR

L'ARCHITECTURE ET LES ARTS QUI EN DÉPENDENT,

PRINCIPALEMENT DANS LE DIOCÈSE DE LYON (1).

Novitas, mater temeritatis, soror superstitionis, filia levitatis.
SAINT BERNARD, Ep. 174 aux chanoines de Lyon.

Les Églises des Gaules avaient leurs usages particuliers, et saint Grégoire le Grand écrivant à saint Augustin, apôtre d'Angleterre, lui dit : Qu'il n'y a rien à reprendre à la variété de ces usages. Il estimait que cette variété était recommandable dans le culte de Dieu, et que cela marquait son antiquité.
GRIMAUD, Liturgie sacrée.

XII

DES ORGUES.

Il y en a de deux espèces, les grandes et les petites. Nous ne les envisagerons qu'au point de vue architectural et décoratif. Au point de vue liturgique, leurs effets ont été funestes ; (2) elles ont amené la décadence du plain-chant

(1) Voir la *Revue* du mois d'octobre 1860.

(2) Avant que l'on eût introduit un jeu d'orgues à Saint-Jean, le plain-chant y était exécuté dans les meilleures conditions ; c'est-à-dire par une réunion nombreuse de voix de tous les registres et bien exercées. Depuis (je ne dis pas que ce soit la faute de l'orgue, je constate un fait), cette masse imposante a été affaiblie par l'abstention du petit séminaire qui reste bouche close et semble indifférent au chant des offices, les chapelains et les chanoines en restant seuls chargés. Les voix d'enfants manquent donc, sauf les cas où la maîtrise intervient, mais lorsqu'elle intervient c'est autant pour faire entendre de la musique que du plain-chant. Les chapelains et les

et seront cause de sa ruine complète, par l'introduction d'un élément contraire à la tonalité ecclésiastique, par les tendances naturelles de l'harmonie aux allures de la tonalité et du rhythme de la musique, par l'habitude que ces instruments introduisent peu à peu, de supprimer ou de mutiler à leur profit une partie des offices et des cérémonies. Les orgues ont amené, comme l'a si judicieusement observé M. Nolhac, une perturbation grave dans les rites et dans les habitudes pieuses ; les fidèles s'habituent à venir moins pour se recueillir que pour juger du mérite des artistes dont les noms sont proclamés et dont les séances sont annoncées avec fracas ; et quand la veille des grandes fêtes ils se rendent à leur église pour se réconcilier au tribunal de la pénitence ou se préparer par de sérieuses méditations, ils en sont éloignés par les exercices de l'organiste qui repasse son morceau du lendemain, accorde ses tuyaux ou fait répéter un motet.

La place normale du grand orgue est à l'entrée de l'église, au-dessus de la porte principale. Sa boiserie confiée à un architecte entendu peut être un embellissement et quelquefois un complément nécessaire de cette partie de l'édifice ; d'un autre côté, beaucoup d'églises n'ont pas été construites en prévisions des orgues, il faut alors s'en priver, ce n'est pas un grand mal, et respecter leurs dispositions primitives. Il en est de même pour les orgues de chœur dont l'emploi est plus

chanoines, malgré leur zèle fort digne d'éloges, se trouvent ainsi privés du concours d'organes jeunes et vigoureux, sont déroutés par les retouches que l'on a fait subir à la notation et ne peuvent donner qu'une idée imparfaite de ce qu'était autrefois le chant à la Primatiale et de ce qu'il devrait être partout. Je désire me tromper à cet égard, mais hélas, je crains bien d'être trop véridique. J'assiste souvent aux offices de Saint-Jean et souvent j'ai vu de vieux Lyonnais gémir de ces erreurs de chant inconnues autrefois, de ces psaumes et de ces antiennes exécutés par un si petit nombre de voix, quand les stalles sont garnies de tant d'enfants et de jeunes hommes qui pourraient rendre le chœur puissant et majestueux.

récent et pour lesquelles aucune place n'a été ménagée. (1) A Saint-Jean, comme dans toutes les églises du diocèse de Lyon et des diocèses environnants attachés aux mêmes rites et qui n'ont pas été construites dans les temps modernes, ou par des ordres religieux, il serait impossible d'installer un grand orgue sans encourir le reproche de vandalisme, sans mutiler le monument, sans rompre son harmonie intérieure par l'établissement d'une tribune et de son escalier. La règle exclusive des orgues est ainsi confirmée par l'édifice lui-même. (2) Quant à l'orgue de chœur de la Primatiale il a changé trois fois de place; on le mit d'abord en avant de l'autel où il était gênant pour le clergé comme pour les fidèles, à cause de ses dimensions, trop fortes pour l'usage auquel il était destiné; puis il usurpa la place de l'archevêque au fond de l'abside; actuellement il bouche une des arcades de la chapelle de la Sainte-Vierge, et le style aigu de sa boiserie se heurte aux ogives modérées du bas et aux pleins cintres de la galerie supérieure.

Dans les églises où il n'y a pas encore de grand orgue, il est inutile de s'imposer de lourdes dépenses et de gâter l'architecture pour en avoir un ; car, en le maintenant dans des limites raisonnables il aura peu d'occasions de se faire entendre. Son but est évidemment de rehausser la pompe et l'éclat

(1) Dans certains pays, en Italie par exemple, on se sert, pour accompagner, d'orgues portatifs, quelquefois il y a des orgues placés sur les côtés de la nef aux tribunes et planant aussi sur le chœur.

(2) A Saint-Jean « lorsqu'on ôta le jeu d'orgues de l'abside, où il offusquait tous les regards, (dit M. l'abbé Cattet) quelqu'un demandait : où le placerons-nous ? Un célèbre architecte qui était présent nous a assuré qu'il avait répondu : il n'y a pas de place, parce que le monument tout entier dépose contre cet instrument à Lyon. Il ajouta avec beaucoup d'à-propos, et sans doute il ne parlait pas des chanoines :

Quia si hi tacuerint, lapides clamabunt. St-Luc, C. 19, v. 40.. »

Lettre à l'abbé Rony par M. Cattet. Lyon 1843, page 304.

des fêtes par la musique ; pour que ce but soit atteint, il ne faut pas en abuser, il faut lui faire observer le silence pendant les féries ordinaires, pendant les temps de pénitence, c'est-à-dire de l'Avent à Noël, trois semaines ; de la Septuagésime au samedi saint, neuf semaines ; de la Pentecôte à l'Avent, en exceptant des dimanches simples le temps qui s'écoule depuis la Pentecôte jusqu'au dernier jour de l'octave de la Fête-Dieu et quelques autres fêtes qui surviennent dans l'intervalle, comme la Saint-Jean, l'Assomption, la Toussaint et les fêtes patronales, environ vingt-trois semaines ; en tout trente cinq semaines de mutisme, c'est-à-dire plus de la moitié de l'année. Dans le temps où on peut l'admettre, son emploi le plus réel est de dissimuler le bruit inséparable de l'entrée et de la sortie des offices, de combler certaines lacunes dans les processions, et les lacunes sont rares dans un cérémonial bien réglé comme celui de Lyon. A la messe et aux vêpres, on ne peut pas supprimer les antiennes que l'Eglise a jugé à propos d'insérer, pour laisser le champ libre à une sonate ; je parle au point de vue de ceux qui veulent entendre la messe ; ceux qui n'y viennent que pour la musique seront d'un avis opposé et voudraient que l'on supprimât la messe pour n'entendre que l'organiste ; cela se pratique ainsi de nos jours ; très-souvent quand il y a *musique* ou *orgue*, on dit une messe basse pour la forme, personne n'y fait attention, on sait bien que le but de la réunion est à la tribune et non à l'autel. A Paris on a fait mieux on est allé jusqu'à tout supprimer, messe, oraisons, prêtres, clergeons, on n'a laissé dans l'église (à Saint-Eustache) que les chœurs, les solistes et l'orchestre de l'opéra (1).

(1) « D'abord, l'orgue ne joue pas dans les messes du temps de l'Avent, du Carême, et des Morts, sauf au Lœtare et Gaudete etc il peut accompagner aux graduel, offertoire, communion, jamais au credo..

Le manque de choristes et leur inexpérience justifie jusqu'à un certain point l'emploi d'un orgue de chœur pour soutenir et diriger les voix. En dédaignant de participer au chant, en se déchargeant de ce soin sur des mercenaires, en n'employant que des basses-tailles, le clergé a appauvri les chœurs des églises ; à Lyon le besoin de cet auxiliaire ne s'était pas fait sentir avant les dernières années ; le clergé chantait, et apprenait à chanter ainsi que les enfants de chœur et beaucoup de laïques, et partout, même dans les campagnes, l'office était exécuté si non musicalement, du moins avec convenance. L'apparition des orgues, due non à une nécessité mais à une mode, a amené le relâchement dans l'étude du plain-chant et l'engoûment pour la musique, et quelle musique ? très-souvent ce dilettantisme n'est qu'apparent et sert à favoriser la paresse de ceux qui veulent se soustraire à l'obligation de chanter, et quant aux enfants de chœur, les tendances musicales n'aboutiront, cela est à craindre, qu'à les éloigner du sanctuaire et à leur faire prendre le chemin du théâtre, et quelle musique ai-je dit ? pour une église comme Saint-Jean où l'on remplacera le plain-chant par des ouvrages des grands compositeurs, il y en a cent où l'on n'admettra que des compositeurs de pacotille. Il y a toujours une foule de néophytes en musique qui s'imaginent faire de l'art sérieux et même de l'art religieux avec les productions du

..... il ne doit jamais jouer durant la bénédiction du Saint-Sacrement laquelle se donne dans le plus grand silence. »

Cours élémentaire de liturgie, par un ancien curé, Paris, 1856.

Cité par la maîtrise du 15 novembre 1860.

« Qu'ils n'oublient pas (les recteurs des églises) que, selon les rites de l'Eglise, il n'est point permis de chanter des cantiques en langue vulgaire durant la messe ou les vêpres solennelles. »

Décret du 3e concile de Baltimore, 1837.

Cité par la maîtrise du 15 octobre, 1860.

Père Lambillote, de Mercadante, de Rèmond et avec des bribes de musique dramatique.

En tous cas, l'orgue d'accompagnement ne doit pas atteindre à des proportions qui rivalisent avec celles du grand orgue. Il doit se borner à soutenir le chœur sans jamais le supprimer et encore faut-il qu'il soit à une place convenable. Il serait à désirer qu'il fût touché par un ecclésiastique, un personnage laïque produisant un singulier disparate au milieu des surplis et des chasubles.

La place de l'orgue d'accompagnement, de même que celle du clergé chantant et des clergeons, est entre l'autel et la nef, dans l'avant-chœur et par côté, les prêtres et clercs rangés dans les stalles comme à Lyon, de manière, à ne gêner ni la vue ni les cérémonies; de cette manière le chant alternatif a une raison d'être, tandis que si les chantres sont réunis en un seul groupe devant un lutrin, il n'a aucun sens. Cet orgue par conséquent doit être de très-petites dimensions. Il faut éviter surtout d'avoir à la place d'un orgue véritable, un de ces instruments bâtards d'une sonorité désagréable et douteuse pour la justesse, connus sous le nom générique d'harmonium.

C'est une faute contre le goût en architecture aussi bien que contre les convenances liturgiques, c'est une négation des traditions et du symbolisme religieux que de placer un orgue au fond de l'abside et derrière l'autel, comme on l'a fait dans plusieurs églises de Lyon. (1) Le chant à l'église n'est pas autre chose qu'un des modes de la prière, et l'on prie par devant et non par derrière. Chanter derrière l'autel c'est comme si l'on débitait un discours dans le dos d'un grand personnage et non en face de lui; cette petite supercherie d'une musique invisible dont les exécutants sont cachés aux regards

(1) A Saint-Paul, à Saint-Nizier, à Saint-Bonaventure, à Saint-Just, à Saint-Pothin.....

des auditeurs est bonne pour les futilités du théâtre mais indigne de la gravité du sanctuaire.

Il faut observer en outre, que la partie de l'église qui est entre l'autel et son extrémité orientale, c'est-à-dire l'abside, est par excellence la partie sainte, mystérieuse, interdite au monde profane, même aux clercs qui n'ont à remplir qu'un rôle d'assistants et réservée à ceux qui officient. Les musiciens ne doivent donc pas l'envahir, car leurs fonctions sont fort inférieures à celles du prêtre offrant le saint sacrifice et de ses servants, dont l'attention se trouverait ainsi détournée sur l'instrument et les mouvements de ceux qui exécutent le concert. L'histoire et le symbolisme des églises le démontrent, tous les archéologues sont d'accord sur ce point, que l'église dans son plan figure Notre-Seigneur sur la croix, et, dans cette représentation mystique, l'autel et l'abside figurent la tête du Sauveur. Pour adorer Dieu, chanter ses louanges et le prier, le respect veut que l'on se prosterne à ses pieds et non au delà de son chef.

Tels furent les usages consacrés par les rits catholiques dès les premiers siècles, que l'église primatiale de Lyon conserva intacts jusqu'à la Révolution, et conserve encore en grande partie malgré des altérations dues aux malheurs des temps.

En effet, les premières églises ayant été les basiliques païennes, où se rendait la justice, « une fois la nouvelle destination consacrée, la place de l'évêque ou prêtre officiant fut au fond de l'hémicycle sur un siége élevé nommé *Cathedra*. L'espace autrefois réservé aux avocats, (au devant de l'hémicycle ou abside) fut occupé par les chantres et le bas clergé et prit le nom de chœur, l'autel fut établi entre le chœur et la tribune, c'est-à-dire en avant de l'abside (1). »

(1) Manuel d'architecture religieuse au moyen-âge par MM. Peyré et Desjardins. Lyon 1848.

XIII

CHAPITRE DE L'ÉGLISE PRIMATIALE ET USAGES PARTICULIERS.

Les Chapitres doivent leurs origines à saint Chrodegang, de Metz (1). A Lyon, Leydrade fit bâtir le cloître de Saint-Jean pour loger les chanoines, qui eurent, d'abord, le nom de frères de Saint-Etienne, du nom du premier patron de la cathédrale ; leur principale fonction était de s'appliquer au chant. Quand ils eurent acquis le comté de Lyon, en suite de la transaction passée avec le comte de Forez, en 1173, ils exercèrent le pouvoir en commun avec l'archevêque. Ce partage d'autorité devint définitif en 1220 ; on trouve alors des chanoines ayant le titre *d'obéanciers* ou usufruitiers des terres seigneuriales du Chapitre (2). Leur nombre fut d'abord illimité, et d'au moins 72 ; en 1321, on le réduisit à 32, dont 8 dignités et un personnat, qui étaient :

1° Le *Doyen*, il présidait aux délibérations, avait l'exercice de la cure, l'administration spirituelle et temporelle de l'église, la direction de l'office divin et de l'office cannonial.

2e *L'Archidiacre*, il était chargé d'examiner les postulants à l'ordination pour le Chapitre, de la visite des paroisses, des fonctions de Diacre aux trois fêtes solennelles ; il était chef du Chapitre de Saint-Nizier.

(1) Voir l'Eglise primatiale : par l'abbé Jacques, et les Statuts de l'église de Lyon, de 1175, manuscrit de la bibliothèque Coste. Nous donnerons une liste des chanoines comtes de Lyon sinon irréprochable, du moins plus complète que celles que l'on a publiées jusqu'à présent.

(2) Gaudemar de Jarez vivant vers 1250, chanoine et chamarrier de Saint-Jean, est qualifié *d'Obéancier de Condrieu*.

3° et 4° Le *Précenteur*, le *Chantre* et le *Maître de Chœur* (qui était le personnat) étaient chargés de veiller à la solennité du culte ; ils entonnaient les offices, et le *maître de chœur* avait la tâche de noter les fautes commises dans les trois églises et de faire le tableau des offices.

5° Le *Chamarrier*, il couchait dans la chambre de l'archevêque et avait la police du cloître (1).

6° Le *Grand custode*, curé de la paroisse, chargé de la direction de l'église de Saint-Etienne, il y avait quatre custodes qui étaient comme les délégués des dignitaires pour la garde des trois églises. Ils avaient été institués au IXe siècle par Leydrade, de même que les chevaliers et les perpétuels. Deux des custodes étaient curés de Sainte-Croix, le troisième était sacristain de Saint-Etienne et le quatrième trésorier de Saint-Jean.

(1) Le chanoine *d'Estaing* fit bâtir, pour loger les chamarriers, la maison qui fait l'angle de la rue *Porte-Froc* et de la rue *Saint-Jean*. Cette maison est remarquable par son élégance d'architecture ; on admire son escalier, le puits de la cour et les charmants détails des fenêtres. M. Martin les a reproduits par la gravure dans son ouvrage ; les armes *d'Estaing* sont à une clef de voûte au 1er étage ; cette famille était de Rouergue et a fourni sept chanoines au Chapitre de Lyon, ce sont :

1° Jean d'Estaing, chamarrier en 1446, ambassadeur de France à Rome.

2° Charles d'Estaing, chamarrier, prieur de Parisot, 1522.

3° Jean d'Estaing, son frère, archidiacre, 1530, évêque de Rhodez.

4° Fançois d'Estaing, abbé de Saint-Chapas, doyen, mort en odeur de sainteté le 1er novembre 1529.

5° Antoine d'Estaing, son frère, 1495, doyen en 1516, (évêque d'Angoulême en 1505), chanoine et sacristain de Rhodez, prévost de Villefranche, mort empoisonné au château de Vare près Angoulême le 28 février, 1523.

6° Louis d'Estaing, aumônier d'Anne d'Autriche, évêque de Clermont, en 1664.

7° Charles d'Estaing abbé de Montperouz, prieur de Solminiac, qui abandera l'état ecclésiatique en 1702.

7° Le *Prévost* qui présidait le Chapitre de Fourvières.

8° Le *Sacristain* ou *Grand prêtre*, vicaire de l'archevêque, chargé de l'église, du trésor et du clocher.

Outre lès chanoines, l'église primatiale avait d'autres officiers qui étaient :

7 Chevaliers ou chanoines secondaires, institués pour être le conseil du Chapitre dans lequel ils avaient entrée sans voix délibérative. Il fallait pour obtenir cette dignité être né en légitime mariage et reçu docteur en droit civil et en droit canon ; elle se donnait souvent à des conseillers au parlement.

Un Théologal simple officier, chargé d'expliquer l'écriture sainte et de donner des leçons en théologie dans le séminaire. Le théologal, qui souvent était un moine, ne faisait pas partie du Chapitre comme dans beaucoup d'autres églises.

Douze Chapelains perpétuels, leur nombre fut ensuite porté à vingt ; ils étaient spécialement chargés des offices ; les places de Perpétuels étaient destinées aux enfants de chœur qui passaient par tous les degrés de l'ordination et demeuraient *Habitués* avant d'être *perpétuels*.

Un Sous-maître qui régissait les biens.

Un Scholastique qui présidait aux écoles de la ville.

Un Dapifer ou *Pannetier* chargé du réfectoire. Près de soixante *habitués* munis de prébendes ou *incorporés* dont 6 diacres et sous-diacres, 18 clercs inférieurs et 24 enfants de chœur,

Un Peintre,

Un Médecin,

Un Manécantier chargé de la pension des enfants de chœur.

Pour honoraires, les chanoines avaient des terres ou *mansions* seigneuriales ; de là vint le nom de seigneur mansionnaire affecté aux comtes relativement aux fiefs de l'Église dont ils étaient munis.

Le Chapitre (jusqu'au concordat de Léon X) était en possession de nommer l'archevêque et exempt de la juridiction épiscopale. Il avait le droit d'excommunication contre certaines catégories de laïques, et c'est ce que l'on appelait la *justice du glaive*. Elle lui fut accordée par le pape Nicolas IV; il réglait la liturgie et était nanti des droits de régale, c'est-à-dire du droit de percevoir les revenus de l'archevêché, au décès du titulaire, jusqu'à l'arrivée de l'évêque d'Autun, premier suffragant, qui en jouissait à son tour jusqu'à la nomination du nouvel archevêque.

Sous Louis XIV, à l'époque de la plus grande splendeur de l'Église, le clergé de la Primatiale se composait d'au moins 130 personnes, divisées en 3 corps et chaque corps en trois ordres. Ainsi le corps des chanoines était divisé en prêtres, diacres et sous-diacres. Le doyen était à la tête des prêtres, l'archidiacre et le précenteur à la tête des diacres et sous-diacres. Cette division avait pour but de rappeler les 9 chœurs des anges.

L'ancien costume des chanoines, transmis par un vitrail de Saint-Jean, consistait en une soutane rouge, un surplis très-bas, une aumusse (1) très-ample dont le capuchon tenait lieu de bonnet carré. L'aumusse se quittait à la Pentecôte et se reprenait à la Saint-Michel. De l'Avent à Pâques on portait l'habit d'hiver, un rochet, une chappe noire bordée de rouge et par dessus un camail pointu comme le portent encore les enfants de chœur. La forme actuelle du costume date du cardinal de Tencin. Autrefois les chanoines de Lyon portaient la mitre. Il leur était défendu, par un statut de 1340, de passer devant l'église sans être en habit de chœur, depuis le premier coup de matines jusqu'après la grand-

(1) L'aumusse était en fourrure frangée en bas selon la découpure du poil.

messe et depuis le premier coup de nones jusqu'après les complies.

Les douze perpétuels, aux offices solennels, représentaient les douze apôtres, et les disciples étaient figurés par le nombre indéfini des autres assistants.

Les chanoines, de même que tous les autres serviteurs de l'Église de Saint-Jean, étaient inhumés à Fourvières, à moins qu'ils n'eussent choisi leur sépulture ailleurs. — S'ils manquaient à l'office, ils étaient punis d'une amende. — A leur réception ils prêtaient un serment solennel d'observer l'ordre et de maintenir les règlements, la discipline, la liturgie et les anciens usages de leur église.

Ni chanoines ni clercs ne pouvaient entrer au chœur après le quatrième verset du deuxième psaume de l'office, et on ne pouvait pas s'arrêter en passant devant le chœur ou en en sortant, ni devant l'église pendant la sonnerie. Durant l'office le silence le plus exact était exigé ; il fallait se couvrir la bouche avec ses habits en cas d'une envie de bâiller, se moucher en secret et sous le surplis, ne pas passer dans le cloître en habits séculiers et ne pas se permettre de gestes en chantant.

Les chanoines-comtes étaient reçus à cette dignité sans être engagés dans les ordres. Néanmoins le doyen, le sacristain, le custode et le maître de chœur devaient être prêtres ; l'archidiacre devait être diacre, les autres devaient arriver à la prêtrise dans le délai suffisant pour remplir les fonctions à leur tour (1).

Le cérémonial de la réception d'un comte de Lyon se trouve dans Moréri et le formulaire des preuves a été imprimé dans le siècle dernier.

L'obligation des preuves ne date que de l'année 1419.

(1) Statuts de 1352.

Jean de Grolée fut le premier qui les fournit. Auparavant on se bornait à l'attestation des parrains qui répondaient de la noblesse du récipiendaire. Ces preuves furent d'abord de 4 degrés ou 8 quartiers, le 5e degré énoncé. Au commencement du XVIIe siècle on les porta à 5 degrés ou 16 quartiers (1).

L'acquisition du comté de Lyon par l'Église, origine du titre de comte porté par les chanoines de Saint-Jean, fut reconnue et confirmée en 1157 par la bulle d'or de l'empereur Frédéric, en sa qualité de maître de ce comté, d'ancienneté. Elle fut confirmée une seconde fois en 1184 et en 1173. L'Église alors avait acquis la part de ce comté possédée par le comte de Forez.

XIV.

Quelques usages particuliers de l'Église de Lyon tirés des anciens statuts de 1175.

Ces statuts furent écrits sous l'archevêque Guichard, par Pierre de Mayzé (de Mayziaco), trésorier, Pierre de l'Isle et quelques autres perpétuels et chanoines, approuvés par le Chapitre au son de la cloche et publiés sous l'archevêque Jean de Bellesmes, successeur de Guichard, Estienne de Rochetaillée étant doyen. Ils sont suivis d'autres statuts publiés à diverses époques et forment un volume manuscrit qui était à la bibliothèque de Saint-Irénée, passa dans celle de M. Coste et appartient aujourd'hui à celle de la ville (2).

(1) La preuve de M. de Marbeuf, archevêque de Lyon, faite en 1752, est de 5 degrés y compris le récipiendaire avec énonciation de 4 degrés antérieurs. (Actes capitulaires de Saint-Jean).

(2) Guichard, abbé de Pontigny, fut élu archevêque en 1165 et sacré à Montpellier par le pape Alexandre III, en 1167. Il mourut en 1179. Ce

Tous les jours de l'Avent et du Carême, à moins qu'il n'y ait une fête, on chante les litanies des morts. A la quatrième férie, on place le candelabre de bois (il s'agit probablement du *Rastellarium*. Il fut mis hors d'usage le 13 décembre 1749, et l'on fit faire à sa place de grands chandeliers d'argent).

A la fête de saint Jean-Baptiste il y a sept céroféraires. (Les sept céroféraires figurent encore aujourd'hui aux messes des grandes fêtes).

Il n'y avait que quatre fêtes de la Vierge : l'Annonciation, l'Assomption, la Nativité et la Purification.

Aux Avents et pendant le Carême, les diacres revêtaient des chasubles noires fournies par les églises de Saint-Étienne et de Sainte-Croix.

On faisait une procession à Saint-Georges le jour de sainte Eulalie ; à Saint-Paul, la veille de saint Epipoy ; à Saint-Irénée, les jours de saint Epipoy et de saint Irénée.

Le jour de la fête des *Merveilles*, on allait en procession à l'église de Vaise, où l'on disait Matines et Laudes. Le clergé de la cathédrale, celui de Saint-Just et celui de Saint-Paul y assistaient. On revenait de Vaise par la Saône, en bateaux ; on passait le *Pont de Pierre* sous l'arche nommée l'*arc mer-*

fut lui qui passa avec Guy II et Guy III, comtes de Forez, le traité par lequel ils reconnurent l'archevêque et ses successeurs comme possesseurs du comté de Lyon. Et de cette époque, selon Menestrier, date le titre de comte donné aux chanoines.

Jean de Bellesmes lui succéda. Ce fut lui qui chassa les hérétiques nommés Vaudois, et érigea le Chapitre de Fourvières en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Thomas, martyrisé vingt ans avant.

(Voir nos documunts sur les archevêques de Lyon. Lyon, Perrin 1854.)

Estienne de Rochetaillée était de la maison de Jarez, dont Le Laboureur a donné la généalogie dans ses Mazures de l'Isle Barbe; il était chanoine dès l'année 1151.

veilleux, proche Saint-Nizier, pour venir aborder à Ainay devant la porte *Saint-Michel*. De là on retournait à Saint-Nizier, où l'on disait la grand-messe, et au retour on chantait la litanie *de quàcumque tribulatione*.

Les prêtres de toutes les églises de la ville accompagnaient la procession des Rogations. On y portait seize bannières, à savoir : celles de Saint-Jean, de Saint-Paul, de Saint-Thomas (Fourvières), de Sainte-Croix, de Saint-Romain (église près de Saint-Jean, détruite aujourd'hui), de Sainte-Marie de la Platière (détruite), de Saint-Georges, de Sainte-Marie-du-Pont (détruite), de Saint-Alban (idem), de Saint-Vincent (idem), de Saint-Nizier, de Saint-Just, deux bannières dites des *Griffons* (armes du Chapitre), deux croix portées par les chanoines de la cathédrale. La procession était conduite par le *précenteur*, le *chantre*, le *maître* et le *sous-maître*, ayant à la main des cannes pour la défendre.

Au commencement du Carême, l'archevêque chassait les pénitents de l'église, et les recevait le jour de la Cène ou Jeudi-Saint, et ce jour-là il faisait le sermon. Pendant le Carême, à Prime, on lisait au Chapitre le *Liber canonorum*.

L'Antienne du dernier psaume des vêpres est toujours suivie de Neumes. (Cela se pratique encore).

L'Église de Lyon n'admettait que onze Préfaces.

Il n'était pas permis de supprimer la Passion aux messes privées, le dimanche des Rameaux. Cette défense fut levée par monseigneur de Montazet.

Le 20 septembre 1555, le chamarier de Saint-Paul convint, dans une assemblée capitulaire, que les habitués de son église chantaient des messes en musique, ce qui était contraire au rit de la cathédrale; il pria le Chapitre d'oublier cette faute, promettant qu'elle ne se renouvellerait pas.

A Lyon et à Vienne, pendant la procession de la Fête-Dieu, on encense le chemin par où passe le Saint-Sacrement et non

le Saint-Sacrement lui-même. Les thuriféraires, pendant la marche, ne cessent de mettre en mouvement leurs encensoirs sans les diriger une seule fois vers le Saint-Sacrement. Telle était la règle ancienne. Aujourd'hui on y a dérogé, et les thuriféraires font de fréquentes stations pour encenser le Saint-Sacrement, néanmoins ils continuent à encenser avec dignité et n'ont pas imité la gymnastique extravagante des thuriféraires parisiens qui lancent les encensoirs à une grande hauteur pour les rattraper au vol.

Un ancien usage de l'Église de Lyon, conforme à ceux des Églises d'Orient, était de ne pas célébrer de fêtes de saints en Carême. C'est pour cela que la fête de saint Joseph n'était pas, comme ailleurs, placée au 19 mars, on la trouve, avant monseigneur de Bonald, indiquée pour diverses époques, pour le 19 juillet, pour le 3 janvier, mais jamais pour la date assignée aujourd'hui.

Le chant de l'Epitre n'a jamais été abandonné aux laïques. Dans les campagnes, à défaut de diacres, il est récité par le prêtre qui dit la messe. Pendant le chant du *Gloria in excelsis* le célébrant et les servants ne s'assoient pas, respectant en cela l'antiquité et ne cédant pas à cette mode relâchée qui a introduit un fauteuil sur les marches mêmes de l'autel.

L. Morel de Voleine.

Les considérations qui précèdent répondent mal à leur titre; c'est qu'elles sont comme l'avant propos d'un plus long travail, je dois aujourd'hui me borner à ces lignes incomplètes, et même j'ai hâte de dire qu'elles étaient écrites depuis plusieurs mois quand la Revue en a commencé la publication. Il me semble, en effet entendre murmurer à mes oreilles un reproche mérité en apparence; celui de m'occuper des détails de l'édifice alors que l'édifice lui-même est attaqué. Ces questions d'archéologie, d'art et de cérémonial sont devenues secondaires en présence des ténèbres qui montent à l'horizon. Attendons le retour de la lumière et de la justice, les méchants passeront avec leurs complots et leurs haines, et nous, qui nous glorifions d'être membre de l'Eglise *catholique, apostolique et romaine*, notre devoir en ce moment n'est que d'affirmer notre soumission à son chef visible et de prier Dieu pour qu'il nous soutienne pendant ces épreuves.

19 mars 1861.

EXTRAIT DU COMPTE QUE REND M. JEHAN DEJAX, PEINTRE DE LA VILLE DE BRIOUDE, DES BIENS DE ANNA MAIGNET, FILLE DE PIERRE MAIGNET, POTIER D'ÉTAIN, SŒUR DE JACQUELINE MAIGNET SA FEMME, A M. PIERRE DE JACME, ÉPOUX D'ANTHONIA MAIGNET, SŒUR DE LADITE ANNA. — 1580 (1).

Plus le xxiij jour de novembre mil v^c soixante-dix-huit, la dite Anna Maignet fust actaincte de contagion, de laquelle décéda, et pour icelle servir convinct louer une chambrière nommée Jehanne Bunijol de Brioude pour ce que la femme dudict Dejax neij pouvaict advenir seulle que aussy la servoict fust marchandée pour l'espace d'ung mois, à la somme de trois escus.

Pour les médecins et déléguez de ladicte ville qui seroient venuz viziter ladicte Maignet, pour savoir si elle estoit actaincte de ladicte maladie, leur fust donné ung teston.

Pour les médicaments que convainct bailher et appliquer à ladicte Maignet fust payé à sire Julhien Trioulier, ung escu sol.

Plus le vingt-sixième jour dudict mois de nouvembre, ladicte Maignet seroict décédée, pour icelle aler entarrer fust donné aux portefaix ung teston.

Pour ung linceulx pour la couldre à raison de vingt sols.

Et apprès le deccès de ladicte Maignet, les cappitaines de la sancte envoyarent M. Jehan Belon, désinfecteur, ensemble ses dix serviteurs, pour netoyer et désinfecter la maison où fus paié pour leur despence cinquante sols.

Plus en souffre, vinaigre, foing et aultres choses, vingt sols.

Plus cauzant ledict dangier convinct de brusler le lict de plume,

(1) Le docteur Andrieux, de Brioude, nous a communiqué la pièce suivante que nous publions comme étude de mœurs et comme spécimen du langage et de l'orthographe en usage au XVIe siècle.

A. V.

cuissin, couverte et linceulx, vallant le tout pour le moings trois escus sol.

Plus fust bruslé une robbe de noir ronde, deux linceulx et une couverte de la femme dudict Dejax, qui la servoict, vallans le tout quatre escus sol.

Plus auroict convenu à ladicte Jacquelyne Maignet, femme audict Dejax, par ordonnance de Messieurs les cappitaines de se remuer de ladicte maison causant ledict dangier et auroict esté contrainct, ledict Dejax, louer le colombier de Jehan Salvaignat, à raison de trois escus.

Plus a esté payé à sire Michel Bienveigne, qui avoict charge de désinfectement, auquel auroict esté payé deux escus sol.

Plus pour le salaire de ladicte chambrière que avoict servi ladicte Maignet, pour le temps de deux mois à raison de trois escus pour chacun mois questoict despuis le xxiij nouvembre que ladicte Maignet fust actaincte jusques au xxj jour de janvier 1579, qui se monte six escus sol.

Plus oultre ladicte somme avoict esté promis à ladicte chambrière, une robbe, garde-robbe, ensemble quelques chemizes que la femme dudict Dejax luy baillie des siennes, vallans le tout la somme de deux escus sol.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE

DE LYON,

DURANT LES ANNÉES 1860-1861,

Lu dans la séance du 6 mars 1861.

La Société d'architecture, dans les deux années venant de s'écouler, a particulièrement ressenti les effets de ce renouvellement incessant qui est la condition d'existence des associations. Si, d'un côté, nous avons à enregistrer des pertes regrettables, nous devons aussi nous féliciter de nombreuses admissions. Vous avez donné à la mémoire de MM. Pascalon et Seitz, l'éloge que méritaient ces deux existences si honorablement remplies: MM. Perret et Feuga qui ont retracé en si bons termes leur histoire, n'ont été que les fidèles interprètes de la pensée générale.

Les candidats qui se sont présentés durant l'exercice 1859-1860, avaient tous des droits acquis à vos suffrages. La place de l'un d'eux surtout, était, pour ainsi parler, depuis longtemps vacante, et si M. Bossan a pu vous dire, dans sa demande d'admission, qu'une santé ébranlée et des préoccupations d'affaires l'avaient seules

empêché de présenter plus tôt sa candidature, vous auriez pu lui répondre avec non moins de justesse, que depuis longtemps aussi vous l'aviez nommé par avance. MM. Échernier, Léo, Journoud, Barqui, Sage et Baudet, vous présentaient, par les études artistiques, par l'expérience et la pratique des affaires, enfin par l'honorabilité du caractère, les titres réclamés pour faire partie de votre Société.

Vous avez eu la satisfaction de voir de hautes récompenses décernées à deux de vos membres qui sont précisément du nombre de vos fondateurs. Vous avez applaudi avec tout le monde, et plus que tout le monde, car vous étiez spécialement compétents pour apprécier combien elles étaient méritées, aux nominations de M. Dardel au rang d'officier, et de M. Benoît, à celui de chevalier de la Légion-d'Honneur. Le magnifique monument qui est comme le couronnement de la carrière de M. Dardel, les constructions si nombreuses et si remarquables de M. Benoît, ne pouvaient manquer d'appeler sur leurs auteurs ces distinctions flatteuses. Mais en nous félicitant de ces justices rendues, il nous sera permis de consigner aussi le sentiment à la fois de regret et de surprise que vous avez éprouvé en n'entendant pas appeler un troisième nom à côté de ceux qui précèdent. Indépendamment des travaux d'art si considérables et qui portent une empreinte si profonde des belles traditions antiques, exécutés par M. Chenavard, trente années de services administratifs comme architecte du département du Rhône, trente-sept années d'un professorat exercé à l'École des Beaux-Arts avec tant de zèle, et qui a formé des élèves nombreux et distingués, des

travaux archéologiques tels que la *Restauration de Lyon antique* et le *Voyage en Grèce*, un mérite reconnu et consacré avec éclat par l'Institut dans la nomination au titre de membre correspondant, les fonctions de président de votre Société exercées en vertu d'une nomination quatre fois renouvelée dans l'espace de vingt ans; enfin, dans toutes les branches de cette multiple activité, un dévoûment et une abnégation à la hauteur du talent, tout cela vous paraissait des droits naturels à cette récompense. Vous n'avez voulu voir dans l'oubli d'aujourd'hui qu'un court ajournement de vos espérances et vous avez désiré donner en attendant à M. Chenavard un témoignage particulier de votre estime en lui conférant, à l'unanimité et par acclamations, le titre exceptionnel de président honoraire à vie de la Société.

Votre Société, Messieurs, a sa raison d'être et son but dans le seul fait de son existence, et indépendamment de tout objet accessoire. Vous le savez, l'exercice de notre profession est absolument libre; le premier venu peut prendre le titre d'architecte, sans avoir à justifier d'un diplôme, d'un examen, d'un titre quelconque. Nous n'avons pas à examiner si, dans un pays où les professions libérales, surtout celles à l'exercice desquelles se trouve jointe une responsabilité grave, sont généralement réglementées, nous n'avons pas à examiner, disons-nous, si cette liberté absolue et toute d'exception, est un bien ou un mal. Lorsque d'un côté, mille raisons se présentent pour justifier la nécessité d'une garantie accordée au public dans le choix d'un architecte, d'un autre, les tendances de notre temps, l'application des principes généralement admis de l'Economie politique, font

de la liberté professionnelle un *desideratum* accepté par beaucoup d'esprits sérieux. L'exemple de l'Angleterre où la liberté complète des professions n'a pas empêché le corps des architectes et des ingénieurs d'acquérir une haute considération, ni les Barry, les Stephenson et les Pugin, d'arriver à l'éclat de la position et de la renommée, donne un appui à cette dernière opinion. Enfin, dans notre propre pays, nous savons que, si le libre exercice de la profession d'architecte entraîne avec soi des inconvénients de plus d'une sorte, c'est en France après tout et sous ce régime, que l'architecture s'est incontestablement élevée à la plus grande supériorité. Nous savons que c'est dans ces conditions que se sont formés les hommes éminents qui assurent à notre pays cette suprématie, et qu'aucune contrée ne peut nous opposer aujourd'hui des noms tels que ceux de MM. Duban, Labrouste, Vaudoyer, Viollet-Leduc, et je choisis à dessein ces noms dans la sphère exclusive des architectes parisiens, voulant éviter d'en ajouter d'autres qui paraîtraient ici ou une flatterie ou le fait d'un amour-propre collectif.

Mais cette garantie, ce certificat d'aptitude, de capacité, de moralité, qu'une saine indépendance hésite à demander à l'État ou se refuse du moins à voir consacrer en privilége, c'est à l'esprit d'association, qui se développe naturellement dans les pays libres, c'est à une équitable sévérité dans l'épuration à laquelle procèdent les Sociétés par le choix de leurs membres, qu'il faut les réclamer. Ce sont ces Sociétés qui sont chargées, tout en entretenant l'esprit de bienveillance et de confraternité, de maintenir intactes cette dignité, cette considération, cette

honorabilité, ce droit du savoir et de la probité, sans lesquels l'exercice de l'architecture n'offrirait d'autre intérêt que celui d'une vulgaire spéculation. L'architecte ne serait plus alors cet homme dont parle Vitruve, familier avec les lettres, les arts du dessin, les sciences exactes, l'histoire; cet homme à qui le même écrivain, poussant l'exigeance à un degré que comporte difficilement la multiplicité et la complexité des connaissances à notre époque, recommande de ne point être étranger à la musique, à la médecine, à la jurisprudence, à l'astronomie, et enfin, de se livrer avec attention à l'étude de la philosophie : *Ut diligenter philosophos audiverit*, car, ajoute-t-il, « la philosophie en élevant l'âme de l'archi-« tecte lui ôtera toute arrogance ; elle le rendra traitable, « juste, fidèle et désintéressé. »

Ce sont ces traditions, ces salutaires exigences que votre Société, Messieurs, est appelée à maintenir dans leur intégrité. Aussi, sans vouloir rien dire ici qui soit empreint du caractère trop exclusif de l'esprit de corps, rien qui puisse atténuer le mérite de ceux de nos confrères qui sont ou se tiennent en dehors de notre Société, il me sera permis de faire remarquer que, de plus en plus, l'on tient à honneur d'en faire partie, que de plus en plus on recherche dans vos suffrages cette attestation, ce diplôme que l'État n'impose pas, mais que l'on demande à l'opinion de ses pairs.

Néanmoins, Messieurs, vous n'avez pas cru que les services que vous rendez comme Société par votre existence même fussent suffisants : vous avez voulu faire tourner ces réunions au progrès de tout ce qui se rattache à l'art que nous professons.

Les travaux que vous poursuivez dans ce dessein peuvent se diviser en quatre catégories :

1° Ceux qui ont pour objet l'administration de la Société et ses règlements intérieurs;

2° Ceux dont le but est de favoriser le développement des études architecturales;

3° Ceux qui se rapportent au perfectionnement ou à l'économie des procédés de construction;

4° Ceux enfin par lesquels on se propose de préparer et d'éclairer la solution des questions litigieuses se rapportant à l'exercice de notre profession.

Relativement à l'administration de la Société, vous avez, sur la demande de M. Forest, donné plus de force à vos règlements en imposant des amendes aux membres qui se dispenseraient d'assister aux séances solennelles, et une peine disciplinaire à ceux qui laisseraient s'écouler plus de six mois sans paraître aux réunions. Vous avez approuvé une proposition du même auteur tendant à augmenter le chiffre de l'annuité payée par chaque membre, afin de pouvoir faire face à des dépenses devenues plus considérables; enfin, sur l'initiative de M. Bissuel, vous avez décidé que les documents précieux que contiennent vos archives, seront classés et coordonnés, de manière à pouvoir être désormais facilement consultés.

Dans la dernière catégorie de travaux se placent les encouragements donnés aux jeunes architectes par l'institution des concours annuels. La meilleure preuve de l'utilité de ces concours, le meilleur éloge de la forme sous laquelle ils sont présentés, c'est l'empressement avec lequel on y répond. Bien que les récompenses allouées

soient principalement honorifiques, l'intérêt du programme, l'importance que l'on attache à vos suffrages, sont cause du nombre des concurrents et de l'étude généralement sérieuse des projets.

Le sujet des concours de 1858 était un lycée impérial. M. Bourbon, élève de MM. Chenavard et Questel a obtenu le premier prix (médaille d'or) ; M. Seitz, élève de MM. Chenavard et Lebas, a reçu pour premier second prix une médaille d'argent. Le deuxième second prix a été donné à M. Roque, d'Angers ; et le troisième prix à M. Feine, de Paris, élève de M. Lebas.

Le sujet du concours de 1859 était un pont monumental à élever en remplacement du pont Morand. Le premier prix (médaille d'or) a été décerné à M. Sanfourche, d'Angers ; le deuxième prix (médaille d'argent) à M. Perrin, élève de MM. Desjardins et Questel ; enfin, un troisième prix a été donné à M. Bouttier, élève de M. Chenavard.

Un palais archiépiscopal à construire dans le voisinage de la cathédrale a été proposé pour le sujet du concours de 1860, qui n'a pas été moins satisfaisant que les précédents, et sur lequel vous allez avoir à vous prononcer.

Quant aux études relatives à l'archéologie, le principal travail dont vous vous êtes occupés est la rédaction de la partie du répertoire archéologique qui se rapporte à la ville de Lyon. Ce répertoire, destiné à devenir l'inventaire des richesses archéologiques de la France, est dressé par ordre de M. le ministre de l'Instruction publique. Des portions de ce travail sont déjà préparées, et nous espérons que l'activité des membres

qui n'ont pu terminer encore celle qui leur est échue, hâtera l'accomplissement de l'œuvre entière. Les monuments compris dans le répertoire de Lyon seront classés en quatre grandes divisions archéologiques, savoir : l'époque antique; l'époque chrétienne jusqu'au XIIe siècle; le moyen âge proprement dit, et la période qui s'étend depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Dire que M. Chenavard a bien voulu se charger de traiter la partie relative à l'antiquité et M. Bresson tout ce qui a trait aux acqueducs, déjà de sa part l'objet d'importants travaux antérieurs ; M. Desjardins de décrire l'Hôtel-de-Ville et la cathédrale ; et que c'est à M. Echernier qu'est confié le soin de coordonner les matériaux épars apportés par chacun de nos collègues, c'est donner une idée suffisante du soin et de l'habileté qui présideront à la rédaction de ce répertoire.

Vous avez eu aussi, Messieurs, à compléter le relevé graphique des détails d'architecture qui pourraient être appelés à disparaître par suite du percement des voies nouvelles. Il est à regretter que les occupations nombreuses de nos confrères ne leur aient pas permis de s'occuper de ce travail aussi activement qu'ils l'auraient désiré ; cependant, plusieurs dessins ont été remis à vos archives, et ceux qui restent seront il faut l'espérer, bientôt complétés.

Nous ne devons pas omettre de mentionner tout spécialement le don fait par M. Chenavard à la Société des deux magnifiques volumes composant son *Voyage en Grèce*, publication qui, par la conscience des relevés, le mérite des planches, l'intérêt artistique et pittoresque

et un grand luxe de typographie, est le plus remarquable ouvrage de ce genre, depuis le voyage de Choiseul-Gouffier.

Nos confrères se rappellent tous les lectures intéressantes faites par M. Georges sur ses voyages en Italie, en Angleterre et dans le centre de la France. Vous avez trop bien goûté ces impressions, où le bon sens le dispute à l'esprit, où le charme familier de la forme s'unit à la justesse des aperçus, pour ne pas manifester ici le désir que M. George renouvelle souvent à notre profit ce genre d'études.

Enfin, M. Perret vous a lu d'érudites recherches sur l'origine et l'histoire de l'église de l'Hôtel-Dieu de Lyon que M. Perret connaît, non seulement pour l'avoir étudiée, mais encore pour y avoir fait d'habiles restaurations.

La catégorie des travaux relatifs aux procédés et aux perfectionnements de la construction, se compose principalement de rapports sur les objets soumis à votre appréciation par les inventeurs. C'est ainsi que M. Bellemain vous a rendu compte de divers détails de serrurerie soumis à votre avis par MM. Grangeard et Romain Rouvier; M. Charnal, des briques pour cheminées, fabriquées par M. Labit, de Montluel, à l'instar de celles que l'on emploie à Paris pour les gaînes pratiquées dans l'intérieur des murs; M. Bernard, d'appareils inodores de l'invention de M. Michel, remarquables par leur simplicité; M. Falcoux, des briquetages secs inventés par M. Véret; M. Sage, des tuyaux en cuivre étiré sans soudure, de l'usine Brossette, et qui ont mérité toute votre approbation; M. Charnal, de di-

vers systèmes de ferrure appliqués par M. Cairol, mécanicien à Montpellier; M. Baudet, de fers, pour planchers, inventés par M. Zorès, bien connu pour les perfectionnements qu'il a fait faire à l'emploi des fers à T. Ces fers vous ont parus heureusement combinés, bien qu'entraînant par leur forme un poids trop considérable.

Nous devons une mention spéciale à une invention faite par M. Gutton, sous-directeur de la Manufacture des tabacs à Lyon, et de laquelle vous vous étiez déjà occupés il y a plusieurs années. Les joints en caoutchouc pour faciliter la dilatation et le retrait du zinc, qui avaient été appliqués il y a cinq ans à la couverture d'un hangar, et sur l'emploi desquels vous aviez déjà émis un avis favorable, ont été examinés de nouveau, et votre habile rapporteur, M. Echernier, vous a fait connaître qu'ils s'étaient conservés intacts et sans la moindre apparence d'altération. M. Echernier vous a également donné connaissance d'un nouveau système de charpente à grande portée, d'une grande simplicité d'exécution, et qui est dû au même inventeur.

Les questions litigieuses dont nous avons fait une catégorie spéciale dans l'énumération de vos travaux, avaient fait l'objet, durant l'exercice précédent, de nombreuses études de votre part; vous aviez coordonné et réuni toute les solutions données par vous aux questions que chaque membre vous avait soumises à propos des difficultés multiples et presque inextricables dans leurs variétés, qui ont trait à l'application des lois sur la contiguité. Vous n'aviez donc pas à y revenir, mais il a été soulevé à propos d'une demande que vous a faite M. Brizard, une question importante sur laquelle

vous vous êtes prononcés, après toutefois une vive discussion. M. Brizard demandait votre avis et au besoin votre patronage pour la rédaction d'une série de prix relatifs à la construction, ainsi qu'une fixation règlementaire du mode de métrage. Un certain nombre de membres ont appuyé ce projet, qui leur semblait offrir pour la ville de Lyon les avantages que les constructeurs de Paris ont retiré de la série de prix Morel. La majorité, cependant, sur le rapport de M. Bissuel, a cru que l'adoption par la Société d'une sorte de tarif aurait des inconvénients; elle a donc rejeté la demande de M. Brizard, mais elle a été d'avis, en même temps, que sans adopter l'usage du métrage parisien, il y avait lieu de rectifier les usages du métrage lyonnais dans ce qu'ils ont d'irrégulier.

Tel est, Messieurs, le résumé succinct de vos travaux durant l'exercice qui vient de s'écouler. Vous vous serez convaincus, en l'entendant, que vous avez été fidèles au rôle modeste, mais utile, que vous vous êtes assigné.

Le Secrétaire,

Clair Tisseur.

RÈGLEMENT

POUR

UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES, D'ARTISTES ET D'AMIS.

De tout temps les hommes de lettres ont aimé à se réunir, soit pour se communiquer, autour d'un grave tapis vert, leurs travaux plus ou moins sérieux, soit pour échanger, à table, quelques paroles de bonne et joyeuse amitié. On se rappelle, à Lyon, la Société dite des Intellligences, qui dînait une fois par mois et qui obligeait chacun de ses membres, par un article formel du règlement, à montrer à ces réunions tout l'esprit dont il était capable. Quelques jolies productions signées Trimolet, Genod, Boitel sont nées de cette obligation. Un bibliophile, M. Jacquet, nous communique un règlement qui n'est pas sans rapports avec celui de la Société des Intellligences, mais qui de plus est en vers et en vers pas trop mal tournés. Nous soupçonnons fort Andrieu, qui rimait avec esprit et facilité, d'en être l'auteur ou le principal auteur. La pièce a dû être composée vers 1780; on y recommande la prudence, comme si la ville était agitée, et on y parle de fraternité comme si les citoyens avaient déjà les armes à la main.

Dans la salle d'Académie
Vous viendrés un jour chaque mois,
Vous y lirés a haute voix
Le produit de votre génie.

Un quatrain au rimeur suffit,
Au rhéteur dix lignes de prose
Pourvu qu'on dise quelque chose
Qui déja n'ait point été dit.

On peut s'étendre davantage
Si l'on se trouve plus fécond ;
N'être ny trop court, ny trop long
C'est la loy d'un écrivain sage.

Chacun suivra son goût, ses mœurs ;
On sera sublime ou folatre,
L'un jettera sur le Théatre
Des cyprès, et l'autre des fleurs.

On peut, copiste involontaire,
Et par un hazard merveilleux,
Se trouver dans un trait heureux
Avec Démosthène ou Voltaire.

D'abord pour essay l'orateur
Fera le discours d'ouverture,
Il étalera la parure
De son art brillant, enchanteur.

Le poète suivra ses traces
Et par ses tons impérieux
Il fera descendre des cieux
Melpomene à côté des Graces.

D'un œuil ardent le médecin
Poursuivant la Mort sur sa proye
Troublera sa feroce joye
En prolongeant notre destin.

L'anatomiste qui combine
La matiere avec ses rapports
Calculera tous les ressorts
Qui font jouer notre machine.

Le chimiste decomposant
Une substançe melangée
Nous la presentera changée
Sous un aspect tout different.

Le graveur d'un hardi burain
Nous demontrera la magie ;
Sous ses traits on verra la vie
Se communiquer à l'airain.

Couronnant enfin la séance
Un maître dans l'accord des sons
Nous égaira par ses leçons
En nous formant à la cadence.

Chacun donnera de son art
Une idée abregée et claire
Par un acte preliminaire
Où l'on n'emploira point le fard.

Les talens sans la modestie
N'émanèrent jamais des cieux.
Un cœur fier, un front orgueilleux
N'annoncent point le vray génie.

Le grand homme est toujours egal,
Il ne change point de visage,
Soit qu'il remporte l'avantage,
Soit qu'il roule aux pieds d'un rival.

Vous n'entendrés point de l'Envie
Les serpents siffler parmi vous
Et l'inimitié d'un jaloux
N'y corrompra point votre vie.

C'est l'Amitié qui nottera
Les moindres deffauts d'un ouvrage
Et loin d'eteindre le courage
Sa critique l'animera.

D'un médaillon, où sera peinte
L'Amitié par des nœuds de fleurs
Enchainant les Arts et les cœurs,
Chacun conservera l'empreinte.

Il n'entrera point d'etranger
Qui ne soit ami d'un confrère,
Qui n'ait des talens, qu'on n'espere
Dans le corps pouvoir engager.

Les femmes ne seront excluës,
Mais par un procedé décent
De trois en trois mois seulement
Dans la salle elles seront vuës.

Sans quitter la Société
On peut s'exiler de la France ;
Conservant la correspondance
On maintient la Fraternité.

Quoique rien n'oblige à se taire,
Que rien n'irritte les remords,
Enveloppés-vous au dehors
De l'ombre épaisse du mistere.

Si quid novisti rectius istis
Candidus imperti, si non, his utere mecum.

REYNARD, JULLIEN, DOMERGUE, TISSIER,
ANDRIEU, CHASSAIGNON, SERVIER.

On connaît quelques-uns des signataires de cette pièce :
JULLIEN (Jean-Antoine), condisciple et ami de Chassaignon,

médecin, élève de Vitet, mort vers 1781, âgé de 33 ans. Il fut l'auteur des *Petites Rocamboles philosophiques*, Lyon, s. d. in-8. De compte à demi avec M. de Boissieu, médecin lyonnais, il remporta l'accessit du prix proposé par l'Académie de Lyon, en 1767, sur la question : *Quelle est la qualité nuisible que l'air contracte dans les prisons et les hôpitaux ; quel serait le meilleur moyen d'y remédier ?* Son mémoire, qui se trouve dans les collections de l'Académie, est signé : Jean-Antoine Jullien, maître ez-arts et élève en chirurgie de l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Tissier (François-Marie), né à Lyon, le 10 mars 1737, mort dans la même ville, le 2 août 1811. Professeur d'histoire naturelle et de chimie pharmaceutique, membre de l'Académie de Lyon, auteur d'un certain nombre d'ouvrages estimés sur la chimie. Son éloge a été publié par M. Mollet, en 1813.

Domergue (François-Urbain), grammairien, membre de l'Institut, a résidé à Lyon, de 1773 à 1791. Il y a publié la *Feuille Littéraire de Lyon*, et le *Journal de la Langue française*. Né à Aubagne (Provence) en 1745, il est mort le 27 mai 1810.

Andrieu (Claude Marie), né à Tarare le 29 mars 1746, est mort en 1797. Il exerçait, à Lyon, la profession de marchand de draps; auteur de quelques charmantes poésies.

Chassaignon, le fougueux auteur des *Cataractes de l'imagination*, né en 1743 et non en 1735, ainsi que le disent toutes les Biographies, est mort à Thoissey, en 1795.

Enfin l'abbé Benoît-Nizier Servier, était curé de Saint-Georges et chevalier de Malte ; nommé aumônier de la garde nationale, il accompagna la députation envoyée par notre ville à la grande fédération qui eut lieu à Paris, le 14 juillet 1790. Premier vicaire général de l'évêque constitutionnel Lamourette, dont il avait été le concurrent lors de l'élection au siége métropolitain, il prit les armes à l'époque du Siége, fut nommé quartier-maître, et fut passé par les armes sur la place des Terreaux comme contre révolutionnaire, au mois d'octobre 1793 (8 brumaire an II), il était âgé de 49 ans. — Nous n'avons trouvé aucun document concernant Reynard. A. V.

BIBLIOGRAPHIE.

Fables en patois bugésien, par le Père Froment. Nantua, Auguste Arène, 1860. — Mirèio, poème provençal, par Frédéric Mistral, avec la traduction littérale en regard. — Tome IV des Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saone. Chalon, 1860, in-4°. — Le Roman de Toinette, par Tholo. Lyon, 1861, in-12.

Laissant à de plus habiles les phrases obligées sur les avantages de la décentralisation littéraire, nous nous bornerons à constater que jamais les études et les recherches locales n'ont été plus en honneur qu'aujourd'hui. Aussi, ne devons-nous pas nous étonner de voir les dialectes populaires échapper à leur oubli prochain dans l'unité du langage, en se fixant à titre de curiosité ou de fantaisie dans des livres nouveaux. Ces livres, hors de la province où ils peuvent être lus dans l'original, perdent une grande partie de leur mérite ; la traduction ne saurait en offrir qu'un daguerréotype sans relief et sans couleur : mais la linguistique y puise d'utiles renseignements, et l'ethnographie y trouve l'occasion de s'enrichir de nouvelles découvertes sur les origines et les déplacements des habitants primitifs. Aussi sommes-nous disposé à faire bon accueil aux fables publiées en patois bugésien, sous le couvert pseudonymique du *Père Froment*. Ces fables, pour la plupart, sont imitées de Lafontaine : nous devons avouer qu'il a fallu à l'auteur un certain courage pour paraphraser ces charmants petits récits qui resteront la perfection du genre. Aussi les trouvons-nous un peu dénaturés ; nous ne reconnaissons pas tout à fait l'adorable naïveté du *bonhomme* dans le recueil bugésien ; mais nous y rencontrons en plus la malice du vieux paysan doublée de celle du fonctionnaire en vacances.

Toutes les fables ne sont pas imitées : les femmes de Poncin ont, par exemple, l'honneur d'un conte original à leur adresse ; plaisons-nous à reconnaître que leur caractère ne doit pas être aussi méchant et aussi acariâtre que veut bien le dire le *Père Froment*, car il aurait été infailliblement lapidé par elles pour la moitié du mal qu'il en dit, s'il était vrai.

Pour ne pas en finir sur une mauvaise chicane, disons bien vite que nous avons remarqué une charmante fable intitulée : la *Fourmi et l'Abeille*. C'est la contre-partie de la conclusion égoïste que l'on peut tirer de celle qui précède, la *Cigale et la Fourmi*. L'enfant est égoïste et personnel ; il n'est que trop disposé à rire de la cigale que l'on envoie danser ; apprenons-lui donc à donner, comme l'abeille qui secourt généreusement la fourmi devenue à son tour nécessiteuse. L'idée est morale et charmante à la fois.

— Voici un ravissant poème en langue d'*oc* : ce n'est plus seulement ici un dialecte populaire, c'est une langue consacrée par les chants des troubadours, et féconde, encore aujourd'hui, en brillantes conceptions. Si vous voulez quitter un instant les brumes lyonnaises et laisser errer votre esprit charmé au pays du soleil, ouvrez ces pages imprégnées des plus enivrantes senteurs méridionales. Vous y trouverez la touchante histoire de Mireille, la vierge provençale martyre de l'amour. Elle s'épanouissait, fleur ingénue, à l'ombre des micocouliers abritant le *mas* paternel, lorsque le hasard amena auprès d'elle Vincent, le fils du vannier. Ce cœur de jeune fille s'émut pour la première fois en écoutant les merveilleuses histoires que racontait l'ouvrier, traditions, légendes, récits colorés de sa vie nomade. Oh ! les charmantes idylles qui suivent ces premières impressions ! Regardez-les tous les deux sur le même mûrier, à la cueillette des feuilles : comme leurs mains se rencontrent, toujours sans se chercher, dans le panier à moitié plein ! Et quel tressaillement, à ce premier aveu qui tombe des lèvres de la jeune fille, comme une échappée du soleil de mai. — « Vincent, veux-tu le savoir? Vincent, je suis amoureuse de toi ! » Aussi, quand il

est bien sûr que Mireille parle sincèrement et ne veut pas se jouer de lui, Vincent s'écrie-t-il dans son exaltation : « — Je t'aime, ô fille enchanteresse, au point que si tu disais : Je veux une étoile ! il n'est traversée de mer, ni bois, ni torrent fou ; il n'est bourreau, ni feu, ni fer, qui m'arrêtât ! Au bout des pies, touchant le ciel, j'irais la prendre, et dimanche tu l'aurais pendue à ton cou. »

De ce jour, enfermant son secret dans son cœur, Mireille refuse les hommages de tous ses prétendants, et le berger Alàri, et Veran, le gardien de chevaux, et le farouche Ourrias, le dompteur de taureaux. Ce dernier se venge sur Vincent en cherchant à l'assassiner : mais le meurtrier est englouti la nuit de la Saint-Médard par la procession des noyés, et les *Trèves* dansent au-dessus de son corps sur la cime argentée des flots. Vincent est guéri de sa blessure par les sortiléges de la sorcière Tavèn, qui évoque devant les deux amants toutes les apparitions fantastiques de la Provence : l'horreur et la bizarrerie de ces apparitions rivalisent avec les scènes les plus étranges du *Walpurgisnactstraum* de Goëthe.

Cependant, le père de Vincent, sur les instances de son fils, se décide à demander la main de Mireille. Le riche fermier repousse comme une injure cette demande de la part d'un *vagabond couchant aux meules*, et accable sa fille des reproches les plus violents. Dans son désespoir, Mireille se souvient que Vincent lui a recommandé autrefois de recourir à la dévotion des *Saintes-Maries* lorsqu'elle succomberait sous le poids de quelque chagrin. Elle s'échappe, la nuit, de la maison paternelle, oubliant, dans sa précipitation, de se couvrir la tête du vaste chapeau des filles de Provence. Le soleil la surprend tête nue, le lendemain, errante à travers les déserts de la Crau. Après une nuit passée sous la tente d'une famille de pêcheurs, elle se remet en marche à travers la Camargue ; le soleil, plus ardent encore que la veille, frappe cruellement la vierge délicate. Mourante, elle se traîne jusqu'à l'église des Saintes-Maries, qui lui apparaissent et la consolent. C'est alors que le père et la mère de Mireille, puis Vincent, arrivent à sa recherche ; ils la trouvent exhalant une dernière prière avec son dernier soupir, heureuse de mourir, attentive aux chants lointains du ciel qu'elle entrevoit. Vincent se précipite sur ce corps inanimé qu'il étreint avec le délire du désespoir, tandis que le cantique des Saintains résonne dans la vieille église, demandant la paix éternelle pour cette âme envolée.

Ainsi finit le touchant récit que nous devons au poète provençal. Sur cette donnée si simple, il a trouvé le moyen de décrire toute la Provence, avec ses fêtes, ses luttes, ses combats de taureaux, ses traditions, ses croyances, ses paysages étincelants de lumière. Les descriptions sont si vraies, si poétiques, qu'on ne peut lui en vouloir d'en avoir entravé quelquefois un peu longuement l'action pleine d'intérêt que nous venons d'esquisser. Mais aussi, lecture faite de ce poème attrayant qu'on voudrait ne jamais fermer, on connaît la Provence mieux que par un long voyage.

J. de Lubac.

La Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône vient de publier la première partie du tome IV de ses mémoires : les travaux qui y sont contenus méritent une mention toute spéciale.

C'est d'abord la description de divers objets antiques et inédits conservés à Chalon : 1° un groupe en pierre blanche représentant un gladiateur terrassé par un lion ; la sculpture est médiocre pour ne pas dire mauvaise, mais très-curieuse par les détails qu'elle reproduit et la rareté du sujet ; 2° Une crosse en ivoire du XIe siècle ; 3° un crucifix, ayant servi de croix processionnelle, en bronze doré et émaillé, portant les caractères des

émaux de Limoges dits des *orfèvres* et remontant à la fin du XIIe siècle ; 4° un chandelier en bronze du XIIIe siècle qui semble appartenir à la catégorie des ustensiles domestiques, or les objets de cette nature sont de beaucoup les plus rares et les plus recherchés aujourd'hui. Le groupe du gladiateur a été reproduit au moyen d'une excellente photographie : le nom et la croix par diverses gravures polychromes très-soignées et le chandelier par une simple gravure au trait. Un texte où la science se présente sous une forme attrayante, accompagne les planches et donne tous les éclaircissements qu'on peut souhaiter. Nous ne saurions trop louer la Société archéologique de Chalon-sur-Saône de persévérer dans l'habitude qu'elle a prise de reproduire ainsi les plus importants des objets antiques confiés à sa garde ; c'est le seul moyen d'en répandre au loin la connaissance exacte, la description seule étant insuffisante.

La monographie de la seigneurie de Branges par M. B. Gaspard est, par ses développements et le haut intérêt qu'offre le sujet, l'œuvre capitale de tout le volume. Branges, qui n'est aujourd'hui qu'une petite localité, eut au moyen âge une véritable importance. A peine y trouve-t-on quelques ruines, et cependant l'antiquaire sait qu'elle eut autrefois un château-fort, un bourg fermé avec des gardiens à ses portes, des faubourgs étendus, des nobles, des bourgeois, des juges, un archiprêtré d'où relevaient dix paroisses, un hôpital, un marché, une halle, des boucheries, des tanneries, etc. Le phénomène de la vie sociale s'éteignant dans cette triste localité au sein de notre vigoureuse société française est un fait curieux, mais encore assez fréquent. Si notre civilisation, dont la marche ascendante n'est niée par personne, a parfois abandonné certaines cités, ce fut toujours pour se reporter ailleurs avec plus d'intensité. En examinant la situation de Branges, on reconnaît que, placé dans le voisinage de Chalon, n'ayant rien dans son territoire qui pût motiver une nombreuse agglomération d'habitants, elle devait décroître rapidement dès que les circonstances politiques qui lui donnèrent naissance prirent un autre caractère, et descendre enfin aux plus minimes proportions après la disparition des dernières institutions féodales.

M. Gaspard ne s'est nullement occupé de ces questions qui rentrent dans le domaine des sciences, aux synthèses les plus hardies, qu'on nomme la philosophie de l'histoire et l'économie politique. S'en tenant à la seule archéologie, il s'est contenté de dérouler, pièces en main, le tableau de la situation de Branges, aux diverses périodes de son histoire, entrant dans ces mille petits détails que l'historien dédaigne souvent, qui seuls cependant nous donnent une connaissance exacte de la vie intime des populations qui ne sont plus, et qui mieux que toutes les théories, avec une rigueur presque mathématique, nous révèlent quelques unes des grandes lois auxquelles l'humanité obéit. Lois mystérieuses qu'on ne découvre qu'à la longue en étudiant minutieusement l'histoire. Lois dont la plus puissante est celle qui résulte du renouvellement incessant des générations, qui ne s'arrêtant jamais, modifie sans cesse l'aspect sous lequel les peuples s'offrent aux regards de l'histoire.

Le relevé exact des seigneurs qui possédèrent Branges, de 1160 à 1796, pendant 636 ans, nous donne dix familles différentes, dont trois se ruinèrent et les autres transmirent par mariage. Pendant ce temps le domaine seigneurial alla presque toujours en diminuant. A côté de la liste des seigneurs, celle des simples nobles, bourgeois et manants est non moins instructive. Les mêmes noms fournissent des carrières plus longues, néanmoins ils finissent aussi par disparaître. En présence de pareils faits ne soyons point étonnés si l'heure fatale de 1789 arrivée, la petite société politique qui s'était appelée la seigneurie de Branges, disparut sans retour. Les fils des

anciennes populations qui l'avaient formée, acclamant le régime féodal comme un progrès, avaient depuis longtemps cédé la place à d'autres.

A. DE ROSEMONT.

— Une petite ville du Bugey vient d'être mise en grande émotion par l'apparition d'un mince petit volume dont tout le monde, depuis deux ou trois semaines, a vu mille exemplaires innocemment étalés aux vitrines de nos marchands, sans que personne se fût douté que tant d'orages couvaient sous cette frêle couverture bleue. *Le Roman de Toinette* avait été lu à Lyon et critiqué comme toutes les œuvres qui ne portent pas l'estampille de la capitale, mais voilà que, par le hasard le plus inattendu, un exemplaire pénètre dans un gros bourg assis sur les bords de « la rivière la plus bleue de France » ; aussitôt le châtelain, un peu artiste et grand chasseur, se reconnaît dans M. De la Tour ; le maire actuel et l'ancien maire qui se partagent avec vivacité les sympathies et les antipathies du pays trouvent leur portrait parfait de ressemblance ; la société profondément divisée admire dans les querelles des Lambertistes et des Bernardistes une image de ce qu'elle voit tous les jours ; M. Buisson est M. C. industriel enrichi, M. S. était naguère préfet du département ; un grognard prétend qu'il est le Lancier, portrait de fantaisie, un des bons rôles de la pièce, et Mlle Marie D. la fille du maçon, avoue hautement qu'elle est Toinette, la héroïne, celle qui tranche le nœud du roman ; aussi le succès a-t-il été complet dans ce riant pays dont l'auteur décrit ainsi les beautés : « Guidé par mon amour du pittoresque, je choisis pour résidence N.... petit village agréablement situé sur une rivière aux flots bleus et limpides, aux bords verdoyants. Montagnes ardues, déroulant leurs crêtes en corniches sculptées et ornées par la main du temps et le caprice des saisons, vallons fertiles et riants, routes ombragées et propres, sentiers tortueux, saulées touffues, bois épais, tout est là pour le plaisir des yeux... » On voit que l'auteur sait peindre, son livre est plein de tableaux aussi jolis et nous espérons qu'avec son talent d'observation, la fraîcheur de sa palette et un peu plus de cette habileté d'arrangement qui est le métier, il fera de nos pays de gracieux paysages, de nos compatriotes des portraits à caractère et ses ouvrages auront bientôt la vogue même ailleurs que sur les bords de la Rivière d'Ain.

A. V.

REVUE DRAMATIQUE.

GRAND-THÉATRE. — *LES NÉRÉIDES OU LE LAC ENCHANTÉ ;* ballet-féerie en deux actes et quatre tableaux, par M. JUSTAMANT ; musique de M. Jules WARD ; décors de M. DEVOIR ; représenté pour la première fois au Grand-Théâtre de Lyon, le 11 mars 1861.

Avec son peuple de sylphes, de gnômes, d'elphes et d'ondines, avec ses légendes pâles et douces comme le bleu reflet de ses nuits étoilées, avec sa nature toute à la fois triste et belle, poétique et pittoresque, la rêveuse Allemagne devait nous doter de la plupart de nos ballets modernes, genre romantique par excellence et qui emprunte beaucoup de son intérêt à l'originalité des décorations et à la fantaisie des costumes.

Nous avons déjà vu plusieurs légendes d'outre-Rhin convertir notre scène lyrique en palais enchantés, en grottes merveilleuses ; et pour ne parler que des dernières compositions de ce genre, *La Lore-Ley* et *Une Fille du Ciel* ne semblaient-elles pas nous avoir dit le dernier mot sur les amours terrestres des nymphes et des ondines ? Il paraît que ce vieux sujet est toujours neuf ; un changement de nom, un costume différent, un décor nouveau suffisent pour renouveler l'intrigue, et ce qui s'appelait la *Lore-Ley*, devient *Les Néréïdes*.

Nous ne chicanerons pas M. Justamant sur le titre de son ballet, quoique

à vrai dire, le mot de *Néréïde* nous paraisse tant soit peu risqué dans une scène où les acteurs portent le costume hongrois, et se servent de fusils de chasse système Lefaucheux. Qu'on nous permette cependant une réflexion. Il y avait un moyen de sauver les apparences, ce qu'il faut toujours faire, même dans un ballet : c'était de reporter la scène au temps où l'on croyait encore aux Néréïdes. Au lieu de chasseurs hongrois, vous auriez eu des chasseurs thraces ou scythes, dont le costume léger était d'un effet pittoresque ; au lieu de fusils, vous auriez eu des arcs. Vous me direz peut-être que tout cela est rococo : je l'avoue ; mais c'est à l'imagination du poète à savoir tout rajeunir.

Malgré cette critique qui ne s'attaque en rien du reste à l'intrigue du ballet, la pièce est intéressante, ce qui est le principal ; il y a de forts beaux divertissements, ce qui ne nuit à rien ; il y a des pas charmants que Mlle Dor exécute avec cette grâce et ce brio que cette artiste sait mettre dans tous ses rôles ; des groupes ordonnés avec ce talent plein d'originalité qui fait de M. Justamant l'un de nos premiers maîtres de ballet. Le tableau des danses sur le lac, exécuté dans la demi-teinte du clair de lune, est d'un effet saisissant : c'est gracieux, original et fantastique tout à la fois.

La fête des rois mérite aussi des éloges. Nous n'aimons point pourtant la mascarade du dieu Bacchus, conduite par les *quatre* rois-mages ; Silène avec son gros ventre et sa rouge trogne, est un compère qu'il faut laisser aux tréteaux. La danse des bacchantes n'est que voluptueuse ; on s'attend à une orgie et l'on trouve un thé anglais.

Le pas de la Fortune est, sans contredit, le morceau capital du ballet. C'est à ce tableau que M. Justamant semble avoir mis tous ses soins. Mlle Dor y trouve tous les jours l'occasion d'un triomphe. Rien de plus gracieux que sa pose sur la roue de diamant ; rien de plus joli que son charmant visage au milieu des bouquets de pierreries qui l'entourent ; on dirait une tête de Raphaël dans un cadre de diamants.

Le dernier tableau a dignement couronné l'œuvre : à la vue de la grotte enchantée des Néréïdes, un cri d'admiration s'échappe de toutes les poitrines : il faut voir cette décoration splendide pour se faire une idée de la beauté du spectacle. M. Devoir, l'habile conservateur de nos théâtres, à qui nous devons le renouvellement successif de la plupart des décors de notre première scène, avait retrouvé dans ce tableau toute la fraicheur d'imagination qui ont fait en Europe la fortune de son nom et celle de ses œuvres.

Mais il est temps de parler de la musique des Néréïdes. Elle est due à un de nos compatriotes, jeune compositeur de talent, déjà connu sur notre scène par un frais opéra-comique intitulé *Voici le jour*, et dans nos salons, par plusieurs mélodies charmantes.

M. Ward est Lyonnais, et naturellement, en vertu du vieux proverbe, nul n'est prophète en son pays, il a eu, disons-le franchement, l'immense tort de se faire représenter à Lyon. Triste effet des débuts d'un auteur dans sa ville natale, il ne peut y trouver de véritable succès ; car il y a toujours les petites coteries de clocher, les unes pour l'œuvre, les autres contre ; les amis et les ennemis, Capulets et Montaigus au petit pied. Les indifférents se partagent entre ces deux partis, et la bataille s'engage. Si l'auteur triomphe, ses amis sont les premiers à s'attribuer les trois quarts du succès ; s'il échoue.... on sait qui l'on doit en accuser.

Cependant, ce n'est pas tout à fait le cas de M. Ward : il a réussi, et ce n'est pas aux efforts de ses amis qu'il le doit. On l'a attaqué vivement, même avant la première audition de son œuvre ; un journal sérieux a été jusqu'à se faire l'organe d'une diatribe de mauvais ton ; mais le public, qui est le meilleur juge en pareille question, le public a fait justice de la malveillance

et de l'attaque, et chaque fois que le ballet des *Néréides* est annoncé, il y a salle comble à notre Grand-Théâtre.

Le succès constaté, disons quelques mots de l'œuvre.

L'introduction au premier acte est une légère esquisse d'ouverture genre classique allemand, dans laquelle est heureusement amené le motif de l'apparition de Naïs.

Dans l'évocation des *Néréides*, les violons divisés jouant en trémolos aigus avec sourdines, ont produit un effet qui a été remarqué.

Au deuxième tableau, le morceau important comme facture est l'*allegro appasionnato è agitato* à trois temps. L'harmonie y peint heureusement la colère de Bertha, le trouble et la crainte de Rodolphe et de Naïs.

Le second acte, comme drame et comme musique, est sans contredit un des plus importants.

L'ouverture est un canon rigoureux à cinq parties imitant les diverses conversations qui s'établissent sur une place publique lorsque le peuple s'y rassemble. La péroraison de ce morceau est un double canon à huit parties réelles.

Voilà ce que n'a pas dit le critique bienveillant du journal que nous avons déjà cité, sans le nommer toutefois. Il appelle *un canon à huit parties réelles*, un *carillon qui a l'intention d'annoncer la fête des Rois ;* et parce qu'il s'y trouve, mêlées aux instruments, trois clochettes qui ont l'habitude de sonner les *Noces de Jeannette*, le critique anonyme s'écrie : *C'est l'ouverture des Noces de Jeannette !* Il faut de la bonne volonté pour faire un tel rapprochement ; et voilà, du coup, les cloches proscrites de toute partition, parce qu'elles ont servi aux *Noces de Jeannette !* Avis aux compositeurs !

La marche des Rois est d'une bonne facture, quoique l'orchestre l'exécute sur un mouvement trop précipité, ce qui fait perdre au morceau la plus grande partie de ses effets ; ce qui parfois même amène quelque confusion à cause des traits difficiles des contrebasses et des trombones. Ce n'est pas que nous ne sachions aussi bien que tout autre que dans un ballet le mouvement de la musique est tout à fait soumis au mouvement de la pantomime et de la danse ; aussi le reproche que nous faisons s'adresse-t-il plus au chef de ballet, qui pouvait modérer la marche de son cortége, qu'au compositeur dont la musique se trouvait sacrifiée à la mise en scène.

Après la marche, vient la scène de la Fève. Le motif de cette scène est un *scherzo symphonique* traité avec le plus grand soin.

Le final du deuxième acte est le morceau capital de l'œuvre : il est vigoureusement traité.

En résumé, le second acte est supérieur au premier, comme musique. M. Ward semble l'avoir travaillé avec plus de soin ; l'orchestration est bien entendue ; il y a de la mélodie, beaucoup d'harmonie, du brio, et jamais de bruit.

Parmi les danses, on a remarqué le *Pas des Néréides sur le lac*, dont le motif léger et découpé rappelle, par son harmonie imitative, le chuchottement de la brise et le crépitement des flots ;

Le *Pas de caractère* dansé par M. Charles, un excellent danseur comique que nous ne connaissions pas encore, et quatre coryphées ;

La *Valse des Bacchantes* et le *Pas de la Fortune*.

C'est donc un succès que nous enregistrons aujourd'hui, succès d'autant plus franc qu'il est consacré par le public. Pour prévenir une supposition qu'on ne manquera pas de faire, nous finirons ce compte-rendu en avertissant que les représentions des *Néréides*, quelque succès qu'elles continuent d'obtenir sur notre scène, seront définitivement terminées le 15 avril, jour où la nouvelle administration des théâtres prend possession

du dessous de la scène pour y préparer les trucs de la grande féerie à surprises : le *Pied de Mouton*. Et alors, à notre grand regret, les *Néréides* partiront avec tout le Corps de ballet pour Bruxelles, où nous souhaitons à tous, œuvre, auteurs et artistes, succès et fortune. J. Guillemaud.

CHRONIQUE LOCALE.

Les souvenirs du mois de mars n'ont été ni sans intérêt ni sans importance, et l'intelligence a pu se satisfaire à tous les degrés. L'Académie a donné une séance publique dans laquelle M. Gilardin, président, a traité un sujet délicat et profond : *Du Surnaturel et du Mysticisme*. Il fallait une adresse extrême pour ne froisser aucune susceptibilité et passer sain et sauf entre le progrès des sciences et la conscience des auditeurs. L'orateur a montré plus que de l'habileté dans son périlleux voyage ; la hauteur de ses vues et la rectitude de son jugement l'ont sauvé du danger et l'ont conduit heureusement au port où d'unanimes applaudissements l'ont accueilli. M. Devay n'a pas été moins bien inspiré dans son discours de réception qui avait pour sujet la *Médecine morale*.

Les Amis-des-Arts n'ont clos que le 17 une des expositions les plus belles qu'ils nous aient offertes et dans laquelle les artistes lyonnais ont soutenu dignement leur haute réputation.

Quelques ouvrages remarquables ont été publiés et nous pouvons citer entre autres : *L'Accueil de Madame de Guiche à Lyon, en* 1588, par M. Paul Allut ; *Études d'histoire et d'éloquence au XIX siècle, Lord Macaulay, ses Essais, ses Discours et son Histoire d'Angleterre* par M. Lançon, avocat à la Cour impériale de Lyon, ; *Galerie Historique des portraits des Comédiens de la troupe de Voltaire, gravés à l'eau forte, par Fr. Hillemacher,* (41 *portraits*) *avec des détails biographiques sur chacun d'eux*, par F. de Mame, ces trois beaux volumes édités par M. Scheuring, et imprimés avec une grande élégance par M. Louis Perrin ; *A l'occasion du nouveau Palais de la Bourse de Lyon*, par Paul Saint-Olive, raillerie en vers, spirituelle et mordante comme toutes les œuvres de cet écrivain.

A ce propos rappelons la vigoureuse et puissante satire que M. de Laprade a lancée, il y a deux mois, contre l'Italie qui venait d'ériger une statue à Machiavel, poésie que le manque de place nous a empêché de signaler. M. de La Saussaye a donné son *Troisième chapitre d'une histoire littéraire de Lyon*, M. Gallavardin un *Projet d'hôpitaux mixtes*, enfin M. Guillemaud un *Essai critique, historique et littéraire sur le théâtre et les auteurs dramatiques lyonnais*.

Les amateurs de musique ont eu les concerts de MM. Schulhoff, Pontet, George Hainl ; on voit que nous ne respectons pas l'ordre des temps. Au concert de ce dernier artiste, il nous a été donné d'entendre un morceau de ce fameux opéra de Wagner, pour lequel les Allemands s'enthousiasment avec tant de passion et que les Français ont sacrifié sans appel et sans merci en répétant le mot de je ne sais quel enfant de la rue : « Il ennuie aux récitatifs et il tanne aux airs. » On n'a pas prononcé ce mot sacrilége aux représentations du *Faust* de Gounod, applaudi sur notre première scène, à toutes les représentations, ni à celle du ballet des Néréïdes, œuvre charmante et toute lyonnaise dont notre numéro de ce jour rend un compte détaillé, ni à l'apparition de M. Michot, notre compatriote, ténor acclamé, rappelé et salué comme un héritier des grands chanteurs ; ni encore à celle de M. Levasseur, la célèbre basse qui dans sa vieillesse a su conserver sa voix et n'a rien perdu de son merveilleux talent.

Tous les bravos n'ont pas été consacrés, le mois dernier, aux artistes de

nos deux scènes, et les échos de l'Alcazar répètent encore les applaudissements qui ont accueilli une pièce militaire parfaitement jouée par les soldats de la garnison, lors de la fête donnée au bénéfice des petites filles des soldats. *Les Français devant Pékin* ont eu un succès du meilleur aloi, comme les décors peints pour la circonstance par M. Devoir, comme l'organisation de la fête entière, due à des hommes intelligents, généreux et dévoués.

Nos richesses ne sont point épuisées, nous n'avons cité ni la délicieuse statue de Rébecca, marbre blanc, grandeur naturelle, œuvre poétique et suave due au ciseau de M. Fabisch et terminée ces jours derniers, ni le groupe du même artiste qui orne le fronton de la maison des hospices, sur la place des Terreaux et découvert depuis peu. Deux femmes, adossées contre un attique portant les armes écartelées de la ville et des hospices, distribuent à deux enfants l'une le pain du corps, l'autre le pain de l'intelligence et de l'âme. Il y a une haute pensée dans ce travail ; comme composition et comme exécution c'est une des œuvres capitales de l'auteur ; enfin nous n'avons pas dit un mot d'une riche collection de tableaux arrivée récemment de Rome et que M. Gay, notre habile photographe, montre complaisamment aux curieux. Propriété d'un collectionneur romain peu rassuré sur la marche des événements, cette galerie qui est en vente offre : un Salvator Rosa : *Saint Jérôme dans la solitude*, tableau peint avec une furie inconcevable ; une *Bataille entre Turcs et Italiens*, toile originale de Graziani ; une *Adoration des Bergers* par Pierre Philippe ; un *Paysage avec chevaux*, par Montanari ; deux Bourguignon, deux Valentin, soixante ou quatre vingts autres tableaux de plus ou moins grande importance. Tout en connaissant l'habileté des copistes italiens on croit pouvoir affirmer l'authenticité de ces toiles. Dans tous les cas, nul ne conteste leur beauté. Les amateurs qui, au commencement du mois, achetaient si cher et se disputaient avec tant d'empressement les moindres croquis de notre regretté Bonnefond ne manqueront pas de convoiter plus d'un de ces tableaux.

Nous aurons, le mois prochain, d'autres œuvres, d'autres travaux à signaler, en attendant nos Sociétés savantes donnent signe d'existence et de vie :

— La Société académique d'architecture de Lyon propose aux architectes français et étrangers, pour sujet du concours de 1861, le projet d'une salle de concert accompagnée d'un Conservatoire de musique.

Les projets seront transmis *franco* au Palais-des-Arts de Lyon, à l'adresse du Secrétaire de la Société, avant le 1er décembre 1861.

Deux prix : une médaille d'or et une médaille d'argent sont affectées à la rémunération du concours.

— La Société littéraire de Lyon, dans sa séance du 20 mars 1861, a décidé qu'elle décernerait une médaille, de la valeur de 200 fr., à l'auteur du meilleur mémoire sur l'*Histoire littéraire de Lyon, au XVe siècle.*

Les membres titulaires de la Société ne pourront concourir.

Les mémoires devront être écrits lisiblement et adressés, franc de port, au secrétaire de la Société, au Palais-des-Arts, à Lyon, avant le 30 avril 1862.

Les mémoires porteront une épigraphe, qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom de l'auteur et sa demeure. Les auteurs qui se feraient connaître seront exclus du concours.

Les ouvrages adressés resteront déposés aux archives de la Société, il sera facultatif aux auteurs d'en faire prendre des copies.

— Notre prochaine livraison contiendra une notice nécrologique sur M. D'Aigueperse, membre de l'Académie de Lyon et notre collaborateur.

A. V.

Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

LE DÉSERT,

RÊVERIE.

Un voyageur, revenu du Mexique (1),
A raconté qu'au pays des Chactas,
Non loin des feux dardés par le Tropique,
Est un désert où l'homme, à chaque pas,
Peut du repos goûter les quiétudes :
Des fleurs, dit-il, peuplent ces solitudes
Sur qui, malgré le cancer étouffant,
L'air, pur et frais comme un baiser d'enfant,
Passe au soleil, répandant les prémices
Des doux parfums puisés dans leurs calices.
Les colibris aux duvets éclatants,
Dans son azur partout sont voletants.
Sous l'herbe haute et les ombres sereines
Vit le castor. On y voit les grands chênes
Les cèdres noirs que nul vent n'a brisés,
Se reproduire, en spectres irisés,
Dans la lumière aux limpides mirages,
Et, sur le front des bois, de blonds nuages
Planer, charmants, durant les nuits d'été.
Aussi, dit-il encor, quand sous les voiles
Du chaud désert, entre un million d'étoiles,

(1) M. L'abbé Domenech. — Histoire des Indiens des grands déserts, dans laquelle l'auteur de cette rêverie a puisé quelques images locales. —

La lune vient, d'un reflet argenté.
Couvrir le champ de son immensité,
Sans qu'aucun bruit s'élève de la terre
Sinon le cri du grillon solitaire,
L'âme s'émeut, étonnée, en ce lieu
Terrible et doux. Elle y reste ravie,
Croyant dormir, au de-là de la vie,
Dans le sépulcre, à la face de Dieu.

Mais rassemblés sur la plaine isolée,
Ou se traînant sur les pas incertains
Du voyageur, la panthère hâlée,
Le scorpion à l'écaille brûlée,
Le serpent jaune y gardent des instincts
Toujours cruels, et jamais aux matins
Non plus qu'aux soirs, aucune voix n'y chante ;
Aucun oiseau n'a de plainte touchante
Dans le bocage où, muet en courant,
Le ruisseau coule. Un silence suprême
S'étend partout, et le zéphir lui-même,
Sans chuchoter, sous l'ombrage est errant.

Or, aujourd'hui qu'au roulis de la foule
J'ai fatigué mon esprit et mes yeux,
Je voudrais voir, à mon tour, d'autres cieux,
M'asseoir aux bords du ruisselet qui roule,
A petit bruit, son gravier dans les champs
Lorsqu'il rougit sous les soleils couchants.
Je voudrais, libre, aspirer les arômes
Des blancs sureaux, de l'hysope et du thym,
En écoutant la fauvette des chaumes
Chanter, dans l'air, aux clartés du matin,
Car, avant tout, ce que mon cœur souhaite
D'ici le temps où, comme l'alouette,
Je devrai prendre aussi mon léger vol
Vers le ciel bleu, c'est la brise embaumée
Avec les fleurs, avec la femme aimée ,
C'est le désert avec le rosignol,
Moins la panthère à la gueule affamée,
Moins les serpents accroupis sur le sol. —

Sylvain Blot.

DOCUMENTS

SUR

GRENOBLE ET SUR L'ANCIEN DAUPHINÉ.

Le Ministre de l'Instruction publique a demandé des renseignements sur l'ancienne géographie des Gaules. Les hommes les plus compétents ont été appelés à donner les documents qui étaient en leur pouvoir. Les vues de l'autorité seront parfaitement remplies.

Malheureusement, en province, ne pas partager l'avis des maîtres, c'est leur faire de l'opposition. Les échos lointains seuls peuvent répéter vos plaintes. Voudront-ils redire les antiques limites des Allobroges, des Cavares, des Voconces? Oseront-ils murmurer que Grenoble n'eut jamais le nom bizarre de Cularo?

CULARO.

Au Ve siècle, Sidoine Apollinaire écrivait à Placidus, évêque de Grenoble, *bien que ta ville de* GRATIANOPOLIS *te retienne*.

Le 5 mai 450, une bulle de Léon X comprenait *Gratianopolis* parmi les villes suffragantes de Vienne.

En 428, saint Augustin indiquait la position de la fontaine ardente non loin de *Gratianopolis*.

Enfin, remontant toujours la chaîne des siècles, au temps

de l'empereur Gratien, en 381, l'évêque *Domninus* était au célèbre concile d'Aquilée comme évêque de *Gratianopolis*.

Ces vieux titres recueillis, tous les quatre, par la profonde érudition d'Expilly, et depuis cités partout, assignaient à Grenoble le nom d'aujourd'hui *Gratianopolis*; comment peut-il se faire que cette cité ait été dans les temps antérieurs la ville de Cularo?

S'il faut en croire la renommée, ce nom se perdrait dans la nuit des temps! Ce serait sous le règne de Gratien, pour la première fois, qu'aurait apparu le nom de *Gratianopolis*; ce changement de nom aurait été instantané, résultat d'un rescrit du prince, aussitôt obéi!

M. Macé, seul entre tous, suppose que Cularo (nom de la ville primitive) aurait *peu à peu reçu et gardé le nom de ce prince*.

Cet avis ne saurait prévaloir. Si le changement de nom a eu lieu, il s'est opéré avec une célérité rare; je viens de le dire, en 381, Grenoble était déjà *Gratianopolis*, et c'est en 379, moins de deux ans auparavant, que Gratien était arrivé à l'empire. Depuis lors, ce nom de *Gratianopolis* reste toujours le même, sans qu'il paraisse jamais de la résurrection ou même du souvenir de celui de *Cularo*.

Pourquoi ce changement instantané, à peu près sans exemple dans l'histoire? Quelles sont les actions d'éclat, les services rendus qui purent mériter à nos pères cette récompense d'un empereur romain? Ou bien, si vous le préférez, où prend-on que les valeureux Allobroges soient tout à coup descendus à ce degré d'adulation? où sont les indices de la présence de Gratien sur les rives de l'Isère?

A toutes ces questions, la seule réponse possible sera le silence.

Et déjà tout l'annonce, l'invention du nom de Cularo remonte à une époque où les cités ne furent pas moins que

les familles, jalouses de se recommander par une antique origine. Pendant longtemps les altérations de la vérité sur les titres nobiliaires, n'eurent guère que la jalousie pour contrôle et alors qu'elles nous paraissent aujourd'hui parfaitement ridicules, elles n'étaient, en définitive, qu'une fraude pieuse qui, sans préjudice pour personne, ravivait chez les hommes l'amour du foyer paternel.

DURIVAIL.

Vers 1535, Durivail, le premier entre tous, prononce le nom de *Cularo*. Ce mot, avant lui complètement inconnu, ne se rencontre nulle part, et l'on se demande vainement où il l'a pris?

S'il cite les inscriptions des deux plus anciennes portes de Grenoble, il constate lui-même qu'il n'a pu les lire. Les caractères, dit-il, en sont effacés, *litteris corrosis*.

M. Macé, dans sa traduction de cet historien (p. 51) substitue, il est vrai, au mot *effacé*, le mot *usé*. On ne saurait dire si cette expression a bien rendu la pensée de M. Macé, mais à coup sûr elle ne dit pas le sens des mots *litteris corrosis*. Les inscriptions d'une porte à l'entrée d'une ville peuvent s'effacer et ne sauraient s'user. Le mot *corrosis* participe du verbe *corrodo*, dont nous avons fait *corroder*, disait *rongées* pour Durivail et tous les dictionnaires. — Les caractères de l'inscription étaient *effacés par le temps*, c'est-à-dire, *illisibles*.

M. Macé dit un peu plus loin (même page), que Dioclétien et Maximien construisirent des édifices dans l'intérieur de la ville, *comme nous l'attestent ces inscriptions*. Mais il y a ici une méprise. Pour Durivail, le fait résultait, non de ces inscriptions sur les portes qu'on ne pouvait lire, mais d'inscriptions de même nature *hujusce modi*.

Ce n'est pas mieux dans les lettres de Plancus à Cicéron,

que Durivail aurait puisé l'idée du nom de Cularo. Il y lisait *Civaron* qu'il prenait pour *Chivron*, village aux portes de Chambéry (Durivail, de M. Macé, p. 87, note 20).

A défaut de titres et de traditions, qui le croirait, Durivail allègue l'étymologie, il la trouve dans les lettres initiales de *Cularo*. Grenoble est la *partie basse* des Alpes, voilà ses preuves ! Pour les corroborer, il cite un village où se retrouvent les mêmes initiales (Eod., p. 50.)

EXPILLY.

De 1535 jusqu'à nos jours, M. Macé seul a pensé que cette étymologie n'était pas *aussi ridicule qu'on serait tenté de le croire*. (Eod., introd., p. 20,). Pour corroborer la preuve faite par Durivail, il cite un village aux mêmes initiales. Mais Expilly avait admis la nécessité d'autres documents. L'histoire de Durivail dormait dans la nuit des tombeaux, Expilly était lu par la province et à Paris.

Les inscriptions loin d'avoir recouvré plus d'autorité qu'au temps de Durivail, avaient plus que jamais disparu.

Expilly imagina de trouver ses preuves dans les lettres de Plancus à Cicéron. Durivail y avait lu *Chivron*, il y lut *Cularo* ! Cularo était sur la limite des Allobroges, Cularo ne pouvait être que Grenoble ; ce nom qu'on ne trouvait nulle part, pouvait être regardé comme celtique, l'anoblissement allait être un fait accompli.

Il est curieux de voir comment Expilly, favorisé par les idées du temps (1611), s'y prend pour faire adopter cette interprétation nouvelle des lettres de Plancus.

Il commence pas faire un aveu, il ne le fait qu'à regret, il le fait en des termes qui décèlent son embarras. *Aucun auteur n'a parlé de Cularo.*

« Il y a peu de livres, dit-il (p. 439), qui en parlent (de Cularo) ; car, ni Strabon, ni Pomponius Méla, ni Solt,

ni Stephanus *de Urbibus*, ni l'Itinéraire d'Antonin, ni nul autre cosmographe n'en fait mention..... » Les Épitres de Plancus..... en disent quelque chose..... entre autres, la vingt-troisième contient ces mots : *vale* 8, des ides de juin, *Cularone ex finibus Allobrogum*..... »

Ainsi, aucun auteur n'a parlé de Cularo. Plancus seul *en a dit quelque chose* ; il a daté de Cularo une lettre unique, Cularo est sur les limites des Allobroges, c'est assez, Cularo est bien Grenoble !

Il ne manque à ces lettres de noblesse que des inscriptions sur le marbre, il les trouvera dans les parchemins.

AUTEURS RÉCENTS.

Expilly pour s'appuyer sur cette date, ajoutait que Plancus l'avait écrite, *lorsque étant aux bords de l'Isère, durant les guerres civiles, il tâchait d'attirer Lépide au parti de la République* (eod).

Les auteurs plus récents, à leur tour, ont compris qu'une lettre datée de Cularo ne pouvait suffire pour établir que Cularo fût Grenoble. Ils ont vu qu'il fallait encore que Plancus y eût été conduit par les nécessités de la guerre. Mais au lieu de s'expliquer catégoriquement sur ce point, ils ont tenu la preuve comme faite dans ces quelques lignes d'Expilly.

Pour tous les érudits, à partir de cette époque (1611), les lettres de Plancus sont demeurées la preuve incontestée des titres de Grenoble *au nom brillant* de Cularo. Les inscriptions n'ont été que l'accessoire d'un édifice aussi solidement établi.

Champollion (*Histoire des Antiquités de Grenoble*, 1807) se demande si Grenoble fut, au premier jour, sur la rive *droite* ou sur la rive *gauche* de l'Isère et recommande sur ce point l'étude des lettres de Cicéron. « Nous devons, dit-il (p. 10), d'autant plus nous y arrêter, que c'est de ces lettres qu'on a conclu la position de Cularo..... »

Pour lui, comme pour Expilly, les inscriptions étaient insuffisantes. C'était bien dans les lettres de Plancus à Cicéron que se trouvaient les grands titres de Grenoble au nom de Cularo.

M. Pilot, dans la séance du 3 septembre 1857, disait de même au congrès scientifique de France : « Grenoble a d'abord porté, comme on le sait, le nom de Cularo qui lui est donné dans une lettre de Plancus à Cicéron, dans les itinéraires et sur les marbres..... » (Bulletin de la Société de statistique, 2e série, t. IV, p. 381).

Si M. Pilot invoque ici à l'appui des lettres de Plancus, les *itinéraires* et les *marbres*, ce sont surtout les lettres de Plancus qui, évidemment, ont seules de l'importance; il ajoute en effet (page suivante), que Cularo *était circonscrit* SUR LA RIVE DROITE, *ainsi qu'il résulte d'une lettre de Plancus à Cicéron, datée de ce lieu*, du 8 des ides de juin. »..... Ce renseignement si précieux sur la position de Cularo ne saurait se trouver sur les marbres ou sur les itinéraires.

Enfin, M. Macé (p. 187 de son Durivail, note 20), dit de même que la lettre de Plancus a été écrite de Grenoble et non pas de Chivron, comme le supposait Durivail; il en donne pour preuve cette circonstance que toutes les éditions de Cicéron adoptent aujourd'hui la leçon : *Cularo ex finibus Allobrogum !*

Une seule différence est à remarquer, entre M. Macé et les autres. M. Macé ne va pas jusqu'à trouver dans ces lettres la preuve que Cularo fût sur la rive gauche ou sur la rive droite. La raison en est sans doute que sur ce point elles auront été moins claires. Les citations que je viens de faire montrent, en effet, que pour Champollion elles indiquent la rive *gauche*, alors que pour M. Pilot elles disaient la rive *droite*.

LES LETTRES DE PLANCUS ET LE DAUPHINÉ.

Il importe, dès lors, de se rendre compte des lettres de Plancus, il faut voir où il pouvait être lorsqu'il en datait une de la cité à laquelle on donne le nom de Cularo.

Malheureusement, pour comprendre cette lettre, il est nécessaire de jeter au préalable un coup d'œil sur une carte de géographie et d'y voir le nom des peuplades qui, avant notre ère, habitaient la rive gauche du Rhône, de Marseille à Lyon. C'est une première difficulté ; car, à Grenoble, chacun sait à sa manière la position des Allobroges, celle des Cavares et celle des Voconces. Sans passer en revue les divers systèmes, je dirai celui des vieux textes.

SALIENS. — LIGURIENS.

Les peuplades, de Marseille aux Bouches-du-Rhône et à la Durance, étaient connues sous le nom de *Saliens*, σαλυες, dit Strabon, t. IV, p. 185.

Si parfois elles sont désignées sous le nom de Liguriens, ce nom indiquait plus précisément les contrées qui s'étendent de Marseille aux rives de l'Argens, à Fréjus et à Nice.

Le fleuve Argens doit *à priori* attirer l'attention. Nous y verrons arriver Lépide, Plancus viendra tout près. Ce fleuve n'a pas changé de nom, Pline l'appelait l'*Argenteus*. Chacun sait sa position entre Brignolles et Draguignan ; il parcourt 90 kilomètres avant de se jeter au golfe de Fréjus.

FORUM JULII ET FORUM VOCONTII.

Fréjus, pour tous les géographes, fut *Forum Julii*. C'est à Fréjus qu'Antoine, chassé de l'Italie par Brutus, viendra débarquer.

Alors que Fréjus est au-delà de l'Argens, une autre cité

dont le nom moderne m'échappe, *Forum Vocontii*, se trouvait au contraire sur la rive droite.

Vingt-quatre mille romains, 30 kilomètres séparent les deux cités. Un pont sur l'Argens les relie. C'est sur ce pont que nous verrons arriver Lépide.

Ces documents sur la position de Fréjus et de *Forum Vocontii*, se trouvent dans une lettre de Lépide à Cicéron.(Panckoucke, v. 25, p. 4).

Fréjus, l'Argens et la cité *Forum Vocontii*, sont les trois points sur lesquels il suffit de porter son attention dans les parages en dessous de la Durance.

VOLSQUES.

En amont de la Durance, les Volsques habitaient les deux rives du Rhône. *Colunt*, disait Tite-Live, (l. 21, chap. 20) *circà utramque ripam Rhodani.*

Mais de la Durance à l'Isère, sur la rive gauche du Rhône, les Volsques s'appelaient plus précisément Cavares.

Le nom de Volsques était le nom de la province, dont les Cavares occupaient une subdivision.

CAVARES.

En dessus de la Durance, sur la rive gauche du Rhône, de Cavaillon à l'Isère, sont les Cavares, disait Strabon (eod), Avignon est aux Cavares, disait Pline, (eod). Valence est aux Cavares, *Valentia Cavarum* (eod). Avignon, Orange, Aeria sont dans le milieu εν τω μεταξυ ajoutait Strabon (eod).

Les Cavares se subdivisaient en plusieurs cantons ou arrondissements.

Cavaillon était plus précisément la cité des Volsques Tectosages (Pline, eod).

Avignon appartenait probablement aux Cavares proprement dit, on ne lui trouve pas de nom particulier.

Orange était la ville des *Secundanorum* (1), Saint-Paul-Trois-Châteaux celle des Tricastins, *Augusta Tricastinorum* (eod).

Valence, comme Avignon, n'avait pas de nom particulier. Les Ségalauniens, parmi lesquels on la comprend, s'étendaient de Luc à l'Isère, mais n'arrivaient pas à la rive gauche du Rhône.

ALLOBROGES.

En amont des Cavares et de l'Isère, toujours sur la rive gauche du Rhône, se trouvaient les Allobroges, l'Isère séparait les deux peuples. Ici la lettre de Plancus à Cicéron est formelle. « J'ai conduit l'armée vers l'Isère, fleuve considérable qui est sur la limite des Allobroges, *quod in finibus est Allobrogum* (V. *infra*).

Vienne était leur capitale, *Vienna Allobrogum*, dit Pline, colonie romaine, dit Tacite.

Le territoire des Allobroges s'étendait de l'Isère à Lyon, *Lugdunum*, dont le territoire restreint était le *Lugdunensis*. Inutile de se préoccuper de leurs limites jusqu'à Genève, ce sont des parages où nous n'aurons pas à suivre les armées romaines.

RETOUR AUX CAVARES. — LIMITES A L'ORIENT.

Si de la Durance à l'Isère, la limite des Cavares au couchant était le Rhône; il est moins facile de trouver le point où se terminait leur territoire à l'orient.

Cavaillon, Avignon, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux avaient une grande renommée et nécessairement une banlieue

(1) Je voulais expliquer ici que le τροπαιον dont parle Strabon (eod), *en pierre blanche*, au confluent du Rhône et de l'Eygue (la Scoras) est bien l'arc de triomphe d'Orange, mais plusieurs pages seraient nécessaires et ce travail est déjà trop étendu.

plus ou moins étendue. Ces villes n'occupaient pas, sur la rive gauche du Rhône, une simple lisière de terrain, elles s'étendaient les unes et les autres plus ou moins loin de ce fleuve aux montagnes à l'orient.

Et c'est ici vraiment que commence la difficulté.

VOCONCES.

« En dessus υπερ des Cavares, dit Strabon, sont les Voconces. » (L. 4, ch. I, § 15, p. 153 de Didot).

Or, il est manifeste que ces mots *en dessus* ne sauraient s'entendre eu égard au Rhône, car nous venons de le reconnaître, si les Cavares occupent la rive gauche de ce fleuve, et cela de la Durance à l'Isère, ce sont les Allobroges qui sont en amont de l'Isère.

Si les Voconces sont *en dessus* des Cavares, c'est eu égard aux rivières qui, des montagnes orientales, vont se jeter au Rhône.

Les Cavares ont les Voconces pour voisins à l'orient et c'est tout.

Il semble ainsi au premier abord que les Voconces vont s'emplacer en dessus des Cavares sur toute l'étendue parallèle à leur territoire, de la Durance à l'Isère, mais des textes précis vont montrer qu'ils occupaient sur le bassin du Rhône une étendue infiniment plus restreinte.

LIMITES SUR LE BASSIN DU RHÔNE.

Leurs villes les plus rapprochées du Rhône étaient Vaison et Luc. Vaison, *Vasio*, en dessus d'Orange, était leur cité la plus voisine de Marseille. Luc *Lucus Augusti* en dessus de Die, était leur aboutissant le plus rapproché de l'Isère.

Il y a plus. Vaison et Luc n'étaient pas partie intégrante du territoire des Voconces proprement dits. Ces deux cités n'étaient réputées Voconces que parce qu'elles leurs étaient

confédérées. *Vocontiorum*, dit Pline (eod), p. 36, *civitates fœderatæ duo capita, Vasio et Lucus Augusti.*

Ainsi, lorsque du Rhône vous remontez l'Ouvèze, vous n'arrivez chez les Voconces que lorsque vous touchez au territoire de Vaison.

Lorsque du Rhône vous remontez la Drôme, arrivé à Die, *Dea*, vous n'êtes pas encore dans le pays des Voconces, vous n'y toucherez que lorsque vous serez dans la banlieue de Luc.

Les deux têtes du pays des Voconces sur le bassin du Rhône sont Vaison et Luc. *Duo capita Vasio et Lucus Augusti :*

Nyons entre Luc et Vaison, et où l'on arrive du Rhône par l'Eygues, ne leur appartient pas. Leur territoire ne commence que sept kilomètres plus haut, à une station militaire appelée les Pyles, du mot πυλη, les *portes*. Le village est la *porte*, l'entrée du pays des Voconces, la clef de l'Eygues, seule vallée qui puisse conduire du bassin du Rhône à celui de la Durance.

Lorsqu'au Rhône vous regardez les Alpes vers l'Orient, les parages à votre droite, entre Vaison et Cavaillon, ne font pas partie du pays des Voconces, les contrées à votre gauche entre Luc et l'Isère ne leur appartiennent pas.

Les deux têtes, *dua capita*, encore une fois, du pays des Voconces sont Vaison et Luc. Le village des Pyles ouvrant à travers les Alpes la route d'Espagne en Italie par l'Eygues et la Durance est leur première cité.

Le territoire des Voconces ne touchant au bassin du Rhône que par les Pyles, à sept kilomètres en amont de Nyons, se trouvait ainsi tout entier dans les forêts et les montagnes.

« Les Voconces, dit en effet Strabon (L. 4, ch. VI, § 4, p. 169, de Didot), habitent la forêt νεμον et les défilés des montagnes, ils s'étendent..... cachés et protégés qu'ils sont dans des vallées profondes..... »

Pline confirme ce document par un renseignement bien précieux et dont les interprètes ont méconnu la portée. Il compte leurs villages fermés de murs, leurs *oppida* peu importants, *ignobilia*. Il en compte 19 et si l'on veut, dit-il, 24.

PREMIER COMPTE DE PLINE.

Pour ceux qui n'en comptent que 19, et alors que déjà nous connaissons Luc et Vaison, il est facile de retrouver les 17 autres. Ce sont les étapes de la route d'Espagne en Italie.

La première est aux	Piles.
deuxième,	Rémusat.
troisième,	Rozans.
quatrième,	Serre.
cinquième,	Veynes.
sixième,	Gap.
septième,	Labastie.
huitième,	Chorges.
neuvième,	Savines.
dixième,	Embrum ou villages vis-à-vis.
onzième,	Guillestre.
douzième,	Château-Queyras.
treizième,	Abriès.
quatorzième,	Ristolas et le col Lacroix.

Limite extrême vers l'Italie du pays des Voconces.

Ces quatorze étapes étaient celles de la route la plus ancienne et la plus courte, du Rhône à Turin, mais Pompée avait ouvert le Mont-Genèvre, et mis en relief trois autres gîtes militaires : Briançon, Saint-Martin de Queyrières et Rames, qui avec Luc et Vaison, font bien les 19 *oppida ignobilia* comptés par Pline. Tous ces gîtes militaires montrent encore de vieux débris de tours et de murailles.

DEUXIÈME COMPTE DE PLINE.

Si vous voulez au contraire en compter vingt-quatre, deuxième compte présenté par Pline, vous trouvez sur la petite route de Briançon au bourg d'Oisans les cinq autres qui sont je crois :

Saint-Chaffrey, Monetier, Lauzet, Villard-d'Arennes et le Mont de l'Ans.

Les Voconces, confinés dans les montagnes, n'arrivaient pas au bourg d'Oisans, et c'est sur ce point unique que leurs limites touchaient à celles des Allobroges.

Ces diverses étapes sont en général de vingt-quatre kilomètres. Quand elles sont plus courtes, c'est qu'elles sont embarrassées par le passage des rivières ou des torrents, ou par les difficultés encore apparentes que présentait la route.

OBJECTIONS.

On trouve des objections dans les écrits d'hommes d'une grande réputation, et il y a nécessité de s'y arrêter.

STRABON.

D'après Strabon, a-t-on dit (Champollion, p. 4), *le territoire des Voconces touche celui des Allobroges.*

C'est le passage de Strabon auquel déjà j'ai fait allusion et que je dois citer de nouveau, mais cette fois, sans y rien retrancher.

« Les Voconces, dit cet auteur (v. *supra*), habitent la forêt του ορου et les défilés des montagnes ; ils s'étendent *jusqu'au pays des Allobroges*, cachés et protégés qu'ils sont dans des vallées profondes.... »

Alors qu'on invoque ce texte, pourquoi donc en méconnaître les détails? Les Voconces touchent au pays des Allobroges ! Oui ! Mais est-ce par le large bassin du Rhône ou par

les plaines de l'Isère? Non! bien loin de là. C'est au contraire *par les forêts et les défilés des montagnes où ils sont cachés et protégés dans des vallées profondes.* Voilà le texte et ce texte est palpitant de vérité. Ces défilés, ces vallées profondes sont le lit de l'Eygues, celui de la Durance, du Guil, de la Guisanne et de la Romanche! La vallée de l'Eygues est dans les montagnes du département de la Drôme, toutes les autres sont celles qui forment le département des Hautes-Alpes.

ITINÉRAIRE DE FABIUS VALENS.

Au témoignage de Tacite, a-t-on dit, Fabius Valens aurait mis à contribution *les villes et les campagne des frontières des Allobroges et des Voconces*, d'où résulte la preuve nécessaire que *les Voconces étaient limitrophes des Allobroges.* (Champollion, eod. p. 4).

On s'est mépris sur la portée du texte du grand historien. (V. Tacite, vol. 3, p. 61, Hist. L. I, ch. 66 de Brottier).

Fabius Valens est aux sources de la Moselle lorsqu'il apprend la mort de Galba (en 69). Il arrive à Langres, *civitas Lingonum*. Il traverse la Bourgogne, pays des *OEduorum*. Il parvient dans le Lyonnais *Lugdunenses* et à Lyon *Lugduni*.

Il vient dans le pays des habitants de Vienne, *Viennenses* et au chef lieu Vienne, colonie romaine, *coloniam romanam*. Il épargne non seulement Vienne, mais le pays Viennois, l'Allobrogie. L'ancienneté, *vetustas*, dit Tacite, et la dignité, *dignitas* de la colonie l'emportèrent. Les paroles de Fabius recommandant le salut et la conservation des Viennois, *Viennensium*, fut accueillie favorablement.

Fabius épargne ainsi, comme je le dirais, non seulement Vienne, mais le pays des Viennois, *Viennensium*, c'est-à-dire toute l'Allobrogie qui se trouve sur ses pas jusqu'à l'Isère.

C'est après avoir passé cette rivière, que, multipliant les étapes, *lento agmine*, il conduit son armée dans les contrées

qui sont ENTRE les limites des Allobroges et celles des Voconces, *per fines Allobrogum et Vocontiorum*, c'est-à-dire dans les parages situés entre l'Isère et Luc.

Il vend à prix d'argent les gîtes pour les haltes et les étapes, il les multiplie; il fait sentir le poids de ses criminelles exactions même à Luc, *Luco*, dit Tacite, première cité municipale des Voconces. *Municipium id Vocontiorum est.*

ITINÉRAIRE DE CÉSAR.

César, dit-on, arriva successivement sur les frontières des Voconces et celles des Allobroges. (Champollion, eod).

Entré par le mont Genèvre, il a fait les dix-sept étapes de Briançon aux Pyles. De ce gîte militaire, descendu par Nyons chez les Cavares, il traverse leur territoire pour arriver sur l'Isère au pays des Allobroges. S'il ne nomme pas les Cavares, c'est que sa route était suffisamment indiquée. Dire que vous êtes arrivé de Lyon à Paris, ce n'est pas dire peut-être qu'aucunes contrées intermédiaires ne se trouvent entre les deux capitales de la France.

ITINÉRAIRE DE LÉPIDE.

La République romaine était ébranlée. Des ambitieux allaient tenter de changer la forme du gouvernement, et jamais peut-être plus d'hommes dignes du nom de *grands* ne consacrèrent les ressources de leur génie à hâter ou bien à arrêter les révolutions d'un empire.

Antoine, chef de la démocratie civile et militaire, voulait remplacer César et ceindre le bandeau des rois.

L'aristocratie en la personne de Cicéron et des sénateurs cherchait à résister et à maintenir la forme de l'ancien gouvernement, c'est-à-dire l'autorité des grands.

Antoine, en pleine révolte contre les vieilles lois de son pays, battu à Modène, forcé de quitter l'Italie, allait arriver

sur les rivages gaulois pour débaucher les troupes qui s'y trouvaient.

Le sénat, par l'organe de Cicéron, s'efforçait de retenir dans le devoir les divers généraux, notamment Lépide et Plancus.

Telle était la situation, lorsqu'Antoine et son avant-garde (*cum primis copiis*) débarquent à Fréjus.

Plancus se trouvait au loin dans les Gaules, au delà de Lyon. Nous le verrons arriver au Rhône, à Vienne, à l'Isère, marcher vers l'Italie, et, plus tard, vers Fréjus. Mais, au moment de l'arrivée d'Antoine sur les rivages gaulois, il ne pouvait lui opposer une résistance quelconque.

Lépide, au contraire, dans la province Narbonnaise, *au confluent du Rhône et de la Durance*, pouvait l'arrêter. Mais, en secret son complice, tout en faisant du zèle, il cherchait à laisser aux événements le temps de se dessiner.

Il se met en route à la première nouvelle et conduit son armée vers Fréjus. « Sur la nouvelle, écrit-il à Cicéron, qu'Antoine avait pris le chemin de ma province, *meam provinciam*, j'ai quitté le camp près le confluent du Rhône. Dans la résolution de marcher contre lui, je me suis rendu à marches forcées, *continuis* (eod.) à *Forum Vocontii*, et même plus loin sur les rives de l'Argens, *Argenteus*.... »

Il date cette lettre de son camp, au pont sur l'Argens, *ad pontem Argenteum*. (Edit. de Panck., vol. 25, pag. 18).

Quelques interprètes se sont imaginés que le camp d'où Lépide était parti pour marcher vers Argens et Fréjus, était à Lyon, l'erreur est manifeste.

C'est le 15 mai qu'Antoine débarque à Fréjus, c'est moins de sept jours après que Lépide date sa lettre du pont sur l'Argens. Or, du 15 au 22, si vous le supposez à Lyon, il n'aurait pu y recevoir la nouvelle et arriver à la tête de son armée aux portes de Fréjus. Les télégraphes et les chemins de fer étaient ignorés.

Nous allons, au surplus, le reconnaître. C'est Plancus qui arrivera du fond des Gaules par Lyon et Vienne. Loin de courir sur les traces de Lépide, il aura peur que ce général ne fasse défection et ne vienne sur les rives de l'Eygues lui fermer la route de l'Italie.

I. D.

(*La fin au prochain numéro*).

ESSAI

D'UN

GLOSSAIRE DES PATOIS

DE LYONNAIS, FOREZ ET BEAUJOLAIS.

(SUITE ET FIN).

AGREVOU, *s. m.* F. Houx : Ilex aquifolium.

Appouy sus un bâton
D'*agrevou*.

CHAPELON, *Noël*, VIII, p. 97.

Agrevou ; languedocien (Des Sauvages et Honnorat, v° *agarrus*).

Agrefolio, espagnol. — *Agrifolio*, italien.

AIGUE. L. AIGUA, EYGUA, F. *s. f.* Eau, ruisseau, rivière.

Le Duchat sur un passage de Rabelais, I. 24, où l'on lit, du vin *aigué*, pour, du vin mêlé d'eau, dit que *aigue* est usité dans une partie de la Gascogne et à Lyon, où les bateliers disent : Beau rousseau, voulez-vous passer l'*aigue*, pour dire, la rivière.

Parque mette tu d'*aigua* o vin.

CHAPELON, *Chanson*, p. 156.

D'*aigua* de la Font-fort.

Id. *Testam.* p. 80.

(La Font-fort est le nom populaire de la source minérale de Saint-Galmier).

Vou ere bien fota d'*aigua* si ey lous ant pas neyi.
(C'était bien faute d'eau, s'ils ne les ont pas noyés).

Poëme sur le 9 thermidor.

E me bettariant trop d'*aigua* dedzin moun vin.
(Ils me mettraient trop .....).

Chans. de Prudhomme, 1853, p. 10.

Le Ballet forésien écrit *eygua*.

Guillot, touta l'*eygua* de Leyri
Me farit pa autra que neyri.
(Guillot, toute l'eau de la Loire — Ne me ferait pas autre que noire).

C'est aussi par un *e* que ce mot est écrit dans les pièces de Rive-de-Gier et Saint-Chamond.

La puyantsou, l'*ega*, lo foué volajo,
Rien dins lo poué n'ébrande son corajo.
(L'infection, l'inondation, le feu grisou, — Rien dans la mine n'ébranle son courage). ROQUILLE, *Lo Perceyou*, p. 4.

Gni fan sintre dez *egue*.
(On lui fait sentir des eaux).
SAVEL, *Mariage de Jean*, p. 5.

— Patois dauphinois.

La bon' *eyga* toujours se trove vers la soursa.
Pastor. de JANIN, acte III, sc. 2.

Dins toute le meison de pertout l'*aigua* entrave
Grenoblo malherou.

Aigua vient-il du latin *aqua*, ou d'une autre langue de même famille que le latin? Ce qui est certain, c'est qu'il se retrouve avec de légères variantes dans toutes les langues néo-latines. L'italien lui-même qui a *acqua*, employait aussi jadis *aigua*.

Apprenda virtute com' *aigua* spungia.
(Que votre cœur saisisse la vertu comme l'éponge prend l'eau).
GUITTON D'AREZZO.

Aigue était aussi usité en ancien français.

Il li doit donner à manger et à boire suffisamment, au moins pain et *aigue*. *Assises de Jérusal*. cit. par le *Glos. de Ducange*.

Il est resté dans presque tous les patois de langue d'oc et de langue d'oil. Il a laissé en français les noms de ville, Aigues-Mortes, Aigue-Perse, Aigue-Belle, etc.; et on le reconnaît encore dans les mots, aiguière, aiguade, aiguayer, etc.

AIME, AYMO, EMO, L. EMOU, EIMOU, EYMOU, F. *s. m.* Esprit, intelligence, bon sens, discernement.

Il a mais d'*aime* que n'est grand.
(Il a plus d'esprit qu'il n'est grand).
Chanson lyonnaise du 18e s., *Coll. des Biblioph. lyonnais*, p. 70.

Retiens met cel adajo
Qu'est plein d'*aymo* et surtout qu'est ami de la paix.
(Retiens-moi cet adage — Qui est plein de sens, et surtout, etc.)
Hymna à la Concorda, p. 22.

Le P. Menestrier écrit *emo* dans le passage suivant où il donne son opinion sur l'étymologie du mot.

« On dit en proverbe, à Lyon : *Te n'as gin d'*EMO, *vas en cherchi à Trevoux*, pour dire tu n'as point d'esprit : parce qu'on y vend en deux manières les denrées, au poids, ou à l'estime, ce que l'on dit à Paris, à la main ; et à Lyon, *à l'emo* en vulgaire et langage du peuple. Or la monnaie de Trévoux se marquait autrefois à l'M, à cause de la maison de Bourbon Montpensier, à qui était cette souveraineté, et comme on y faisait quantité de liards marqués de cette sorte qui avaient cours à Lyon, de là vint le proverbe qui est une vraie énigme, parce qu'il est entendu de peu de gens. »
La Philos. des images enigmat. p. 45.

Les auteurs forésiens écrivent toujours ce mot par *e*, *ei*, *ey*.

Et te jurou par mon batemou
Tout de bon sen et de bon *emou*.
Ballet forésien, p. 19.

A que sert ou de tant s'écourpela
Par avez d'*emou* et d'argent de tous la.
(A quoi sert de tant s'échiner — Pour avoir de la science et de l'argent de tous côtés). ANT. CHAPELON, *Bobrun*, p. 251.

L'*eimou* et la raison ne sant plus ou lougier.
(..... Ne savent plus où loger).
CHAPELON, *La Misera*, p. 190.

Quante noutron Seignou fezit la part de l'*eymou*,
Vou n'y aguit, par ma fey, que leveront lou deymou,
Par met, gros pereyzou, je ne foüai que glana ;
Aussi l'*eymou* que j'ai me baille pas dina.

(Quand notre Seigneur fit le partage de l'esprit, — Il y en eut par ma foi qui levèrent la dîme, — Pour moi, gros paresseux, je ne fis que glaner ; — Aussi l'esprit que j'ai ne me donne pas à dîner).

Id. *Thèse*, p. 228.

Imagina in-hommou, par z'o dire tout net.
Sageou, pouli, plein d'*eymou*.

Poème sur le 9 thermidor.

— Patois dauphinois. *Aymo*, bon sens, Champollion-Figeac, *Nouv. recherch.* p. 55.

— Languedocien : *Imé ;* bon sens, discernement, etc. *Fa qicon* d'*imé*; faire quelque chose d'idée, ou sans modèle (Des Sauvages).

Honnorat cite *esme*, *eime* et *eyme*, dans le même sens, comme limousin, languedocien et provençal.

On trouve fréquemment *esme* en ancien français.

Après souper qu'on perd souvent souvent son *esme*.

J. Bouchet, *Ep.* 34.

Voir le Glossaire de Roquefort, aux mots *eme*, *eyme*, *eysmer*, *aesmer*, *aesmance*.

Le Lexique roman de Raynouard et le Glossaire de Ducange, aux mots *esmerare*, *esmerum*, ne le donnent qu'avec le sens d'estimation.

Ce mot a fort exercé les linguistes. M. Champollion-Figeac, sous l'influence des préoccupations philologiques qui étaient alors dominantes en France, attribue *aymo* au celtique, sans autre explication. La plupart, comme le P. Menestrier, dans le passage ci-dessus cité, y voient une abréviation de l'ancien français *aesmer*, syncope du latin *æstimare ;* d'autres un dérivé de *animus* et d'*anima*, *aneme* et *anme* en ancien français.

Je serais porté à croire, avec Roquefort, qu'il y a là deux mots originellement différents, confondus ensuite en un seul :

Aime, esprit, intelligence (il n'a point d'aime), venant d'*animus*, *anima;*

Et *esme*, estimation (acheter à l'esme), venant d'*æstimare.*

Ce serait dans ce cas un exemple de ces mots français que le Dictionn. histor. de la lang. franç. p. IX, appelle des mots mixtes apportés à la langue par la jonction d'un double courant.

ANQUILIN, *adj.* et *sub. m.* L. Habitant, locataire, voisin, ami.

Vo ne m'aii po solomen dono in motru chouro par me devarti avai mous *anquilins.*

(Mot à mot : Vous ne m'avez pas seulement donné un méchant chevreau pour me divertir avec mes amis).

Parab. de l'enfant prodigue, trad. en patois de Condrieu par Cochard,

Anquilin est une altération de *inquilin*, venu du latin *inquilinus*, dont le sens primitif est habitant, locataire, et par extension voisin, ami, familier.

Anima est INQUILINA *carnis*. Tertullien, de Resurr. carnis, cap. 46.

« Laquelle maison appartient à M. Guyot, le revendeur de vieux drapeaux, où habite aussi comme *inquilin*, maistre Arthus le Cornu, huyssier et sergent à verge au Chastelet de Chambery. »

Formulaire fort récréatif de tous contrats, édit. Techener, p. 64.

— Patois dauphinois.

Celou porou quartie sont ben si matraita
Que tous lous *inquelins* songeon de lou quitta.

Grenoblo inonda.

APIA, APIO, *v. a.* F. Atteindre, saisir, gagner.

O l'allave de not *apia* quauque jalena
Qu'au venit peu mingie entre lu et sa fena.

(Il allait de nuit marauder quelque poule — Qu'il venait ensuite manger avec sa femme).

Jac. Chapelon, *Education dos effants*, p. 268.

O vet par la fratargnito
Que n'*apiarons* l'étargnito.

(C'est par la fraternité — Que nous gagnerons l'éternité).

ROQUILLE, *La Gorlanchia*, p. 38.

Apio lo paradis (Gagner le paradis).

Id. *Ballon d'essai*, p. 39.

— Patois mâconnais.

Y e vay qu'i l'ussian maussacray,
Mai i ne puron l'*apiai*.

(Il est vrai qu'ils l'eussent massacré, — Mais ils ne purent l'atteindre). *Noels mâconnais*, p. 62.

Provençal : *Apiar*, approcher (Honnorat).

Apia paraît avoir pour origine un ancien mot latin, *apere*, dont le sens était joindre, lier. Je lis au Glossaire de Ducange, v° *apex* : « Apex est pileum subtile « quo sacerdotes gentiles utebantur, appellatus ab « *apiendo*, id est a ligando. Isidor. lib. IX. Orig. « cap. 30. — Festus vero : Apex, qui est sacerdotum « insigne, dictus est ab eo quod comprehendere antiqui « vinculo *apere* dicebant, undè *aptus* qui convenienter « alicui junctus est. »

Ainsi le patois aurait conservé un vieux mot latin qui avait disparu du latin littéraire.

APPONDRE, *v. a.* L. et F. Atteindre, joindre, ajouter.

Quand même qu'on pourrait *appondre* à cette somme.

Epit. à mon cousin Greppo. Petites sœurs des pauvres, p. 12.

La rue Impériale,
Qui de la Comédie et sans un seul détour
Vient *appondre* tout droit au coin de Bellecour.

Embelliss. de Lyon, p. 15.

Te dzis pro, Phalibart; mais venont le factzures,
Si t'os pos de que *appondre*, i te n'ein fant de dzures.

(Tu dis prou, Philibert; mais viennent les factures, — Si tu n'as pas de quoi joindre, de quoi payer, on t'en fait de dures).

ROQUILLE, *Les Ganduaises*, p. 34.

Languedocien : *Apoundre* (Des Sauvages). Provençal :

Appoundre (Honnorat). Roman : *Aponher*, *apondre* (Raynouard).

Il a certainement pour origine le latin *apponere*, et a des analogues dans les langues néo-latines : *Apporre* en italien, *aponer* en ancien espagnol. Roquefort cite en ce sens *apponer*, anc. fr.

Le contraire d'*apondre*, en patois, est *dépondre* V. ce mot.

APONSE, *s. f.* L. Pièce qu'on met à une robe ou à un meuble pour l'agrandir. Cité avec cette interprétation par Molard, *Le Mauvais langage corrigé*, 1810.

Le Glossaire de Ducange donne : *Aponsam facere* ; *immittere tigna :* mettre ou appuyer des poutres sur un mur voisin ; et il cite cette locution dans une charte de Thoissey en Dombes de 1449.

ARCHIPOT, *s. m.* F. Etuvée ; viande hachée et cuite dans un pot.

Et son petit tupin par faire d'*archipot*.

CHAPELON, *Testam. de Bellemine*, p. 181.

Archipot, languedocien (Des Sauvages) et provençal (Honnorat). *Te boutarai en archipot*, je te mettrai en chair à pâté : dicton languedocien.

ARQUETA, HARQUETA, *v. a.* F. Parer, ajuster.

Aussi bien *arquetats* que de princes du sang.
Habillit propramen et très-bien *harqueta*.

CHAPELON, *Entrée solemn.* p. 129, 131.

Langued. : *Arquetar*, *arketa* (Des Sauvages et Honnorat).

Le Glossaire de Roquefort donne, comme ancien français, *arquoi*, ajustement, parure de femme.

ASSADA, *v. a.* F. Goûter, essayer.

O n'y a chassi que de vio chin,
N'abiorajou que de vin vio,
Que d'*assada* on n'ame mio.

(Il n'y a chasse que de vieux chien, — Ni breuvage que de vin vieux, — Que de goûter on aime mieux).

Ballet forésien, p. 21.

J'*assadou*
Lou vin un po fort,
Trey vey mio qu'un maladou.

(Je goûte le vin un peu fort, — Trois fois mieux qu'un malade).

CHAPELON, *Chanson*, p. 159.

Dzit ais : Tout nous tonte ;
Mais po nous nous countonte ;
Par mioz *assada*,
Vous faut s'affana.

(Il dit : Tout nous tente ; — Mais peu nous contente ; — Pour mieux le savourer, — Il faut se fatiguer au travail).

Chans. de PRUDHOMME, 1853, p. 15.

Je regarde *assada*, comme un dérivé du roman *assaljar*, *assaiar*, éprouver, essaier (Raynouard); *assagear*, provençal (Honnorat); *assaljar*, catalan; *assaggiare*, italien.

Le Glossaire de Ducange qui donne, comme employés en basse latinité, *assaghare*; tentare, experiri ; et *assaia*; examen, probatio, cite le texte suivant, où l'on retrouve précisément le sens de nos citations patoises : Major et ballivi in temptatione seu *assaia* hujusmodi panis et cervisiæ negligentes. (Le maire et les baillis négligents dans la vérification du pain et de la bière).

ASSUPA, ASSUPER, *v. a.* F. Heurter, choquer.

Un lozou m'*assupet*, je bouquio la charreyri.
(Une pierre me heurta, je baisai le pavé de la rue).

CHAPELON, *Requête*, p. 205.

Quand o cret bien marchie, vou eyt adonc qu'au s'*assupe*.
(Quand il croit bien marcher, c'est alors qu'il se heurte).

ID. *Thèse*, p. 226.

Langued. : *Supa*, *assupa* (Des Sauvages). Provençal : *Assupar*, *assipar*, (Honnorat).

Ancien français : *Asouper* (Roquefort).

Ducange, v° *assopire*, lui donne originellement le sens de suspendre, retenir, arrêter, et par extension, celui de choquer. Il cite des Lett. remiss. de 1383 : Ledit Jehan qui portait ledit faiz.., en alant à son hostel... il se *assopa* à aucune chose en la rue et chut en un fangaz.

ASSURE, *v. a.* F. Achever, terminer.

Tranta jouaïnous cadets que s'eriant assemblat,
Sur la fin do charna, *assuïront* lou plat.
(Trente jeunes cadets qui s'étaient assemblés, — Sur la fin du carnaval, achevèrent le plat). CHAPELON, *Entrée solenn.* p. 140.

Nous commençons ben l'an, sat-on qui l'*assura?*
(... Sait-on qui le finira?)
ID. *Misera de Sant-Etiève*, p. 202.

Son corps ey tant *assut* de tion et de vieillessa.
(Son corps est tant usé par le temps et la vieillesse).
ID. *Requête*, p. 206.

O l'aït coumonci, o pouit po *assure*.
(Il avait commencé, il ne put pas finir).
Poème de l'abbé Baudin.

Voué tzun vin que pot sola
Que de se maria;
Avant volou *assure* a foun
Ma piquetta de garçoun.
(C'est un vin qui peut enivrer, — Que le mariage; — Auparavant je veux finir à fond — Ma piquette de garçon).
Chans. de Prudhomme, 1853, p. 3.

Honnorat, dans son Dictionnaire provençal, cite *assouire*, achever, qu'il fait venir du latin *adsopire*, assouvir, et qu'il dit peu usité.

Notre mot a probablement la même origine que l'ancien français assouvir, assovir, qui signifiait achever, conclure, accomplir.

A l'aide de Dieu, le livre est *assouvi* en deux parties.
JOINVILLE, édit. CAPPERONNIER, p. 1.

Le Glossaire de Roquefort cite aussi un passage de

Villehardouin, où ces mots : *ne emi*, *ne assum* signifieraient, ni à demi, ni complètement.

ATOU, ATO, HASTE, *s. m.* L. et F. Broche à faire rôtir les viandes.

Qua tu nou vau qua virie l'*atou*,
Et en un carou de cuffin
Garda de ruma lou tupin.

(Car tu n'es bon qu'à tourner la broche — Et dans un coin du foyer — Garder le pot de brûler).

Ballet forésien, p. 21.

Un *âtou* vio inquo qu'o set de bois.
(Une broche vieille encore qu'elle soit en bois.)

ANT. CHAPELON, *Inventoirou*, p. 246.

Son tavet frappa d'un tranchu,
Ne sery ty pas ben fachu,
E puy d'un grand *ato* de fer?

(Si on t'avait frappé d'un tranchoir, — Ne serais-tu pas bien fâché, — Et puis d'une grande broche en fer)?

L'ordre tenu en la chevauchée faicte à Lyon, 1566.

L'historiette suivante, rapportée par Louys Garon dans son recueil d'anecdotes, intitulé *Le Chasse-ennuy*, prouve qu'on employait encore le mot *haste*, à Lyon, au XVIIe siècle.

« Bernardin de Pistoye, demeurant à Lyon, à la maison du sieur Bonuize, banquier, avait ouy dire qu'une *broche* estait meilleur françois qu'un *haste*. Quelques jours après, un paquet de lettres tomba entre ses mains, qui s'adressait à Paris, sur lequel estait écrit : *à l'haste*, *à l'haste*. Bernardin pensant que ces lettres fussent envoyées à l'hosteleric de l'*haste*, print sa plume et effaçant *à l'haste*, il écrivit, *à la broche*, *à la broche*. »

Le Chasse-ennuy. 1633, t. I, cent. v, p. 436.

Atou, *haste*, ont été formés du latin *hasta*.

Ast, en roman (Raynouard); *aste*, en languedocien (Des Sauvages), en provençal (Honnorat) et en catalan moderne. — *Haste*, en ancien français (Roquefort et Ducange).

ATRUT, *adj.* F. Heureux, fortuné.

Ren pru gourrye nou se pot veyre,
Ren pru *atrut*, ny pru hérou,
Alizon, que d'estre amourou.

(Rien de plus beau ne se peut voir, — Rien de plus fortuné, ni de plus heureux, — Alison, que d'être amoureux).

Ballet forésien, p. 16.

Roman : *Astruc*, heureux (Raynouard). — *Astruch*, ancien catalan. — *Astroso*. ancien espagnol et ancien portugais. On le fait dériver du latin *astrosus*.

Atrut est le radical de *benatru*, bienheureux ; et de *matru*, *motru*, malheureux. V. ces mots.

AVARRI, *v. a.* F. Rejeter, repousser, perdre.

Pruto lez eygue par marvelly
S'en tournaran en lour suerzelly,
. . . . . .
E lou bo *avariran* l'erba.

(Plutôt les ruisseaux, par miracle, — Retourneront vers leur source..... — Et les bœufs rejèteront l'herbe).

Ballet forésien, p. 19.

Creyant de m'effrayi avoué voutro discours,
Et me faire *avarri* mon galant par toujours.

ROQUILLE, *Ballon d'essai*, p. 30.

— Patois dauphinois.

Lour renom n'est jamais *avali*.

Lo batifel de la gisen, p. 51.

Avari, *avali*, *abali*, langued. (Des Sauvages), et provençal (Honnorat); perdre, dissiper.

Avalisco, *abalisco* est un juron languedocien qui équivaut à, Que le diable t'emporte. Si vous êtes de l'autre, *avalisco Satanas*, dit Panurge dans Rabelais.

Chapelon a aussi employé ce terme dans le Noel X, p. 101.

Yo n'en saray quitte per m'entournaz
Et vous dire *avalisquo*.

(J'en serai quitte pour m'en retourner — Et vous dire, allez au diable).

Mais le pâtre auquel le poète donne la parole dans ce Noel, ne parle pas le patois forésien. Chapelon a sans doute voulu mettre en scène un berger du Vivarais, du Velay ou l'un de ces pâtres du Midi qui louent pour le pâturage les montagnes du Centre et de l'Est de la France. L'éditeur de 1779 des Chapelon n'a pas compris cet *avalisquo* : il le traduit en note par, *l'aventure*, ce qui rend le passage cité tout à fait inintelligible.

Un autre mot des dialectes de langue d'oc qui a les mêmes formes : *avari*, *avali*, *abali*, a un sens directement contraire à celui que nous venons d'indiquer. Il signifie conserver, garder, élever. On le dérive du latin *alere*, tandis qu'on donne *aval* et *avaler* pour origine à notre mot.

ONOFRIO.

SOUVENIRS

D'UN

BOURGEOIS DE BOURGOIN

RELATIFS A LA RÉVOLUTION DE 1789.

D'innombrables détails relatifs à l'histoire de la grande révolution française, ont été publiés jusqu'à notre époque, et, malgré la multiplicité de ces publications, chaque jour en voit apparaître de nouvelles. C'est qu'on comprend justement qu'il peut y avoir un intérêt sérieux à recueillir et à faire connaître les pièces justificatives que le hasard fait découvrir sur cette dramatique période de nos annales. Il arrive souvent, en effet, que des documents peu considérables par eux-mêmes contribuent à jeter de la lumière sur certains points essentiels, et à en déterminer le véritable caractère.

Ceux qui aiment à consulter tous les éléments de cet inépuisable sujet d'étude, ne liront peut-être pas sans intérêt ce qui va suivre :

Tout le monde sait que dès les premiers jours de la révolution de 1789, l'immense mouvement qui entraînait la masse de la nation rencontra des adversaires dans la plupart de ceux qui environnaient le trône, dans la noblesse et dans le haut clergé.

Vers la fin de juillet, après la prise de la Bastille, le comte d'Artois avait donné le premier signal de l'émigration, en quittant la France et en se rendant à Turin, auprès du roi

de Sardaigne, son beau-père. Établi dans cette ville avec sa petite cour, il y était devenu l'âme et le point de réunion de son parti, et chaque jour de nombreux gentilshommes allaient l'y rejoindre. De là il cherchait partout, à l'étranger, à exciter une coalition contre la révolution ; il entretenait en même temps des correspondances avec les ennemis du nouvel ordre de choses qui étaient restés à l'intérieur, et il répandait partout en France des excitations contre-révolutionnaires.

On ne sait que trop combien cette conduite des premiers émigrés causa d'irritation dans le pays, et contribua à donner un caractère de plus en plus terrible à la révolution.

La petite ville de Bourgoin, située dans le voisinage de Lyon, se trouvant placée sur la principale route qui conduisait de France en Italie, un bon nombre de ceux qui quittaient le royaume pour aller se ranger sous la bannière du comte d'Artois, ou pour concerter avec lui les conspirations qui s'ourdissaient à l'intérieur, passaient dans cette localité où plusieurs d'entre eux furent arrêtés.

Nous signalerons ici ce qui se passa au sujet de deux de ces personnages.

§ 1. TROUARD DE RIOLLE.

Parmi les agents les plus actifs du parti contre-révolutionnaire, figura un ex-noble appelé *Trouard de Riolle* ; son arrestation qui eut lieu à Bourgoin, le 8 juillet 1790, et la saisie des papiers dont il était porteur, firent grand bruit dans le temps. Tous les journaux, tous les clubs s'en émurent, et l'Assemblée nationale s'en préoccupa vivement. Elle rendit un décret qui renvoyait *Trouard de Riolle* devant le *Châtelet*, pour être jugé comme criminel de *lèse-nation*.

Voici les pièces officielles relatives à cet événement qui existent encore à la mairie de Bourgoin :

« 8 juillet 1790. — Devant les officiers municipaux assemblés à l'Hôtel-de-Ville, M. Alexandre Roy, officier de la garde nationale, en exercice ce jour-là, rapporte qu'ayant arrêté, conjointement avec deux cavaliers de la maréchaussée, devant le corps-de-garde, un étranger sous le nom de Trouard, citoyen actif, ci-devant maire-royal de *Pont-à-Mousson*, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, dans un cabriolet venant de Lyon et allant en Savoie, on lui a demandé ses passeports; il en a présenté deux, l'un donné par la municipalité de Pont-à-Mousson, l'autre donné par le maire de Lyon ; s'étant fait représenter son portefeuille, on y a trouvé une lettre de *Vandernoot*, qui critiquait la nouvelle constitution et l'Assemblée, plus un carré de papier où sont inscrits les noms du roi, de la reine, de Monsieur, du comte d'Artois et autres princes, en douze lignes sous-lignées; au-dessus de chaque nom sont des lettres ou des figures... pour servir de désignation. A la vue de cette pièce, le sieur *Trouard* a témoigné de la résistance, ce qui a porté l'officier du poste à faire de plus amples recherches. On a trouvé dans sa culotte, où il les avait glissés, divers papiers dont on s'est emparé, et que M. Roy remet aux officiers municipaux.

« Outre les deux pièces ci-dessus, ces papiers sont : 1° Une feuille en tête duquel est inscrit le nom du département de la *Moselle* et de *Metz*. — Il y est fait mention de combien d'hommes est composée la garde nationale, par qui elle est commandée, la composition des officiers et le lieu où les munitions sont prises. Puis il y est parlé de la municipalité et de tout ce qui a trait au militaire et au politique, eu égard aux circonstances actuelles. — Il y est ensuite question de Lunéville avec des notes analogues; de même pour Béfort et pour l'Alsace;

« 2° Une autre feuille traitant de la même manière de Strasbourg et du Bas-Rhin ;

« 3°, 4°, 5°, 6° Mêmes détails et observations pour les Vosges et Épinal, la Meurthe et Nancy (où l'on indique *M. de Vertusel* pour correspondant), la Meuse, Saint-Mihiel et Verdun, le Jura, Lons-le-Saunier et Saint-Claude ;

« 7° Pièce semblable pour la Champagne, *Rheims, Châlons, Troyes, correspondant pour ces trois villes et leur département, M. Lucot d'Hauterive, prévôt-général de la maréchaussée, royaliste par principes et par amour, ainsi que ses agents subalternes, qui lui rendent compte de, tout ce qui se passe dans toute la Champagne ;*

« 8° et 9° Semblables pièces sur le Rhône et Lyon, le Doubs et Besançon ;

« 10° Observations sur Mirabeau et Bergasse, membres de l'Assemblée et sur Marat et Brissot de Warville, journalistes ;

« 11° Observations sur différents régiments et divers personnages ;

« 12° Observations sur l'*Ain, Bourg et Châtillon* ;

« 13° et 14° lettres ;

« 15° Deux feuilles séparées ayant en tête : *District du département* chacune avec des notes en marge portant informations générales, plaintes, vœux, notes, opinion publique. Ces deux feuilles indiquent la manière de prendre des renseignements dans chaque département et district sur la révolution actuelle.

« Les officiers municipaux reconnaissent que ces pièces tendent évidemment à donner des moyens pour opérer une contre-révolution, surtout lorsqu'on y voit, notamment dans celle relative à Lunéville (Moselle) : « S'il y avait une forte « armée de 10,000 hommes avec un bon manifeste qui établît « les droits des peuples et du prince, tout le monde se réu- « nirait, et, dans huit jours, elle serait de 100,000 hommes ;

« voilà l'opinion générale; » ainsi que beaucoup d'autres observations à peu près semblables.

« En conséquence, on décide que le sieur Trouard sera retenu au corps-de-garde, jusqu'à ce qu'il ait pu être interrogé.

« 9 juillet. Le sieur Trouard est interrogé; il répond qu'il s'appelle Jean-François *Trouard* et se nommait *Trouard de Riolle* avant le décret de l'Assemblée; employé quelquefois à l'étranger pour la diplomatie, qu'il voulait se rendre à Florence pour y recueillir une succession. Il donne ensuite des explications fort équivoques sur les minutieuses questions qui lui sont faites.

« Les officiers municipaux décident qu'on s'assurera de la personne du sieur Trouard, qui sera conduit au fort de *Pierre-encise* à Lyon, et que les papiers saisis seront envoyés au président de l'Assemblée nationale.

« 10 juillet. Les députés de l'assemblée électorale de Moirans dont fait partie M. Sire, maire, ont fait écrire pour réclamer extrait des procès-verbaux relatifs au sieur *Trouard* et des pièces saisies avec lui; le Conseil décide que cet envoi sera fait. »

§ 2. M. DE GOUVELLOT.

« 17 juillet 1790.

« Devant le maire et les officiers municipaux, paraît sieur Claude-André Lavorel, officier de la garde nationale, commandant le poste, qui dit que sur les 6 heures et 1/2 un Monsieur courant la poste, accompagné d'un postillon, a été arrêté par le factionnaire, et que lui Lavorel lui ayant demandé son passe-port, le voyageur en a exhibé deux en date du 12 juillet, l'un émané du roi, signé Louis, et plus bas Mont-Morin, et l'autre de la municipalité de Paris,

signé Thorillan, conseiller-administrateur, lesquels passeports ont été délivrés au nommé *Gouvellot*, pour se rendre à Annecy et à Turin; les passeports n'avaient point été visés en route; on a fait descendre de cheval ce Monsieur, et, au corps-de-garde, il a cherché à déchirer un papier trouvé dans son portefeuille, et qu'on n'avait pas pu lire; ce papier qu'on a ensuite cherché à déchiffrer, contient ceci : « *X revenu, Saint-Simon, de Cau, Bordeloir, d'Egmont.* — *A. noble anonime, de Gau sur les lettres V...* 200, *espérance* 14 *mois* 45 *N... attendre par r...* »

« Cette démarche a éveillé les soupçons; on allait fouiller le voyageur, lorsque M. de Rivail, sous-lieutenant de la maréchaussée, ayant pris le chapeau du voyageur, a trouvé entre la calotte et la coiffe 4 lettres, dont l'une est adressée à M. le marquis de Maison, la deuxième au même à Turin, la troisième sans adresse, et la quatrième ayant une enveloppe de papier gris et pour adresse P. M.

« Les pièces ainsi que les effets de M. Gouvellot sont remis aux officiers municipaux.

« On procède ensuite à l'interrogatoire du sieur *Gouvellot*.

« Il déclare se nommer *Louis-Paul Gouvellot*, sous-lieutenant des gardes du corps du comte d'Artois, depuis un an, résidant à Paris; il répond que, si l'un de ces passe-ports lui donne le titre de *bourgeois*, c'est qu'il a pris cette qualité pour se conformer au décret de l'Assemblée nationale qui a aboli toute qualité.

« Il dit que son dessein était de se rendre à Chambéry, et de là à Turin; que les 4 lettres saisies ont été envoyées chez lui le jour de la fédération de Paris, et comme son voyage était connu de diverses personnes, M. le bailli de *Crussol* lui a dit qu'il lui en remettrait une, qu'il y en a une de *madame Élisabeth*, et que la veille de son départ M. de Bonnière lui dit qu'il lui en remettrait une; il ne sait de qui

vient la quatrième... Sur la demande qui lui est faite, a répondu devoir remettre ces lettres, à Turin, au comte d'Artois, déclarant de plus qu'ayant su de M. le bailli de Crussol qu'il devait envoyer un courrier à M. le comte d'Artois, il avait vivement sollicité d'être le porteur des dépêches et de lui rendre compte de la fédération du 14 juillet. Il devait revenir huit jours après son message.

« Le sieur de Gouvellot signe le procès-verbal.

« Aussitôt les réponses prises ci-dessus, il a été requis par M. Rivail, sous-lieutenant de la maréchaussée, et par toutes les personnes qui sont accourues dans cette salle de la Commune, au bruit de la détention du sieur Gouvellot, qu'on décachetât les lettres trouvées dans le chapeau, vu que ces lettres annoncent des préparations hostiles contre la patrie, par la puissance voisine, dans les États de laquelle le sieur Gouvellot se rend, et les requérants ont signé (suivent plus de 30 signatures).

« Nous, maire et officiers municipaux, n'avons pas pu nous empêcher de déférer à cette réquisition ; en conséquence, l'ouverture des lettres a été faite par nous, en présence du sieur Gouvellot. »

Suit le procès-verbal d'ouverture des enveloppes.

Et il est dit que copie des lettres sera prise au bas du procès-verbal sur le registre, dont le procès-verbal est certifié véritable par le sieur de Gouvellot. Les lettres ont été paraphées tant par celui-ci que par le maire.

Suit la copie des lettres :

1° La première portant l'adresse P. M.

Paris, 14 juillet 1790.

« J'écris à 4 heures et demie de l'après-midi.

« J'ai vu depuis 10 heures jusqu'à 2 heures défiler le cortége qui était innombrable ; le roi est parti à midi des Tui-

leries, avec la reine et toute la cour. Les voitures étaient simples, la suite du roi peu nombreuse, en tout beaucoup de modestie. Elle convient bien au jour.

« Le temps est à la grande pluie, mais la joie veut triompher des éléments. J'ai vu les députés des provinces danser dans l'eau et la boue pendant le plus fort de la pluie.

« On a préparé à manger pour 30,000 personnes à la *Muette* et au bois de Boulogne ; l'herbe, à coup-sûr, sera fraîche. Il fait un temps qui ressemble à celui du mois de décembre ; les femmes ont perdu les frais d'une toilette nationale préparée depuis hier matin.

« Tout est tranquille dans Paris ; il semble désert ; la crainte a retenu beaucoup de gens chez eux ; la curiosité a fait sortir le riche ; on ne peut se figurer ce qu'est Paris quand on n'y voit personne en plein midi.

« Le roi était superbement vêtu et a paru triste en sortant des Tuileries, où on l'a vu. Les femmes étaient élégamment mises, quoique avec simplicité.

« Le peuple fête beaucoup les gardes nationales venues des provinces ; il a crié bravo trois heures de suite ; en général, les gardes nationales se sont très-bien conduites. Elles voient les choses assez dans le vrai, et c'est bien quelque chose.

« Il n'y a plus à craindre que les excès du vin qu'on va boire. La nuit dernière a été parfaitement tranquille ; nous ignorons ce que sera celle-ci, mais on peut conjecturer qu'elle sera de même ; on ne voit point de préparatifs hostiles.

« Le porteur rendra compte des détails de l'intérieur du Champ de mars où il était et où l'*on* n'était pas.

« Lahire disait à Charles VII, qui donnait des bals quand les Anglais lui prenaient ses provinces : *Jamais, sire, on ne perdit un royaume plus gaîment...*

« Tout ce qui s'est passé aujourd'hui, confirme dans l'o-

pinion qu'on a toujours eue *que le temps est un grand maître, que l'opinion guérit les maux de l'opinion, ou que la tarentule porte avec elle son remède.* Quelques millions dépensés aujourd'hui améliorent les finances !...

« On demandait aujourd'hui des étrangers ; avec le temps on les priera ; il suffit qu'ils se fassent désirer ; surtout qu'on ne donne rien au hasard ; on s'use ici, il faut se conserver là-bas.

« 5 heures et demie.

« J'ai vu le roi et toute la cour rentrer aux Tuileries ; le porteur part. »

2e lettre :

« Monseigneur,

« S'il s'agissait de vous rendre compte de fêtes agréables, on vous enverrait un homme brillant. Mais pour vous donner des nouvelles de ce qui vous est le plus cher, il faut un homme tel que M. de G. Ne jugez pas de lui par son extérieur modeste et timide ; sous ce dehors peu imposant, il cache un grand sens, une sensibilité profonde, une connaissance exacte de l'état des choses ; il est plein d'honneur, de courage et d'énergie, et, ce qui aurait dû me suffire pour vous le peindre, il a l'estime de votre ami. Il vous dira que cet ami a une amie qui dispute avec lui de dévoûment pour vous, et qui ne peut résister au désir de vous le témoigner.

« Plaignez et aimez, Monseigneur, la portion de votre noblesse fidèle, qui a le courage de rester à l'Assemblée et de lutter sans moyens pour un roi qui l'abandonne et pour une patrie qui la méconnaît. Elle eût fait sans doute un acte de délicatesse en partant de concert, la nuit du samedi 19 juin ; votre ami a fait en vain son possible pour opérer ce ralliement, mais les départs partiels ne servent qu'à l'individu et nuisent à la bonne cause en affaiblissant le parti. A cette

époque-ci, on les a tellement menacés de la mort qu'ils ont voulu l'attendre ; c'est pour cette raison que votre ami s'y présente.

« Vous aurez su, Monseigneur, avec quel enthousiasme tous les états se sont portés aux travaux du Champ-de-Mars, sur chaque pêle était gravé : *Enterrement des aristocrates.* Il paraît un imprimé qui annonce avec un grand éloge que le roi lui-même a manié la pêle. La corporation des charbonniers a pour devise : *Dernier soupir des aristocrates ;* sur celui des bouchers, qui représente des coutelas, est écrit : *Tremblez, aristocrates, les bouchers viennent.* L'épidémie a gangrené toutes les provinces ; on y prépare à l'avance le succès des décrets, et le cri de la France armée est : *Finir la constitution ou mourir.*

« Le peuple malheureux est soutenu par l'espoir ; le noble malheureux est arrêté par la crainte d'être égorgé. Paris, le seul Paris est le moteur de la France ; c'est Paris qu'il faut changer. Votre raison vous dira que Paris est le vampire et l'ennemi des provinces ; eh ! bien, soyez sûr qu'elles ne veulent pas le voir et persistent dans leur aveuglement.

« Combien sont à plaindre les êtres courageux qui s'indignent des effets du torrent et ne peuvent l'arrêter, et qu'ils ont droit à votre intérêt et à votre estime ! — Vous avez emporté leur consolation au-delà des Alpes ; c'est là que s'adressent tous leurs vœux. »

3e Lettre :

« Le courrier vous dira les détails de la journée que je n'aurais pas le temps de vous donner ; mais je veux que vous sachiez *par un de nous* que tout le monde se porte très-bien et que nous sommes aussi satisfaits qu'il est possible de l'être dans ce moment-ci. 16, 17, 12, 15, 3, 16. 7. 23. 17. 15. 12. 16. 14. 11. 16. 11. 12. 16. 1. 12. 5. 5. 3, 12. 15.

12. 24. 24. 17. 9. 11. 9. 15. 17. 24 7. 23. 7. 12. 24. 7. 11. de 1. 11. 1. 17. Mais je ne le crois pas. 1. 11. 16. 11. 9, 7. 11. 11 11. 6. 5. 9. 15. 23. 69. 17. 75. 12. 1. 11. 77. 7. 3. 23. 11. 14. 14. 11. 1. 11. 14. 7. 15. 3. 23. 9. 17. 17. 17. 14. 11. 16. 17. 16. 3. 25 —J'espère. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur et voudrais vous savoir aussi tranquilles que nous le sommes. »

4e Lettre :

« Ce 14 juillet 1790.

« Je me disposais à vous envoyer un courrier, lorsque M. de Gouvellot en qui j'ai depuis longtemps, avec raison, placé confiance et amitié, m'a marqué qu'il désirait vous donner cette marque de zèle et de dévoûment ; j'ai compris de suite tout l'avantage que vous trouveriez à voir quelqu'un qui eût tout vu, et dans ce moment et depuis six mois, et je n'ai pas balancé à lui faire le plaisir de vous porter une bonne nouvelle. J'espère vous avoir déjà mandé assez pour vous rassurer d'avance que vous ne deviez avoir aucune crainte pour ce jour-ci. Si vous avez dû en avoir du chagrin, M. de Gouvellot vous dira que rien n'a été aussi paisible que cette cérémonie, que le roi y a été fort applaudi et fort entouré de cris de *vive le roi*. Mais ces cris et cette joie portaient indubitablement sur l'objet de la cérémonie et sur la complaisance du roi sur tous les points de la révolution. La reine a eu aussi quelque part aux applaudissements ; elle était placée dans une loge derrière le roi et l'Assemblée nationale. Si c'était une fête militaire, peut-être la reine ne pourrait-elle pas y avoir place. Mais il n'en était pas ainsi de *Monsieur* qui était aussi dans sa loge; et l'intention du décret de ne lui donner aucune place dans cette occasion, pour ne lui en donner aucune dans la constitution, a été remplie ; c'est un sujet de beaucoup de réflexions.

« Je ne sais pas encore bien quel effet cette journée pro-

duira dans les provinces et sur les troupes. Le calme de cette cérémonie et le peu de mouvement qu'elle a excité dans Paris, annonce bien la force de l'opinion, et que c'est elle seule, quand elle changera, qui peut amener des amendements à tout ce qui existe, à tout ce que l'on veut faire, à tout ce qui est fait, et que ce n'est que du changement de cette opinion qu'il est possible d'attendre une amélioration à notre sort, et non pas de quelques entreprises et négociations partielles, qui, n'allant pas au but, ne font qu'allumer de petits feux quelque part, auxquels on se brûle soi-même.

« Pardon de mes réflexions si elles ne vous conviennent pas, mais je vous dois toutes mes pensées, et le fruit de mes occupations constantes de vous.

« Madame votre sœur, à qui seule j'ai dit que j'envoyais vous rassurer, m'envoie une petite lettre que je remets à M. de Gouvellot, dont je ne veux pas retarder l'empressement, et je ne me permets que de vous assurer des sentiments de tout genre que je vous ai voués pour ma vie.

« 18 Juillet 90. — *Délibération* où l'on décide que les quatre lettres ci-dessus seront retenues à la maison commune, que copie de ces lettres et des procès-verbaux sera adressée à l'Assemblée nationale, et que jusqu'à ce qu'on ait reçu une réponse de l'Assemblée, le sieur de Gouvellot restera détenu.

« 19 Juillet. — On arrête que désormais le maître de poste ne pourra délivrer des chevaux à aucun voyageur sans permission écrite du premier officier de la municipalité.

« 30 Juillet 1790. — Les officiers municipaux, considérant qu'on s'inquiète vivement dans le peuple, de ce qu'il n'a été fait aucune réponse à l'envoi qui a été fait à l'Assemblée nationale des extraits des papiers et lettres saisis sur les sieurs *Trouard* et *Gouvellot*, et des procès-verbaux, acceptent l'offre

faite par le sieur Robin de porter lui-même ces papiers à Paris, où il se fera assister par M. Tranchand envoyé de la commune auprès de l'Assemblée.

31 Juillet 90.—Procès-verbal constatant qu'en suite d'une lettre du vice-président du comité des recherches de l'Assemblée nationale, on a restitué au sieur Gouvellot les quatre lettres ci-dessus, ses pistolets, son épée et son portefeuille, et qu'il a été mis en liberté. De Gouvellot signe le procès-verbal.

Suit la copie de la lettre du vice-président, ainsi conçue :

« Le comité des recherches de l'Assemblée nationale,

« Messieurs, après avoir pris connaissance de l'affaire du sieur Gouvellot, arrêté par vos ordres, et examiné attentivement les papiers dont il était porteur et les pièces que vous y avez jointes, n'y a rien trouvé qui fût à sa charge. En conséquence, Messieurs, vous devez, à la réception de cette lettre, lui rendre sa liberté et ses papiers.

« Le comité approuve les motifs de votre conduite à l'égard du sieur *Gouvellot*, puisqu'elle avait pour objet de soustraire ce citoyen à la fureur du peuple.

« J'ai l'honneur, etc.

« J.-Charles Voidel, vice-président.
« Charles Cochon, secrétaire. »

9 Août 1790. — Délibération de laquelle il résulte que, par décret du 29 juillet et par la proclamation du roi rendue au sujet de ce décret, il a été ordonné que *Trouard de Riolle*, détenu à Lyon, et le sieur *Gouvellot* seraient conduits dans les prisons de Paris par les gardes nationales, et que les papiers saisis sur eux seraient envoyés au comité des recherches. Le conseil approuve le choix qui a été fait pour cette mission de M. Buisson, major, et de MM. Ch. Tranchand et Fournier, gardes nationaux ; il constate en même temps

l'impossibilité d'exécuter le décret en ce qui concerne *Gouvellot*.

Nota. — Au registre est annexé le récépissé des pièces de *Riolle*, donné par les président et vice-président du comité des recherches de l'Assemblée nationale. Signés Félix DE PARDIEU, président, VOIDEL, vice-président, et COCHON, secrétaire.

Les documents qu'on vient de reproduire, et, surtout les lettres saisies sur M. de Gouvellot, sont des renseignements historiques qui semblent dignes de remarque. Adressées au comte d'Artois qui se trouvait à Turin, ces lettres sont évidemment émanées de hauts personnages de la cour de France. La 3e vient évidemment de madame Élisabeth, sœur du roi et du comte d'Artois. Malheureusement, elle est en grande partie écrite en chiffres dont la clef manque. — Elles peignent assez bien l'état des esprits à la cour dans ces graves circonstances, et donnent une idée des menées que dirigeaient les princes du sang et les personnages qui les entouraient.

§ 3. LETTRES DU FRÈRE DU COMTE DE MONTLOZIER.

Pour juger des idées qui inspiraient alors une bonne partie de la noblesse française, et surtout de la noblesse de province, il suffit de jeter les yeux sur des lettres qui furent perdues à Bourgoin, au mois d'octobre 1790, par un voyageur se rendant à Turin, et qu'on déposa à la Mairie, où elles furent ouvertes et conservées.

Elles sont écrites et signées par un gentilhomme d'Auvergne, nommé le *comte Renaud, seigneur des Roches, puis de Clermont-Ferrant*, dont le frère était le célèbre *Renaud, comte de Montlozier*, député de la noblesse de Riom aux États-généraux, l'ardent et éloquent défenseur des priviléges aristocratiques, et plus tard le fougueux adversaire des Jésuites.

Il serait trop long de transcrire complètement ces lettres. Pour donner un aperçu de ce qu'elles contiennent, il suffira de parler de l'une d'elles, adressée directement au comte d'Artois. C'est une longue diatribe contre la révolution et le nouvel ordre de choses, qu'il faut absolument supprimer à l'aide des autres puissances du continent, la *Russie*, la *Prusse*, etc. — On y remarque les passages suivants :

« *Grand prince, je suis le frère aîné de celui qui s'est si ouvertement expliqué aux États-généraux en faveur de la monarchie, et qui ne discontinue d'exorciser les barbares et les possédés qui en font partie. Il n'y a jamais eu deux manières de penser à cet égard dans notre maison.*

« Leurs prosélites ont essayé de faire refluer sur moi la haine que leur inspirait sa conduite. Averti des dangers d'un long séjour à la ville, je ne bouge guère, depuis longtemps, de mon château que j'ai mis en état de repousser avec cent personnes deux mille brigands de la secte *nationale*, qui devaient m'y attaquer. Ma fortune ne secondait point le désir de m'expatrier.

« Qui sont-ils ces infâmes? si ce n'est *des curés de paroisses, des avocats, médecins, bourgeois*, et une horde de gens sans aveu, échappés à la justice, associés avec un soi-disant général, vrai fléau des têtes couronnées, avec ce misérable Génevois, insatiable de vengeance et d'hypocrisie, et une cinquantaine de nobles très-ignobles, perdus d'honneur et de réputation, subornés par les insulaires du voisinage et par différentes sectes, pour avilir, dégrader et détruire une monarchie dont ils ont toujours redouté le courage et envié l'éclat.... »

Plus loin, après avoir indiqué à grands traits comment la contre-révolution devra s'opérer, le comte Renaud propose l'assemblée d'une diète nationale réunie à Lyon ou dans toute autre ville que Paris, qui cesserait d'être la capitale de la

France. — Cette diète prendrait des mesures pour le rétablissement des droits de la royauté, de la noblesse, et pour la réforme des abus. Il énumère ensuite les principales réformes à opérer :

« L'impôt diminué, la dette de l'État réduite à son vrai taux et son paiement assuré ; *les curés supprimés et leurs fonctions rendues aux moines qui en ont été les premiers dépositaires.* — Les revenus des prélats, des dits moines et abbayes réduits au simple nécessaire de chaque individu, le surplus affecté à la destruction de la mendicité ; les cens, dîmes et devoirs seigneuriaux rendus rachetables; la magistrature rétablie sans finance pour l'avenir et renfermée dans des bornes étroites ; la perception et le maniement des finances confiés à des députés d'administration ou des États de chaque province, formés sur le pied de ceux de Bretagne ou de Languedoc. — La noblesse ne sera plus vénale ni livrée à elle-même, mais subordonnée à un état-major et chargée spécialement de faire la garde de son prince... »

« Château des Roches, 6 octobre 1790. »

Comme on le voit par cet échantillon de sa correspondance, le comte Renaud des Roches ne le cédait nullement à Montlozier, son frère, sinon quant au talent, du moins pour l'ardeur des opinions politiques. C'était un type bien caractérisé de ces nombreux gentilshommes qui se berçaient de folles illusions et n'avaient pas compris que tout était changé autour d'eux, que le mouvement produit par les idées nouvelles était irrésistible, et qu'il fallait renoncer irrévocablement à des prérogatives qui avaient fait leur temps.

Bourgoin, août 1860.

LOUIS DE PÉLÉAUD.

NOTICE SUR M. D'AIGUEPERSE.

La mort vient encore de porter le deuil au sein des Sociétés savantes de notre ville. M. d'Aigueperse n'est plus. Avant que sa tombe ne soit scellée, ses amis, ses collègues et ceux qui le connurent nous sauront gré de leur rappeler les traits les plus saillants d'une vie qui fut sans tache.

Antoine-Jean-Baptiste d'Aigueperse naquit à Lyon, le 6 novembre 1787, d'une famille distinguée du Beaujolais. Deux passages du Journal inédit de Paradin, à la date de 1572 et 1573, attestent que cette famille était, à la fois, ancienne dans le pays, et illustrée par l'échevinage (1). Il conste aussi, qu'à l'époque de Paradin elle avait le droit de porter des armoiries (2), Mais M. d'Aigueperse ne s'en glorifiait point et n'en fit jamais parade, bien qu'il les gardât religieusement comme un souvenir honorable. En revanche, il attachait le plus grand prix à la bonne renommée qui n'avait

(1) M. d'Aigueperse possédait le manuscrit original de ce journal. On y lit, à l'occasion d'une visite faite au château de Beaujeu par M. de la Madeleine, et un contrôleur nommé Guillon, pour faire l'inventaire de ce que le château pouvait contenir : « Et avec nous étaient montés çà haut M. le trésorier Claude Barjot, Antoine d'Aigueperse, Claude Gadet eschevins. »

Plus loin on trouve cette note en latin :

« *Resignavi decanatum Bellijoci in favorem fratris mei Claudii. Recepit resignationem Ludovicus d'Aigueperse.* »

(2) De sable, à trois fasces ondées d'or, accompagnées de trois roses d'argent, deux en chef, une en pointe.

jamais fait défaut à ses ancêtres ; et nous verrons que ce lustre n'a point pâlit en sa personne.

Le père de M. d'Aigueperse était greffier de la Conservation de Lyon, juridiction représentée aujourd'ui par le Tribunal de commerce. Il n'occupa que pendant quelques années cette place. La Révolution ayant éclaté, et les temps devenant, chaque jour, plus difficiles, M. d'Aigueperse crut prudent de s'effacer en résignant son emploi, et se retira dans sa terre de Régnié près Beaujeu (1). Les événements ne tardèrent pas à montrer qu'il avait bien jugé la situation. Obligé de quitter même Régnié, pour échapper aux dénonciations, il s'enfuit à Paris. Là, occupé à vendre ses vins, son titre d'approvisionneur le sauva.

Le jeune d'Aigueperse passa donc ses premières années à la campagne, et en partie sous la tutelle de sa mère. Les faits de cette terrible époque étaient de nature à se graver profondément dans la mémoire même d'un enfant ; c'étaient le siége de Lyon, le sac des églises, la spoliation des riches, les visites domiciliaires, l'emprisonnement des suspects, la misère universelle, la terreur enfin ! Aussi le jeune d'Aigueperse n'oublia-t-il jamais l'impression qu'il en avait reçue, et, dans un âge avancé, il racontait souvent et avec une grande vivacité de couleurs et de ton, ce qu'alors il avait vu ou simplement ouï dire. Comme la maison de son père était l'asile de quelques membres de la famille, de plu-

(1) Dans une lettre datée de Paris, le 18 may 1792, Chalier fait mention de cette retraite de M. d'Aigueperse, et chose singulière de la part du sanguinaire démagogue, il la regrette et fait l'éloge du démissionnaire. « Ne laissez point reprendre l'ancien Tribunal, tout ce que je regrette c'est le sieur d'Aigueperse, greffier, homme instruit, tranquille, modeste, ne se mêlant d'aucun parti, entendant bien sa partie.... trop tranquille pour être nuisible et qui a le *tran tran* de la machine. (Lettres inédites de Chalier, *Revue du Lyonnais*. t. XI. p. 431).

sieurs prêtres et d'autres personnes alors suspectes, lesquels, pour déjouer les perquisitions, faisaient du jour la nuit et de la nuit le jour, l'habitude de voir les transes continuelles de ces pauvres réfugiés lui inspira une précoce discrétion, et l'on raconte qu'un jour, des espions secrets, dans l'espoir de surprendre son ingénuité enfantine, lui ayant fait des questions captieuses sur les habitants de la maison, ils ne purent, malgré tous leurs efforts, tirer de sa bouche une seule parole compromettante.

Les jours étant devenus plus calmes, le jeune d'Aigueperse fut envoyé, en 1798, avec son frère Camille, au pensionnat de l'Enfance, pour y faire ses études. Il vit là M. de Lamartine, qui ne se doutait guère du rôle éclatant qu'il devait jouer un jour. Quoiqu'il n'ait formé alors aucune liaison avec le futur poète, il aimait toutefois à se souvenir de cette rencontre. C'était un écolier docile, intelligent, travailleur que le jeune d'Aigueperse. Or, comme ces qualités sont toujours accompagnées du succès, il suivit les cours du collége de la manière la plus brillante : « Je suis bien content de votre fils, écrivait le directeur de l'établissement aux parents de notre jeune élève, il se montre toujours sage, docile, appliqué à tous ses devoirs. » Et, dans une autre lettre : « Nous vous renvoyons vos deux fils chargés de lauriers. L'aîné (c'était M. d'Aigueperse) a reçu hier de nombreux applaudissements soit pour l'exercice, soit pour ses compositions, soit enfin pour ses nombreux prix. »

A l'âge de 15 ans, en 1802, M. d'Aigueperse avait terminé sa rhétorique. Il allait se mettre en quête d'une carrière, lorsque M. Boscary de Villeplaine, son oncle maternel, qui avait apprécié les rares dispositions du lauréat de l'Enfance, forma des projets sur lui et, du consentement du père, l'appela à Paris pour y compléter ses études et faire son cours de droit. M. d'Aigueperse écrivit plus tard, par

reconnaissance, une intéressante notice sur cet oncle, habile financier, mais surtout courageux citoyen qui, dans la lutte suprême de la royauté contre l'anarchie, joua le rôle le plus honorable, et dont les conseils, au 10 août, auraient sauvé l'infortuné Louis XVI, s'il avait pu être sauvé.

Le séjour de la capitale, si funeste à tant de jeunes gens, n'exerça sur M. d'Aigueperse aucune influence fâcheuse. Il vit les écarts de plusieurs de ses collègues sans s'y laisser entraîner, et nous lui avons entendu dire souvent que, lors même que ses principes religieux et l'amour de ses parents ne lui eussent pas fait condamner la vie de plaisir, les conséquences qui la suivent auraient suffi pour l'en éloigner. D'ailleurs, avec le plan qu'il s'était fait, comment aurait-il trouvé le loisir de s'y livrer? Assidu au travail, jusqu'à se rendre malade, avare de son temps, ne sortant jamais sans raison, il ne se permettait d'autre délassement que celui d'aller, chaque semaine et l'été seulement, passer le dimanche au château de *la Grange*, près Melun, chez son oncle, Boscary de Villeplaine. Il partait le samedi soir et revenait le lundi matin, toujours à pied, reprendre son travail. Son oncle et sa tante, pour qui il avait tous les égards d'un fils, le chérissaient comme s'il eût été en effet le leur. Mme de Villeplaine écrivait de lui à sa belle-sœur : « D'Aigueperse est le meilleur enfant du monde, il est très-exact à son travail, il est doux, attentif et nous l'aimons beaucoup. »

Le château de *la Grange*, tout plein des souvenirs du maréchal de Saxe, auquel il avait appartenu, était le rendez-vous d'une société choisie que la grande fortune de M. Boscary lui permettait d'y réunir. Le jeune d'Aigueperse voyait là le prince de Neuchâtel et de Wagram, le maréchal Lefebvre qui avait été autrefois l'instructeur de M. Boscary, à la section *des filles Saint-Thomas*, l'immortel défenseur de Louis XVI, M. Desèze et d'autres personnages qui avaient

figuré avec éclat sous l'ancienne monarchie. Il observait attentivement cette société, un peu mêlée sans doute, mais où il y avait de nobles éléments et de beaux caractères, et il y puisa ces idées élevées, ces manières polies et ce ton de gentilhomme qu'il montrait dans ses relations habituelles et dont on retrouve des nuances jusque dans son style.

Il fut en droit ce qu'il avait été en littérature, un élève du meilleur esprit et extrêmement avide d'apprendre. Un homme qui brilla plus tard avec éclat dans le rang le plus élevé de la magistrature, M. Bellard, alors simple avocat, avait fondé des conférences pour les élèves jaloux de progresser dans la science. Ces conférences se tenaient dans sa maison, à jours fixes et sous la présidence de M. Bellard lui-même, qui exerçait ainsi les jeunes gens à discuter et à résoudre les questions ardues de la jurisprudence. La séance se terminait par une leçon où cet habile jurisconsulte prenait la peine de montrer à chacun en quoi il s'était trompé. Puis, il retenait a dîner ceux qui s'étaient le plus distingués dans la conférence. M. d'Aigueperse mettait au nombre des gloires de sa jeunesse d'avoir été quelquefois admis parmis ces heureux convives.

Le cours de droit achevé, M. d'Aigueperse entra dans l'étude d'un avoué, M. Valton, et en devint bien vite le premier clerc. Nous devons citer ici un trait qui se rattache à cette époque de sa vie et qui montre toute la bonté de son cœur et la noblesse de son caractère. Un jour Madame d'Aigueperse reçut de son fils une lettre dans laquelle celui-ci annonçait à sa mère qu'il renvoyait, par le retour du courrier, sa pension de 1,800 francs que son père venait de lui faire passer, en accompagnant ce renvoi de ces paroles : « Mes appointements de clerc pouvant à l'avenir me suffire, il est juste que cette pension que mon père a si généreusement payé jusqu'ici, cesse enfin. » A ces mots que

Mme d'Aigueperse ne put prononcer sans attendrissement, une dame de sa famille qui se trouvait près d'elle s'écria : « Ah ! ce ne seraient pas mes *gredins* de fils qui me feraient ce trait là ! »

M. Boscary qui était sans enfant, voulait retenir son neveu près de lui en lui assurant une brillante position, mais les goûts modestes de M. d'Aigueperse et son amour pour sa famille le rappelaient dans sa ville natale, et, après treize années passées à Paris, il revint à Lyon, où il parvint à ressaisir la charge de greffier du Tribunal de commerce dont la Révolutiou avait dépossédé son père. On était en 1815, M. d'Aigueperse, alors âgé de 28 ans, épousa une de ses cousines, Mlle Marie-Antoinette Perret, fille aînée de M. Théodore Perret, personnage des plus recommandables, membre du Conseil municipal et administrateur des hospices de Lyon. Cette union fut des plus heureuses. Peu répandu dans le monde, M. d'Aigueperse se complaisait dans la société de sa nouvelle famille et surtout celle de sa jeune compagne, en qui il trouva constamment une piété angélique, une douceur inaltérable, une bonté sans égale, un dévoûment sans bornes. Comme greffier du Tribunal de commerce, deux qualités distinguaient M. d'Aigueperse et le rendaient précieux à ceux qui avaient affaire à lui : une ponctualité invariable et une sévère équité. Il était aussi difficile de surprendre en défaut son exactitude que de corrompre sa justice. Doué d'ailleurs d'un sens parfait, il était à la fois et la lumière des clients et un des oracles du Tribunal.

Mais la vie de M. d'Aigueperse n'était pas toute entière, soit dans l'accomplissement de ses devoirs d'époux et de père, soit dans le remuement des affaires contentieuses que lui offrait l'exercice de sa charge, il y en avait encore une notable partie dans la culture des lettres dont il avait pris le goût au collége de l'Enfance et qu'il n'avait jamais négligée

depuis, même au milieu de ses fonctions les plus subordonnées. En dépit des exigences de sa profession, il se livrait à l'étude avec une suite, une application qu'on retrouve à peine chez les hommes qui lui ont voué leur existence. Il y cherchait du reste un délassement devenu nécessaire, n'en aimant aucun autre. Ainsi, empruntant à la nuit les loisirs que lui refusait le jour, il parvenait à recueillir une grande variété de connaissances sur l'histoire, l'épigraphie, l'archéologie, la littérature classique. La pente naturelle de son esprit l'entraînait de préférence vers les monuments du génie romain. La moindre empreinte des maîtres du monde qui se révélait à ses yeux, sur une ruine ou sur le sol, le passionnait, et sa physionomie, ordinairement calme, s'animait aussitôt d'une vive expression. Il suivait avec le plus grand intérêt les découvertes successives qu'on faisait des débris antiques oubliés, se mêlait aux discussions qu'elles soulevaient, et bien qu'il n'ait jamais rien publié à cet égard, il avait étudié à fond tous les vestiges que la domination de Rome a laissé dans notre cité, et nul mieux que lui ne possédait son *Lugdunum*. On ne l'ignorait pas, et plus d'un antiquaire lyonnais a eu recours à cette science cachée, mais bienveillante, communicative et s'est applaudi des lumières qu'il y a puisé. M. d'Aigueperse savait beaucoup de choses, et, ce qui vaut mieux encore, savait bien ce qu'il savait. On pouvait compter sur la précision de ses dates, la vérité de ses observations, la justesse de ses aperçus, les choix discrets de son érudition. On était assuré qu'une question, traitée par lui, l'avait été sous toutes ses faces perceptibles. De là, ses opinions avaient un poids qui faisait autorité.

Sa bibliothèque n'était point des plus nombreuses, mais le choix en était judicieux et sévère ; rien de futile ou de dangereux n'y blessait les regards. Comme tous les amateurs,

il l'avait formée lui-même successivement et lentement selon l'occasion et suivant son goût spécial. Les classiques latins en composaient la majeure partie. Il n'y admettait que des exemplaires en parfait état, et aimait la variété des éditions.

La langue du grand peuple avait pour lui un attrait particulier. L'habitude de converser avec les écrivains qui la parlèrent l'avaient rendue si familière à son intelligence qu'il n'y trouvait presque pas de difficultés qui l'arrêtassent. Aussi, dans la lecture des auteurs classiques, n'avait-il jamais recours aux traductions qu'il n'aimait pas ; pour les passages les plus obscurs, il se servait simplement des notes de quelque bon commentateur.

Quoique tous les anciens occupassent une place honorable dans sa bibliothèque et dans ses études, il avait néanmoins une prédilection marquée pour César, Cicéron, parmi les prosateurs, pour Horace, parmi les poètes ; venaient ensuite Virgile, Pline-le-Jeune et Tacite. Il savait de mémoire des fragments considérables de ces auteurs.

Pendant longtemps M. d'Aigueperse étudia sans la moindre ambition de faire paraître. Il lisait, déchiffrait, par l'effet d'une curiosité toute personnelle ; écrivant seulement pour fixer ses idées ou ses observations. Ce ne fut qu'en 1844, à l'âge de plus de cinquante ans, qu'il se décida à parler au public en faisant imprimer ses *Recherches sur l'emplacement de Luna et sur les deux voies romaines traversant la partie nord du département du Rhône*. Depuis trois siècles les savants débitaient des erreurs sur ce sujet, il avait à cœur de les redresser. Son bon sens, éclairé par une connaissance parfaite des lieux, lui disait que, pour arriver à trouver *Luna*, il fallait la chercher sur la route de *Lugdunum* à *Matisco*. Son bon sens encore lui disait qu'il n'y avait que deux documents capables de guider vers une solution raisonnable ; la *Table de Peutinger* et l'*Itinéraire d'Anto-*

nin. Mais ces deux documents différaient entre eux, et par le nombre des stations, et par le calcul des distances. Dans l'impossibilité de les concilier, M. d'Aigueperse crut devoir rejeter tout à fait l'autorité de *la carte*, la supposant, avec quelque vraisemblance, falsifiée par des copistes ignorants, et s'attache exclusivement à l'*Itinéraire*, dans lequel il voyait l'autorité d'une pièce officielle. Or, en appliquant les chiffres de l'*Itinéraire* à la route actuelle de Paris à Lyon, bien persuadé que la voie romaine ne pouvait s'en écarter beaucoup, il fut naturellement conduit à placer *Luna* à l'endroit même occupé aujourd'hui par Belleville, conclusion corroborée par la présence de débris romains trouvés sous le sol.

Ce mémoire produisit dans le public érudit une grande sensation. Plusieurs savants adoptèrent l'opinion de M. d'Aigueperse, M. Walcknaër entre autres, l'oracle de la science géographique. Il devint dès lors indubitable que *Luna* n'avait pu être qu'à Belleville. Il y eut bien une légère contradiction, mais elle s'évanouit aussitôt devant une réplique de l'auteur du mémoire.

La discussion n'était pourtant pas finie et elle se réveilla tout à coup en 1853, plus vive que jamais ; la tranchée du chemin de fer de Paris à Lyon découvrit, à cette époque, des traces incontestables d'une ville Gallo-romaine, précisément au point où la *Carte de Peutinger* place l'existence de *Luna*. En conséquence de cette découverte aussi précise qu'inattendue, *Luna* se trouvait reportée à quatre lieues gauloises ou six mille romains en avant de Belleville. La thèse de M. d'Aigueperse était ainsi fortement ébranlée. Celui-ci ne perdit pas courage ; ne pouvant se résoudre à croire que l'*Itinéraire* eût tort, bien que la *carte* eût raison, il s'appliqua à chercher le moyen de concilier ces deux antiques documents. Une étude plus attentive de la *carte* ne

tarda pas à lui apprendre que ce monument géographique, bien qu'appelé *Table Théodosienne*, était plus ancien que l'*Itinéraire*, qu'il remontait même pour le fond au temps d'Agrippa, et qu'il fallait chercher la raison des différences qu'on remarquait entre cette pièce et l'*Itinéraire d'Antonin*, ailleurs que dans des falsifications supposées. Observant ensuite que les substructions, découvertes par la tranchée du chemin de fer, portaient des traces d'incendie, il conclut qu'il devait y avoir eu deux *Luna* successives ; que la première ayant été détruite par une de ces catastrophes si communes dans les Gaules au IIIe siècle, on avait transféré la station au point occupé aujourd'hui par Belleville, en conservant toujours le même nom. De cette manière la *Carte* et l'*Itinéraire* étaient conciliés et mis d'accord avec les faits révélés par les fouilles. Cette explication, avancée par mode d'assertion, dans une lettre adressée à M. Peyré, fut développée en 1857, d'une manière péremptoire, dans un quatrième mémoire, intitulé : *Nouvelles et dernières recherches sur l'emplacement de Luna, station romaine entre Lyon et Mâcon.* Toute discussion cessa alors. M. d'Aigueperse nous a répété souvent qu'il croyait, sur ce point, avoir saisi la vérité. Il l'avait effectivement saisie, car son mémoire, mentionné par l'Institut, est adopté aujourd'hui par le Ministre pour le grand travail sur la topographie de la Gaule.

Dans l'intervalle, il publia un nouveau mémoire, sous le titre d'*Une visite à Gergovia.* Le but de cette courte dissertation était de fixer encore l'emplacement d'une autre ville, de cette capitale de l'Arvernie, devant laquelle pâlit un instant la fortune de César, et où commandant en personne, il reçut le seul échec qui ait interrompu neuf années de victoires. Le résultat ne laissa rien à désirer. M. d'Aigueperse, César à la main, retrouva tous les détails des lieux qui avaient servi de théâtre à la lutte des Romains et des Gaulois, et

montra sans réplique qu'ils étaient ceux là même où une tradition continue, quoique vague, plaçait *Gergovia*.

En 1845, M. d'Aigueperse entreprit le voyage d'Italie. Il visita sucessivement Naples, Rome et Florence. Son projet était d'écrire un Voyage d'Italie. Il se mit à l'œuvre au retour, et fit assez rapidement six chapitres qu'il lut à la *Société littéraire*, aux applaudissements de ses collègues. Mais lorsqu'il s'agit de livrer ces chapitres à l'impression, l'auteur ressentit tout à coup un vif mécontentement de son travail, et les instances les plus pressantes de ses amis ne purent jamais le décider à donner son récit au public. On avait, disait-il, tant écrit sur l'Italie, qu'il craignait fort que ses quelques pages ne fussent une banale et fastidieuse répétition de ce qu'avaient dit d'autres voyageurs. Puis, son œuvre lui semblait incomplète ; car, si le point de vue archéologique y était mis en lumière, le côté artistique y était laissé dans l'ombre. Il y voyait même d'autres lacunes, et voulait retourner sur les lieux, afin de les explorer plus attentivement. M. d'Aigueperse revit en effet l'Italie en 1853, mais sa santé ne lui permit pas de dépasser Rome. Il ne put ajouter qu'un petit nombre de nouveaux renseignements à ceux qu'il avait déjà recueillis, et, à son retour en France, il se réduisit à faire paraître un tableau de *Rome en* 1853, avec un mémoire sur *les Manuscrits d'Italie*. Ces deux charmants opuscules, pleins d'observations neuves et d'apréciations fines, font vivement regretter que l'auteur ait retenu dans l'obscurité les autres parties de son travail.

Après avoir visité la patrie de la gloire et des arts, M. d'Aigueperse voulut voir la terre de l'industrie, et fit le voyage d'Angleterre en 1850. Dans cette excursion qui dura peu, il ne s'avança pas au-delà de Londres et de ses environs, et n'en rapporta point cet enthousiasme qu'il avait ressenti à la vue de l'antique siége de la puissance romaine. Les sou-

venirs classiques n'étaient pas là pour l'inspirer. Avec son esprit sagace toutefois, il sut promptement démêler ce qu'il y avait, chez la nation anglaise, de grand et de solide, au milieu de l'insupportable orgueil, des ridicules prétentions qui la distinguent, et consigna ses impressions dans un article remarquable que publia le *Courrier de Lyon.*

Dans tous ses voyages, dans ceux mêmes qui n'avaient pour but que l'agrément ou le bien de sa santé, il savait, par l'étude et l'observation, s'emparer du pays qu'il visitait. Quelques jours lui suffisaient pour se mettre au courant de son histoire, de ses antiquités, des hommes illustres qu'il avait produit, et lier des rapports avec les lettrés. Pendant un séjour de trois mois qu'il fit à Pau, de 1852 à 1853, pour se rétablir d'une maladie, il mit à profit ce talent et cette activité, et fit de sérieuses et intéressantes recherches sur le Béarn. A ce propos, on lira sûrement avec plaisir un fragment d'une lettre qu'il écrivait de là, à l'un de ses amis.

Pau, le 6 janvier 1853.

« . . . . . Puisque les détails que je vous ai donnés sur le château d'Henri IV vous ont paru dignes de figurer dans vos *archives*, j'en ajouterai encore quelques uns. Le fameux berceau, composé d'une énorme écaille de tortue, a été sauvé de la destruction, en 1793, par l'ingénieuse fraude d'un garde du château et de M. de Beauregard qui, possesseur d'un cabinet d'histoire naturelle, livra à la destruction une écaille à peu près semblable. Cette circonstance a fait naître quelques soupçons sur l'identité du berceau qu'on montre aujourd'hui. Mais cette identité est prouvée par les restes d'une ancienne inscription placée dans l'intérieur de la *coquille*, et qu'on ne peut pas avoir imitée. Au reste, je compte faire une seconde visite au château, accompagné du commandant colonel H...., avec lequel j'ai fait

connaissance hier en société, et qui m'a fait les offres les plus obligéantes à ce sujet.

« Mais il est une autre mine bien plus riche à exploiter et à laquelle je ne touche jamais sans penser au plaisir que *nous* aurions, vous et moi, à y travailler ensemble. Ce sont les archives de Béarn et de Navarre. Après les archives de l'État, je crois que ce sont les plus riches de France; outre une masse de documents originaux en ce qui concerne Henri IV et ses ancêtres paternels et maternels, on y trouve une foule de chartes, de lettres patentes et de lettres particulières de tous les rois de France et de quelques reines, à partir de Charles VII. J'y ai copié des lettres patentes de Charles-Quint, munies encore de son grand *scel*, par lesquelles il demande à Henri II, roi de Navarre et grand'-père d'Henri IV, le libre passage pour l'armée qu'il envoyait contre François Ier en 1523; on y voit percer l'ambition, l'audace et la ruse qui formaient le fond de son caractère. J'ai copié aussi la réponse assez ferme d'Henri, qui refuse le passage et réclame son royaume de Navarre que Charles-Quint lui *détenait*. J'y ai vu des lettres fort intéressantes des chefs du protestantime, tels que Mélanchthon et François Hotman (qui signe Hotoman) adressées au roi de Navarre, père d'Henri IV. Je ne finirais pas si je voulais ne rien oublier. J'ai déjà fait plusieurs séances de deux ou trois heures, et je compte bien y retourner. . . . . .

. . . . . « Je ne sais si je vous ai parlé des *Basques*, population qu'on croit d'origine *Ibérienne* et qui occupe une partie de ce département. Leur langue, qui n'a de rapport avec aucune langue connue, est extrêmement difficile pour ceux qui ne l'ont pas apprise dès leur enfance. On cite, comme un exemple à peu près unique, l'Évêque actuel de Bayonne qui l'a apprise pour parler à ses ouailles sans interprête. — Pau étant une ville moderne, datant du *moyen-âge*,

il est inutile d'y chercher des antiquités romaines. On n'en trouve que dans les eaux thermales des Pyrénées. Vous saurez qu'on citerait à peine une source de ce genre que les Romains n'aient connu.

« Il a existé dans ce pays une ville romaine du nom de *Benearnum*, étymologie évidente de *Béan*. Cette ville qui avait un évêque, a disparu au IXe siècle, par les ravages des Normands. Mais quel était son emplacement? Là dessus grandes disputes, et force dissertations. Il y a plusieurs opinions en présence, mais aucune selon moi, de bien satisfaisante, *et adhuc sub judice lis est* . . . . . « J'oubliais de vous parler d'une antiquité romaine qui existe dans la campagne à 3 kilomètres de Pau, sur la route de Gan, patrie du célèbre *de Marca*. Les uns y voient des bains, j'y verrais plutôt une *villa*. Quoi qu'il en soit, c'est un vaste bâtiment divisé en plusieurs compartiments, et dont les murs, ou du moins les fondations existent encore. La seule chose remarquable c'est le parquet de toutes les pièces qui se composent de *mosaïques*, dont les dessins sentent un peu la décadence. Tout cela était enterré d'environ un demi mètre et recouvert par une prairie. »

On voit par cette citation les goûts invariables de M. d'Aigueperse, mais aussi comme il savait arriver vite au résultat. Il sortit de cette course au pied des Pyrénées une petite brochure intitulée : *La ville de Pau, son château, ses environs, ses archives*, joli tableau dans lequel l'auteur a su déployer son triple talent d'archéologue, d'historien et d'érudit.

En 1855, l'Académie de Lyon ouvrit son sein à M. d'Aigueperse. Il était déjà, depuis longtemps, un des membres les plus actifs de la Société littéraire qu'il présida plusieurs années. D'autres Compagnies savantes, comme la *Société éduenne* d'Autun, et la *Société statistique* de Marseille s'étaient aussi honorées en l'admettant au nombre de leurs membres

correspondants. A l'occasion de sa réception à l'Académie, il prononça un discours sur la *Décadence des belles-lettres, des sciences et des arts chez les Romains*. Ce coup d'œil est le résumé des longues études que l'auteur avait faites sur les classiques latins, et l'on peut y admirer avec quelle finesse de goût, quelle justesse de vues et quelle pureté de langage, il parle des monuments de la civilisation romaine.

En 1860, qui fut la dernière de sa vie, M. d'Aigueperse lut à l'Académie, et publia ensuite un *Essai sur quelques chiffres de l'histoire romaine*, travail dont le mérite et l'utilité seront, sans nul doute, appréciés par les lecteurs qui, comme nous, se sont souvent impatientés devant ces nombres énigmatiques que l'on rencontre dans les auteurs classiques.

A cette époque, la querelle qui s'était élevée, parmi les savants, sur l'emplacement de l'antique *Alesia* n'était point encore appaisée. M. d'Aigueperse, qui n'avait jamais douté que cette célèbre ville ait pu occuper un autre endroit que celui où est situé le village de Sainte-Reine, résolut de se mêler à la discussion, pour conserver au mont Auxois l'honneur d'avoir été le dernier boulevard de l'indépendance gauloise, et fit, au mois de juillet, un voyage dans le pays. Il en revint plus convaincu que jamais. Nul doute qu'une dissertation de sa main n'eût beaucoup contribué à dégager la vérité des ténèbres, mais il n'eut que le temps de jeter sur le papier quelques notes éparses et informes.

La collection des travaux littéraires et scientifiques de M. d'Aigueperse, y compris les chapitres inédits du voyage d'Italie, est peu considérable, elle tiendrait aisément dans un volume in-8° ordinaire. On y désirerait moins, si notre savant eût vécu dans un milieu plus actif, si plus de mouvement intellectuel se fût produit autour de son esprit, s'il eût pu triompher plus souvent de sa timidité et de la difficulté qu'il éprouvait à écrire; s'il n'eût pas été encore

arrêté par un certain idéal de perfection qui semblait fuir devant lui, à mesure qu'il cherchait à l'atteindre. Nous doutons, pourtant, qu'il eût pu jamais se déterminer à faire ce qu'on appelle un livre. La seule pensée de tenir son attention longtemps suspendue sur un grand ensemble d'idées ou d'objets effrayait trop son imagination. Il ne pouvait souffrir que l'étude lui fît attendre les satisfactions qu'il en espérait, et voulait des résultats prompts. Il aimait avant tout à jouir du travail des autres, par exemple, à savourer une ode d'Horace, une lettre de Cicéron, de Pline ou un passage de César. Puis, s'il mettait la main à une œuvre quelconque, il fallait qu'il en vît le bout dès le début. De là, ce goût persistant à ne s'attaquer qu'aux parcelles de la science, à ne traiter que des questions isolées. Quoi qu'il en soit, ses opuscules sont de vrais modèles du genre. On y trouve une discussion toujours claire, concise et calme ; il a le mot de la chose ; rien de trop, il sait s'arrêter à temps et ne fatigue jamais l'attention. Son style est correct, sans parure recherchée, et pourtant d'une élégance soutenue ; c'est ce style à la fois simple et fin du siècle passé, style qui, de jour en jour, va en se perdant parmi nous.

Mais laissons le savant, le littérateur, pour revenir à l'homme. L'union de M. d'Aigueperse avec Mlle Marie-Antoinette Perret lui avait donné dix enfants, quatre fils et six filles. Mais ici l'attendaient les épreuves. De ses six filles, quatre seulement vécurent, et la mort enleva l'un après l'autre tous les fils, le dernier plus cruellement que ses frères, car il fut écrasé par la chute d'un meuble, à l'âge de cinq ans. Le malheureux père ne pouvait se rappeler le souvenir de cette catastrophe sans verser des larmes, et il n'en parlait jamais. Trois ans après la mort de son dernier fils, la Providence, qui semblait n'être rigoureuse à son égard qu'à cet endroit du cœur, lui redemanda son épouse. M. d'Aigueperse soutint ces pertes

répétées avec une résignation toute chrétienne, et comprit admirablement les leçons qu'il recevait d'en haut. Il ne pouvait être averti d'une manière plus sensible, car nul plus que lui ne vécut davantage de la vie des siens. On peut dire qu'il était, par excellence, l'homme de la famille. Il lui consacrait tout le temps qu'il ne donnait pas aux affaires ou à l'étude. Chaque année, à l'époque des vendanges, il en rassemblait les membres dans son beau domaine de Régnié. Là, entouré de ses enfants et de ses petits enfants, il se livrait à toutes les jouissances de la paternité. Jamais il n'était plus aimable que pendant le temps que durait cette réunion toute patriarcale.

Quand nous rappelons la large part qu'il faisait à la famille, nous ne devons pas oublier celle qu'il accordait à l'amitié; il eut le bonheur d'avoir de nombreux et sincères amis. Mais nous devons ajouter qu'il choisissait ses intimes parmi ceux qui partageaient ses goûts littéraires; et on le conçoit bien, M. d'Aigueperse n'était point une de ces natures sentimentales qu'on captive ou qu'on entraîne par de vagues sympathies; si on voulait pénétrer avant dans son cœur, il fallait plaire à son esprit. Allait-on le voir? on l'intéressait peu si, après les premiers compliments, on n'entamait avec lui le chapitre des anciens ou des modernes, ou si on ne l'aidait à déchiffrer le sens d'une inscription récemment découverte, à résoudre un point difficile contesté par les érudits, selon le courant d'idées qui occupait alors son attention. Entrait-on dans son élément? les plus longues visites lui paraissaient courtes, il ne se prêtait plus, il se donnait, se prodiguait.

M. d'Aigueperse ne ressemblait pas à certains hommes du monde, qui s'imaginent mériter le nom d'hommes religieux, en se faisant, à leur guise, une religion facile. Eclairé par son bon sens, il comprenait qu'en une telle matière la fantaisie ne peut être permise; il avait la religion de l'Eglise catholique et en

pratiquait scrupuleusement les devoirs. Ses mœurs étaient austères ; quant à sa probité, elle était proverbiale. Aussi jouissait-il d'une réputation que la calomnie elle-même n'osa jamais attaquer.

Dès l'année 1852, la santé de M. d'Aigueperse était devenue chancelante. Il commença, à cette époque, à ressentir plus douloureusement des palpitations auxquelles avant il faisait peu attention. En 1860, ces palpitations prirent un caractère effrayant, et il en vint parfois à ne pouvoir goûter le repos ni le sommeil que sur un fauteuil ou un canapé. Il était déjà très-souffrant lorsqu'il entreprit sa course à *Alesia*. Il en revint plus malade. Dès lors il entrevit sa fin prochaine et ne songea plus qu'à s'y préparer. Quoiqu'aucune de ses paroles ne trahit ses funèbres prévisions, ses enfants le voyaient avec anxiété mettre ordre à ses affaires, et régler toutes choses, comme à la veille d'une longue absence. Bientôt le mal résistant à tous les remèdes, il ne fut plus possible à personne de se faire illusion ; toute la foi du vieillard se réveilla pendant ces jours qui emportaient, une à une, les espérances de la vie et le poussaient irrésistiblement vers le tombeau. Il accepta son sacrifice avec résignation et donna l'exemple d'une inaltérable patience, au milieu des atroces douleurs d'une suffocation presque continuelle. Il n'attendit pas les derniers moments pour mander le dépositaire des secrets de sa conscience, et reçut les sacrements de l'Eglise dans toute la plénitude de son intelligence et avec toutes les marques de la plus sincère piété. Il vécut encore dix jours, après cet acte suprême, couché sur un lit improvisé, dans son cabinet de travail, au pied de ses livres, de ces fidèles compagnons de sa vie, dirigeant sur eux, par intervalle, de tristes regards. Quand l'heure fut venue, il bénit sa famille en pleurs, rassemblée autour de son lit, lui recommanda l'union et rendit son âme à Dieu, le 10 mars 1861. Le surlendemain, une suite

nombreuse conduisit au cimetière de Loyasse sa dépouille mortelle. M. Martin-Daussigny prononça, au nom des Sociétés savantes, sur sa tombe, quelques paroles pleines de dignité, et vivement senties. Par la mort de M. d'Aigueperse, la société a perdu un homme de bien, la science, un ami dévoué, un travailleur des plus intelligents.

L'abbé CHRISTOPHE.

LA MAISON MASCRANNI. (1)

Monsieur le directeur de la Revue du Lyonnais, dans une promenade que j'eus le plaisir de faire avec lui, à Fourvières, me signala une maison du chemin de Montauban, comme l'ancienne demeure de la famille Mascranni, et m'engagea à recueillir quelques renseignements à ce sujet. Cette maison ayant été mise en vente, je viens la recommander à l'attention : en effet, elle risque d'être condamnée à la démolition, si sa vétusté ne lui permet pas de résister aux travaux nécessités par sa nouvelle destination. J'engage donc les amateurs du vieux Lyon à visiter cette pittoresque fabrique, avant sa disparition ou sa restauration ; car cette dernière opération aura au moins pour résultat de faire disparaître l'admirable patine dont elle est couverte. Je parle ici en artiste, et non en ami du badigeon, cette peinture si estimée des nouveaux et singuliers grands seigneurs de notre temps, par la raison probable que le blanc est le symbole de la pureté de leur conscience.

Cette maison, située à l'entrée du chemin de Montauban, vers les Carmes-Déchaux, n° 3, un peu en retrait sur la voie publique, a effectivement appartenu à la famille Mascranni. Si je ne peux apporter aucune preuve matérielle à l'appui de cette possession, la tradition viendra à mon secours Le titre de Mascranni est tellement resté attaché à cette maison que l'héritière actuelle du vaste clos supérieur, qui en formait une des dépendances, m'a dit avoir trouvé dans les papiers de son père d'anciennes lettres à l'adresse de la maison Mascranni : ce titre, basé sur la tradition, n'était contesté par persoune.

Les Mascranni étaient originaires des Grisons ; ils vinrent s'établir à Lyon, vers 1580, et furent naturalisés Français, en 1622. (Arm. lyonn.) Une circonstance qui vient à l'appui de la tradition, au sujet de la possession par cette famille de la maison en question et du vaste clos supérieur, c'est que les Mascranni avaient le titre de seigneurs de la Verrière et de Thunes. Or, le quartier s'appelait autrefois de Thunes, et voici d'après Cochard l'origine de cette dénomination : à l'époque des croisades, des pestiférés venus de Tunis furent recueillis dans un hospice établi sur se côteau ; de Tunis on fit naturellement Thunes ; dans la suite un cabaret succéda à l'hô-

(1) L'orthographe de ce nom est incertaine : Mascranni, Mascrany, Mascarany.

pital, et comme il jouissait d'une bonne réputation culinaire, le mot *thuner* devint synonyme de bien manger. Je me souviens encore d'avoir entendu dire : *faire une bonne thune*, pour un bon diner. Je ne sais pas si cette expression s'est conservée, dans notre temps de symétrie, d'uniformité et de décoloration ? Le couvent des Carmes-Déchaux occupe l'emplacement nommé autrefois le *Grand Thunes*, qui fut donné à ces religieux par le marquis de Nerestang, en 1613. — Descript. de la ville de Lyon, attribué à A. Clapasson, 1741.

Je ferai remarquer que ces mots *thunes*, *thuner* sont fort anciens, et qu'ils ont d'autres significations : dans la cour des miracles, le chef des Truands, d'après Victor Hugo, prenait le titre de roi de *Thunes*. Voici ce qu'on lit dans le *Figaro* du 11 octobre 1860 : « une *thune*, en argot, c'est une pièce « de cinq francs. On appelle *thuner* une manière de mendier, qui rapporte « toujours cinq francs à la fois, souvent même un louis et quelquefois « plus. » Il s'agit de simuler une immense infortune et de savoir toucher celui auquel on demande l'aumône.

La famille Mascranni était propriétaire d'une grande partie du coteau, situé au-dessous de Fourvières ; car ce fut un Paul Mascranni, prévôt des marchands, en 1667, « qui vendit aux Lazaristes la maison où ils sont lo- « gés et les fonds dépendants, qui occupent un grand terrain, jusqu'au « sommet de la montagne. » — Desc. de Lyon.

Les Mascranni firent reconstruire ou réparer, en 1639, l'église de Saint-Laurent, dont le dernier souvenir vient de disparaître, par le changement de nom que l'on a fait subir à la place sur laquelle elle existait, parallèlement à l'église de Saint-Paul. Un des caractères de notre époque est l'horreur des souvenirs historiques. Ces souvenirs ne trouveront grâce devant les hommes d'affaires du temps présent que lorsqu'en les rappelant on pourra détruire une dénomination antérieure : on dirait que tout doit dater d'hier. C'est pour cela que la place Saint-Laurent a reçu depuis peu le nom de Gerson, célèbre chancelier de l'Université, un des auteurs auxquels on a attribué le livre de *l'Imitation*. Il faisait le catéchisme aux enfants, dans l'église de Saint-Paul, mourut en 1439, et fut inhumé à Saint-Laurent, qui était alors l'église paroissiale.

Il est très-regrettable que, dans les changements de noms de rues et places, on ne consulte pas des commissions compétentes, et qu'on abandonne cette besogne à la volonté de gens indifférents, ignorants de l'histoire locale, et parfois même étrangers à la ville.

Paul Mascranni, dont il a été parlé, prévôt des marchands en 1667, mourut en 1675 et fut enterré dans l'église des Grands Capucins, située

dans le quartier, au bas de la montée des Anges. MM. Bréghot et Péricaud aîné, dans les *Lyonnais dignes de mémoire*, signalent aussi un Alexandre Mascranni, trésorier de France, et prévôt des marchands en 1642 et 1643. Spon nous apprend que cette famille possédait encore « une belle maison « rouge à Bellecour, où le roi logea quand il fut à Lyon, en 1659. » — Recherches des ant. VIII.

Quoique la maison, sur laquelle je viens d'appeler l'attention n'offre pas un grand intérêt historique, je la recommande cependant à tous les amateurs de fabriques pittoresques, et s'ils visitent les intérieurs de cours des nos 10, 14 et 16, je pense qu'ils ne regretteront pas l'Ascension de l'escalier des *Grands Capucins*, dont on a aussi, sans raison, changé le nom en celui de *Carmes-Déchaussés*.

Paul Saint-Olive.

— En 1846, M. Ludovic d'Assac publia une *Notice sur la famille des Gayot-Mascrany de la Bussière, anoblis sous le règne de Louis VII, roi de France, pour avoir les premiers, importé à Lyon vers la fin du Xe siècle, l'industrie de la fabrication des étoffes de soie.* Cette brochure curieuse donne les armes des Gayot-Mascrany de la Bussière, des Gayot, et enfin des Mascrany. Ces derniers portaient : de gueules, à trois fasces vivrées d'argent, au chef cousu de gueules, chargé d'un aigle esployé d'argent, adextré d'une clé et senestré d'un casque de profil de même ; chargé en cœur d'un écusson d'azur à une fleur de lis d'or, (par concession de Louis XIII). Quoique l'auteur de la brochure ne sépare pas les deux familles, cet anoblissement *au Xe siècle* ne concernerait que les Gayot, l'origine des Mascrany étant connue des historiens, puisqu'ils ne s'établirent en France que dans la dernière moitié du XVIe siècle. L'auteur de la notice ne dit pas à quelle époque il y eut alliance entre les deux familles.

A. V.

TRADUCTION DE LA 13e LETTRE DU TASSE.

On intéressera peut-être quelques curieux en leur communiquant cette traduction d'une lettre du Tasse, la 13e dans l'ordre chronologique de ses lettres conservées et qu'il écrivit au moment de suivre en France le cardinal Louis d'Este, la laissant à Hercule Rondinelli comme l'expression de ses dernières volontés dans le cas où il viendrait à mourir dans ce voyage. C'était en 1570. Le Tasse avait alors 26 ans.

A Hercule Rondinelli, à Ferrare.

MEMORIA.

« Comme la vie est fragile, s'il plaisait au Seigneur Dieu de disposer en quelque manière de la mienne dans ce voyage de France, je prie le signor Hercule Rondinelli de se charger de mes affaires. Et d'abord, pour ce qui regarde mes compositions, je lui lègue le soin de recueillir mes sonnets d'amour, mes madrigaux, et de leur faire voir le jour; désirant que mes autres poésies amoureuses ou sur tout autre sujet que j'aie pu traiter pour être agréable à mes amis, soient ensevelies avec moi. J'en excepte seulement celle-ci : « *Or che l'aura mia dolce altrova* « *spira* (1). » Je tiendrais également à ce qu'on publiât le discours que je prononçai à Ferrare lors de l'érection de l'Académie, et 4 livres du poème héroïque; les six derniers chants de *Godefroi* (2), et les moins mauvaises stances des deux premiers : pourvu néanmoins qu'auparavant le signor cardinal Scipion Gonzague, le signor Dominique Veniero et le signor Baptiste Guarino veulent bien revoir

(1) « A présent que la douce brise de ma vie respire ailleurs. » — On la croit faite pour Laure Perpera.

(2) *La Jérusalem*, ainsi appelée d'abord par le Tasse.

et examiner sérieusement ces écrits. Les liens et l'amitié qui sont entre nous me font espérer qu'ils ne se refuseront point à cet ennui, et qu'ils connaissent bien mon intention de les autoriser à couper et retrancher tout ce qui leur paraîtrait moins bon ou superflu ; mais en même temps la prière que je leur adresse d'être plus réservé pour ce qui serait d'augmenter ou de retrancher ; ces poèmes ne pouvant être ainsi publiés que très-imparfaits. Si le signor Rondinelli et ceux que je viens de nommer tout à l'heure trouvaient, parmi mes autres compositions, quelque chose qui ne leur parût pas indigne de paraître, je leur laisse la liberté d'en disposer. J'ai des effets en gage chez Abram (1)... pour une dette de 25 livres, et sept objets de famille (2) en gage aussi pour 13 écus chez le signor As-

(1) A la table 32 des *Manuscrits inédits de Torquato Tasso*, possédés et illustrés par le comte Mariano Alberti (*Lucca*, Guisti, 1837), nous avons les fac-simile des reçus que le Tasse laissa, avec le gage, à cet Abram et au signor Ascagne... Et quant au dernier de ces reçus, il est à noter que l'autographe appartenant à la collection du signor Villenave fut mis en vente en 1850, et que les journaux le publièrent avec quelques variétés de version.

Voilà comment était ce fac-simile :

« Moi, soussigné, déclare être débiteur au signor Abram Levi, de « 25 livres, pour lesquelles il retient en gage une veste de mon père, six « chemises, quatre draps et deux nappes.

« Audit mars de 1570.

« TORQUATO TASSE. »

« Moi, soussigné, déclare devoir au signor Ascagne Giraldini treize écus « et une promesse en don..... (ici un mot effacé par l'humidité, mais on « croit qu'il faut lire « à son bon plaisir, ») pour laquelle somme il retient « en gage sept objets de famille que j'entends reprendre en restituant ses « deniers.

« Du 24 juillet 1570.

« TORQUATO TASSE. »

(2) Ces sept objets de famille étaient : deux ciels de lit, deux couvertes turques garnies en taffetas, un petit lit et deux portières.

cagni (1); je désire que tous ces effets soient vendus avec ceux que j'ai dans cette maison-ci, et qu'avec les deniers provenant de la vente, on érige à mon père, dont le corps repose à Saint-Paul, une tombe, et qu'on grave dessus une épitaphe.

Et s'il survenait quelque empêchement à ces choses, le signor Hercule Rondinelli recourrait au crédit de l'excellentissime madame Léonare, qui, pour l'amour de moi, j'en ai la confiance, daignera se montrer généreuse.

Moi, TORQUATO TASSE, j'ai écrit ceci (2).

Ferrare, 1570.

BERNARDO TAXO
MUSARUM OCIO ET PRINCIPIUM NEGOTIIS
SUMMO INGENII UBERTATE ATQUE EXCELLENTIA
PARI FORTUNA VARIETATE AC INCONSTANTIA
RELICTIS UTRIUSQUE INDUSTRIÆ MONUMENTIS CLARISSIMO
TORQUATUS FILIUS POSUIT.
VIXIT AN. SEPTUAGINTA ET SEX
OBI. AN. MDLXIX DIE IV SEPTEMB.

(1) Ascagne Giraldini, hébreux de naissance, mais noble par suite de son service à la cour du duc de Ferrare.

(2) Bernard Tasse fut enseveli à Saint-Egidio de Mantoue dans un cercueil de bois sous un tertre de terre; mais précisément les sépultures ayant été enlevées de cette église par ordre du Souverain Pontife, les os de Bernard reposèrent oubliés, et Torquato s'en plaignait au cardinal Albano dans ces vers :

Alban, l'ossa paterne anco non serra
Tomba di peregrini et bianchi marmi, etc.

Albano, la tombe des voyageurs et le marbre blanc
N'ont pas recouvert encore les os paternels, etc.

Il parait que ces ossements du père du Tasse furent ensuite transférés à Ferrare, mais sans avoir obtenu jamais l'honneur désiré.

Mme GENTON.

FUNÉRAILLES DE M. DUMAS

Les obsèques de M. Dumas, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, chevalier de la Légion-d'Honneur, ont eu lieu samedi 13 avril, au milieu du concours empressé des nombreux amis du défunt et des notabilités de la ville.

Le deuil était conduit par MM. Mitiffiot et Vincent, gendres de M. Dumas.

Les coins du poêle étaient tenus par trois membres de l'Académie : M. le premier président Gilardin, président actuel ; M. Paul Sauzet, ancien président ; M. le docteur Fraisse, secrétaire général de la classe des lettres, et par M. Lyonnet, ancien président du tribunal de commerce.

Au champ du repos, M. Fraisse, organe de l'Académie, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Cette tombe ne peut se refermer sans être saluée, dans un dernier adieu, par l'Académie de Lyon. C'est plus qu'un devoir que je remplis en son nom, c'est une dette sacrée qu'elle acquitte en apportant ici l'expression de sa douleur et de ses regrets.

Privée depuis longtemps du concours actif de M. Dumas, elle n'a jamais oublié les services qu'elle en a reçus, le zèle sans relâche,

le dévouement sans bornes qu'il déploya, pendant quarante ans, pour ses intérêts et pour sa gloire.

Qu'il soit donc permis à la Compagnie reconnaissante de retracer, en face de ce cercueil, les traits principaux d'une vie dont la meilleure part lui fut consacrée.

Nommé, en 1802, à vingt-cinq ans, secrétaire de l'Académie pour la classe des lettres, M. Dumas était, en 1825, élu secrétaire perpétuel, à l'unanimité des suffrages. Si la Compagnie ne pouvait faire un plus grand honneur à un de ses membres, elle ne pouvait non plus faire un meilleur choix. Doué d'une vive intelligence, le secrétaire perpétuel ne devait pas rester au dessous de sa nouvelle et difficile tâche. Il est des hommes, toujours égaux à leur fortune, dont les facultés semblent grandir avec leur position. M. Dumas était de ce nombre. Les sciences s'aperçurent bientôt qu'elles avaient trouvé, elles aussi, un digne interprète dans l'ancien secrétaire de la classe des lettres; elles reconnurent bientôt ce que le langage scientifique peut emprunter d'attrait à la forme littéraire.

De 1802 à 1840, l'histoire de la vie de M. Dumas semble se confondre avec celle de l'Académie. Durant cette longue suite d'années, qui virent tant et de si grands événements s'accomplir, la Compagnie, comme premier corps savant de la seconde ville de France, eut souvent à faire entendre sa voix dans les graves questions qui s'agitaient autour d'elle. Si elle ne faillit jamais à sa mission d'indépendance, elle trouva toujours dans son secrétaire perpétuel un zélé auxiliaire des mesures, parfois énergiques, qu'elle crut devoir adopter pour la défense des intérêts qu'elle représentait. Plusieurs fois même, M. Dumas eut l'honneur de l'initiative. C'est ainsi que, sur sa proposition, le 23 janvier 1827, la Compagnie votait une adresse au roi Charles X, pour le supplier de faire retirer le projet de loi hostile à la presse, qui venait d'être soumis à la chambre des députés. La loi fut retirée.

Deux ans après, à la suite des fatales ordonnances de 1830, la Compagnie, qui s'était montrée si jalouse des libertés publiques, s'honorait encore, en invoquant l'indulgence de la cour des pairs en faveur d'un illustre accusé qui lui appartenait, et

qu'elle entourait de ses plus vives sympathies. M. Dumas fut un des signataires de cette nouvelle adresse, votée sur la proposition de M. de Laprade.

Nul académicien, à aucune époque, ne paya de plus fréquents tributs à la Compagnie que son infatigable secrétaire perpétuel. Il n'est presque aucun membre décédé, durant son long secrétariat, dont il n'ait écrit et publié l'éloge : Chinard, Bruyset, Delandine, Bérenger, Verninac, Roux, Cochard, Dugas-Montbel ont été successivement appréciés par lui dans d'intéressantes notices.

En 1813, M. Dumas livrait à la publicité un mémoire qui fut très remarqué et que l'on consulte encore aujourd'hui. Ce mémoire, plein de faits et d'érudition, traitait des *secours publics en usage chez les anciens*. Il a été traduit en plusieurs langues. Comme délassement à des études plus sérieuses, notre confrère publiait, la même année, deux romans, dont l'un, traduit de l'anglais, et, quelques années ensuite, le *Fablier des dames*. Il ne se lassait pas d'enrichir le portefeuille académique ; on y retrouve encore avec intérêt, parmi ses œuvres inédites, des recueils de fables, contes et autres pièces fugitives en vers, un cours de littérature à l'usage des dames, ainsi que plusieurs traductions de l'italien, de l'anglais et de l'allemand ; car il possédait la plupart des langues vivantes, apprenant toujours et donnant, à l'âge de quarante-cinq ans, un rare exemple de studieuse ardeur, en demandant, pour la première fois, à la langue allemande la clef de son difficile idiome.

M. Dumas ne se borna pas à être toujours le parfait modèle des académiciens et des secrétaires, il eut l'heureuse idée de se faire l'historien de l'Académie.

En 1839, il publiait deux volumes, compte-rendu fidèle de ce que, depuis sa fondation, qui remonte à 1700, la Compagnie a fait pour l'avancement des sciences et des lettres. « Quelle ne « doit pas être la reconnaissance de l'Académie, disait, en 1857, « M. Bouillier, alors président, quelle ne doit pas être sa recon- « naissance pour l'auteur de ce monument élevé en son honneur « et quelle estime ne devons-nous pas faire d'un ouvrage où sont

« consignés avec tant d'exatitude les noms et les travaux de tous « les membres et où sont racontés avec tant d'esprit tous les faits « curieux de son histoire! »

Que pourrais-je ajouter à cet éloge?

J'ai parlé longuement de l'académicien, c'était là ma principale tâche; quelques mots suffiront à faire apprécier toute la valeur du citoyen et de l'homme privé.

Possesseur d'une belle fortune, acquise dans une industrie étendue et comme ennoblie par son intelligence, M. Dumas, que son mérite recommandait à l'estime de ses concitoyens, fut appelé plusieurs fois par leurs suffrages à remplir des fonctions publiques. Il siégea longtemps au conseil d'arrondissement et revêtit la toge de juge consulaire. Un des meilleurs souvenirs de sa vie, celui qu'il rappelait souvent avec un juste orgueil, c'est que, dans son passage au tribunal de commerce, aucune des affaires dont l'instruction lui fut confiée ne donna lieu à des plaidoiries. Il réunissait chez lui les parties, entendait et jugeait leur cause et toujours les renvoyait conciliées.

La vaste et solide instruction de M. Dumas le rendait propre à toutes les carrières : celle de l'administration lui fut ouverte sous la Restauration. Parvenu bientôt au poste élevé de secrétaire général de la préfecture du Rhône, il s'y signala par ce zèle éclairé, par ce dévouement au devoir dont, toujours et partout, il donnait l'exemple. Aussi, lorsque la croix de la Légion-d'Honneur devint la récompense de ses services, l'opinion publique ajouta-t-elle pour lui un nouveau prix à cette distinction en applaudissant à l'acte de justice qu'elle consacrait dans sa personne.

La position de notre confrère, ses alliances, ses relations littéraires, son titre de secrétaire perpétuel de l'Académie, et plus encore la grâce parfaite de la femme distinguée qui portait son nom, avaient fait de son salon un centre plein d'attrait où se rencontraient les hommes de lettres, les notabilités de la cité, et que visitaient souvent d'illustres voyageurs.

On a dit, et avec raison, qu'un homme se jugeait par ses amis. Si M. Dumas eut le triste privilége de survivre à tous les siens,

devons-nous oublier que ces amis, dont il était à la fois si fier et si digne, se nommaient Ballanche, Beuchot, Jars, Dugas-Montbel, Châteaubriand, Camille Jordan, Jules Servan de Sugny, Richard de Laprade, brillante association de noms qui rappellent le génie, le talent, tous les dons de l'esprit, toutes les qualités du cœur ?

La plus belle vie, comme le plus beau jour, se termine souvent dans un orage. Il y a moins d'une année, notre confrère fut cruellement atteint dans ses affections les plus chères. Sa noble et douce compagne, l'honneur de son foyer, celle que les lois de la nature semblaient destiner à lui fermer les yeux, lui fut enlevée par une de ces catastrophes qui gravent à jamais une date fatale dans la mémoire des familles.

Le vieillard, blessé au cœur, ne se releva pas. La mort venait à lui : il l'attendit avec le calme d'une bonne conscience, avec la fermeté du chrétien, donnant ainsi l'exemple du courage à sa fille déja si éprouvée par un premier malheur. Aucun nuage ne vint obscurcir sa belle intelligence ; elle lui resta fidèle jusqu'à l'heure suprême, dernier bienfait accordé à cette vie si utilement, si honorablement remplie.

Vénéré confrère, votre mémoire nous restera chère. Votre souvenir ne peut s'éteindre au sein d'une Société où tout le rappelle, où vous avez laissé des traces si profondes que le temps ne saurait les effacer. Notre reconnaissance est une dette ; nous la lèguerons à ceux qui viendront après nous.

Reposez en paix, cher confrère. Au nom de l'Académie, adieu !

Ce discours ne sera pas le seul hommage rendu, par l'Académie, à une de ses illustrations. M. Gilardin, président de la section des Lettres, prépare un éloge de M. Dumas que la *Revue* sera heureuse de reproduire.

A. V.

Lettre à Monsieur le Directeur de la *Revue du Lyonnais*

AU SUJET

DE LA BIOGRAPHIE DE LA MURE.

Monsieur,

Je vous annonce une excellente nouvelle. M. Auguste Chaverondier, qui s'est déjà fait connaître par la publication d'un ouvrage important pour l'histoire du Forez féodal (1), vient d'acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance de ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre province en publiant une brochure intitulée : *Notes pour servir à la biographie de Jean-Marie de La Mure*. Outre quelques détails biographiques fort intéressants et deux lettres inédites de La Mure, cette brochure contient un document des plus précieux, le testament de l'historien du Forez. M. Auguste Chaverondier a eu la bonne fortune de découvrir ce document dans les archives de l'Hôtel-Dieu de Roanne qui lui avaient été signalées, comme renfermant plusieurs pièces importantes, par notre ami commun le docteur de Viry qui, depuis de longues années, consacre ses soins désintéressés aux malades de cet hôpital.

Je ne puis mieux faire comprendre l'importance de la découverte due à M. Auguste Chaverondier qu'en citant ces quelques lignes de sa brochure :

« Nulle part on ne trouve des détails aussi précis sur la vie intime de La Mure que dans ce testament. La situation de la maison canoniale qu'il occupait dans le cloître de Notre-Dame de Montbrison, les personnes à son service et jusqu'aux objets les plus vulgaires de son ameublement, tout nous est révélé par cet acte intéressant; il sera facile, à l'aide des indications qu'il fournit, de reconnaître la place où il fut inhumé près de Jeanne Gayardon de Gresolles, sa mère et de Jean-Marie de La Mure, son neveu, au devant de la porte de la chapelle appelée Notre-Dame de la Chanoinie. C'est sur l'autel de cette chapelle que se célébrait tous les jours, après matines, un service pour les comtes de Forez, ainsi, par une touchante association, La Mure a voulu, après sa mort, reposer près de ceux dont il avait écrit l'histoire.

« La simplicité et la bonté du pieux chanoine se peignent dans les moindres détails de cet acte suprême de la vie. Après les legs faits à l'église de Notre-Dame, où il avait plu à Dieu, suivant ses expressions, l'appeler dès sa jeunesse, ainsi qu'à l'église de Cordelle, paroisse dans laquelle étaient situés les châteaux de Changy et de Rilly appartenant à sa famille, et où il possédait lui même une maison au Bourg et une petite propriété sur les bords de la Loire, il recommande expressément d'éviter *toutes fastes et ostentation* à ses funérailles. »

Ce travail de M. Chaverondier complète dignement la biographie de La Mure publiée par le brillant écrivain qui s'est fait l'éditeur de *l'Histoire des ducs de Bourbon et des comtes du Forez*.

Veuillez, Monsieur, agréer l'assurance de considération la plus distinguée.

Alain Maret.

---

(1) *Inventaire des titres du comté de Forez.*

BIBLIOGRAPHIE.

— « Résumé général de la jurisprudence de la Cour impériale de Lyon, contenant l'analyse des arrêts rendus par cette Cour, sur toutes les matières du droit, depuis 1800 jusqu'à 1859, avec indication des arrêts de la Cour de cassation et renvois aux auteurs et aux divers recueils et répertoires de jurisprudence générale, par J.-C. Paul Rougier, docteur en droit, avocat à la Cour impériale. *Paris, Lyon*, Ve Mougin-Rusand, édit., 1860, in-8. »

Ce titre volumineux indique suffisamment quel a été le travail de l'auteur, et précise avec clarté quel ordre, quelle patience investigatrice et quel savoir il a fallu pour mener à bien une tâche qui eût fait reculer et pâlir plus d'un vieux jurisconsulte. *La Revue* ne peut voir paraître, sans la signaler, une œuvre de cette importance. Comprenant cependant quelle difficulté il y aurait pour elle à rendre un compte détaillé, aride peut-être pour quelques lecteurs, elle se contentera de citer le passage suivant de la lecture faite par M. Durieu, à l'Académie de Lyon, en lui offrant cet ouvrage :

« Un avocat du barreau de Lyon qui porte un nom cher à l'Académie, « M. Paul Rougier, vous a fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Résumé général de la Jurisprudence de la Cour de Lyon*.

« Ce livre est une œuvre à la fois de patience et d'érudition. Elle a consis- « té à rassembler, sur chaque matière, les nombreux arrêts de la Cour, à « en extraire sommairement le point de droit qu'ils consacrent ; à coordon- « ner ensuite et à classer par ordre alphabétique toutes ces décisions, de « manière à ce que leur ensemble formât sous chacun des principaux ter- « mes du droit, un corps de doctrine entier.

« Cette œuvre laborieuse, M. Rougier l'a exécutée avec conscience, avec « précision, avec intelligence. On sent, en le lisant, que l'auteur n'est pas « un copiste d'arrêts, mais un jurisconsulte qui sait les analyser et les « comprendre.

« M. Rougier a fait un ouvrage utile aux magistrats qui aiment à revoir « leurs œuvres passées, ne fût-ce que pour y rester fidèles ; aux avocats qui, « dans ce siècle si occupé, où chacun vit en courant, aiment surtout les « faciles recherches ; enfin aux plaideurs, car rien assurément ne saurait « être plus utile à un plaideur que de connaître d'avance, sur la question « qui l'intéresse, l'opinion de ceux qui doivent le juger.

« J'ajoute que cette œuvre a été surtout utile à celui qui a eu le courage « de l'entreprendre ». . . . . .

Si après ce rapport nous osions compter les feuillets nous dirions que l'ouvrage de M. Paul Rougier, forme un gros in-8° compacte , de près de 800 pages. Mais cela n'apprendrait rien à ceux qui connaissent le talent et l'amour du travail de l'auteur. A. V.

CHRONIQUE LOCALE.

Lyon n'est plus à Bellecour exposé à la poussière et à la musique militaires, ni au Parc de la Tête d'Or, autour du Chalet, rendez-vous des gens alités et des gourmets, de la volière, point de réunion des ménagères, de la serre, but de la promenade des savants, ni sous les verts ombrages fréquentés par les mères de famille et les rêveurs, quand les jeunes filles n'y dansent pas ; Lyon, le Lyon marchant, le Lyon curieux, le Lyon flaneur ne se rencontre plus le longs des rails wais du chemin de fer de la Croix-

Rousse, ou sur ces nouveaux quais terminés à peine et déjà plantés, qui s'étendent du pont Morand au pont de la Guillotière, ou du pont de Pierre au pont Tilsitt ; on le trouve tout entier, depuis deux jours, en contemplation devant les baraques du Concours régional, tournant autour des palissades quand il n'a pas le bonheur de posséder une carte, ou, ce qui est plus triste, quand il ne possède pas la modique somme exigée pour entrer. Que de bœufs ! que de génisses ! que de taureaux ! de pouliches ! de chevaux ! de chèvres ! de brebis ! de machines, de mécaniques, de charrues, de pompes, de pioches, de serpettes et surtout que de curieux ! Les uns sont exposants, les autres sont visiteurs, mais tous, chacun dans son genre, sont bons à voir. Les grands mâts à banderoles sont dressés comme pour les jours de fête, et c'est fête en effet, sur le cours Napoléon ; c'est la fête de l'agriculture ; les jardiniers, les laboureurs, les éleveurs de troupeaux sont tout à fait comme chez eux ; ils vous reçoivent et vous font les honneurs. Hauts de couleur, larges d'épaules, ils regardent avec étonnement les figures fines mais pâles des citadins ; les gens de la ville, de leur côté, presque dépaysés au milieu des instruments de labourage, examinent avec curiosité ces roues, ces crochets, ces dents, ces lames et se demandent à quoi peuvent servir tant d'outils ?

Paysans et bourgeois, indigènes et étrangers contemplent le spectacle qu'ils se donnent les uns aux autres, admirent les longues rangées de tentes, et principalement les décors de la salle des prix, approuvent l'arrangement général et l'ordre qui a présidé au concours ; mais surtout concentrent leur admiration sur la prodigieuse invention des tourniquets.

— A partir du 7 courant, le Grand-Théâtre pourra offrir à cette foule enthousiaste les héroïques exploits de Nigaudinos. Les exposants, les curieux, les amateurs, les ennuyés, les désœuvrés s'enivreront des merveilles de la nouvelle pièce envoyée sur deux bateaux par le théâtre de la Porte-Saint-Martin. C'est bien sur deux énormes bateaux que la pièce est arrivée, car si le livret a tenu dans la poche du directeur, les décors, les trucs et les machines qui font l'étourdissant succès de la chose, ont demandé l'emploi des grands moyens et ont suivi, en partie double, le fil de l'eau, sans compter les nombreux véhicules de toutes sortes qui ont amené dans nos murs les actrices, les acteurs, les danseuses, les danseurs, les choristes et les machinistes parisiens.

Le Pied-de-Mouton gardera l'affiche tout l'été ; aux Célestins, la nouvelle saison est ouverte. Plusieurs, beaucoup même des anciens acteurs sont regrettés. C'est aux nouveaux à conquérir l'affection des Lyonnais. L'ancienne direction théâtrale avait triomphé de plus d'un mauvais vouloir, et, à force d'habileté et de persévérance, avait heureusement traversé des temps difficiles. Nous souhaitons au nouveau directeur tout le bonheur qu'ont eu ses deux derniers prédécesseurs ; déjà sa première affiche annonce une bonne œuvre. La promesse d'une représentation au bénéfice de l'ancien, de l'excellent artiste Célicourt est une bonne pensée dont on lui tiendra compte, et dont notre public difficile lui saura gré.

— Le beau tableau de M. Rey, si admiré à la dernière exposition : *Vienne antique restauré*, a été acheté par la ville de Lyon et placé immédiatement dans la salle des artistes lyonnais. C'est une acquisition précieuse, non seulement pour les artistes, mais pour les archéologues et les érudits.

— La mosaïque qu'on a trouvée dernièrement dans la rue de Jarente, a été, dit-on, achetée par l'Archevêché et serait destinée à orner le chœur de la cathédrale. A. V.

Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

PENSÉES.

Si les témoins de notre aurore nous semblent meilleurs que ceux de notre déclin, c'est que nous jugeons les premiers avec notre jeune innocence et les seconds avec notre vieille expérience.

Un ajustement de mauvais goût dépare toute une brillante toilette, comme un seul ridicule obscurcit l'éclat que jette un beau génie.

Une vertu qui ne coûte rien ne vaut pas davantage.

On donne aux moindres démarches d'un souverain des raisons extraordinaires et souvent, comme les meuniers, il porte un bonnet blanc pour..... se couvrir la tête.

On croit impossible d'être soupçonné d'une faute qu'on se sent incapable de faire.

Le meilleur médecin est celui dont on peut se passer.

Pour être gonflé de son mérite, un pédant n'en est souvent pas moins plat.

Dans un congrès de diplomates on ne met jamais la franchise à la porte; on l'y laisse toujours.

Sur cent auditeurs d'un sermon, nonante-neuf le jugent; le reste en profite.

J. Petit-Senn.

DOCUMENTS

SUR

GRENOBLE ET SUR L'ANCIEN DAUPHINÉ.

(FIN).

ITINÉRAIRE DE PLANCUS.

Ces trop longs préliminaires n'ont eu qu'un but, faire comprendre les marches et les contremarches de Plancus dont les lettres doivent dire et le nom de Cularo et la position de Grenoble sur la rive gauche de l'Isère.

Mais on le voit d'avance, loin de se préoccuper de Grenoble, son attention et ses efforts vont se porter uniquement sur les rives de l'Argens, où va se dénouer un drame qui, de nos jours, retentit encore comme le son des trompettes.

ARRIVÉE DE PLANCUS AU RHONE.

Plancus est au centre des Gaules, loin des rives droites de la Saône et du Rhône, lorsqu'il reçoit la première nouvelle non pas du débarquement d'Antoine à Fréjus, mais de sa révolte en Italie, sous les murs de Modène. Plancus se hâte d'amener son armée sur le Rhône pour aller franchir les Alpes et passer en Italie où le sort des batailles semblait devoir décider de celui de la République. Dévoué aux vieilles ins-

titutions de son pays, fidèle au sénat et à Cicéron, le danger lui apparaissait immense. Il arrive à marches forcées, *magnis itineribus* (Cicer., epist. ad famil. l. IX, epist. 9) sur les rives du Rhône et le franchit, *Rhodanum trajeci.* (Eod.)

PLANCUS A VIENNE.

Plancus, avant d'arriver au Rhône, avait eu le soin d'envoyer, par un chemin plus court, une avant-garde de mille hommes de cavalerie à Vienne. *Viennam equites mille viâ breviore prœmisi.* (Eod.) Il suit cette avant-garde, il marche vers l'Italie.

Mais, document qui a échappé aux soins de ceux qui ont fait l'extrait de cette lettre (Champollion, p. 10), un grand péril le préoccupe, il craint que Lépide ne fasse défection et ne l'arrête à l'entrée des Alpes, aux rives de l'Eygues.

Lépide, au confluent du Rhône et de la Durance, peut, en effet, remonter le Rhône et fermer l'entrée de l'Italie qui s'ouvre aux Pyles, en amont de Nyons, à travers le pays des Voconces.

Aussi, Plancus écrit-il à Cicéron : « Si Lépide ne m'arrête pas, tu seras content de ma célérité, *ipse, si a Lepido non impediar, celeritate satisfaciam.* Mais s'il arrive, au contraire, qu'il s'oppose à ma marche, *si autem itinere meo se opposuerit,* je prendrai conseil des circonstances, *ad tempus consilium capiam.* »

« Après avoir passé le Rhône, *cum Rhodanum copias trajecissem,* dit Plancus dans une seconde lettre, et lorsque déjà j'avais envoyé en avant mon frère à la tête de 3000 hommes de cavalerie, j'ai appris en route que Brutus et Modène étaient dégagés. J'ai rappelé ma cavalerie et je me suis arrêté dans le pays des Allobroges, *ipse in Allobrogibus constiti.* (Eod., epist. II). »

Le danger semblait conjuré, il était inutile de passer les

Alpes, et nous allons le confirmer, lorsqu'il écrit cette lettre, il est bien dans le pays des Allobroges, à Vienne, en amont du confluent de l'Isère au Rhône.

MARCHE DE PLANCUS DE VIENNE A L'ISÈRE.

Cependant Lépide qui n'a pas encore jeté le masque, fait semblant de vouloir être secouru par Plancus, pour le cas où Antoine, chassé de l'Italie, essayerait de débarquer sur les rivages gaulois. Il écrit en conséquence à Plancus de le venir trouver et de réunir les deux armées, *me ut venirem copiasque conjungerem rogavit.*

Plancus, soit pour se rapprocher du théâtre des événements, soit qu'il fût séduit par le langage de Lépide, descend sur la rive gauche du Rhône, non pour passer les Alpes mais pour soutenir Lépide sur les rivages de la Méditerranée. *Lepidum adjuvandum putavi.* Il fait diligence et arrive à l'Isère, rivière importante, *flumine maximo*, dit-il, qui se trouve sur les limites des Allobroges, *quod in finibus est Allobrogum.* En une journée, opération difficile même aujourd'hui, il y jette un pont et fait passer son armée sur la rive gauche, *ponte uno die facto exercitum..... traduxi* (Epist. 17, eod).

SÉJOUR SUR L'ISÈRE.

Aux périls prévus viennent se joindre les périls réels. Antoine avec l'avant-garde de ses troupes, *cum primis copiis*, débarque à Fréjus, *ad Forum Julii..... venit* (Epist. 17).

Autre nouvelle non moins inquiétante, Lépide a quitté le confluent du Rhône et de la Durance pour marcher vers Antoine. Lépide est à *Forum Voconii* (1), non loin de l'Argens, à 30 kilom. de Fréjus. Y est-il pour lui offrir le combat ou pour passer sous ses drapeaux?

Mais voilà que Lépide lui écrit de s'arrêter. Lépide date sa

(1) Ce nom est bien Voconii, et non *Vocontii*, comme nous l'avons imprimé par erreur dans la précédente livraison. A. V.

lettre de *Forum Voconii* près les rives de l'Argens. *Ibique me expectare constituit.*

Plancus obéit et reste sur les rives de l'Isère.

MARCHE EN AVAL DE L'ISÈRE ET RETOUR A L'ISÈRE.

Survient inopinément un nouvel ordre de Lépide. Plancus doit quitter son camp aux rives de l'Isère, et marcher vers Fréjus. Il obéit, il lève son camp sur l'Isère *ab Isarâ castra movi* (Épist. 18). Il descend vers la Durance à marches forcées, il se hâte autant qu'il le peut à raison de la gravité des circonstances, *pro magnitudine rei celeritatem adhibens* (Epist. 21) et à raison aussi des ordres pressants et réitérés que Lépide lui expédie. *Quod petierat per litteras ipse Lepidus* (eod).

Et voilà tout à coup que Lépide, pour la seconde fois, lui donne contre-ordre, lui mande de ne pas venir, *ne venirem*, et qu'à lui tout seul il pourrait faire l'affaire, *per se conficere negotium* (eod.). Enfin, Lépide lui enjoint de l'attendre sur l'Isère, *interea ad Isaram expectarem* (eod).

Cette fois encore, Plancus se voit ou se croit contraint d'obéir. Il retourne aux rives de l'Isère, de sorte que, écrit-il à Cicéron, j'ai dû retourner à l'Isère. *Itaque rediturus sum* (eod).

DIFFICULTÉS ET PÉRILS.

Ces ordres et ces contre-ordres mettaient Plancus dans la position la plus difficile qu'un général ait jamais subie.

Tout l'annonçait, Lépide allait faire défection; sa lettre si remarquable par l'ambiguité de cette phrase, *seul il ferait l'affaire*, ne permettait plus d'en douter.

Pour Plancus, conduire son armée vers Fréjus, c'était la livrer aux entraînements du mauvais exemple et à supposer qu'elle dût faire son devoir, la faire écraser par les forces réunies de Lépide et d'Antoine. La prudence commandait de

rester et de se retrancher sur la rive droite de l'Isère pour défendre le reste des Gaules contre de nouvelles défections.

D'autre part, Lépide n'avait pas encore jeté le masque. La jalousie pouvait accuser Plancus de trop de défiance, *verebar*, dit-il (eod) *ne cui obstrectationem viderer et nimium pertinaciter Lepido infensus*, on allait pouvoir dire aussi que son apathie, le tenant loin du théâtre des événements, aurait favorisé la guerre civile, *et meâ patientiâ etiam alere bellum.*

Cette dernière considération l'emporte, il marchera sur Fréjus.

On lit avec intérêt dans ses lettres ses idées sur les chances de succès ou de revers.

Si contre son attente Lépide reste fidèle , ils auront raison d'Antoine,

Si, comme il le suppose, Lépide fait défection, le péril sera grand mais ne sera pas insurmontable.

Plancus pourra toujours se retirer, *cum salute me recipere possem* (eod), c'est-à-dire, battre en retraite et regagner les rives de l'Isère. Cette retraite sera favorisée par la Durance et les difficultés qu'elle présentera à l'ennemi. *Adjunxi hæc in loco eligendo, flumen oppositum ut haberem, in qua mora transitus esset* (eod).

Enfin, si Lépide et Antoine réunis doivent sur ses pas marcher avec une célérité telle qu'il ne puisse regagner l'Isère, il lui restera une ressource , il pourra se jeter dans les montagnes, pour passer en Italie, par Nyons et les Piles, à travers le pays des Voconces, sur la fidélité desquels il peut compter. *Vocontii sub manu ut essent, per quorum loca mihi fideliter pateret iter.*

MARCHE DE L'ISÈRE AUX ENVIRONS DE BRIGNOLES.

Plancus marche en conséquence de nouveau vers Fréjus. Mais cette fois, il ne se borne pas à quelques étapes, il con-

duit son armée jusqu'en vue de celle de Lépide et d'Antoine. *Itaque copias prope in aspectum Lepidi Antoniique adjunxi* (Lettr. 23, eod.)

Il ne s'arrête que lorsqu'il est à 40 milles (50 kilom.) du camp de Lépide, *quadraginta millia passuum spatio relicto consedi* (eod.), c'est-à-dire, au-delà de Brignoles.

Par cet expédient vigoureux, il va contraindre Lépide de se prononcer ; Lépide va se montrer fidèle, *eo consilio ut vel accedere,* ou bien passer à l'ennemi.

DÉFECTION DE LÉPIDE.

Ce grand drame arrive au dénoûment. Lépide désespéré de l'arrivée de Plancus, *desperato adventu meo* et contraint de prendre un parti, fait sa jonction avec Antoine, *se cum Antonio conjunxit* et tous deux, le même jour, marchent sur lui, avant même qu'il ait pu recevoir avis que la trahison était un fait accompli. *Eademque die castra ad me moverunt* (eod.).

RETRAITE SUR L'ISÈRE.

Vingt milles (24 kilom.) seulement les séparaient du camp de Plancus, lorsque ce général en apprend la première nouvelle ; il se hâte de battre en retraite, il coupe tous les ponts qu'il avait faits en allant, *pontesque quos feceram interrupi.* Il trouve ainsi tout à la fois, et le temps de reformer ses colonnes après le passage des rivières *et spatium ad se colligendum homines haberent* et un expédient certain pour ralentir la marche des deux armées à sa poursuite.

Grâce à cette précaution, grâce à la célérité de sa marche, *ut et celeriter me reciperem* et surtout, dit-il, grâce à la protection des dieux, sans être contraint de se jeter dans le pays des Voconces, il regagne l'Isère et la franchit avec toute son armée, *omnes copias Isaram trajeci* (eod).

Il en coupe le pont comme il avait coupé ceux de l'Eygues, de la Drôme et tous les autres. *Pontesque quos feceram interrupi.*

DATE DE LA LETTRE DU 6 JUIN.

Le passage de l'Isère lui prend la journée toute entière du 4 juin, *Itaque pridie nonas junias omnes copias Isaram trajeci* (eod.).

Il emploie la journée du lendemain, 5 juin, à démolir le pont et à réorganiser l'armée.

Et c'est le surlendemain du passage de la rivière, le 6 juin, *octavo idus junias*, qu'il écrit à Cicéron, pour lui rendre compte de cette expédition aux rives de l'Argens et de sa retraite sur l'Isère.

Il date sa lettre des limites des Allobroges, *ex finibus Allobrogum*, évidemment sur l'Isère, non pas à *Cularo* ou à *Cularone* pris pour Grenoble ; mais à une cité, C pour *Civitas*, appelée V I L pour *Villa* et non pour *Ula*, *Ro* ou *Rom* pour *Romanensis*, c'est-à-dire, Romans et non pas Cularo.

Le nom latin de la ville de Romans, sur toutes nos cartes de géographie ancienne, est en effet *Villa Romanensis*, que les manuscrits de Cicéron ont fait précéder d'un C majuscule, lettre initiale du mot *Civitas*.

OBJECTIONS.

Plancus, dit-on, a voulu joindre son collègue Brutus qui arrivait à son secours par le mont Genèvre, le Lautaret et Grenoble. C'est à cette pensée qu'il faisait allusion quand il ajoutait : *Et ego me interea cum collega conjungerem* (eod.).

Et d'abord, où prend-on que ce collègue attendu fût Brutus arrivant par le Lautaret et Grenoble ?

Brutus après avoir délivré Modène poursuivait Antoine, le chassait de l'Italie l'épée dans les reins et le forçait de chercher un refuge dans les Gaules.

Lorsque Antoine débarque à Fréjus, il n'a encore avec lui que son avant-garde, il n'y est qu'avec ses *primis copiis*, son armée est encore sur la terre italienne, aux prises précisément avec Brutus.

On se trompe ; le général attendu par Plancus, n'était pas Brutus encore en Italie, mais un autre général amenant des troupes de l'intérieur des Gaules.

Et d'ailleurs, dans l'hypothèse impossible où Plancus aurait attendu Brutus, par le Lautaret et Grenoble, à quoi bon aller l'y trouver ?

En pleine retraite, coupant les ponts, en présence d'un ennemi d'autant plus redoutable qu'il appelait les troupes à la défection , Plancus pouvait-il abandonner son armée ? A supposer qu'il y eût nécessité de s'entendre avec Brutus, n'était-ce pas sur le théâtre des événements qu'il fallait le faire ?

Ce n'est pas tout ! on voudrait alors qu'au moment du péril le plus imminent, Plancus fût venu pendant trois jours entiers attendre Brutus à Grenoble. Plancus disait, en effet, dans cette lettre célèbre qu'il attendait son collègue *depuis trois jours* (Champ., p. 14).

Mais on n'y a pas pris garde ; déjà je l'ai fait connaître, c'est le 4 juin que Plancus passe l'Isère, *pridie nonas junias* et sa lettre est du surlendemain 6 juin, *octavo idus junias*. Plancus ne pouvait être à Grenoble depuis trois jours.

Enfin, qui le croirait ? Ceux-là même qui allèguent que Plancus sera venu passer trois jours à Grenoble, veulent qu'il ait *quitté un moment son armée* pour faire ce singulier voyage (Champollion, p. 14).

S'il a quitté son armée pendant trois jours, le moment a duré 72 heures.

S'il ne l'a quittée qu'un moment, pour venir seul à Cularo, rien ne montre que Cularo fût Grenoble.

Cularo ne peut être pris pour Grenoble qu'autant que la retraite de Plancus sur l'Isère et la marche des armées de Lépide et d'Antoine l'auront contraint d'y chercher un refuge sur la rive droite ou sur la rive gauche de l'Isère. En dehors de cette hypothèse, le nom de Cularo dans la date de la lettre est sans portée.

Mais le fait est manifeste, si Plancus rallie ses troupes, en réorganise les colonnes, s'il attend un secours, c'est sur l'Isère, non loin du Rhône, c'est sur un point où l'Isère lui permet d'arrêter Lépide et d'empêcher la défection des Gaules tout entières, c'est sur une tête de pont coupé sur les limites des Allobroges, *in finibus Allobrogum*, c'est à Romans, *Civitas villa Romanensis*.

En retraite des rives de l'Argens à celles de l'Isère, Plancus ne s'est pas mieux préoccupé de Grenoble que du pauvre village trouvé par Durivail aux portes de Chambéry.

Ainsi tombe la base de cette invention d'Expilly, invention chère aux savants, mais inutile aux annales glorieuses de l'antique *Gratianopolis*.

ITINÉRAIRE D'ANTONIN ET DE PEUTINGER.

M. Pilot, on l'a vu, a cru trouver le nom de Cularo dans les *Itinéraires*, c'est-à-dire, je le suppose, dans les Itinéraires d'Antonin et de Peutinger.

Mais Durivail (page 52) l'a dit, si l'Itinéraire d'Antonin est bien de ce prince, on y lit *Gratianopolis* et non pas *Cularo*. Grenoble aurait été *Gratianopolis* de 138 à 161, près d'un siècle avant le règne de Gratien.

Si au contraire vous admettez qu'il y a eu substitution de nom, il n'est plus un titre qui garantisse celui de Cularo.

Quant à l'itinéraire de Peutinger, à supposer qu'il faille

adopter les rectifications proposées par M. Macé (page 59, n° 8) pour y lire *Culârone*, il est, si je ne me trompe, de 1547, c'est-à-dire sans autorité.

INSCRIPTIONS.

Il ne sera pas moins facile d'avoir raison des inscriptions où l'on a cru voir le nom de *Cularo*. Les éditeurs se sont copié les uns les autres, oubliant de citer le plus souvent ceux dont ils s'appropriaient les erreurs.

SIMPLES INITIALES.

Quant aux inscriptions où une seule lettre initiale est prise pour Cularo, elles ne sauraient évidemment avoir une portée quelconque. Une initiale se prête à mille sens divers. Une seule chose est certaine, c'est que les noms de ville ou de peuples sont toujours indiqués au moins par trois lettres. Les mots *Germanie*, *Vienne* et autres en offrent des exemples multipliés.

D M

Quelle confiance pourrait d'ailleurs inspirer l'interprétation de simples initiales, lorsqu'on voit les plus habiles prendre pour *Dieux Mânes* les lettres D M. Pour tous, elles disent *aux Dieux Mânes de* celui à qui on a élevé le tombeau. Aux Dieux Mânes de Sextus, aux Dieux Mânes de Quintus, aux Dieux Mânes de Crisus, etc., etc. Cette erreur se reproduit partout et toujours.

Et cependant, qui donc l'ignore? Si les dieux du paganisme étaient nombreux, si, comme le disait Tacite, les Hébreux seuls n'en adoraient qu'un seul, *unum numen intelligunt*, les païens n'ont jamais admis des dieux particuliers pour chacune des victimes moissonnées par les parques. Ce serait trop d'un par tête, et on les veut au pluriel.

Les Dieux Mânes étaient les dieux des enfers :

Ignoscenda quidem scirent si ignoscere manes

a dit Virgile. Pluton, Proserpine furent les dieux de tous.

Les lettres D M ne peuvent être prises comme lettres initiales des mots *Dieux Mânes* qu'autant qu'elles ne sont pas suivies d'un génitif. Lorsque le mot qui vient après est un génitif, elles disent *aux Mânes du défunt*, c'est-à-dire à l'âme de celui qu'on accompagne de ses larmes et de ses regrets, et déjà voilà la mesure de la confiance que mérite l'interprétation de lettres initiales dont rien ne révèle la portée.

M. Pilot (page 228 Bull. de la Société de statist., vol. 4), a vu le mot Cularo dans la lettre C rencontrée par hasard au milieu d'une inscription :

« Aux mânes de défunt
Gaius Papius 2e du nom
décurion
C
V
mort à l'âge de 40 ans
et à son fils, né à Orange
mort à l'âge de 10 ans.

Où est la preuve que cette lettre C veut dire Cularo ?

M. Pilot n'y joint pas le V qu'il pouvait à la rigueur prendre pour un U. Le C lui suffit.

Mais, encore une fois, quelles sont les garanties de cette interprétation ?

M. Pilot (p. 324 et suiv.) et d'autres avant lui (Champollion, p. 65) ont vu de même le nom de Cularo dans la lettre C rencontrée sur le sarcophage de Condianus.

On ne saurait lire cette inscription sans se demander si ceux qui se sont livré à ce genre d'études ne se seraient pas trop préoccupés du désir de ramasser des noms de villes, des noms de dignités, des titres nobiliaires ? On dirait qu'ils ont pris plaisir à méconnaître les douleurs et les larmes dont les monuments funéraires voulaient avant tout perpétuer le souvenir.

C'est ainsi que dans les mots *sub ascia* les uns ont vu *une pierre polie* (Champoll. p. 113), les autres une forme particulière de consécration (id.), les autres une *hache* (M. Macé, p. 18 de son Durivail), d'autres enfin l'*ascia* que chacun doit savoir.

Ces mots, ce n'est pas sur le tombeau d'un étranger ou d'un parent qu'on les rencontre. Un héritier ne pleure pas sous l'*ascia*.

On ne les trouve pas même sur la tombe d'un père ou d'une mère. Ces tombes ignorent le plus souvent les éternelles douleurs. Si nous avons des larmes pour les auteurs de nos jours, si le cœur se déchire au bruit de la première terre jetée sur le fatal cercueil, nos regrets ne sauraient résister au temps, aux soucis, aux peines et aux plaisirs de la vie. Ainsi l'a voulu la Providence. Les générations doivent se succéder rapides, les souvenirs douloureux doivent, chez les enfants, céder bientôt aux pensées de l'avenir.

Le mari qui longtemps a compris le cœur d'une compagne digne du titre sanctifié d'épouse et qui la voit s'éteindre; celle à qui son père avait donné pour mari, comme l'a dit Homère, *un honnête homme qui aura su l'aimer et en avoir soin*, et dont elle reçoit après de nombreuses années le dernier soupir ; la mère qui n'a pu protéger contre une mort prématurée l'enfant qu'elle a nourri; le père qui perd sa fille ou son fils, ces autres lui-même, voilà les grandes douleurs auxquelles sont réservés les éternels regrets. Le temps ne saurait les effacer. L'existence de celui qui survit n'est plus qu'une existence brisée. Ses pleurs seront à toujours ce qu'ils ont été sous l'*ascia*.

C'est Militius élevant un tombeau à une épouse chérie *karissimæ* (Pilot, p. 329 Bull. de statist. Champoll., p. 121. Antiq. de Grenoble 1807). C'est Miroès qui compte les années, les jours et les heures dont la digne compagne de sa vie, *ex*

virginitate, a fait le bonheur (Champoll. id. p. 145). C'est l'infortunée *Materna* pleurant un époux adoré (Champoll., p. 141, id.)

Voilà les douleurs que vous retrouvez sous l'*ascia*, sur le tombeau des païens comme sur la tombe des familles chrétiennes (Champ. id. p. 113). Vainement cette tombe se sera fermée, vainement vous l'aurez vue se recouvrir d'herbe ou de mousse, le temps n'aura pu tarir les larmes ou cicatriser les plaies toujours saignantes de celui qui survit. La douleur reste au jour de la dédicace du tombeau ce qu'elle fut à l'instant cruel de la séparation sous l'*ascia*, c'est-à-dire *au moment où la tombe s'ouvrait sous la* PIOCHE *du fossoyeur*.

C'est ainsi que, pour trouver le nom de Cularo dans une lettre C au sarcophage de Condianus, on a méconnu les regrets consacrés par l'inscription.

Condianus est mort à l'âge de 25 ans, dit la première ligne! Qu'importe à l'infortunée Valérie pleurant un époux, à Valérius pleurant son gendre, que Condianus eût été *édile à Cularo* ou ailleurs, *prêtre de la déesse de la jeunesse*, *questeur* pour la première ou *pour la cinquième fois*?

Condianus est mort à vingt-cinq ans, c'est-à-dire au printemps de la vie, à l'âge auquel la Providence prodigue la force, la santé et surtout la confiance en l'avenir. Pour cet époux aimé, pour ce gendre regretté, toutes ces choses avaient *vécu ce que vivent les roses!* Pour Valérie, pour son père, la mort seule n'était pas un rêve; une tombe mieux que le corps est l'asile où le souffle de la vie peut trouver le repos. Voilà la pensée qui se révèle dans la seconde ligne.

Flaminis juventutis quieti *cl*austrum *u*nicum *œdi*ficarunt *Lucius*. Valérie et son père *élèvent*, *construisent*, *œdi* pour *œdificant* et non pour *ediles*.

La seule un V pour UNICUM et non pour *Quintum*.

La seule demeure bien fermée, un C pour *claustrum* et non pour *Cularo*.

Au repos QUIETI et non par *questeur*. *Au repos du souffle* FLAMINIS et non du *prêtre*.

Au repos du souffle de la jeunesse, juventutis, et non pas de la déesse de la jeunesse.

Condianus n'est pas *prêtre* ou *flamine* de la *déesse de la jeunesse*. Cette divinité n'eut jamais des autels, aucun texte ne les indique. Champollion lui-même le reconnaît (p. 69), bien qu'il les lui donne (id.)

La déesse de la jeunesse était la déesse *Juventa*, parfois appelée *Juventas*, et jamais *Juventus*.

« Que la déesse de la jeunesse, *Juventa*, disait Ovide, toujours belle et pleine de santé, me serve le nectar et l'ambroisie, l'eau pure et le festin des dieux !... »

« Vénus, disait Horace, toi qui règnes à Gnide et à Paphos, laisse cette île de Chypre qui a pour toi tant d'attraits ! prends ton vol vers le palais, *œdem*, de la belle Glycère qui t'appelle ! que l'enfant qui brûle les cœurs soit avec toi ; que les Grâces sans voiles et les Nymphes accourent sur tes pas ; que Mercure te suive et surtout la déesse de la jeunesse, *Juventas*, qui seule peut inspirer l'amour... » (Od. I, 30).

Nonobstant les voiles sous lesquels les deux poètes cachent leur pensée, on voit que s'ils chantent *la jeunesse* et la veulent de chair et d'os, leur langage cependant respecte les convenances. La jeunesse idéale, la déesse du printemps de la vie seule est sur leurs lèvres ; aussi l'appellent-ils *Juventa*, *Juventas* et jamais *Juventus*.

Au sarcophage de Condianus, les regrets de Valérie n'ont que faire de ces voiles plus ou moins transparents ; c'est la jeunesse elle-même d'un époux adoré et moissonné à l'aurore de la vie qui fait couler ses pleurs. Le jeune âge a vainement imploré merci. Ce corps plein de grâce, de frat-

cheur, de force et de santé, n'a pu empêcher le souffle de la jeunesse, *flamen juventutis*, de s'envoler. Un tombeau est la seule demeure qui puisse le garder.

L'archéologue au cœur froid et sec pourra dire sans doute que la tombe ne conserve que le corps et que l'âme s'envole aux régions éthérées ! Mais si chaque science a une langue qui lui est propre, la douleur dans ses manifestations sait poétiser sa pensée. A le bien prendre, le corps lui-même, un peu plus tôt un peu plus tard, n'est que poussière.

Quand l'infortunée Valérie disait qu'un tombeau est la seule demeure, *claustrum unicum*, où la grâce et la fleur de l'âge puissent trouver un tranquille repos, elle exprimait une pensée que chacun comprend et ne songeait pas à *Cularo*.

INSCRIPTIONS EN TOUTES LETTRES.

J'arrive à des inscriptions recueillies par les érudits et où le nom de Cularo se lit en toutes lettres; cette portion de ma tâche, pour quelques-uns la plus difficile, ne sera pas la moins singulière.

Sur l'une des anciennes portes de Grenoble, *rive gauche*, c'est-à-dire sur l'ancienne porte de l'évêché, à l'entrée de la rue Chenoise, une inscription aurait constaté que Dioclétien et Maximien auraient substitué leur nom aux anciennes dénominations des deux portes.

S'il fallait en croire M. Macé (traduction de son Durivail, p. 58, n° 5), l'une de ces deux portes n'ayant été démolie qu'en 1802, beaucoup de personnes se rappelleraient encore (en 1852) y avoir lu cette inscription. Malheureusement, M. Macé ne nomme pas ces personnes, et je suis contraint de lui laisser son secret.

Cependant, Champollion disait en 1807 (p. 30) : « Beaucoup d'auteurs ont rapporté les inscriptions des portes de Cularo, mais *tous* se sont trompés, ou sur la ville à laquelle

elles appartiennent, ou sur la place qu'elles occupaient, ou sur leur texte... »

Que d'erreurs entassées les unes sur les autres ! et cependant Champollion n'écrivait pas en 1852 ; c'est en 1807, à une époque où cinq ans à peine s'étaient écoulés depuis la démolition de la porte et la disparition des inscriptions.

Si elles avaient existé jusqu'en 1802, chacun les aurait lues, et tous les savants ne se seraient pas trompés *sur la ville à laquelle elles appartiennent, sur la place qu'elles occupaient et sur leur texte !*

Champollion part de là pour peser les divers témoignages de ceux qui les plaçaient à Vienne ou ailleurs (id.)

« On était, dit-il, en droit d'attendre quelques soins de Gruter, de Bimard, et encore plus des historiens de la province. Mais Aymard, Dupérier, Expilly, Salvaing de Boissieu, Charbot, qui ont cité cette inscription, n'ont pas fait preuve d'une plus soigneuse exactitude. »

Il est ainsi manifeste que l'inscription n'existait plus sur les portes depuis de longues années. Si on avait pu les lire, il n'y aurait eu ni erreurs ni débats.

Et en effet, Champollion ne tarde pas à reconnaître « qu'en 1620 (je copie textuellement), l'exhaussement du pavé des rues environnantes de cette porte, en fit couper l'arc verticalement, ce qui détruisit le milieu de l'inscription, d'où a résulté l'impossibilité de vérifier le texte rapporté par les auteurs... » (p. 33).

Ainsi, au témoignage de Champollion, en 1807, loin qu'on ait pu lire l'inscription cinq ans auparavant, en 1802, l'inscription coupée par le milieu depuis 1620 était à ce point mutilée qu'il était impossible d'en contrôler le texte. Les certificats récents des témoins oculaires invoqués par M. Macé, se trouvent ainsi considérablement amoindris.

Champollion suppose, il est vrai, bientôt après, qu'avant

1620, Expilly avait dû les copier, et que son témoignage doit faire autorité (p. 33).

Le témoignage irrécusable des inscriptions disparaît ainsi pour céder la place aux allégations d'un auteur dont nous avons apprécié la fidélité dans son interprétation des lettres de Plancus.

Les prétendus marbres de Cularo ont bien disparu. Les dires d'Expilly seuls ont survécu. Il faut dès lors les prendre tels qu'ils sont.

Expilly aurait-il dit quelque part qu'il eût vu les inscriptions, qu'il les eût lues, qu'elles fussent encore sur les portes, qu'il les eût copiées? Dit-il tout au moins, comme M. Macé, que d'autres les avaient lues, et que des témoins, alors vivants, attestaient le fait? Non ! cent fois non ! s'il raconte des histoires, il n'allègue ni son témoignage ni celui des témoins oculaires.

Bien loin de là, c'est lui qui indique les auteurs qui ont placé les inscriptions cularoniques un peu partout, à Vienne et ailleurs. C'est grâce à son érudition que d'autres ont pu dire plus tard que tous les éditeurs s'étaient trompés *sur la ville où elles étaient, sur la place qu'elles occupaient et sur le texte* qu'elles présentaient.

S'il a lu Cularo et non pas *Chivron* dans les lettres de Plancus à Cicéron, c'est parce qu'il faut croire Valsenus, l'un de ses contemporains et l'un des savants de l'époque.

S'il retrouve ce nom dans les inscriptions, c'est qu'il les lit dans les recueils, et notamment dans celui de Barlet, autre contemporain auquel il croit.

Toutefois, ce serait se tromper que de lui supposer une confiance aveugle en Barlet. Il l'avoue, il ne saurait assurer que Gratien ait en effet changé le nom de Cularo en celui de *Gratianopolis. On le suppose*, dit-il (p. 440), *sans témoignage ni aucune preuve, mais avec une grande* APPARENCE.

Il n'a ni *témoignage* ni *preuve*, il le reconnaît, il a des APPARENCES ; il n'a ni vu, ni lu, ni copié les inscriptions.

Une circonstance précieuse devait amener Expilly à dire qu'il les avait lues si le fait eût été vrai. La porte *Traine*, sur la place Grenette, étant démolie depuis longtemps, l'inscription ne pouvait plus se trouver que sur la porte de l'évêché, porte de Pontcharra. Il aurait constaté l'existence de l'inscription sur cette porte unique, et il s'en garde bien.

Valbonais ne s'y est pas trompé. Dans son zèle infatigable à chercher les témoignages, celui d'Expilly ne pouvait lui échapper. C'est à Gruter qu'il emprunte les inscriptions.

Enfin, comment Expilly aurait-il pu les lire et les copier, alors que près d'un siècle avant lui, au temps de Durivail, elles étaient effacées, *litteris corrosis*.

Ce n'est pas tout, si Champollion et Expilly ont eu raison de dire que jusqu'à eux tous les savants s'étaient trompés sur les villes où étaient les inscriptions, sur la place qu'elles occupaient et sur leur texte, leurs successeurs n'ont pas été plus heureux.

Tous voient ces inscriptions sur la porte de l'évêché ou de Pontcharra, pour eux la porte viennoise, tous les voient sur la porte Traine, place Grenette, pour eux la porte de Rome. Tous placent ainsi la porte viennoise et la porte de Rome sur la *rive gauche* de l'Isère, alors qu'elles ont existé sur la rive droite.

Les inscriptions ont péri ; ils les retrouvent sur les portes de la ville, aux Brotteaux, alors que ces portes étaient à Fourvière.

PORTE VIENNOISE.

La porte de l'évêché, porte orientale, était l'image de la porte Trés-Cloîtres dont la génération actuelle a conservé le souvenir. Elle ouvrait la ville sur la route de Gières, d'Uriage

et de Pontcharra. Le bon sens nous crie qu'elle était aux antipodes de la *porte viennoise*.

On a imaginé, il est vrai, de dire que par cette porte on allait passer le pont sur l'Isère pour prendre la route de Vienne! Allégation détestable, car la porte *Traine*, sur la place Grenette, s'ouvrait tout aussi bien sur la rue qui conduisait au pont. Si ce n'est pas le cas de dire que tout chemin mène à Rome, on peut au moins assurer qu'à ce compte toutes les portes de la ville conduisaient à Vienne.

Si ces inscriptions ont existé sur la porte viennoise, c'est sur la porte qui, au temps de Maximien, ouvrait la route de Grenoble à Vienne. Cette porte, *Viennensis Herculea*, porte de la ville primitive, fut évidemment celle de Chalemont, à l'orient, sur la rive droite de l'Isère, près le couvent de Sainte-Marie, le Fourvière de Grenoble.

Contraint de reculer devant l'évidence, on a imaginé alors de dire que l'ancienne ville avait d'abord existé au contraire sur la rive gauche. Il fallait en effet aller jusque-là pour justifier les prétendues trouvailles des inscriptions cularoniques sur la porte de la rue Chenoise, porte de Pontcharra. Mais c'est en vain qu'on a cherché des preuves dans les lettres de Plancus à Cicéron, nous en avons fait justice. Les restes de tours et de murailles, l'aspect des lieux, la tradition, les ravages perpétuels de l'Isère et du Drac vers la rive gauche, tout l'établit, au premier jour Grenoble fut sur la rive droite.

M. Macé, pressé par l'évidence, a reconnu le fait. Mais, pour lui, Grenoble et la rive gauche remonteraient au temps de Maximien et de Dioclétien. Ce seraient ces princes qui auraient tracé la nouvelle enceinte (p. 192 de son Duriv.) et qui par conséquent auraient construit les portes de la rue Chenoise et de la place Grenette.

Cette allégation que rien ne justifie est condamnée par les prétendues inscriptions elles-mêmes. Leur texte, comme

ils le fabriquent, porte que Maximien a voulu que l'ancienne porte de *Vienne* s'appelât *herculéenne*. Dioclétien a voulu que l'ancienne porte de Rome s'appelât *jovienne;* ces princes en changent les noms, *vocari jusserunt*, et ne les construisent pas.

Ils *changèrent*, comme le dit ailleurs M. Macé lui-même (son Duriv. p. 51), ils changèrent aussi le nom des portes auxquelles ils donnèrent leur surnom, « *ainsi qu'il résulte des inscriptions*... etc. »

Durivail, Expilly (p. 440), Champollion et tous les autres ne les ont jamais entendues autrement.

Il arrive ainsi que les éditeurs d'inscriptions en ont trouvé les marbres sous les portes de la rive gauche, alors qu'aux termes mêmes des inscriptions telles qu'ils les arrangent, elles auraient nécessairement existé sur la rive droite, à Chalemont et à Saint-Laurent.

On peut en être certain, il n'apparaîtra jamais une inscription vraiment antique où l'homme sensé et de bonne foi puisse, de nos jours, lire Cularo.

Il reste à expliquer comment cette erreur a pu éclore, grandir et se propager.

La faute en fut, non pas à Durivail, notre Hérodote dauphinois, mais à ses traducteurs. Habitués qu'ils sont à lire Tite-Live et Tacite, le latin du XVIIe siècle les a trompés.

Au risque de répétitions fastidieuses, je dois rétablir son récit.

Pour Durivail, Grenoble aurait été d'abord, *selon l'usage antique*, dit-il, *très-étroite et renfermée entre deux portes* (Duriv. de M. Macé, p. 50).

Dans sa pensée, Grenoble fut d'abord sur la rive droite. Les quartiers de Chalemont et de Saint-Laurent furent la cité longue et resserrée : à cette première époque, la ville ancienne,

sous Chalemont, ne s'étendait pas même jusqu'à l'Isère. Le quartier *La Périère* est plus récent. Grenoble, tout entier sur la rive droite, n'eut ainsi, dans le principe, que deux portes, l'une à Chalemont au couvent de Sainte-Marie, l'autre à l'extrémité du quartier de Saint-Laurent.

Lorsque Grenoble a eu des murailles sur la rive gauche, elle a compté deux portes nouvelles : l'une fut près de l'évêché actuel, à l'entrée de la rue Chenoise, porte d'Uriage et de Pontcharra ; l'autre fut la porte *Traine*, bâtie par une famille dont on trouve les détails dans Valbonais.

A la suite des temps, Grenoble eut ainsi deux portes de plus ; en tout quatre portes.

Mais, pour Durivail, la porte *Trojana*, plus tard TRAJANA, la porte de Rome, la porte Romaine fut bien celle de Saint-Laurent.

L'autre, celle par laquelle *on allait à Vienne* (id.), fut bien celle de Chalemont, seconde porte de l'ancienne ville *étroite et resserrée* qui seule est ici dans sa pensée :

« Les empereurs Dioclétien et Maximien, continue Durivail, embellirent Cularo de murs et d'édifices. Ils *changèrent* aussi le nom des portes, auxquelles ils donnèrent leurs surnoms, comme cela résulte de deux inscriptions, dont la première, placée sur la porte *Troyane* ou *Trojane* est ainsi conçue, etc., etc.

« Une inscription semblable, continue-t-il, sauf qu'à la place des mots *portam Romanam Joviam* on y lit : *portam Romanam Viennensem Herculeam*, se trouve placée au-dessus de la prison pontificale, *carceri pontificali...* »

M. Macé, pour accommoder ce passage de Durivail à ses idées, pour y voir la porte de Pontcharra près de l'évêché, lit : *maison épiscopale*, au lieu de *prison pontificale*.

Un peu plus loin, plus à l'aise, il l'appelle l'*évêché*.

Dans le langage du droit, si nous disons *maison d'arrêt*

pour *prison*, il y a loin de là à une *maison épiscopale* prise pour un *évêché*.

La porte de Chalemont était en dessus de la *prison pontificale*, parce que cette prison se trouvait en contre-bas de la porte. Cette ancienne prison est aujourd'hui le logement de l'aumônier du couvent de Sainte-Marie-d'en-haut.

Elle était *prison pontificale*, parce que le pape avait la haute main sur la juridiction que les évêques de Grenoble exerçaient concurremment avec les dauphins. Valbonais est rempli des transactions qui sans cesse venaient rétablir leurs droits respectifs.

Durivail, après avoir dit l'ancienne ville et ses deux portes sur la rive droite, après avoir attribué à Gratien la nouvelle ville sur la rive gauche, arrive à Charlemagne.

Ce prince élève au-delà de l'Isère, *trans Isaram*, une église dédiée à saint Vincent.

Cette église, pour les Grenoblois, fut celle qui, de l'autre côté de l'Isère, a existé longtemps à Sainte-Marie-d'en-haut, jadis leur église de Fourvière.

Durivail s'en explique tout aussitôt ; mais sa pensée disparaît dans la traduction et les commentaires de M. Macé.

Voici cette traduction :

« Enfin, à cette église Saint-Vincent, on a ajouté la *cathédrale* dédiée à la Vierge Marie, et un palais épiscopal qui comprit la porte d'Hercule, laquelle fut dès lors appelée la porte de l'évêché... »

A en croire cette traduction, ce n'est point une simple église dédiée à la Vierge Marie qui aura été annexée à l'église de Saint-Vincent, c'est *la cathédrale*.

Si nous nous demandons quelle est cette cathédrale, le commentaire est là pour bien nous expliquer que l'église de Saint-Vincent a été d'abord celle de Saint-Hugues, chapelle de la cathédrale de la place Notre-Dame. « L'église

annexée à celle de Notre-Dame, dit M. Macé, note 10, p. 68, connue sous le nom de Saint-Vincent, *aujourd'hui* Saint-Hugues, ne fut pas bâtie au XIIe siècle, seulement elle changea de nom... » Grenoble n'a jamais eu deux cathédrales.

Pour Durivail, ce n'est point notre *cathédrale* de la place Notre-Dame qui fut annexée à l'église de Saint-Vincent, mais une *ædes*, un temple, une autre église dédiée à la Vierge Marie, l'église de Sainte-Marie-d'en-haut.

Pour Durivail, on y joignit de même un palais épiscopal, non pas le palais qui touche aujourd'hui la cathédrale sur la place Notre-Dame, mais l'édifice qui a été plus tard ce qu'il est aujourd'hui, le couvent de Sainte-Marie-d'en-haut.

Voilà pour Durivail le palais qui comprit la porte viennoise sur la prison pontificale, rive droite de l'Isère, au sommet de la montée de Chalemont, près du fort Rabot, et non la porte bien plus récente bâtie dans le voisinage de l'évêché actuel, à l'entrée de la rue Chenoise, qui ouvrait la ville sur la route de Pontcharra.

« A la cathédrale de Sainte-Marie, continue M. Macé, présidèrent les évêques Domninus, etc., etc., Clarus et Ferjeux. »

Si Durivail avait supposé que saint Ferjeux avait officié dans la *cathédrale*, il y aurait eu folie, et certes il n'aurait jamais obtenu les honneurs d'un éditeur, et les honneurs bien plus grands d'un traducteur.

Saint Hugues n'apparaît que quatre siècles plus tard, laissant l'église Saint-Hugues pour traces de son passage, et l'on voudrait que la cathédrale qui orne la place Notre-Dame eût devancé les temps barbares qui virent le martyre de saint Ferjeux !

Tel n'est point le langage de Durivail ! pour lui les églises de Saint-Vinçent, de Sainte-Marie, la prison pontificale, le palais épiscopal, la porte viennoise, tous ces édifices furent le Fourvière de Grenoble.

Si on l'avait compris, on n'aurait pas retrouvé les débris d'inscriptions effacées il y a trois siècles, dans des fouilles pratiquées sous les débris des portes de la rive gauche.

Il reste à expliquer où Durivail avait pris ce nom jusqu'à lui inconnu de Cularo. Sur ce point je donnerai mes conjectures.

Des inscriptions avaient existé aux anciennes portes, notamment sur celle de Chalemont. Cette porte, avant de prendre le nom de porte de Vienne, avait été peut-être celle de Romans. En 1788, Romans était encore pour Grenoble plus importante que Vienne. C'est à Romans qu'ont eu lieu les *assemblées des Etats* dont la Révolution a été la conséquence.

Les antiquaires, à Grenoble, avaient gardé le souvenir des abréviations prises plus tard pour Cularo.

De nos jours, pour plaire aux voyageurs que les locomotives, plus rapides que le vent, emportent sur leurs ailes, si l'on inscrit au sommet de poteaux élevés le nom des villages que l'œil a le temps d'entrevoir, c'est une invention récente. Les villes n'ont jamais mis leur nom sur les portes de leurs remparts. L'étranger arrivant à Athènes savait qu'il entrait dans la patrie des beaux-arts, il y arrivait par la porte du Pirée.

On retrouverait le mot Cularo dans des fouilles pratiquées sous les vieilles portes de Grenoble, qu'il n'y aurait rien à en conclure. Y voir la preuve que tel fut son nom au temps jadis, serait, lorsqu'on lit sur les murs de l'une des rues de Paris *rue de Babylone*, s'imaginer qu'on est sur les rives de l'Euphrate.

Salvaing de Boissieu et plusieurs inscriptions retrouvées sur des pierres mêlées à d'anciennes constructions, ont dit d'ailleurs suffisamment le vieux nom de Grenoble : *ville des Grains*, GRANORUM POLIS. La fertilité de ses alentours, l'aspect riant de ses coteaux semblent le confirmer. Ce vieux

nom aura pu se modifier sans effort du langage, sans rescrit du prince, par le fait seul de l'avènement de Gratien.

A ce point de vue, les insensés qui furent maîtres des destinées de la France aux mauvais jours, auraient eu raison de regarder le nom de Grenoble comme entaché d'aristocratie. Grenoble, il y a 1500 ans, avait été *gratianisé*, il y avait lieu de la débaptiser pour l'appeler *Grélibre !*

Mais, qu'on ne l'oublie pas, ce vieux nom de *ville des grains* ne repose que sur des conjectures. Les documents historiques seuls ont quelque poids pour celui qui, osant toucher à la plume de l'historien, sait que son premier devoir est de demeurer fidèle au vieil adage : *vitam impendere vero.*

IMBERT- DESGRANGES,

Conseiller à la Cour impériale de Grenoble,
Membre du Conseil gén. du dép. des Hautes-Alpes.

L'ARCHITECTURE ET LA LITURGIE.

A MONSIEUR MOREL DE VOLEINE.

J'ai lu avec un grand intérêt votre article remarquable de *l'Influence de la liturgie catholique sur l'architecture et les arts qui en dépendent, principalement dans le diocèse de Lyon*, mais, si vous voulez bien le permettre, je vous présenterai, au nom de l'architecture, quelques observations qui pourront en quelque sorte compléter ce sujet intéressant.

L'archéologie et la liturgie (1) sont d'excellentes sciences en elles-mêmes, qui ont rendu de grands services à l'architecture, mais qui ne la font pas tout entière. L'architecture doit être la très-humble servante des besoins ; un monument, pour servir à quelque chose doit, avant tout, répondre à sa destination. Cependant il y a plusieurs manières d'y arriver : il faut admettre que la composition générale dépend d'une foule de causes indépendantes de la liturgie et de l'idée religieuse ; ne citons pour le moment que la construction, prise au point de vue le plus pratique. Ce qui est absolu en architecture religieuse pour les besoins immédiats du culte, ne s'applique pas à l'ensemble et ne conduit pas à prouver que tout ce qui a été fait aux siècles derniers l'a été

(1) La liturgie, considérée non comme règle de cérémonies religieuses, mais comme chose à connaître et à appliquer.

uniquement pour et par la liturgie. Par exemple : les églises n'ont-elles pas été bâties sous une grande variété de formes, et, en définitive, ne répondent-elles pas à peu près toutes à leur destination sérieuse? Il ne s'agit donc plus que de savoir à quelle époque et dans quels monuments on a mieux réussi ; chacun répondra à son goût ; mais la majorité citera le XIIIe siècle français. Oui, cependant d'autres églises sont aussi et plus liturgiques. Le XIIIe aurait-il le tort d'être liturgique à Notre-Dame, et de ne pas l'être à Lyon ? Non, ne généralisons jamais rien en fait d'art et il vaut mieux dire que la liturgie n'a pas eu d'influence absolue sur l'architecture, mais que l'architecture a presque toujours respecté la liturgie.

Passons aux détails.

Pourquoi, Monsieur, serait-il périlleux de s'écarter de l'antiquité des basiliques latines et pourquoi conseilleriez-vous de ne pas regarder comme type absolu de l'architecture chrétienne les produits du moyen-âge? Permettez-moi de vous faire observer, comme plus haut, que vous admirez comme moi les produits de l'écart du XIIIe siècle, qu'ils soient à Lyon ou dans le Nord. Vous dites que Saint-Jean de Lyon doit être considéré comme une des plus importantes cathédrales de France, peut-être la première relativement à son architecture.

Pour mon compte, je l'apprécie tellement que je l'ai presque toute mesurée et dessinée ; je pense qu'elle n'est pas connue pour sa valeur, mais j'estime, comme architecte, que d'autres édifices religieux des mêmes siècles la priment à tous les points de vue. J'admire la pureté de tous ses détails et les proportions de chaque portion de style, mais je n'admets pas que l'abaissement du chœur soit une belle chose au point de vue de l'art. Vous pensez avec M. Vays que la liturgie est pour beaucoup dans cet abaissement, je l'attribue à une cause plus naturelle.

La création du plan de la cathédrale est du XIIe siècle; les bases sont là pour le prouver; le chœur est du XIIe siècle jusqu'au-dessus de la galerie dite *triforium*; les fenêtres, à la hauteur des voûtes, sont du commencement du XIIIe comme les faces nord-est et sud des deux transsepts. Tout cela ne démontre-t-il pas jusqu'à l'évidence qu'à cette époque on ne voulait pas et ne pouvait pas élever l'église plus haut? Mais vient la fin du XIIIe, Notre-Dame de Paris a été construite; l'architecture aime les nefs élevées; on ne démolira pas ce qui est fait, on bâtit la grande nef comme nous la voyons, on ajoute un étage de fenêtres hautes au transsept, mais on ne démolit pas celles du chœur, bâties cinquante ans auparavant, et on voûte toute l'église en maintenant le surbaissement du chœur.

Voilà comment parle le monument. Vous me direz bien qu'on a exhaussé la nef pour rappeler dans le chœur le souvenir de celui des basiliques latines. Mais à Saint-Maurice de Vienne, où le chœur est du XIIIe, le XIVe siècle n'a pas eu le même respect.

Mais la grande nef de Saint-Jean est une belle et grande composition plus réussie que toute autre, et faite d'un seul jet avec la hauteur et les dimensions qu'aimaient les artistes habiles de l'époque; quelle figure feraient de grandes fenêtres dans le chœur au-dessus des grandes fenêtres du bas séparées par un lourd triforium, outre que cela ne pourrait pas se construire? Là le souvenir liturgique n'est rien, les vicissitudes de construction sont tout.

Arrivons à l'absence de *deambulatorium* à Lyon et aux environs.

Peut-être ici la liturgie, l'habitude ou l'économie ont été influents. Faut-il pour cela en déduire que c'est une règle oubliée ailleurs, que c'est anti-basilical, une suite de l'influence de la mode? Non, tous les architectes, Monsieur, se lèveraient

de leur tombe, Robert de Luzarches, Erwin de Steinbach, Eude de Montreuil, s'écriant: l'antiquité est respectable, mais le beau, l'art, le sentiment des grandes choses sont imprescriptibles ; faites vos églises simples comme il vous plaira, par respect des traditions, mais n'enfermez pas le talent dans la froide limite d'une règle liturgique.

Les basiliques latines répondaient aux besoins de l'époque ; les artistes ne savaient pas mieux faire et il faudrait que parce qu'ils étaient les premiers, il fût impossible d'améliorer !

Le temple de l'Éternel n'est jamais trop beau, et, ce me semble, Chartres, Rheims, Cologne et Amiens témoignent de la foi, du génie et de l'habileté des Pontifes et des architectes du moyen-âge.

J'admire Lyon, je respecte Lyon ; mais je sais aussi que la cathédrale a été péniblement construite par un Chapitre puissant, mais isolé, qui peu à peu ajoutait quelques travées à son monument, en se procurant les plus habiles artistes et ne détruisant rien des siècles passés. Les cathédrales que je citais ont été faites dans un élan politique et religieux, que Viollet-Leduc a si bien décrit dans son dictionnaire d'architecture, par une population et des Pontifes faisant une immuable manifestation de piété et d'indépendance. Ils élevaient le plus grand, le plus utile monument de leur cité.

Cela vaut bien un souvenir.

Je continuerai mes observations en m'inscrivant, Monsieur, contre votre phrase : *Une église ne doit pas être un prétexte pour faire de l'art.* Vous continuez en expliquant que *la prolongation des nefs a diminué la majesté du sanctuaire en divisant la place qu'il doit occuper, en créant de continuelles distractions autour de lui, en ne le maintenant pas à l'extrémité de l'édifice comme le point unique vers lequel doivent se porter toutes les pensées et tous les regards, et*

dont les limites ne doivent être franchies que par des personnes revêtues d'un caractère sacerdotal.

Je crois que l'église est surtout le premier des prétextes pour faire de l'art. Heureusement les monuments d'architecture, de peinture et de sculpture prouvent surabondamment que l'art y a toujours été plus près du sublime qu'ailleurs. J'ajouterai que les basses nefs qui tournent autour du chœur (pour ne pas employer le mot de promenade) sont une belle disposition au point de vue de l'art et de l'effet et ne diminuent pas la majesté du sanctuaire. Vous savez comme moi que dans ce cas l'autel est reporté un peu en avant, car vous blamez encore cette innovation, pour être mieux au milieu des fidèles. Il faut convenir qu'en adoptant cette composition, les architectes du moyen-âge trouvaient le moyen d'agrandir singulièrement leur monument et de le mettre à même de recevoir une grande foule, de permettre le déploiement des processions et de faciliter la circulation. Il y a bien encore la nécessité de placer des contreforts aux voûtes du chœur ; c'est de la construction, et là il n'y aura qu'un pas à la cathédrale de Saint-Jean où, en élevant les voûtes du chœur, on n'aurait su comment pourvoir à leur poussée.

Nous voilà donc dans un cercle fermé comme la cathédrale ou l'église à *deambulatorium*. Si vous élevez la voûte du chœur comme celle de la nef, à des hauteurs commandées par la proportion des nefs, il faut, comme aux nefs, des contreforts; de là, bas côtés et chapelles comme à la nef. Et la liturgie?

Peut-être ici , Monsieur , vous me direz : Pourquoi donner aux nefs des hauteurs aussi exagérées? Je vous expliquerai bien que la construction d'un vaisseau ogival y conduit invinciblement ; ce serait de l'art architectural proprement dit, et Viollet-Leduc a mieux que moi expliqué cette question dans l'ouvrage cité plus haut.

Je ne partagerai pas votre admiration pour les toits plats

et les terrasses. Ceux qui existent à Saint-Jean et ailleurs, ne doivent être considérés que comme provisoires ; tous les édifices de cette province ont eu le malheur d'être ruinés ou inachevés, de sorte qu'il est impossible d'admettre que ce soit de parti pris qu'on les ait fait comme ils sont. Tout le monde sait que la toiture en tuiles creuses est d'un entretien dispendieux et ne répond pas en définitive à une durée monumentale.

Ainay a des traces de toitures anciennes assez rapides; Sainte-Blandine aussi, Saint-Jean a son pignon du XVe siècle ; c'est tout. Tous les autres édifices ont des couvertures dont la charpente ne date pas de plus de deux siècles.

Il faut donc tout bonnement penser qu'on a fait des couvertures plates pour aller au plus court et à l'économie, mais qu'on n'a pas calculé que ce genre s'arrangeait mieux avec le paysage et avec le ciel.

Si Lyon est une ville du midi on ne s'en aperçoit guère, grâce à la neige et à la pluie; et, j'imagine que les toits pointus y seraient aussi bien placés qu'à Châlon ou à Chambéry.

Je reviendrai sur ce sujet à propos des clochers et des flèches qui sont aussi refusées à Lyon.

Je ne sais trop pourquoi vous pensez que le diocèse de Lyon a la sagesse d'avoir des autels d'une plus grande simplicité que les autres. Il ne nous en reste guère d'anciens. J'approuve fort qu'ils soient simples, à la manière du maître-autel de Cologne au moins. Un parement d'étoffe, c'est quelque chose, quand l'autel est en bois ou en pierre simple, mais cela ne suffit pas ; aucune règle n'a jamais empêché d'employer le marbre et d'en sculpter les faces. La simpliplicité dont je parle doit empêcher les gradins répétés et les cierges trop nombreux, les fleurs, etc. Un tabernacle et une exposition monumentalement profilés (lesquels sont deve-

nus indispensables), ne sont en général contraires ni à la liturgie ni au bon goût.

Toujours en passant, permettez-moi d'admirer au point, de vue architectural les chœurs de Beauvais et de Cologne, en même temps que celui de Saint-Jean de Lyon.

Les traditions sont fort respectables, sans doute, il serait bon de renouer la chaîne du temps en rétablissant l'autel de notre cathédrale selon son ancienne disposition. Cependant, il ne faut pas pour cela se placer, quand même, contre les habitudes, les usages ou les besoins de la société moderne. Si on recule l'autel, où il était, vers le fond du chœur, en outre qu'on l'éloignera de la vue des fidèles de la nef, ce qui est quelque chose, il faudra avancer le Chapitre en avant même du transsept. L'archevêque et les chanoines se trouveront donc presque mélangés avec les hommes qu'on a pris l'habitude de laisser entrer dans le chœur, pour faciliter leur piété, hélas ! un peu chancelante. Voici donc des obstacles pratiques à la réalisation des idées purement liturgiques. Combien ne s'en est-il pas présenté depuis des siècles?

L'ancien Chapitre, celui de 1300 par exemple, eut été étonné de l'autel portatif, de l'orgue, des deux stalles de l'entrée du chœur, cela est possible,..... au XIVe siècle. Mais, comme je vous le disais plus haut, nous sommes au XIXe et trop de sévérité éloignerait les fidèles. Je m'éloigne de l'architecture. La stalle de l'archevêque est une œuvre remarquable, un peu surchargée de détails ; l'autel portatif est un petit chef-d'œuvre, comme vous le reconnaissez, dont nous aurions été privés, ainsi que les fidèles du mois de Marie. Que l'on restaure donc l'autel dans un style en harmonie avec celui de l'église et surtout, puisque les hommes entrent dans le chœur, qu'on rétablisse la balustrade qui l'entourait et serait encore mieux motivée qu'avant, parce qu'elle empêcherait la foule de l'envahir les jours de sermon.

Voilà une disposition ancienne fort utile, conservons-la ; mais ne rétablissons pas le jubé, comme vous paraissez le conseiller.

La chaire de Saint-Jean n'est pas réussie; mais, il y en a d'autres dans le même cas adossées à un pilier, qui répondent parfaitement à leur destination. Je crois que c'est la seule disposition commode et applicable au point de vue architectural. Car il faut deux escaliers si on la place entre les piliers et il y en a un de trop. Les chaires portatives ne comportent pas d'abat-voix et ne peuvent pas servir dans un grand vaisseau.

J'ai eu l'honneur de vous présenter un motif architectural qui avait conduit les architectes du XIIIe siècle à construire des chapelles et des bas côtés autour du chœur. Vous pensez que ces chapelles nuisent à la vénération due à l'autel principal, je ne suis pas de cet avis, car, les autels des chapelles, pour être accessoires, n'en servent pas moins souvent à la célébration des saints mystères et sont à la fois la répétition et la couronne de l'autel majeur.

J'aime à lire ces passages où vous dites si bien que le plus noble emploi du talent doit être fait dans la maison de Dieu et que l'art religieux est l'art par excellence. Eh! bien, Monsieur, l'art religieux par excellence, c'est l'art du moyen-âge en France et en Italie. Suivons-donc ces beaux modèles et nous serons toujours liturgiques. Ces sanctuaires, où chaque chapelle est une époque, un souvenir, une légende, sont bien précieux ; les architectes des époques dont je parle l'avaient compris, et pour éviter les constructions parasites qu'ils voyaient ajouter aux anciens édifices qui n'en comportaient pas, ils entourèrent l'église de chapelles, où les bienfaiteurs et les familles illustres plaçaient leur tombeau et édifiaient un autel à leur guise ; c'était la variété dans l'unité.

Arrivons aux clochers; encore ici je ne partagerai pas votre opinion, surtout au sujet de notre cathédrale.

La flèche, dites-vous, est bien à Strasbourg et mal dans les régions méridionales, mais pourquoi? Les plaines du midi de la France ne sont donc pas comme les plaines du nord ou de l'ouest? Je ne sais pas où l'on a pris qu'il n'y avait pas de flèches ou d'amortissements pointus dans le midi. Le XVe siècle en a bâti beaucoup aux environs de Nîmes, d'Arles et d'Avignon. Nous avons celles d'Ainay, de Saint-Paul, de Saint-Nizier. Il y a, il est vrai, moins de flèches dans le midi que dans le nord, cela tient à ce que les églises du midi sont plus généralement du XIe et du XIIe siècle et que c'est le XIIIe siècle qui les a mises en honneur dans le midi ou dans le nord.

Revenant à Saint-Jean, je vous ferai remarquer que trois clochers sur quatre ont des commencements de flèches accusés : ceux de la façade ont les trompes amortissant des flèches octogonales et celui du transsept sud a la base d'une flèche carrée parfaitement tracée.

Puisque le XVe siècle a monté un pignon sur la façade, c'est pour avoir un toit pointu. Si on l'exécute, que deviendront les clochers? ils seront noyés. Les flèches les relèveront, c'est rationnel.

Vous nous parlez de paysage : c'est justement au pied d'une colline qu'un monument a besoin de se détacher fortement des masses qui l'entourent et de s'élever aussi haut que possible. Au point de vue de la construction, une charpente surbaissée est impossible sur des voûtes ogivales, parce qu'il est difficile d'y établir la pièce principale qu'on nomme *entrait*, vu qu'elle passe sur le sommet des voûtes qui d'ordinaire s'élève plus haut que la naissance de la toiture. Cela est si vrai qu'à Saint-Jean la charpente *provisoire* porte en plein sur la voûte qu'elle charge inutilement. La toiture

aiguë est monumentale par excellence, qu'on la couvre d'ardoises, de tuiles plates, vernies ou non, parce que tout édifice doit être couronné et qu'une toiture plate ne se voit pas.

Les édifices d'Italie réussis ont ordinairement une corniche très-importante et au-dessus une attique ou balustrade à statues qui complète l'ensemble et accuse une terrasse.

La toiture plate n'est qu'un abri, et les architectes du moyen-âge ont dû voir autre chose dans cette partie de la construction ; ils y ont trouvé la terminaison de l'édifice. Le temps leur a donné raison, car tous les monuments modernes remarquables prennent justement une grande partie de leur caractère dans leurs toitures. Quant à l'ardoise, je partagerais votre avis en trouvant qu'elle est un peu noire pour les teintes chaudes des climats du midi, cependant c'est la meilleure des couvertures au point de vue pratique; la tuile plate, qui la remplacerait mieux comme couleur, est bien loin de l'égaler comme durée.

Je vous prie, Monsieur, d'excuser toutes ces observations, elles n'ont pour but que de défendre l'architecture en elle-même, contre les influences, peu caractérisées, de la liturgie qu'elle doit seulement respecter.

La liturgie joue dans l'architecture religieuse un rôle si connu, qu'il est bien difficile de s'y tromper : elle concerne plutôt le mobilier que l'édifice. Croyez, Monsieur, que la solidité, la proportion, le caractère religieux, en un mot l'art architectural, sont bien plus difficiles à atteindre. Si on y a réussi avant tout, il devient facile de contenter la liturgie.

Loin de moi la pensée de dénigrer la liturgie de parti pris; expliquée par vous, et de même que l'archéologie, elle rend tous les jours de grands services. Elles ont toutes les deux ramené l'art à l'étude et à l'appréciation, à leur valeur, des chefs-d'œuvre du moyen-âge, écartés de parti pris par une école trop imbue de l'idée antique. Si elles nous ont valu de

mauvais pastiches de l'architecture ogivale, d'affreuses restaurations comme celle de Saint-Denis, elles ont servi d'inspiration à une grande quantité d'édifices où l'idée religieuse est interprétée sous mille formes en harmonie avec le bon sens et l'art. Citons en passant, dans notre pays, les églises de Saint-Georges, de Vaise, de l'Immaculée-Conception, d'Anse, de la Demi-Lune et, pour résumer, MM. Desjardins, Bossan et Bresson, architectes.

Nous ne reverrons plus ces églises décorées à l'aide de croix répétées à satiété et de balustrades à l'antique, dans lesquelles l'architecte ne désirait que deux choses : placer un ordre à l'intérieur, quelques colonnes et un fronton en façade.

Résultats heureux, mais indirects.

Trop d'archéologie fait ajouter mal à propos dans les restaurations, trop de liturgie ramènerait à une uniformité et à une froideur désespérantes.

L'architecture est le premier des arts, parce qu'il est obligé de les résumer tous; elle est aussi l'application de beaucoup de sciences. Sa tâche est difficile et complexe, ne lui traçons donc pas des limites trop étroites, nous empêcherions son développement.

J'ai l'honneur, etc.

L. Charvet.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

LE DOCTEUR POINTE

Jacques-Pierre Pointe était fils d'un médecin distingué de Lyon ; son père, Honoré Joseph Pointe, originaire de Grasse, était un ancien élève de l'Hôtel-Dieu, plusieurs fois couronné par l'Administration (1), pendant la durée de son internat. Fixé dans notre ville, il y avait épousé, en 1780, Mlle Marie Davin, dont la famille avait fourni à Lyon plusieurs échevins. De ce mariage naquit (2) un fils destiné, avant sa naissance, à suivre la même carrière que son père; malheureusement pour cet enfant, surgirent les événements de 1793. Quelque réserve que mît J. Pointe dans l'expression de ses opinions, il ne put refuser ses soins aux blessés du siége ; poursuivi pour ce fait, incarcéré, puis rendu à la liberté, il finit par être lâchement assassiné par l'un de ceux qui avaient dénoncé sa conduite.

En 1797, et à l'âge de dix ans, J. P. Pointe restait donc orphelin ayant, pour seul appui, une mère que la tourmente révolutionnaire avait à la fois privée de

(1) Entre autres productions de l'internat d'H.-J. Pointe nous devons citer son *Essai sur la pourriture d'hôpital*, imprimé en 1768, monographie bien supérieure, au point de vue scientifique, à la plupart des écrits chirurgicaux de la même époque.

(2) 2 septembre, 1787.

sa fortune, et des parents qui auraient pu l'aider dans l'œuvre difficile d'élever son fils.

A cette époque, marchait en tête de la médecine lyonnaise, un homme qui toujours l'honorera; Marc-Antoine Petit, avait été l'élève particulier d'H. J. Pointe; chez cet homme d'élite, la science s'alliait aux sentiments les plus généreux; aussi s'empressa-t-il de rendre à la veuve et au fils de son ancien maître, tous les services qu'ils pouvaient attendre de l'ami le plus dévoué. Par ses soins, l'éducation littéraire de J.-P. Pointe, fut confiée à un ex-oratorien, M. Gourju, qui réunissait, chez lui, l'élite de la jeunesse contemporaine (1). Bien que M. Gourju n'admît à ses leçons qu'un petit nombre d'élèves, et que cet enseignement privé n'offrît ni l'organisation, ni l'émulation des établissements universitaires de notre époque, Pointe contracta chez ce maître des habitudes d'ordre et de travail qu'il conserva toute sa vie.

Ces études littéraires durèrent jusqu'en 1805 ; alors devinrent bien plus efficaces pour le jeune Pointe, les soins dont l'entourait M.-A. Petit; car ce fut sous sa direction immédiate qu'il commença ses études anatomiques et chirurgicales.

L'illustre chirurgien lyonnais rêvait de hautes destinées pour le fils de celui qui l'avait abrité sous son toit! En 1807, il le fait partir pour Paris, et deux ans après (1809) J.-P. Pointe, candidat du concours pour l'internat, était nommé parmi les premiers; lauréat de l'Administration des hôpitaux et de l'Ecole pratique, prosecteur particulier du professeur Roux, qui com-

(1) Il y avait alors chez M. Gourju : Périsse aîné qui continua si dignement les traditions des anciens imprimeurs lyonnais, M. Léon de Lonchamp, plus tard conseiller à la cour, MM. Millon, Victor Arnaud, de Bénevent, Clément Reyre enfin, qui a consacré la plus belle et la plus active partie de son existence à l'Administration de notre cité.

mençait sa longue et brillante carrière, il eut l'honneur d'être désigné sur la demande de MM. Alibert et Richerand, comme chef de service d'une salle de médecine, pendant les derniers six mois de son internat.

Pendant cette période de trois années (1809 à 1812), J.-P. Pointe fut le collègue de MM. Delpech, Béclard, Moreau, Chomel, etc.... Il fut successivement l'interne de MM. Richerand, Alibert, Boyer, Fouquet et Roux, mais ce qui est plus honorable pour lui, c'est qu'il devint et resta l'ami de tous ces hommes éminents.

Le 12 août 1812, il soutint sa thèse pour le doctorat (1); toute chirurgicale, cette thèse était évidemment le premier jalon posé dans une carrière dont les événements modifièrent bientôt la direction première. Inspirée par M.-A. Petit, la thèse de Pointe ne lui fut point dédiée, la dédicace en fut offerte à Lemontey, de l'Académie française (2). Cet oubli du jeune docteur vis-à-vis de la mémoire de son premier protecteur, s'explique jusqu'à un certain point! Le chirurgien de l'Hôtel-Dieu était mort en 1811, et cette mort qui avait été un deuil pour la cité lyonnaise toute entière, remettait en question l'avenir de Pointe; M.-A. Petit vivant, jamais il ne lui serait venu à la pensée de se fixer ailleurs qu'à Lyon; cet appui disparu, il prit immédiatement la résolution de tenter la fortune à Paris. Le patronage de Corvisart et de Richerand qui le chargeaient de visiter leurs malades, ses succès scolaires, de bonnes relations encourageaient Pointe; six années de séjour l'avaient naturalisé à Paris, et son parti était pris, lorsque des raisons de famille l'obligèrent à y renoncer.

(1) *Des fistules en général.*

(2) Lemontey était allié de la famille Pointe, il était cousin de ce dernier. Bien que sa protection ne se fût exercée, pour le jeune étudiant, que dans des limites assez restreintes, ce dernier n'en conserva pas moins le souvenir pendant toute sa vie.

Mme Pointe réclamait son fils! Que de regrets et de désenchantements pour un jeune homme de vingt-cinq ans! il lui fallait résister aux instances de Percy et de Desgenettes auxquels il avait été recommandé par M.-A. Petit, pour ne point suivre dans leur enthousiasme une foule de ses camarades que l'expédition de Russie entraînait avec elle. Sa mère était là; il lui sacrifia la perspective brillante que semblait promettre cette campagne à sa jeune imagination.

Une fois déterminé à rompre avec tout ces rêves, Pointe se mit à l'œuvre; de retour à Lyon, il y trouva les affaires de sa mère fort embrouillées, difficiles à régler, une parenté réduite par les événements politiques, des relations refroidies par l'absence, l'isolement enfin, au lieu du tourbillon qui l'entraînait à Paris.

Les frais nécessités par les études de son fils, avaient augmentés la gêne dans laquelle Mme Pointe s'était trouvée à la mort de son mari. Peu occupé comme tout médecin qui débute et qui n'est pas dans des conditions exceptionnelles de succès, Pointe songea à sa mère et voulut lui venir en aide; dans ce but, il ouvrit des cours d'anatomie et de pathologie; l'Ecole de Lyon n'était point encore organisée et à cette époque déjà, bon nombre de cours particuliers suppléaient à l'insuffisance de l'enseignement de l'Hôtel-Dieu (1).

Ajoutons qu'à cette époque, comme de nos jours, l'enseignement libre tenait en haleine les candidats se destinant aux concours, en ajoutant aux connaissances acquises pendant leur scolarité; Pointe en fut un exemple, il fut nommé premier au concours des médecins de l'Hôtel-Dieu, en 1817.

A peine eut-il pris possession de son service, qu'il

(1) Le fils de M.-A. Petit suivit ces cours et compta, parmi ses condisciples, élèves particuliers de Pointe comme lui, Jannin de Combeblanche, Chanel, Corbin d'Orléans, Matthieu Bonafous.....

donna carrière à son activité; suivant lui, les cahiers de visite étaient insuffisants et incommodes, il demanda et obtint leur remplacement par les feuilles encore en usage aujourd'hui, qui ont le précieux avantage de conserver fidèlement l'historique de la maladie de chaque individu, et des prescriptions quotidiennes qu'elle a nécessité.

L'habitude du travail et le désir que Pointe avait de conquérir une place honorable parmi ses concitoyens, lui firent dès-lors entreprendre une série de publications, qu'il continua jusqu'à ce que la mort vînt interrompre ses veilles laborieuses. Le premier opuscule qu'il publia fut une Notice historique sur les médecins de l'Hôtel-Dieu (1), lue en séance publique du conseil d'Administration, le 4 mai 1825. Ce tribut payé à la mémoire des hommes qui l'avaient précédé dans ce même hôpital, jette une vive lumière sur un côté du caractère de Pointe, qui n'a pas été assez apprécié pendant sa vie. Il était difficile de conquérir son amitié, mais nul plus que lui ne sut en tenir les promesses, et en conserver le souvenir; les publications qui suivirent la Notice historique sur les médecins de l'Hôtel-Dieu, sont toutes des tributs payés à ce sentiment; les éloges de J.-B. Desgranges, de Jean Jannin de Combe-Blanche, celui de Maléchard (2), la notice sur Legendre Hérald, celle qu'il écrivit sur son père H.-J. Pointe sont autant de témoignages qui prouvent combien il sentait vivement, et attachait de prix aux véritables amitiés.

Ces diverses publications furent plus tard réunies à

(1) Le même sujet fut traité plus tard beaucoup plus complètement, par M. le docteur Pétrequin, chirurgien en chef dudit Hôtel-Dieu, dans son *Hist. médic. chirurg. de l'Hôtel-Dieu.*

(2) Jean Janin de Combe-Blanche, maître en chirurgie. .. membre du Collége royal de chirurgie de Paris et de Lyon.— J.-B. Desgranges, membre du Collége de chirurgie et de la Société de médecine de Lyon. — C. Maléchard, chef d'escadron d'artillerie.

quelques autres pour former un volume sous le titre de *Loisirs médicaux et littéraires* (1). Le titre de ce volume indiquait son origine ; toutes les fois que Pointe faisait un voyage, il rapportait des pays qu'il avait visités une ample moisson de notes, et en faisait profiter le public ; c'est ainsi qu'il a pu nous donner une notice sur l'hôpital de Guy, à Londres, une description remarquable de l'asile des aliénés d'Auxerre, réorganisé sur de nouvelles bases, par un élève de l'Ecole de Lyon (2). Quelques réflexions sur l'enseignement public en Allemagne, et spécialement sur la médecine aliéniste de ce pays.

Trois ans s'étaient à peine écoulés depuis l'entrée en fonction de Pointe comme médecin de l'Hôtel-Dieu, lorsque le Gouvernement s'occupa de régulariser l'enseignement médical de Lyon. M. le Dr de Laprade fut nommé professeur titulaire de clinique médicale (1820) et Pointe fut désigné comme son suppléant ; la préférence dont ces deux médecins furent alors l'objet, était fondée sur ce que tous deux avaient été nommés premiers dans les deux derniers concours de l'Hôtel-Dieu. Dix années après M. de Laprade s'étant démis de ses fonctions, l'administrateur de l'Hôtel-Dieu, directeur de i'École de médecine (3), nomma Pointe professeur titulaire (24 janv. 1831). A cette époque l'Administration s'occupait fort peu des relations qui devaient exister entre les professeurs et l'Université, aussi pour faire régulariser sa position, Pointe dut-il écrire lui-même au Ministre de l'Instruction publique. La réponse

(1) In-8° de plus de 600 pages, Savy, lib. 1844.

(2) M. le Dr Girard de Cailleux, parvenu depuis à la position élevée d'Inspecteur des aliénés de la Seine.

(3) L'École de Lyon tout entière rentrait alors dans les attributions de l'administration hospitalière, et c'était comme président de cette Administration, que le Dr Gilibert avait le titre de Directeur de l'École.

de M. Villemain, en lui ôtant toute inquiétude, lui permit de se livrer, sans arrière pensée, aux occupations déjà nombreuses qui se partageaient son temps.

Médecin de la manufacture des tabacs, depuis 1825, Pointe publia, en 1828, un opuscule sur les maladies qui frappent le plus communément les ouvriers qui y sont employés. En 1839, il publie son mémoire sur la grippe de 1837, et ce mémoire lui vaut le titre de membre correspondant de l'Académie des sciences de Turin (1). Membre de la Société de médecine de Lyon, du Conseil académique, il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1846, sans que la réalisation de ce vœu, le plus ardent qu'il eût jamais formé, pût en aucune façon ralentir son activité. La même année, parut l'*Hygiène des colléges*, qu'avait précédé de deux ans seulement l'*Histoire topographique de l'Hôtel-Dieu*.

Ses occupation se multipliaient cependant, la clientèle venait à lui et il faisait, sans suppléant, son service de médecin du Lycée et la clinique de l'Hôtel-Dieu. L'activité qu'il lui fallait déployer pour suffire à tout était prodigieuse, mais elle était dans sa nature, car jamais homme ne sut mieux que lui se plier aux exigences de sa position. La multiplicité de la besogne le flattait au lieu de l'effrayer, et nous trouverons bientôt, dans cet amour excessif du travail, des motifs légitimes de défense, pour repousser les dénigrements qui entourèrent sa vieillesse.

Jaloux de réveiller le zèle d'une jeunesse qui désertait peu à peu les leçons d'un vieillard dont elle ne pouvait apprécier la sage expérience, il publia, en 1850, sous le titre : *De l'enseignement clinique*, un

(1) Les Sociétés des sciences de Strasbourg, de Mâcon, les Sociétés de médecine de Paris, de Montpellier, de Bordeaux, de Toulouse, de Berne, etc..... le comptaient déjà au nombre de leurs membres correspondants.

résumé des principes qui l'avaient guidés dans son professorat; cette brochure sur laquelle nous ne reviendrons pas, alors que nous apprécierons ses diverses publications, mérite cependant une mention spéciale; c'est un exposé simple et précis des devoirs du professeur de clinique, tels que les comprenait Pointe, panégyrique de sa manière de faire si l'on veut, mais guide sûr et fidèle d'un professeur d'école préparatoire.

En 1853, paraissait la dernière et peut-être la plus sérieuse production de Pointe, *les Thermes de Weissembourg*. Cette notice, accueillie avec une faveur marquée par la Société d'Hydrologie de Paris, est le fruit d'un voyage exécuté pendant un congé nécessité par l'ébranlement de la santé de l'auteur. Si Pointe eût prolongé ce congé, et l'eût transformé en retraite, que de chagrins ne se fût-il pas épargné!

Malheureusement, il ne sut jamais se borner, et devait cruellement expier cette faute de toute sa vie! Ce qui me reste à dire n'est que l'exposé de cette expiation, si pareille expression peut être juste alors que la peine est imméritée.

En 1854, lors de la réorganisation des écoles préparatoires, un remaniement des chaires instituées dans celle de Lyon, eut lieu, et Pointe apprit par la lecture du décret de réorganisation qu'il était remplacé; la visite de condoléance qu'il reçut de son successeur fut la première confirmation officielle de sa destitution!

Quatre mois après, sur la demande de ses amis, le titre de professeur honoraire lui fut accordé comme compensation de la position qui lui avait été si brusquement enlevée : compensation bien stérile, puisque ce titre n'entraînait pas même, pour l'école à laquelle il appartenait encore, l'obligation de lui rendre les derniers hommages!

Pointe ne devait pas survivre longtemps à la privation de sa chaire de clinique; si ses leçons étaient incom-

plètes à l'époque où il fut remplacé, elles l'étaient à son insu ; sa parole avait subi l'influence de l'âge, mais l'âge n'avait pu modifier ses habitudes laborieuses ; sans cesse préoccupé par quelques nouvelles productions, comment pouvait-il s'apercevoir que son intelligence se dérobait à l'influence de sa volonté ! L'idée fixe, prédominante chez lui, *qu'il pouvait ce qu'il voulait*, ne laissait point de place aux idées de retraite, sinon dans un avenir qu'il reculait sans cesse, aussi lui fut-il impossible d'accepter avec résignation le coup qui le frappait.

A dater de cette époque, l'élément nerveux, qui servait de base à sa frêle constitution, et qui en avait été jusqu'alors le soutien, devint pour lui une cause d'incessantes douleurs. Plusieurs fois gravement malade, il semblait soutenu par l'espérance qu'un avancement dans l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur viendrait couronner ses longs services administratifs et universitaires; ce dernier rêve ne devait point se réaliser. Quinze jours de souffrances aiguës mirent fin à une existence si activement remplie et si cruellement agitée pendant ses dernières années. (14 février 1860).

Nous venons d'esquisser les faits les plus saillants de la vie de J.-P. Pointe ; pour le bien faire connaitre, il nous reste à l'apprécier comme homme, comme écrivain et comme professeur.

L'homme était misanthrope ; la défiance était le fond de son caractère, et il ne pouvait en être autrement. Elevé pendant la terreur, privé par elle de tous les éléments qui entourent ordinairement la jeunese, Pointe avait dû de bonne heure apprendre à ne compter sur personne pour réaliser les projets qu'une légitime ambition avait fait naître en lui ; le souvenir de la place honorable occupée par sa famille constituait, pour lui, une obligation de s'en conquérir une pareille parmi ses concitoyens. Nous avons vu comment il y parvint, len-

tement, patiemment, mais avançant toujours, et ne se donnant ni trève ni répit avant d'être arrivé à son but. Dévoré par cette idée de progresser sans cesse, il ne connut pas le repos, car sur la fin de sa carrière, le désir de se survivre dans ses œuvres l'obligeait à en préparer une édition nouvelle, lorsque la mort est venue le surprendre.

Chose bizarre, la misanthropie était loin d'exclure chez lui les sentiments affectifs, ses premières publications en témoignent, et nous ne pouvons nous empêcher d'en citer une preuve remarquable surtout à l'époque où nous vivons. Pointe a recueilli et conservé chez lui, en l'entourant de tous les soins que réclamait son grand âge, la servante de sa mère, celle qui avait eu soin de ses premières années, et, par une prévoyance qui prouvait l'importance qu'il attachait à cet acte, il lui a assuré, après lui, des moyens d'existence qu'envierait plus d'une famille d'artisans.

Enfin, comme l'exprimait fort bien, dans un dernier adieu à son premier maître et à son ami, M. le docteur Hygonin : « Pointe fut un homme de bien, quoique doué « d'un caractère irascible et difficile ; mais cette diffi- « culté de caractère plutôt apparente que réelle, ne « l'empêchait point de s'attacher à qui savait le com- « prendre, et ses élans affectueux n'en étaient que plus « méritoires.... »

Comme écrivain, Pointe a utilisé toutes les positions qu'il a occupées ; son passage à l'Hôtel-Dieu comme médecin d'hôpital, a été marqué par deux publications, sa *Notice sur les anciens médecins de l'Hôtel-Dieu* et *l'Histoire du grand Hôtel-Dieu*, lui-même. Si le premier de ces deux ouvrages a été dépassé, le deuxième reste encore comme le type de la description exacte du plus grand établissement hospitalier de France ; véritable

monument typographique (1) élevé au sanctuaire médical dans lequel s'était passée la plus grande partie de sa vie, édité avec un luxe, que ne justifiait aucune espérance de lucre, mais seulement une légitime satisfaction d'amour-propre.

Médecin du collége royal, il a publié sous le titre d'*Hygiène des Colléges*, une monographie du Lycée de Lyon. Là, plus que dans aucune autre de ses publications, se révèle la fibre chatouilleuse du Lyonnais; le Lycée de Lyon est pour lui le Lycée modèle; il s'en fait le champion, relevant partout où il en trouve l'occasion, les allégations capables de nuire à l'établissement dont le service sanitaire lui est confié, et terminant par un travail de statistique médicale, qui démontre victorieusement l'excellence du régime et des habitudes de la maison.

Médecin de la Manufacture des tabacs, il a publié sur les maladies des ouvriers qui y sont employés, une brochure à la révision de laquelle il a travaillé toute sa vie, espérant pouvoir y ajouter des conclusions, que rendait nécessaire la controverse qu'elle souleva lors de son apparition.

Médecin praticien, il n'a laissé échapper aucune occasion de communiquer à ses confrères les faits saillants qu'une nombreuse clientèle et un service hospitalier lui permettaient d'observer; je citerai, à ce propos, son mémoire sur le traitement des calculs par l'opium et la belladone, ses conseils pour les temps de choléra, etc.

La plume de Pointe s'est consacrée à tous ceux de ses amis qui l'ont précédé dans la tombe, et si l'un d'eux a été en apparence oublié, il le doit au désir formellement exprimé par sa famille.

(1) Grand in-8°, édition de luxe, ornée de plan et gravures. — 1842, chez Savy, à Lyon.

En somme, peu de médecins ont autant écrit que Pointe et sur des sujets aussi divers. On lui a fait un crime de cette diversité sans s'enquérir s'il n'y était pas entraîné par une tournure d'esprit spéciale !

Homme de détails avant tout, le professeur Pointe apportait dans l'observation des malades une minutie et un soin remarquables. L'analyse lui était plus familière que la synthèse ; aussi, montra-t-il toujours une certaine répugnance pour les leçons cliniques faites loin du lit du malade ; ainsi doit s'expliquer la rareté de ses conférences qui plus tard servit d'arme contre lui. Bien que la pensée de raviver une discussion éteinte avant l'homme qui en fut l'objet, soit loin de nous, il nous est cependant permis de dire, à nous qui en fûmes le témoin, que la méthode analytique de Pointe était certainement préférable à telle méthode synthétique, souvent trop philosophique pour l'esprit et l'intelligence des élèves appelés à suivre les cours d'une école secondaire.

Pointe ne voyait qu'un petit nombre de faits à la fois ; mais il en étudiait les phénomènes sous toutes les faces, y revenait souvent et ne les abandonnait que lorsqu'il en avait tiré tout le parti possible. La patience avec laquelle il notait les effets des médicaments sur lesquels il voulait diriger l'attention de ses auditeurs était inouïe, et ses anciens élèves se souviennent encore de ses expérimentations sur le nitrate de Bismuth, alors qu'il était rappelé au souvenir du monde médical ; les études de Pointe ont été pour beaucoup dans la faveur que ce médicament conquit si rapidement ; un des premiers il démontra son innocuité à haute dose et les précieux services qu'il pouvait rendre.

« S'il n'était point doué des qualités du professeur disert, il avait du moins le mérite d'éloigner l'esprit de

ses élèves des abus de la polypharmacie, de l'engoûment irréfléchi pour des remèdes qui ne doivent avoir qu'une vogue éphémère, et du fâcheux enthousiasme qu'engendrent souvent des systèmes trop exclusifs. Il était calme, froid, méditatif et inspirait à ses disciples la réserve et la circonspection que commmande l'art de guérir, qui est l'art de bien observer. Le doute méthodique était sa devise ; son esprit sceptique et railleur refrénait les entraînements d'une jeunesse impatiente qui trouvait en lui son contre-poids (1). »

Que de succès ne dut-il pas au régime et au soin tout particulier qu'il apportait dans sa prescription ! Si l'expectation était sa méthode favorite, si sa confiance dans la nature médicatrice était grande, c'est qu'il savait (ce fait ne peut être contesté) mieux que personne mettre la nature à l'aise, et aider aux évolutions de l'acte morbide par une hygiène bien entendue !

En un mot, le professeur Pointe a droit à notre estime par l'abnégation qui le porta à renoncer à de plus brillants succès pour s'astreindre aux répétitions élémentaires qui constituaient son cours ; il mérite des éloges lorsqu'on l'envisage au point de vue pratique, ne perdant aucun des instants que lui laissait sa clientèle, et cherchant à faire profiter non seulement ses contemporains, mais encore la génération suivante de ses observations. Si beaucoup de ses émules ont brillé d'un plus vif éclat, du moins pouvons-nous dire qu'il gardera une place honorable et incontestée parmi les travailleurs d'élite qui ont illustré notre cité.

Dr Bourland-Lusterbourg.

(1) Extrait du discours prononcé par M. le docteur Pétrequin, président de la Société de médecine, sur la tombe de Pointe (*Gaz. méd. de Lyon*, 1er mars 1860).

DE

L'EXCLUSIVISME EN ARCHÉOLOGIE

ET DE SES CONSÉQUENCES.

Si nous en sommes encore à rechercher un art qui nous soit propre et un style particulier; si nous avons fait une trop longue halte dans la voie de l'imitation servile, c'est à l'application de l'archéologie dans nos œuvres modernes qu'il faut en grande partie l'attribuer.

Sans remonter à la Renaissance qui, dès la fin du moyen âge, marque le premier pas vers les traditions de l'antiquité, nous nous reporterons seulement au commencement de ce siècle où nous voyons se former l'école classique du style grœco-romain; style rendu officiel et en quelque sorte rendu obligatoire pour tous les artistes.

L'art grec et l'art romain furent pris pour modèles, mais au lieu d'y chercher simplement des motifs d'inspiration on se mit à les reproduire d'une manière servile, à tel point que nos édifices civils comme nos monuments religieux, présentèrent indistinctement l'aspect de ceux d'Athènes et de Rome.

Mais il y avait alors nécessité de donner une direction classique et règlementaire à de jeunes imaginations qui entraient dans la vie artistique à une époque où les traditions et les enseignements des grands maîtres venaient de dispa-

raître avec eux dans la tourmente révolutionnaire du siècle dernier. Il fallait reconstituer l'enseignement sur des bases nouvelles et empêcher, à tout prix, en même temps, au moyen d'une discipline salutaire, le dérèglement des idées.

Il n'était que prudent d'en agir ainsi, et cependant le but fut dépassé : l'esprit et l'imagination des artistes, façonnés de longue main au régime de la copie, s'étaient tellement habitués à ce *laisser-aller* automatique qu'ils ne tentèrent aucun effort pour en sortir.

Pendant plus de trente ans, nous n'avons cessé de nous assimiler l'architecture grœco-romaine, jusqu'au moment où changeant de modèle, mais non de principe, nous avons cru être plus heureux et mieux inspirés en nous rejetant sur l'art du moyen âge.

Longtemps dédaignés, longtemps méconnus, les édifices de cette époque furent remarqués d'abord par quelques littérateurs éminents qui, sans les connaître d'une manière intime, en comprirent cependant les beautés et les poétisèrent tant et si bien que l'on finit par y donner quelque attention.

Le clergé, et c'était bien naturel, s'associa au mouvement artistique qui commençait à se dessiner en faveur de cet art, jusqu'alors oublié, de nos monuments religieux et ne se montra pas le moins ardent à condamner, dans ses écrits, ce qu'il appelait avec raison, d'ailleurs, « l'absurde manie du grec et du romain. »

On supportait impatiemment la lourde domination de l'école du style classique qui ne permettait pas aux idées nouvelles de se traduire par des œuvres. On trouvait cette école excessive et intolérable ; on la combattait déjà de toutes manières, dans ses prétentions exorbitantes, et l'on ne devait pas tarder à en avoir raison.

Bientôt les écrivains surgirent de toutes parts, plaidant

chaleureusement la cause de cet art qu'on ne faisait qu'entrevoir encore, et déterminèrent ainsi l'entraînement général. Le despotisme artistique avait cédé; la résistance était vaincue.

On pouvait considérer dès lors, comme brisé à tout jamais, le joug de l'enseignement officiel et du style imposé; mais on ne devait pas tarder à s'apercevoir jusqu'à quel point l'habitude de copier était devenue pour nous une seconde nature et dans quelle funeste voie nous allions de nouveau nous engager.

L'art du moyen âge fut pris au sérieux dans toutes ses conséquences, et les premiers rudiments d'archéologie sacrée n'aboutirent qu'à poser en principe, en faveur du nouveau style, la même domination exclusive que l'on reprochait naguère à l'ancienne école.

On ne s'aperçut pas, ou l'on ne voulut pas s'apercevoir des contradictions sans nombre qui devaient résulter de cette détermination de ressusciter et de mettre en pratique un art qui n'était plus de notre temps. On ne se doutait pas de l'impossibilité, où l'on allait se trouver; de mettre d'accord les principes archéologiques avec les idées reçues aujourd'hui en exthétique, et d'éviter, dans maintes circonstances, le danger des anachronismes et des contre-sens.

On comprend et on on excuse, en même temps, cet enthousiasme peu réfléchi d'alors qui nous a fait entreprendre les premières constructions en style moyen âge. On avait à cœur de remettre en honneur et en lumière un art que l'on accueillait avec d'autant plus d'empressement qu'il avait été plus longtemps l'objet d'une réprobation systématique et aveugle. Il se présentait à nous avec le prestige et l'intérêt d'une infortune imméritée, et véritablement on ne pouvait s'apercevoir encore que l'on était sous l'empire d'un mirage.

Mais ce que nous ne nous expliquons pas aujourd'hui, c'est que, depuis cette époque, une longue expérimentation de l'art gothique n'ait pas encore ouvert les yeux à la plupart des architectes qui s'en occupent, sur les résultats toujours infructueux et souvent pitoyables d'archéologie pratique.

On aurait dû reconnaître, il y a longtemps, que nous nous étions attaqués à une architecture plus puissante et plus savante que nous ne l'avions supposé tout d'abord, et que l'œuvre des cathédrales qui était, au moyen âge, l'idée dominante du moment, et au service de laquelle se dévouaient toutes les forces vives du pays, ne pouvait plus recevoir, de nos jours, la même impulsion.

En étudiant mieux les tendances véritables de notre époque, on aurait pu se convaincre qu'effectivement la construction de nos églises n'est plus pour nous que d'une importance secondaire, et que nos préoccupations de tous les instants nous poussent vers un tout autre but : vers l'industrie. Nous constatons simplement le fait ; nous ne le jugeons pas.

En cherchant à reproduire littéralement le moyen âge, on s'est surtout grandement abusé, sous le rapport de l'économie que présente, au dire de quelques ouvrages d'architecture religieuse, l'art gothique tel qu'il apparaît dans nos cathédrales. Et il n'y a là rien d'étonnant ; depuis longtemps on a pris le parti de tout exalter dans cet art, et de ne lui reconnaître aucun côté défectueux.

A en juger, cependant, par les efforts de toute nature qui ont été faits en vue d'éluder les difficultés de la construction ogivale, on peut se convaincre d'ailleurs, qu'interprétée comme le veut l'archéologie, elle a des exigences peu en rapport avec les faibles ressources dont nous pouvons disposer aujourd'hui en faveur de nos églises modernes.

Une foule de procédés ont été mis en pratique pour arriver à créer une sorte d'architecture gothique à bon marché, et tous n'ont abouti qu'à en faire honteusement la charge et à la parodier misérablement. On n'a reculé devant aucun moyen, quelque peu avouable qu'il fût, pour figurer dans certaines églises un style quelconque emprunté au moyen âge.

Indépendamment du plâtre et des ciments qui viennent fréquemment en aide aux architectes dépourvus de ressources, pour simuler des arcatures, des arcs-doubleaux, des moulures, l'esprit inventif de certains constructeurs s'est surtout signalé par les voûtes gothiques en planches auxquelles sont accolées des nervures en bois !

Mais voici encore une nouvelle manière de bâtir, aussi ingénieuse qu'économique et qui semble devoir laisser, bien loin en arrière, tous les expédients que nous venons de signaler. Nous voulons parler de l'église de Saint-Eugène, à Paris, où la fonte de fer est en grande partie substituée à la pierre et la remplace dans les piles de la nef, dans l'armature des voûtes et dans les chassis des roses et des fenêtres.

Nous ne chercherons pas à faire ressortir les avantages ou les inconvénients inhérents à ce genre de structure, parfaitement en rapport, d'ailleurs, avec le génie industriel de notre époque, nous dirons seulement que ce n'est pas là l'œuvre d'un architecte, mais celle d'un ingénieur constructeur d'usines, d'entrepôts de marchandises et de gares de chemins de fer.

Si l'auteur de l'église de Saint-Eugène croit avoir ainsi trouvé le moyen de reproduire avec supériorité le style de nos cathédrales, il se trompe étrangement. Ce style n'est réellement admirable que parce que la pierre y atteint un degré de délicatesse qui ne semble raisonnablement possible que par l'emploi du métal ; c'est là surtout ce qui fait hon-

neur aux architectes de cette époque, et ce qui constitue le principal mérite de leurs œuvres. On pourrait même leur reprocher d'être tombés, parfois, dans l'exagération en donnant, à quelques parties de leurs édifices, une légèreté qui outrepasse les prescriptions ordinaires de l'architecture ; mais au moins, dans cet excès de spiritualisme auquel tendaient constamment leurs œuvres structurales, ont-ils fait preuve d'une grande habileté dans la conception, aussi sûre que hardie, de l'ensemble de leurs monuments. Ceux-ci auront toujours un grand caractère et une valeur artistique incontestable ; il ne saurait en être de même des bâtisses du genre de celles de Saint-Eugène que l'on peut exécuter en quelque sorte mécaniquement et à l'infini, sans qu'il soit nécessaire de déployer la science de statique des constructions ogivales.

Mais au milieu de tous ces essais, de toutes ces tentatives, souvent dérisoires pour aborder l'art du moyen âge, il est facile de remarquer que la pensée fixe des architectes a été de s'affranchir des difficultés du système butant qui en est l'essence même et la base fondamentale.

Nous ne les en blâmons pas assurément ; mais ce qu'il est permis de leur reprocher, c'est d'avoir adopté sans réflexion certaines dispositions de plans qui devaient inévitablement les entraîner dans les complications qu'ils redoutent aujourd'hui, et de n'avoir su y échapper, trop souvent, qu'à l'aide de moyens puérils et tout à fait indignes de leur art.

L'architecture ogivale, toute admirable qu'elle soit, par sa hardiesse de structure et sa science de pondération, nous semble cependant, sur certains points, plus spécieuse que rationnelle, pratiquement parlant, et peu susceptible d'être prise à la lettre dans nos constructions actuelles. En effet, nous trouvons difficilement, sous ce dernier rapport, la raison plausible de cette ordonnance de la plupart de nos monuments gothiques, qui exige, pour contenir l'effort des voûtes

de la nef principale, l'emploi indispensable d'étais en pierre permanents.

Ce système d'étayement extérieur aux flancs de nos cathédrales a été jugé fort diversement par deux camps opposés ; tandis que les partisans de l'école grecque ne voyaient là qu'un barbare expédient qui dénotait l'enfance de l'art et l'infériorité des édifices gothiques sur ceux de l'antiquité, les enthousiastes admirateurs du style ogival trouvaient, au contraire, dans ces membres d'architecture, la preuve évidente d'un savoir en construction qui n'avait jamais été égalé jusqu'alors par aucun peuple.

De part et d'autre, les jugements ont été exagérés ; et s'il est vrai de dire que ces butées extérieures ont été un ingénieux moyen de donner aux églises de cette époque un aspect grandiose et imposant, il faut convenir, néanmoins, que c'est là un des côtés attaquables des constructions ogivales. Mais nous aurions tort de ne juger de cet art qu'au point de vue actuel de positivisme, car l'architecture gothique n'avait qu'un but : celui de parler aux yeux et à l'imagination par des moyens de statique surprenants qui ne devaient sembler tenir que du prodige et du tour de force.

On ne s'explique pas autrement ces plans de nos basiliques, composés de collatéraux très-bas et d'une nef centrale démesurément élevée, qui ne peut se maintenir debout qu'à la condition d'être épaulée par toute une construction extérieure fort coûteuse, n'ajoutant rien au développement utile de l'édifice et constamment exposée aux plus graves détériorations.

Les principes archéologiques, on le voit, nous ont acculés dans une impasse et nous ont mis dans la triste alternative ou de nous mentir à nous-mêmes, dans nos constructions religieuses, ou d'adopter franchement les moyens puissants, mais dispendieux en pure perte, de l'art ogival.

En présence de ce fait, on voudra bien reconnaître avec nous, qu'il y a lieu de ne pas suivre de semblables errements et que nous devons chercher à nous soustraire à de telles exigences ; nous avons besoin aujourd'hui, en architecture, d'un art simple, rationnel et vrai ; nous ne pouvons pas plus accepter les ruineuses complications de la construction gothique que les détestables expédients à l'aide desquels on essaye de singer, de nos jours, cet art si savant.

Nous avons pu constater déjà dans un de nos précédents articles : *De l'architecture religieuse à Lyon*, que la science moderne, par une étude des plus judicieuses de la structure des édifices du moyen âge, avait résolu, d'une manière complète, le difficile problème de la construction des voûtes, en dehors des données ordinaires de l'art ogival. C'est un sujet que nous regrettons de ne pouvoir traiter ici ; mais sur lequel, nous l'espérons, il nous sera possible de revenir un peu plus tard, en lui donnant tout le développement qu'il comporte.

Dans la crainte qu'on ne nous accuse d'exhumer, en faveur de notre thèse, des exemples pris constamment parmi les constructions défectueuses, soit par le manque de ressources, soit par l'impéritie de ceux qui les ont élevées, nous citerons l'église de Sainte-Clotilde, à Paris.

Cet édifice, en raison même de son importance et des sommes énormes qu'il a coûté, nous fera mieux comprendre encore le vide et le néant du principe d'archéologie pratique appliqué aux œuvres de création nouvelle.

Rien n'a été épargné pour faire de ce monument la plus brillante et la plus complète exhibition du style ogival à notre époque, et pour qu'il fût vraiment digne de notre siècle et surtout de la capitale.

Dans cet espoir, on n'a reculé devant aucune dépense ; on est allé jusqu'à laisser modifier profondément, par l'ar-

chitecte, continuateur de l'œuvre, le projet primitif de la façade qui avait déjà reçu un commencement d'exécution.

On a voulu rivaliser évidemment le moyen âge, et sinon l'atteindre sous le rapport du colossal, du moins le surpasser par le fini du travail. Or, sur ce dernier point, le mérite artistique de l'église de Sainte-Clotilde a été apprécié de différentes manières, et si nous nous en tenons à l'autorité de certains critiques, nous verrons que cet édifice est au-dessous de la réputation que lui ont faite quelques amateurs enthousiastes du style ogival.

« Qu'on se figure, dit en résumé un juge sévère de cette « œuvre, une de nos cathédrales dont on aurait raboté les « murs, abattu les gargouilles, dénudé les clochetons, « amaigri les moulures et l'on aura une juste idée de cet « édifice si vanté et dont la dépense se compte par mil- « lions. »

Mais en supposant cette critique exagérée, et en admettant même que l'œuvre incriminée soit irréprochable, nous ne voyons pas ce que l'art en général a pu y gagner, si elle ne nous révèle, relativement aux édifices d'où elle dérive, aucune supériorité marquée, aucun procédé ingénieux pour construire avec plus de science et plus d'économie; si, en un mot, elle reste subordonnée aux mêmes moyens d'exécution. Telles sont en effet, les conditions dans lesquelles se présente, pour nous, l'église de Sainte-Clotilde.

Et d'ailleurs, on ne s'aperçoit pas que ce monument nous ait fait oublier un instant nos cathédrales de Chartres, de Reims et d'Amiens, car il ne peut leur disputer la palme, ni par la verve et la vigueur du style, ni par la magistrale conception du plan.

En définitive, on n'a abouti, après tant de travail et de sacrifices, qu'à élever un pastiche dont nous n'avions que faire, puisque nous possédions les monuments originaux,

qui étaient pour nous d'un tout autre intérêt au point de vue historique et artistique.

Ce n'est pas tout : si nous voulons pousser plus loin nos observations, nous verrons combien surgissent nombreuses et embarrassantes les contradictions et les incompatibilités qui résultent de l'adoption forcée de tel ou tel style du moyen-âge, et l'impossibilité où l'on se trouve, parfois, de lui donner même un semblant de raison d'être.

Nous pourrions rappeler, à ce sujet, telle église du XIIe siècle, dans une chapelle de laquelle il s'agissait de peindre un vitrail représentant saint François Régis, et naturellement, comme l'exigeait l'archéologie, dans le costume traditionnel de l'époque du monument. Saint François Régis transporté au XIIe siècle ! C'était bien là l'interversion la plus choquante de la vérité historique ! Aussi le peintre verrier, à qui le travail fut proposé, refusa-t-il de l'exécuter dans ces conditions, ne voulant pas accepter la responsabilité d'une telle œuvre, qui outrageait le simple bon sens et offensait l'archéologie elle-même.

Nous ne rappellerons que pour mémoire, cette idée d'un architecte bien connu dans le monde savant, de faire figurer au concours, et en style XIIIe siècle, le monument commémoratif du sublime dévouement de l'Archevêque de Paris, mortellement frappé sur les barricades, en 1848. L'anachronisme ne pouvait être ni mieux choisi ni plus complet !

Nous nous arrêterons davantage aux divers incidents auxquels ont donné lieu les restaurations importantes que l'on exécute à Ainay depuis déjà plusieurs années.

Certes, dans la direction de ces travaux, il n'est pas possible de suspecter le savoir et le talent des hommes qui en sont chargés et croire, par conséquent, à des erreurs commises par ignorance ou par inattention ; nous devons penser au contraire, que tout a été mûrement examiné et ordonnancé en toute réflexion.

Nous ne parlerons pas des reprises en sous-œuvre, ni des réfections extérieures, au moyen desquelles on s'efforce de rendre au vieil édifice un de ses aspects primitifs que de prétendues restaurations lui avaient fait perdre anciennement. Nous ne trouvons rien à reprendre, à cet égard ; c'est de l'archéologie dans l'exercice légitime de ses attributions, Mais la question ne se présente pas aussi simplement en ce qui concerne l'intérieur, où tout était à rétablir, où il n'existait plus rien du mobilier et nul vestige d'anciennes peintures murales. On a suivi, dans ce cas, deux lignes de conduite bien différentes et qui méritent d'être signalées.

Ainsi, tandis que pour mieux retracer le style de l'édifice, on a poussé le scrupule archéologique jusqu'à rappeler, dans le nouvel autel majeur, la statuaire barbare du XIe siècle, on n'a pas craint de se déjuger en faisant exécuter, d'une manière plus conforme au sentiment général du beau, les peintures de la coupole et de l'abside, ainsi que la statue de la chapelle de la Vierge.

Dans l'un et l'autre cas, il y a contradiction, car l'admission de l'un de ces deux principes ne permet pas l'adoption de l'autre ; ils s'excluent mutuellement. Cette nécessité de rentrer, à chaque instant, dans les vues artistiques de la société moderne, nous démontre l'impossibilité de nous lier trop étroitement à un art empreint d'une civilisation toute différente de la nôtre, et de l'accepter sans modification.

Tant que le faux principe contre lequel nous nous élevons aujourd'hui, n'a été qu'une opinion libre et individuelle, disséminée dans le domaine public, nous pouvions ne pas nous en inquiéter, car nous avions la certitude que tôt ou tard il lui serait fait telle justice qu'elle méritait ; mais quand nous voyons cette même idée se présenter avec le caractère d'une doctrine, et que cette doctrine émane d'une autorité aussi élevée que respectable, nous avons tout lieu alors de nous en préoccuper sérieusement.

Dans cette circonstance, nous croyons ne pouvoir nous dispenser de mettre sous les yeux de nos lecteurs, un passage important de la dernière lettre circulaire de S. E. Mgr de Bonald, à l'occasion de ses visites pastorales, où se trouve nettement formulé le précepte de l'application rigoureuse des styles archéologiques, aux œuvres modernes.

« Quant aux constructions projetées de nouvelles églises, « je ne vous dirai pas. N. C. C., avec certains archéologues, « qu'il n'y a qu'un style catholique, celui du moyen âge. « Malgré notre admiration pour les monuments que nous « devons à ces siècles de foi, nous nous garderons bien de « vous dire que le catholicisme ne reconnaît pas les églises « de Rome, de Saint-Paul hors les murs, de Saint-Pierre, « des Saints-Nérée-et-Achillé, etc., etc. Laissons de côté toutes « ces exagérations. Si vous voulez construire une église dans « le style grec ou romain, nous ne nous y opposons pas : « seulement, nous demandons que l'architecte soit fidèle à « se conformer à toutes les exigences du style qu'il choisira, « et ne viole aucune des règles architectoniques du genre « qu'il adoptera. »

Si nous n'avions toute raison de croire que Monseigneur n'est nullement opposé à la libre manifestation de la pensée artistique, cette recommandation aux architectes, de se conformer, (pour les églises projetées,) *à toutes les exigences du style qu'ils auront choisi, et de ne violer aucune des règles architectoniques du genre qu'ils auront adopté*, serait bien suffisante pour nous faire supposer le contraire. Voilà bien en effet, à n'en pas douter, le maintien absolu des styles existants, régulièrement proclamé (1).

(1) C'est un peu tard, ce nous semble, pour demander maintenant l'intégrité absolue des divers styles que nous possédons. Il eût fallu s'y prendre dès leur origine même et avant qu'ils n'eussent subi aucune transformation.

Or, cette nouvelle jurisprudence en art, pour ne pas cesser un instant

On ne se montre pas exclusif, toutefois, car Monseigneur nous dit clairement: « Bâtissez des églises en styles grec ou « romain, ogival ou byzantin, nous ne nous y opposons pas; « mais à la condition, MM. les architectes, que vous ne vous « écarterez en rien de ces divers styles, et que vous les repro- « duirez avec tous les caractères qui leur sont propres et que « l'archéologie a définis et consacrés. »

Telle est, en substance, la pensée intime qui se révèle dans l'important passage de la lettre archiépiscopale que nous venons de relater.

Monseigneur a cru, sans doute, que l'on pouvait, sans incon-

d'être conséquente avec elle-même, ne doit admettre que les styles d'un caractère *sui generis* et rejeter tous leurs dérivés qui datent déjà de plusieurs siècles.

Ainsi, par exemple, quant aux styles grec et romain, dont Monseigneur nous laisse le libre usage, il nous faut nécessairement interpréter le premier, tel qu'il se montrait au temps de Périclès, et le second, tel qu'on le retrouve au siècle d'Auguste; car c'est à ces deux époques que chacun de ces styles était arrivé à son entier épanouissement et à l'apogée de sa splendeur.

Monseigneur ne peut vouloir conséquemment le grec ou le romain classique des cinq ordres d'architecture, parce que là, ces deux arts se fondent l'un dans l'autre et perdent complètement leur individualité propre.

Et, en ce qui touche l'art du moyen-âge, ce n'est véritablement qu'au XIIIe siècle que se révèle, pour nous, le type pur de la période ogivale. On doit repousser, évidemment, le style romano-byzantin; on ne peut, non plus, adopter celui du XIIe siècle, époque de transition où l'ogive se montre encore au milieu des réminiscences romanes.

En définitive, d'après la Lettre pastorale, il faut proscrire impitoyablement les styles des XIVe, XVe et XVIe siècles, qui ne sont que des modifications ou des altérations, comme on voudra, de l'art ogival primitif, représenté par le XIIIe siècle.

Au résumé, pour rester fidèle au principe que Monseigneur vient d'émettre, nous ne devons nous attacher qu'aux trois caractères types d'architecture que nous venons de signaler, car nous ne parlons pas d'une foule d'autres styles qui se sont produits en dehors de l'antiquité et du moyen-âge, et que l'on doit également s'interdire, par les raisons que nous avons développées.

vénient, appliquer aux nouvelles conceptions architecturales les mêmes préceptes qui régissent de droit les restaurations monumentales, et que Son Eminence expose d'ailleurs, dans sa même lettre, avec autant de justesse que d'à-propos. En effet, si, dans les restaurations, il est indispensable de se conformer au style général du monument, sous peine de le rendre méconnaissable et d'effacer complètement la pensée de l'auteur que l'on doit, au contraire, chercher à faire revivre, on ne peut en agir de même pour les œuvres de création nouvelle.

On conçoit tout l'intérêt qui s'attache parfois, pour la science et les arts, à la conservation de tel ou tel édifice qui est une œuvre originale et l'expression artistique d'une époque déterminée : mais il n'en est pas ainsi du pastiche qui n'a aucune valeur, et nous ne voyons pas, vraiment, pourquoi il mériterait d'être encouragé et rendu, en quelque sorte, obligatoire. L'artiste, au surplus, doit être libre dans ses inspirations s'il ne veut pas se voir inévitablement rivé à la chaîne du plagiat et réduit à la plus complète impuissance. Une telle condition serait l'arrêt de mort du génie créateur, et Monseigneur, plus que personne, sans doute, le regretterait vivement.

Ce serait d'ailleurs établir un principe sans précédents et dont l'histoire de l'art à travers les siècles ne nous offre pas d'exemple : ce serait méconnaître complètement cette loi naturelle et pour ainsi dire providentielle, d'après laquelle le génie créateur, dans tous les temps, a pu agir en toute liberté d'action, et donner le jour à cette myriade de styles d'architecture que nous recueillons aujourd'hui.

Chaque époque a eu son art particulier, sa physionomie spéciale ; pourquoi le XIXe siècle resterait-il une anormale exception ?

A l'appui de notre opinion en faveur de l'indépendance

artistique, nous sentons se presser en foule, sous notre plume, les considérations les plus péremptoires et les plus concluantes, soit que nous invoquions le témoignage des siècles passés, soit que nous suivions, attentivement, les développements naturels de l'art à toutes les époques.

Eh! quoi, c'est au moment où l'on fait un usage immodéré du droit de libre examen, — où chacun se fait juge dans la science d'autrui, — que l'on viendrait condamner la pensée créatrice à une désolante immobilité, et que l'on clouerait au pilori de la copie cette noble faculté de conception, la plus belle prérogative du génie de l'homme!

Ignore-t-on donc, d'ailleurs, comment se sont formés les divers styles d'architecture que nous reproduisons de nos jours? A-t-on oublié qu'ils ne sont que le résultat de ce travail incessant de l'esprit humain, qui va toujours modifiant ses œuvres, et que nulle volonté humaine n'a le pouvoir d'arrêter?

Où en serions-nous maintenant si le clergé, tout puissant au XIe siècle, eût pris la fantaisie de nous imposer à jamais, au nom de l'archéologie, la lourde architecture des basiliques romanes et leur construction défectueuse? N'est-ce pas le cas de nous adresser aux admirateurs exclusifs du style ogival, et de leur demander s'ils ne regretteraient pas aujourd'hui la mise en vigueur d'un tel principe, à supposer, toutefois, qu'il eût pu se perpétuer jusqu'à nous?

Et voilà cependant qu'eux-mêmes ne craignent pas de le mettre en pratique, et de l'invoquer avec insistance contre toute nouvelle manifestation de la pensée artistique dont le signalement n'a pas été enregistré dans les manuels d'architecture religieuse. En vérité, c'est trop fort!

Nous ne voyons pas sur quelle autorité valable ils s'appuient pour motiver, d'une manière quelque peu rationnelle, leur système d'exclusion. Repousser un art nouveau parce qu'il

ne ressemble pas exactement aux types encatalogués par l'archéologie, c'est une contradiction qui se démontre d'elle-même.

L'art du moyen âge, on devrait le savoir, n'est qu'une succession non interrompue de divers styles qui, bien que basés sur le même thème, diffèrent pourtant les uns des autres, d'une manière assez sensible.

Le XVe siècle, par exemple, n'a-t-il pas une toute autre physionomie que le XIIIe, et l'art du XIVe siècle peut-il être confondu avec celui du XIIe ?

Chacun de ces divers caractères d'architecture, en se produisant au grand jour, n'était-il pas alors une violation flagrante de l'archéologie et une protestation manifeste contre celui auquel il succédait ?

Que penser surtout du style romano-byzantin, véritable amalgame de deux arts différents, et que l'on accepte néanmoins sans aucune difficulté et sans lui demander compte de son origine ?

Et ne voyons-nous pas enfin les cinq ordres d'architecture classique élevés au rang de style officiel, quand ils ne sont cependant qu'un mélange hétérogène des styles grec et romain?

Aucun style, comme on le voit, ne peut être pris pour type invariable et unique, et ne renferme la perfection absolue ; tous ne sont qu'un composé de formations successives de diverses conceptions ; mais ils resteront, pour la plupart, le thème fondamental auquel le génie humain devra toujours être libre d'emprunter quelques variations.

Ah ! il faut en convenir, la raison pratique de nos bons aïeux était bien supérieure à nos vaines susceptibilités artistiques ; eux, au moins, se laissaient guider par le droit bon sens, et, fort heureusement pour nous, ils n'ont jamais fait de l'archéologie ; ils l'ont même si peu observée en tout et partout, que, loin de se conformer, dans l'achèvement d'un

édifice, au style primitif, ils ne se sont jamais fait le moindre scrupule d'y appliquer le leur.

C'était là, sans doute, un procédé violent et radical qui nous semble quelque peu exagéré, mais qui explique parfaitement aussi toute l'aversion que l'on éprouvait alors pour la copie servile d'un art quelconque.

Chaque époque a su conserver ainsi son indépendance, et s'est créée un art particulier dont nous profitons maintenant.

Pourquoi ne suivrions-nous pas, dans ce qu'elle a de compatible avec le développement utile et vrai des facultés du génie artistique, cette ligne de conduite si naturelle et si en rapport avec les besoins de l'intelligence humaine, toujours avide d'émancipation.

D'ailleurs, il ne faut pas se faire illusion, l'archéologie, dont on abuse étrangement aujourd'hui, ne sera bientôt plus qu'une science morte et de nul effet, en ce qui concerne les œuvres de notre époque. Elle n'aura plus sa raison d'être si, au lieu d'avoir à rechercher et à classer des styles originaux, elle ne peut plus s'exercer que sur des contrefaçons. Et c'est à ce fatal dénoûment que nous conduit, d'une manière inévitable, l'imprudente doctrine qui voudrait imposer aux architectes l'observance rigoureuse des styles reconnus et classés.

Nous avons d'autant plus de raison de combattre cette nouvelle idée, qu'appuyée maintenant par l'autorité religieuse, il est à craindre qu'elle ne soit tenue pour vraie par la plus grande partie du clergé, que les soins du ministère laissent à peu près étranger aux questions que nous traitons ici, et ne soit aussi strictement observée qu'un point de discipline ecclésiastique.

C'est là, pour nous, une véritable hérésie en matière d'art qu'il importe de ne pas laisser s'accréditer. L'erreur de principe en archéologie a des conséquences aussi funestes pour

l'art en général, que l'erreur dogmatique en a elle-même pour la vérité religieuse.

L'oblitération du sens artistique nous semble d'ailleurs assez générale et assez profonde pour qu'on essaye au moins de s'opposer à la diffusion des fausses doctrines qui ne peuvent que l'aggraver et la propager davantage.

On ne peut se dissimuler, qu'en archéologie, les notions du vrai et du faux sont confondues : chacun a érigé son système et bâti sa théorie d'appréciation d'après ses goûts dominants et ses préférences particulières, sans réfléchir aux conséquences du parti pris qu'il adoptait.

Le fétichisme dont le style ogival est en quelque sorte l'objet de la part d'une foule de gens, est dû, en grande partie, aux causes que nous venons d'énoncer, c'est-à-dire à l'absence de raisonnement dans les études archéologiques. C'est ainsi que l'on tombe, sans s'en douter, dans l'exagération, et que l'on condamne, par avance, et sans être en état de les discuter en connaissance de cause, les conceptions artistiques les plus dignes d'intérêt. Nous ne pouvons expliquer autrement cette opposition systématique et incessante qui cherche à entraver, par tous les moyens en son pouvoir, la divulgation de toute nouvelle expression de l'art religieux. Nous voyons réunis dans ce but, et d'un commun accord, les fervents adeptes du style ogival et ceux qui, moins exclusifs, pensent néanmoins qu'il est sage de s'en tenir strictement aux divers styles connus.

Mais en dépit des efforts de l'opinion du *statu quo* en arts, telle est déjà l'influence des idées nouvelles d'émancipation, que des architectes d'un mérite incontestable et qui, jusqu'à présent, étaient restés fidèles à la copie du moyen âge, commencent à convenir, cependant, que l'art de cette époque a dit son dernier mot dans les constructions des XIIIe et XIVe siècles, et qu'en voulant le suivre dans ces mêmes données il est impossible d'aller au-delà.

C'est avouer d'une manière explicite le stérile travail auquel se condamne, de propos délibéré, le copiste par nature et par tempérament ; c'est aussi donner à entendre que l'intelligence y subit le supplice d'Ixion attaché à sa roue, et tournant sans cesse dans le vide, sans espoir d'arriver jamais à aucun but.

Au reste, tout aussi bien que nous, certainement, les artistes d'un esprit élevé doivent s'apercevoir que le style ogival a plutôt perdu que gagné en se popularisant, car il est tombé dans les mains du mercantilisme industriel qui l'a dénaturé et avili, en le faisant descendre à des objets du plus vulgaire usage.

En architecture, il tend à se stéréotyper sur le caractère de telle ou telle époque du moyen âge, qui est le plus en vogue suivant les circonstances, et se reproduit comme au poncif et à l'emporte-pièce. Nous en trouvons la preuve dans cette quantité d'églises rurales qui s'élèvent, de tous côtés, avec la fécondité merveilleuse du champignon, et dans la plupart desquelles les façades semblent décalquées les unes sur les autres, avec une désespérante uniformité.

Nous voyons là l'indice d'une prochaine décadence de l'art ogival, si déjà nous n'y sommes arrivés. C'est un avis significatif dont les artistes de talent doivent tenir compte ; c'est une pressante invitation qui leur est faite de sortir de l'ornière du plagiat et de s'élever au-dessus des intelligences vulgaires, s'ils ne veulent voir leurs propres œuvres compromises et assimilées à ce gothique de mauvais aloi dont nous sommes déjà inondés.

Au reste, le véritable génie ne peut se contenter de cette grossière pâture du pastiche ; il a de plus nobles aspirations, des instincts plus relevés ; son infatigable activité le porte à butiner sans cesse parmi les richesses intellectuelles des civilisations qui nous ont précédés ; et là il cherche à se com-

poser un art aussi varié dans ses aspects, qu'homogène dans son unité et harmonieux dans son ensemble. C'est à ces conditions, seulement, que nous demandons, pour les artistes, la liberté d'action et l'indépendance.

Nous rappellerons, en terminant la vérité, de cette parole de saint Paul, si fréquemment invoquée en interprétation des Saintes Écritures, et qui trouve naturellement ici son application : « La lettre tue, mais l'esprit vivifie. »

Nous avons vu malheureusement se vérifier, pour nous, la première partie de cette maxime de l'Apôtre que nous venons de citer, par l'abus que nous avons fait de la reproduction littérale de l'art du moyen âge.

Il serait temps, peut-être, d'essayer si la pensée créatrice, longtemps comprimée et étouffée par la lettre, c'est-à-dire par la copie servile de cet art, ne pourra pas revenir à la vie, du moment qu'elle ne fera que s'en inspirer et en prendre seulement l'esprit.

Ch. Vays.

LA MAISON DU JEU DE PAUME,

LE QUAI DE BONDY ET LA RUE DE L'ANGILE [1]

I.

La nouvelle rue que l'on doit ouvrir en face du pont de la Feuillée fera disparaître une maison du commencement du XVIIe siècle, qui porte aujourd'hui le n° 17, sur le quai de Bondy; M. P. Martin en a donné un dessin dans ses *Recherches sur l'architecture des maisons de Lyon*. Il ne fournit aucun détail sur son origine, et porte seulement le jugement suivant sur l'ornementation de la façade : « Sous le rapport de l'art, c'est « une des maisons les plus remarquables du XVIIe siècle ; elle « se distingue surtout par l'originalité de son style. L'état de « conservation dans lequel elle se trouve contribue d'ailleurs à « faire valoir le caractère grave et mesuré de son architecture. « Elle a été un moment menacée d'une modification qui eut « notablement altéré l'aspect de la façade. Cette modification « était même sur le point de s'effectuer, lorsque la Société « académique d'architecture est venue suspendre la détermi- « nation du propriétaire, en protestant, dans l'intérêt de l'art, « contre le projet qui faisait disparaître la partie inférieure des « fenêtres. »

Afin d'éviter toute erreur, je ferai observer que dans l'œuvre de M. P. Martin elle porte le n° 68, qui a été réellement le sien, et je me permettrai une petite plainte sur cette révolution générale, subie naguère par les numéros des maisons de notre ville. Cette mesure, qui a pu avoir d'excellentes raisons au point de vue administratif, rendra très-difficile l'intelligence des livres traitant de l'archéologie lyonnaise, et qui ont été écrits avant

(1) J'ai puisé une partie des matériaux qui ont servi à ce travail dans les renseignements particuliers de M. Péricaud aîné et dans ses *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon*.

tous ces changements. J'ai déjà éprouvé plusieurs fois les inconvénients de ce *progrès*. Heureusement que les amateurs des vieux souvenirs deviennent de plus en plus rares et disparaissent devant la nouvelle aristocratie des démolisseurs et des spéculateurs, qui n'ont aucun de mes préjugés archéologiques.

Dans la cour de la maison en question, il existe une inscription ainsi conçue: REGIV. SECULORUM. IMMORTALI. ET. INVISIBILI. SOLI. DEO. HONOR. ET. GLORIA. PERFECTUM. ANNO. DNI. 1617.

Cette inscription, qui nous donne la date de la construction, contient probablement une faute; dans le premier mot, REGIV, le v est de trop, ou bien l'on peut penser qu'il faudrait un point entre REGI et v, et alors cette dernière lettre signifierait VICTORI: *Regi victori seculorum... Au roi vainqueur des siècles, au seul Dieu invisible et immortel honneur et gloire. achevé en l'an du seigneur* 1617. Ces paroles porteraient à croire que cette construction aurait eu, dans l'origine, une destination religieuse; mais toutes mes démarches n'ont pu réussir à me procurer le moindre renseignement à cet égard.

Cet immeuble a été légué, il y a peu d'années, par Mme veuve Palière, pour l'entretien de leurs écoles cléricales, à quatre des paroisses de notre ville: Saint-Paul, Saint-Eucher, Saint-Denis et Saint-Augustin; le notaire, chargé de la gestion, n'a rien trouvé qui élucidât la question d'origine, dans les titres dont il était dépositaire.

Cette maison est connue sous le nom de *maison du Jeu de Paume*; en effet il existait autrefois, au second étage, entre la cour et la rue de l'Angile, une vaste pièce dans laquelle on pratiquait ce jeu, qui depuis longtemps était en usage à Lyon. On sait l'histoire du Dauphin, fils de François Ier, dont un verre d'eau fraîche, bu imprudemment au Jeu de Paume d'Ainay, occasionna la mort en 1536; la rue François-Dauphin est un souvenir de ce triste évènement. L'établissement du Jeu de Paume de la place des Pénitents-de-la-Croix, devait faire concurrence à celui du quartier Saint-Paul; le premier a été affecté, en 1808 ou 1809, à l'administration de la loterie, ensuite à la banque, et enfin aujourd'hui au magasin général des soies. Le Jeu de Paume date de la plus

haute antiquité, et la *pila velox* — Hor. sat. II. 2, 11 — voltigeait dans les *sphœristeria* de Rome, que l'on établissait même dans les maisons particulières. — Plin. ep. II. 17 — v. 6.

Je me rappelle, étant très-jeune, je crois en 1817, avoir pénétré dans la salle du Jeu de Paume, située entre le quai de Bondy et la rue de l'Angile ; cependant je n'ai qu'un souvenir bien vague de cette exploration. Je constate seulement qu'à cette époque l'établissement existait encore ; mais je ne saurais dire s'il était fréquenté par les joueurs.

Un fait historique de quelque importance se rattache à ce Jeu de Paume : Molière y aurait joué la comédie, en 1653 — Cochard, Descrip. de Lyon. p. 166. — En effet, à cette époque, il n'existait pas de théâtre, et lorsque une troupe de comédiens venait à Lyon, ils étaient obligés de chercher un local assez vaste pour donner des représentations. Or, la salle du *Jeu de Paume de Saint-Paul* convenait parfaitement, en raison de son étendue.

On peut conjecturer que ce fut dans cette enceinte que se joua, pour la première fois, la comédie de *l'Etourdi*. Au reste, je ne m'étends pas davantage sur ce sujet du séjour de Molière, qui sera traité plus amplement dans une Histoire du théâtre à Lyon, à laquelle travaille M. Jacques Guillemaud, et dont la *France littéraire* a commencé la publication.

A l'époque où l'on jouait la comédie au Jeu de Paume de Saint-Paul, on n'arrivait certainement pas en voiture au théâtre ; car les rues de la Saônerie et de l'Angile, en raison de leur étroitesse, n'offraient pas même des issues faciles à la foule des piétons, qui trouvait à peine un écoulement, au débouché de la rue de l'Angile, par les rues de l'Arbalète, Saint-Eloy et des Treize-Cantons.

La maison n° 16, voisine de celle dont je viens d'esquisser l'histoire, va aussi disparaître, et je recommande aux amateurs de visiter son pittoresque intérieur de cour, avant sa démolition, qui doit avoir lieu à la fin du présent moi de juin.

II.

Le quai de Bondy actuel a pris son nom du comte de Bondy,

préfet du Rhône sous l'Empire ; il s'étend du pont du Change jusqu'à la passerelle Saint-Vincent, et autrefois il était occupé par une rue qui portait trois noms : du pont du Change à la place de l'ancienne douane, rue de Flandre, de cette place à la rue de l'Angile, rue de la Saônerie, et de cette rue au pont St-Vincent, rue des Hébergeries ou Albergeries. En face de la place de la Douane existait un assez vaste port ; on en voyait un autre, le port Dauphin, au débouché de la rue de l'Angile ; enfin, vers la rue du Charbon-Blanc, aujourd'hui rue de l'Ours, un passage descendait à la rivière. Ces détails sont relevés sur le plan de Lyon de Séraucourt, 1740. A cette époque l'orthographe d'une de ces rues avait subi une altération ; car plus anciennement, au lieu de *Saônerie*, on écrivait *Salnerie*, *Saulnerie*, *Saunerie* : ce nom provenait des marchands de sel, ou sauniers, qui y possédaient des entrepôts.

Il existait dans ces trois rues un grand nombre d'*hébergeries*, et aujourd'hui encore les vieux hôtels du *Chapeau-Rouge* et des *Trois-Ambassadeurs* sont un souvenir de l'ancien état de choses. On trouve dans le second de ces hôtels, au premier étage, un intérieur de cour qui mérite l'attention. Le prince de Condé, revenant d'Italie, en 1623, coucha à l'hôtellerie *des Trois Rois*. L'auberge du *Porcellet*, que Pernetti et Cochard appellent improprement *porcscellé*, y était aussi établie. En 1540, trois jeunes gentilhommes bourguignons y furent écrasés dans leur lit, par la chute du plancher supérieur de la chambre qu'ils habitaient. D'après Paradin, ils étaient couchés tous trois dans le même lit, et l'un d'eux y faisait la lecture d'un *livre en rhithme françoise*, à la lueur *d'une chandelle de cyre*, lorsqu'ils furent *accablez et obruez de cette malheureuse ruine*. Je cite cette anecdote, pour faire voir combien le confortable était alors peu en usage ; qui est-ce qui voudrait aujourd'hui avoir un compagnon de lit, même le plus noble des gentilhommes ? Eh bien ! il paraît qu'autrefois on couchait jusqu'à trois dans les mêmes draps ! C'est pour cela que les anciens lits sont d'une largeur qui nous semble extravagante. J'ai connu le temps où les diligences ne marchaient pas la nuit, et où les voyageurs couchaient plusieurs dans une seule chambre,

ce qui nous paraîtrait insupportable; cependant il y avait déjà un progrès dans la création de ces mille besoins artificiels, que l'on nomme le confortable, puisqu'on avait alors chacun, si non sa chambre, au moins son lit.

III.

La place de l'ancienne Douane a reçu son nom de ce que la douane y était établie, avant son transport sur le quai de la Charité, dans le local précédemment affecté à une caserne d'infanterie et de cavalerie, et aujourd'hui à l'hôpital militaire. Un hôpital très-ancien et une église, sous le vocable de *Notre-Dame de la Saônerie*, occupaient le fond de la place; on fit paver, en 1448, une partie du cimetière pour la donner à la voie publique.

La chapelle et la recluserie de Saint-Eloy étaient dans la même localité, près de la Saône, et, d'après le plan du père Menestrier, elles obstruaient l'entrée de la place. Lorsque les protestants s'emparèrent de Lyon, en 1562, le capitaine du Fenoyl (1) occupait ce poste et s'y défendit vigoureusement; mais, obligé de capituler, il fut fait prisonnier et conduit au château de Pierre-Scise. La ruelle de Saint-Eloy, partant du quai de Bondy pour aboutir à la rue de l'Arbalète, est un souvenir nominal de cette chapelle. Sur le plan du père Menestrier, on voit deux églises dont l'une est située, ainsi que je l'ai dit, au fond de la place, et l'autre en ferme l'entrée; elles ne sont différenciées par aucune indication, et ce qui me fait mettre l'église de Saint-Eloy en avant de la place, c'est le fait de la résistance opposée par le capitaine du Fenoyl. Il est évident que cette dernière, placée sur la route de Vaise, devait être une excellente position à défendre, puisque sa conservation eût empêché les communications avec la campagne, tandis que la première, renfermée dans un groupe de maisons, n'avait aucune importance stratégique.

IV.

Le côté opposé au quai de la maison du Jeu de Paume donne

(1) Cochard écrit Fenouil.

sur la rue de l'Angile. Rien n'est plus étrange que l'aspect de cette rue excessivement étroite : une solitude absolue, des rez-de-chaussée fermés, et des maisons dont la plupart n'ont pas d'entrée, en un mot une apparence sinistre. On dirait qu'une immense catastrophe a dépeuplé ce quartier, et que les passants craignent de s'y aventurer ; les rayons du soleil n'y pénètrent jamais, et cependant l'on est étonné d'y voir des maisons ayant des abat-jour continuellement baissés (1). En parcourant cette ruelle désolée, on ne se douterait pas que le nom des Médicis y a brillé, et que ce pourrait être d'un établissement créé par eux qu'elle tire son nom. En effet, les illustres banquiers florentins, dont la haute fortune prouve que la puissance de l'argent ne date pas seulement de notre époque, avaient, dans cette rue, une succursale de leur banque, en 1496 — *Lyonn. dignes de mémoire.*

Le nom de l'Angile vient, dit-on, d'une maison à l'enseigne *del Angelo.* Dans le plan du père Menestrier, on lit *rue de l'Angelle*, et il est facile d'arriver de là à *Angile.* Cette dénomination italienne semble confirmer l'établissement italien des Médicis; cependant on chercherait vainement des souvenirs matériels de cette banque des riches marchands de Florence. Il existe bien, au n° 4, une vaste cour, communiquant avec la rue de la Boucherie-Saint-Paul par un étroit couloir, et renfermant une très-grande maison ; mais rien ne peut faire soupçonner un reste de l'établissement en question, dans cette cour qui va être traversée par la nouvelle rue. La maison à l'angle du quai est ornée d'une niche ; mais l'inscription *ave maria* ne permet pas de conjecturer qu'elle ait servi d'asile à *l'Angelo*, à moins de faire intervenir l'ange de l'Annonciation, prononçant les paroles précitées. Dans tous les cas, cette maison et sa niche sont d'une époque bien postérieure au XVe siècle.

Si les Médicis avaient une banque dans la rue de l'Angile, ce

(1) In hoc spurcissimo vico, stant pellices humilissimi generis, ex urbis gremio demissœ, quibus, ab ædilitatis jussu, sese prodire non licet in ambulantium oculos.

n'était probablement qu'un comptoir et non leur logement. Cochard — Descrip. de Lyon, 1817 — nous apprend que l'emplacement de l'Hôtel du Nord appartenait, en 1353, à Jean de Médicis, négociant à Lyon ; il ajoute que Laurent de Médicis, un de ses descendants, exerçait encore la banque dans cette ville, en 1493, et qu'il prêta cette année cent écus d'or au noble Chapitre de Saint-Jean. Il n'est pas à présumer que ces riches financiers aient quitté un logement, certainement entouré de jardins, pour aller habiter la rue *del Angelo* privée d'air et de lumière ; mais comme elle était sans doute dans un quartier plus convenable à l'exercice de leur profession, ils y installèrent leurs bureaux.

Une Marie Médicis avait épousé un Lyonnetto Rossi, de Florence, probablement le même que Lyonnet de Roussiz, qui aurait ainsi francisé son nom, et qui était facteur, à Lyon, de Laurent de Médicis ; les actes consulaires des 23 mars 1475 et 11 mars 1476, font mention de ce fait. Marie Médicis mourut à Lyon, en 1459, âgée de 22 ans, et fut inhumée aux Jacobins, où elle avait une inscription. En 1496, Laurent Spinelli prenait le titre de *facteur de la banque de Médicis et Cosme*. Comines raconte que le roi Charles VIII, passant par Lyon pour aller à Naples, se saisit des effets de la banque de Médicis et Cosme.

Il est à présumer qu'au milieu du XVIe siècle le nom de la maison de banque des Médicis avait disparu, et lorsque Henri II et Catherine de Médicis vinrent à Lyon, en 1548, ils ne furent pas exposés à rencontrer des parents, parmi les banquiers de notre ville. Cependant un Paul Médicis, de Lucques et non pas de Florence, aurait été reçu courtier à Lyon, le 9 avril 1551. — Manusc. de l'abbé Sudan. — Il se pourrait que ce Lucquois eût été un parent éloigné de la puissante famille en question ; on sait d'ailleurs que dans toutes les familles, il est des branches qui s'élèvent, d'autres qui restent stationnaires, quelques unes qui végètent péniblement et finissent par disparaître.

V.

Je profiterai de l'occasion de ce petit travail, pour recommander

aux amateurs de l'archéologie locale l'ancien quartier de l'ouest, ou, selon l'expression lyonnaise, le quartier de *l'autre côté de l'eau*, notre *regio transtiberina*, notre *trastevere*. Avant peu il subira le sort commun de la démolition, et nous devrons dire adieu aux élégants et pittoresques intérieurs de cour. On sait ce qui se fait maintenant dans ce genre, et si l'on parcourt la rue Impériale, je ne pense pas que l'on puisse rencontrer un seul intérieur qui mérite l'attention.

Ce qui m'étonne, au milieu de mes explorations de la ville occidentale, c'est l'immense variété et la verve qui se remarquent dans les compositions des anciens architectes. L'entrepreneur, ce fléau anti-artistique des temps modernes, n'avait pas encore été créé, et les particuliers faisaient eux-mêmes construire leurs habitations. On serait porté à croire que la haute bourgeoisie de cette époque avait le sentiment de l'art plus développé que celle de notre temps. On pourrait peut-être expliquer ce phénomène, par la durée des anciennes familles, au sein desquelles les jeunes gens prenaient successivement une plus grande délicatesse de goût. Aujourd'hui l'on voit les fortunes se construire en un tour de main, et je connais une multitude de pères, arrivés au plus haut degré de la richesse et des honneurs de toute espèce, dans la conversation desquels il est impossible de découvrir la moindre distinction. Messieurs leurs fils sont élevés dans le culte de l'utilitaire, et ils ont toujours sur les lèvres cette demande : « A quoi cela sert-il ? » Si vous ne leur démontrez pas que la chose patronée par vous a une utilité pratique immédiate, ils vous traitent aussitôt d'original. Le confortable existait peu autrefois et n'avait pas remplacé l'aisance : poussée à l'excès, cette importation anglaise exprime le culte de la matière. C'est la création d'une multitude de besoins artificiels ; enfin c'est l'ennemie de l'esprit, lorsqu'elle franchit des limites raisonnables. Le confortable, voilà le dieu du moment ! on lui sacrifie tous les intérêts de l'art, et après avoir satisfait cette divinité exigeante, on ne songe plus au reste.

PAUL SAINT-OLIVE.

SUR UN OSTENSOIR.

Il nous paraît évident que depuis un certain nombre d'années le sentiment public, en fait d'art, est en progrès; ce progrès se traduit du moins par des exigences plus grandes à l'endroit de certains accessoires qui ne comportaient autrefois qu'un intérêt purement industriel, et auxquels on attache aujourd'hui une importance artistique, nouvelle pour beaucoup. C'est ainsi qu'on n'eût peut-être pas songé, il y a trente ans, à aller quérir un architecte pour dessiner le mobilier des églises, un ostensoir, une chasuble et jusqu'à un reposoir. C'est l'indice que le niveau des études s'est élevé; l'architecte fait l'importance de l'architecture. C'est aussi la marque de la tendance de l'époque à administrer, à régulariser toutes choses, à centraliser toute entreprise dans une même unité directrice.

Il est certain qu'au moyen-âge le maître de l'œuvre n'embrassait pas la multiplicité des détails auxquels se mêle l'architecte de nos jours, j'entends l'architecte sérieux et amoureux de son art. Le maître de l'œuvre nous apparaît comme une sorte d'appareilleur en chef, chargé de la conception et de la direction générale des travaux, mais sur le sculpteur, le peintre, le statuaire il a peu ou pas d'influence. Son action s'exerce par les combinaisons du plan et de la construction, en ce qui relève surtout de la maçonnerie et

de la pierre de taille, c'est surtout un traceur d'épures; le plombier, le couvreur, le charpentier sont presque ses collègues, non ses subordonnés humbles et soumis. Enfin il n'a, comme à présent, ni l'administration des dépenses, ni la responsabilité légale déterminée par le code civil, et qui, à l'exemple de toutes les responsabilités, agrandit l'action et relève le caractère de celui qui la subit; il n'a pas, en un mot, cette importance professionnelle ressortant d'une société plus régulièrement ordonnée.

Aussi les œuvres du moyen-âge ont-elles un grand charme de variété, une sève native dans chaque détail, qu'on chercherait inutilement dans nos ouvrages modernes mieux assis et mieux réglés. Chaque ouvrier s'efforçait d'agrandir sa sphère d'activité, prenait à cœur d'éclipser son voisin ou rival, échappant sans doute bien souvent à ces lois d'unité, d'équilibre, de cohésion dont le goût des études antiques nous a rendu le besoin, mais prodiguant en place toutes les richesses d'une invention inépuisable.

C'est un Lyonnais, Philibert Delorme, qui, en France du moins (car, en Italie, l'empire de la tradition s'est toujours mieux conservé), a ressuscité le type antique de l'architecte oublié depuis Vitruve, et dont la physionomie, si différente de celle du maître de l'œuvre, est très-semblable à celle de l'architecte moderne.

Mais si cet architecte doit aujourd'hui descendre aux plus infimes détails, si son action doit embrasser les questions complexes qui ressortent d'une construction, en régler jusqu'aux objets les plus secondaires, il est bien évident que pour répandre sur ces milles détails un peu de cette fraîcheur et de ce caprice si séduisant dans la sculpture, la peinture, l'orfévrerie du moyen-âge, il lui faut rencontrer dans les exécutants une intelligence, une sympathie artistique si je puis dire, assez grande pour raviver à leur tour des conceptions

souvent fatiguées par la lassitude de l'imagination, appauvries par la nécessité de les multiplier sans relâche, et surtout trop facilement uniformes. L'esprit finit, en effet, par avoir ses clichés, que la paresse trouve commodes, que la hâte est heureuse d'avoir sous la main. Cela est vrai, surtout des arts purement d'invention, et pour lesquels l'étude de la nature ne peut être, comme pour la peinture et la statuaire, une source d'éternel rajeunissement.

Aujourd'hui donc, plus que jamais, l'habileté d'artistes spéciaux est d'autant plus nécessaire à l'architecte pour arriver à des résultats complètement satisfaisants, que la part d'indication laissée à ces artistes est moindre. Le difficile est peut-être moins en effet de trouver des exécutants d'imagination et de verve, que d'en rencontrer qui possèdent ce que j'appelais tout à l'heure la sympathie artistique, qui soient les interprètes vivants de votre pensée. L'architecture est le plus impersonnel des arts, le seul qui ait besoin, pour réaliser ses conceptions, du concours obligé d'un grand nombre, celui par conséquent où la réalisation dépend le moins de l'artiste lui-même, est le plus subordonné aux circonstances extérieures. Sans parler ici de la statuaire ou de la peinture d'histoire qui, tout en se mettant pour ainsi dire au diapason du monument, doivent garder leur inspiration propre et primesautière, il faut que les arts secondaires de la décoration offrent, dans leur cercle spécial, des artistes au niveau de l'architecte dans le sien. Sans cela aucune œuvre d'art complète n'est possible; la plus belle composition du monde sera défectueuse si elle est mal interprétée! c'est comme si vous faisiez peindre un croquis d'un grand peintre par un barbouilleur, orchestrer par un ignorant la mélodie d'un grand musicien. Il est donc des recherches d'effets que les architectes doivent franchement s'interdire, dès qu'ils ne possèdent pas des instruments suffisants pour les exprimer. Il

ne faut pas d'une guimbarde ou d'un flageolet vouloir tirer les sons de la flûte.

Ces réflexions, peut-être ambitieuses pour le titre, nous venaient en examinant un de ces accessoires négligés encore il y a quelques années, un petit chef-d'œuvre, un ostensoir pour la paroisse de l'Immaculée-Conception, exécuté sur les dessins de M. Bossan, par M. Armand-Caillat. Tout le monde connait M. Bossan et ses œuvres; en faire l'éloge serait une banalité ; puis on est mal à l'aise pour dire du bien de ceux qu'on aime. Disons seulement que le talent de M. Bossan se prêtait encore mieux à ce genre de composition qu'à tout autre. Le caractère souple, plantureux et nerveux en même temps de l'ornementation, la recherche délicate des oppositions, le sentiment exquis des contours, tout cela devait trouver son application la plus heureuse dans un objet de pure ornementation. Dans quel style est cet ostensoir, me demande-t-on? Il est dans le style de M. Bossan, le seul qu'il fasse, le seul même qu'il veuille connaître, et il a raison, puisqu'il est à lui.

Tout ostensoir se compose d'un pied et d'une *gloire*. Le pied est rond, garni de quatre anges en adoration et des symboles des quatre évangélistes en ronde bosse sortant à mi-corps. Le tout est relié par une ornementation perlée, exécutée avec une délicatesse et une habileté infinies.

La *gloire* n'est pas composée des dards ou rayons usités dans les derniers siècles et dont une application archaïque très-heureuse a été faite par M. Violet-Leduc dans l'ostensoir de Clermond-Ferrand. Cependant, et avec raison, on a conservé la silhouette traditionnelle dans les ornements qui remplacent les dards, et s'épanouissent et s'enroulent avec une aisance et un galbe charmants. De petits anges agenouillés chacun dans un lobe à jour entourent le porte-hostie et font opposition aux ornements pleins qui les appuient.

La partie la plus difficile de ce genre de composition, celle qui fait le désespoir de l'architecte, c'est évidemment la transition du pied polygonal ou cylindrique au plan vertical de la *gloire*; cette difficulté a été très heureusement non pas résolue peut-être, mais du moins esquivée par l'adjonction d'une statuette qui cache la suture et déborde sur l'ornementation de la gloire, dont elle a été très habilement détachée par l'orfévre au moyen de l'application d'oxydes.

Les deux figurines appliquées dos à dos ont été modelées par M. Bonnet, dans un très bon style, suffisamment archaïque, sans tomber dans la barbarie; elles se rattachent très-bien à l'esprit général de la composition.

Mais à quoi eut servi à notre auteur de déployer tout le charme de la composition, à M. Giniez, son collaborateur, de dessiner en grand avec une perfection, révélée depuis longtemps dans de nombreuses publications, les croquis de M. Bossan, s'ils n'eussent rencontré des exécutants dignes de les interpréter? Dans un travail de cette nature, l'exécution tient une place immense; faites traduire par un orfévre même habile dans son métier, mais dénué de goût et de sens artistique, la même composition; remplacez ce travail de nielle, de filigrane, en opposition avec ces tons brunis, mats, oxydés, ce travail exécuté tout entier en artiste, vaillamment, à la pointe du ciselet et du burin, par cette glaciale régularité du travail mécanique, par l'exactitude de l'emporte-pièce et de la matrice; remplacez ces figurines fermes, étudiées, par le modèle banal, banalement exécuté, et vous verrez ce qu'il en restera, de cette composition! Il suffit d'ailleurs d'ouvrir seulement le Traité de l'orfévrerie du grand Benvenuto pour voir combien les maîtres étaient soucieux même des procédés purements matériels du métier; combien pour eux la manière de sertir les gemmes, d'émailler, de nieller, de border les arêtes, de grêneler, de sgraffier, rehaussait la

valeur de la composition. Si Benvenuto se vante d'avoir fait Persée il ne néglige pas de nous apprendre comment il inventa de rehausser l'éclat des rubis en foulant de la soie rouge coupée dans le chaton. Hélas! le nom d'orfévre depuis les grands Florentins, depuis les Milanais, depuis la période qui s'étend de Maso di Finiguerra au Caradosso et à Benvenuto, ne réveille plus aux oreilles que l'idée d'une profession purement industrielle. On est heureux de voir cet art si précieux de l'orfévrerie se relever et reprendre la place qui lui est due. On est heureux surtout de le voir se relever à Lyon où l'on est assuré d'obtenir aujourd'hui une perfection qui ne peut être dépassée à Paris, et qu'on ne saurait certainement y atteindre aux mêmes conditions de prix ; aussi ce qui nous étonnerait aujourd'hui c'est qu'on allât demander encore à l'industrie parisienne ou des modèles dans le commerce ou même l'exécution de dessins spéciaux. Malheureusement il sera toujours un peu dans le goût du public d'attacher un mérite particulier à ce qui vient de loin. On se livre en province à d'éternels lieux communs déclamatoires, qui ont traîné dans tous les journaux, sur la décentralisation, mais ce n'est que pour faire preuve de convictions honorables et bien portées, que la vanité fait toujours démentir dans la pratique.

CLAIR TISSEUR.

NÉCROLOGIE.

Dès que nous avons eu appris la perte du regretté Charles Michel, dont la présence au milieu de nos travaux était toujours une si grande joie, nous nous sommes empressé de demander des documents pour faire une notice, et aussitôt trois pièces nous sont parvenues : quelques lignes de M. Saint-Olive, et deux lettres que leurs auteurs ne pensaient pas devoir être publiées, mais qui ont tant de fraîcheur, de gracieux laisser aller et de sentiment, que nous n'avons pas osé y toucher, et que nous les donnons telles que, entières, sans y rien modifier, en y laissant même ce qui n'a aucun rapport avec la douleur que nous éprouvons de la mort si foudroyante d'un ami venu, la veille encore, nous serrer la main. Puissent-elles faire connaître et aimer celui que nous avons vu si tristement disparaître du milieu des hommes d'élite de notre cité. A. V.

CHARLES MICHEL.

La *Revue du Lyonnais* vient de perdre un de ses collaborateurs, Charles Michel, mort subitement, lundi 6 mai, à l'âge de 51 ans, dans sa maison de Grigny. Nous le connaissions depuis sa jeunesse, et nous pouvons apprécier tout ce qu'il y avait chez lui d'intelligence et de cœur. Il avait débuté dans la vie intellectuelle en s'occupant sérieusement de chimie, et nous nous souviendrons toujours avec quelle clarté il nous développait des théories tinctoriales, relatives aux opérations pratiquées dans les ateliers de son père et de ses oncles.

Plus tard, il délaissa, un peu trop peut-être, les sciences naturelles, pour s'occuper exclusivement de poésie, la nature de son esprit le portait à ce genre de travail, et il nous a lu souvent de charmantes pièces inspirées par la satire ou par une douce morale. Il a composé un grand nombre de contes ; mais nous préférons ses autres poésies. S'il n'a pas pratiqué les arts, il les aimait passionnément. Il laisse une nombreuse et belle collection de tableaux ; son obligeance pour les artistes n'avait pas de limite, et le Musée de notre ville possède plusieurs toiles dues à sa libéralité.

Sa bienfaisance modeste et sans bruit a secouru bien des misères, et il savait trouver des détours pour déguiser sa générosité. Les hommes de nature distinguée sont rares, et leur perte est un véritable deuil pour ceux qui apprécient avant tout les qualités de l'esprit et du cœur.

Paul Saint-Olive.

A M. Vingtrinier, directeur de la Revue du Lyonnais.

Lyon, le 21 mai 1861.

Mon cher Directeur,

Je vous communique une lettre de M. Roumanille contenant quelques détails que vous pourrez utilement intercaler dans la notice biographique de M. Michel. Je vous ai dit que M. Michel, quelques jours avant de mourir, s'était donné le plaisir de mettre ma main dans la main de M. Roumanille : c'était un de ses plaisirs les plus friands que celui de servir de trait d'union à des amitiés de même valeur, de rapprocher des intelligences qui lui paraissaient avoir les mêmes visées, de sceller des sympathies douées d'affinités congénères. Sa vie, au surplus, comme celle de tous les bons ouvriers du jardin de Dieu, s'est passée à lier, relever et soutenir ; c'était le tuteur incarné de l'art.

On m'a prêté quelques poésies de M. Michel ; je vous les communiquerai. Quelques extraits insérés dans votre article seront, pour vos lecteurs, de charmantes confidences sur le caractère de l'homme, sa manière de sentir et d'exprimer ce qu'il sentait. Une bonne fortune pour sa mémoire serait la publication de ses œuvres poétiques en un joli volume édité avec luxe

aux frais de ses nombreux amis. Je m'inscris d'avance au nombre des souscripteurs de l'ouvrage.

Tout à vous, mon cher ami, et de tout mon cœur.

Joséphin Soulary.

J'ai passé dans le Bugey, les 19 et 20 mai courant, deux de ces journées qui rendent les grillons même poètes, et qui donnent aux poètes l'envie de se faire, comme les grillons, un petit trou sous une motte de terre, le long d'un sillon d'avoine, ou sous un buisson de prunellier sauvage, entre un lièvre songeur et une perdrix couveuse.

A M. JOSEPHIN SOULARY, A LYON.

Monsieur et cher poète,

Vous me demandez de compléter, en ce qui m'est personnel, les éléments que le directeur de la *Revue du Lyonnais* va recueillir de toutes parts pour compléter, autant que possible, l'article biographique qu'il veut et doit consacrer à M. Michel.

J'ai trop peu vu et trop tard connu ce cher et brave homme pour que je puisse vous donner sur son compte beaucoup de renseignements. C'est depuis deux ans seulement que j'avais eu le plaisir et l'honneur de faire sa connaissance. Il ne faisait que passer par Avignon tous les six mois, et les deux dernières fois que je l'y ai vu, il n'y a pas fait un long séjour; la dernière fois surtout je n'ai fait, pour ainsi dire, que l'entrevoir : il se rendait précipitamment à Lyon, tourmenté qu'il était par le mal qui nous l'a ravi.

J'ai de lui beaucoup de vers français qui datent du commencement de notre amitié, ébauches faciles, distractions qu'il se procurait tous les jours, dans un séjour d'un mois qu'il fit, cette fois, à Avignon. Tous les jours il *abattait* une pièce, une épître, un conte, une historiette, que sais-je? pages sans prétention aucune, *Musa pedestris*. Pages qu'il écrivait, disait-il, par besoin d'écrire. Il m'avouait en effet qu'il obéissait comme à une irrésistible démangeaison poétique : il était obligé de faire des vers comme il était obligé de dîner. Et c'était fort gai. Quand les sujets lui manquaient, il venait m'en demander; et c'est ainsi qu'il a arrangé à sa façon quelques uns de mes contes : *Le bon Dieu et saint Pierre*, *Maître Colas et ses trois fils*, *etc.* Il partait de chez moi, à midi, n'ayant que le titre et le sujet de sa pièce, et il revenait, le soir, sa pièce terminée dans une promenade autour de nos vieux remparts, ou dans l'île de la Barthelasse, dont il aimait les beaux ombrages. Et c'était écrit d'un seul jet, sans rature, c'était plein d'aimable négligence, de verve prime-sautière, de ce bon esprit du vieux temps, qui se fait si rare, de ce sel gaulois, que tant recherchent et que si peu retrouvent.

A cette époque, comme tous les jours, M. Michel était forcé d'abattre une pièce, il était pareillement forcé d'écrire une longue lettre, bien serrée et toute pleine de gazouillements, à son ami M. Hugon, qui l'a devancé dans la tombe, ami dont il m'a tant parlé et avec tant d'enthousiasme, ami dont la mort a, croyons-nous, hâté la sienne. J'ai revu M. Michel après la mort de M. Hugon : ce n'était plus le même homme. Le ver rongeur était dans le fruit! Le fruit est tombé. Depuis cette mort, plus de vers coulants, plus de prose riante. Je donnais à notre poète, pour le distraire, de jolis sujets qui ne le tentaient plus et qu'il ne traitait pas. Plus d'Hugon, partant plus de joie. J'augurai mal de ce silence, de ce besoin de rimer qui ne se faisait plus sentir, de cette gaîté si douce évanouie, dont je ne pouvais saisir de loin en loin que quelques éclairs, vrais éclairs! qui, en mars dernier, ne laissaient pas de m'inquiéter.

Une des plus touchantes préoccupations de cette belle âme, c'est la sollicitude, c'est l'amour, en quelque sorte paternel! dont M. Michel en-

tourait une existence d'artiste, un enfant, un peintre, un dessinateur, qui donne déjà à l'art plus que des espérances ; je veux parler d'un tout jeune homme de Montpellier, nommé L. David, élève, à cette heure, à l'école des Beaux-Arts, à Paris. Ce jeune homme m'écrit aujourd'hui même :

« Je viens d'apprendre une bien fatale nouvelle : M. Michel, mon bon, mon généreux protecteur est mort ! Vous devez comprendre quelle douleur est la mienne, vous, Monsieur, qui savez tout l'intérêt que cet excellent ami me portait. Cette nouvelle m'est arrivée comme un coup de foudre et, depuis lors, je suis tout ahuri et je ne pense pas : j'ai toujours devant les yeux l'image de la mort ! M. Michel était plutôt un père qu'un ami pour moi, aussi la place qu'il a laissée vide dans mon cœur, en partant, ne sera-t-elle jamais plus occupée..... Je plains les pauvres gens de Grigny, qui lui doivent tant, et qui en retour l'aimaient bien aussi..... Monsieur, selon le désir de M. Michel, je continuerai l'illustration de *Mireille*, je lui avais promis de l'achever, et maintenant qu'il n'est plus, je regarde cette promesse comme un devoir sacré qu'il me reste à accomplir. Seulement, comme *je vais être obligé de travailler pour m'aider à vivre* (la pension que me fait ma ville ne me suffisant pas) vous comprenez que la dernière moitié de l'illustration de *Mireille* marchera lentement. Je dois dire adieu au voyage de Montpellier, et me vois forcé de renoncer au plaisir de vous voir ainsi que M. Mistral. J'aurais été si content de vous montrer mes dessins moi-même et de recueillir vos observations..... Jusqu'aujourd'hui M. Michel m'avait conduit par la main dans la carrière difficile vers laquelle mes goûts m'ont poussé. Maintenant il faut que je marche seul ; je prie Dieu qu'il me donne la résignation et le courage..... »

Que pensez-vous de cette oraison funèbre ?

Je ne fais qu'ouvrir mon porte-feuille et j'y trouve, portant la date du 23 février 1861, une petite lettre bleue de M. Michel, où il me dit : « Lubin (c'est le nom de son intéressant protégé) Lubin travaille beaucoup pour arriver ; et ce qui ajoute à ma satisfaction, c'est qu'il est resté garçon tranquille au milieu des piéges de Paris. Tout en cultivant son art, il travaille à acquérir des connaissances, à se faire une somme de savoir qui manque à bien des artistes, éminents d'ailleurs..... »

Et c'est ainsi dans bien d'autres lettres. Lubin était le sujet préféré de ses conversations écrites ou parlées. Il ne tarissait pas quand il parlait ou qu'il écrivait de Lubin, qu'il appelait *mon Lubin*.

S' L. David, bel arbrisseau, devient ce qu'espèrent ceux qui le connaissent et qui l'aiment, un grand arbre portant de beaux fruits, c'est à M. Michel que l'art le devra, à ses soins paternels, à ses bienfaits.

Mon cher Monsieur, veuillez me pardonner cette longue lettre, écrite au courant de la plume, dans une humble *boutique* de libraire, où je ne puis pas, dérangé que je suis à tout instant, dire les choses aussi complètement et aussi bien que je le voudrais.

Il ne me reste plus qu'à vous demander l'intitulé du livre de moi que vous ferez bien de garder *comme un legs que M. Michel vous destinait. — Lis oubreto ?*

Que si vous avez à cœur de m'interroger de nouveau au sujet de M. Michel, je suis prêt à vous répondre.

Adieu, tout à vous et de tout mon cœur. J. Roumanille.

Avignon, 17 mai 1861.

Nos pertes ne sont pas finies ; nous donnerons, dans nos prochains numéros, un dernier adieu à Messieurs Beaumann, Chaley, Genton, Morin, qui viennent de nous quitter, et à une femme qui a honoré la Bresse par ses vertus, ses talents et sa force à supporter le malheur, Madame Louise d'Audiffret, dont les gracieuses poésies seront, nous l'espérons, publiées prochainement par ses compatriotes et ses amis. A. V.

Aimé Vingtrinier, directeur-gérant.

TABLE DES MATIÈRES

LYON, HISTOIRE PROVINCIALE.

Allmer.	Notes sur quelques monuments épigraphiques.	5
Saint-Olive.	L'hôtel de Luxembourg et les Chevaliers tireurs.	29
Alain Maret.	Lettre au sujet de la fondation de Lyon.	66
La Saussaye.	Histoire littéraire de Lyon, chap. III.	91
Morel de Voleine.	De l'influence de la liturgie...	135, 227, 288
Alain Maret.	Lettre au sujet de l'inscription d'Albigny.	151
A. Vingtrinier.	La Providence fondée par Anne Denuzière.	160
Allmer.	Découverte de tombeaux antiques à Vienne.	250
Imbert-Desgranges.	Sur Grenoble et sur l'ancien Dauphiné.	331, 410
L. Péléaud.	Souvenirs d'un bourgeois de Bourgoin.	360
Saint-Olive.	La maison Mascranni.	395
Saint-Olive.	La maison du Jeu de Paume.	479
A. V.	Chronique locale.	80, 166, 248, 327, 407

PHILOSOPHIE, MORALE.

Richard de Laprade.	Animisme et Vitalisme.	119
Petit-Senn.	Pensées.	409

LITTÉRATURE.

H. Ferrand.	Traître ou héros ? (fin).	45
Larousse, Vingtrinier, Maret.	Lettres à propos de la fable : La Cigale et la Fourmi.	77
Perouse.	Lettre à M. Brossette.	163
Onofrio.	Essai d'un Glossaire des patois du Lyonnais, etc.	198, 278, 348
A. V.	Règlement pour une société de gens de lettres.	317
Adèle Genton.	Traduction de la XIIIe lettre du Tasse.	398

HISTOIRE.

Jehan Dejax.	Extrait d'un compte-rendu.	304

EXCURSIONS ET VOYAGES.

Joseph Bard.	Le Puy-en-Velay.	158

BIOGRAPHIE, NÉCROLOGIE.

Martin-Daussigny.	Eloge de Bonnefond.	177
A. Vingtrinier.	Notice sur Jean-Baptiste Hugon.	234
l'abbé Christophe	Notice sur M. D'Aigueperse.	376
Fraisse.	Funérailles de M. Dumas	401
Alain Maret.	Lettre au sujet de la Biographie de La Mure.	406
Dr Bourland.	Notice biographique sur le Dr Pointe.	446
Paul Saint-Olive.	Charles Michel.	493
Roumanille et Soulary.	Lettres sur Charles Michel.	493

BIBLIOGRAPHIE.

Pallias.	Recherches sur le pèlerinage des rois de France à Embrun, par Fabre.	7
Tuja d'Olivier	Vie de Humboldt, par Bayard Taylor.	73
Guillemaud.	La décadence romaine, par Pommier	165
de Bausset-Roquefort.	Rapport sur l'Etude hist. de la Dombes, par M. Smith.	236
de Lubac.	Fables en patois bugésien, par le père Froment.	321
Id.	Miréïo, par Mistral.	321
de Rosemont.	Mémoires de la Société d'hist. et d'arch. de Châlon.	322
A. V.	Le roman de Toinette, par Tholo.	324
A. V.	Résumé général de la jurisp. de la Cour de Lyon, par M. Rougier.	407

BEAUX-ARTS.

Clair Tisseur.	Compte-rendu des travaux de la Société d'architecture	306
L. Charvet.	L'architecture et la liturgie.	435
Vays.	De l'exclusivisme en archéologie.	459
Clair Tisseur.	Sur un ostensoir.	487

THÉATRE.

Guillemaud.	Les Néréïdes, par Justamant, musique de Ward.	324

POÉSIE.

J.-B. Hugon.	Merlin Mellot.	81
J.-B. Hugon.	Matthieu Guignard.	169
P. Barbier.	Deux... et trois.	249
Sylvain Blod.	Le désert.	329

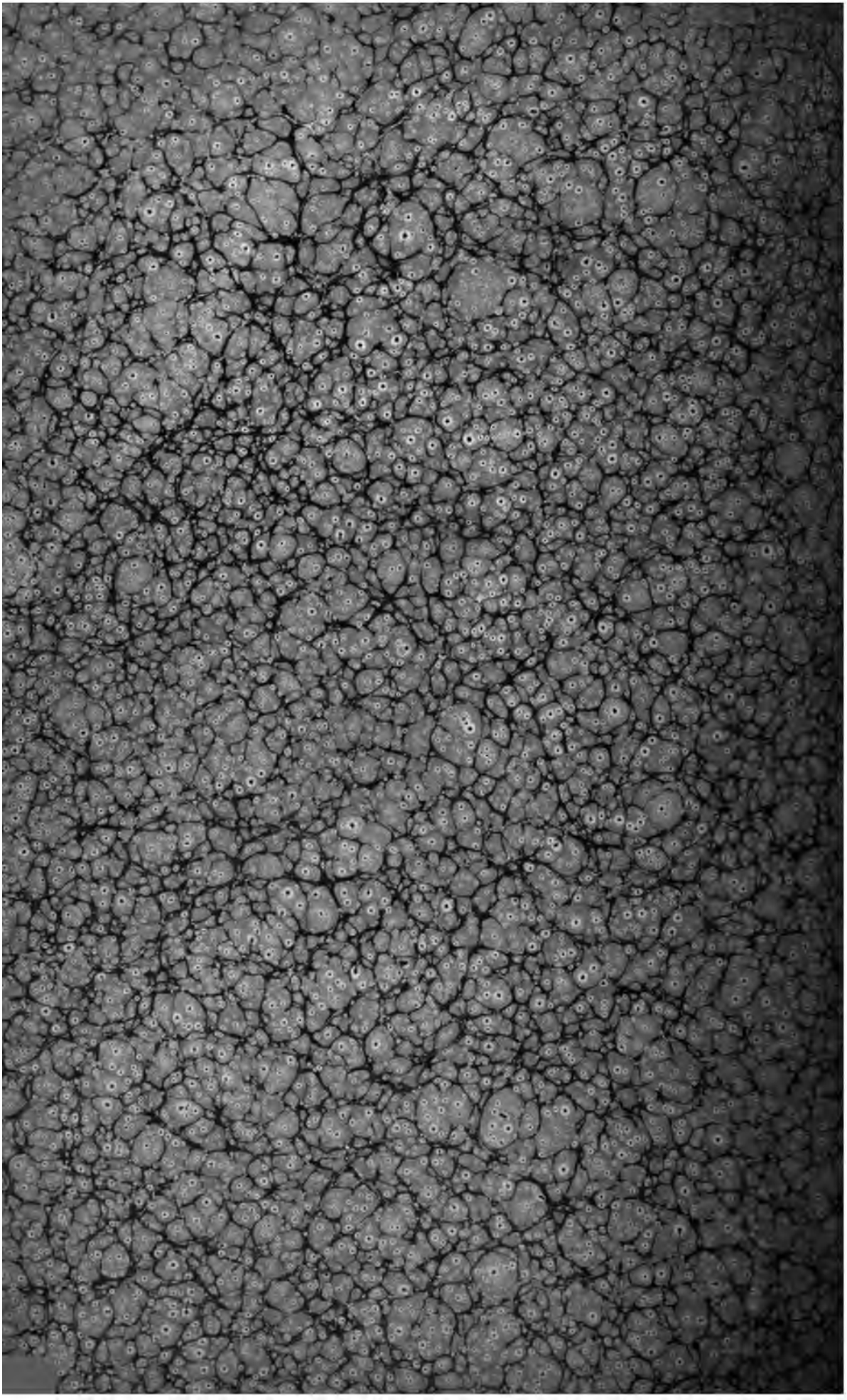

Master Copy
3 2044 100 881 747